



ROMANIA

*8
1872
1872*

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remembrer des anceurs
Les diz et les faiz et les murs.
WACE.

1^{re} ANNÉE — 1872



PARIS

LIBRAIRIE A. FRANCK

(F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE)

67, RUE RICHELIEU

ROMANI, ROMANIA,

LINGUA ROMANA, ROMANCIUM.

Le nom de langues romanes, actuellement reçu dans la science, rend sensible à tous le lien qui réunit les idiomes auxquels on l'applique et l'origine de leur communauté. Ce nom ne leur est attribué que depuis assez peu de temps; le mot *roman* lui-même, avant d'être réservé à l'usage auquel nous l'appliquons, a reçu souvent des significations plus ou moins spéciales. L'objet des pages qui suivent est d'étudier l'histoire, le sens primitif, les applications successives et les formes diverses du mot *roman* et de ceux qui s'y rattachent, et de justifier ainsi le titre que nous avons donné à ce recueil.

I.

ROMANI.

Les habitants de Rome se sont appelés de tout temps, dans leur langue, *Romani*¹. Ce mot est formé du nom *Roma* et du suffixe *-ano-*, un de ceux à l'aide desquels la langue latine tirait du nom d'un pays ou d'une ville celui de ses habitants. Longtemps après la soumission de l'Italie et des autres provinces qui composèrent leur empire, les

1. M. Mommsen (*Ramische Geschichte* 2, I, 43) admet encore la parenté du nom des *Ramnes* avec celui de Rome, et elle a été également acceptée par M. Curtius (*Grundzüge der griechischen Etymologie* 2, p. 621). M. Schuchardt (*Vokalismus des Vulgarlateins*, III, 264) semble aussi y accéder, bien qu'avec une autre explication. Je me range beaucoup plus volontiers à l'opinion de M. Corssen (*Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung* 2, II, 85), qui regarde *Roma* et *Ramnes* comme deux mots tout à fait différents. En dehors de la très-grande difficulté phonétique, il y a au rapprochement de ces deux noms une difficulté historique. M. Mommsen présente le nom de *Ramnes* comme plus ancien que la ville (p. 46) et signifiant peut-être « homme des bois ou des forêts. » Mais si on peut comprendre malgré l'irrégularité phonétique) que *Ramnes* soit dérivé de *Roma*, je ne vois pas comment on peut tirer *Roma* du nom des *Ramnes*, et je ne me rends pas bien compte de la manière dont l'éminent historien s'explique le rapport de ces deux mots.

Romani se distinguèrent des peuples qui vivaient sous leur domination. Ceux-ci conservaient leur nom originaire; ils étaient Sabins, Gaulois, Hellènes, Ibères, et n'avaient pas le droit de s'appeler Romains, nom réservé à ceux qui tenaient le droit de cité de leur naissance ou qui l'avaient reçu par une faveur spéciale. Insensiblement cette distinction s'effaça, surtout après que l'édit célèbre de Caracalla eut fait des citoyens romains de tous les habitants de l'empire: *In orbe romano qui sunt*, dit Ulpien, *ex constitutione Imperatoris Antonini cives Romani effecti sunt*¹. Le voisinage menaçant des Barbares, qui pressaient l'empire de plusieurs côtés, rendit bientôt plus général l'emploi du mot de *Romani* pour désigner les habitants de l'empire par opposition aux mille peuples étrangers qui en bordaient et qui déjà commençaient à en franchir les frontières. Les écrivains du IV^e et du V^e siècle parlent avec orgueil de cette nouvelle nationalité romaine, de cette fusion des races dans une seule patrie. *Quis jam cognoscit*, dit S. Augustin, *gentes in imperio Romano quae quid erant, quando omnes Romani facti sunt et omnes Romani dicuntur?*² C'est en parlant de l'empire qu'Apollinaris Sidonius écrivait: *In qua unica totius orbis civitate soli Barbari et servi peregrinantur*³. Les poètes ne manquèrent pas de célébrer cette grande œuvre. Les vers de Rutilius Namatianus sont célèbres :

Fecisti patriam diversis gentibus unam;
Urbem fecisti quae prius orbis erat⁴.

Ceux de Claudien, non moins enthousiastes, semblent insister particulièrement sur le nom, devenu commun, de *Romani* :

Haec est (Roma) in gremium victos quae sola recepit,
Humanumque genus communi nomine fecit⁵.

Prudence s'écrie aussi :

Deus undique gentes
Inclinare caput docuit sub legibus iisdem,
Romanosque omnes fieri, quos Rhenus et Ister.
Quos Tagus aurifluus, quos magnus inundat Iberus.
Jus fecit commune pares et nomine eodem
Nexuit et domitos fraterna in vincla redegit⁶.

Combien ces éloges étaient exagérés, combien il s'en fallait que le genre humain tout entier fût entré dans l'*orbis Romanus*, c'est ce dont

1. Dig. I, V, 17. Add. *Justin. Novell. LXXVIII, 5*.

2. Augustin. *ad Psalm. LVIII, 1*. Voyez encore, pour des idées et des expressions analogues, Vopiscus, *Prob. 20*; August. *ad Psalm. XXXIX; de Civ. D. V, 17*, etc.

3. Apollin. *Epist., I, 6*.

4. Rutilius, *Itiner., V, 63*.

5. Claudien, *de laud., III, X, 50*.

6. *Contra Symmachum, v. 501 ss.*

furent témoins les auteurs mêmes de ces vers : la *citè universelle* fut détruite au moment où on en célébrait l'achèvement, et la distinction entre Romains et Barbares, au lieu d'exprimer un rapport de supériorité du premier au second terme, prit bientôt la signification inverse.

Cette distinction, antérieure à l'établissement des Germains dans les provinces romaines de l'Occident, persista après cet établissement ; elle fut la même dans tous les pays où il eut lieu. Les envahisseurs étrangers étaient désignés par le nom générique de *barbari* ; ils l'acceptaient d'eux-mêmes¹, et ne trouvaient pas mauvais que les Romains qu'ils chargeaient d'écrire leurs lois et leurs ordonnances en latin le leur attribuassent². Toutefois ce nom n'apparaît que d'une façon exceptionnelle, et d'ordinaire quand il s'agit de désigner l'ensemble des tribus germaniques. Ces tribus n'avaient point alors de nom commun par lequel elles pussent exprimer leur nationalité collective³ ; le mot *Germani*, naturellement, est tout à fait inconnu à cette époque ; quant au mot *theodisc diutisc* (fr. *tiedeis*, it. *tedesco*), il n'apparaît, sous la forme latine *theotiscus theudiscus*, qu'au IX^e siècle⁴ ; le mot *Teuto*, qui paraît

1. Il est à remarquer qu'en cela ils faisaient simplement ce qu'avaient fait jadis les Romains, qui, traités de *βάρβαροι* par les Grecs, n'éprouvaient aucun embarras à se qualifier eux-mêmes ainsi : voy. les passages cités dans Forcellini. Plus tard les Romains se joignirent aux Grecs et regardèrent comme barbare tout ce qui n'était pas grec ou romain ; mais les Grecs les appelèrent longtemps encore *βάρβαροι* ; plusieurs d'entre eux persistaient à les traiter ainsi même à l'époque impériale.

2. *Barbarus*, au sens d'Allemand, se trouve employé dans un grand nombre de textes : ce mot ne comportait aucune idée injurieuse. Voyez, outre les exemples cités dans Du Cange, les *Indices* des t. II-IV des *Monumenta Germaniae* ; Ed. *Theodorici*, *Prol. c. XXIV, XLIII, XLIV, CIV* ; Fortunat, IV, 17 (*Romana studio, Barbara prole fuit*) ; id. IV, 8 (*Chilperice potens, si interpres Barbarus exstat, Adjutor fortis*) ; *Lex Burgund.* t. LV, LXI (*mulier natione Barbara*) ; *Vita Eligii*, II, 8, etc., etc. Cf. Waitz, *Verfassungsgeschichte* 2, p. 80 ; Roth, *Benefizialwesen*, p. 102. M. Waitz semble croire que les Francs seuls se laissaient appeler Barbares ; tous les Germains en faisaient autant, comme le montrent les citations ci-dessus, et d'autres qui seront réunies plus bas. Encore aux IX^e et X^e siècles Eginhard, Walafrid Strabo, Ekkehard IV, l'emploient en parlant de leur nation. Si le mot *barbarus* se trouve joint parfois dans les textes à des épithètes peu favorables (*barbari feroces, impii, avari*, etc.), il ne s'ensuit pas que le mot comportât en lui-même un sens autre que celui d'« étranger à la civilisation romaine » et aussi d'« étranger au christianisme » (à peu près comme *gentilis*). Les qualificatifs en question sont simplement accolés à ce nom, et on conyendra que les Germains méritèrent souvent d'être ainsi caractérisés.

3. C'est l'opinion de M. Waitz, à laquelle Grimm (*Geschichte der d. Sprache* 3, 350) n'oppose que des raisons de sentiment.

4. Le plus ancien exemple est, je pense, le texte du Concile de Tours de 813 où il est parlé de la *lingua theotisca*. Du Cange cite, il est vrai, *theodisca lingua* dans Servius, *ad Aen.* IX, mais ce mot manque dans les manuscrits anciens, et dans les autres se présente sous des formes très-diverses (parmi lesquelles *teutonica* et *thusca*). — L'adjectif *theodiscus* signifie proprement « national » (*thiudiskô* = *gentiliter* dans Ulfilas) ; il n'apparaît pendant longtemps qu'appliqué à la langue,

s'y rattacher étymologiquement, ne se montre nulle part, et le dérivé *Teutonicus*, employé par certains écrivains latins¹, est un souvenir classique qui ne reposait certainement à cette époque sur aucune dénomination réelle. Il est permis de douter que les Allemands aient eu à cette époque la conscience bien nette de leur unité de race; dans les textes ils se qualifient d'habitude par le nom spécial de leur tribu, et nous voyons les *Romani* opposés successivement aux *Franci*, aux *Burgundiones*, aux *Gothi*, aux *Langobardi*, etc.². Tout au contraire on ne voit nulle part apparaître pour les habitants des provinces de l'empire de dénominations spéciales qui les rattachent à une nationalité antérieure à la conquête romaine. Il n'y a dans l'ensemble des lois comme des histoires de ce temps ni *Galli*, ni *Rhaeti*, ni *Itali*, ni *Iberi*, ni *Afri*: il n'y a que des *Romani* en face des conquérants répandus dans toutes les provinces.

et c'est peu à peu que les hommes qui parlaient la *diutiscia zunga* se sont appelés eux-mêmes les *Diutisken*, d'où le mot actuel *deutsch*.

1. L'emploi de ce mot semble pourtant indiquer une traduction par approximation de l'expression allemande *thiudisc* (Cf. *Geta* pour *Goth*, *Dacia* pour *Danemark*, *Albani* pour *Alamans*, etc.), d'autant plus qu'il figure presque toujours dans la locution *lingua teutonica*. Dans ce cas, l'emploi du mot *thiudisc* remonterait extrêmement haut, car on trouve *lingua teutonica* et même *Teutonici* dans des textes fort anciens; voy. Grimm et Waitz, I. I.). Toutefois il est fort possible qu'il n'y ait dans l'emploi de ce mot qu'un souvenir de Teutons de Marius, rattachés, avec raison d'ailleurs, aux envahisseurs du V^e siècle. Nous n'avons aucun écrivain qui fasse nettement cette identification; mais elle pouvait se trouver dans un texte qui ne nous sera pas parvenu.

2. Pour les Goths, outre le passage d'Oruse cité plus loin, voy. *Fuero Juzgo* X, 2 (*Divisio inter Gothum et Romanum facta de portione terrarum sive silvarum nulla ratione turbatur.... nec de duabus partibus Gothi aliquid sibi Romanus praesumat aut vindictae aut de tertia Romani Gothus*), III, 1, 2 (*Ut tam Gothus Romanam quam etiam Gotham Romanus si sibi conjugem habere voluerit*); *Cassiodori Epist. Var.* III, 48 (*Universi Gothus et Romani circa Verucam consistentibus*), VIII, 21 (*Pueri stirpis romanae nostra lingua loquuntur*), VII, 3 (*Si quod etiam inter Gothum et Romanum ortum fuerit negotium*), VIII, 3 (*Gothis Romanisque jus apud nos esse commune*), VIII, 17 (*Ut Gothi Romanis praebent jusjurandum et Romani Gothis sacramento confirmant*), VIII, 6 (*Gothorum Romanorumque*). — Pour les Francs, *Lex Sal. pass.*; *Chilp. Capit.* ap. Pertz, *LL.* II, p. 12, p. 14 (*Romani et Salici*); *Chlotachar. Constitutio*, ap. Pertz, *LL.* I, p. 21; *Childeb. Decret.* ib. p. 12; *Lex Ripuar.* XXVI, 3; LVIII (*Romanus, Francus*); *Gregor. Tur.* II, 18 (*Paulus comes cum Romanis et Francis*), etc., etc. — Pour les Bourgondions, *Lex Burg.* XXII (*Quicumque Romanus causam suam quam cum alio Romano habet Burgundioni agendam tradiderit*), LIV, LV, etc., etc. — Pour les Langobards, *Ed. Rothar.* 29, ap. Pertz *LL.* IV, 47; *Lutpr. Leges*, 127, ib. p. 60 (*Si quis Romanus homo mulierem Langobardam tolerit.... Romana effecta est*); *L. Aistulfi*, ib. p. 195 (*traditum nobis a Domino populum Romanorum*); *Karoli M. Capit. Ticinense* (801), ap. Pertz, *LL.* I, 84 (*Si vero Langovardus vel Romanus fuerit*); ib. p. 162, 235, etc. — Pour les Vandales, voy. la citation de S. Fulgence dans Du Cange, s. v. *Barbarus*, où on remarque avec raison *Trasimundum regem.... haud invidioso nomine Barbarum appellari.... Mox ejus subditos barbaricam gentem appellat cui Romanos opponit, veteres nempe Africae incolae*; add. Victor de Vita, V, 18, etc. — Sur les *Romani* de la Bavière actuelle, voy. Eugippius in *Vita Severini*, c. 2, 3, 9, 12, et ce qui sera dit plus bas.

Le *Romanus* est donc, à l'époque des invasions et des établissements germaniques, l'habitant, parlant latin, d'une partie quelconque de l'empire. C'est ainsi que lui-même se désigne, non sans garder encore longtemps quelque fierté de ce grand nom¹; mais ses vainqueurs ne l'appellent pas ainsi : le nom *Romanus* ne paraît avoir pénétré dans aucun de leurs dialectes. Le nom qu'ils lui donnent, et qu'ils lui donnaient sans doute bien avant la conquête, c'est celui de *walah*, plus tard *welch*, ags. *wealh*, anc. nor. *wali* (suéd. mod. *wal*), auquel se rattachent les dérivés *walahisc*, plus tard *walsch* (*welche*) et *wallon*. L'emploi de ce mot et de celui de *Romanus* est précisément inverse : le premier n'est jamais employé que par les Barbares, le second que par les Romains²; l'un et l'autre ont persisté face à face, comme on le verra plus bas, bien après l'époque dont il s'agit ici, dans des pays où les deux races, germanique et latine, se trouvaient en contact intime et journalier et n'étaient pas arrivées à se fondre dans une nationalité nouvelle.

Le mot *welche* a en français une nuance méprisante qu'il avait à coup sûr, à cette époque, dans l'esprit des Allemands qui le prononçaient. Les conquérants avaient une haute opinion d'eux-mêmes et se regardaient comme très-supérieurs aux peuples chez lesquels ils venaient s'établir³. Les monuments purement germaniques manquent malheureusement pour ces époques reculées; mais quelques textes latins ont conservé le souvenir des sentiments que la race conquérante, encore plusieurs siècles après la chute de l'empire, entretenait pour les *Walaken*, seuls dépositaires pourtant de la civilisation occidentale. Le plus curieux de ces textes, à cause de sa naïveté, est cette phrase qui se trouve dans le célèbre Glossaire roman-allemand de Cassel, et qui est certainement d'un Bava-rois du temps de Pépin : *Stulti sunt Romani, sapienti Paioari; modica sapientia est in Romanis; plus habent stultitia quam sapientia*. Ici, par une rare chance, nous avons conservé, à côté de la traduction latine, la

1. Fortunat et Grégoire de Tours emploient certainement encore ce mot avec complaisance, pour qualifier, soit eux-mêmes, soit ceux dont ils parlent; voy. la citation de Fortunat, IV, 17 (ci-dessus, p. 3, n. 2). Les hagiographes mentionnent volontiers, et certainement pour lui faire honneur, l'origine romaine de leur saint. Voy. Fortunat, *Vita S. Medardi*, AA. SS. Jan. II, 76 (*Romana mater ejus, Protagia nonuna*); *Vita Rusticulæ*, AA. SS. Aug. II, 657 (*Clarissimis igitur orta natalibus Valeriano et Clementia conjugibus Romanis*), etc., etc. Add. Fredeg. XXVIII, a. 606 (*Claudius genere Romanus*), XXIX, etc.

2. Aussi, si l'on veut traduire les paroles mises par les historiens de ce temps dans la bouche des Allemands, faut-il toujours rendre *Romanus* par *Welche*. Par exemple dans la Vie de S. Eloi, II, 19 : *Nunquam tu, Romane, consuetudines nostras cvellere poteris*, le mot *Romane* traduit certainement le *Walah!* qui fut adressé au saint homme. Cette observation s'applique à plusieurs des passages cités plus loin.

3. Il suffit de rappeler le célèbre prologue de la *Lot salique*.

pensée de cet excellent *Peigr* dans la forme même où elle a souri à son esprit : *Tole sint Walha, spahe sint Peigira ; luzic ist spahi in Walhum ; mera hapent tolaheiti denne spahi*¹. A la même époque on rencontra sur les bords du Rhin des Allemands comme celui que peint Wandelbert, dans son récit des miracles de saint Goar : *Omnes Romanae nationis ac linguae homines ita quodam gentilicio odio execrabatur ut ne videre quidem eorum aliquem acquanimitèr vellet.... Tanta enim ejus animam innata ex feritate barbarica stoliditas apprehenderat ut ne in transitu quidem Romanae linguae vel gentis homines et ipsos quoque bonos viros ac nobiles libenter adspicere posset*². Ces sentiments n'étaient pas bornés aux hommes sans culture : au x^e siècle encore, Liudprand s'indignait de la pensée qu'on pût lui faire honneur en le traitant de *Romanus*, et disait aux Grecs : *Quos (Romanos) nos, Langobardi scilicet, Saxones, Franci. Lotharingi, Bagoarii, Sueri, Burgundiones, tanto dedignamur, ut inimico nostro commoti nil aliud contumeliarum nisi : Romane! dicamus, hoc solo nomine quidquid ignobilitatis, quidquid timiditatis, quidquid avaritiae, quidquid luxuriae, quidquid mendacii, imo quidquid vitiorum est comprehendentes*³. Comment ne pas remarquer qu'au bout de dix siècles des appréciations presque semblables sur le « wælschen Lug und Trug, » sur la « wælsche » Sittenlosigkeit, » sur la « tiefe moralische Versunkenheit der romanischen Völker » se font encore entendre en allemand ?

Le nom de *Romani* ne se maintint pas au-delà des temps Carolingiens. La fusion des conquérants germaniques avec les Romains⁴, l'adoption par eux, en France, en Espagne, en Italie, de la langue des vaincus, fit disparaître de l'ancien empire d'Occident une distinction aussi générale, remplacée par les noms spéciaux des nations qui se formèrent des débris de l'empire de Charlemagne. Il y eut bientôt, non plus des Romains en opposition avec un certain nombre de tribus conquérantes, mais au contraire une nation allemande renfermée dans les limites agrandies de

1. *Anc. Glossaires romans*, p. p. Diez, trad. par A. Bauer (Paris, 1870), p. 71.

2. *AA. SS. Jul.* II, p. 339.

3. *Liudpr. de Legat.* 12, ap. *Pertz*, *SS.* III, 350 (le manuscrit porte *inimicos nostros*, mais la correction se présente d'elle-même; les mots *id est Romanorum*, intercalés entre *solo* et *nomine*, sont évidemment une glose).—C'est par erreur que Carpentier (*Du Cange*, s. v. *Romanus*) applique ce passage aux Romains de Rome. Il s'agit, comme le montre l'énumération des divers peuples germaniques opposés aux Romains, des gens parlant latin, des *Welches*.

4. En France, on sait que cette fusion n'a eu lieu que dans la partie occidentale du pays : les provinces du Nord-Est de la Gaule restèrent allemandes. De là le nom de *Franci Romani* appliqué aux *Francs* du royaume de Charles le Chauve, et celui de *Francia Romana* donné à leur pays; voy. Liudprand, *Antapod.* I, 14 (*Pertz*, *SS.* III, 280), et le passage célèbre d'une généalogie des rois francs : *Hic (à l'élection d'Eudes) divisio facta inter Tutones Francos et Latinos Francos* (*ib.* p. 214), etc.

l'ancienne Germanie, et qui, tout en restant divisée en tribus, prit conscience d'elle-même sous le nom de *Tiedesc* et fut appelée par ses voisins de noms divers, mais également collectifs, — et, à côté, des Français, des Lombards, des Provençaux, des Flamands, etc. Le nom de *Romani* se maintint cependant dans deux cas, où les peuples qui l'avaient partagé avec les habitants de tout l'empire ne se trouvèrent englobés dans aucune nationalité nouvelle et conservèrent, pour se distinguer des *barbares* qui les entouraient, l'ancienne appellation dont ils étaient fiers. Les Allemands, fidèles de leur côté à la tradition antérieure, appelèrent ces peuples du nom de *Walachen*, *welches*, et ce nom leur est resté jusqu'à nos jours.

Ces deux cas se présentent dans des pays où la population romane, par suite de circonstances particulières, vit dans une sorte d'île au milieu d'autres races. Tout le monde connaît maintenant l'existence de la langue si intéressante qui se parle dans le canton des Grisons, et qui se distingue de l'italien avec lequel elle est en contact au Sud. Cette langue est le seul vestige qui ait persisté jusqu'à nos jours de la langue parlée autrefois par les *Romani* de la Rhétie. On a cru longtemps que les habitants romains de ce pays avaient tous émigré en Italie, comme le raconte Eugippius dans la vie de S. Séverin, et avaient laissé la place libre aux Barbares. Mais des documents nombreux et intéressants prouvent que longtemps après la conquête définitive du pays par les Alamans et les Bavaois, une population romaine se maintint dans le pays en groupe plus ou moins nombreux et consistants. Ce fait a été mis hors de doute par Adolf Holtzmann dans un livre où on ne s'attend guère à rencontrer une dissertation de ce genre, dans le livre où il a lancé son paradoxe célèbre sur l'identité des Celtes et des Germains. Les faits qu'il a réunis étant peu connus, je ne crois pas inutile de les reproduire ici, augmentés de quelques autres. On verra que les noms inverses de *Romani* et *Walhen*, actuellement restreints aux habitants d'un coin du canton des Grisons, ont eu, dans les contrées rhétiques et noriques, une application beaucoup plus large. L'auteur de la vie de S. Gall raconte que S. Colomban, étant arrivé à Bregenz, sur les bords du lac de Constance, pria son compagnon Gall de parler au peuple, *quia ille inter alios eminebat lepore latinitatis, nec non et idioma (sic) illius gentis*. Holtzmann a montré que cet *idioma* était non pas l'allemand, comme on l'avait compris depuis Walafrid Strabo¹, mais le latin populaire, qui par conséquent se parlait encore dans ce pays au commencement du VII^e siècle. « C'est ce qui est

1. Il paraphrase ainsi ce passage, dans sa Vie de S. Gall : *Quia ipse hanc a Domino gratiam acceperat, ut non solum latinæ sed etiam barbaricæ locutionis cognitionem non parvam haberet.*

mis hors de doute par le récit suivant, qui se trouve dans le livre II de la même *Vita S. Galli*. Quarante ans après la mort de S. Gall un certain Ortwin parcourut avec une grande armée une partie de Thurgovie, brûla Constance et Arbone, pillant et tuant tout sur son passage. Les gens d'Arbone se réfugièrent avec ce qu'ils possédaient de plus précieux à la cellule de S. Gall et y enfouirent leurs trésors. Mais un *tribunus* appelé Erchanold qui, étant né dans le voisinage, connaissait tout le pays, les épia et découvrit les trésors cachés. Dans l'espoir de trouver plus, les pillards ouvrirent même le tombeau du saint et levèrent le cercueil, en disant : *Isti Romani ingeniosi sunt, ideo sub loculum bona sua absconderunt*. Walafrid Strabo met *Retiani* à la place de *Romani* : *quia isti Retiani calliditate naturali abundant*. Ainsi, à la fin du VII^e siècle, nous trouvons non-seulement à Bregenz, mais à Arbone, une population romane ¹. » *Retianus* désigne encore un *Romanus*, un *welche* de la Rhétie pour Ekkehard IV de S. Gall au X^e siècle : *Ille, quod risum multis moverat, Rhetianus et minus Teutonus, Cot ill erro respondit, id est, Deus adjuvat (l. adjuvet) dominic* ². — Bien plus tard, au XII^e siècle, un comte Henri donnait au monastère de Zwiefalten un pré *in terra romana, in pago Walechgou nuncupato, in episcopo Curiensi..... in loco qui Valrun est nuncupatus*. Je ne sais où est ce lieu dit Valrun, mais il ne faut pas croire que cette donation fût faite dans le pays qui forme actuellement le canton des Grisons : l'évêché de Coire s'étendait jusque fort près du lac de Constance et comprenait une grande partie de cette région montagneuse appelée aujourd'hui Vorarlberg; c'est ce qui résulte d'une autre donation, enregistrée comme la première par Berthold de Zwiefalten; un autre seigneur, à la même époque, fit au même couvent une donation *in partibus Walechgou in episcopio Curiensi juxta urbem Muntifort* ³, et cette ville se trouve dans le Vorarlberg, dans un pays où on ne parle aujourd'hui qu'allemand. Ainsi il y avait encore des *Romani* dans ce canton au XII^e siècle; mais on sera étonné de voir qu'un auteur cité par Holtzmann (p. 136) et qui écrivait en 1616 dit qu'il a encore connu des vieillards dans le Walgau (c'est le *Walechgou* de Berthold) qui parlaient une langue semblable au roman de Coire. Dans le district de Montafun qui se trouve un peu au sud du Vorarlberg dans le Tyrol, la langue romane ne se serait même

1. Holtzmann, 132-3. Certainement c'est *Walche* qu'a dit Erchanold. Au reste ce mot ne peint-il pas les rapports entre *Romans* et *Barbares*?

2. Pertz, SS. II, 113. Il s'agit d'*Enzlinus, Favariae praepositus*. Ses fautes consistent surtout en ce qu'il ne prononce pas l'*h* de *hulf* et de *herro* : ce fait est assez intéressant à constater. — Holtzmann ne cite pas ce passage, mais il en rapporte d'Ekkehard IV un autre qui n'a pas le droit de figurer ici, et qui sera cité dans le courant de ce travail, à propos du mot *romance*.

3. Pertz, SS., X, 113. Il s'agit de la ville de Montfort, qui donna son nom à un comté.

éteinte qu'au siècle dernier ¹. Plus au nord-est, dans la Bavière, à côté de l'Ammergau, est un district qui a été appelé *Walchgou*, *Walchengou*, certainement pour les mêmes raisons que le pays appelé *terra Romana* près du lac de Constance; ce district, où se trouve encore un endroit nommé *Walgou*, est désigné par le nom de *Walohgoi* dans un acte de 763 ². On trouvera dans Holtzmann, et surtout dans le Dictionnaire des anciens noms de lieux germaniques de Fœrstemann un grand nombre de dénominations où figure ce mot *walah*; les gens que ces dénominations rappellent se donnaient sûrement à eux-mêmes le nom de *Romani*. — On trouve au VII^e et au VIII^e siècle des *Romani* plus loin encore, dans le district de Salzbourg, en pleine Autriche; ils figurent dans plusieurs chartes de ce pays comme des serfs qu'on donne et qu'on vend, au nombre de 3, de 30, de 80, de 116 ³, mais ils formaient des groupes de population assez compacts, à en juger par la mention d'un *vico romanisco* et la persistance dans ce pays de plusieurs noms de lieux où figure l'adjectif *walah*. — Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les habitants non germanisés du pays de Coire, les seuls qui aient résisté jusqu'à nos jours aux progrès du teutonisme, aient gardé, en partie du moins, leur nom aussi bien que leur langue. Il est vrai qu'ils se nomment actuellement non pas *Romaun* (qui signifie chez eux « romain »), mais *Romaunsch*, comme leur idiome lui-même; mais cette forme dérivée s'appuie nécessairement sur l'autre plus ancienne. Le nom de *terra Romana*, donné, comme on vient de le voir, à des districts tout voisins, comprenait certainement aussi le pays des Grisons: le terme allemand correspondant est seul mentionné dans une charte de 885 citée par Graff ⁴: *Retia quod alio nomine Churewala appellatur*; mais il suppose l'emploi de l'autre, car jamais les *Romani* n'ont accepté de se nommer *Walhen*. De même qu'ils se sont appelés plus tard *Romaunsch*, les Allemands les désignent maintenant par le dérivé de *Walah*, à savoir *Walschen*, *Churwalschen*.

L'autre exemple de la persistance du nom de *Romani* se trouve dans des contrées qui faisaient partie de l'empire d'Orient. Les peuples qui aujourd'hui, dans les provinces danubiennes, la Hongrie et la Turquie d'Europe, parlent un idiome latin, se désignent eux-mêmes par le nom de Romains

1. J'emprunte ce curieux renseignement à une lettre de M. Karl Maurer, qu'a bien voulu me communiquer mon ami G. Monod.

2. Voy. Rudhart, *Älteste Geschichte Baierns*, p. 539.

3. Holtzmann, p. 136. Il était résulté de cet état de choses que *walah* signifiait « homme de la dernière condition, serf, paysan; » voy. Nötker sur le Ps. LXV, cité par Holtzmann, p. 135. De même en anglo-saxon *wealh* signifie « paysan », et, ce qui est curieux, chez les Roumains eux-mêmes *român* signifie « paysan, corvéable » (voy. de Cihac, *Dictionnaire d'étymologie daco-romane*), ce qui rend incontestable l'étymologie contestée du grec βάλων; au même sens.

4. *Althochdeutscher Sprachschatz*, I, 839.

(*Rumen, Rumen, Romän*), que nous leur donnons aussi depuis peu (Roumains). La désignation de Valaques ne leur est appliquée que par les étrangers qui les entourent : « A la question *que es?* tout Valaque » répondra *eo sum Romanu*.... Le plupart des Valaques ne savent » même pas qu'on les appelle ainsi¹. » On comprend d'ailleurs que ce nom, tout légitime qu'il est, ne prouve absolument rien en faveur de la prétention des Romains à descendre exclusivement des colons transportés par Trajan en Dacie. Il est probable que les habitants roumains actuels de l'ancienne Dacie ne l'occupent que depuis le xiii^e siècle²; mais à l'époque où ils s'étendaient dans tout le pays situé entre le Danube et les frontières de la Grèce proprement dite, ils portaient le nom de *Romani* au même titre que tous les habitants de l'empire parlant latin. Il ne suffit pas de dire avec M. Roesler que ce nom leur vient « de ce qu'ils » étaient sujets de l'empire romain, c'est-à-dire byzantin, absolument » comme les Grecs modernes et les Bulgares se nomment, dans le même » sens et pour la même raison, Ῥωμαῖτοι³. » Il y a une différence essentielle : la forme *Romani* n'est pas grecque comme la forme Ῥωμαῖτοι : elle indique que ces populations avaient adopté la langue latine, et se distinguaient par là aussi bien des Grecs (Ῥωμαῖτοι) que des Barbares. En effet les Romains n'imposèrent pas leur langue aux peuples Grecs de leur empire⁴; les pays où se parlait l'idiome hellénique ne furent pas romanisés, bien que plus tard, quand l'empire d'Orient se regarda comme formant désormais à lui seul l'empire romain, les habitants de ces pays se soient appelés Ῥωμαῖτοι. Les Roumains sont les descendants des peuples barbares romanisés en parties qui habitaient les provinces de l'empire situées entre la Grèce et les frontières du Nord-Est; ces peuples se nommaient *Romani*, absolument comme les Gaulois romanisés, en face des barbares; les Grecs les nommaient non pas Ῥωμαῖτοι, mais Ῥωμαῖνοι⁶. Comme les

1. Murgu, *Nachweis dass die Walachen der Römer Nachkömmlinge sind*, Ofen, 1830, p. 67, 113; cité dans Schott, *Walachische Mehrchen*, 1845, p. 44.

2. Voyez Roesler, *Dacier und Romanen*, Wien, 1868.

3. Roesler, l. l. p. 71.

4. Les Grecs d'Italie et de Sicile conservèrent leur langue jusqu'à une époque assez avancée du moyen-âge.

5. En partie; car il est aujourd'hui indubitable que l'albanais représente la langue primitive des peuples de ces pays (illyrien), comme le gallois représente le celtique de Bretagne. Quant aux Slaves, malgré les efforts faits par plusieurs savants slaves pour établir l'existence de leur race dans ces contrées des temps antiques, leurs arguments sont jusqu'à présent dénués de toute force probante.

6. Voyez les curieuses citations de Constantin Porphyrogénète (VII^e s.) faites par M. Schuchardt, *Vokalismus*, III, 52 ss. L'auteur semble, il est vrai, restreindre ce nom de Ῥωμαῖνοι aux habitants de la Dalmatie parlant latin; mais quand il dit : ἢ δὲ καὶ τῶν αὐτῶν Ῥωμαίων διακρίτησις ἦν μέγιστος τοῦ Δανούβειου ποταμοῦ, on voit qu'il les rattache aux Valaques de la Mésie. Les soldats qui au VI^e siècle,

Romani d'Occident, ceux de l'Est reçurent des Allemands le nom de *Walahan*; car Zeuss a incontestablement raison d'attribuer aux Allemands l'origine de cette désignation¹. Il est vrai qu'actuellement ils ne sont pas en contact avec les Allemands², mais on sait que ces pays furent ceux par lesquels les premières invasions germaniques se précipitèrent sur l'empire: elles y avaient d'ailleurs été précédées par une nombreuse colonisation. Là comme partout les Allemands appelèrent *Walahan* ceux qui se nommaient *Romani*, et ils transmirent cette désignation aux peuples divers qui les remplacèrent dans ces régions; les Grecs l'adoptèrent eux-mêmes par la suite (βλάχαι). L'un et l'autre nom, le premier dans la bouche des étrangers, le second dans celle des *Romani*, désignent jusqu'à nos jours les descendants singulièrement disséminés des anciennes populations romanisées de ces provinces. On sait qu'ils ont aussi gardé leur langue et que, tout altérée et imprégnée d'éléments étrangers qu'elle est, elle mérite sa place parmi les dialectes modernes où vit encore la langue latine³.

Le nom de *Romani*, on le comprend, n'a pas désigné les habitants de l'empire qui parlaient latin uniquement par opposition aux barbares germanains. Ils l'ont aussi employé pour se distinguer de leurs autres voisins: seulement l'appellation correspondante de *Walahan* fait ici naturellement défaut. Ainsi en Afrique les *Romani* que nous trouvons appelés de ce nom à l'approche des Vandales⁴ se nommaient ainsi antérieurement, par oppo-

dans l'armée de Commentiolus, général de l'empereur grec Maurice, causèrent une déroute en proférant τῆ πατριῶα φωνῆ (Théophane), ἐπιχωρίω γλωττῆ (Théophylacte) les paroles souvent citées: τόρνα, τόρνα, φράτρε, βετορνα, étaient très-probablement de ces Ῥωμαῖνοι dont parle Constantin. — Je ne puis douter, pour ma part, qu'on ait parlé latin depuis les Alpes jusqu'aux bouches du Danube avant les invasions germaniques et slaves. Seulement la langue illyrienne s'était maintenue jusqu'au moment où les invasions empêchèrent définitivement le latin de l'absorber.

1. Zeuss, *die Deutschen und ihre Nachbarstämme*, p. 68

2. Sauf les Saxons de Transylvanie, qui ne sont là que depuis le XIII^e siècle.

3. La continuité du latin en Dacie, et la date relativement récente de la reprise de possession de cette province par les Roumains, faits qui me paraissent démontrés par M. Roesler, sont d'une grande importance pour la philologie romane. On regardait jusqu'ici le valaque comme représentant la langue parlée en Dacie par les Romains, langue qui, à partir du III^e siècle (Aurélien abandonna la Dacie en 274), se serait développée dans un isolement complet. Il résulterait de cette opinion que tous les phénomènes communs au valaque et aux autres langues romanes devaient être regardés comme remontant au moins au III^e siècle. S'il en est autrement, si le valaque représente la langue des *Romani* de l'Illyricum et de la Mésie, il a été en contact avec le reste du domaine roman jusqu'à l'invasion slave, et a pu par conséquent subir encore au V^e et même au VI^e siècle les influences qui se faisaient sentir dans le reste de ce domaine.

4. Sur les *Romani* en Afrique, voyez, outre les textes cités plus haut, la Vie de S. Augustin par Possidius, *AA. SS. Aug. VI*, et le livre de Papencordt, *Geschichte der vandalischen Herrschaft in Afrika*, Berlin, 1837.

sition aux indigènes restés étrangers à la domination ou à la langue romaine¹. — De même, quand l'Armorique se trouva occupée par des tribus parlant celtique, les nouveau-venus, continuant sans doute l'usage qu'ils avaient déjà dans la Grande-Bretagne, appelèrent *Romani* leurs voisins, habitants des provinces gauloises romanisées².

Il résulte de tout ce qui vient d'être dit que les habitants de l'empire romain, quelle qu'eût été leur nationalité primitive, se désignaient, particulièrement par opposition aux étrangers et surtout aux Allemands, par le nom de *Romani*. Ce nom leur resta, dans les différents pays où les envahisseurs s'établirent, tant qu'il subsista une distinction entre les conquérants et les vaincus. En Occident il disparut généralement vers le ix^e siècle pour faire place aux noms des nationalités diverses sorties de la dislocation de l'empire par les tribus germaniques; il se maintint toutefois plus longtemps, et subsiste encore au moins par son dérivé, dans le petit pays de Coire. — En Orient, il continua à désigner les habitants romanisés des provinces au Sud du Danube qui ne se fondirent pas parmi les populations illyriennes, grecques, germaniques, slaves ou mongoles, et il les désigne encore jusqu'à ce jour. — Le mot *Romanus* se traduisait en allemand par *Walah*, mais jamais les *Romani* n'ont pris eux-mêmes cette dénomination; elle s'est maintenue en allemand (où *Romanus* est inconnu) pour désigner les peuples romans pendant le moyen-âge, et n'a pas encore tout à fait disparu : elle s'est particulièrement attachée aux deux peuples qui ont gardé le nom de *Romani*, aux *Churwalschen* et aux *Walachen*³.

II.

ROMANIA.

Sur le nom des habitants de l'empire on fit un nom pour l'empire lui-même. Il était dans l'esprit populaire de substituer une désignation courte

1. On a beaucoup discuté pour savoir si on parlait encore punique en Afrique au temps de la domination romaine. Le fait est mis hors de toute contestation par les témoignages nombreux que contiennent les œuvres de S. Augustin. Seulement le punique n'était employé que comme patois, et la plupart de ceux qui le parlaient entendaient le latin.

2. Voy. *Concl. Taronense*, a. 567, ap. Labbe, V, 854 : *Britannum aut Romanum in Armorico*; *Vita S. Samsonis*, AA. SS. Jul. VI, II, 11 : *Britannorum Romanorumque ultra citraque mare*.

3. Le mot *walah*, qui offre dans son origine et dans son histoire plusieurs particularités intéressantes, sera prochainement l'objet d'un travail spécial dans cette revue. — M. Diez (*Gramm.*² 1, 128) dit que les Wallons des Pays-Bas, à la différence des Valaques et des Welches de Coire, ont accepté le nom que leur donnaient les Allemands. Nous reviendrons ailleurs sur ce point.

et concrète aux termes de *imperium Romanum*, *orbis Romanus*. On tira de *Romanus* le nom *Romania*, formé par analogie d'après *Gallia Graecia Britannia*, etc. L'avènement de ce nom indique d'une façon frappante le moment où la fusion fut complète entre les peuples si divers soumis par Rome, et où tous, se reconnaissant comme membres d'une seule nation, s'opposèrent en bloc à l'infinie variété des *Barbares* qui les entouraient. Ce nom était populaire et n'avait pas droit d'entrée dans le style classique; aussi l'époque où il nous apparaît pour la première fois est-elle évidemment bien postérieure à celle où il dut se former; les textes qui le donnent l'emploient uniquement par opposition au monde barbare devenu l'objet de toutes les craintes, la menace sans cesse présente à l'esprit.

La Romania avait à peine pris conscience d'elle-même qu'elle allait être ruinée au moins dans son existence matérielle. Cette réflexion mélancolique est naturellement suggérée par le passage suivant, où se trouve à ma connaissance le plus ancien exemple du mot. C'est au commencement du v^e siècle qu'eut lieu, dans la grotte de Bethléem où vivait saint Jérôme, l'entretien suivant, qui roulait sur le roi goth Ataulf, devenu un allié de l'empire après avoir songé à le détruire complètement : *Ego ipse, dit Paul Orose, virum quemdam Narbonnensem, illustris sub Theodosio militiae, etiam religiosum prudentemque et gravem, apud Bethlehem oppidum Palaestinae beatissimo Hieronymo presbytero referentem audivi se familiarissimum Ataulpho apud Narbonam fuisse, ac de eo saepe sub testificatione didicisse quod ille, cum esset animo viribus ingenioque nimius, referre solitus esset se in primis ardentem inhiasse ut, oblitterato Romago nomine, Romanum omne solum Gothorum imperium et faceret et vocaret, essetque, ut vulgariter loquar, Gothia quod Romania fuisset*¹. — A peu près à la même époque nous retrouvons ce mot dans des circonstances plus tristes encore. L'autre grand docteur chrétien de ce temps, S. Augustin, assiégé dans Hippone par les Vandales, reçoit des lettres des évêques de la province qui lui demandent des conseils sur ce qu'ils doivent faire dans le péril et le désastre commun, et il leur répond sur la conduite à tenir en face de ceux que son biographe Possidius, alors enfermé avec lui, appelle *illos Romaniae eversores*². Romania ne signifie pas seulement ici, comme le veulent les Bollandistes, *ditio romana in Africa*; il n'a plus même simplement le sens de *Romanum imperium* que lui donne Du Cange; il a pris une signification plus générale, celle de monde romain, de civilisation romaine opposée à la *Barbarics*³ qui va la détruire.

1. Orose, VII, 43 (éd. Havercamp, p. 585).

2. *Vita Augustini*, c. 6, AA. SS. Aug. VI, p. 439.

3. *Barbaria*, pour désigner soit l'ensemble des pays barbares (Cicéron), soit un

Par un singulier hasard, les exemples du mot *Romania* sont plus anciens et plus nombreux en grec qu'en latin. Quand la capitale de l'empire eut été transportée à Byzance, il n'en resta pas moins l'empire romain ; Constantinople fut appelée nouvelle Rome ou simplement Rome, et la langue latine resta longtemps encore la langue officielle¹. Les écrivains grecs paraissent avoir adopté à cette époque le nom de *Romania* pour désigner l'ensemble de l'empire : Suicer et Du Cange en ont rassemblé de nombreux exemples, parmi lesquels je ne cite que les plus importants. S. Epiphane dit en parlant de l'hérésie d'Arius :καὶ ἐξῆρθῆσαν ἐξ αὐτοῦ πῶρ οὐ τὸ τυγόν, ὅ κατείληφε πᾶσαν τὴν Ῥωμανίαν σχεδόν, μάλιστα τῆς ἀνατολῆς τὰ μέρη². Ce passage montre bien que le mot désigne non-seulement l'empire d'Orient, mais tout ce qui était soumis aux Romains ; S. Athanase dit expressément : Μητροπόλις ἡ Ῥώμη τῆς Ῥωμανίας³. C'est encore dans ce sens que l'emploie S. Nil : εἰρηκας διὰ τοῦτο πολλάνις πλῆθι Βαρβάρων ἐράλληεν τῇ Ῥωμανίᾳ⁴. Plus tard, quand l'empire d'Occident fut détruit, le nom de Ῥωμανία désigna dans les écrivains grecs l'empire de Byzance, et reparut, sous la forme *Romania* (avec l'accent sur l'i), *Romane*, dans les écrivains occidentaux avec ce sens spécial⁶. C'est de là qu'il est arrivé à désigner

pays barbare (Ovide ; Plante le dit de l'Italie, cf. ci-dessus p. 3, n. 1), est classique ; *barbaries* a un sens voisin, et désigne plus particulièrement un assemblage de barbares. A l'époque des invasions, ces mots, comme *barbarus* et *barbare*, s'appliquèrent spécialement aux Allemands. — Sur la partie de l'Afrique appelée *Barbaria*, par opposition à la *Romania* africaine, voy. les notes de Casaubon sur Lampridius.

1. En 462 un magistrat fut destitué pour avoir employé, en Egypte, le grec au lieu du latin dans des actes publics (Lydus, *de Magistrat.* III, 42, dans Hanel, *Corpus legum*, p. 249).

2. *Hacr.* LXIX, *de Ario* ; *id. hacr.* LXVI, *de Manete*.

3. *Athan. ad Solitar.*

4. *Nil. Epistol.* I, 75. Voy. encore les citations données dans le *Thesaurus*, dans Du Cange et surtout dans Suicer.

5. On remarquera que les Grecs avaient accommodé le mot latin *Romania* à leurs habitudes en l'accentuant sur l'i, c'est à-dire en substituant au suffixe latin atone *-ia* le suffixe grec *-ia* qui plus tard devait rentrer dans le roman et y servir à former particulièrement des noms géographiques (voy. *Étude sur l'accent latin*, p. 93-95).

6. On en trouve des exemples dans Du Cange, et ils sont trop nombreux au moyen-âge pour qu'il soit besoin d'en apporter d'autres. — Je remarquerai seulement que *Romania* a ce sens dans un poème rythmique bien remarquable, publié par E. du Ménil, sur une expédition victorieuse des Pisans en 1088. Il s'agit d'un chef de pirates musulman, établi en Afrique (*Poés. pop. du moyen-âge*, p. 241) :

Hic cum suis Saracenis devastabat Galliam,
Captivabat omnes gentes que tenent Ispaniam ;
Et in tota ripa maris turbabat Italiam ;
Predabatur Romaniam usque Alexandriam.

On pourrait croire que *Romania* a encore ici le sens de domaine des Romains ; mais le sens général indique l'empire grec, et surtout l'accent sur l'i, dans ce vers

les possessions des Grecs en Asie, puis les provinces qui forment aujourd'hui la Turquie d'Europe et la Grèce, et où il faut le reconnaître sous la forme *Roumèlie*. Je n'ai pas à m'étendre ici sur cette histoire du mot grec Ῥωμανία; il suffit de montrer qu'il provient du latin et que son usage habituel en Orient au IV^e siècle prouve qu'il était populaire en Occident avant cette époque.

En Occident le mot *Romania*, comme on l'a vu, fut surtout employé pour caractériser l'empire romain en face des Barbares¹ et plus tard pour exprimer l'ensemble de la civilisation et de la société romaine². Dans ce sens étendu, il comprend naturellement la langue, et cette idée accessoire est nettement indiquée dans les vers où Fortunat, s'adressant au Franc Charibert, lui dit :

Hinc cui Barbaries, illinc Romania plaudit.
Diversis linguis laus sonat una viro³.

Romania, c'est ici l'ensemble des *Romani*, la société romaine, le monde romain en opposition au monde allemand ou barbare.

L'expression de *Romania* resta en usage jusqu'aux temps Carolingiens, et reprit même sans doute une nouvelle vogue quand Charlemagne eut restauré l'*Imperium Romanum*. Dans un Capitulaire de Louis le Pieux et Lothaire, on lit : *Præcipimus de his fratribus qui in nostris et Romaniae finibus paternæ seu maternæ succedunt hereditati*⁴, et il me paraît probable que *Romania* signifie ici l'étendue de l'empire plutôt que l'Italie ou cette province italienne à laquelle le nom a fini par se restreindre⁵. Mais quand l'empire eut passé aux rois d'Allemagne, le mot *Romania* semble avoir désigné spécialement cette partie de leurs états qui n'était pas germanique, à savoir l'Italie. C'est le sens qu'il paraît avoir dans les passages suivants : *Gaudebundus effectus (imperator Græcorum) aurum et argentum infinitum cum puella transmiserunt in terra Romania*⁶. *Imperator*

et dans un autre où le mot reparait (p. 250), tait voir qu'il s'agit ici de la *Romanie*, comme dit Villehardouin.

1. Voy. par exemple Jordanis, *de Reb. getic.* c. 25 : *Duque cogitantes (Vesgothæ) tandem communi placito legatos ad Romaniam direxere, ad Valentem imperatorem, fratrem Valentini.*

2. Un autre mot qui paraît avoir eu ce large sens est *Romanitas*, qui ne se trouve que dans Tertullien (*De Pallio*, 4), — par conséquent de très-bonne heure.

3. Fortunat, l. VI, IV, *de Chariberto rege*, v. 7-8. C'est la même pensée qu'il exprime ailleurs en disant : *Romanusque lyra plaudat tibi, Barbarus harpa.*

4. *Hlud. et Hloth. Capitul.* (825), ap. Pertz, *LL.* I, 251.

5. Quel sens précis a *Romania* dans une *Tabula genealogica* des Carolingiens (Pertz, *SS.* II, 314) où Louis, fils de Lothaire, est appelé *rex Italiae et Romaniae*? Celui, si je ne me trompe, de province romaine, environs de Rome, qui est donné à notre mot, bien que rarement, dans un certain nombre de textes du moyen-âge.

6. *Benedictus S. Andreae*, ap. Pertz. *SS.* III, 718.

*autem a Romania discedens nostras (Germaniae) regiones invisit*¹. *Imperatore et Ekkihardo pariter tunc in Romania commorante*². *Multae sunt, pro dolor! in Romania atque in Langobardia insidiae*³. Enfin le nom de Romania finit par ne plus désigner que la province qui porte encore ce nom de Romagne, et qui répond à l'ancien exarchat de Ravenne; il lui vient d'après les uns de la célèbre donation faite par Pépin à l'*ecclesia Romana*, d'après les autres du nom de l'empire grec, de la Ῥωμανία, dont cette province fut la dernière possession en Occident⁴.

Le mot *Romania* se trouve encore employé pour désigner le pays romain par opposition au pays celtique. Ainsi dans la vie de S. Samson, évêque de Dol, écrite sans doute au VII^e siècle, on lit : *Quae citra mare in Britannia et Roman(ī)a mirabiliose fecit* ; et ailleurs : *Cum esset in domo sua (in) Romania*⁵. Pour les Bretons, la *Romania* c'est le pays romain le plus voisin, c'est-à-dire la Gaule, et ils l'appellent ainsi, comme on voit, même quand les Francs y règnent depuis longtemps.

En résumé, le mot *Romania*, fait pour embrasser sous un nom commun l'ensemble des possessions des Romains, a servi particulièrement à désigner l'empire d'Occident, quand il fut détaché de celui de Constantinople (qui de son côté s'attribua le nom de Ῥωμανία). Depuis la destruction successive de tous les restes de la domination romaine, il a exprimé l'ensemble des pays qui étaient habités par les *Romani*, ainsi que le groupe des hommes parlant encore la langue de Rome, et par suite la civilisation romaine elle-même. Dans ce sens, *Romania* est un mot bien choisi pour dire le domaine des langues et des littératures romanes, et c'est dans ce sens que nous l'employons.

La *Romania*, à ce point de vue de la civilisation et du langage, comprenait autrefois, lors de sa plus grande extension, l'empire romain jusqu'aux limites où commençait le monde hellénique et oriental, soit l'Italie actuelle, la partie de l'Allemagne située au Sud du Danube, les provinces entre ce fleuve et la Grèce, et, sur la rive gauche, la Dacie; la Gaule jusqu'au Rhin, l'Angleterre jusqu'à la muraille de Septime-Sévère;

1. *Thietmari Chronicon*, IV, 20. *ap. Pertz*, SS. III, 776.

2. *Id.* IV, 26, *ib.* p. 779.

3. *Id.* VII, 3, *ib.* p. 837.

4. Cette dernière opinion est celle d'Otton de Frisingue, mais je ne sais si elle remonte plus haut. Elle paraît confirmée par le diminutif *Romaniola* qui signifierait la petite *Romane*. Mais elle a contre elle la forme *Romagna*, qui indique dans *Romana* l'accent sur l'*i* et non sur l'*a*. On peut supposer que le mot *Romana* désignait proprement les possessions de l'Église autour de Rome, et qu'on a ensuite appelé du même nom (ou d'un diminutif) celles qu'elle avait de l'autre côté des Apennins.

5. *Vita S. Samsonis*, Prol., AA. SS. Jul. VI, 573.

6. *Ib.* l. I, c. 60; *add.* c. 61.

l'Espagne entière moins les provinces basques¹, et la côte septentrionale de l'Afrique². De grands morceaux de ce vaste territoire lui ont été enlevés, surtout par les Allemands. Il est vrai que plusieurs des pays jadis romains où se parle maintenant l'allemand n'ont jamais été complètement romanisés³. Pour l'Angleterre le fait est certain : quand les légions romaines se furent retirées, l'élément celtique indigène reprit bientôt la prépondérance, et les *Romani* qui, malgré tout, s'y trouvaient encore en grand nombre, furent absorbés sans doute autant par les Bretons que par les Saxons⁴. — Les pays situés sur la rive gauche du Rhin qui ont été germanisés ne l'ont pas été tous à la même époque; ils doivent leur germanisation soit à la dépopulation causée par le voisinage menaçant des Barbares (Provinces rhénanes, Alsace-Lorraine), soit à l'extermination des habitants Romains par les envahisseurs (Flandre)⁵. Mais il est sûr, particulièrement pour l'Alsace, que l'établissement germanique avait été précédé par une romanisation à peu près complète⁶. — Les contrées de la rive droite du Danube (Rhétie, Norique, Pannonie) avaient reçu de bonne heure des colonisations germaniques établies par les empereurs eux-mêmes; devant les invasions, une partie de la population romaine passa en Italie, le reste s'absorba plus ou moins lentement dans le peuple conquérant⁷; un petit noyau persista dans quelques vallées des Alpes. —

1. Le domaine du basque, représentant de l'ancienne langue indigène, paraît avoir plutôt diminué que grandi depuis la chute de l'empire romain. L'exposition détaillée de ce point de géographie linguistique serait ici hors de son lieu.

2. Fuchs, *Rom. Spr.*, p. 59-61, restreint trop, notamment pour l'Afrique et les provinces de la Gaule situées sur les bords du Rhin, l'étendue du domaine où le latin s'est réellement parlé comme langue populaire.

3. Le latin n'avait pas pénétré en Thrace comme langue usuelle : voy. Zeuss, p. 263, et surtout A. Dumont dans les *Archives des Missions*, 2^e série, t. VI, p. 474.

4. Telle est, si je ne me trompe, l'opinion qui tient le mieux compte de toutes les données du problème. Que la Bretagne ait été sérieusement romanisée, et que la tradition reçue, suivant laquelle, après le départ des légions, les Celtes se seraient retrouvés maîtres du pays comme avant César, soit insoutenable, c'est ce qui paraît évident; d'autre part, ne tenir aucun compte de l'élément celtique, comme le fait M. Thomas Wright (*Transactions of the historical Society of Lancashire*, t. VIII, 1856; *Archæologia Cambrensis*, jul. 1858), et supposer que les Gallois sont des colons venus d'Armorique, c'est contredire un grand nombre de faits historiques et philologiques, qu'il serait trop long d'exposer ici (cf. d'Arbois de Jubainville, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1866, p. 399). Il suffit de dire qu'à l'inverse la colonisation de la Bretagne française par les Bretons d'Angleterre est un fait à peu près acquis à la science. Les *Romani* de Bretagne habitaient surtout les villes; la population des campagnes était restée celtique.

5. Voy. Roth, *Beneficialwesen*, ch. II.

6. C'est ce que Fuchs essaie en vain de contester (p. 60).

7. Voy. les détails donnés plus haut sur ce point. Sur la romanisation ancienne des pays riverains du Danube, on peut voir Mamertin, *Gratiarum actio Juliano*, c. 7, bien qu'il y ait sans doute de l'exagération dans les paroles du rhéteur. Sur l'occupation rapide des bords du Danube (et du Rhin) par les Barbares, voy. S. Jérôme, *Epist. ad Ageruchiam* (éd. Mascou, I, 349). Voyez aussi, pour la

Dans les provinces plus orientales, l'élément indigène s'était maintenu comme en Angleterre; mais la population romaine y avait pris plus de consistance, si bien qu'au milieu des anciens habitants (Albanais) et des masses d'invasisseurs successifs (Germain, Slaves, Hongrois, Turcs), les *Roumains* réussirent à se maintenir d'une part en corps de population considérables, d'autre part en petits groupes disséminés très-nombreux, et parvinrent même à réoccuper la Dacie de Trajan, qu'Aurélien avait fait évacuer à tous les *Romani* dès le III^e siècle. — En Afrique, ce ne furent pas les Vandales qui mirent fin au romanisme; il paraît au contraire probable que là comme en Espagne et en Gaule les Germains finirent par se fondre avec les vaincus¹, et il se serait sans doute formé dans le royaume de Genseric une langue romane particulière, si l'établissement vandale n'avait pas été détruit par les Grecs, et surtout si la funeste invasion des Musulmans n'avait arraché ces belles contrées au monde chrétien. Il est vraisemblable que quand les Arabes arrivèrent il restait encore de nombreux Romains dans le pays; toutefois l'élément indigène n'avait jamais disparu même du temps de la domination romaine² et dans le cœur des provinces qu'il entourait de tous côtés; il s'allia étroitement avec les Arabes, et les derniers vestiges du romanisme disparurent bien vite de l'Afrique. — L'Espagne au contraire, où la fusion des Goths avec les Romains était complète, conserva son caractère même sous la domination arabe et parvint finalement à s'en affranchir tout à fait. — Il en fut de même en Sicile: là le romanisme a non-seulement chassé complètement l'élément arabe, mais encore fait disparaître l'élément grec qui sans doute y était encore assez abondant au commencement du moyen-âge. — Cet élément grec s'effaça aussi du Sud de l'Italie, où il s'était maintenu depuis la colonisation hellénique; dans le midi de la Gaule, il s'était absorbé de très-bonne heure dans la civilisation romaine. — La Romania perdit cependant en Gaule une province qui certainement lui avait appartenu, la péninsule à laquelle les colons venus de l'autre côté de la Manche firent donner le nom de Bretagne; mais on ne peut douter que cette province, à l'époque de leur débarquement, n'ait été presque tout à fait dépeuplée.

Les pertes que la Romania a faites il y a quatorze siècles ne sont pas

dépopulation de ces contrées lors des guerres germaniques, les témoignages réunis par Rudhart, *Altste Geschichte Baierns*, p. 201 ss.

1. Papencordt, dans son *Histoire de la domination vandale en Afrique*, représente la séparation des *Romani* et des Vandales comme un peu plus complète et plus durable qu'elle n'a été. Il est certain cependant que les vainqueurs et les vaincus se sont assimilés moins facilement en Afrique qu'ailleurs, et Papencordt en a fort bien donné les raisons.

2. Voyez les preuves de ce fait dans Papencordt, *l. l.*, p. 36, note.

sans compensations. Non-seulement elle a absorbé toutes les tribus germaniques qui ont pénétré dans le cœur de son territoire, mais elle a reculé de tous côtés les frontières que lui avait faites l'époque des invasions. Sur presque tous les points où elle s'est trouvée en contact avec l'élément allemand, en Flandre, en Lorraine, en Suisse, en Tyrol, en Frioul¹, elle a opéré un mouvement en avant qui lui a rendu une partie plus ou moins grande de son ancien territoire. En Angleterre, les Normands romanisés ont reconquis le pays pendant des siècles pour le monde roman, et leur langue n'a cédé à celle des Saxons qu'en s'y mêlant dans une proportion telle que l'étude de la langue et de la littérature anglaise est inséparable de celle des langues et des littératures romanes. J'ai déjà parlé de la suppression du grec en Italie, de la Dacie reconquise par les Roumains. Dans le Nouveau-Monde la Romania s'est annexé d'immenses territoires; elle a commencé à reprendre possession d'une partie du Nord de l'Afrique. Le latin, dans ses différents dialectes populaires, — qui sont les langues romanes, — est parlé aujourd'hui par un nombre d'hommes bien plus considérable qu'au temps de la plus grande splendeur de l'empire.

Ces conquêtes de la Romania sont de deux genres. Les unes sont la simple conséquence des conquêtes matérielles faites par les nations romanes : telle est avant tout l'annexion d'une si grande partie de l'Amérique². Les autres, bien moins considérables, mais plus intéressantes, sont des victoires de la langue. Une langue romane placée à côté d'une autre langue, — et spécialement d'une langue germanique, — prend presque fatalement le dessus, à moins que, comme en Rhétie et en Norique, le nombre des *welches* ne soit par trop inférieur à celui des Allemands qui les entourent. A quoi tient ce phénomène remarquable, cette influence destructive exercée peu à peu par les langues romanes sur leurs voisines? Les causes qu'on peut en donner sont de trois ordres : les unes tiennent à la puissance politique, à la splendeur sociale qui à diverses reprises ont appartenu aux pays romans : la France de Louis XIV, par exemple, exerçait en Europe un véritable prestige, qui se faisait sentir jusque dans les villages où se débattaient obscurément ces questions vitales, et déterminait les paysans français à être fiers de leur langue, les paysans allemands ou flamands à abandonner facilement la leur. — Une autre cause est dans la construction des langues romanes comparées aux langues germaniques : ayant eu une vie historique beaucoup plus

1. Nous avons l'intention de donner dans la *Romania* des études détaillées sur la délimitation des langues dans ces divers pays depuis les invasions jusqu'à nos jours.

2. Les empiétements de la *Germania* sur la *Romania* appartiennent exclusivement à cette première catégorie.

longue, elles sont, elles étaient surtout jadis plus claires, plus maniables, parce qu'elles avaient servi à des usages bien plus variés; elles demandent moins d'efforts non-seulement aux organes de la voix, mais à la pensée. — Enfin la dernière raison doit être cherchée dans ce fait indéniable: c'est que, malgré l'influence considérable, et même salutaire, de l'élément germanique dans la constitution du monde moderne, la civilisation de l'Europe est essentiellement fille de la civilisation romaine, comme le christianisme a été transmis au monde moderne par le monde romain. Les langues romanes ont eu pour auxiliaire perpétuel le latin, organe de la science, de la philosophie, du droit et de la religion. Aussi voyons-nous dès le moyen-âge entre les pays romans et les nations germaniques le même rapport qui se reproduit plus tard: les langues romanes, surtout le français, sont connues, parlées et lues dans le monde chrétien tout entier, tandis que les exemples de *Romani* connaissant une langue allemande pourraient sans doute se réduire à un nombre presque imperceptible. La raison alléguée ici est si réelle qu'on a vu également les nations slaves, quand elles se sont mises à participer à la civilisation moderne, commencer leur éducation par apprendre le français. Cette langue est encore dans le monde entier, avec l'italien, le signe et le véhicule d'une certaine culture affinée, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus délicat dans la civilisation commune aux peuples modernes, venue des Romains, transmise et développée par les nations romanes.

Ces réflexions amènent naturellement à se poser une question intéressante et difficile: la Romania forme-t-elle vraiment un domaine intellectuel et moral, ou n'est-elle constituée que par l'origine commune des langues romanes? En d'autres termes, existe-t-il entre les peuples qui parlent aujourd'hui des dialectes latins des liens réels, autres que ceux de l'unité de langage, lesquels peuvent en somme être considérés comme purement fortuits et sont actuellement fort relâchés? Question grave, qui en engendre de plus graves encore, et qu'il ne faut aborder qu'avec une grande circonspection, si on tient à ne pas se payer de mots et à ne pas sacrifier à une idée préconçue la sincérité scientifique. Pour la traiter et la résoudre en détail, il faudrait un espace dont je ne dispose pas ici; je me permettrai seulement de proposer à ce problème capital la solution qui me paraît aujourd'hui le mieux répondre à la vérité. Je n'essaierai pas de l'appuyer sur des faits, je ne ferai que l'exposer très-sommairement, laissant au lecteur le soin de compléter ce qui sera simplement indiqué.

La Romania, ou l'union des nations romanes, n'a pas pour base une communauté de race. Quand on parle des races latines on emploie une expression qui manque absolument de justesse: il n'y a pas de races latines. La langue et la civilisation romaines ont été adoptées, plus ou

moins volontairement, par les races les plus diverses, Ligures, Ibères, Celtes, Illyriens, etc. C'est donc sur le sacrifice de la nationalité propre et originelle que repose l'unité des peuples romans; elle a pour base un principe tout différent de celui qui constitue l'unité germanique ou slave. Le développement particulier de chacun de ces peuples leur a rendu, il est vrai, une personnalité nationale bien marquée, mais ce développement lui-même a pour point de départ, non la nationalité ancienne, mais la culture du monde gréco-romain. Les invasions germaniques ont presque détruit cette culture; grâce à la conversion des envahisseurs à la religion des *Romani*, elles ne l'ont pas complètement anéantie, et le monde moderne a pu renouer la tradition interrompue. Le moyen-âge a été, surtout dans les pays romans, une lutte perpétuelle entre cette tradition et les tendances nouvelles de la société issue des conquêtes allemandes. Entre les deux courants il y a eu fusion à différents degrés: les Allemands, plus tard les Slaves, ont adopté en grande partie les idées, les mœurs, les institutions romaines, tandis que les pays romans, et surtout la France, ont fortement subi l'influence germanique. L'Europe actuelle, en tant qu'on la conçoit comme formant jusqu'à un certain point une seule nation (à laquelle se rattachent les établissements européens du nouveau-monde), n'est qu'une autre forme de l'empire romain restauré par Charlemagne. Dans le sein de cette association, les peuples romans forment un groupe plus étroitement uni, auquel s'opposent, tenant à l'ensemble par un lien de plus en plus lâche, les deux grandes nations des Germains et des Slaves. Chez ces peuples, la nationalité est exclusivement le produit du sang; la Romania au contraire est un produit tout historique. Son rôle paraît donc être, en face des sociétés qui ne sont que des tribus agrandies, de représenter la fusion des races par la civilisation. C'est dans cette pensée que les divers peuples qui parlent encore latin, sans abjurer en rien leur individualité propre, peuvent trouver la base d'une sympathie raisonnée et même d'une action commune. Le principe des nationalités fondées sur l'unité de race, trop facilement accepté même chez nous, n'a point eu jusqu'ici de fort heureuses conséquences. A ce principe, qui ne repose que sur une base physiologique, s'oppose heureusement celui qui fonde l'existence et l'indépendance des peuples sur l'histoire, la communauté des intérêts et la participation à une même culture. Il oppose le libre choix et l'adhésion qui provient de la reconnaissance des mêmes principes à la fatalité de la race; il est éminemment progressif et civilisateur, tandis que l'autre sera toujours par son essence conservateur et même exclusif. Ce n'est pas que le rationalisme pur, qu'on est habitué en France à introduire dans la politique, soit moins dangereux que l'esprit de race: le jeu opposé du principe de tradition et du principe de progrès est la condition de

tout développement régulier. Mais le lien qui unit entre elles les nations romanes est précisément, par sa nature, à la fois traditionnel et rationnel. Héritières de Rome, elles doivent conserver de son esprit ce qui est le plus utile à l'humanité, la tendance vers une civilisation commune, équitable et éclairée. Elles doivent tenir à honneur de se rattacher au grand effort tenté il y a seize siècles, qui échoua si misérablement au moment même où on en célébrait l'heureux succès; elles doivent viser à réaliser autant que possible ces belles hyperboles des poètes latins, qui peuvent devenir un jour des vérités; elles ont pour mission de représenter dans le monde moderne l'idée d'une cité commune entrevue par les Romains, en la fondant sur des bases plus solides. Elles n'ont d'ailleurs pas cessé de constituer en quelque mesure, par la communauté de leur langue, de leurs souvenirs et de leurs aspirations, cette *patriam diversis gentibus unam*, qui enthousiasmait le Gaulois Rutilius.

La fraternité des diverses nations romanes est sensible dans l'histoire de leurs littératures autant que dans celle de leurs langues. Au moyen-âge les plus importantes d'entre elles ont eu constamment les rapports intellectuels les plus étroits; plus tard elles ont pris part successivement à ce grand mouvement de la renaissance qui était réellement pour elles une restauration. Mais en même temps, grâce aux conditions diverses où elles se sont trouvées et à leur contact plus ou moins fécond avec d'autres peuples, surtout au moyen-âge, l'individualité de chacune s'est constituée. Cette individualité a même été assez marquée pour que le sentiment de la communauté ait pu presque s'effacer: il doit trouver une réviviscence durable dans l'étude des langues et des littératures romanes, à laquelle nous consacrons ce recueil. Nous ne poursuivons, cela va sans dire, d'autre intérêt que celui de la science: les faits seuls parleront; nous ne les choisirons ni ne les interpréterons avec aucune idée préconçue. Mais c'est précisément au point de vue purement scientifique que le rapprochement perpétuel entre les langues et les littératures des diverses nations qui composent la Romania est le plus utile et le plus fructueux. Elles s'éclairent sans cesse l'une par l'autre, au point qu'il est impossible d'approfondir l'étude d'une seule d'entre elles si on n'a des autres une connaissance familière. C'est pour cela que nous les réunissons dans ce recueil, auquel nous avons donné le beau nom, depuis longtemps oublié, par lequel les *Romani* d'Italie, de Gaule, d'Espagne et d'Orient désignaient jadis la grande cité dans laquelle ils étaient tous entrés à leur tour.

Gaston PARIS.

(A suivre.)

— — —

NOTES

SUR LES POÉSIES

DE

BAUDRI, ABBÉ DE BOURGUEIL.

Baudri, abbé de Bourgueil depuis 1079 jusqu'en 1107, puis évêque de Dol depuis 1107 jusqu'en 1130¹, a laissé un grand nombre d'ouvrages, en prose et en vers, dont beaucoup offrent une véritable importance. L'analyse que les Bénédictins en ont donnée dans le tome XI de l'*Histoire littéraire de la France*² laisse beaucoup à désirer ; c'est à peine si quelques lignes y ont été consacrées à des poésies, variées et étendues, qui intéressent à la fois l'histoire et la littérature, et qui, après avoir joui d'une grande célébrité à la fin du XI^e et au commencement du XII^e siècle, sont tombées dans un oubli à peu près complet, oubli d'ailleurs bien naturel, puisque l'unique manuscrit dans lequel ces poésies sont conservées est sorti de France depuis plus de deux cents ans.

Dans la première moitié du XVII^e siècle on remarquait parmi les manuscrits de Petau un petit volume en parchemin, copié au XII^e siècle, composé de 152 feuillets et uniquement rempli des poésies de Baudri³. André Duchesne y transcrivit différentes pièces historiques, dont la plupart furent insérées en 1641 dans le tome IV des *Historiæ Francorum scriptores coætanei*⁴, et dont les autres, mises en réserve pour divers travaux sont restées à l'état de copie dans les papiers de Duchesne que possède la Bibliothèque Nationale (n^{os} 20 et 49 de la collection Duchesne).

En 1650 le manuscrit des poésies de Baudri fut compris dans la belle collection de manuscrits qu'Alexandre Petau vendit à Christine, reine de

1. *Gallia christiana*, XIV, 658 et 1048.

2. P. 103-113.

3. Les cotes L 351 et Q 27, qu'on lit sur les fol. 1 et 2, doivent se rapporter au classement du ms. dans la bibliothèque de Petau.

4. Les pièces publiées par Duchesne ont été réimprimées dans le t. CLXVI de la Patrologie de Migne, col. 1181-1208.

Suède, et qui ne tarda pas à aller s'ajouter aux richesses du Vatican.

Les poésies de Baudri furent examinées au Vatican dans le fonds ottonien, par Mabillon ou par un de ses collaborateurs¹. Le savant bénédictin en tira quelques vers auxquels il donna place dans le Supplément à la Diplomatique et dans les Annales de l'ordre de Saint-Benoît.

Les savants du XVIII^e siècle négligèrent complètement les poésies de Baudri, et les continuateurs de Dom Bouquet ne trouvèrent pas même à propos de reproduire dans leur collection les pièces qu'André Duchesne avait mises en lumière.

En 1797, les commissaires chargés de choisir les manuscrits que le pape devait remettre à la France distinguèrent le manuscrit des poésies de Baudri et l'envoyèrent à Paris², où il resta près de dix-huit ans sans que personne songeât à en tirer parti. Il retourna à Rome en 1815 et reprit son n^o 1351 dans le fonds de la reine de Suède au Vatican.

Il y a une vingtaine d'années, ce manuscrit attira l'attention d'un ancien élève de l'École des chartes, qui a rendu de grands services à l'histoire de la Touraine et dont la mort prématurée a interrompu des publications très-utiles et parfaitement conçues. M. André Salmon avait résolu de donner une édition des poésies de Baudri, et s'était procuré une copie complète du ms. du Vatican, qu'il a léguée avec ses autres papiers à la bibliothèque municipale de Tours. C'est d'après la copie de Salmon que la Société des antiquaires de Normandie vient de publier le poème le plus important de Baudri, celui qui est adressé à Adèle, comtesse de Blois, et qui renferme un récit de la conquête de l'Angleterre, en 1066.

J'ai pensé qu'il y aurait quelque utilité à donner, d'après la copie de Tours, une table analytique des 254 pièces contenues dans le recueil. Toute imparfaite qu'elle est, cette notice fera mieux connaître un auteur que la critique moderne a trop dédaigné, et jettera quelque jour sur un curieux côté de la société lettrée de la fin du XI^e siècle.

J'indiquerai, autant qu'il sera possible et nécessaire, le sujet de chaque pièce, le nombre de vers dont elle se compose, le titre qu'elle porte dans le manuscrit, les mots par lesquels elle commence, les éditions complètes ou partielles qui en ont été données. Dans les morceaux inédits je citerai les vers qui peuvent fournir d'utiles notions pour l'histoire des lettres ou pour celle des mœurs.

1 (fol. 1). Hymne de 20 vers, dont plusieurs sont effacés :

Festiva multum gaudia

1. *Librorum de re diplomatica supplementum*, p. 51.

2. *Recensio mss. codicum qui ex universa bibliotheca Vaticana selecti pridie idus Julii an. 1797 procuratoribus Gallorum traditi fuerunt* (Lipsiæ, 1803, in-8^o), p. 114.

Hujus diei gratia
 Cunctis infert mortalibus
 Laudes Deo psallentibus.

II. Pièce de 54 vers, dont plusieurs sont effacés. Selon toute apparence, c'est une lettre d'envoi des poésies de Baudri à un poète nommé Payen. Les deux premiers mots sont : « Paganus propriam.... » Ce Payen devait être d'Angers ; il était l'émule de Marbode, de Godefroi de Reims et de Baudri lui-même :

Tu, neutri¹ dispar, es decus Andegavis.
 Andus Marbodum, Remis laudat Godefredum ;
 Me quoque Burgulius jactitat esse suum :
 Tu tamen ambobus necnon michi præficiendus,
 Qui polles metricæ commoditatis ope.

III (fol. 2). Deux vers sur l'incarnation. *De incarnato Verbo*. « Ex serie Jesse..... »

IV. Distique sur le même sujet. *De eodem*. « Flos natus est pueri... »

V. Autre distique. *De eodem*. « Prima novi partus..... »

VI. Distique qui devait accompagner une image de la nativité de Notre Seigneur. *Super virginis partum*. « Natum designat..... »

VII. Distique qui était sans doute joint à une image de l'Annonciation. *Super beatam Mariam*. « Res caret exemplo..... »

VIII. Distique sur la passion. *Super passionem Domini*. « Hostia grata Deo. »

IX-XII. Quatre distiques sur le même sujet. *De eodem*. « Ecce sacerdotum thus..... » — *De eodem*. « Vita subit mortem..... » — *De eodem*. « Quisquis in hac passum..... » — *De eodem*. « Jus solvit mortis..... »

XIII (fol. 2 v^o). Distique sur le crucifix. *Super crucifixum*. « Victima paschalis..... »

XIV. Deux vers sur Pilate. *Super Jesum et super Pilatum*. « Judicis ipsius..... »

XV. Distique sur Jésus en croix. *Super crucifixum*. « Ecce suum regem..... »

XVI. Distique sur le couronnement d'épines. *Super spinis coronatum*. « In cruce pacifica..... »

XVII-XIX. Trois vers sur l'obscurcissement du soleil. *De sole detenebrato*. « Sol veluti plorat..... » — *De eodem*. « Cum veluti plorat..... » — *Item*. « Sol radios velat..... »

XX et XXI. Deux vers sur le deuil du soleil et de la lune. *De sole et luna*. « Sol et luna gemunt.... » — *Item de utroque*. « Sol et luna gemit.... »

1. Les vers qui précédaient celui-ci sont effacés, de sorte qu'on ne peut pas déterminer à quels personnages se rapporte le mot *neutri*.

XXII. Vers sur le deuil de la lune. *De luna*. « Luna gemens pallet..... »

XXIII et XXIV. Deux inscriptions pour une litière, la première composée d'un vers, la seconde de trois. *In lecto itinerario*. « Hoc Deus in lecto..... » — *De eodem*. « In te pausemus..... »

XXV. Distique sur le crucifix. *De crucifixo*. « Filius hic hominis..... »

XXVI (fol. 3). Pièce de cinq vers sur un tableau de Lazare et du mauvais riche.

Hac ex pictura, si de te sit tibi cura.

XXVII. Distique sur une image de Dieu ayant la forme d'un homme.
« Quamvis hæc species..... »

XXVIII. Quatre vers joints à des peintures symboliques, pour inviter le spectateur à triompher des ennemis spirituels.

Significativas picturæ cerne figuras.

XXIX. Lettre de sept distiques, adressée à un poète nommé Robert, qui avait envoyé des vers à Baudri, et à qui Baudri recommande son neveu. Elle est intitulée *Soliloquo*.

Soliloquus vestram legi, Roberte, camenam,

Et placuere satis carmina missa michi.

XXX. Quatre vers sur les marques mises par un ami dans un livre de Baudri.

Quanti me facias, quanti me feceris, ipsa.

XXXI (fol. 3 v^o). Pièce de vingt distiques, dont les derniers sont à peu près complètement effacés. Baudri envoie ses vers à un ami nommé Galon et lui demande une réponse :

Galo, mi frater, quem ditat littera dives,

Suscipe simpliciter Burguliensis ave.

XXXII. Hymne de six strophes en l'honneur de sainte Catherine.

Omnium factor, hominum redemptor.

XXXIII (fol. 4 v^o). Distique très-mutilé, commençant par le mot : « Significativis. »

XXXIV. Six distiques intitulés *Ad legatum suum*. Baudri charge un messager de porter ses vers à un ami et d'inviter cet ami à venir le voir ou du moins à lui envoyer des vers.

Vade ergo subito citus, ut redeas citus [ad me].

XXXV. Inscription pour un grenier, composée de deux vers. *In horreo*. « Horrea nostra Deus..... »

XXXVI. Epître à son livre, composée de 65 distiques, et intitulée : *Contra detrectatores consolatur librum suum*.

Vade, manus multas subiturus et atria multa;

Vade, liber trepidus, discidium metuens.

Baudri insiste dans cette pièce sur le soin qu'il a mis à orner son livre d'initiales dorées, rouges et vertes; il loue l'habileté de son copiste,

nommé Gautier, et d'un doreur, Gérard de Tours, qui se formait dans l'abbaye de Bourgueil, sur les rives du Cambon¹.

Præcepi fieri capitales ære figuras,
 Ut quod non sensus res tribuat precium.
 Ad nos miserunt Arabes huc forsitan aurum,
 Materialum quo signa priora micant;
 Introitus alios minio viridique colore,
 Ut mirabilius omne nitescat opus;
 Ut quos allicere sententia plena nequibit,
 Hos saltem species codicis alliciat.
 Hæc igitur lucet, hæc vero littera ridet,
 Sed non arrident dicta decora tibi.
 Elegi puerum scribentis in arte peritum,
 Qui sic disposuit, nomine Gualterium,
 Qui geniale solum vagus, ut tu, dicere nescit;
 Sed decuit profugus scriberet ut profugum.
 Gerardum quendam natu proavo Turonensem
 Commoda sors arabem contulit artificem.
 Burgulius prudens hunc educat ingeniosum,
 Et iuvat æstivis Cambio temporibus,
 Cambio post modicum qui subterraneus amnis,
 Postquam Burgulium prataque præteriit,
 In Ligerim emergens redeat dubium est an abissum
 Inde reversurus irrequietus eat.
 Claudicat ut Jacob, quoniam pede claudicat uno,
 Scriptor, sed recto prævalet ingenio.
 Hunc quia callebat, quia Beseleel² similabat,
 Gualterio sodes addidimus socium.

XXXVII (fol. 7). Pièce de 132 vers hexamètres, contenant la description d'un cauchemar, avec des réflexions sur la bonté divine. *Somnium et expositio somnii*.

Nox erat et noctem tractabam more diei
 Quam dabat insomnem mordax afflictio cordis.

XXXVIII (fol. 9 v^o). Epître à un jeune homme trop fier de sa beauté. 80 vers hexamètres. *Ad juvenem nimis elatum*.

Cum michi nil placeat nisi quod bene sit placiturum,
 Nec michi displiceat nisi quod sit displiciturum.

1. La rivière que Baudri appelle *Cambio* est celle qu'on nomme aujourd'hui l'Aution et qui se jette dans la Loire aux Ponts-de-Cé.

2. Beseléeel, sculpteur et fondeur juif, dont les travaux sont mentionnés dans l'Exode.

XXXIX (fol. 10 v^o). Douze distiques adressés à un certain Avitus qui s'identifiait avec un Alexandre. *Avito pro Alexandro.*

Nomen Alexandri tibi sic et forma cohæsit
Sicut carni unguis, sicut hirudo cuti.

XL (fol. 11). Dix-neuf distiques adressés à un certain Avitus qui mettait trop d'ardeur à amasser des richesses. *Avito diviti.*

Dives et dives quantum potes esse labores ¹,
Intentus lucris, denariis inhias.

Baudri fait, dans cette pièce, allusion à des avares dont l'histoire devait être familière à ses contemporains :

Noli opibus Cræsi quas conficis æquiparari;
Quemlibet Hugonem Raheriumque time.
Vivat Amalricum nimium qui congregat aurum,
Nummatus montes qui sibi pauper habet.
Huic aut Raherius vel quilibet obviet Hugo,
Et quod Amalricus nunc tolerat, toleret.
Si sapit, has habuisse gazas modo pœnitet ipsum,
Pro quibus afficitur mille miser crucibus.
Esuries peperit quas dicebatur habere,
Ut vomat intactas, esurit ecce iterum.
Tu quoque, gazarum qui servulus esse laboras,
Ne cumulare velis, perdere quas metuas.

XLI (fol. 12). Quinze distiques adressés à un certain Gautier qui avait envoyé des vers à Baudri. *Cuidam Gauterio.*

Uniat absentes nos mutua littera semper,
Me quoque præsentet nunc mea carta tibi.

XLII (fol. 12 v^o). Lettre de Paris à Hélène. 276 vers hexamètres. *Paris Helenæ.*

Quæ vestrum nomen latum vulgavit in orbem,
Si qua fama meum vestrum spiravit in aurem,
Quis sit Alexander Paris est res cognita vobis,
Formarum iudex, quem signat epistola præsens.

C'est dans cette lettre que Baudri fait l'éloge des vins de Rebrechien en Orléanais². Il suppose que Paris, pour donner une haute idée des vins de la Troade, les compare à ceux de Préneste et de Rebrechien :

Bacchica non similes generat Preneste racemos;
Immo nec ille locus qui dicitur Area Bacchi,
Urbi vicinus quam dicunt Aurelianum,
Talia vina bibit nec talia vina refundit,

1. Il faut peut-être lire : « Dives es et dives laboras. »

2. Rebrechien, Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois.

Quæ rex Henricus semper sibi vina ferebat,
Semper ut in bellis animosior iret et esset.

XLIII (fol. 17 v°). Réponse d'Hélène à Paris. 368 vers hexamètres.
Helena Paridi.

Fama tuum nomen nostram celebravit in aurem,
Estque diu Paridis quod res et commoda novi.

XLIV (fol. 24). Quatre distiques adressés par Baudri à son copiste Girard, dont il a déjà été question dans la pièce XXXVI. On y voit que Girard était chargé de mettre au net sur du parchemin les vers que l'auteur jetait sur des tablettes de cire.

Ad Girardum scriptorem suum.

Sic, Girarde meus, tibi sit pes unus ut alter¹,
Quodque tibi cupio, carmina scribe mea.
Carmina carminibus nostris super apposuissem,
Si super apposita susciperent tabulæ.
Implevi nostras, dum tu pigritare, tabellas,
Dum scriptum in cera lentus es excipere.
Ut vero ceram vacues, opus excipe nostrum;
Ut probus, a solita te excute pigritia.

XLV. Dix distiques adressés par Baudri à un poète qui lui avait communiqué des vers composés en son honneur. *Ad eum qui carmina missa mutuo acceperat.*

Carmina missa michi, tibi mutuo tradita, credo.
Vix scio cui debet pagina nostra vale,
Et tamen in primis ipsi rescribo poetæ,
Carmine qui celebrat nomen in astra meum.
Te quoque sub cuius me nomine carmen adivit
Carminibus jubeo participare meis.

XLVI (fol. 24 v°). Huit distiques pour célébrer une entrevue avec un ami nommé Jean. *De Johanne desiderato diutius.*

Quem mea vota michi specialiter insinuarunt,
Hunc modo præter spem contulit ipsa dies

XLVII (fol. 25). Pièce de 22 distiques au sujet de petites tablettes, formées de huit planchettes et présentant quatorze pages enduites de cire verte, dont chacune pouvait contenir à peine huit vers; elles avaient été données à Baudri par l'abbé de Séez, probablement Raoul d'Escures, qui devint évêque de Rochester en 1108 et mourut archevêque de Cantorbéry en 1122². Les tablettes étaient protégées par un étui délicatement brodé; on y avait joint un style fabriqué par Lambert d'Angers. Ce

1. On a vu dans la pièce XXXVI que Girard était boiteux.

2. *Gallia christiana*, XI, 720.

petit morceau donne des renseignements si curieux sur les tablettes employées au commencement du XII^e siècle que je crois devoir en donner le texte complet.

Ludendo de tabulis suis.

Quisquis majores habet his tabulas ve minores,
 Æqualis formæ non tamen ullus habet.
 Corpore sunt parvæ, sed magnæ munere formæ,
 Cura sagax illis quam dedit artificis.
 Illa manus siquidem nimium fuit ingeniosa
 Tam brevibus foliis quæ dedit hanc speciem.
 Sic connectuntur octo sibi parvula ligna,
 Ut quisvis lignum fissile speret idem.
 Hæ tabulæ nostræ vix essent semipedales,
 Astula si duplo longior ipsa foret.
 O nova lex! Nova res! Nova progenies tabularum!
 In manibus nanas en habeo tabulas.
 Ut dicunt, olim generavit terra gigantes,
 Quæ commoverunt corpora magna Deos;
 Fulminibus tandem destructa prole gigantum,
 Simia vel nanus editur alter homo;
 Tunc homines etiam produxit terra minores,
 Ne bellis audax terreat astra gigas.
 Sic sed placata deitate, dolatile lignum
 Artificis studium transtulit in medicum.
 Vos igitur tabulæ Faunorum, vos Satirorum,
 Factæ pœne nichil, ludus abhinc eritis.
 In¹ latum versus vix octo pagina vestra,
 In longum vero vix capit exametrum.
 Attamen in vobis pariter sunt octo tabellæ,
 Quæ dant bis geminas paginulasque decem :
 Cera namque carent altrinsecus exteriores;
 Sic faciunt octo quattuor atque decem.
 Sic bis sex capiunt, capiunt et carmina centum;
 Id quoque multiplices paginulæ faciunt.
 Qui vos compegit valeat tabularius ille!
 Felices tabulæ, vosque valetè diu!
 Sit vobis oculos viridis color ad recreandos;
 Sint indiruptæ vincula corrigiæ;
 Sitque stilus vobis, quem fecerit Andecavensis

1. Ce vers et les sept suivants ont été publiés par Mabillon, *Librorum de re diplomatica supplementum*, p. 51.

Noster Lambertus ipse suis manibus.
 Sit quem consuere saccum subtilis Arachne,
 Qui casus omnes extimus amoveat.
 Qui michi vos misit, hoc est abbas Sagiensis,
 Sollers ploranti misit avem puero.
 Sed vester mecum ludus perduret in ævum,
 A tabulis nunquam scilicet amovear.
 Vivam vobiscum! vos autem vivite mecum!
 Tandem nos unus suscipiat tumulus. Amen.

XLVIII (fol. 25 v^o). Réponse de Baudri à un moine nommé Raoul.
 18 distiques. *Ad Radulfum monachum*.

Ad me carta mei venit mellita Radulphi,
 Quam sapor immensæ condit amicitiae.

XLIX (fol. 26), L et LI. Trois pièces de vers en l'honneur de Noël, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, mort en 1096. Publiées par André Duchesne, *Scriptores*, IV, 251¹; conf. *Gallia christiana*, XIV, 671. La première de ces pièces avait été inscrite sur un rouleau mortuaire.

LII (fol. 27). Pièce inscrite sur le rouleau de Rainaud, archevêque de Reims, mort en 1096. Duchesne, IV, 252.

LIII. Pièce inscrite sur le rouleau de Johel, abbé de la Couture, et de Hoel, évêque du Mans, tous deux morts en 1096. Duchesne, IV, 252, et Mabillon, *Annales*, V, 377.

LIV et LV (fol. 27 v^o). Deux pièces sur Hoel, évêque du Mans. Duchesne, IV, 252.

LVI. Vers sur Simon, évêque d'Agen, mort en 1101. Duchesne, IV, 253 et *Gallia christiana*, II, 906.

LVII (fol. 28). Vers inscrits sur le rouleau d'Audebert, archevêque de Bourges, mort en 1096. Duchesne, IV, 253 et *Gallia christiana*, II, 45; voyez aussi *Rouleaux des morts*, p. 145, dans la Collection de la Société de l'histoire de France.

LVIII (fol. 28 v^o). Apostrophe au porte-rouleau. Duchesne, IV, 253; conf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2^e série, III, 377.

LIX-LXIII (fol. 28 v^o et fol. 128). Cinq pièces en l'honneur de l'archevêque Audebert. Duchesne, IV, 254.

LXIV-LXVI. Trois pièces en l'honneur d'un clerc d'Angers nommé Renaud. Duchesne, IV, 255.

LXVII. Vers sur un chevalier d'Anjou, nommé Gui, mort en partant pour la croisade. Duchesne, IV, 255.

1. Cette pièce et toutes celles qui vont être indiquées comme publiées au tome IV des *Scriptores* de Duchesne, se retrouvent dans le tome CLXVI de la Patrologie de Migne.

LXVIII-LXX. Vers sur un riche bourgeois d'Angers, qui mourut le 12 mai. Duchesne, IV, 255 et 256.

LXXI et LXXII. Inscriptions pour une maison somptueuse qu'un nommé Jean avait fait construire à Poitiers. Duchesne, IV, 256.

LXXIII. Vers sur Renaud, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, mort en 1100. Duchesne, IV, 256; Mabillon, *Annales*, V, 422, et *Gallia christiana*, II, 1234.

LXXIV. Vers sur une recluse nommée Benoite. Duchesne, IV, 256. Voyez Mabillon, *Annales*, V, 316.

LXXV. Vers sur Clarembaud, chevalier angevin. Duchesne, IV, 256.

LXXVI. Vers sur le pape Urbain II. Duchesne, IV, 257.

LXXVII. Vers sur Guillaume le Conquérant. Duchesne, IV, 257.

LXXVIII-LXXXI. Quatre petites pièces de vers sur Guillaume le Roux. Duchesne, IV, 257.

LXXXII et LXXXIII (fol. 148 v^o). Deux pièces sur un prêtre nommé « Ramnulfus, » qui mourut aveugle. Duchesne, IV, 257 et 258.

LXXXIV et LXXXIV bis. Deux pièces sur Geoffroi Martel, tué le 18 mai 1106. Duchesne, IV, 258.

LXXXV. Vers sur une noble fille nommée Constance. Duchesne, IV, 258.

LXXXVI. Vers sur Hugues, archevêque de Lyon, mort en 1106. Duchesne, IV, 258, et *Gallia christiana*, IV, 109.

LXXXVII (fol. 29). Vers sur Jean, archevêque de Dol, mort vers 1090. Duchesne, IV, 258, et *Gallia christiana*, XIV, 1047.

LXXXVIII. Vers sur Guillaume de Montsoreau. Duchesne, IV, 259. Au vers 8 de cette pièce, le mot *ossa*, donné par l'éditeur, doit être remplacé par *urna*.

LXXXIX. Vers sur Bérenger de Tours¹. Duchesne, IV, 259; conf. Martène, *Thesaurus*, IV, 101.

XC-XCII (fol. 29 v^o). Trois pièces de vers sur un maître angevin, nommé « Frodo, » qui mourut en Angleterre. Duchesne, IV, 259 et 260.

XCIII-XCV (fol. 30). Vers sur Pierre, prieur de Déols, connu par sa lutte contre Richard, archevêque de Bourges (1071-1092). Duchesne, IV, 260.

XCVI (fol. 30 v^o). Vers sur Rainaud, chanoine de Poitiers. Duchesne, IV, 260.

XCVII-CI. Cinq pièces sur Godefroi de Reims². Duchesne, IV, 260 et 261.

1. M. Salmon n'a pas retrouvé dans le ms. de Rome la pièce relative à Bérenger.

2. Sur ce maître, dont Baudri loue souvent les poésies, voyez *Histoire littéraire de la France*, VII, 87 et IX, 594.

CII-CV (fol. 31 v^o). Quatre pièces sur Alexandre, chanoine de Tours, qui mourut à l'âge de dix-neuf ans. Duchesne, IV, 261.

CVI (fol. 32). Vers sur Guillaume, évêque d'Angoulême, mort en 1076. Duchesne, IV, 262, et *Gallia christiana*, II, 993.

CVII (fol. 32 v^o). Vers sur la mort d'un vieillard nommé « Erilandus. » Duchesne, IV, 262.

CVIII. Vers sur Pierre, prieur de Déols; voyez plus haut, n^o XCIII. Duchesne, IV, 262.

CIX (fol. 33). Vers sur Géraud d'Orléans. Duchesne, IV, 263.

CX. Vers sur Eudes, abbé de Saint-Jean-d'Angely, mort en 1091. Duchesne, IV, 263; voyez aussi Mabillon, *Annales*, V, 283.

CXI. Vers sur Raoul, archidiacre de Poitiers. Duchesne, IV, 263.

CXII et CXIII (fol. 33 v^o). Vers sur Durand, évêque de Clermont, mort le 18 novembre 1095. Duchesne, IV, 264; voyez Mabillon, *Annales*, V, 357.

CXIV (fol. 34). Vers sur Guillaume, comte de Poitou, mort le 24 septembre 1086. Duchesne, IV, 264.

CXV. Vers sur un jeune chevalier, nommé Geoffroi, mort au mois de mai, âgé d'un peu moins de quinze ans. Duchesne, IV, 264. L'éditeur a omis le cinquième vers de cette pièce :

Militis arma gerens, neque passus militis arma.

CXVI. Pièce de huit vers, qui ont été lacérés dans le ms. où l'on peut encore lire ces mots du titre : *Super quem jacet.....*

CXVII (fol. 34 v^o). Sur Elpes, comtesse. Duchesne, IV, 264.

CXVIII (fol. 35) - CXX. Trois pièces sur un chevalier de Touraine, nommé Burchard, qui s'était distingué dans une expédition en Lombardie, avait protégé une veuve nommée Agnès et avait voulu venger avec éclat son honneur de mari. Duchesne, IV, 264 et 265. La pièce CXIX devait se composer de quatorze vers, dont les quatre premiers ont été donnés par Duchesne. Voici le texte du 5^e et du 14^e; les autres ont été supprimés :

Dinisit Turonos qua mente subegerat orbem.

Quam labor infestus militiæ noceat.

CXXI-CXXV. Cinq pièces sur un très-brave chevalier, nommé « Racherius. » Duchesne, IV, 265 et 266. Mabillon *Annales*, V, 264) a conjecturé que ce chevalier était un vassal du comte de Blois, connu par ses libéralités envers les religieux de Marmoutier.

CXXVI. Vers sur un comte nommé Guillaume. Duchesne, IV, 266.

CXXVII. Vers sur une comtesse nommée Osanne, qui mourut en donnant le jour à son dixième enfant. Duchesne, IV, 266.

CXXVIII. Vers sur un étudiant, nommé Gui, originaire de Tours et mort à Reims. Duchesne, IV, 267.

CXXXIX. Vers sur la mort d'un enfant nommé Jean. Duchesne, IV, 267.

CXXX. Vers sur la mort d'un enfant nommé Eudes. Duchesne, IV, 267.

CXXXI. Vers sur le chevalier Burchard, auquel se rapportent aussi les pièces CXVIII-CXX. Duchesne, IV, 267.

CXXXII. Epitaphe du jeune « Troilus. » Duchesne, IV, 267.

CXXXIII. Vers sur Rainaud, archevêque de Reims, mort en 1096. Duchesne, IV, 267, et *Gallia christiana*, IX, 77.

CXXXIV. Vers inscrits sur le rouleau mortuaire d'un abbé nommé Guillaume. Duchesne, IV, 268.

CXXXV. Vers inscrits sur le rouleau mortuaire d'un abbé nommé Adam. Duchesne, IV, 268.

CXXXVI. Plainte de Baudri sur la mort de Hubert, son maître. Duchesne, IV, 268.

CXXXVII et CXXXVIII. Deux pièces de vers sur maître Gérard, qui avait enseigné à Angers, puis à Loudun. Duchesne, IV, 269. J'ai cru devoir traduire par Loudun les mots *Lausdunum*, *Lausduni* et *Lausdunis* que nous offre le texte :

Lausdunis obiit, sed vivit Burgulianis.....

Laude sua laudes Lausduni multiplicavit.....

Hunc quoque Lausdunis invidit Burguliensis....

Lausdunum refluus donec eat Ligeris.....

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (XI, 98) ont appelé GÉRARD DE LAON le maître auquel sont consacrés ces vers de Baudri. Voyez la Notice de Valois, p. 265, au mot *Lausdunum castrum*.

CXXXIX (fol. 39). Pièce de 205 vers adressée au même Gérard pour l'engager à se retirer dans l'abbaye de Bourgueil. *Ad eundem Gerardum ut monachus fiat*.

Ut de turbinibus mundanis pauca loquamur,

Afficitur multo languescens turbine mundus.

Duchesne (IV, 269) a publié les vers 158-166 de cette pièce, qui contiennent l'éloge de Bourgueil; les vers 157-164 sont dans les *Annales* de Mabillon, V, 147.

CXL (fol. 42 v^o). Avis de se prémunir contre l'attrait des plaisirs au retour du printemps. 3 distiques. *Providentia contra lasciviam*.

Veris adest tempus quod amat lasciva juvenus.

CXLI-CXLV (fol. 44). Cinq pièces sur Gérard, abbé de la Sauve-Majeure, mort en 1095. Duchesne, IV, 270 et 271.

CXLVI. Pièce de 23 vers pour exciter au travail un copiste nommé Hugues. *Ad scriptorem suum*.

Quem michi præcipuum, quem carum, quem specialem.

Baudri recommande au scribe de distinguer les initiales de chaque vers par des couleurs différentes :

Altera de minio capitalis littera fiat,
Altera de viridi, glaucove nigrove colore,
Ut versus semper varietur origo decenter.

CXLVII (fol. 44 v^o). Pièce de 50 vers pour expliquer le caractère léger des compositions poétiques de Baudri. *Qua intentione scripserit.*

Qui jocularare cupis ludentis carmen adire,
Tanquam nugarum proprio pellectus amore.

CXLVIII (fol. 45). Pièce de 42 vers adressée à Marbode, de Rennes, pour le prier d'examiner ses poésies. *Marbodo poetarum optimo.*

Me tibi teque michi quoniam, divine poeta,
Mutuus affectus et mutua fabula jungit.

CXLIX (fol. 46). Pièce de 37 vers, adressée à Audebert, archidiacre du Mans, qui avait composé, entre autres ouvrages, des vers sur Béren-ger de Tours. *Audeberto Cenomannensi archidiacono.*

Casus jocundas nuper michi contulit odas,
Audeberte, tuo de nomine prætitulatas.

Cinq vers de cette pièce ont été publiés par Duchesne, IV, 271.

CL (fol. 46 v^o). Invitation à un nommé Simon de venir demeurer avec Baudri. 24 vers. *Ad Simonem qui cum eo morabatur.*

Cartula, præproperas vultum Simonis adire,
Littera quem dives specialem prætulit orbi.

CLI (fol. 47). Invitation à un nommé Guillaume de venir près de Baudri. 32 vers. *Ad eum cujus colloquium expectabat.*

O si colloquium nos nobis contiguaret,
Prospera colloquii me commoditas recrearet.

CLII (fol. 47 v^o). Epître adressée à un moine nommé Etienne, qui avait composé des vers sur la taupe. 17 distiques. *Ad Stephanum monachum suum.*

Si citus acceleras tibi grata negocia, lætor,
Utque citus redeas fac citus acceleres.

• • • • •
• O quam jocundo tunc carmine sum recreatus,
Cum michi de talpa Naso novus recitas.
Nec tamen invideo, sed sic tua carmina laudo
De talpæ quæ jam laudibus edideras.

• • • • •
Talpa quidem valeat, specialius ipse valeo;
De talpa versus hosque remitte michi.

CLIII (fol. 48). Exhortation à prendre l'habit religieux, adressée par

Baudri de Bourgueil à Renouf de Basas. 16 distiques. *Invitatio ut quidam se monacharet.*

Ramnulfum salvere suum suos imperat abbas,
Et sua dicit ei cartula : Frater, ave.
Filius abbati, Vasatensis Burguliensi,
Rescribat salve quod prior emeruit.

CLIV (fol. 48 v^o). Elégie sur la fracture d'un style dont Baudri se servait depuis dix ans. 28 distiques. *De graphio fracto gravis dolor.*

Pro dolor ! Heu, casus gravis ! Infortunia sæva !
Heu fortuna nocens ! Heu miserum facinus !

CLV. Conseils adressés à Philippe, frère d'Etienne, comte de Blois. 26 distiques, publiés par Duchesne, IV, 271. Cette pièce est antérieure à l'avènement de Philippe au siège épiscopal de Châlons, c'est-à-dire à l'année 1093. Baudri célèbre en ces termes la gloire des ancêtres de Philippe :

Nobilibus siquidem proavis Odonibus ortus,
Ortus es Odone ut veteres renoves,
Qui sic vixerunt fuerint ut Julius armis,
Augustus pace, divitiis Salomon.
Addidit Octodorum¹ sibi scilicet unus eorum,
Augustamque² suis juribus obtinuit,
Isque Theobaldum generavit, pacis alumnum,
Quo, Philippe, venis principe progenitus.

CLVI (fol. 50 v^o). Réflexions adressées à un jeune homme qui voulait se faire ermite. 60 distiques. *Ad juvenem qui heremita fieri cupiebat.*

Rem quam disponis nec laudo, nec reprehendo :
Non laudo quoniam deficias timeo.

CLVII (fol. 51 v^o). Eloge de l'archevêque de Pise³, et prière à ce prélat de recommander Baudri au pape. 18 vers. *Archiepiscopo Pisano.*

Si tibi complaceant aliquorum carmina vatum,
Et mea complaceant tibi, gloria pontificalis.

CLVIII. Reproches adressés à un poète nommé Gallus qui ne répondait pas aux vers de Baudri. 4 vers. *Ad eum qui nullos sibi versus reddebat.*

Carmina sepe meo misi duo vel tria Gallo.

CLIX (fol. 53). Epître de Florus à Ovide pendant l'exil de celui-ci. 61 distiques. *Florus Ovidio.*

Fletibus irriguam mitto tibi, Naso, salutem,
Qua tamen omnino dum careas careo.

1. Auxerre.

2. Troyes.

3. Sans doute Daibert, archevêque de Pise depuis 1088 jusqu'en 1099, date à laquelle il fut nommé patriarche de Jérusalem. Ughelli, *Italia sacra*, III, 368.

CLX (fol. 55). Réponse d'Ovide à Florus. 87 distiques. *Ovidius Floro suo*.

Quam michi non habeo mitto tibi, Flore, salutem,
Exul ab urbe mea, Naso. poeta tuus.

CLXI (fol. 58). Epître à Godefroi de Reims. 111 distiques. *Ad Godefredum Remensem*.

Carmine te nostro, mi Godefrede, saluto,
Si tamen et nostrum carmen habes placitum.

Cette pièce, dont Mabillon (*Annales*, V, 147) a publié six distiques, est un pompeux éloge du talent poétique de Godefroi; j'en détache un morceau qui atteste la célébrité des écoles de Reims ¹ à la fin du XI^e siècle.

Nobilis urbs Remis, Remis, velut altera Roma,
Quam miles Remi constituit profugus,
Vires Romuleas veritus post funera Remi,
Si famæ volumus credere, fama refert, ²
Nobilis urbs, Romæ soror, inquam, et Roma secunda.
Te genuit, peperit, promeruitque sibi.
Hæc te doctrinæ totius nectare fultum
Ascivit studiis præposuitque suis.
Gallia tunc etiam studiis florebat opimis,
Florebatque tuo Gallia plus studio.
Ad te currebant examina discipulorum,
Et refovebantur melle parentis apsis.
Et tunc Remis erat, Remis quoque Bruno ³ studebat,
Bruno Latinorum tunc studii speculum.
Ipsis temporibus studuitque senex Erimannus ⁴,
Et mundo studii clara lucerna fuit.
Tu fueras juvenis, fueras et acutior illis;
Tercius ergo venis, jam quoque primus eras.
Gervasio princeps, princeps tuus, ille Manasses
Successit ⁵, qui te promovet ad studium;
Ipsius calamus, ipsius musa fuisti,
Sic ut cantares prodigus obtinuit.

1. Il a été question plus haut, pièce CXXVIII, d'un jeune homme de Tours qui mourut aux écoles de Reims.

2. J'ai publié dans les *Rouleaux des morts*, p. 17 et 18, un petit poème du X^e siècle, où sont consignées les traditions fabuleuses relatives à l'origine de la ville de Reims.

3. Saint Bruno, instituteur des Chartreux, avait été, dans sa jeunesse, école de Reims; voyez *Histoire littéraire de la France*, VII, 87.

4. Heriman, maître des écoles de Reims au XI^e siècle; voyez *Histoire littéraire*, VII, 88.

5. Manassés succéda en 1069 à Gervais sur le siège archiépiscopal de Reims.

Carmine, dum vixit, sua nomina nobilitasti,
Et per te Remis nobilitata fuit.

Ipsum carminibus, ipsam quoque perpetuasti,
Et quicquid captas carmine perpetuas.

CLXII (fol. 61 v^o). Reproches adressés à Godefroi de Reims qui n'envoyait pas de vers à Baudri. 6 vers. *Ad eundem Godefridum.*

Annus abit, quia jam nos alter suscipit annus.

CLXIII. Félicitations pour l'arrivée d'un jeune homme nommé Létaud. 26 vers. *Ad diem in qua letatus est.*

Hæc michi festa dies, festis coeunda diebus.

CLXIV (fol. 62). Pièce de six vers adressée à un ami que Baudri voyait pour la première fois. *Amico quem antea non viderat.*

Carminibus nostris ad nos huc usque loquuti.

CLXV (fol. 62 v^o). Epître adressée à un ami, après un long voyage qu'avait fait Baudri. 13 distiques. *Ad amicum post reditum suum.*

Debitor a multo rescribo tempore, reddens

Carminibus multis carmina pauca tuis.

CLXVI (fol. 63). Quatre vers adressés à un ami qui avait souvent promis de venir et qui ne tenait pas sa promesse. *Ad eum qui sæpe sibi mentitus fuerat.*

Ut venias, venias, ego mando atque remando.

CLXVII. Dix distiques adressés à un certain Eudes, qui avait promis des tablettes à Baudri. *Ad eum qui tabulas ei promiserat.*

Rumores de te frater michi rettulit unus,

Quos ego complector, colloquiumque precor.

CLXVIII. Deux vers pour s'excuser de ne pas donner un cheval qu'on lui demandait. *De equo postulato et non dato.*

Ut mittamus equum ratio non postulat æquum.

CLXIX (fol. 63 v^o). Cinq distiques adressés à un ennemi. *Ad eum qui sibi inimicabatur.*

Quando quidem nequeo, quod me gravat, unicus esse.

CLXX. Quatre distiques pour un ami à qui il envoyait une lettre. *Ad amicum cui cartam mittebat.*

O utinam legatus ego meus iste fuisset.

CLXXI. Onze distiques à des amis qui le quittaient et qui l'avaient aidé à développer son talent poétique. *Amicis qui ab se recesserant.*

Ut quondam favit, michi si modo musa faveret.

CLXXII (fol. 64). Six distiques pour un ami qui le quittait. *Ad eum qui ab eo recedere volebat.*

Ipsæ paras reditum patriosque revisere fines.

CLXXIII. Sept distiques au sujet d'un Ovide qu'on lui avait arraché. *Ad eum qui Ovidium ab eo extorsit.*

Ad me fallendum fallax venit simulachrum,

Utque sibi præstem supplicat Ovidium

CLXXIV (fol. 64 v^o). Vingt-six distiques adressés à un pédagogue nommé Thibaud. *Ad Theobaldum pedagogum.*

Fecisti caute, sed nolo dicere laute,

Sitque licet laute, dicere nolo tamen.

CLXXV (fol. 65 v^o). Vingt distiques adressés à un enfant nommé Pierre, qui était merveilleusement doué. *Ad puerum mirandi ingenii.*

Plurima fama refert quibus ut credamus oportet,

Et procul a vero plurima fama refert.

CLXXVI (fol. 66). Six distiques adressés par Baudri à un moine nommé Bernier, son ami. *Ad Bernerium monachum.*

Bernerii noster, quem fama benigna perornat,

Nostrum suscipias ipse benignus ave.

CLXXVII (fol. 66 v^o). Douze vers au sujet d'un nommé Jean qui tardait beaucoup à revenir.

Mirror nec valeo mirari sufficienter.

CLXXVIII. Deux distiques adressés à un ami. *Ad quemlibet.*

Quod volo facturus venias, quod vis habiturus.

CLXXIX. Quinze distiques adressés à un ami nommé Maïeul. *Ad Maiolum.*

Tu quoque partem habeas in carmine, Maïole, nostro.

A la fin de la pièce, Baudri mentionne plusieurs des compagnons de Maïeul :

Si Prior insistat metricis alludere ludis,

Alloquar hunc ludis, si jubeas, metricis.

Si quoque dignetur sibi carmina nostra Chotardus,

Si jubeas, metricis hunc onerabo modis.

Propterea taceo nostro de fratre Blaino :

Omnia nam sua sunt carmina quæ mea sunt.

Ergo salutatis Hugone, Priore, Blaino,

Fratribus et reliquis amplius esse vale.

Immo magis valeat quem plus amo, verius et qui

De vobis poterit dicere : Plus amo te.

CLXXX-CLXXXII (fol. 67). Trois pièces de vers sur un certain Teucer, ou plutôt sur l'inconstance dans les amitiés. *Allegorice de quolibet.* 16 vers.

Quartus adest nostris internumerandus amicis.

De quo supra. 42 vers.

Carmen heri cecini quod me cantare coegit.

Iterum de eodem. 18 distiques.

En iterandus adest iterato carmine Teucer.

CLXXXIII (fol. 69). Quinze vers adressés à la muse. *Ad musam per yroniam.*

Musa revise tuum post longa silentia vatem.

CLXXXIV. Confession d'une âme repentante. 155 vers. *Confessio penitentialis.*

Cogor ad externas male providus ire tenebras.

CLXXXV (fol. 72). Remerciement pour le don d'une pierre d'autel. *Pro gratiarum actione.* 4 distiques.

Qui michi das lapidem, multo sudore politum.

CLXXXVI. Inscription de deux vers pour une pierre d'autel. *Circa lapidem altaris sui.*

Hunc tipicum lapidem lapidi simulamus eidem.

CLXXXVII. Inscription de deux vers pour un crucifix. *Circa crucifixum.*

Nec Deus est, nec homo, præsens quam cernis imago.

CLXXXVIII. Tableau du genre de vie qui aurait plu à Baudri. 142 vers. *De sufficientia votorum suorum.*

Si michi favisset vultu fortuna secundo.

Baudri aurait voulu posséder le même talent poétique que Marbode, que Godefroi [de Reims] ou que l'archevêque de Bourges.

Nam de litterulis esset michi copia major,

Dictandique foret musa benigna michi,

Qualis Marbodo vel qualis inest Godefredo,

Qualis pontifici copia Biturico.

CLXXXIX (fol. 74 v^o). Sept distiques adressés à un chrétien qui refusait de la viande le samedi. *De eo qui sabbato carnem recusavit.*

Sabbata custodis, tanquam Judæus Apella¹.

Cinq distiques de cette pièce ont été publiés par Mabillon, *Annales*, V, 146.

CXC (fol. 75). Cinq distiques pour se plaindre d'un ami infidèle. *De eo qui amicitiam interruperat.*

Pacem rupisti, fœdus pactumque scidisti.

CXCI. Invitation adressée à Avitus. 59 vers. *Ad Avitum ut ad eum veniret.*

Res monet ad nostrum quædam scribamus Avitum.

Baudri promet à Avitus de le charmer par ses vers :

Cantabo, si vis, versus ab origine mundi.

Versibus informem, si vis, formabo chimeram.

Si vis, in juvenum quædam nugabimur odis.

Si vis, Anglorum regis tibi prælia dicam.

1. Circoncis. Voyez Ducange, au mot *Apella*.

Guillelmi illius quem præcinit ille cometes
 Qui plus igne micans totum perterritur orbem,
 Rexit rex Anglos, Normannos rexque comesque.
 Si vis, in thalamos illius te comitissæ
 Inducam verbis quæ toti præminet orbi,
 Cujus ab antiquo nomen demittitur ævo,
 Ut si verba notes vel Adela fiat ab Adam,
 Cæsaris illius Guillelmi filia, conjunx
 Illius Stephani veterum qui germen Odonum
 Ipsis præfertur armatus sive togatus.

CXCII (fol. 76). Cinq distiques adressés au même. *Ad supradictum Avitum.*

Nomen habes ab avo, format tibi littera mores.

CXCIII. Pièce de 18 vers dans laquelle Baudri se reproche de n'avoir point chanté la taupe. *De talpa se reprehendendo.*

Væ michi! Namque mei factus peregrinus et expers.

La taupe joue déjà un rôle important dans les pièces CLII et CLXIX.

CXCIV (fol. 76 v^o). Adieux adressés à Guillaume de Saintes qui était venu voir Baudri. 4 distiques. *Ad Guillelmum Sanctonensem.*

Factus es ecce mei socius, Guillelme, laboris.

CXCV. Cinq vers sur une table de voyage. *In mensa itineraria.*

Quem mensæ species invitat et allicit hujus.

CXCVI (fol. 77 v^o). Poème de 1368 vers adressé à Adèle, comtesse de Blois. Ce morceau, le plus important de ceux que renferme le ms. du Vatican, vient d'être publié dans le tome XXVIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*. Voici dans quels termes j'ai rendu compte du plan de l'édition et du sujet du poème :

C'est d'après la copie déposée à la bibliothèque de Tours que j'ai établi le texte du poème adressé à Adèle. Pour les 88 premiers vers j'ai suivi la leçon qu'on trouve dans le tome IV des *Scriptores* de Duchesne et dans le tome CLXVI de la *Patrologie* de Migne. Pour un autre passage (vers 235 à 560), je me suis aidé d'une copie faite par André Duchesne¹, d'après le manuscrit original qui appartenait alors à Petau. D'importantes corrections m'ont été fournies par M. de Saint-Maclou, qui a bien voulu collationner une partie des épreuves sur le ms. du Vatican.

La donnée du poème est fort simple. Baudri décrit l'appartement de la comtesse Adèle, tel qu'il l'avait vu en imagination. C'était une vaste salle allongée, dont les murs étaient couverts de riches tapisseries. Sur un mur on voyait la création, le paradis terrestre et le déluge. Sur le

1. Bibl. Nat. Collection Duchesne, vol. 49.

deuxième se déroulaient les événements de l'histoire sainte, depuis Noé jusqu'aux rois de Juda. Sur le troisième l'œil suivait les scènes de la mythologie grecque, le siège de Troie et l'histoire romaine. Une tapisserie représentant tous les détails de la conquête de l'Angleterre était tendue autour de l'alcôve, dans laquelle se dressait le lit de la princesse.

La voute était une imitation du ciel avec les constellations; des places particulières avaient été réservées aux sept planètes. — Le pavé était une grande mappemonde sur laquelle on distinguait les mers, les fleuves, les montagnes et les villes principales du globe.

Le lit était orné de trois groupes de statues : le premier se composait de la Philosophie, accompagnée de la Musique, de l'Arithmétique, de l'Astronomie et de la Géométrie; le deuxième groupe était formé par la Rhétorique, la Dialectique et la Grammaire¹; le troisième représentait la Médecine accompagnée de Galien et d'Hippocrate.

La partie du poème de Baudri qui a pour nous le plus d'importance est la description de la tapisserie consacrée à la conquête de l'Angleterre. Cette description rappelle tout naturellement la tapisserie que la ville de Bayeux est si fière de posséder dans son musée. Souvent les vers de Baudri pourraient servir d'explication aux scènes brodées sur ce précieux monument. Le poète fait observer que sur la tapisserie d'Adèle chaque tableau était accompagné d'une légende. C'est là un trait de ressemblance qui frappera les esprits les moins prévenus. Est-ce à dire que la description de Baudri s'applique à la tapisserie de Bayeux? Assurément non; mais ce qu'on en peut légitimement conclure, c'est que, vers le commencement du XII^e siècle, une tapisserie représentant la conquête de l'Angleterre était considérée comme une décoration qui devait occuper la place d'honneur dans l'appartement d'une fille de Guillaume le Conquérant. Il faudra désormais tenir compte de cette considération quand on discutera de nouveau l'origine de la tapisserie de Bayeux.

CXCVII (fol. 100). Pièce de 32 vers adressée, comme la précédente, à Adèle, comtesse de Blois, qui avait promis une chappe à Baudri. Duchesne, IV, 273.

CXCVIII (fol. 101). Pièce de 20 vers adressée à Cécile, fille de Guillaume le Conquérant. Duchesne, IV, 274 et Mabillon, *Annales*, V, 92. Baudri parle dans cette pièce d'une autre fille du roi, dont le nom n'était pas resté dans sa mémoire, mais qu'il se rappelait parfaitement avoir vue :

Audiui quamdam te detinuisse sororem,

1. Le passage du poème relatif à la grammaire a été cité par M. Thurot, dans *Notices et extraits des manuscrits*, XXII, II, 82 et 121.

Cujus fama meas aliquando perculit aures ;
 Nomen it elapsum, vidisse tamen reminiscor :
 Baiocensis erat, sed tunc erat Andegavensis.
 Quam, tibi si placeat, nostra de parte saluta,
 Atque michi nomen rescribe tuumque suumque.

CXCIX. Epître en 23 distiques adressée à une jeune fille nommée Muriel. *Murieli*.

Olim fama satis te magnificarat apud nos.

Baudri vante les talents poétiques de Muriel :

O quam mellito tua sunt lita verba lepore !
 O quam dulce sonat vox tua dum recitas !
 Carmina dum recitas, duro placitura parenti,
 Dicta sonant hominem, vox muliebris erat.
 Verborum positura decens seriesque modesta
 Te jam præclaris vœtibus inseruit.

CC (fol. 102). Epître en 19 distiques, adressée à une vierge nommée Agnès. *Agnæ ut virginitatem suam conservet*.

Agnès agnina quia miti mitior agna.

Agnès cultivait la poésie, comme Muriel, dont il était question dans la pièce précédente :

Leniat interdum curas tibi lectio sancta.
 Ora, scribe, lege, carminibusque stude.
 Sit tibi materies divini pagina verbi ;
 Ut fugias nugas, de Domino loquere.
 Quas tibi promisi tabulas, quas ipsa requiris,
 Reddam cum potero, nam modo non habeo.
 Interea mitto nostra de parte valetio,
 Tuque michi mittas versibus ut valeam.

CCI (fol. 102 v^o). Epître en 13 distiques adressée à une religieuse nommée Emma. Duchesne (IV, 277) a publié six distiques de cette pièce. *Dominæ Emmæ*.

Cænobitarum decus et decor Emma sororum,

Suscipe quod mandat Burgulianus ave.

Emma était aussi une femme lettrée ; elle entretenait une correspondance poétique avec Baudri, qui connaissait plusieurs de ses compagnes, et notamment deux religieuses appelées l'une « Godehildis, » l'autre « Orieldis. »

Utpote quam proprio sic fovit melle sophia,
 Ut nunc emanent ubera lacte tua :
 Quod nuper patuit michi carmina vestra legenti,
 Quæ tu gratuito nectare condieras.
 Ad te concurrunt examina discipularum,
 Ut recreentur apes melle parentis apis.

CCII (fol. 103). Reproches adressés à une dame nommée Béatrix qui s'obstinait à ne point faire de vers. 13 distiques. *Beatricem reprehendit.*

Ecce Beatricem noster stilus aggrediatur.

CCIII (fol. 103 v^o). Deux distiques sur le mutisme de la même dame. *De eadem.*

Murem mons peperit, quia fertur muta Beatrix.

CCIV. Epître en 26 distiques, adressée à une religieuse nommée Constance. *Constantia.*

Suscipe, virgo decens, nostrum, Constantia, carmen,

Fac speciale tibi Burguliensis ave.

Constance paraît avoir habité la même maison qu'Emma dont l'éloge est consigné dans la pièce CCI.

CCV (fol. 104 v^o). Reproches à un faux ami. 30 vers. *In remordendo falsum amicum.*

Litterulis seu versiculis seu carmine læto.

CCVI (fol. 105). Remerciement pour des tablettes qu'un nommé Bernard lui avait données. *Pro tabulis gratiarum actio.* 12 strophes, dont chacune est composée de deux hexamètres et d'un pentamètre. Voici la première :

Qui michi gratanter tabulas, Bernarde, dedisti,

Accipe quas habeo quas possum reddere grates,

Quas ego carminibus reddere nunc valeo.

A la fin, l'auteur a mis cet avis au lecteur : « Quicunque hos versus legeritis, imperfectum meum videant oculi vestri, et vos imperfecti mei supplementum estote. »

CCVII (fol. 106). Onze distiques adressés à un ami nommé Pierre *Petro nobilissimo.*

Mitto meo Petro quoddam speciale valetio,

Quod michi colloquii tempora parturiat.

CCVIII (fol. 106 v^o). Cinq distiques adressés à Aimé, archevêque de Bordeaux (1088-1102). Publiés par Duchesne, IV, 277.

CCIX. Huit autres distiques adressés au même prélat. *Eidem Amato.*

En iterum pulso clausas michi præsulis aures.

CCX. Envoi de tablettes à un ami. 6 distiques. *Ad eum qui tabulas ab eo extorsit.*

Constat te nostras adamasse, Guiterne, tabellas.

CCXI (fol. 107). Douze vers adressés à un ami, Richard le Normand. *Ricardo Normanno.*

[Tu], Ricarde, meis precibus monitisque favebis.

CCXII. Neuf vers adressés à un jeune homme, Guillaume le Normand, qui voyageait pour s'instruire. *Guillelmo Normanno.*

Intonsi crines, capititis dissuta lacerna.

CCXIII (fol. 107 v^o). Trois vers adressés à un fournisseur d'avoine.
Ad eum qui avenam sibi dederat.

Ecce tuæ precium quod sæpe reposcis avenæ.

CCXIV. Trois vers sur une rose d'or. *De rosa aurea.*

Hæc rosa pacis ut est, non pax, tamen ipsa figura,

Sic est ipsa rosæ, rosa non tamen, ipsa figura

Nec rosa, nec pax est, magis est utriusque figura.

Ce petit morceau se rapporte sans doute à une des roses d'or que les papes donnaient aux princes et sur lesquelles on doit consulter Du Cange, au mot *Rosa aurea*. Les vers de Baudri sont peut-être plus anciens que tous les textes cités dans le Glossaire.

CCXV. Épître en 33 distiques, adressée à Emma; voyez les pièces CCI et CCIV. *Emma ut opus suum perlegat.*

Qualescumque meos versus complecteris Emma.

Cette épître, dans laquelle Baudri soumet ses vers à la révision d'Emma, est une nouvelle preuve du succès avec lequel certaines religieuses cultivaient la poésie latine vers la fin du XI^e siècle. Elle a, de plus, le mérite de nous révéler la patrie de l'auteur, Meung-sur-Loire, et de nous présenter un riant tableau du séjour de Bourgueil :

Rustica dicta michi, quia rusticus incola ruris,

Magduni natus, incolo Burgulium¹.

Burgulius locus est procul a Cicerone remotus,

Cui plus cepe placet quam stilus et tabulæ.

Attamen iste locus foret olim vatibus aptus,

Dum musæ silvas solivagæ colerent.

Nam prope prata virent, illimibus humida rivis,

Prataque graminea flore fovent oculos.

Et virides herbas lucus vicinus amœnat,

Quem concors avium garrulitas decorat.

Hic me solatur tantummodo Cambio noster,

Cujus sæpe undas intueor vitreas.

Un peu plus loin, pour montrer que les honneurs empêchent le succès des poètes, il invoque l'exemple de Marbode :

Quid modo Marbodus, vatium spectabile sidus?

Eclipsim luna, sol patitur tenebras.

Nunc est deflendus extinctus spiritus ejus,

Nam non est lux quæ luceat in tenebris.

CCXVI (fol. 109). Poème incomplet au commencement et à la fin. C'est une sorte de résumé de la mythologie; les premiers vers conservés sont :

1. Ce distique a été cité par Mabillon, *Annales*, V, 146.

Abscis is ipsum genuisse virilibus aiunt
 Inque mari missis philosophi Venerem.

Les fol. 109-127 du ms. contiennent 1178 vers de ce poème, auquel semblent encore appartenir les 62 vers très-mutilés du fol. 152.

CCXVII (fol. 130 v^o) — CCXXII. Six petites pièces sur Cicéron, chacune de trois distiques. *De Cicerone*. Voici le premier vers de chaque pièce :

En Cicero vivit volitat que per ora legentum.....
 Pectus divinum, stilus impiger, os moderatum.....
 Quem Catilina ferum, quem sensit Roma parentem.....
 Ingenium cujus semper mirabitur orbis.....
 Qui tenet ac tenuit, docet æternumque docebit.....
 Quisquis divini libros Ciceronis adoras.....

CCXXIII (fol. 131 v^o). Quatre vers pour recommander la sobriété.
De mensa.

Mensam cœlestem si vis securus adire.

CCXXIV, CCXXV et CCXXVIII. Distiques sur des mots qui lus à rebours offrent un sens : *Roma et Amor*, — *Tenet*, — *Rotas et Sator*. Voici un exemple de ces jeux d'esprit :

QUI TENET inquiret quid signet retrogradatum
 Et leget et dicet retrogradando TENET.

CCXXVI et CCXXVII. Logoglyphes sur les mots *Oculus* et *Olus*, et sur les mots *Vulturnus*, *Turnus*, *Vulnus*, *Vultus*. Je donne le premier :

Pars est quæ constat trissillaba sex elementis,
 Quæ rem significat integra qua videas.
 Porro de medio duo si tollas elementa,
 Ventri condignum, quod comedas olus est.

CCXXIX. Epître adressée à un certain Robert pour expliquer l'insuffisance de son instruction. 56 vers.

Carmen inurbanum, nulla fornace recoctum,
 Misi, mitto iterum, quod tibi rus sapiat.

CCXXX (fol. 132 v^o). Epître en 52 vers adressée au duc Roger. Duchesne (IV, 274) a publié douze vers de cette pièce, que Baudri a dû composer après qu'il fut nommé évêque de Dol en Bretagne :

Me licet extremis dederit fortuna Britannis
 Contiguum, quos dumtaxat Meduana diremit,
 Ad quos vix vester perflans accederet Auster,
 Attamen anticipant nostros tua facta colonos.

CCXXXI (fol. 133 v^o). Pièce de 60 distiques adressée à un poète nommé Galon, ami de Baudri. *Ad Galonem*.

Galoni rescribo meo legando salutes
 Ex me multiplices quas sibi promeruit.

CCXXXII (fol. 135 v^o). Epître en 54 distiques adressée à Eudes, évêque d'Ostie, vers 1097. Publiée par Duchesne, IV, 275; voyez Maillon, *Annales*, V, 381 et 382.

CCXXXIII (fol. 137 v^o). Epître en 12 distiques, adressée par Baudri à son ami Vital. *Ad Vitalem*.

Vitali nostro dic, nostrum carmen, aveto,
Dic quod eum deceat, dic sibi quod placeat.

CCXXXIV (fol. 138). Pièce de 31 distiques adressée par Baudri à ses tablettes. *Ad tabulas*.

Cum studium nostrum cujus vigilantia somnum
Ut vix aut nunquam pertulit accidiæ.

Le poète s'engage à renouveler les courroies qui attachaient les planchettes; il fait valoir les avantages de la cire verte dont les tablettes seront couvertes et l'élégance de l'étui qui les protégera :

Den vires vestras, quas antiquata vetustas
Debilitat, studio consolidabo meo.
Nescio quis vel quid juncturam corrigiarum
Discidit, at spero quod fenium nocuit.
Huic vestro morbo nostra pietate medebor,
Nostro restituam munere corrigiam.
Cera quidem vetus est, palearum fusca favilla,
Et turpat vestram cera vetus speciem.
Idcirco minor est scribenti gratia vestra,
Cum velut offensum reiciat grafium.
Ergo pro nigra viridantem præparo ceram,
Quo placeat scribæ gratia vestra magis.
Vos dominæ bellæ, vos gloria nostra, tabellæ
Munera pro magno suscipitote mea.

Non stilus obtusus sulcabit jugera vestra,
Nec vos ejusdem pagina rodet edax.
Sacculus aptetur quem fecerit una dearum,
Non Helenæ dispar aut etiam Veneri.
Sic vos exterior casu tueatur ab omni,
Vosque quiescatis interius positæ.

CCXXXV (fol. 139). Seize distiques adressés à Giraud. *Ad Geraldum*.
Ex me versiculos huc usque Geraudule nullos.

CCXXXVI (fol. 139 v^o). Neuf distiques sur une tempête. *De tempestate*.

Tempestat oritur, obducunt æthera nubes.

CCXXXVII. Un vers intitulé : *De roseo flore*.

Flos mittit florem, roseum rosa spirat odorem.

CCXXXVIII (fol. 140). Épître en 89 distiques, adressée à Constance.
Ad dominam Constanciam.

Perlege, perlectam caute complectere cartam

Ne noceat famæ lingua maligna meæ.

Pièces remplies de plaisanteries sur l'amour et d'explications sur le caractère léger des poésies de Baudri, sur les emprunts qu'il faisait aux auteurs anciens, etc.

Captivos ideo gentiles adveho nugas,

Lætor captivis victor ego spoliis.

Dives captivos habeat Pregnaria¹ servos,

Lætetur Graiis Cambio mancipiis.

Burgulii vitæ non captivantur Athenæ,

Barbara non servit Græcia Burgulio.

Sur la fin de la pièce, Baudri fait allusion à un poème qu'il avait commencé sur la Genèse :

A modo majori studio mea musa vacabit;

Inceptum Moysen jam repetunt socii,

Scilicet insultant Genesim quia dimidiavi,

Defessusque via substiterim media;

Improperant nugas quas scriptito sedulus ad te.

CCXXXIX (fol. 143). Réponse de Constance à l'épître précédente.
89 distiques.

Perlegi vestram studiosa indagine cartam,

Et tetigi nuda carmina vestra manu.

CCXL (fol. 146). Pièce de 33 vers adressée à Guillaume de Lisieux, de qui Baudri, à son grand étonnement, avait appris que les habitants du Lieuvin ne récoltaient pas de vin, mais buvaient de la bière. Les 27 premiers vers de cette pièce ont été publiés en 1851, d'après une copie de Duchesne, dans mes *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 479.

CCXLI (fol. 146 v°). Deux distiques adressés *ad amicum mentientem.*

Sæpe michi quòdcumque putas jocundius offers,

Offers, nec reddis, cum tamen id repetam.

CCXLII. Pièce intitulée *Versus Odonis ad abbatem*, composée de 12 distiques, et publiée par Duchesne, IV, 278. Dans cette pièce, Eudes réclame pour son nom une petite place dans les vers de Baudri. Mabillon (*Annales*, V, 382) croit que ces vers sont d'Eudes, évêque d'Ostie.

CCXLIII (fol. 147). Cinq distiques adressés à Raoul du Mans, à qui Baudri promet des tablettes. *Radulfo Cenomannensi.*

1. Ce mot est expliqué dans le ms. par une glose : « Aqua Pregnaria soror est Cambionis. »

Pulchras misissem tabulas tibi si voluissem;

Mittere quas nolo cominus ipse dabo.

CCXLIV. Pièce de 15 distiques adressée par Baudri à Eudes, évêque d'Ostie, publiée par Duchesne, IV, 277.

CCXLV. Pièce qui manque aujourd'hui dans le ms. et dont il ne subsiste plus que le titre *Versus abbatis*, tracé sur la marge intérieure, en regard du dernier vers de la pièce CCXLIV.

CCXLVI (fol. 149 v^o). Hymne de 20 vers en l'honneur de saint Sanson.

Clarissatus natalibus,
Sanson nitens virtutibus,
Vixit sacerdos inclitus,
Totus supernis deditus.

CCXLVII. Hymne de cinq strophes en l'honneur de saint Sanson.

Sansoni superis associato,
In celis etiam glorificato,
Pangamus sotii cantica grata,
Ut simus Domino templa sacrata,
Sorde remota.

CCXLVIII (fol. 150). Treize distiques, dont chacun est suivi du refrain *Sed tamen*. Voici les trois premiers :

Si vis ut sine me te littera nostra salutet,
Nostra salutet te littera, sed sine me.
Sed tamen.

Mentis ego sanæ Redonensi dicere per me,
Et Cenomannensi dicere nolo vale.
Sed tamen.

Saltitat in silva Redonensi devia cerva,
Et Cenomannensi deviat in trivio.
Sed tamen.

CCXLIX (fol. 150 v^o et 148). Epître en 35 distiques, adressée à un ami qui l'avait invité à dîner. *Ad ipsum qui eum invitaverat*.

Ad mensam precibus me summus cogit amicus,
Quem merito summum credo, volo, fateor.

CCL (fol. 151). Invitation à la franchise et à la pureté de mœurs. 8 distiques.

Ambiguas voces emisit callida vulpes,
Scilicet : ignoro, nolo, laboro, volo.

Cette pièce a dû être composée pendant que Baudri était archevêque ou plutôt évêque de Dol :

Non vivo qui tu, neque sum, neque sentio quod tu,
Vivis Normannus, vivo Britannus ego.

CCLI (fol. 151 v^o). Quatorze vers sur les orgues de la cathédrale de Worcester. *Versus Baldrici archiepiscopi de organis Wigornensis ecclesie.*

Organa quæ pariter concordi voce resultant
Sunt quædam nostræ concors modulatio vitæ.

CCLII. Trois vers sur le même sujet.

Organa, cantica, cymbala, tympana, carmina, sinistra,
Psalterium, cytharæ saltusque David spoliati,
Et rota mistica sunt cultusque Dei speciosi.

La roue dont il est question dans ce dernier vers est le sujet de la pièce suivante :

CCLIII. *De rota in eadem ecclesia pendente, quæ dum volubili giro assidue vertitur, lampades ardentes quæ in ea pendent nec extinguuntur, nec corruunt, nec oleum effunditur.*

Hæc tota vertibilis nostram signare videtur
Vitam, quæ casus vertitur in varios.
Ergo sub hac hominis vertigine vita locata
Splendeat ut lampas nec revoluta rorat.
Id rota designat, id lampas et ipsa figurat.
Non vacat a sensu mysticus ille jocus.

CCLIV. Cette pièce, la dernière du recueil, a été inspirée par un appareil mécanique qu'on voyait, comme la roue symbolique, dans l'église de Worcester.

De corona ejusdem ecclesie in qua sunt XII turres, in quibus sunt imagines arte mechanica se moventes et quasi exilientes.

Hæc rota Jerusalem cælestis præcinit instar,
Quam circumseptam muro turris duodenæ
Munit apostolici cætus custodia solers,
Singulus et custos semper additur arcu.

TERSIN.

TRADITION ARLÉSIENNE.

I.

Dans son étrange livre sur les *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, Jehan de Nostre-Dame, parlant de Jaufre Rudel, qu'il fait de gascon provençal en remplaçant *Blaycs*, ville d'où ce troubadour tirait son surnom, par *Blicux* (Basses-Alpes), s'exprime ainsi :

« Ce poète a mis par escript la Guerra de Tressin Prince dels Sarrazins contra lous Reis d'Arles. Hugues de Samct Cesari qu'a faict aussi le catalogue des poetes Provensaulx, qui vint longtemps après le Mõnge des Isles d'or, lequel j'ai suyvi presque de mot à mot, récite aussi cette piteuse histoire. »

Nous ne nous occuperons point de ce que le moine des Iles d'Or et Hugues de Saint-Césaire peuvent bien avoir écrit au sujet de « la guerre de Tressin contre les rois d'Arles. » Dans un récent écrit¹ j'ai montré que plusieurs des sources utilisées par Jehan de Nostre-Dame pouvaient être déterminées : le chansonnier du comte de Sault, actuellement perdu, mais représenté par une copie partielle conservée à Florence; le chansonnier donné en 1859 à la Bibliothèque nationale par M. Giraud. J'ai montré aussi² que le personnage appelé *Moine de Montmajour* par Nostre-Dame, n'était autre que le moine de Montaudon, mais, en ce qui concerne Hugues de Saint-Césaire et le moine des Iles d'Or, mes recherches ont été vaines.

Tout ce qu'il faut retenir du passage précité de Nostre-Dame, c'est la mention d'une composition quelconque sur « la guerre de Tressin, prince des Sarrazins, contre les rois d'Arles. » Il ne ressort rien de plus du témoignage de Notre-Dame, car l'attribution à J. Rudel est une fantaisie

1. *Les derniers Troubadours de la Provence*, introd. § III, et aux *Additions et corrections*.

2. *Ibid.* § XXVI, p. 134 et suiv.

qu'il n'est pas besoin de discuter. Ce témoignage est intéressant en ce que, malgré sa date relativement récente, il se trouve être le plus ancien que j'aie pu rencontrer sur l'écrit provençal qui est publié ci-après pour la première fois. Le personnage le plus important de ce court roman est en effet un certain prince sarrazin, d'ailleurs inconnu, appelé Tersin ou Tressin, et s'il est vrai que la lutte de ce personnage contre les rois d'Arles n'est pas le sujet principal du récit, au moins y est-il fait allusion au début, et c'en est assez pour justifier le titre adopté ou imaginé par Jehan de Nostre-Dame.

Le roman de Tersin nous a été conservé, en double exemplaire par un ms. de Carpentras dont j'ai déjà fait usage dans mes *Derniers Troubadours de la Provence* : le ms. coté *Additions aux manuscrits de Peïresc*, n° 11, décrit en détail par feu Lambert dans son excellent catalogue des mss. de Carpentras, t. III, p. 148 et suiv. Dans ce recueil de pièces fort diverses, mais toutes de la seconde moitié du xvi^e siècle ou du commencement du xvii^e, le texte le plus développé (A) forme un petit cahier dont les feuillets sont numérotés 22 à 25, le 25^e étant blanc. L'écriture paraît appartenir au temps de Henri IV. Au dos du 25^e feuillet, une main du même temps a écrit « *Burrae, quisquiliac, mrae nugae*. J'ay » d'autre façon cette histoire. » Le texte B, d'une écriture plus grosse, plus élégante, mais du même temps, est tout au commencement du recueil.

Ces deux textes diffèrent assez sensiblement pour qu'il m'ait paru nécessaire de les publier en regard l'un de l'autre. Pour qu'on en puisse apercevoir plus clairement les différences, je donne tout d'abord le sommaire du récit, soulignant les passages qui sont propres à A, le plus étendu des deux textes. Le peu qui est propre à B est indiqué par des notes. La division en paragraphes numérotés a été ajoutée pour faciliter les références.

1. On trouve en un livre manuscrit en rime provençale qu'au temps de Charlemagne il y avait à Arles un Sarrazin très-puissant nommé Tersin qui avait chassé les neuf rois et princes de cette ville : à savoir le roi Archin et le fils de Montarin, le roi Carbuy, le roi de Tartarie, le comte Agassin, le roi Audegier, le fils du roi Hermin, le roi de Troyes la grande, le comte Biguart, le roi de Galice, le roi Autan, et grande quantité d'autres barons qui avaient bâti Arles le blanc et les Arènes, le plus fort bâtiment de toute la Provence. Établis à Arles, les Sarrazins conçurent tant d'orgueil d'avoir chassé toute cette belle noblesse, qu'ils allèrent prendre Marseille, le Comtat Venaissin, Narbonne, Orange, et jusqu'à Lyon, et y régnèrent environ cinq ans.
2. Les rois et princes d'Arles et le pape Léon III mandèrent à Charlemagne¹ de faire assembler la chrétienté afin de chasser les Sarrazins d'Arles. *Celui-ci ayant rassemblé tous les rois et princes chrétiens à Paris, leur parle ainsi. — Discours. — Charles se met en marche et se dirige vers Arles avec les douze*

1. Dans B les rois et princes s'adressent à Charlemagne et au pape Léon III.

pairs et son armée qui semblait un essaim d'abeilles, et arrive, au pied d'une montagne, auprès d'une cité appelée Frete, près du mausolée de Sextus, et là ils s'arrêtèrent.

3. Charlemagne, accompagné de Rolant et d'autres, va reconnaître l'ennemi. Bientôt le combat s'engage. Tous les Sarrazins, au nombre de trente mille, sont passés au fil de l'épée sauf trois qui se réfugièrent à Arles et contèrent le désastre à Thibaut.
4. *Olivier fait l'appel des Chrétiens : on constate 300 morts et 200 blessés. Puis, apprenant que les Sarrazins, poursuivent leur invasion, il le fait savoir à Charlemagne qui rassemble de nouveau son armée et lui adresse un discours*¹. Charlemagne partit de Frete et auprès de Baudinard battit si complètement les Sarrazins que pas un n'échappa.
5. Puis Charlemagne se rendit au château de Bygard qu'il détruisit et de là au château d'Agassin, qui fut attaqué avec des machines. La brèche faite, les défenseurs s'enfuirent à Arles par un souterrain. Ce château fut aussi démoli, et l'entrée du souterrain fut murée.
6. Cependant les Sarrazins fortifiaient Arles. Voyant la ville si forte, Charlemagne se résout à faire couper l'aqueduc, ce qui fut fait² si bien que les habitants restèrent sans eau³.
7. Se voyant réduit à une telle extrémité, Thibaut résolut de chercher du secours au dehors. Il réussit à sortir avec cinq ou six des siens, et parvint à Marseille auprès du roi Marcelin. Charles avait en vain tenté d'ouvrir la brèche. Les Sarrazins, après avoir mangé leurs chevaux, n'ayant plus de vivres, se virent contraints de tenter une sortie. Ils y périrent tous, saul Tersin et quelques autres qui se cachèrent dans les Arènes.
8. Les troupes de Charles avaient occupé Arles, s'y pensant en sûreté. Mais les Sarrazins rassemblés par Thibaut, pénétrèrent par des souterrains dans la ville, s'y joignirent à Tersin et à ses hommes et massacrèrent les Chrétiens. Charlemagne averti, revint de France où il était retourné. Les Sarrazins, redoutant sa vengeance, se font chrétiens. Tersin le premier reçut le baptême. Touché de sa conversion, Charlemagne lui rendit la seigneurie de Toulouse, Bordeaux, Narbonne et Provence, que ses successeurs possédèrent longtemps. Ce Tersin fut le premier comte chrétien de Toulouse. On a dit que les comtes de Toulouse et de Provence sont sortis de lui.

Les différences qu'on a pu constater par la lecture de ce court sommaire, et bien d'autres moins importantes que montre la comparaison des deux textes, conduisent à l'une de ces deux hypothèses : ou bien les deux textes ont altéré chacun de son côté une rédaction unique, ou bien ils sont fondés sur deux rédactions différentes. La seconde hypothèse ne ferait au reste que reculer l'époque de la bifurcation, car il n'y a pas de doute que la source première, qu'il y ait eu ou non des intermédiaires, a

1. Selon *B*, et cette disposition offre plus de vraisemblance, c'est *l'an suivant* (voir le début du § 4) qu'a lieu cette nouvelle expédition.

2. *B* quoique ordinairement plus court, donne ici des détails topographiques qui manquent dans *A*.

3. Cette assertion aura certainement paru étrange au rédacteur de *B* qui ajoute : « car ils n'en pouvaient avoir du Rhône, parce que Charles la faisait garder. »

été un récit unique. Ce récit était en vers comme on le voit par le début du texte *A*. C'était un poème provençal en forme de chanson de geste; poème écrit à une époque où l'influence de la littérature française avait répandu le goût de ce genre de composition, c'est-à-dire au XIII^e siècle, et plutôt vers le milieu ou vers la fin que vers le commencement. Le temps où florissait Raimon Féraut, l'auteur de la *Vie de saint Honorat* et de divers ouvrages qui ne nous sont point parvenus, peut fort bien avoir été celui où a été composée l'histoire en vers de Tersin. On peut croire que l'auteur de cette composition était un Arlésien, et que ses sources ont été une tradition locale déjà bien confuse et une imagination nourrie de la lecture des chansons de geste françaises. Il est en effet, à peine besoin de dire que ce poème ne peut en aucune façon avoir été une œuvre primitive et vraiment épique à la façon de *Rolant* ou de *Girart de Roussillon*. On le verra de reste à la lecture des rédactions en prose¹.

Plus tard, au XIV^e siècle ou au XV^e, ce poème aura eu le sort de la chanson de la croisade albigeoise : il aura été mis en prose, et de ce remaniement seront sortis les deux textes du ms. de Carpentras, qui ne sont point les seuls qui aient existé, comme on le verra tout à l'heure. Telle est la façon dont je conçois la formation de nos deux textes. Ils sont trop semblables, pour qu'on puisse croire qu'ils représentent deux remaniements indépendants du texte en vers; et d'un autre côté les différences qui les séparent s'expliquent très-bien par le fait de deux rédacteurs modifiant à leur gré certaines parties du même texte en prose. Ainsi le discours très-peu épique que *A* seul a conservé (§ 2) et qui sans doute avait été substitué à un discours plus dans le goût du XIII^e siècle du texte en vers, a été supprimé par *B*. Celui-ci, par contre, a ajouté en plus d'un endroit des indications topographiques destinées à préciser les circonstances du récit. Par exemple, il ne pouvait concevoir le siège d'Arles autrement qu'il eût été de son temps : voyant la ville s'étendre jusqu'au grand bras du Rhône, il n'a pu comprendre comment les défenseurs avaient pu souffrir du manque d'eau, et il a ajouté (§ 6) quelques mots pour expliquer que les Sarrazins ne pouvaient avoir de l'eau du Rhône, sans grand danger, parce que Charlemagne faisait garder le fleuve. Il ne connaissait plus la tradition, vivante encore sans doute au temps où composait l'auteur du roman en vers, selon laquelle l'amphithéâtre, couvert de constructions, le *Castrum Arenarum*, ainsi qu'on l'appelait, formant dans la cité comme une place forte intérieure et pouvant par conséquent être facilement isolé du Rhône, distant de plusieurs centaines de mètres²,

1. Entre autres traits qui prouvent l'époque tardive où le poème, source de nos textes en prose, a été composé, on notera que la cour de Charlemagne est placée à Paris (texte *A*, § 2).

2. Il y a quelques détails intéressants sur l'état des Arènes au moyen-âge, prin-

avait été le dernier refuge des Sarrazins. Pourtant il voyait encore de son temps l'amphithéâtre rempli d'habitations, puisque ce n'est qu'en 1809 qu'on s'est mis à le déblayer.

J'ai peu de chose à dire sur la langue de ce double texte. Elle paraîtra bien moderne aux philologues habitués à l'idiome ancien, mais ceux qui ont étudié les formes de la langue d'oc à toutes ses phases, reconnaîtront que le style de nos deux rédactions est bien, à part quelques mots ou locutions qu'on trouve surtout dans *B*, celui du xv^e siècle, époque à laquelle je suis porté à attribuer la rédaction en prose qu'ont reproduite plus ou moins exactement *A* et *B*. Les formes même sont le plus ordinairement de cette époque. L'emploi de *o* pour *a*, après la tonique, constant au xvi^e siècle¹, est ici fort rare (*nullo A 3*, *ero A 6*).

Il ne serait point impossible que l'on retrouvât quelque jour, sinon le poème lui-même, du moins quelque autre leçon de la rédaction en prose. Jehan de Nostre-Dame, comme on l'a vu par le passage rapporté au début de cet article, connaissait une histoire de Tersin, et son ms. n'était probablement aucun des deux cayers d'où nous tirons les deux leçons imprimées ci-après². En outre, un ms. de la même histoire est mentionné par le P. Lelong (édit. Fevret de Fontette, n^o 38033³), comme se trouvant chez Pierre de Gallaup, sieur de Chasteuil, personnage que l'on sait s'être occupé avec zèle des antiquités littéraires de sa province : il a même laissé une histoire manuscrite des troubadours mentionnés par le P. Lelong (édition Fevret de Fontette, n^o 47258), qu'il serait utile de rechercher et d'étudier, car Pierre de Gallaup a eu à sa disposition un chansonnier provençal aujourd'hui perdu.

II.

Nous pouvons maintenant pénétrer un peu plus au fond du sujet, et chercher de quels éléments se composait le poème dont les deux textes en prose du ms. de Carpentras nous font supposer l'existence. Ainsi que je l'ai donné à entendre plus haut, ces éléments sont une tradition locale, se rattachant aux luttes soutenues contre les Sarrazins dans le

ci-après à partir du XIV^e siècle dans l'ouvrage, d'ailleurs verbeux et plein de matières étrangères au sujet, d'un pharmacien retiré, M. Jacquemin, *Monographie de l'amphithéâtre d'Arles*, II, 239 et suiv.

1. Voy. par ex. les pièces de cette époque publiées par l'abbé Magloire Giraud dans ses *Archives administratives de la Cadère* (Toulon, 1851).

2. Ces deux cahiers en effet, semblent postérieurs à la date (1575) du livre de Nostre-Dame.

3. « Roman en vieux provençal où l'on trouve ce qui se passa en Provence lorsque les Maures y étaient, et surtout le siège de la ville de Fretta. »

midi de la France, et divers traits empruntés à l'épopée française. Parmi ces traits, il faut compter la conversion au christianisme des chefs sarrazins, fait aussi fréquent dans nos anciens poèmes qu'il est insolite dans l'histoire réelle. Il faut assigner la même origine à l'un au moins de ces princes arabes : Thibaut, qui figure dans plusieurs des poèmes relatifs à Guillaume d'Orange, notamment dans *Fouque de Candie*¹. Ses prouesses étaient devenues pour ainsi dire proverbiales. C'est ainsi qu'il est mentionné par Chrestien de Troyes, sous le nom de *Tiebaut l'esclayon* (*Erec* 5730). Témoin encore ces vers de Jordan Fantosme :

Unques ne fist Tiebaut de Balesgué
Si mal eschec a ceus de France né
Cum vus ferrunt li Surreis aduré
Si vus e els estes entre asemblé.

(V. 733-6, dans Fr. Michel, *Chron. des ducs de Normandie*, III, 560).

Roland, Olivier et les douze pers, qui du reste ne figurent que dans *A*, sont aussi empruntés à l'épopée française².

Mais arrivons à la tradition ancienne qui forme le fond du récit. Cette tradition consiste en ceci : que les Sarrazins, assiégés dans Arles, ou plutôt dans le *Castrum Arenarum*, par les Chrétiens, s'y défendirent avec succès jusqu'au moment où l'aqueduc qui leur amenait l'eau ayant été coupé, ils se virent réduit à tenter une sortie désespérée qui leur fut fatale. Il n'y a pas à douter de l'ancienneté de cette tradition, qui est attestée par divers documents. Elle se retrouve dans un poème allemand de la seconde moitié du XII^e siècle, fondé sur des récits fabuleux dont les originaux sont en grande partie perdus, la *Kaiserchronik*. On y lit en effet ce qui suit, v. 14901 et suivants : « L'empereur Charles assiégea » une place forte qui s'appelle Arles. Il y resta plus de sept ans. Les » assiégés le méprisaient : un canal souterrain leur apportait en abon- » dance du vin et tout ce qui était nécessaire à la vie ; mais Charles, par » grande adresse, détourna le canal, si bien qu'ils ne purent plus tenir. » Ils ouvrirent les portes et combattirent avec un grand acharnement ; » mais ils succombèrent dans la bataille..... On ne pouvait distinguer » les morts, quand Dieu les indiqua à l'empereur : il trouva tous les » Chrétiens placés dans des cercueils de pierre bien ornés. C'est une » chose qui mérite d'être racontée à jamais³. »

1. De là ce personnage est passé dans les *Conti di antichi cavalieri*, curieux recueil italien publié à Florence en 1851, par P. Fanfani.

2. Il y a à Arles, du côté du Cours, une tour construite sur trois arcades du portique du Théâtre, que l'on appelle la *Tour de Roland*. Mais il paraît qu'elle tire cette dénomination, non du célèbre comte de la Marche de Bretagne, mais d'un évêque du même nom qui aurait été mis à mort par les Sarrazins vers 869. Voy. Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, III, 513, Estrangin, *Description de la ville d'Arles* (1845), p. 17.

3. Je cite la trad. donnée par M. G. Paris, *Hist. poët. de Charlemagne*, p. 258.

Dans les notes de son édition de la *Kaiserchronik* (III, 519), M. Massmann fait remarquer que l'idée du souterrain par lequel les assiégés recevaient du vin est déjà exploitée une première fois par l'auteur à l'endroit où il raconte le siège de Trèves. Cela est vrai, mais il n'y faut voir qu'une simple coïncidence. Tout ce qu'on peut admettre c'est que l'auteur se sera répété en ce qui concerne l'introduction du vin par le souterrain. Quant à l'idée même du souterrain¹ et aux traits généraux du récit, le simple rapprochement avec l'histoire de Tersin montre clairement que l'auteur de la *Kaiserchronik* (ou son original) n'a rien inventé; qu'il a fidèlement suivi la tradition que nous retrouvons en provençal. Les deux récits diffèrent d'ailleurs assez pour qu'on voie clairement qu'ils ont fait usage de cette tradition indépendamment l'un de l'autre. La conclusion notamment est tout opposée. Tandis que le récit provençal imagine la conversion de Tersin, en vue, à ce qu'il semble, d'amener son identification avec Chorson, personnage historique qui était probablement resté jusque-là fort étranger aux traditions arlésiennes, nous voyons la *Kaiserchronik*, plus fidèle, selon toute apparence, à la légende, supposer la destruction totale des Sarrazins, et faire mention à ce propos des cercueils si nombreux, autrefois surtout (Dante, *Inf.* IX, 112), dans la plaine d'Arles, et qui ont rendu célèbre le cimetière des Aliscamps².

Le texte de la *Kaiserchronik* a déjà été cité par M. G. Paris qui l'a rapproché avec raison d'un passage de la Vie de saint Honorat où Raimon Féraut mentionne, mais avec peu de précision, la prise d'Arles par Charlemagne, qu'il paraît confondre avec le récit qui forme la première partie de la bataille d'Aliscamps.

On peut encore citer comme un témoignage de la tradition de la prise d'Arles sur les Sarrazins, l'inscription de l'église Sainte-Croix près Arles. Ce texte, déjà plusieurs fois publié³, conserve une tradition assez diffé-

1. Plusieurs tronçons de l'aqueduc qui amenait à Arles les eaux des Alpes existent encore en un assez bon état de conservation pour qu'on ait eu la pensée, en 1862, d'en utiliser une partie (celle qui longe les Alpes dans la direction de Notre-Dame du Château et de Saint-Étienne du Grès) pour conduire les eaux à Tarascon. Mais les sources, probablement moins riches qu'à l'époque romaine, ne se sont pas trouvées assez abondantes. On trouvera dans les *Études archéologiques sur Arles* (1838) de M. Estrangin, p. 76 et suiv., un tracé très-détaillé du parcours de l'aqueduc. On suppose avec beaucoup de vraisemblance, qu'une branche, aujourd'hui détruite, amenait les eaux jusque dans les Arènes. Il y a sur la construction de cet aqueduc une légende que M. Fr. Mistral a mise en œuvre dans sa gracieuse pièce *lou porto-aigo* (*Armana prouvençal*, 1868, p. 76).

2. Voy. par ex. Liebrecht, notes sur les *Otia imperialia*, p. 149.

3. Baronius, à l'année 793; Pierre Saxy, *Pontificum Arelatense*, Arles 1620, p. 167 (dans la réimpression de Mencken, *Scriptores rerum Germanicarum*, I, 219); Du Chesne, *Hist. Francorum Scriptores*, III, 149 (d'après Baronius); Bouche, *Hist. de Provence*, I, 719; D. Bouquet, V, 387; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, 1845, p. 120; l'abbé Trichaud, *Les ruines de l'abbaye de Mont-Majour d'Arles*, 1854, p. 31 (l'auteur de cette mauvaise brochure, rédigée de trois ou

rente de celle que nous trouvons tant dans *Tersin* que dans la *Kaiser-chronik*, ou peut-être une autre partie de la même tradition. Il y est dit en substance : que les Sarrazins ayant été expulsés d'Arles par Charlemagne, se réfugièrent sur la montagne de Montmajour, y éprouvèrent une nouvelle défaite, et que Charlemagne, pour rendre grâce à Dieu de cette victoire, fonda l'église de Sainte-Croix (où se trouve l'inscription), et fit réédifier le monastère (de Montmajour) qui avait été détruit par les Sarrazins et où furent ensevelis un grand nombre des chrétiens tués dans la lutte. Cette inscription, que j'ai examinée d'assez près il y a une dizaine d'années — d'aussi près du moins qu'on peut voir un document placé à plusieurs mètres au-dessus de l'observateur¹ — m'a paru appartenir au XIII^e siècle². Elle est en tout cas bien postérieure à la construction de la chapelle qui fut bâtie, on le sait de source certaine, en 1018 et consacrée en 1019³. C'est le témoignage d'une tradition, et non d'un fait historique.

L'histoire, en effet, nous apprend que les luttes de Charlemagne contre les Sarrazins ont eu pour théâtre la Septimanie et le nord de l'Espagne, mais jamais la Provence. L'auteur de l'inscription, faisant une confusion qui a été bien fréquente au moyen-âge, a mis au compte de Charlemagne une tradition qui à son origine devait se rattacher à Charles Martel. C'est à celui-ci en effet que revient l'honneur d'avoir expulsé les Sarrazins de

quatrième main, sans soin ni critique, croit l'inscription authentique et se figure que Charlemagne a en effet livré bataille aux Sarrazins à Montmajour !). L'article de Potthast (*Bibl. hist. medu aevi*, p. 390) laisse tout à désirer. Voici le texte de l'inscription d'après Bouquet :

« Noverint universi quod, cum serenissimus princeps Carolus magnus Francorum rex civitatem Arelatem, que ab infidelibus detinebatur obsedisset, et ipsam armorum vi cepisset, et Sarraceni in eadem existentes pro majori parte aufugissent in montana Montis majoris et ibidem se retraxissent, et in eadem se munissent, et idem rex ibidem cum exercitu suo venisset pro ipsis debellandis, et ipsos debellando triumphum de ipsis obtinisset, de ipso gratias Deo agendo in signum hujusmodi victorie presentem ecclesiam in honorem sancte crucis dedicari fecit, et presens monasterium in honorem beati Petri Apostolorum principis dedicatum, quod ab ipsis infidelibus penitus destructum fuerat et inhabitabile redditum, idem rex ipsum reparavit et reedificavit, et monachos ibidem pro serviendo Deo venire fecit, et ipsum dotavit, et plura bona eidem contulit : in quo quidem monasterio multi nobiles de Francia ibidem debellantes sepulti sunt. Ideo, fratres, orate pro eis. »

1. « Une inscription latine que l'on conservait avant la révolution aux environs » d'Arles dans l'abbaye de Mont-Major.... » Reinaud, *Invasions des Sarrazins en France*, p. 108. Mais elle se trouve encore maintenant à l'endroit où elle a été originairement placée, non à Montmajour, mais près des ruines de cette abbaye, à Sainte-Croix.

2. Elle n'aurait été fabriquée qu'en 1451, selon Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, IV, 2, note 3, mais le témoignage sur lequel il s'appuie me paraît peu sûr. Cf. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, p. 306.

3. Voyez Revoil, *Architecture romane du Midi de la France*, I, 14, 15.

la Provence où du reste ils ne paraissent pas avoir fait long séjour. La principale source pour l'histoire de cette expédition est le second continuateur de Frédégaire¹. Son récit, très-succinct et manifestement incomplet sur plusieurs points, nous montre Charles prenant d'assaut Avignon, passant le Rhône et continuant la lutte dans la Narbonnaise. Arles n'y est pas mentionné. Mais pourtant il serait bien invraisemblable que les Sarrazins ne se fussent pas retranchés dans une ville importante par sa position, et offrant à la défense les plus grandes ressources. Il est donc à croire que nous avons ici l'un des rares cas où l'histoire peut être complétée à l'aide des traditions populaires.

Il y a encore dans ce court roman quelques points qui appellent des remarques. Nos deux textes s'accordent à faire livrer bataille à Charlemagne auprès de la cité de *Freta* (§ 2). L'emplacement de cette cité est bien déterminé par la mention (qui se trouve également dans nos deux textes) du mausolée de Sextus. C'est actuellement la petite ville de Saint-Remi, bâtie auprès de l'antique Glanum, à peu de distance du versant occidental des Alpes². Papon (*Hist. de Provence*, I, 85) rapporte un texte d'une valeur historique beaucoup moins contestable que celle de

1. « An. DCCXXXVI. Denuo rebellante gente validissima Ismahelitarum, » quos modo Sarracenos vocabulo corrupto nuncupant, irrumpentesque Rhodanum fluvium, insidiantibus infidelibus hominibus sub dolo et fraude Mauronto » quodam com sociis suis, Avenionem urbem munitissimam ac montuosam, ipsi » Sarraceni, collecto hostili agmine, ingrediuntur, illisque rebellantibus ea regio » vastata.

» An. DCCXXXVII. At contra vir egregius Carolus dux germanum suum, » virum industrium Childebrandum ducem, cum reliquis ducibus et comitibus, » illis partibus cum apparatu hostili dirigit; quique praepropere ad eandem urbem pervenientes; tentoria instruunt. Undique ipsum oppidum et suburbana » praeoccupant, munitissimam civitatem obsident, aciem instruunt, donec insectus vir belligerator Carolus praedictam urbem aggreditur, muros circumdat, » castra ponit, obsidionem coacervat in modum Hiericho cum strepitu hostium » et sonitu tubarum, cum machinis et restium funibus super muros et aedium » moenia iruunt, urbem munitissimam ingredienti succendunt, hostes inimicos » suos capiunt, interficientes trucidant atque prosternunt, et in suam ditionem » efficaciter restituunt. Victor igitur atque bellator insignis intrepidus Carolus » Rhodanum fluvium cum exercitu suo transit, Gotthorum fines penetravit, usque Narbonensem Galliam peraccessit, ipsam urbem celeberrimam atque metropolitanam eorum obsedit.... » Bouquet, II, 456. Cf. Reinaud, *Invasions des Sarracens en France*, p. 54-8. — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 2^e éd. p. 146, note 3, mentionne une dissertation publiée à Königsberg en 1861, Dorr, *De bellis Francorum cum Arabibus gestis*, que je regrette de n'avoir pu consulter.

2. C'est sur l'autorité du roman de Tersin, mentionné par Papon, d'après le P. Lelong, que M. Reinaud fait prendre « après un long siège » la ville de Fretta par Youssouf, le gouverneur sarrazin de Narbonne (*Invasions des Sarracens*, p. 55). Si M. Reinaud avait pu consulter directement notre roman, il n'en aurait pas tiré un fait qui ne s'y trouve pas, du moins dans les deux textes du ms. de Carpentras.

notre roman : une charte de Garnier, évêque d'Avignon (982) où l'*ager Fretensis* désigne en effet le territoire actuel de Saint-Remi. L'histoire de Saint-Remi, comme au reste de la plupart des cités provençales, est encore à faire, et je ne suis pas en état d'expliquer à quelle époque ni comment le nom de *Freta* a disparu. Une société archéologique s'est fondée il y a quelques années à Saint-Remi : puisse-t-elle répandre quelques lumières sur ce point d'histoire !

Nos deux versions, après avoir raconté la conversion de Tersin, disent qu'il fut le premier comte de Toulouse, ajoutant (à d'une façon très-dubitative) que de lui sont sortis les comtes de Provence et de Toulouse. Cette fin devait donc se trouver dans la leçon que nos deux copistes du xvi^e siècle ont traitée chacun à sa manière, mais il n'est peut-être pas aussi sûr qu'elle ait existé dans le poème d'où cette leçon intermédiaire a dû sortir. Quoi qu'il en soit, on peut indiquer avec certitude la source de ces assertions. Le chroniqueur anonyme connu sous le nom de l'Astronome (Bouquet, VI, 88-9; Pertz, II, 609), raconte que Charlemagne nomma comte de Toulouse, à son retour d'Espagne (778), un certain Chorson qu'il fut plus tard obligé de destituer. Ce personnage figure en tête de la liste des comtes de Toulouse dans la chronique de ces comtes rédigée par Bernart Gui¹, et ailleurs encore². Enfin, nous le voyons apparaître, entouré d'une légende déjà assez développée au début de la *Genealogia dels Comtes de Tholosa*, compilation du xiv^e ou plutôt du xv^e siècle, publiée par Catel à l'appendice de son *Histoire des Comtes de Toulouse*³. Voici le passage :

L'an de nostre seinhor DCC et X Charles maygnes, feita la conquesta de las Yspanias, venget metre le cieti a Bayona, et aqui donec a *Torsinus* lo contat de Tholoza coma valhen chivaler et aprobat en bonas vertuts, et a la conquesta

1. « ...Tolose autem comitem posuit *Torsinum* sive *Torsonem*, quem primum existimo Tolose comitem extitisse. » Catel, *Hist. des Comtes de Tolose*, Append. p. 37.

2. Besse a publié dans son *Histoire des Ducs, Marquis et Comtes de Narbonne* (Paris, 1660), p. 435-7, un « Contract de bail de la construction des murailles » de la ville d'Alet, ruinée par les Sarrasins, passé du temps de Tercin ou Torsin, prince de Narbonne et de Tolose. » En voici le début : « In nomine Domini, amen. Anno sepcentesimo (sic Besse) nonagesimo sexto, et decimo Calendarum Februarii, in domo coenobiacharum electi, Comitatu Redensi, Dei gratia regnante potentissimo atque christianissimo principe Carolo magno regno Francorum, sub illo regnante in ista provincia *Tercino* principe Tolosensis et Narbonensis (sic).... » Il serait superflu de démontrer la fausseté de ce document, mais il y aurait de l'intérêt à connaître l'époque de sa fabrication. Besse, qui n'a pas de doute sur son authenticité (voy. p. 80) ne fournit naturellement aucune lumière à cet égard. Il nous apprend cependant que cette pièce a été tirée (par l'intermédiaire d'un extrait) des archives de la cité de Carcassonne. On sait que ces archives ont été brûlées en 1793.

3. Elle a été réimprimée en 1864 à Toulouse (Bompard) d'après Catel.

de Bayona e Narbona e de Provensa, la quala conquesta, megansa lo adjutori de Nostre Seinhor obtenget, cum plus amplamen es contengut en son libre de las conquestas¹.

Torsinus fait conte per lo susdit emperador, en anan batalhar cum los Gentils, per un angel en semblansa de home humanal ly foren portadas aquestas armas de la cros an los .XII. poms, cum plus amplamen se reconta en sas historias, e la noyt davant el li era estat revelat per l'angel en vision. Visquet famos et guardan justicia et amat de son popble .LIX. ans.

III.

Si récents et si éloignés de leur forme primitive que soient nos deux textes, on voit qu'ils ne sont cependant pas dénués d'intérêt, et qu'ils peuvent fournir la matière d'un supplément de quelque importance aux chapitres que M. G. Paris a consacrés aux traditions locales relatives à Charlemagne et aux guerres contre les Sarrazins dans son *Histoire poétique de Charlemagne*². Ils pourront aussi attirer l'attention à cause de l'appui que peut-être on pensera y trouver en faveur de l'existence supposée d'une épopée provençale aujourd'hui perdue. Je ne voudrais point, à propos du roman de Tersin, reprendre la question si controversée de l'origine provençale d'une partie de notre épopée : je crois cependant devoir faire remarquer que l'examen de ce roman ne fournit aucun argument à l'encontre de l'opinion que j'ai exprimée à cet égard il y a quelques années³. Je n'ai jamais nié qu'il ait existé dans les pays de langue d'oc des poèmes analogues à nos chansons de gestes. Une telle affirmation, téméraire *a priori*, serait en contradiction avec les faits. Si en effet la chanson de Girart de Roussillon n'appartient pas proprement au Midi, étant plutôt d'origine bourguignonne, elle appartient bien moins encore à l'épopée du Nord. Et d'autre part le poème perdu de Guillaume de Bechada sur la première croisade, comme aussi le poème de la Croisade albigeoise et celui de Guillaume Anelier sur la guerre de Navarre, pour être des poèmes historiques, n'en sont pas moins apparentés de fort près aux chansons de geste fondées sur des traditions populaires. Mais j'ai soutenu que les poèmes français (il s'agit de la geste de Guillaume d'Orange) qui ont pour objet la lutte des Chrétiens contre les Sarrazins

1. Je ne sais quel est ce « livre des conquêtes. » Il ne peut être fait ici allusion aux *Conquestes de Charlemaigne* de David Aubert, ouvrage qui a dû être fort peu connu dans les provinces du Midi, et qui est probablement postérieur à la *Généalogie*, ayant été composé en 1458 (voy. G. Paris, *Hist. poët. de Charlemaigne*, p. 96). D'autre part je n'ai rien trouvé sur Chorsin ni Torsin dans les *Conquêtes du grand Charlemaigne* qui ne sont, comme on sait, qu'un remaniement en prose de *Fierabras* avec quelques additions.

2. L. I, ch. IV, § 7 (p. 107) et L. II, ch. IV (p. 247).

3. *Études sur l'Épopée française*, 1867, p. 15 et suiv.

dans le Midi de la France, sont français dès leur première origine, étant fondés sur des traditions sinon purement françaises, du moins communes au Nord et au Midi, et n'ont point existé sous la forme provençale avant de revêtir la forme française.

Il me paraît qu'il ne ressort du roman de Tersin rien qui ne soit favorable à cette opinion. Voilà en effet une tradition relative à la prise d'Arles qui est assurément fort ancienne. Conservée dans ses traits principaux par divers documents, elle est pour le fond assez sincère, dès que l'on a substitué Charles Martel à Charlemagne, corrigeant une erreur qui a été presque générale dans les récits populaires du moyen-âge; et cependant, de cette tradition on ne trouve pas trace dans l'épopée française. D'autre part cette épopée nous offre un grand nombre de poèmes où sont célébrées les luttes des Chrétiens contre les Sarrazins. Dans les plus anciennes de ces œuvres, dans celles qui n'ont point été composées d'imagination pour satisfaire la curiosité d'auditeurs avides de nouveautés, sont conservées, sous des formes diversement altérées¹ de très-anciennes traditions, les unes relatives aux guerres de Charlemagne en Espagne et dans le Midi de la France, les autres aux luttes dont nos provinces méridionales furent le théâtre au ix^e et au x^e siècles. Jusqu'à présent toutes ces traditions paraissent inconnues au Midi. Je ne veux pas donner à cet argument plus de poids que ce qu'en peut avoir une preuve négative : il n'est certainement pas absolument impossible que les récits populaires mis en œuvre dans les chansons relatives à Guillaume au court nez, aient été traités d'abord sous la forme provençale, puis imités et développés en français où ils ont eu la fortune que l'on sait, tandis que la forme originale s'en serait perdue au point de ne laisser aucune trace de son existence. Assurément, cela n'est pas absolument impossible, mais c'est, dans l'état actuel de la science, une hypothèse qui attend encore sa preuve. Cette preuve, en tout cas, ne peut être cherchée dans le roman de Tersin, qui au contraire nous apporte un nouveau témoignage en faveur de l'indépendance respective des traditions épiques du Midi et du Nord.

Paul MEYER.

1. La tradition de la Bataille d'Aliscamps surtout, est singulièrement corrompue. L'auteur n'avait plus la moindre idée de la géographie des pays où se passe l'action.

A

(fol. 21)

(1) Sy troba en ung libre escrich de man qu'yeu ay vist en Arles en rima provensala, que d'aquest temps y avia del regne de Carlemayne un Sarrasin que se nomava Tressin, que l'on estima qu'era lou grand maistre dels Sarrasins; lou qual era en Arles qu'el avia pres et usurpat, et en avia descassat lous nou reys et princes qu'eran habitas aquy : so es lou rey Archin et lou fils de Montarin que faguèt achabar las Arenas, qu'era vengut de Gentilia embe grand gent que menet; lou rey Carbuyet per habitar aqui embe sa moulher Madame Bourriana, fille del rey Anguy; lou rey de Tartaria, et lou comte Agassin, et lou rey Audegier et lou fils del rey Hermin; lou rey de Troya la Grand et lou comte Biguart, et lou rey de Gallicia, et lou rey Autan, et grande quantitat d'autres barons que avian bastit e edificat Arles, qu'es lou plus fort bastiment de toute la Provensa, car autant en y ha bastit dins terra que dessus ¹. Et estent lous Sarrasin maistres et seignours d'Arles, se son tant enorgueillis, et majourment de so que lous reys, comtes et barons et toute la noblessa d'Arles s'en era moguda, qu'ellous aneran prendre Marseille, la comtat de Venayssan, Narbona, et Aurenja et jusqu'à Lion, et toutes las autras plassas et villas qu'eront a l'environ, et y regneron circa cinq ans.

(2) Lous reys et princes d'Arles, embe lou papa Leon III, manderon a Carlemayne qu'ero a Paris que ly plagues faire assembler toute la chrestiantat et descassar lous Sarrasins d'Arles; louqual, tantost qu'el recebet las novellas, el manda per tout son royaume et empery et a tous lous reys et princes chrestians deffensours de la sancta fe, tant de Fransa que de Picardia, Bourgogna, Angleterra et Allamagna, de ly venir donnar ajuda per anar descassar lous Sarrasins que accupavan Arles lou Blanc, et estre ²

B

TERSIN (fol. 2)

(1) Del regne de Karlemayna y avia un Sarrasin estimat lou plus grand e lou plus pouderos de toute la gent. Aquel era Tersin qu'era d'aquel temps en Arles dont el avia descassats lous nou reis e princes que y eran habitas, so es lou rey Archin e lou fis Montarin que faguèt acabar las Arenas, vengut de Gentilia embe grand gent qu'el menet per y habitar; lou rey (v^e) Carbuyet embe sa moulher Madama Bourryana filla del rey Anguy,

Lou rey de Tartaria,
Lou rey Andegier,
Lou fis del rey Hermyn,
Lou rey de Troya la Grand,
Lou rey de Gallicia,
Lou rey Autan,

Lous contes Bygard et d'Agassin, e granda quantitat d'autres barons qu'avian bastit e edificat Arles lou blanc e las Arenas que y son, car autan en y a dedins que dessus terra.

E estent lous Sarrasins mestres dins Arles, si son tant enhorgueillis, et majourment de so qu'ellous en avian descassat toute aquella bella noblessa, qu'ellous passan plus outra e van prendre Masselha, la comtat de Venayssin, Aurenja, Narbona, e jusquas a Lyon toutes las autras plassas e villas qu'erant a l'environ, e y regneron circa .v. ans.

(2) Lous reys e princes si vesent (fol. 3) ensins descassats quadun de sa terra, ho fan assaber a Carlemayna, a Leon papa e als princes de la Chrestiantat, lous quals, estre vengus embe grossa armada que semblava un escamp d'abeillas quan si muovon, si meton pres de la cieutat de Freta e del Mauseol de Sext, e aqui si son acetyas.

1. Cette phrase, qui se trouve dans nos deux textes, et devait conséquemment se trouver aussi dans leur source commune, fait allusion à l'état des Arènes avant le déblaiement qui ne fut commencé qu'en 1809. *Dessus* étaient les maisons, et *dedans* les gradins qui leur servaient de fondations, et les galeries intérieures.

2. *Sic*; on voudrait corriger *estent*, mais cette locution revient plusieurs fois dans ce document; de même *aver entendent*, texte A § 3.

assemblas tous en la villa de Paris le parla en tal estyl: « Frances e princes chrestians protectours de la sancta fe catholiqua, (v^e) la inhumanitat de la qual uzan lous Sarrasins dins la cieutat d'Arles vous crida tous lous jours et vous enhorta que si voules maintenir la fe catholiqua fau que presentament vous anes armar et vous aprestar per anar contra aquella gent Sarrasina que occupa la cieutat d'Arles. » Aquesta demonstration aguèt tant de vertut que tous se delibereron de voler exposar leur vida per bataillar contra lous Sarrasins.

Carlemayne donc se mouguet de Paris et s'en venguèt ambe lous nobies barons et ambe lous .xij. pars de Fransa, embe tous leurs compagnons davant Arles lou blanc, et tout son ost que semblava un eysham d'abeillas quand si moyon tantost; et al pe d'una montaigna an atrobat una cieutat que s'appella Freta pres d'un mauseol de Sext, roman, en tirant als Bautz, et aquy se sont acetyas.

(3) Carlemagne se mouguet de l'ost ambe Roland et autres, et s'en van jusques al pont per ont l'aigua de la font venia a las Arenas d'Arles per d'aqueducs subtilament bastiz. Et commandet a Roland de montar sur la guardia per vezer si y avia deguna embuscada. Roland, estre montat, vy venir al ped de la costa granda quantitat de penons et estandarts des Sarrasins: la sounar la trompette que cascung s'aguesse a armar et aprestar, car y avia trenta milla Sarrasins que venian contra ellous. Lous Sarrasins et Chrestians s'assembleron et combateron ensemble, et tant vertuousament si porteron lou Chrestians en aquella batailla qu'ellous metteron al fil de l'espaza tous lous Sarrasins, que n'y restet que tres que s'enfugiron vers Tybault dins Arles et ly recitan lou fach d'aquesta batailla, dont n'aguèt granda tristessa de la perda de sous trenta millo Sarrasins.

La batailla finida, Ollivier fa assemblar tous lous chrestians et lous fa retrescar et recognoyse l'un apres l'autre, et trobe, second son compte, qu'en y avia 300 de morts et 200 de naffrats; et aver entendut que lous Sarrasins, continuant leur enveia' con-

(3) Carlemayna fa mettre sas gens en bon ordre, car el avia agut de nouvelles que Tersin venia embe granda armada, e per s'en assegurar fa montar un hom sobre la roqua d'aqui plus hauta.

Sa venduda assegurada per una grossa quantitat de penons e d'estandars que venian lou long de Costa-Granda, l'armada de Carle va al davant, e si freteron tan ben que la victoria restefint a Carle, y aguèt .xxx. millia Sarrasins estendus; la resta furon couchas jusqua pres d'Arles, e pauc si manquet que Tersin non fussa pres.

tra lous Chrestians, avien dreissat un autre camp, ho fa assaber a Carle-mayne, louqual manda en dilligensa per tout son (f. 23) ost que cascun s'apprestessa per anar bataillar contra lous Sarrasins, et ho fa assaber als .xij. pars de Fransa, et estre assembles leur dit en tal maniera :

« Besseignours, Dieu sia lausat de tout! Lous Sarrasins nous an mandat qu'ellous volen veyre la fin totale de tous lous Chrestians; nous autres aven cent sexxanta millia dels nostros. Si nos autres aven bon courage a nostre creatour, el nous deslieurara et donara la victoria contra nostros enemis. Aras es temps que fassan comme gens vail-lans, et que sian hardis coma de lions. Per tant, besseignours, non commetas de leur donnar causa de vous assujettir ny tyrannisar, mais prenes couragi cascun segond sa facultat d'anar tous a la guerra. Si ausin ho fasez, non soulement direz qu'ieu disy la veritat, mais trobarez que sera per vostre profiech, et en aquistaren gloria perpetual. »

(4) Eysso disent, Carlemayne si mouguet de Fretta et s'en va vers lou bosc appellat Beaudinar¹, et vy venir lou camp dels Sarrasins qu'en y avia mais de trenta millia qu'eyssian d'aquel bosc comma de cans contra lous paures Chrestians. Quand Roland lous vy venir, se pensava que aquellous qu'erant morts fusson ressuscitats, et quand furon pres dals Chrestians commenseront a sonnar las trompetas et a menar una cridesta qu'espavourdissian lous paures Chrestians. S'approcharon de l'ost de Carle-mayne et aquy se van acarnassir, et tant si feriron de cops d'espazas et de lansas et de plomb feris d'un coustat et d'autre tant asprament que dengun dels Sarrasins n'escappet, et dels Chrestians mouret circa .ij^m. et atrestant de cavals.

(5) Quand la bataille fon facha lous Chrestians son en assecuransa. Quand lou camp fon levat, Carlemayne embe son ost s'en van el castel de Biguard qu'avian tengut lous Sarrasins et non trouberon ren dedins; y aneron demolir que non ly laisseron peyra sur peyra, et s'en retourneron a Fretta, et d'aqui

(4) L'an enseguent Thersin fa grand (v^o) amas de sas gens e delibera si d'assailhir las gens de Karle, e ensin que marchavan, el ho sap e si leva de Freta, e va troubar son enemy. Quan fon pres del bosc de Baudieras, veguet venir lou camp del Sarrasin emb'una crydesta e una fretaria qu'on agra dich que tout era gagnat. Estre aprochas l'un e l'autre camp, si leriron de cops d'espasas, de lansas, de massas e de plomb leryens d'un coustat et d'autre, e tant asprament que la victoria restent a Karle non escapet pas un Sarrasin, e y aguet dous millia Chrestians de mors e autan de cavaliers.

(5) La bataille finida lous Chrestians foron en assecuransa.

Carlemayna embe son ost s'en va al castel de Bygard que lous Sarrasins (fol. 4) avian tengut long temps, mays non y trouberon dedin degun; lou demolyron; non y laisseron peyra su peyra, e s'en retourneron a Freta, e

1. Beaudinard, hameau dépendant de la commune d'Aubagne. Il y a aussi Baudinard, arr. Draguignan, cant. Aups, lieu dont le nom est écrit Beaudinar sur la carte de Cassini.

al castel Aguassin ¹ que lous (v*) Sarrasins tenian per forsa per y metre lou camp. Per dessus lous barrys d'Agassin lous Sarrasins se monstavan, et semblava a Carlemayna qu'el-lous lousson ben fournis de toute munition. Jaume qu'era seignour de Fretta va advertir Carlemayna et assegurar que dins Aguassin non y avia autre gent qu'aquellous que se monstavan per dessus lous barrys. Adonc Carle y les metre son camp et approchar toutes las machinas et instrumens de guerra qu'el podia fynar. Dal premier assaut un grand tros des barrys d'Agassin venguet a terra. Quand lous Sarrasins viron la mala descuberta, ellous sy fourran dins las crotas qu'avian fach soubta terra, qu'anavan respondre dins Arles; et quand las gendarmas de Carlemayne furon intras dins lou castel, non y troberan dengun, dont ellous en fouron ben esmeravilhas, vezent que lous Sarrasins se monstavan aras subre lous barrys. Lou castel fon demouiyt et non y laisseron peyra sur peyra, et aneran claure l'intrada d'aquellas crotas afin que per aquy lous Sarrasins non retournessan.

(6) Entendaumen lous Sarrasins qu'erant dins Arles fortificavan la villa tant qu'ellous poudian, et l'aneran rendre tant forta que si monstrava comma imprenable. Carlemayne en continuant son entrepresa faguèt moure lou seti d'aquí, et lou faguèt marcher devant la cieutat d'Arles; et vista la situation tant forta et tant puissança, non auset entreprendre y far approchar dengunas de sas machinas de guerra. Thibaud, qu'ero dins Arles ambe Tressin, montet sur las Arenas et espiet lou camp de Carlemayne en la fasson que era et la quantitat dels gens qu'el poudia ben aver. Carlemayne s'estre appersaupt d'eyssso, vezent qu'el non

d'aquí al castel d'Agassin que lous Sarrasins tenian per forsa, e y metton lou camp.

Par dessus lous barris d'Agassin lous Sarrasins si monstavan, e semblava avis a Carle qu'ellous fussan ben proveis de tuta (sic) munition; mays lou prince Jaume, seignour de Fretta, qu'avia mandat d'espions, e avian assegurat que non y avia autre gent qu'aquellous que si monstavan, l'advertis, e y let metre son camp e sas machinas de guerra. Al premier assaut que doneron, un gran flot dels barrys venguet per terra. Lous Sarrasins vesent la mala descuberta sy fourron (v*) dins las crotas qu'avian fach soubta terra qu'anavan respondre dins Arles. Quan las gens de Carle furon intras dedins, non y troberon dengun e furon ben esmaravilhas: demoliron lou castel e aneron sarrar las crotas per onte s'erant salvas, afin que non s'en retournessan.

(6) Entendaument Tressin qu'era dins Arles, qu'avia esquivat lous cops, fasia fortificar la villa. Carle, seguent la victoria, fa marcher son camp devant Arles, e vista la situation tan forta, per adonc non y vouguet ren faire, e s'aviset de faire demolir lous arcs et aqueducts de l'aygua que venia dels laurons ² d'entre Mouleges e Sexta, qu'es la villa de S. Romiech, e s'en anava en Arles al castel de Tressin e a las Arenas; so que fon fach incontinent per millia homes que ho (fol. 5) aneron rompre del constat del pont de Berbegault ³. E lous Sarrasins resteron sensa aygua, car ellous non en podian ges aver del Roze que embe grand

1. *Les Agassins*, hameau dépendant d'Avignon, sur la rive du Rhône.

2. Ce mot, qui n'est relevé ni par Raynouard ni par Rochemont, désigne une source à fleur de terre. M. Fr. Mistral m'écrit à propos de ce passage: « *Les laurons* de Molléges, qui existent encore au milieu d'anciens marécages, à l'est de S. Remi, produisent un cours d'eau, *lou Riau*, qui suit encore l'ancien aqueduc romain jusqu'à la ville de S. Remi. L'endroit où l'eau des *laurons* se précipite dans l'ancienne conduite s'appelle *lou trau Sarrasin*. »

3. Le Grand et le Petit Barbegal sont maintenant deux lieux-dits situés à l'est d'Arles, au sud de Fontvieille. Le pont de Barbegal, dont les ruines existent encore, portait l'aqueduc à travers des marais qui maintenant sont à peu près desséchés. La mention de ce pont, qui ne se trouve que dans B, doit être une interpolation.

poudia ren faire contra Arles et que lous Sarrasins tenian fort, comandet a la gent de son ost de far demouir lous arcs per onte l'augua de la font anava en Arles per d'aqueducs, so que fon fach (fol. 24) incontinent. Milla homes aneran rompre et demolir tous aquelous aqueducs, et lous Sarrasins resteron sensa aygua et furon affamas.

(7) Tressin et Tybaud se vezent en talla necessitat, e qu'ellous non podian resister a tal contrari, et que sas gens non podian eyssir d'Arles per anar en outra part, delibaret si d'en sortir et anar demandar secours contra Carlemayna.

Thibault, apres aver donnat bon courage a toute la gent Sarrasina, una nuech embe cinq ou sieys de sous principaux, sortan d'Arles et s'en van a Marseille trobar Marcellin qu'era seigneur de Marseille, e ly conte las forsas de Carlemayne et la necessitat en laqualla lous a mes, escrivan en dilligensa en Espagna et Catalogna per far venir de gens et leur donnar secours.

Carlemayne non cessava interint de baillar l'assault contra Arles per tres fes, e ren non y advancet. Nou mezes esteron davant Arles per tres fes, sensa y faire dengun trauc. En tant granda necessitat si trouberon lous Sarrasins dins Arles qu'ellous faron constrects manjar leurs cavails, et quand non agueron plus que manjar, vezent que Thibaut lous avia laissas sensa ajuda ben que Tressin leur donessa bon couragi, a la fin Tressin lous fa sortir de fora d'Arles contra l'ost de Carlemayne; et tant ben en prenguet als Sarrasins que tous passeron per iou fil de l'espasa. Tressin s'era escondut per las crottas de las Arenas, ben que lou pensavan aver tuat.

(8) Lous Chrestians pensant estre segur dins Arles, veyssi venir a cap de quelques jours Thibaud acompagnat de uno infinitat de naus a Marseille. Estre arribas a Houdour¹, descenderon en terra. Lous mouyssalious non son tant especes coma eran lous (v°) Sarrasins per la crau d'Arles. Tres nuechs et tres jours van bataillar contra Arles. Thibaud, que sabia de qual coustat eran las crottas per onte l'on poudian

dangier, per so que Carle la lasia gardar.

(7) Tersin e Thibau qu'erant dins Arles, sy vezent en talla necessitat, deliberon si d'aver de gens en leur secours. Tressin manda Thibau a Masselin, seigneur de Masselha, per aver de gens; interim bailha bon courage as sieus, leur prometten qu'en breu auran aquel secours. Estre arribat a Masselha conta lou poder de Carle, la necessitat de Tersin, la desaventura que s'en podia seguir, escrivon en dilligensa per aver de gens.

Carle non cessava de picar Arles, mai sensa qu'el poguessa ren faire. Lous Sarrasins qu'erant dedins erau constrench manjar leurs cavals, car per la garda que lasia Carle de la ribiera del Rhose non (v°) podian aver vituaille, e si tachavan de so que lou secours de Thibau era trop long.

A la fin, vulent faire de necessitat vertut, Tressin fa sortir sas gens foras Arles contra aquellous de Carle. Mais mal [!'] en prenguet, car ellous furon tous messes al fil de l'espasa; e Tressin embe quelques autres s'erant saulvas dins las crottas de las Arenas.

(8) Las tropas de Carle intran dins Arles e pensan estre seguras, car ignoravan aquellous qu'erant escondus. Ve ty venir Thybau acompagnat de grand armada qu'era descenduda a Masselha, e estre (fol. 6) arribas a Houdour, venon lou long de Crau. Lous mouyssalious non son pas tant especes qu'erant lous Sarrasins per aquel luoc. Estre vengus tres nuechs e tres jours van bataillar e assailhir Arles.

1. Je ne vois aucun lieu de ce nom dans la contrée de Marseille.

anar soubta terra jusquas dins Arles, s'y mette tout premier dedins embe toute sa gent. Tressin, qu'era dedins escondut, entendet Thibaud au parlar et fon ben allegre : entron de nuech dins Arles e van tous tuar lous paures Chrestians. Carlemayne s'en era anat en Fransa : quand entendet las nouvelles, s'en retourna en Arles ambe grand puissansa. Lous Sarrasins vezen eyssos, deliberon si de far la pax, et si faire batejar. Tressin fon lou premier de recebre lou sanct baptisme et toute sa gent apres.

Carlemayna vezent la bonna voluntat de Tressin, et qu'era vengut d'el de si faire chrestian, ly restituit las cieutats et seignourias de Thouloza, Bordeaux, Narbona et Provensa, que sous successours avian possedit de long temps¹, et fon aquest Tressin lou premier comte chrestian, seignour de Thouloza. Lo n'y a qu'an vougut dire que lous comtes de Thouloza et de Provensa son sortis d'el.

Thibaut que sabia de qual coustat fallia donnar, s'y metté lou bel premier e sas gens apres. A l'intrada d'una crota soubta terra rencontra Tersin, e s'estre reconegus, seguon leurs fortunes jusquas dins la villa, metten a mouert tant de Chrestians que trobon. Carle e sas gens si porton tan vaillament que tantos que venian de las crotas dont ellous s'eran emparas de l'intrada lous fagueron morir.

Enfin Tersin e Thibau foron pres presonies, que fon la causa que vengueron en (v^o) bona pax. Tersin si faguet batejar e toute sa gent Sarrasina, e convengueron ensemble que Tersin auria las seignourias de Tolosa, Bordeuls, Narbona e Provensa, que sous successours an possedit long temps.

Aquest Thersin fon lou premier comte Chrestian e seigneur de Tholosa, qu'era un veray homme de ben. Lous comtes de Provensa e de Tolosa son sortis d'el.

1. Cette leçon n'est pas intelligible; voir B.

LE CHEVALIER, LA DAME ET LE CLERC,

FABLIAU ANGLO-NORMAND

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS UN MS. DE C.C.C.C.

Les mss. français de Corpus Christi College, Cambridge, ne paraissent point avoir attiré l'attention des érudits qui ont exploré les bibliothèques de la Grande-Bretagne afin d'y recueillir de nouveaux monuments de notre histoire ou de notre ancienne littérature. La chronique française intitulée *Scalacronica*, de sir Thomas Gray, publiée par M. J. Stevenson pour le *Mailland-Club*, et un texte des *Proverbes de France*, publié par M. Le Roux de Lincy, d'après une copie de M. Fr. Michel, à l'appendice de son *Livre des proverbes français*¹, voilà tout ce qu'a fourni jusqu'à présent à notre histoire littéraire une des deux ou trois plus riches bibliothèques de Cambridge². Et pourtant, il y a près d'un siècle qu'on a publié des mss. de Corpus un catalogue détaillé qui, malgré certaines erreurs dans l'appréciation de l'âge des mss. ou dans l'indication de leur contenu, suffit dans la plupart des cas à faire reconnaître les ouvrages³.

Les tristes événements dont Paris a été le théâtre au printemps dernier m'ayant amené à chercher un refuge en Angleterre, j'ai consacré plusieurs semaines à l'examen des mss. de l'Université de Cambridge et de plusieurs des collèges de la même ville. Mes recherches, facilitées par le catalogue ci-dessus mentionné, ont été particulièrement fructueuses à Corpus, grâce

1. 2^e édit. II, 472-84. L'éditeur a omis de donner le n° du ms., qui est 450. Déjà quelques uns de ces proverbes avaient été cités par Kemble, *Anglo-saxon dialogues of Salomon and Saturnus* (1845), p. 57 et suiv. On a d'autres mss. de ce recueil.

2. Je crois que pour le nombre et la valeur des mss. elle peut aller de pair avec l'Université et Trinity.

3. *Catalogus librorum manuscriptorum quos Collegio Corporis Christi in Academia Cantabrigiensi legavit Matth. Parker, archiepiscopus Cantuariensis*. Edidit Jacobus Nasmith. Cantab., 1777, in-4°. Naturellement on ne peut s'attendre à ce qu'un érudit anglais du siècle dernier soit très au fait des détails de notre histoire. Aussi, n'est-il pas surprenant que, par exemple, Nasmith n'ait pas signalé la signature de Charles V sur l'une des gardes du ms. 324.

à l'inépuisable obligeance du bibliothécaire, M. Lewis, que je prie d'agréer ici le témoignage de ma gratitude.

J'ai l'intention de donner dans les *Archives des Missions* les résultats de mes études à Cambridge; actuellement je publierai ici une pièce qui me paraît digne d'être présentée isolément aux amis de notre ancienne littérature.

C'est un fabliau qui occupe deux feuillets et demi (ff. 91-94) du ms. 50 de Corpus, écrit en Angleterre vers le milieu du XIII^e siècle¹. Le fabliau en question est non seulement inédit, mais me paraît même être resté jusqu'à ce jour ignoré. Il n'en est pas de même de l'idée sur laquelle il repose, qui se trouvait déjà dans la *Bourgeoise d'Orléans* (Barbazan-Méon, III, 161). De part et d'autre, un mari qui, pour mieux surprendre sa femme, a pris le déguisement de l'amant qu'elle attend, est enfermé par la dame qui l'a reconnu, mais n'en fait pas semblant, et tenu sous clé pendant le temps nécessaire. Puis l'amant, qui a eu beau jeu, une fois parti, l'infortuné mari est délivré, mais pour recevoir, en la qualité qu'il a usurpée, une volée de coups qui ne cesse qu'au moment où il parvient à se faire reconnaître pour ce qu'il est réellement². Telle est l'idée commune aux deux contes, mais la mise en œuvre diffère singulièrement de l'un à l'autre. *La Bourgeoise d'Orléans*, le titre le fait déjà pressentir, place l'action dans un milieu assez bas. L'histoire est gaie, mais l'auteur ne fait aucun effort pour en atténuer l'évidente immoralité, aucun trait, aucune touche délicate ne vient sauver les personnages d'une vulgarité grossière. Dans notre fabliau, au contraire, tout est fin, de bon ton et presque distingué. Assurément, la dame finit bien par en arriver à faire tort à son mari, mais si peu! Et combien l'auteur a été habile à ménager les transitions qui conduisent à un dénouement indispensable, sans lequel l'histoire n'existerait pas! C'était une « bonne dame; » pieuse et priant pour son mari (v. 26) alors qu'il brillait dans les tournois. Elle ne put supporter la pensée que le clerc se mourait d'amour. Se voyant coupable de sa mort imminente, elle céda (v. 542), mais pour faire aussitôt pénitence. Jamais elle n'aima davantage son

1. Il vient de Canterbury, comme bon nombre des mss. de Parker. — Une chronique abrégée, qui se trouve au fol. 90, s'arrête à Henri III, confirmant ainsi l'induction tirée de l'écriture. Il contient en outre une brève chronique latine des Bretons, le *Brut* de Wace, le fabliau ici publié, *Amis et Amilun* (en octosyll., même version que *Brit. Mus.* 12. C. XII), le Dit des quatre sœurs et le poème de Gui de Warwick.

2. Les autres récits qu'on rapproche ordinairement de la *Bourgeoise d'Orléans*, le mari cocu, battu et content de Boccace (VII, 7) et de La Fontaine (I, 3), et le conte 88 des *Cent nouvelles nouvelles* nous présentent aussi un mari berné par sa femme, mais avec des circonstances tellement différentes qu'il faut renoncer à considérer ces trois récits comme trois variantes d'une même histoire. Je n'oserais être aussi affirmatif à l'égard du *Castigilos* de Raimon Vidal.

époux qui, dans tout ce récit, ne reçoit pas la plus légère atteinte du ridicule¹, et nous sommes tout à fait préparés à entendre qu'à sa mort elle rendit son âme à Dieu. Le tout est déduit et raconté de la façon la plus naturelle et la plus gracieuse, et ce fabliau fait grand honneur au poète anglais inconnu à qui nous le devons.

Que ce poète ait été anglais ou, pour me servir d'une expression plus usuelle en ce cas, anglo-normand, c'est ce dont il ne faut pas douter. Les questions que soulève l'idiome normand transporté en Angleterre par les conquérants de 1066, sont nombreuses et compliquées. Elles sont surtout compliquées parce que le normand s'est modifié plus rapidement sur le sol anglais que sur le continent, et dans un sens différent; aussi parce qu'on voit les écrivains contemporains différer sensiblement, selon leur degré de culture. Je ne veux point entrer présentement dans l'examen de ces questions. L'occasion de le faire se présentera tout naturellement dans un mémoire que je compte publier prochainement ici-même sur une traduction en vers des Dialogues de Saint Grégoire, exécutée à Oxford en 1212. Actuellement, je me bornerai aux observations strictement nécessaires pour montrer que le fabliau de Corpus a été composé en Angleterre et non en France. J'appelle tout d'abord l'attention sur le nombre extrêmement considérable de vers trop longs ou trop courts que renferme ce petit poème. On ne conteste point, si peu avancées que soient encore ces études, que la prononciation française ou normande s'étant rapidement altérée sur le sol anglais, les poètes aient pu hésiter et se tromper sur le nombre de syllabes à attribuer à chaque mot. Il y a un fait notamment, qui paraît hors de doute, c'est que l'*e* final s'est assourdi et est devenu proprement muet, bien plus tôt dans la Grande-Bretagne qu'en France². Or, un très grand nombre des vers de notre fabliau seraient corrects, si on omettait cet *e* final dans le compte des syllabes. Il y a du reste tout lieu de croire qu'à cet égard et à beaucoup d'autres, notre poète n'avait pas de principe fixe et ne se piquait pas d'être conséquent avec lui-même. On peut même aller plus loin et admettre d'une manière générale que son oreille, peu exercée, n'était point heurtée par un vers incorrect.

On pourrait être tenté de mettre les vers faux au compte du copiste. Mais il y a une objection assez forte. Le même ms. contient un long poème dont l'auteur, assurément, savait faire les vers : le *Drut* de Wace. Or, la copie de ce poème dans le ms. de Corpus est passablement

1. Non plus qu'Archambaut dans *Flamenca*. Celui-ci n'est ridicule qu'au temps de sa jalousie; il cesse de l'être aussitôt qu'il se conduit en galant homme, quoique la conduite de sa lemme n'ait guère changé.

2. Cela est prouvé, en ce qui concerne notre fabliau, par des rimes où sont associés un part. masc. et un part. fém., comme aux vers 55-6.

correcte : le nombre des vers faux n'y dépasse pas six ou huit pour cent. Si on considère que notre fabliau est beaucoup moins ancien que le *Brut*, que par conséquent il n'a pas dû y avoir de nombreux intermédiaires entre le ms. original et la copie de Corpus, on concevra que les fautes de cette copie doivent être attribuées pour la plus grande part à l'auteur et pour la plus petite au copiste. Cette appréciation m'a conduit à ne proposer, soit dans le texte ¹, soit en note, que les corrections qui s'offrent pour ainsi dire d'elles-mêmes, en des endroits, par conséquent, où l'inadvertance du copiste est presque manifeste. Et encore la nuance entre les fautes de l'auteur et celles du copiste est-elle si fugitive, qu'il eût peut-être mieux valu ne proposer aucune correction, sinon celles qui intéressent le sens.

Il y a une autre preuve, et celle-là irrécusable, de l'origine anglaise de notre poète : c'est qu'il associe ensemble des rimes qui pour lui sont *é* ou *er*, mais qui pour un français du même temps eussent été *ié* ou *ier*. Ainsi *juer-river* (21-2); *sojorner-mulier*² (27-8); *premer-entrer* (81-2); *bachelor-apreiser*³ (157-8); *apparailléc-hastéc* (175-6); *nomer-leger* (183-4); *travailléc-descolurée* (201-2); *ccler-encombrer* (209-10); etc., etc. Ceux qui ont poussé leurs études en ancien français au-delà des premiers éléments, savent que ces rimes seraient simplement impossibles en français du continent, qu'au contraire elles deviennent de plus en plus fréquentes à partir de la fin du XII^e siècle en Angleterre, où le son *ié*, représentant soit l'*e* bref latin, soit le *é* français précédé de certaines consonnes bien déterminées, était devenu *é*.

Duillat en rime (218), comme si l'infinitif était *duiller* et non *doloir*⁴, *la matiné* (80) ainsi écrit pour rimer avec le part. masc. *conté*, le subst. masc. *congee* (231) rimant avec le participe féminin *retornéc*, sont encore des indices qui accusent un auteur anglo-normand. Et d'autre part les rimes 185-6, et d'autres, montrent que le poète n'observait guère la déclinaison, ce qui est encore anglo-normand.

Paul MEYER.

1. Les lettres ajoutées sont entre [], celles à supprimer sont entre ().
2. Il y a bien *mulier*, comme en français, mais ce mot rime comme s'il était écrit *muler*.
3. En ancien français, contrairement à l'usage moderne, le premier de ces deux mots appartient à la rime en *er* et le second à la rime en *ier*.
4. A moins de corriger *se duillat* en *de duil at*.

ROMANZ DE UN CHIVALER E DE SA DAME
E DE UN CLERK.

- Un chivaler jadis estoit f. 91
 Ke femme e enfaunz avoit.
 De sun cors esteit tres pruz,
 4 A tuz esteit corteis e druz ;
 Sa femme estoit [mult] bone dame,
 De vilainie n'out unkes blame ;
 Seint' esglise mult amoit,
 8 A mushter chascun jor aloit :
 Par matin i voleit estre
 Bien sovent ainz ke li prestre.
 Mult fu de grant religion ;
 12 A nul[ui] ne vout si bien noun.
 La dame fu corteise e bele,
 Si avoit une dammoisele
 Ke fut la soer [de] son seignur.
 16 La dammoisele nuit e jur
 A la dame tut entendeit,
 E son comandement feseit
 Si ke n'i out unc contredit.
 20 Li chevaler ad grant delit
 De user sun tens en juer,
 En venerie e en river.
 Sovent haunta [il] les esturs,
 24 Ilek[es] receut les honors :
 Chevals conquist, armes gaina,
 E la dame pur li preia.
 Kaunt vint a l'oshtel sojourner,
 28 Dunc se joyna a sa mulier :
 Unc n'i out entre eus mesparlé,
 Car pleins furent de charité.
 Assez aveient terres e feuz ;
 32 L'un vers l'autre fud duz e plus :
 E fu la dame bele e gente :
 Tant bele n'aveit entre trente.
 Bele fud la dammoisele,

- 36 Mès la dame fud cent fez plus bele :
 De beauté poer ne avoit.
 La dammoisele bele estoit.
 Quei vus irrei plus esloingner,
 40 De lur beauté sermoner ? (b)
 Assez fu l'une e l'autre bele,
 Mès le meins remist a la dammoisele.
 En cele vile, si com sout estre,
 44 Estoit un vicaire, un prestre,
 Que fud prodomme en sa manere.
 Ne fud [ne] glotun ne lechere,
 Bien ama Deu e seinte esglise
 48 E bien sustint le [sien] servise.
 [Les] clerks amoit ke bien chanteient
 E ke melodie feseient
 En esglise pur Deu loer ;
 52 En li n'i aveit quei reprover.
 [I]cil produm un clerk avoit
 Ke de novel venuz estoit :
 Bien savoit [et] chaunter e lire
 56 Li clerk, e si savoit li sire.
 Li clerk fu de bele estature,
 Bien out en li overé nature.
 Qui de beauté vousist contendre,
 60 En li n'avoit quei reprendre :
 Apert avoit la viere,
 Sur tote rien fud debonere.
 La gent le amoient pur sa bounté,
 64 Pur sa pruesce, pur sa beauté.
 Le vicaire mult le ama
 Kar sage s e umble(s) le trova.
 Si estoit li clerk gentil,
 68 Ne fud paisant ne neif vil,
 [Car] fiz de chivaler estoit.
 Piere e miere perdu avoit ;
 A la clergie se vout tenir :
 72 De ceo se quidout mieuz guarir.
 Quei vus irrai i jeo, plus enloignant ?

36. *fud*, corr. *oit*? — 37. Corr. *Car de b. per*? — 38. Vers qui semble n'être
 là que pour fournir une rime au précédent; ou y a-t-il ici une lacune? — 40. [*Pur*]
de? ou plutôt corr. ...*esloignant*? Et de l. b. *sermonant*? — 68. *neif* corr. *nés*.

- Li clerk fud par amé taunt
 De riches, de poveres ensement,
 76 Des homes, de femmes, de tote gent,
 Ke tuy parleient bien de li :
 Ne vodraient k'il eust enui.
 Cil clerk deint jeo vus ai conté c)
 80 Chascun jor en la matiné
 Al mouster vint tut [de] premer,
 Overi l'us e lessa entrer
 La dame ke par matin leveit
 84 E al mouster tantost aleit.
 La dammoisele l'i suy,
 Que ne voleit estre loing de li.
 Tant passa li tens avant
 88 Ke li clerk devint amant
 A ma dame sanz reison,
 Ke fud de grant religion.
 Cele ne li ama mès com autre gent
 92 Mès il la ama tut autrement :
 De amur a li parler ne oseit
 Kar bone dame la saveit
 E dotout mult le [sien] seignur,
 96 Ke il sulh k'ilj eust fait tel deshonor
 Ke de sa femme eust felt folie
 Tost i perdreit la vie ;
 Mès pur eschure grant damage
 100 Koy se tint, e fist ke sage.
 La dame rien ne savoit
 Ke li clerk tant l'amoit.
 Ne pensa nient de folie,
 104 Deu ama e bone vie.
 Chascun jor kant ele mangeit
 Treis povres devant li pesseit.
 La chamberere le clerk ama
 108 Tant ke [bien] près se aragia.
 Pur hounte ne pout descoverir

76. Il faut évidemment *d'homes*, mais il reste encore une syllabe de trop. — 81. *vint*, corr. *venoit*. Le sens ne pourrait que gagner à ce que les deux verbes du vers suivant fussent à l'imparfait. — 91. Corr. *ne l'ama*; ce vers est obscur; le sens doit être : « elle ne l'aimait que comme les autres personnes; » peut-être faut-il lire simplement : *Cele l'ama com autre gent*. — 99. *Eschure*; de même v. 320; faut-il corr. *eschiver*, ou peut-être *eschivie*? — 100-2. Trop courts.

- Ke maus de amur la fist sentir ;
 Bien vout ke le clerk la amast
 112 E ke de amur la priast.
 Ici avoit estrange amur :
 Nul ne savoît de autri dolur ;
 La dame del clerk ne sout novele
 116 Ne li clerk de la dammoisele. (d)
 Mult furent les dous tormenté ;
 La dame n'i miht unc sa pensé :
 Ne ama li clerk si en Deu nun.
 120 Li clerk par fine foleisun
 Ama tant ke il enmaladi :
 Sa colur, sa beauté perdi.
 De la pucele vus puis dire
 124 Que ele entra en tel ma[r]tire
 Por le clerk, kar forment l'amat,
 Por poi ke sun sen ne re chaungat :
 De fin' aunguisse (est enmaladi.
 128 Poi manga e meins dormi,
 Perdi [la] force e [la] colur.
 Le clerk ne savoît de cel' amur,
 Mès por la dame languisseit ;
 132 E la dame rien ne saveit,
 Kar n'aveit cure de tel amur,
 Ne amoit autre ke son seignur.
 Le clerk ne pout plus endurer :
 136 Tant fu fiebles ne pout aler ;
 Contre lit ala coucher,
 Lessa le beivre e le manger.
 Li proveire sun seignur
 140 Pur le clerk fud en tristur.
 Mult le pleint, kar bien le amat,
 De manger sovent le priat,
 Mès por nient le feseit ;
 144 Le clerk dist qu'il ne mangereit,
 Kar ne pout por [la] maladie.
 Kant la novele fud oie
 Parmi la vile, entre la gent,

115. Trop long. — 119. *li*, corr. *le*. — 130. *savet*, corr. *sot*. — 133. *aveit*, corr. *ot*? — 137. Corr. *En son lit*? mais le vers reste trop court. Dorénavant je ne m'arrête plus aux vers faux.

- 148 Mult le pleindrent durement.
Li chivaler, e la dame auxi
Aveient grand pité de li.
La dammoïsele kant ceo savoit
- 152 Se purpensa mult estroit
Coment peust a li parler, f. 92
Si de rien li peust conforter.
A la dame vint, si li dist :
- 156 « Dame, merci pur Jhesu Crist.
« Vous sovient il del bacheler
« Ke vus soliez tant preiser,
« Le beau clerk si bien chauntant ?
- 160 « Tant est malades ne peut avant :
« Il ne atent mès que la mort.
« Qui faire li peust nul confort
« Il f[re]reit aumonne e honor. »
- 164 La dame respond i par douçur
Ke volentiers confort li freit
Si il nule rien voleit
De chose ke ele eust en sa baillie.
- 168 La dame la dammoïsele prie
Ke ele voit al clerk parler
[E] de sun estre demander.
Kant ceo oit la dammoïsele,
- 172 Joïose fud de la novele ;
Ore quida bien acomplir
Une partie de sun desir.
Quand ele fud apparaillee
- 176 Al plus tost k'ele pout se est hastée.
Vient al clerk, si le salue.
Le clerk aveit truble la veue,
De june avoit fieble cervele,
- 180 Ne conuht pas la dammoïsele ;
Ele vint près, si le appella,
De par sa dame si le salua.
Kant il la dame oit nomer
- 184 Il se senti tut leger :
Sus sailli com [se] tut fust sain.
La pucele tendi sa main,
E loa ke en peis se tenist.

176. K'ele, corr. ke. — 184. Corr. le cuer leger?

- 188 Sur le lit lez [li] s'ashit,
Li demanda de sun estat :
Le clerk ke fud fiebles e mat
Respondi 'e dist, ke bien le f[e]reit
- 192 Si sa dame le voleit.
Adouk se lessa chair jus,
A cele eure ne dist plus.
La dammoisele ki amur destreint —
- 196 Amur est celi qui tut veint — b
Ne se pout plus detenir.
Tost li covenist a descov e)rir
Son corage e son talant :
- 200 Com le aveit amé forment,
E com pur li fud travaillée,
Palle, teinte e descolorée;
Unc mès n'avoit a nul jor
- 204 Vers autre [home] si grant amur;
Mès le clerk pur ceo li mercia,
E dist ke bien li rendera
La peine, le duel, li enuy
- 208 Ke tant aveit suffert pur li.
Dès or(e) ne peut li clerk celer
La peine e le grant encombrer.
A la pucele se descov(e)ri
- 212 Pur quei e coment enmaladi,
E coment vivre ne poeit
Si de la dame l'amur ne aveit.
Cele se tint bien afolée
- 216 Kant [li clerk] out celi amée
E tel amoit ke li ne amat;
Adonc forment se duillat.
Al clerk ne fist unc semblant
- 220 De sa dolor [ne] tant ne kant,
Tut graanta quanqu'il voleit dire.
Mès al quor out [e] duel e ire.
Li clerk la damoisele requist
- 224 Ke un message li feïst
A sa dame priveement
Tantost, pur quei e coment

197. Corr. *plus avant tenir?* — 198. Corr. *covint.* — 203. Corr. *Unkes.* —
207. Corr. *et l'enuy.* — 218. Corr. *adonkes.*

- Suffri pur li paine e dolur ;
 228 E si il ne eust de li le amur
 A bref terme de duel morreït,
 Tant li tint amur en destreit.
 La damoisele prist congee,
 232 Triste e murne est retournee.
 Or(e) saveit [ele] bien de veir
 Ke failli avoit de sun espeir,
 Mès tant fist ele de corteisie
 236 Ke son message ne cela mie.
 Dist a la dame le grant dolur
 Ke li clerk suffri pur s'amur ;
 Requist k'ele eust de li pité, (c)
 240 Alast le ver, pur l'amur Dé.
 La dame dist k'ele ne voleit.
 Kar de li cure ne avoit
 Pur sa dolur ne pur sa joie.
 244 E la pucele tote voie
 Pur le clerck pleide e crie
 Tant ke sa dame se humelie,
 E dist ke volentiers irreit
 248 E de la folie se chastiereit.
 La dame afublieit un mantel
 D'escarlette bon e beel,
 Puis dist a sa chamberere :
 252 « Dammoisele, par vostre priere
 » [Em]prendrai ore ceo veage,
 » Ou tu[r]t a preu ou a damage.
 » E si ne faz mie ke sage :
 256 » Unc mès en trestut mon a[a]ge
 » Ne mespris tant vers mon seigneur
 » Com faz ore pur vostre amur.
 — Dame, » ceo dist la meschine,
 260 » Ceo comande la lei devine
 » Ke hom deit le malade visiter ;
 » Deus vus en rendra bon loer. »
 La dame s'en va, ke tant fu bele :
 264 Od li va sa dammoisele.
 A l'ostel le clerk vunt tut dreit ;
 Vient al lit (la) ou il giseit.

- Li clerk la dame riguarda,
 268 De joie k'il out colur chaunga,
 Parla en haut k'il fust oy :
 « Li sire qui de la Virgine nasqui
 » E deigna pur nus morir
 272 » Vous rende, dame, cest venir.
 » Mult me avez alleggé de ma paine,
 » Entré sui en bone simaigne. »
 La dame respont com corteise :
 276 « De vostre maladie mult me peise.
 » Deu, par sa sainte pieté
 » Vous en doit bone sauté.
 --- De sauté, » fait il, « ceo ne est rien :
 280 » De ma sauté sai très bien
 » Jamès sauté ne averai (d)
 » Ne lunges vivre ne porrai
 » Si vus ne eiez merci de moi.
 284 — Jeo merci ! » fet ele, « de quei?
 » Ne me mesfeites unkes de rien,
 » Ne jeo vers vus ; ceo savez bien.
 » De voz pecchez vus face merci
 288 » Deu meïmes, kar ceo est en li.
 — Dame, dame, » li clerk respount,
 « Bien sai ke de tut le mund
 » Est Deu juges e seignur ;
 292 » Mes sacez ke je ma dolur
 » Ne ert allegge si par vus nun.
 — Vous ne dites pas reisun, »
 Dist la dame, « ainz dites folie.
 296 — Nun faz, par Sainte Marie ! »
 Dist li clerk, « [si] dirrai por quei :
 » Si vus ne eiez merci de moi,
 » Ke vus me grantez vos amurs,
 300 » Ja sunt terminé mes jors,
 » Bien sai [ke] ne puis vivre avant.
 » Ma vie, ma mort, a vus comant ;
 » Tut est a vostre volenté
 304 » Ma maladie e ma sauté.
 — Coment, » ceo dist la dame, « peut estre ?
 » (Ja) ne sui phisiciene ne prestre

- » Ke sache pocion doner
 308 » Ou vostre maladie oster.
 — Allas! » dist li clerk, « or(e) sui mort!
 » Certes, ma dame, vus avez tort.
 » Ne soliez bien Deu amer?
 312 » E volez ore un chaitif tuer!
 » Si jeo meur pur vostre amur
 » Jeo requer nostre creatur
 » Ke il prenge de vus vengeance:
 316 » Kant faire me poez aleggance,
 » Si issi morir me lessez
 » Apert homicide serrez.
 » Le main[dre] mal deit hom eslire
 320 » Pur eschure cel ke est pire. »
 La dame le clerk escuteit
 E se purpensa mult estreit.....
 D'autre part li sembla fort (f. 93)
 324 Si ele fust encheson de sa mort;
 Corteisement respondera
 La dame, dist ke mult le ama,
 E ke ele li dorreit volentiers
 328 De ses dras, de ses deners,
 E de son or si il voleit,
 Mès autre chose ne li freit;
 Ceo ne avendreit a nul jor
 332 Ke tant mesprist vers sun seignur.
 Le clerk a cel mot se pausma.
 La dame grant pité en ad :
 Un petit le ad suslevé,
 336 E il la dame ad regardé,
 Puis rechet com homme mort.
 Pensa la dame : « Jeo ai tort :
 » Si cist se lest pur moi morir,
 340 » Ou purrai (jeo) lasse devenir. »
 Par sei jugie [la dame] e quide
 Se il meurt que ele seit homicide.
 Meuz li vaut fere un pecché
 344 Ke seit encontre sa volenté
 Ke apertement e de gré souffrir
 Un tel homme pur li morir;

- De bon oyl le ad aguardé,
 348 Teint le vit e descoloré,
 E tant le aveit veu bel (en)avant!
 Adunc se prist pité mult grant.
 La dame sa chamberere apelle :
- 352 « Entendez ça, soer bele.
 » De cet homme ai grant pité :
 » Si jeo ne faz sa volenté
 » Morra de duel, si com jeo crei,
 356 » E si il mor(s)ist ceo peisereit mei.
 — Ma dame, a vostre pleisir seit, »
 Dist la pucele ; mès el(e) penseit :
 De la dame aveit envie
- 360 Com cele que quidout estre amie,
 E del clerk quidout avoir ami.
 Le clerk aitant ses oils overi,
 Vit la dame ke ele fud pensive,
- 364 En sun corage pense e estrive ;
 Un mot li dist en suspirant :
 « Ma dame, a Deu vus cumand. (b)
 » Kant vus ne pensez de ma saunté
 368 » Del tut sui mort e afolé. »
 Dunc dist la dame : « Lessez ester :
 » Si (jeo) vus voleie m'amur granter,
 » Ne mie pur delit que jeo eie,
 372 » Mès pur [i]tant ke jeo vodreie
 » Alegger vostre maladie,
 » Kei vus vaudreit aver amie
 » Quant vus n'avez le poer
 376 » Ke vus pussez od li juer ?
 » Mès si jeo tant vus amasse
 » Ke jeo m'amur vus grantasse,
 » Ke vus jussez en mun lit
- 380 » E faissez de moi vostre delit,
 » Quant quidriez estre de vigur
 » Ke faire peussiez le jug d'amur
 » E servir une dame a talent ? »
- 384 Le clerk se adresça erraument
 Com il ne eust el cors grevance :
 De tel afere bien se avance
 E dist ke dedeinz le tierz jor
- 388 Assez serreit de vigour,

- Kar la joie k'il avereit
 Fort e vig[o]rus li f[e]reit.
 La dame li dist k'il attendreit
 392 Quinze jurs, e dunc avereit
 Sa demande sanz desturber ;
 Pensast de beivre e de manger.
 Li clerk, si tost com ceo oy,
 396 Merveill[us]ement se esjoy
 Tant com il feust de la cité
 De Paris ke li feust doné ;
 Mès le lung terme chalanga.
 400 E la dame le chastia,
 Li dist le lui (*sic*) ou il vendreit,
 Le oure e quel abit il avereit.
 La dammoisele tut escouta
 404 A ki cest covenant mult peisa,
 Mes de ceo semblant ne fist :
 En sun quer pensa e dist
 Ke lur covenant contereit
 408 A son frere kant le verreit.
 Traiz sunt li dous amanz
 Si Deu ne lur seit guaranz,
 E la dame garde ne prent ;
 412 Trop se sevrà folement :
 Ele ad del clerk pris congié
 Si l'ad trei fez baisé,
 Dunc se prisà, ne pas petit,
 416 Le clerk : tantost guerpi son lit,
 Manga [et] but, devint tut sein ;
 Mult fu joius li chapelein.
 La dammoisele ne se targa :
 420 Al chivaler [tres]tut counta
 De chef en autre lur afaire,
 Mès le chivaler nel vout creire ;
 Ele li jurad assez de sermenz :
 424 « Fole garce, » dist il, « tu menz ;
 » Unc ma femme nel pensa,
 » Pur nient le dites, nel creirai ja.
 » Mau gré vus sai de la novele.
 428 » La dame est tant [e] bone e bele

(c)

- » Ke ele ne freit ceo pur nule rien.
 » Vous estes fole, jeo le vei bien;
 » Il semble que vus eiez la rage.
- 432 — » Jeo vus durrai ma teste en gage, »
 Respont tantost la meschine,
 « Si jeo vus ment de lur covine;
 » E si vus meimes le volez,
- 436 » Deinz bref terme le troverez.
 » Le lui (*sic*), le terme oi deviser
 » Kant il voleient asembler. »
 — » Alas! » le chivaler ad dit,
- 440 « Dunc me prise ma femme petit;
 » E jeo l'ai tant tut jors amé!
 » Si vus me aiez le veirs counté,
 » Jeo vus f[e]rai si grant honur
- 444 » Ke unc frere a suer ne fist greinur.
 » Jeo serrai meimes lur espie;
 » Mar penserent la folie
 » Si jeo les peus entreprendre.
- 448 » Ore n'i ad for de l'attendre. »
 La dame de ceo mot ne saveit.
 Kant le terme venuz esteit, (d)
 Le chivaler ad congié pris,
- 452 Dist qu'il irreit fors de[l] pais :
 A un torneement irreit,
 De sun revenir nient ne saveit.
 La dame quidout qu'il deist veir,
- 456 Mès failli aveit de sun espeir,
 Kar le seigneur tut el pensa.
 Près de la vile i demora
 Deskes a vespre, dunc se atornout
- 460 En tele robe com le clerk out;
 Hasta sei al plus tost qu'il pout;
 Mès la dame de ceo ne sout.
 Par une privée posterne entra,
- 464 De suth un perer se reposa
 Ou le clerk venir deveit
 Si com la soer li dit avoit.
 Este vus la dame est issue :
- 468 Cele part est tost venue,

- Le clerk quidout aver trové.
 Cil se tint [tut] coi e celé,
 Bessa le vis e le mentun.
 472 La dame se dota de traïson,
 En son afaire aveit pœur,
 Reguarda, conust son seigneur,
 Pensa que ele fust traïe,
 476 [Mès] pur tant ne s'amaya mie :
 Suef le prist par la main,
 Li demanda si il fust tut sein.
 Cil respondi tut coïement
 480 De maladie ne senti nient.
 La dame tantost l'ad mené,
 En une chambre l'ad enfermé
 Ke forte fud e loïnz de gent;
 484 Puis si li dist corteïement
 La conveniht qu'il attendist
 Desques de meïmes après li venist,
 E dist qu'ele avoit herbergé
 488 Dous chivalers e lour mainé ;
 En la sale voleit aler
 Pur ses hostes reheïter,
 Si lur freit appariler liz, (f. 94)
 492 E quant il fussent endormi,
 A li priveement vendreit,
 E il de li son talent fereït.
 La dame tost arere ala,
 496 Vint al gardin, le clerk trova ;
 Ou li le mena en grant delit,
 Si le fist cocher en son lit ;
 Après lez li se coucha.
 500 Le clerk la dame acola,
 Beïsa e fiht tot son talant.
 Trop fu la dame longement,
 Ceo fud avis al chivaler :
 504 Enué fud del reposer.
 Kant le clerk aveit tant fet,
 Servi la dame sis fez ou seet,
 Tant fu las ne pout avant.

486. Je ne vois pas bien ce que peut signifier ici *de meïmes* ; p.-ê. *desk' apar-main a li?*

- 508 La dame li dist en riant :
 « Ore en pernez tant com voudret,
 » Kar jamès plus n'i avendret. »
 Que volez vus? il ne pout plus.
- 512 Ele li dist : « Ore levez sus,
 » Alez tost hors de cest païs,
 » Kar si le sussent mes amis
 » Tost serriez afolé,
 516 » De male gleive tut detrenché. »
 La dame .xx.inars li dona.
 Li clerk donc s'en ala ;
 L'endemain sun congié prist :
- 520 A l'escole irreit, ce dist.
 Le comand la dame tint ;
 Unc puis en le païs ne vint.
 La dame dunc en sa sale entra,
 524 Ses serjanz trestuz appella :
 « Or(e) tost as armes com bons vassals,
 » Un cler(e)jastre, un menestrauz
 » En ma chambre est abatu.
- 528 » Gardez k'il seït tant batu
 » Ke bien seïe de li vengié,
 » Fole me quidout aver trové. (b)
 » Fust or(e) mon seigneur a l'oustel!
- 532 » Nus li feïssom trestut el.
 » Unc mès ne m'avint en ma vie.
 » Ke hom mesfeïht la vileinie.
 » Si il ne seït cher comparé
- 536 » A tuz jurs serraï vergundé. »
 A tant se leve[nt] un e un,
 Un bon bastun prent chascun,
 Od la dame vunt tut dreit
- 540 La ou le chivaler l'atendeit,
 Le us overi e puis cria :
 « Ore a li! ore i parra
 » Si vus amez vostre seigneur.
- 544 » Dunc me vengez de ceo lechur!
 » Fetes ke mes ne eit corage
 » Fere a gentil femme hontage. »
 Ore est li seigneur mal arivé

- 548 Kar batuz est de sa maisnée;
 Li un fiert al chef li autre al cool;
 Ore se tint il bien pur fol.
 Blescié se sent, en haut escrie :
- 552 « Merci par Deu, ma duce amie,
 » Si me ociez vus freiet mal.
 » Jeo sui vostre sengnur leal;
 » Par mal conseil ai meserret. »
- 556 La dame se feint mult corucée,
 Respondi com par (mult) grant irrur,
 Ke ceo ne fud pas sun seignur,
 Mès fud le clerjastre de la vile
- 560 Ke deceivre la quidout par gile :
 « Mei quidout honir e mon baron. »
 Il osta dunc sun chaperun
 E la dame le reconuht.
- 564 Tantost a ses pez coruht :
 « Sire, » dist ele, « pur Deu, merci!
 » Ki vus quidout ore aver ici?
 » Forfete me sui durement.
- 568 — Par foi, » dist il, « nun estes nient,
 » Mais durement grant gré vus sai;
 » A tuz jors (le) meuz vus amerai,
 » Vous avez fait com bone dame;
- 572 » E cele ke vus miht en blame
 » De moi ne ert james amie. »
 Sa soer tantost ad enchacie,
 Ama sa femme, la tint plus chere
- 576 Kant servi li avoit en teu manere;
 E sa femme après cel jor
 Ama e cheri son seignur
 Assez plus [k'] unke mès ne fiht.
- 580 De sun peché penaunce prist,
 Ama Deu sor tote rien,
 Unc puis ne mespriht de rien.
 Lung tens vesqui en vie bone
- 584 Del pais dame e matrone,
 E kant moruth la bone dame
 A Deu rendi sus sa alme.

VOCABULAIRE TOURANGEAU.

Les deux cents mots ou locutions qui suivent ont été recueillis dans les deux cantons de Bléré et d'Amboise ¹ (Indre-et-Loire), et caractérisent suffisamment la langue de la Touraine à l'Est du département.

J'étudierai prochainement les questions relatives au sens, à l'étymologie et à l'histoire de ces locutions tourangelles; je me borne aujourd'hui à publier cette liste, en distinguant les mots en diverses classes, suivant qu'ils se retrouvent identiques ou modifiés ou qu'ils manquent dans le *Glossaire du Centre de la France* du comte Jaubert.

I. — MOTS IDENTIQUES DE SENS ET DE FORME A CEUX DU BERRY.

Agrouer (s'), aniclé, arantèle.

Bader (bade, badoir, baillarge, barosses, barasser, bégauld, berdasser, berdassier, berrouée, berroui, berton, besson, bode, bordie, bornille, boubillonner, boudingue, bouette, bouffer, bouillée, bouinotte, bourrier, boyon, bremèle, breuillement, breuiller.

Cagner, casse, chalibaude, chachouin, chandir, chauvenir, chinchée, chope, chopir, clairiner, cobir, cochelin, cosser, coûtou.

Délinquer, dériper, dévaller.

Ébagé, écalé, échaller, éjace, emberner, enfarges, enfarger, erriau.

Faiscelle, faraud, ferlampier, flaber, foutiau, fret.

Garroyer, gouet, grasler, grapes (mains), grisser, grouller.

Halbotte, halboter, hargne.

Incamant.

Jau.

Laïches, liette.

Mabir, marchais, mijot, mijottée (faire la), mêle, mincer, mousse, mous-sine, musser.

1. Je suis redevable de leur communication à l'obligeance de feu M. Cl. Proust, de la Société Archéologique de Touraine; j'ai fait à sa liste un certain nombre d'additions.

Nain, nettur, nigecotte, nigecotterie.
Oucille, orne.
Pâisse, papoter, papou, patirat, pêter, pinon, pîrons, poquet, prot.
Quelle.
Rabâter, rabrouer, rasibus, rote, roller (un lit).
Souille (d'oreiller).
Travouil, travouiller.
Umiau.
Vêze.

II. — MOTS QUI EXISTENT EN BERRY AVEC LE MÊME SENS, DANS
 UNE FORME DIFFÉRENTE.

<i>Aberriaque</i> étourdi (Jaubert, Suppl. v° <i>berriat?</i>).	<i>Gravaniller</i> grimper aux arbres (id. v° <i>gravouiller</i>).
<i>Acadeaupluie</i> torrentielle (id. Gloss. v° <i>acadiau</i>).	<i>Guertincer</i> balancer (id. v° <i>guerlinger</i>).
<i>Aner</i> respirer bruyamment (id. v° <i>ahanner</i>).	<i>Limante</i> barrière, clôture (id. v° <i>liminde</i>).
<i>Berdasse</i> fillette étourdie (id. v° <i>berdasser</i>).	<i>Lubite</i> cabane, abri (id. v° <i>loubite</i>).
<i>Bigandelle</i> tout objet embarrassant par sa longueur (id. v° <i>bicane</i>).	<i>Mâbe</i> pâle, défait (id. v° <i>mabir</i>).
<i>Éballé</i> vin, éventé (id. v° <i>éballui</i>).	<i>Mozille</i> branche de vigne que l'on suspend, chargée de grappes, à une solive du grenier pour y passer l'hiver (id. v° <i>moussine</i>).
<i>Éfourgnier</i> sortir du nid (id. v° <i>efourgniat</i>).	
<i>Entayer</i> patauger dans un baurbier (id. v° <i>entayer</i>).	<i>Remeuil</i> pis de vache (id. v° <i>remouiller</i>).
<i>Éreusser, érufler</i> dépouiller un arbre de son écorce (id. v° <i>érufler</i>).	<i>Rudéger</i> rudoyer (id. v° <i>rudajer</i>).
<i>Flambéc</i> iris (id. v° <i>flambe</i>).	<i>Soularne</i> vent du S. E. (id. v° <i>soulairé</i>).
<i>Graton</i> (propre comme un) (id. v° <i>gratteron</i>).	

III. — MOTS QUI EXISTENT EN BERRY AVEC LA MÊME FORME,
 MAIS DANS UN SENS DIFFÉRENT.

<i>Agricher</i> voler.	<i>Berdiner</i> muser (subst. <i>berdinier</i>).
<i>Bassée</i> évier.	<i>Bouette</i> (être) d'une chose, en être rassasié, las.

<i>Brêter</i> , serrer, brider, retenir.	<i>Noue</i> prairie sèche qui ne donne qu'une coupe.
<i>Cagne!</i> Poltron!	
<i>Caïenne</i> bourrelet d'enfant : et aussi caillou bonnet : <i>A bas le caillou!</i>	<i>Oulle</i> vase d'étain, pot au lait.
<i>Cobe</i> contusion.	<i>Poquc</i> tout objet sans valeur. <i>Pouiller</i> se vêtir.
<i>Darée</i> (une bonne) : bonne mesure, bonne quantité.	<i>Rafouer</i> rabattre le gibier et aussi au figuré le vent <i>rafoue</i> la fumée).
<i>Élocer</i> , ébranler, remuer.	<i>Ragouiller</i> agiter l'eau avec un bâton.
<i>Encancher</i> pincer dans.	<i>Raper</i> prendre, saisir.
<i>Galarne</i> ouest.	<i>Souillade</i> foire aux porcs.
<i>Galarnée</i> pluie amenée par le vent d'ouest.	<i>Trevaucher</i> se tromper de pied en mettant ses chausses.
<i>Grelincelle</i> balançoire.	<i>Truisse</i> arbre périodiquement ébranché.
<i>Noce</i> bouchée, petit morceau.	

IV. — MOTS QUI NE SE TROUVENT PAS DANS JAUBERT.

<i>Accrète</i> coquet, fier.	<i>Caloure</i> , qui louche.
<i>Affier</i> élever une plante, un enfant avec soin.	<i>Caquiau</i> , cadet, et aussi le plus petit de la nichée.
<i>Aguibray</i> embarras, obstacle.	<i>Cataire</i> tomber en) paralysie.
<i>Api</i> céleri.	<i>Chuler</i> crier, hurler.
<i>Arcambauld</i> virago.	<i>Chouétrain</i> grabat.
<i>Assenot</i> sans le sou (être <i>assenot</i>).	<i>Choumàcre</i> , savetier.
<i>Bernée</i> son et herbes bouillies pour les bestiaux.	<i>Clotte</i> (pain) Pain bien levé.
<i>Biner</i> embrasser.	<i>Cocàs</i> noir.
<i>Eoussacher</i> rudoyer.	<i>Coqueliner</i> dire des riens.
<i>Braye</i> pan de derrière de la chemise des petits enfants.	<i>Coquelon</i> qui coqueline.
<i>Brimbaut</i> mannequin des jours gras que l'on brûle le Mercredi des Cendres. (<i>Courir brimbaut</i> , se masquer).	<i>Derda</i> querelle. <i>Etre en derda</i> , en colère.
<i>Butet</i> petite hotte en osier.	<i>Dondaine</i> colère.
<i>Caffer</i> tousser.	<i>Drugir</i> rendre dru, fortifier.
	<i>Ebaffrage</i> bruit, tapage.
	<i>Écousse</i> maigre comme une).
	<i>Endramer</i> s'engager dans.
	<i>Enneminer</i> faire envoyer.

- Enouler* éplucher des noix.
Equerrioches échasses.
Èveux (terrain) humide et spongieux.
Fouée galette.
Gausper sauter, folâtrer.
Gayr premier lavage avant la lessive.
Gnàs petit enfant.
Goudrille mauvais petit couteau.
Grelante (terre) friable.
Grenacelle rainette, petite grenouille.
Grolle corbeau.
Gucner mouiller.
Guedier mare, borbier.
Halvasser aller aux champs, travailler au dehors.
Hogner grogner.
Hotteux (venir à) être en retard.
Houstiau logis.
Inberver imbiber.
Jalles engelure.
Là laigne là bas, au loin.
Landais bâton ferré qu'emploie le laboureur pour *dépatte* sa char-rue.
Lasse bavardage.
Lodier courte-pointe.
Lugoner regarder à travers.
Lumot mulot.
Magot mon Dieu!
Manceillers dents molaires.
Mare houe.
Marcer travailler à la houe.
Marcux ouvrier qui *mare* (manger de la soupe comme un *marcux*).
Nocer couper en menus morceaux.
Nollière vache) stérile.
Oribus chandelle de résine.
Pétonner marcher à petits pas.
Pichelin, douillet.
Plaintis lit de plume.
Poussinière la constellation des Pléiades.
Précimis en hâte, précipité.
Quercir remuer.
Reluquer briller, luire.
Résous dispos, bien portant.
Rouches joncs.
Rouère ravine, flaque d'eau.
Russeroles pâtisserie soufflée.
Saffre avide, insatiable.
Sert (n'en faire que le) être coutumier du fait.
Soudille mésange.
Surge (terre) friable.
Trécaut le blé rouge.
Tréfaux bûche de Noël qui doit durer trois jours.
Truissier trébucher en marchant.
Varié harassé.
Vermeniers reptiles.
Vestée (une belle) : grande quantité.

MÉLANGES.

I.

SUR DES MOTS LATINS QU'ON RENCONTRE DANS LES TEXTES TALMUDIQUES.

Les notes qui suivent ont pour objet l'étude de plusieurs mots latins qui se trouvent dans le talmud et les midraschim. Ces livres, écrits en hébreu ou en araméen, contiennent, comme on le sait, un très-grand nombre de mots étrangers à la famille sémitique, surtout des mots grecs, quelquefois des mots latins. Ces derniers ont dû subir certaines altérations, pour pénétrer dans la langue des Juifs et recevoir la forme et la couleur sémitiques. Nous ne voulons pas ici rechercher les causes et déterminer les lois de ces transformations; dans cette petite étude nous nous plaçons à un autre point de vue. La plupart de ces vocables appartiennent à la langue populaire; le grec était la langue générale de tout l'Orient romain; quant au latin, il a dû s'introduire chez les Juifs grâce aux garnisons romaines qui occupaient la Judée. On peut donc trouver naturelle l'espérance de rencontrer dans quelques-uns des mots latins sémitisés des formes du latin vulgaire, et de retrouver ainsi à une époque relativement ancienne des traces des phénomènes dont nous voyons le dernier développement dans les langues romanes. C'est en ce sens que nous avons dirigé les recherches dont nous consignons les résultats dans les notes suivantes.

Pluriels neutres latins considérés comme féminins singuliers.

1° Dans la *Mischnah*, traité *Kélim* XI, 4, on lit ces mots: *KLOSTRAH teméah* « la serrure (est) impure »; *klostrah* est, comme l'indiquent le sens et la forme, le latin *claustrum* au pluriel. Mais ce pluriel est pris pour un féminin singulier, comme le prouve le féminin singulier *teméah* « impure » (masc. sing. *taméah*). Comme *claustrum* aurait pu très-bien donner l'hébreu *klostar* ou *klostrôn*, et qu'il ne peut nullement expliquer la forme *klostrah*, il faut en conclure que celle-ci dérive de *claustra*. Le féminin singulier

claustra avait donc cours à l'époque de la rédaction de ce texte, un des plus anciens de la *Mischnah* qui elle-même reçut sa rédaction définitive à la fin du second siècle. Comparons à cette forme l'italien *chiostra* fém. sing. qui est le pluriel neutre *claustra*.

2° *Thalmud*, *Ghittin* fol. 25 a : *katan we-ANPILIA peçouloth weën poçloth* « un enfant et une *chaussure* ne peuvent être employés (à l'opération), mais ne (la) rendent pas inutile. » — Les participes féminins pluriels *peçouloth*, *poçloth* se rapportant aux deux substantifs *katan* « enfant » qui est masculin, et *anpilia*, ne peuvent prendre la forme du pluriel féminin que si *anpilia* est un féminin singulier, — pluriel *anpiliaoth*. D'ailleurs ce pluriel féminin existe. Dans le traité de *Sabbath*, 119, on trouve *anpiliaoth*. Or le pluriel neutre latin *impilia*, grec ἐμπιλια, pouvait très-bien rester sous la forme du pluriel masculin emphatique *anpilia*, singulier *anpil*. Il faut donc en conclure que le latin vulgaire employait le fém. sing. *impilia*. — Ce passage de *Ghittin* appartient à une *Boraitha*, texte qui est de la même époque que la *Mischnah*, c'est-à-dire dont la rédaction définitive se place vers la fin du second siècle.

3° *Mischnah Abodah Zarah*, I. 7 : *èn bonin immahem basilikè, we-gradum, we-İÇTADIA ou-bimah*. « On n'aide les idolâtres à construire ni basilique, ni gradin, ni *stade*, ni autel *bimah* = βήμα » — *İçtadia* ne peut être grammaticalement qu'un fém. sing. ou un masc. plur. à l'état emphatique, c.-à-d. avec article, forme araméenne. Or toute la phrase est écrite en hébreu sans mélange de forme araméenne; de plus tous les autres substantifs ici énumérés sont au singulier, sans article. Il est donc évident que *İçtadia* est un féminin singulier, calqué sur le pluriel neutre *stadia* pris comme fém. sing. Et ce qui démontre encore que c'est une forme féminine appartenant au parler populaire des Romains, et non altérée par une corruption propre du dialecte des Juifs, c'est que le singulier *stadium*, στάδιον, a également donné le masc. sing. *İçtad*, pluriel *İçtadin*. Ainsi *Mischna Baba Kama*, IV, 4 : *schor Ha-İÇTADİN* « le taureau des *cirques* ». ²

1. Le mot *anpilia* vient bien du latin *impilia* et non du grec ἐμπιλια. Car le grec, grâce à son système d'accentuation et à l'emploi d'un article différent pour le féminin singulier et pour le pluriel neutre, rendait impossible cette confusion si commune dans le latin vulgaire. Comment τὸ ἐμπιλια aurait-il pu devenir ἡ ἐμπιλια? *Impilia* se trouve dans Pline (*Hist. Nat.* 19, 2, 10). L'on peut faire la même remarque sur le mot qui suit, *İçtadia*. Ces deux mots, quoique grecs, ont donc passé par le latin pour pénétrer dans la langue des Juifs. Ce fait contredit et force de restreindre une règle admise généralement, mais qu'on pose d'une manière trop absolue, à savoir que le latin n'a pénétré dans les langues sémitiques qu'après avoir passé par le grec (Voyez *Renan, Hist. des Langues sémit.*, fin du livre III), de la même manière que le grec lui-même, pour pénétrer dans les langues romanes, a dû franchir le latin populaire.

2. La prothèse de l'*i* ne dérive pas du latin vulgaire. C'est un fait propre à

A cette petite liste, j'hésite à ajouter le féminin *especlaria* « miroir », qui se retrouve très-souvent dans la Thosifthah (texte de la même époque que la Mischnah), parce qu'on peut voir dans *especlaria* aussi bien un adjectif féminin de *specularius* qu'un pluriel neutre de *speculare*¹.

Exemples de la prédominance des cas obliques sur le sujet.

4° *Thalmud, Sabbath*, fol. 145 b. *Bah le-Tibéria*h éghemôn we-komton « (Il ne se passe point de fête qu'il ne) vienne à Tibériade un gouverneur (קומטון) et un chef (komtôn). Le mot *komtôn* n'est pas sémitique, c'est sans aucun doute le latin *comitem*. Dans *komtôn*, il faut séparer la terminaison *ôn* du radical *komt*; *ôn* représente plutôt une terminaison sémitique que l'accusatif latin *em*. Quant au radical *komt*, la présence du *t* prouve la tendance du langage populaire à faire dominer l'accusatif ou du moins les cas régimes au détriment du sujet. — Le texte cité peut dater au plus tard du milieu du III^e siècle.

5° Le fait que nous venons de constater dans l'exemple précédent se représente d'une manière plus frappante dans la phrase suivante empruntée au *Midrasch* sur le psaume 149 : *Douks, yesch lo* LOCOTENENTES, littéralement *dux, est ei legatus* « à tout chef est un lieutenant ». Cette forme *locotenentes* est curieuse à plus d'un titre. Ce mot est au cas sujet, comme il est facile de le voir. Il répond néanmoins au latin *locum tenentis* ou *locum tenentem*; la lecture de la dernière lettre du mot n'est pas très-sûre; mais la terminaison importe peu; ce qui est constant c'est que cette forme présente l'emploi d'un cas indirect. Or c'est un participe présent, et l'on connaît cette particularité qu'offre le participe présent dans les langues romanes, de garder la forme du régime même au sujet. Cet exemple serait peut-être le plus ancien connu qui établisse cette propriété du participe.

Un autre fait également curieux que présente ce mot, c'est la chute de la lettre *m* dans *loco* = *locum*. On voit une fois de plus combien la prononciation de cette lettre à la fin des mots était faible, et l'on s'explique ainsi comment elle a pu disparaître sans laisser de traces en roman. Cependant ici, il se peut que de bonne heure *locum* et *tenentem* aient donné naissance à un mot composé, et que ce soit à cette union intime des deux mots que soit due la chute de l'*m*. Dans le français *lieutenant* on ne trouve plus qu'une apparence de composition.

l'hébreu qui, ne pouvant souffrir la rencontre de deux consonnes au commencement d'un mot, a modifié les mots grecs ou latins qui présentaient cette rencontre, soit en faisant précéder les deux consonnes d'un *i* ou d'un *e* initial, soit en intercalant une voyelle entre elles deux.

1. Sur l'addition de l'*e* initial voyez la note précédente.

Je n'ai pu déterminer avec précision la date de ce passage. Il appartient à un texte, le *midrasch schoher tob*, qui au milieu de pages très-anciennes, renferme des intercalations relativement récentes, et dont la rédaction dernière se place au VII^e siècle.

6^o Dans un *midrasch* sur le Cantique des Cantiques (ch. VIII, vers. 6), on rapporte le mot suivant de R. Jochanan qui l'a reçu de R. Eliézer, fils de R. José le Galiléen (R. José vivait dans la première moitié et R. Jochanan dans la seconde moitié du II^e siècle) : « Au moment où Israël se tenait devant le Sinâï et s'écriait : Nous obéirons et nous exécuterons (ses ordres), Dieu appela l'ange de la mort et lui dit : « Quoique j'aie fait de toi le *CAPOCLATOR* et le *cosmocrator* du monde, il ne t'est pas permis de toucher à ce peuple. »

Le mot *kosmocrator* n'offre aucune difficulté, et il est bien expliqué par les commentateurs Juifs : *maître du monde*. — Pour *capoclator* on le traduit : « qui veille sur les têtes », ce qui ne se comprend qu'en décomposant *capoclator* en *capo* = *caput* et *clator* = *calator* (et non en *capo* et *κλῆρωρ* ou *κλῆρής*, ce qui donnerait un mot hybride). Cette forme *capo* est remarquable. Elle prouve que dès le second siècle le latin vulgaire ne déclinaît plus *caput*, *capitis*, mais *capum* ou *capus*, *capi*, d'où dérivent directement les formes romanes *chef*, *capo*, *cap*, etc. — On sait que la forme *cabo* se trouve déjà dans un manuscrit de la Loi Salique.

7^o Dans le traité *Niddah*, 69 (cf. aussi *Sabbath*, 32; *Sifra*, section *meçorah*) pour désigner une pierre lourde, d'un poids considérable, on se sert des mots *eben* (pierre) *MASMA*. Le mot *masma*, qui n'appartient pas aux langues sémitiques, est expliqué par les commentateurs comme signifiant *considérable*; et Landau, l'éditeur du dictionnaire talmudique appelé l'Aruch, y voit le latin *maximus*. Je partage entièrement son avis : *masma* est pour moi le superlatif féminin singulier de *magnus*. Ce mot *masma* présente deux particularités, d'abord le changement de l'*x* en *s*, puis la chute de l'*i*. Comme l'*i* latin était bref et atone, placé après la tonique, il est possible qu'il eût déjà disparu du mot *maximus* à l'époque où les Juifs le reçurent dans leur idiome. Peut-être aussi, l'hébreu ne marquant que les voyelles longues, la disparition de l'*i* appartient-elle à l'hébreu. Cette question, de moindre importance d'ailleurs, reste donc en suspens. Quant au changement de l'*x* en *s*, ce fait appartient sans contestation au langage vulgaire. Car tous les mots grecs introduits dans les textes hébreux de la même époque qui présentent un *ks* l'ont conservé intact sous leur nouvelle forme sémitique. Témoins les exemples suivants :

ὀξύγαρον	<i>aksogarôn</i>	sauce aigre;
ἑξέδρα	<i>eksedra</i>	siège;
ἑσπία	<i>aksania</i>	hospitalité;
Ἀλεξάνδρεια	<i>aleksandria</i>	Alexandrie;

λαξξξξ
etc.

alakson
etc.

diagonale ;
etc.

Ainsi, au commencement du 11^e siècle (car c'est la date la plus récente qu'on puisse assigner à l'emploi de ce mot), l'x latin avait perdu dans le langage populaire le son double pour prendre celui de la forte s (= ss, ç). Cet exemple confirme d'une manière absolue l'induction tirée de l'anecdote que raconte Suétone sur ce lieutenant destitué par Auguste, qui écrivait *ixi* au lieu de *ipsi*. Cette erreur n'est possible en effet qu'en supposant une prononciation *ss* commune au double groupe *ps*, *cs*.

8^e Enfin je terminerai ces notes en rappelant un passage du *Midrasch Tanhoumah* sur les *Nombres* XI, 16 : « Nous te dressons des tentes où nul être humain ne peut te voir. » Le mot *tentes* est exprimé par l'hébreu *papilionim*, pluriel de *papilôn*, qui est le latin *papilio*, d'où le français *pavillon*. Le *Midrasch Tanhoumah*, dans ses parties les plus récentes, est du 6^e siècle. Je ne sais si le passage que j'en extrais est d'une époque plus reculée. Pline déjà, Végèce, Lampride et d'autres emploient *papilio* au sens de *tente*. Il m'a semblé néanmoins intéressant de retrouver une confirmation de cet emploi dans des textes orientaux, malgré le peu d'antiquité qu'ils présentent.

Arsène DARMESTETER.

II.

FAÏTE.

Les étymologistes antérieurs à Diez tirent le français *faïte* du latin *fastigium*. Ce savant n'hésite pas non plus à admettre cette étymologie : « *Faïte* fr. (m.), v. f. *faïste*, et aussi déjà disyllabe *feste* ; de *fastigium*, it. *fastigio*. » M. Littré, ici comme en d'autres cas, a tenu plus de compte que Diez de la difficulté phonétique ; voici son article : « *Berry* : *faît*, — norm. *fêt*. Gênois *la frête*, Bâle *le frête*. On le tire du latin *fastigium*, mais ce que nous connaissons jusqu'à présent du mot ne comporte pas cette étymologie et admet seulement, à cause de l'antiquité du mot, quelque forme telle que *fastum*, ne tenant à *fastigium* que par le radical (*fastigium* a l'accent sur *sti*). » Cette difficulté n'a pas arrêté Brachet, qui a essayé, suivant le plan de son *Dictionnaire*, de rendre compte de toutes les permutations par lesquelles le latin serait devenu le français : « *Faïte*, dit-il, anciennement *faïste*, du l. *fastigium* (*faïte*), par un déplacement irrégulier de l'accent tonique (en *fastigium*, d'où *faïste* par la chute des deux dernières syllabes atones 'voy. p. LXXXI, par le

changement de *a* en *ai* voy. *aigle*), et *faite* par la chute de *s* (voy. *abîme*). » Je ne discuterai pas minutieusement chacune de ces explications, d'autant plus que l'auteur les abandonne actuellement pour se ranger à mon avis sur ce mot ; je ferai seulement remarquer que les rares exemples français où l'accent a reculé de l'antépénultième à la quatrième voy. *Etude sur l'accent latin*, p. 38-39 ne sont jamais conformés comme *fastigium*, c'est-à-dire qu'ils ont toujours l'antépénultième brève (p. ex. *trifolium* — *trèfle*). Supposons d'ailleurs que *fastigium*, par un accident plus qu'in vraisemblable, fût arrivé à donner *fâst'gium*, le mot français qui serait résulté de cette forme eût été non pas *faïste* mais *fasge* (cf. *masticat* — *masche*, etc.). — D'autre part la forme *fastum*, que M. Littré suppose, si elle avait jamais existé, aurait produit *fast fat* mais non point *faïst fait* (encore moins *faïte*), l'*a* de *fastum* ne se trouvant dans aucune des conditions où l'*a* latin devient *ai* en français. — Enfin la forme v. fr. *faïste* ne s'expliquerait que par un latin *fagistium* pour *fastigium*, qui offrirait une métathèse tout-à-fait insolite. Toutefois cette forme *faïste*, si elle était bien constatée, rendrait inadmissible l'étymologie que je vais proposer ; mais je ne l'ai jamais rencontrée : elle n'a d'autre appui que l'autorité de Diez ¹. Or, si rares que soient les erreurs de notre savant maître, il n'en est pas absolument exempt, et je ne doute pas que dans ce cas il n'ait été trompé par quelque prédécesseur. Les textes du moyen-âge, à ma connaissance, ne donnent ni *faïste*, ni *faïste* que mentionne Brachet.

Ces textes nous présentent le mot sous deux formes, l'une masculine, *fest*, l'autre féminine, *feste*. Voici des exemples de la première et de la seconde :

1. *Fest*. Dunc vunt les terres si gastant
Qu'il n'i lessent fest en estant. Beneeit, *Chronique*, v. 2639².
Al vieil, al fel, al soduiant
Mar lesserat fest en estant. Beneeit, v. 18155.

« *Festagium*, hoc est pro le fest cujuslibet domus certam pecuniam. »
Charte de Sancerre, 1327, dans Du Cange, s. v. *festagium*.

De là un mot du latin du moyen-âge, *festum*, que Du Cange a relevé dans Hugutio ³ et ailleurs ; Du Cange cite aussi des exemples de *festis*, également tiré de *fest*. — *Fêt* existe encore dans le patois normand.

1. Burguy dit aussi : « *Faïste*, puis *fâïste feïste*, enfin *faïste*, *faïte*, de *fastigium* » ; mais il n'a fait que copier Diez, comme d'habitude, en ajoutant seulement de son chef les formes *fâïste feïste*, aussi introuvables que *faïste*.

2. Ces exemples sont déjà cités dans Littré, qui apporte encore un exemple de *fest* au XVI^e siècle, dans le *Coutumier général*. — *Le fest d'une montagne* est encore donné dans l'édition de Nicod publiée en 1609 par Marquis.

3. « *Festum*, lignum istud in summitate domus ad quod omnia diriguntur et in

2. *Feste*. Et esgarde amont vers la feste. Crestien, *Charete* (éd. Jonckbloet), v. 1128.

Un petitet leva la teste,
Trois bacons vit pendre a la feste. *Renart*, I, 10.

Car por vous ert molt volentiers
Entamez ja uns bacons tous entiers

Qui lassus est a cele feste. *La Longe Nuit*, v. 815.

Et font fere les loges et vont a la ramée :

La peussiés veoir mainte feste dorée ;

De riches pommiaus d'or reluisoit la contrée. *Gui de Nanteuil*,
v. 2220.

Car ele est des dames la feste. *Partonopeus*, v. 5198¹.

Plus tard, on trouve aussi *feste* masculin, par exemple dans un passage, cité par Du Cange, de la *Coutume de Normandie* ; d'autres textes, qui se trouvent aussi dans Du Cange, tirés l'un d'une charte de 1387, les autres de glossaires (*culmus feste vel comble*, *doma feste de maison*), ne tranchent pas la question du genre de ce mot ; mais c'est bien le même qui se retrouve dans ce passage :

Ton cuir ferai voler des piez et de la teste,

Si c'on porra veoir a descouvert le feste. *Le plait de Renart de Dammartin contre Vairon son roncín* 2.

Ce *feste* masculin est notre *faîte* actuel ; l'orthographe *faïste* apparaît, dans Littré, seulement chez Montaigne 3.

De ces différentes formes sont issus les dérivés suivants :

Fester (*culmare fester vel combler*, *Gloss.* dans Du Cange).

Festier, *-ière*, de *faîte*, conservé dans *faïtière* (*festière* dans Paré au xvi^e s. cité par Littré).

Festage, impôt qu'on levait sur chaque maison ; les exemples sont nombreux dans Du Cange ; les contribuables prétendaient ne le payer que pour les constructions où il y avait un *faîte*, tandis que les gens du roi l'exigeaient pour toute bâtisse : les premiers avaient pour eux le droit et l'étymologie. — Un autre sens s'est conservé dans *faitage*.

quo conveniunt. » Cf. Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum*, s. v. *Festum*.

1. Ce vers, cité par Henschel, l'embarrasse. *Feste* est pris ici métaphoriquement : elle est au-dessus des autres dames comme le *faîte* au-dessus du reste de la charpente.

2. Jubinal, *Nouv. rec.* t. II, p. 26. Henschel cite aussi ce vers avec un point d'interrogation. C'est une autre métaphore : le cheval de Renart, si on lui ôte le cuir, ressemblera à une maison dont on a enlevé la toiture et dont on voit à nu le faitage.

3. Dans R. Estienne (1539) on ne trouve que *feste* ; Marquis, en 1609, donne *feste*, mais ajoute : *Ecrivez faïste* ; Cotgrave (1650) mentionne encore *feste*, mais pour dire : *Look at faïste*.

Enfestau dans Nicod, écrit par l'Académie *enfûteau*, tuile qui sert à couvrir le faite.

Festir refestir, — *festissure* Voyez Du Cange.

Ce mot *fest* ou *feste* ne peut venir de *fastigium* pour la forme ; mais le sens ne s'accommoderait pas non plus de cette étymologie. En effet les Romains ne couvraient pas leurs maisons avec des fermes de comble comme nous ; ils employaient généralement la toiture plate ou la voûte ; aussi le mot *fastigium* ne désigne-t-il pas réellement le *faîte*, c'est-à-dire la poutre maîtresse dans laquelle viennent se rejoindre et s'encastrent les arbalétriers qui supportent nos toits en pente. — La grande construction en charpenterie est d'origine germanique, et il est tout naturel de chercher dans un mot allemand l'origine de *faîte*. Ce mot existe, et est celui même qui signifie encore « faite » en allemand, à savoir *first* ou *firste* (fém.).

Firste (ancien haut all. *first*, moyen haut all. *virste*) manque aux idiomes scandinaves, où il est remplacé par d'autres mots, mais il existe en anglo-saxon et en néerlandais. Ce mot est le même que l'angl. *first*, et signifie proprement *la première, la plus haute* (sous-entendu *poutre*)¹. C'est sans doute à sa nature d'adjectif que ce mot doit d'être masculin ou féminin, suivant le genre du mot qu'on sous-entend. Le moy. h. all. a, absolument comme le v. fr., un masculin *irst* (*fest*) et un féminin *irste* (*feste*). D'ailleurs la *feste* jouait dans les maisons françaises le même rôle que la *virste* dans les maisons allemandes au moyen-âge. On n'avait pas l'usage de placer à la naissance des arbalétriers, appuyé sur l'entrait, un *plat fond* ; la charpente du toit était visible de l'intérieur des maisons à un étage (c'est-à-dire du plus grand nombre), et on pendait les jambons à la *feste* ou à la *firste*, où les rats ni les voleurs ne pouvaient les atteindre², et où la fumée venait souvent les mûrir³.

Le passage de *first firste* à *fest feste* est tout naturel : *i* en position devient *e*⁴, et *r* tombe devant *st* comme dans *pesche* de *persica*, *astrent*

1. *Furst*, « prince », est le même mot. — Je crois cette explication plus juste que celle de Schwenck, qui interprète *firste* par « ce qui est en avant, et de là ce qui est en pointe. » C'est le toit qui est en pointe, et non le faite.

2. Renart, pour voler les *bacons* d'Isengrin, est obligé de faire un trou dans le toit. Dans le fabliau de *Barat et Haimet*, le *bacon* est de même suspendu au toit ; seulement le mot *feste* est remplacé par *tref* : *Travers l'avoit à une hart Au tref de sa maison pendu.*

3. *Der hof näch unart verwet sich, Alsam der virst nach rouche* (Frauenlob).

4. Ce changement se trouve déjà dans la forme *fersta* (nom d'un pic des Vosges appelé souvent *irst* ou *furst*), au IX^e siècle : *Fersta, summitas montis Vosagi* (*Charte* de 854, citée dans Du Cange). Voilà une nouvelle application métaphorique du mot, que nous avons gardée dans l'expression *ligne de faite*.

(*L. des Rois*, I, 31¹¹ pour *arstrent*. Il est vrai qu'en général, dans un groupe de trois consonnes, c'est en français la deuxième qui tombe et non la première : mais l'*s* a une ténacité particulière qui fait déroger à cette loi : les exemples de cette ténacité sont nombreux. Seulement l'*r* est d'ordinaire, en français, aussi persistante que l'*s*; aussi la langue ne s'est-elle pas résignée sans difficulté à la laisser tomber dans ce mot. Ne pouvant admettre *ferste*, elle a essayé de sauver l'*r* en la transportant, soit entre l'*f* initial et l'*e*, soit entre le *t* et l'*e* final. De là deux formes, dont l'une au moins n'est pas encore éteinte :

1. *Festre*. « Trois leveures d'un festre de maison neufve couvert de tuilles, seant audit Troyes en la rue de la grand taverne. » *Charte* de 1464, citée dans Du Cange². — De là le dérivé *festragium* ou *festrage* pour *festage*, qu'on trouve aussi dans Du Cange.

2. *Freste*. Schwenck, dans son Dictionnaire étymologique de l'allemand (4^e éd.), donne ce mot comme français, à propos de *firste*, mais je ne l'ai pas rencontré. En revanche, c'est la forme de la langue d'oc : on trouve en ancien provençal *frest* au XII^e siècle³, et *frête*, qui existe dans plusieurs dialectes suisses⁴, est le même mot au féminin.

En résumé, voici le tableau des formes diverses de ce mot :

<p style="margin: 0;">first</p> <p style="margin: 0;"> </p> <p style="margin: 0;">*ferst</p> <hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> <p style="margin: 0;">v. fr. fest v. pr. frest</p> <p style="margin: 0;"> </p> <p style="margin: 0;">norm. fêt</p>	<p style="margin: 0;">ou</p>	<p style="margin: 0;">firste</p> <p style="margin: 0;"> </p> <p style="margin: 0;">*ferste (b. lat. fersta)</p> <hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> <p style="margin: 0;">v. fr. feste v. fr. festre v. pr. *fresta</p> <p style="margin: 0;"> </p> <p style="margin: 0;">fr. faite dial. frête</p>
--	------------------------------	--

L'orthographe *faite* est aussi absurde qu'un grand nombre des traits de notre orthographe prétendue étymologique ; elle a été imposée au mot par les étymologistes du XVI^e siècle qui le rattachaient à *fastigium*. Au moins ici n'ont-ils défiguré que l'écriture : *ai* et *è* sont homophones ; mais dans d'autres mots, par exemple dans *clair pair aile*, ils ont écrit par *ai* une voyelle qui, au moins originairement, n'était et ne pouvait être qu'un *é*. Ils ont dans les deux cas obscurci l'étymologie qu'ils prétendaient mettre en lumière, et accredité l'opinion, encore répandue même

1. L'explication de ce mot est due à M. Boucherie.

2. Le même document, un peu plus loin, donne *festre*, mais peut-être n'est-ce qu'une faute du copiste.

3. *Non eis per fest ne per sim*. Rambaut de Vaqueiras (dans Raynouard, *Lex. rom.*, III).

4. Littré cite ceux de Genève et de Bâle ; de même à Neuchâtel : *la frête d'un toit, d'une montagne* (Bonhote, *Glossaire neuchâtelois*).

chez des savants de premier ordre et cependant tout-à-fait fausse, que l'a latin, en dehors des cas où il précède soit une gutturale, soit une nasale, peut donner *ai* en français.

G. P.

III.

LA MYTHOLOGIE ALLEMANDE DANS *GIRARD DE VIENNE*.

M. Elard Hugo Meyer a écrit, il y a deux ans, une *Dissertation sur Roland* dont j'ai rendu compte dans la *Revue critique* du 12 février 1870. Dans ce travail l'auteur s'efforçait de prouver que la légende de Roncevaux est le résultat de la fusion de traditions historiques réelles et de souvenirs mythiques d'origine germanique, relatifs à la fin du monde telle que la représentent les poèmes scandinaves : Roland particulièrement ne serait autre que le dieu Hruodo, restitué par M. Meyer ; Olivier serait Oller ou Hoder, Ganelon Loki, etc. J'opposai à cette interprétation des objections de divers genres, qui parurent décisives à plusieurs personnes¹ ; qu'elles ne l'aient pas été pour l'auteur, c'est ce dont je ne suis pas surpris. M. Hugo Meyer continue aujourd'hui l'œuvre qu'il avait commencée, et soumet le poème de *Girard de Vienne* au même travail que celui qu'il se félicite d'avoir appliqué à la *Chanson de Roland*. Il vient de publier un long article sur ce sujet dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie* (t. III, p. 422-458), qui se termine ainsi : « M. G. Paris a consacré à ma Dissertation, dans la *Revue critique*, un article détaillé dont je le remercie vivement. Il ne veut pas qu'on fasse venir la légende de Roland française d'un mythe allemand ; mais je suis convaincu que la troupe de ses objections se réduirait à peu de chose si on la soumettait à un examen attentif². Je renonce à faire ici cet examen, parce que je veux d'abord voir s'il ne trouvera pas, dans cette nouvelle étude des traditions relatives à Roland, une démonstration complètement suffisante des idées que j'ai exprimées antérieurement. »

J'ai le regret de devoir dire à M. Meyer que je ne trouve nullement sa démonstration suffisante, et que si son second travail m'a paru de nature à détruire toutes les hésitations qu'on pouvait conserver après le premier, c'est dans un sens absolument contraire à ce qu'il en attend. Il y avait dans l'interprétation mythique de la *Chanson de Roland* beaucoup

1. Je citerai seulement M. Adolf Ebert, qui me donne raison dans cette discussion (*Jahrbuch*, XI, 408).

2. « Ich bin überzeugt dass die Schar seiner Einwände bei näherer Betrachtung stark zusammenschmelzen wird. »

d'esprit et d'ingéniosité; ici ces qualités sont bien moins visibles, tandis que les défauts de la méthode de M. Meyer sont saillants jusqu'à l'excès. L'auteur annonce l'intention de *mythifier* ainsi toute notre épopée nationale; je ne puis cacher que je souffre d'avance à la pensée de tout ce que nos pauvres vieux poèmes vont être obligés de subir entre ses mains, et des rôles imprévus qu'il fera jouer à ces héros épiques dont on ne peut s'occuper longtemps sans avoir pour eux une sorte de respect filial. Les voilà donc tous qui vont successivement devenir l'éternel et insipide mannequin dans lequel le Dieu-Soleil est, je ne veux pas dire incarné, mais empaillé par les mythologues à outrance. Pour eux, si on suit les traces de M. Meyer, plus d'amour, plus de patrie, plus de batailles ardentes, plus de fraternité d'armes, plus de triomphes. Ils joueront sans cesse et partout, sous les noms les plus divers, le même drame à deux personnages, la lutte de l'hiver et du printemps, chacun battu et battant à son tour, et recommençant toujours à battre, comme ces jouets d'enfants où deux bonshommes de bois martèlent à tour de rôle et indéfiniment la même enclume. Certes Roland, Ogier et Guillaume Fièrèbrace ne s'attendaient pas à cette destinée!

« J'ai interprété, par plusieurs raisons, le combat de Roland et d'Olivier dans la *Chanson de Roland*¹ par la lutte du dieu de l'hiver avec le dieu de l'été *en automne*... Dans *Girard de Vienne* au contraire, nous avons sous les yeux la lutte des deux dieux *au printemps*. » *E via via. Aude* ou *Alde*, pour M. Meyer, c'est la *vieille (Alte)*², celle que retient captive l'hiver (Olivier) et que délivre l'été (Roland), après quoi elle se rajeunit : c'est la nature captive du froid et remise par le printemps en possession de sa liberté et de sa beauté³. — Voilà ce que M. Meyer veut démontrer, et ce qui n'a pas l'ombre d'une vraisemblance. L'auteur

1. M. Meyer veut toujours qu'il y ait dans ce poème un combat entre Olivier et Roland; il appelle ainsi l'erreur d'Olivier qui, aveuglé par le sang qu'il a perdu, frappe son ami sans le vouloir, ne lui fait aucun mal et lui demande pardon.

2. Cette étymologie me paraît insoutenable: *Alla* est un nom germanique usité pendant des siècles, et les parents qui appelaient ainsi leur fille ne la nommaient sans doute pas *Vieille*. Au reste, ce radical *ald* entre, comme premier composant, dans un grand nombre de noms propres, et ne peut avoir ce sens.

3. M. Meyer découvre dans *Aude* des traits mythiques là où on n'en chercherait guère. Je cite ce passage pour donner une idée de sa méthode: « On ne peut à la vérité attacher de l'importance à ses surnoms de *la belle* et *o le cler ris*, car ce sont des épithètes constantes dans l'ancienne épopée française. Mais dans des vers comme ceux-ci: *E ros Andain la bele, l'escheve, Vestue fuit d'un paille d'Emarie, A un fil d'or tressié par [grant] maistrie, Les oelz ot vaîrs, la face colorie* (1771 ss.), et ceux-ci, qui peignent *Aude*, apparaissant par un jour de mai: *Vestue fut d'un paille signori, De sa biauté le palais resplandi*, il peut bien s'être conservé quelque chose de la splendeur mythique. »

avoue lui-même ne pas être au courant de cette vieille poésie française qu'il veut interpréter, et n'avoir pas lu les ouvrages élémentaires qui lui sont consacrés¹ ; s'il l'avait fait, il saurait que *Girard de Vienne* est un poème relativement très-récent, fait à Bar-sur-Aube par Bertrand, sans doute au XIII^e siècle, et qui n'a aucune valeur traditionnelle. Bertrand s'appuie il est vrai sur un texte plus ancien qui est perdu, mais dont l'analyse est conservée dans la *Karlamagnús-Saga* (1, 38-42). Il va de soi qu'un grand nombre des traits dont se sert M. Meyer ne se trouvent pas dans le poème plus ancien ; mais ils s'y trouveraient qu'ils n'auraient pas pour cela beaucoup plus d'importance ; ce poème lui-même n'a rien de primitif et ne doit à la tradition que la donnée vague d'une guerre entre Charlemagne et Girard ; le reste est de l'invention pure. Dans la *Chanson de Roland*, Alde habite Aix-la-Chapelle, et il n'est fait nulle part la moindre allusion à Girard de Vienne ; le roman qui porte ce nom a été fabriqué au XII^e siècle pour raconter comment Olivier et Roland s'étaient liés, comment Roland s'était fiancé à Aude : on a brodé ce récit sur un fonds très-antique, la guerre du *vieux Girard*, tradition tout historique, comme M. Meyer le reconnaît lui-même, et qui a laissé des traces dans plusieurs poèmes différents.

Je ne discuterai pas ici les autres rapprochements de M. Meyer ; ils sont tous à mon avis sans valeur. Avec le système qu'il suit, je défie qu'on invente un récit quelconque où il ne soit aisé de retrouver le fameux mythe en question. Il faudra recourir, si les mythologues continuent leurs débordements, à l'arme de la parodie, qui a renversé jadis d'autres exagérations du même genre, et montrer, par la facile application de leurs procédés à n'importe quelle narration, qu'ils ne peuvent rien prouver de sérieux. Le malheur est que ce genre de réfutation (et, plus ou moins, toute réfutation) ne fait pas tort seulement aux excès de la mythologie comparée, mais à cette science elle-même, qui est si intéressante et mérite tant d'être encouragée.

C'est pour cela que je voudrais supplier les hommes de talent et de science comme M. Meyer de s'imposer à eux-mêmes un frein salutaire, et de ne plus chagriner par de pareilles fantaisies ceux qui accueilleraient le mieux les bons travaux qu'ils peuvent produire. Je ne suis pour ma part aucunement ennemi de la mythologie, ni du germanisme

1. J'y mets peut-être du pédantisme, mais je ne puis sans impatience retrouver, à propos de Turpin, un petit peloton de bévues successives que j'avais débrouillées non sans peine, et que je croyais avoir détruites : « *Geoffroi* (lisez *Gaufroi*), prêtre (lisez *prieur*) ; ceci est l'apport de M. Meyer au trésor commun) à St-André de Vienne (lisez *au Nigeois*), annonçait l'ouvrage de Turpin (lisez *annonçait avoir corrigé un exemplaire de l'ouvrage*) dès 1092 (lisez *à la fin du douzième siècle*). »

dans nos chansons de geste ¹ ; je connais même dans la légende de Guillaume *au court nez* un trait véritablement mythique que je signalerai un de ces jours ; je regarde *Berte aux grands pieds* comme une vraie tradition mythologique allemande. Mais l'exemple de M. Meyer serait bien fait pour me rendre, sur ce terrain, plus prudent et plus circonspect encore que je ne le suis : en tout cas je ne puis le suivre dans ses allures aventureuses. Tous ceux qui s'occupent de mythologie comparée côtoient un abîme ; M. Meyer y a sauté à pieds joints : je lui tendrais volontiers une perche pour l'en tirer ; mais il me demande de l'y suivre : je refuse, et me retire du bord.

G. P.

IV.

AD ESPAZAS TORNAU (Peire Vidal).

Entre les pièces du troubadour Peire Vidal il en est une qui peut passer à bon droit pour le chef-d'œuvre de la gasconnade. C'est la pièce *Drogoman senher* qui, dans l'édition de M. Bartsch, porte le n^o 30. Le troubadour, ardent partisan d'Alphonse II, alors en lutte avec le comte de Toulouse (vers 1181), parle en termes réellement magnifiques des exploits qu'il se sent capable d'accomplir : « La terre tremble où je passe, » et je n'ai ennemi si puissant qui ne me laisse aussitôt le chemin libre, » tant ils me redoutent, quand ils entendent mon pas, etc. » Le dernier couplet (avant l'envoi) contient ces vers :

E sil reis torn' a Toloz' el gravier,
E n'eis lo coms e sei caitiu dardier,
Que cridon tug : *Ad espazas torna!*
D'aitan mi van qu'eu n'aurail colp premier etc.

Le sens des mots que j'ai soulignés est littéralement : « Tournez aux épées » ; c'est un cri de guerre. La forme *tornau* est assurée par la rime, qui au troisième et au sixième vers de chaque couplet est *au*. Sur quoi M. Bartsch dit (p. 116) : « *tornau* est une forme du dialecte toulousain, pour *tornatz*. » Remarque qui, dans sa brièveté, m'a toujours fort intrigué, car M. Bartsch et moi avons lu bon nombre de textes toulousains, notamment les *Leys d'amors*, et nous savons très-bien l'un et l'autre que nous n'y avons jamais trouvé aucune seconde personne du pluriel en

1. Je les ai définies quelque part : « l'esprit germanique dans une forme romane », après avoir été d'abord moins favorable à cette opinion.

au. Mais il y a un idiome roman, qui n'a pu être ignoré de Peire Vidal, où la forme en *au* existe concurremment avec la forme en *atz* ou *ats*. C'est le catalan. Dans cet idiome les formes, les désinences *atis*, *etis*, *itis* sont devenues *au*, *eu*, *iu* : *amau*, *amarau* (*amatis*, *amabatis*), *temeu* (*timetis*), et la forme du présent est ici comme ailleurs celle de l'impératif¹. Cette forme, qui au premier abord paraît bizarre, est-elle ancienne? M. A. de Bofarull l'affirme, lorsqu'il dit qu'elle se rencontre dans les textes anciens concurremment avec la forme, presque provençale, *ats*, *ets*². Et réellement on la rencontre, sinon dans Ramon Muntaner, du moins chez des auteurs assez anciens tels que Jaume Roig. Même chez Ramon Muntaner, comme dans les textes les plus anciens de la langue, cette mutation d'*atis*, *etis*, *itis* en *au* a ses analogues : *grau* (*gradum*), *hereu* (*heredem*), *vidit* (*viu*). L'effet produit sur la tonique précédente par le *d* a pu être produit aussi par le *t*³. La seule difficulté à la 2^e pers. du plur. est la chute de l'*s*, mais l'existence de la forme en *au*, *eu*, *ou*, n'en est pas moins incontestable.

Il n'est pas surprenant que Peire Vidal, mettant en scène les troupes du roi d'Aragon, leur ait prêté un cri de guerre, une exclamation de leur langue.

Ce qui serait topique, ce serait de constater l'existence de ce cri de guerre dans le pays et à l'époque dont il s'agit ici. Malheureusement, je n'ai pu trouver de textes à l'appui d'un rapprochement qui se présente assez naturellement à l'esprit. Le cri de guerre traditionnel des Aragonais est *Dcspierta fierro*⁴! ce qui équivaut en somme à l'*ad espazas tornau* de Peire Vidal. Mais mes recherches ne m'ont fait découvrir aucun texte du moyen-âge relatif à ce cri de guerre. Nous voudrions que quelqu'un de nos lecteurs catalans fût plus heureux.

P. M.

V.

ANDRÉ DE FRANCE.

Dans son *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, dont nous rendrons compte prochainement, M. Bartsch dit (p. 20), à propos

1. Diez, *Grammatik*³, II, 117.

2. *Sistema grammatical y Crestomatia de la lengua Catalana* (Barcelona, 1864), p. 95.

3. Les diphthongues *au*, *eu*, *iu* ont encore pour source, en catalan, la tonique suivie de *e* : *jacet* = *jau*, *pacem* = *pau*, *placet* = *plau*, *palatium* (*palacium*) = *palau*, *dicat* = *diu*, *crucem* = *creu*.

4. Selon M. Antonio de Bofarull, *Ramon Muntaner* (Barcelone, 1860), p. 21 note, c'était aussi le cri de guerre des Almogavares; mais il ne cite pas son autorité.

d'André de France, si souvent mentionné par les troubadours pour son amour incomparable : « Qu'il y ait eu des poésies sur André, c'est ce qui ressort de l'expression *Andrieus qu'om romansa*, employée par Gaucelm Faidit, et ces poésies étaient provençales, car les troubadours y font de nombreuses allusions, tandis qu'on n'en rencontre pas en français. »

Il en existe au moins une en français, et plus explicite qu'aucune de celles des troubadours. Elle se trouve à la p. 66 du *Chastoiement d'un père à son fils*, éd. des Bibliophiles, Paris, 1824 ¹, vers 90 et ss. du récit intitulé *De la male vieille qui conchia la preude femme*. L'amant qui figure dans ce conte se reproche de n'oser déclarer sa passion à celle qu'il aime :

Ja ne devrait l'en enfoir
 Home qui se lesse morir
 Par mauvestié de demander
 Mecine a qui l'en puet doner.
 S'o mei en eust conseil pris
 Andrieu, qui fu mort a Paris
 Par mauvestié, que il n'osout
 Regehir l'amor qui l'greuout,
 Oncor vesquist par aventure :
 Ja la dame ne lust si dure
 Que vers lui ne s'asoupleast
 Aneis que morir le lessast.

Et s'el ne le vossist oir,
 Assez recovrast a morir :
 S'il en quidast estre detraiz
 A roncins, ou ars, ou deffaiz,
 Ou morir de plus aspre mort,
 Si li lust ce moult grant confort
 Seveals que la dame seust
 Que de sa mort acheison lust ;
 Puis n'en deust il blasme avoir,
 Que fait en eust son poeir.
 Or n'en deit nus avoir pitié
 Quer il fut mort par malvestié.

Les troubadours ne nous font connaître autre chose d'André que l'excès de son amour, dont l'objet était « la reine. » Le passage qu'on

1. Un mot sur ce texte. Il a été publié, dans l'édition indiquée ci-dessus, d'après un manuscrit qui n'est pas mentionné. — En 1864, M. Wallenfels publia, dans le *Jahrbuch für romanische Literatur*, des fragments de cette version qu'il croyait inédite (t. V, p. 339). — M. Bartsch redressa tacitement l'erreur de M. Wallenfels en publiant, d'après le manuscrit conservé à Mayhingen dont celui-ci s'était servi, un fragment de ce texte dans sa *Christomathie* (p. 241) et en le conférant avec l'édition de 1824. — Ne m'étant pas aperçu de cette rectification, je fis une note spéciale dans le *Jahrbuch* (XI, 151) pour indiquer le véritable état des choses, et je proposai de distinguer par un nom spécial chacune des deux anciennes traductions en vers de la *Disciplina clericalis*, celle-ci et celle qui a été publiée par Barbazan et reproduite par Méon. Je voulais attribuer à ce dernier texte seulement le nom de *Castoiement d'un père à son fils*, et désigner celui de 1824 par le nom de Pierre Aufons, dont il offre la mention expresse, tandis que l'autre est muet sur ce point. — Mais M. E. Stengel (*Codex Ms. Digby* 86, p. 17) a fait remarquer que cette distinction n'est pas bonne, le nom de *Peres Aunfour* se trouvant en tête du texte de Méon dans le ms. Digby. — M. Stengel a signalé un nouveau manuscrit du texte des Bibliophiles à Londres, *Bibl. Reg.*, 16 E VIII, f° 104 r°. — M. Mussafia en a trouvé un troisième dans le ms. de Pavie qu'il a récemment décrit : *Notizia d'un manuscritto della Biblioteca di Pavia*, p. 13 ss. — Enfin P. Meyer en a noté un quatrième chez Lord Ashburnham. — Il faudrait savoir quel était le manuscrit qui a servi à l'édition des Bibliophiles : il était meilleur et plus ancien au moins que ceux de Mayhingen, de Pavie et d'Ashburnham-Place.

vient de lire ajoute à ces renseignements deux points : l'un, qu'André n'osa même pas avouer sa passion à sa dame, l'autre qu'il mourut à Paris. Ce dernier trait, et la longue mention du poème dans un ouvrage français qu'on peut assigner au XII^e siècle, font douter que le roman d'*André de France* ait été purement provençal, comme on l'a admis jusqu'à présent.

G. P.

VI.

LA MOUCHE ET LA FOURMI, conte populaire provençal ;

JOUAN DE L'ORT, chansonnette.

Nous l'avons dit dans notre prospectus, la *Romania* est exclusivement consacrée à la période ancienne des langues et des littératures néo-latines. Les productions modernes restent forcément en dehors de notre cadre. Nous ne pouvons donc point entretenir nos lecteurs des tentatives souvent heureuses qui se font en vue de relever au rang d'idiomes littéraires des patois en voie de s'abâtardir. Ainsi, quelle que soit la sympathie que nous inspire l'œuvre de l'école provençale, des *felibres*, pour les appeler par le nom qu'ils se sont donné, nous n'en pouvons pas plus parler que des écrits de V. Hugo ou de Zorilla. Mais une œuvre comme celle que Roumanille, Mistral et leur école ont entreprise a besoin, pour être véritablement féconde, de réveiller tous les instincts poétiques du peuple dont on veut relever l'idiome, d'empêcher la perte de la langue et de la littérature nationales. Il y a donc, dans le mouvement poétique qui, des bords du Rhône, fait sentir son influence par toute la France méridionale et jusqu'en Catalogne, tout un côté philologique qui a droit à notre plus vif intérêt. Depuis longtemps, M. Mistral travaille à un grand dictionnaire provençal qui doit être maintenant bien près de sa fin ; il a formé un recueil de poésies populaires qu'il publiera quelque jour, nous voulons l'espérer. L'organe de la jeune école, l'*Armana provençau*, où l'on ne cherche ordinairement que les productions les plus récentes de la poésie provençale, contient de précieux documents de la littérature populaire. Dans les premiers volumes de l'*Armana*, maintenant parvenu à la dix-huitième année de son existence, on trouve, jointe au calendrier, toute une série de proverbes relatifs aux jours et aux saisons. Tous renferment un grand nombre de proverbes de tout genre. Dans celui de l'an dernier (1871) est publié un chant populaire jusqu'alors inédit, du moins sous sa forme provençale, *la meirastro*. Presque tous enfin, depuis quelques années, contiennent des contes dont la

rédaction provençale ne peut être cherchée que là, jusqu'à ce qu'on en ait fait un recueil spécial. Nous mentionnerons *lou Siblet* (la flûte enchantée) dans l'*Armana* de 1865, *Jorgi Banet*, 1866, *lou Mau-parlant*, 1868. L'*Armana* de cette année nous fournit deux contes. L'un, *la Febre dou loup* (p. 125) nous paraît traduit du *loup malau* publié par M. Bladé dans ses *Contes de l'Armagnac* (p. 5). L'autre, au contraire, dont on connaît dans d'autres langues un grand nombre de versions très-différentes, ne nous semble point avoir jamais été publié sous cette forme. Nous le reproduisons ici.

LA MOUSCO E LA FOURNIGO.

Un cop, la Mousco e la Fournigo partiguèron ensèn pèr un long roumavage : anavon à Jerusalèn ; e veici qu'arribèron à-n-un riéu, qu'èro jala. — La Mousco, elo, voulè ; mai la Fournigo, que n'avié ges d'alo, fauguè que passèssè sus lou gèu. Lou gèu se roumpeguè, e ie coupè la cambo. E la Mousco diguè au gèu :

O gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto,
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè lou gèu, que lou soulèu me found ! — O soulèu, de foundre gèu!

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè lou soulèu, que lou nivo m'atapo ! — O nivo, d'atapa soulèu ! Soulèu, de foundre gèu !

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto,
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè lou nivo, que lou vènt me coucho ! — O vènt, de coucha nivo ! Nivo, d'atapa soulèu ! Soulèu, de foundre gèu !

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto,
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè lou vènt, que la paret me tanco ! — O paret, de tanca vènt ! Vènt, de coucha nivo ! Nivo, d'atapa soulèu ! Soulèu, de foundre gèu !

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto,
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè la paret, que lou rat me trauco ! — O rat, de trauca paret ! Paret, de tanca vènt ! Vènt, de coucha nivo ! Nivo, d'atapa soulèu ! Soulèu, de foundre gèu !

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè lou rat, que lou cat me manjo! — O cat, de manja rat! Rat, de trauca paret! Paret, de tanca vènt! Vènt, de coucha nivo! Nivo, d'atapa soulèu! Soulèu, de foundre gèu!

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto,
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè lou cat, que lou chin me bat! — O chin, de batre cat! Cat, de manja rat! Rat, de trauca paret! Paret, de tanca vènt! Vènt, de coucha nivo! Nivo, d'atapa soulèu! Soulèu, de foundre gèu!

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto,
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè lou chin, que lou bos me pico! — O bos, de pica chin! Chin, de batre cat! Cat, de manja rat! Rat, de trauca paret! Paret, de tanca vènt! Vènt, de coucha nivo! Nivo, d'atapa souleu! Soulèu, de foundre gèu!

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto,
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè lou bos, que lou fio me brulo! — O fio, de brula bos! Bos, de pica chin! Chin, de batre cat! Cat, de manja rat! Rat, de trauca paret! Paret, de tanca vènt! Vent, de coucha nivo! Nivo, d'atapa soulèu! Soulèu, de foundre gèu!

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto,
Lasseto!

— Es ben mai, diguè lou fio, que l'aigo m'amosso! — O aigo, d'amoussa fio! Fio, de brula bos! Bos, de pica chin! Chin, de batre cat! Cat, de manja rat! Rat, de trauca paret! Paret, de tanca vènt! Vènt, de coucha nivo! Nivo, d'atapa soulèu! Soulèu, de foundre gèu!

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto,
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè l'aigo, que lou bièu me béu! — O bièu, de béure aigo! Aigo, d'amoussa fio! Fio, de brula bos! Bos, de pica chin! Chin, de batre cat! Cat, de manja rat! Rat, de trauca paret! Paret, de tanca vènt! Vènt, de coucha nivo! Nivo, d'atapa soulèu! Soulèu, de foundre gèu!

Gèu, de coupa la cambeto

A coumaire Fournigueto,
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè lou biòu, que l'ome me tuo! — O ome, de tua biòu! Biòu, de béure aigo! Aigo, d'amoussa fio! Fio, de brula bos! Bos, de pica chin! Chin, de batre cat! Cat, de manja rat! Rat, de trauca paret! Paret, de tanca vènt! Vènt, de coucha nivo! Nivo, d'atapa soulèu! Soulèu, de foundre gèu!

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto,
Lasseto!

— Es bèn mai, diguè l'ome, que la mort m'avalis! — O mort, d'avalis ome! Ome, de tua biòu! Biòu, de béure aigo! Aigo, d'amoussa fio! Fio, de brula bos! Bos, de pica chin! Chin, de batre cat! Cat, de manja rat! Rat, de trauca paret! Paret, de tanca vènt! Vènt, de coucha nivo! Nivo, d'atapa soulèu! Soulèu, de foundre gèu!

Gèu, de coupa la cambeto
A coumaire Fournigueto,
Que voulié passa l'aigo de-la-man-de-la,
Lasseto!
E lou pont èro panca
Fa!

Nous joignons à ce conte une poésie enfantine dont M. Fr. Mistral veut bien nous communiquer deux versions. La première appartient à la rive gauche du Rhône, aux environs de Maillane, la seconde vient de la province de Saluces.

I.

JAN DOU PORC.

Quau es mort?
— Jan dou porc.
— Quau lou plouro?
— Lou rei Mouro.
— Quau lou canto?
— La calandro.
— Quau lou ris?
— La perdris.
— Quau n'en viro a brand¹?
— Lou quiéu de la sartan².
— Quau n'en porto dèu?
— Lou quiéu dou peirèu³.

II.

JOUAN DE L'ORT.

Qui es mort?
— Jouan de l'ort.
— Qui lo souterra?
— Jouan de la guerra.
— Qui lo pioura?
— Soua signoura.
— Qui lo bala?
— Soua cavala.
— Qui lo chanta?
— Souo chanet⁴.

1. Qui en sonne le glas? — 2. Poêle. — 3. Chaudron. — 4. Petit chien.

COMPTES-RENDUS.

La Vie de Saint Alexis, poème du XI^e siècle et renouvellements des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, publiés avec préfaces, variantes, notes et glossaire, par GASTON PARIS, directeur-adjoint à l'École des Hautes Études, et Léopold PANNIER, élève de l'École des Hautes Études. Paris, libr. A. Franck, 1872, in-8°, XII-416 p. (*Bibliothèque de l'École pratique des Hautes Études*, septième fascicule).

On ne s'attend pas à trouver dans la *Romania* une critique de ce livre; nous nous bornons à reproduire l'*Avant-Propos*, qui donne une idée suffisante du plan et du caractère de l'ouvrage :

« Ce volume présente à la fois, dans sa composition et dans son exécution, les défauts qui résultent d'une trop grande hâte et ceux qui proviennent d'une lenteur excessive. Il reproduit en grande partie les recherches faites et les résultats obtenus à la Conférence des langues romanes de l'École pratique des Hautes Études pendant les six premiers mois de l'année 1869, et par conséquent il aurait dû paraître il y a longtemps déjà. L'impression, commencée dans les derniers mois de 1869, avança très-lentement jusqu'en juillet 1870 : elle était arrivée à la moitié quand la guerre vint l'interrompre; il a fallu encore près de huit mois de cette année pour qu'elle fût terminée complètement. Il y a donc eu, entre la première feuille et la dernière, plus de deux ans d'intervalle. D'autre part, la préface du texte primitif, qui forme la partie la plus importante de mon travail, a été, par suite de diverses circonstances, rédigée au fur et à mesure de l'impression, avant que le texte lui-même fût imprimé. Ces détails étaient nécessaires pour excuser dans une certaine mesure les contradictions ou répétitions, et surtout les fautes d'impression trop nombreuses qui sont relevées à peu près complètement, je l'espère, dans un *Errata* d'une dimension inusitée.

» La légende latine de saint Alexis a joui au moyen-âge d'une popularité immense. En dehors du poème du XI^e siècle et de ses trois renouvellements successifs, nous en possédons en vers français deux autres traductions indépendantes et diverses rédactions en prose; elle a été également mise en vers provençaux et elle a fourni le sujet d'un *Miracle*. Elle a eu un succès plus ou moins semblable en Italie, en Espagne, en Allemagne et en Angleterre. Tous ces textes seront publiés ou étudiés dans un second volume, dû principalement à la collaboration des membres de la Conférence des langues romanes, et qui contiendra aussi une

étude critique sur la légende elle-même, ses sources, sa valeur historique et ses formes diverses.

» Ce volume-ci est exclusivement consacré au texte du XI^e siècle et à ses rajeunissements des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. La préface du texte ancien contient, sous forme de commentaire critique, un exposé encore bien incomplet, mais où plusieurs points sont neufs, de l'état du français à l'époque des premiers Capétiens, c'est-à-dire à l'époque où la langue, la poésie, l'architecture et la société françaises se sont réellement constituées, comme notre nationalité elle-même. Le poème ne se recommande pas d'ailleurs uniquement par son incomparable intérêt linguistique : il offre, dans sa simplicité gracieuse et sévère, de réels mérites de style et de sentiment ; il ouvre dignement l'histoire de la poésie nationale. Les préfaces spéciales des textes postérieurs, tout en traitant divers points de philologie peu abordés jusqu'ici, ont pour objet principal de faire ressortir le rapport de chacun de ces renouvellements à son original. « Par un rare bonheur, ce poème nous est parvenu sous quatre formes qui correspondent à quatre moments bien distincts de notre histoire littéraire. Sortie de l'austère église romane où les fidèles, après l'office, l'écoutaient avec un recueillement religieux, notre *amiable chanson* est allée courir, avec le jongleur du XII^e siècle, les châteaux et les places publiques ; elle entre, autreizième, par la main de quelque *escrivain* habile, dans une *librairie* de cloître ou de manoir, en attendant qu'une nouvelle métamorphose vienne attester, au XIV^e siècle, la faveur dont elle jouit encore (p. 265). » La comparaison de ces quatre versions est de nature à jeter un grand jour sur quelques unes des questions les plus intéressantes et les plus délicates de l'histoire de notre ancienne poésie.

» Les textes sont publiés d'après un système qui, jusqu'à présent, a été bien rarement employé pour les productions du moyen-âge. Les leçons sont établies sur la classification des manuscrits, les formes sont restituées d'après l'appréciation critique de la langue du poète. Ces deux procédés n'ont pu être appliqués aux quatre poèmes de la même façon : la rédaction du XII^e siècle, conservée dans un seul manuscrit, a été reproduite telle qu'il la contient, sauf les corrections nécessaires pour le sens ou la mesure ; le poème du XIII^e siècle, bien qu'on n'en possède aussi qu'un texte, s'est prêté, grâce à l'étude attentive de ses rimes, à une restitution assez complète pour les formes, mais n'a pu être reconstitué avec la même certitude pour les leçons ; les quatrains du XIV^e siècle au contraire, grâce au nombre des manuscrits et à leur classification, ont pu être publiés avec une grande sûreté en ce qui concerne les leçons, mais non en ce qui regarde les formes, très-difficiles à établir pour l'époque où vivait l'auteur. Enfin le poème du XI^e siècle a été soumis à un essai de restauration intégrale sur le succès de laquelle auront à se prononcer les juges compétents.

» Le glossaire-index qui termine le volume permettra de retrouver les faits épars dans les diverses préfaces et dans les notes ; il mérite surtout d'être signalé pour le dépouillement complet du texte le plus ancien au point de vue lexicographique : tout dictionnaire historique de notre langue doit noter ceux des mots français qui figurent déjà dans ce monument vénérable, le plus ancien poème de quelque étendue qui soit parvenu jusqu'à nous. Ce dépouillement a été fait avec beaucoup de soin par M. Herz, auquel on doit aussi en grande partie l'*errata* si

indispensable. La collaboration de MM. Fagniez, C. Pelletan, Maréchal, et surtout de M. Léopold Pannier, éditeur du texte le plus récent, a été indiquée en son lieu.

» J'ai résumé brièvement ce que ce volume, qui peut paraître trop étendu, contient d'intéressant pour la philologie, la critique et l'histoire littéraire. Je serais surtout heureux qu'il obtînt l'approbation du monde savant s'il pouvait ainsi contribuer à faire apprécier favorablement et, par conséquent, à affermir notre jeune École des Hautes Études. C'est par elle que s'est introduit chez nous l'usage de ces *conférences pratiques*, si nécessaires à côté des *cours* proprement dits, qui peuvent seules propager efficacement les méthodes et créer ce qui nous manque le plus, une tradition scientifique. Le premier volume du *Saint Alexis* montre déjà, et le second montrera mieux encore les bons résultats de cette innovation : elle est appliquée, dans les conférences de l'École, aux branches les plus diverses de l'histoire, de la littérature et de la philologie, et on a le droit d'espérer que, d'ici à quelques années, elle aura produit des fruits abondants et élevé d'une manière sensible le niveau général de la science française. »

La Chanson de Roland, texte critique, accompagné d'une traduction nouvelle et précédé d'une introduction historique, par LÉON GAUTIER, professeur à l'École des Chartes. Tours, Mame, 1872, in-4°, CCI-325 p.

La Chanson de Roland, par LÉON GAUTIER. Seconde partie, contenant les notes et variantes, le glossaire et la table. Tours, Mame, 1872, in-4°, VII-507 p.

La Chanson de Roland, texte critique, avec les corrections et additions, par LÉON GAUTIER. Tours, Mame, 1872, in 4°, 47 p. (2 col.).

Nous devons nous borner, pour le moment, à annoncer cette importante publication, sur laquelle nous reviendrons plus tard en détail. L'éditeur n'a pas été absolument satisfait du texte qu'il avait donné dans son premier volume et sur lequel il avait fait sa traduction, et il a imprimé une seconde fois le poème entier, en y intercalant, d'après le ms. de Venise, quelques morceaux qui manquent dans celui d'Oxford, et en soumettant les formes de la langue et de la versification à une critique plus rigoureuse. On peut regretter que la traduction n'ait pas été faite sur ce texte perfectionné, surtout à cause des lacunes qui rendent à plusieurs endroits, dans le texte du premier volume, la suite du récit inintelligible; mais il y a longtemps qu'on l'a dit, « celui qui commence un livre est l'écolier de celui qui l'achève, » et M. Gautier, en imprimant une seconde fois le poème, a donné une preuve de la conscience qu'il apporte à ses travaux.

L'*Introduction*, destinée surtout au grand public, contient cependant des renseignements dont la science fera son profit (notamment sur les mss.), et quelques aperçus nouveaux, parmi lesquels nous signalerons l'hypothèse au moins ingénieuse d'après laquelle l'auteur de la *Chanson de Roland* serait un Avranchin. Pour ce qui concerne la constitution du texte, et par conséquent le choix et la disposition des *Variantes*, j'ai exposé ailleurs un système qui diffère assez notablement de celui qu'a suivi l'auteur : le texte de M. Gautier, surtout dans sa deuxième édition, marque en tout cas un progrès sur celui des éditions qui l'ont

précédé. Les *notes* et le *Glossaire* sont, comme l'*Introduction*, plutôt destinés à vulgariser la science qu'à l'accroître, ainsi que l'auteur le dit expressément dans sa *Préface*. Il serait donc injuste de leur reprocher de contenir surtout des faits connus, et il le serait aussi de ne pas reconnaître qu'ils en contiennent de nouveaux. La traduction n'est pas exempte d'erreurs (qui se retrouvent naturellement dans le commentaire), mais elles sont plus rares que dans aucune des traductions antérieures, et d'ailleurs, dans un texte dont ceux-là seuls qui l'ont étudié minutieusement connaissent toutes les difficultés, nul ne peut se flatter de ne se tromper jamais. Le système suivi par le traducteur est généralement bon : nous aurions incliné, pour notre compte, vers une littéralité plus grande encore.

Quelques unes des eaux-fortes (de Chiffart) qui ornent le premier volume sont remarquables. La carte qui est jointe au second volume est une contribution intéressante à l'étude de la vieille tradition. L'exécution matérielle fait honneur aux presses, d'ailleurs célèbres, de M. Mame.

G. P.

Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France, conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne. Rapports à M. le Ministre de l'Instruction publique par M. Paul MEYER. *Première partie.* Londres (Musée Britannique), Durham, Edimbourg, Glasgow, Oxford (Bodleienne). Paris, Imprimerie Nationale (A. Franck), 1871. In-8°, 268 p. (Extrait des *Archives des Missions scientifiques*, 2^e série, tomes III, IV, V). — Prix : 6 fr.

Ce volume contient les rapports que j'ai adressés au Ministre de l'Instruction publique à la suite d'une mission littéraire dont j'ai été chargé en 1865 et 1867. Les recherches auxquelles je me suis livré alors, et que j'ai depuis continuées dans une série de nouvelles explorations, ont fait connaître plusieurs ouvrages jusqu'alors entièrement ignorés et d'un intérêt considérable pour l'histoire de notre littérature. Tels sont, pour citer les principaux, la *Chronique de Primat* (Musée Britannique) conservée par une traduction de Jehan de Vignai, la *Dime de Pénitence*, poème composé à Nicosie en 1288 par Jehan de Journi, non nouveau dans notre histoire littéraire, les poèmes du XII^e siècle contenus dans le ms. *Canonici misc.* 74 de la Bodleienne. En outre, j'ai fait connaître par des notices détaillées, souvent par des extraits étendus, un grand nombre de mss. déjà signalés à l'attention des savants, mais non encore étudiés. Le plus important est sans contredit le chansonnier du fonds Douce, à la Bodleienne, le plus important de tous les recueils français du même genre, car il contient plusieurs centaines de chansons, pastourelles, *bailettes*, motets, etc. qui ne se trouvent point ailleurs. D'autres mss., principalement au Musée Hunter, à Glasgow, signalés à cause de leur provenance, intéressent à un haut degré l'histoire de ces magnifiques collections françaises qui ont été dispersées à diverses époques, notamment au siècle dernier.

Il est bien naturel que, dans un travail qui embrasse des matières aussi nombreuses que variées, tout ne soit pas traité avec une compétence égale, surtout si on considère que ces rapports ont été rédigés à d'assez longs intervalles, en 1865-6 et en 1868, et qu'en raison de l'abondance des matériaux, l'auteur n'a pu toujours faire les recherches approfondies qu'exigent certains

sujets, et a dû naturellement s'interdire les développements qu'on peut donner dans une dissertation spéciale. Aussi lui serait-il aisé de rédiger bien des pages d'additions et de corrections : mais l'objet d'une exploration de ce genre est plutôt d'agrandir le champ des études que d'en épuiser telle ou telle partie, d'ouvrir la voie à de nouvelles recherches que de les accomplir.

Les rectifications nécessaires trouveront leur place à la suite des rapports dont les trois premiers seulement sont publiés ; mais, quant aux sujets qui méritent d'être repris à nouveau, ils seront traités ailleurs avec plus d'étendue, soit par l'auteur même, soit par d'autres. Déjà M. Delisle, dans ses recherches sur Guillaume de Nangis lues à l'Académie des Inscriptions en 1869, a déterminé, principalement à l'aide de documents nouveaux, et beaucoup mieux que je n'ai su le faire, le rapport de Guillaume de Nangis et de Primat¹. — Ce qui est dit dans le premier rapport sur le chancelier Philippe de Grève sera complété dans le prochain numéro de la *Romania* à propos de la pièce de Henri d'Andeli sur Philippe de Grève, qui sera publiée d'après le manuscrit Harleien 4333. — Les imperfections de la table du petit chansonnier français contenu dans le ms. Egerton 274, et du chansonnier provençal de la collection Douce, trouveront leurs corrections dans une double table des poésies des troubadours et des trouvères, faite depuis longtemps et que je publierai quelque jour. — Le poème de Jehan de Journi sera bientôt connu dans son entier, grâce à l'édition qu'en prépare un jeune philologue allemand, M. H. Breymann. — Enfin, dans un article de la *Romania*, je compléterai ce que j'ai déjà dit au sujet du texte des *Tounois de Chauvenci* du ms. Douce 308, et je donnerai d'après ce ms. la fin du poème qui manque dans le manuscrit de Mons et par conséquent dans l'édition de Delmotte.

La seconde série de ces rapports sera consacrée à Cambridge (Université et Collèges) et à la riche bibliothèque, jusqu'à présent à peu près inconnue, d'Ashburnham-Place. Une table de l'ouvrage complet y sera jointe, et remédiera, dans la mesure du possible, à l'absence d'un classement par matières qu'exclut la nature du travail.

P. M.

Cantilene e ballate, strambotti e madrigali nei secoli XIII e XIV, a cura di Giosuè CARDUCCI. Pisa, Nistri, 1871, in-8°, 348 p. — Prix : 6 fr.

Voici un volume que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs. Il contient tout ce que l'éditeur a pu réunir de poésies populaires du XIII^e et du XIV^e siècle. Des trois cent cinquante-huit pièces que contient le recueil, la plupart étaient jusqu'à présent inédites, le reste était disséminé dans toutes sortes de livres. En exhumant les unes et en rassemblant les autres, M. Carducci a rendu à la littérature italienne en particulier et à la littérature du moyen-âge en général un service des plus signalés. Mais il ne s'est pas borné à ce travail déjà si méritoire : il s'est attaché à constituer les textes d'après toutes les exigences de

1. Voy. les conclusions de ce mémoire, *Biblioth. de l'École des Chartes*, XXXI, 126.

la critique et en accordant une importance toute particulière à la versification, trop peu respectée par les éditeurs précédents; enfin il a joint à ces légères épaves du temps passé un commentaire extrêmement sobre, mais substantiel et instructif. C'est une province nouvelle que l'habile éditeur a ajoutée à la littérature de son pays, et on doit surtout lui en savoir gré à l'étranger, où il était difficile jusqu'à présent de se faire la moindre idée du domaine que, grâce à ce volume, il est aisé maintenant de parcourir.

Il ne faut pas s'attendre à trouver ici en abondance de la poésie populaire, dans le sens où on l'entend, par exemple, en Allemagne. Ce genre de poésie toute spontanée a été rare de tout temps en Italie; la poésie artistique y est trop peu éloignée du peuple pour que celui-ci se soit créé une poésie bien distincte de l'autre; tout le monde sait que les bateliers de Venise chantaient des strophes du Tasse, et encore aujourd'hui il n'est pas de bel esprit rustique qui ne sache mettre un sonnet sur ses pieds. La poésie amoureuse, courte et passionnée, légère, tout individuelle et momentanée, est celle qui a le mieux fleuri en Italie, comme elle y fleurit jusqu'à ce jour : le volume de M. Carducci en fournit les plus charmants échantillons. Au reste, l'intention de l'éditeur n'était pas de se restreindre à la poésie proprement populaire, mais de donner toutes les pièces des XIII^e et XIV^e siècles, même celles d'auteurs célèbres, qui étaient destinées à être chantées en société ou à accompagner des danses. C'est ainsi qu'il a admis les chansons intercalées par Boccace dans le *Décameron* et d'autres du même genre. L'index, que je reproduis, fera mieux comprendre que toutes les explications le plan et les divisions de l'ouvrage. Cependant il reste encore quelques doutes sur le but précis et les limites que s'est assignés l'éditeur, et il est à regretter qu'il n'ait cru devoir mettre pour toute *Introduction* à son recueil qu'une *avvertenza* de quelques lignes. Une préface plus détaillée lui aurait aussi permis de nous donner, sur les manuscrits qu'il a consultés, des renseignements qui font un peu défaut. Il est vrai que ces manuscrits sont indiqués en tête de chaque pièce, mais il aurait été bon de les énumérer et surtout de les caractériser: il est intéressant de savoir quel était le genre et la destination des recueils qui ont fourni les éléments de celui-ci; d'autre part un assez grand nombre de pièces sont tirées de registres et d'actes publiés sur les feuilles blanches desquels des notaires amateurs se sont amusés à écrire des poésies parfois fort peu graves: on voudrait avoir sur ces manuscrits d'un genre particulier des indications que, surtout hors d'Italie, on ne peut guère se procurer. Cette liste de mss. (analogue par exemple à celle qu'a donnée M. Bartsch en tête de ses *Romances et pastourelles*) aurait eu encore l'avantage d'épargner à l'éditeur plusieurs répétitions dans le corps du volume.

Voici les titres des onze livres dont se compose le recueil :

- I. *Canzoni di rimatori del secolo XIII o ad essi attribute* (p. 1).
- II. *Canzoni antiche o di occasione e di tradizione storica* (p. 18).
- III. *Canzoni popolari del secolo XIII e XIV* (p. 38).
- IV. *Ballate e Madriali di varii rimatori illustri e letterati dal 1282 al 1350* (p. 78).
- V. *Ballate anonime del secolo XIV* (p. 158).
- VI. *Ballate tratte dal Decameron ed altre... di Boccaccio* (p. 176).

- VII. *Canzonette a ballo di ser Giovanni Fiorentino* (p. 176).
 VIII. *Ballate e madrigali di Franco Sacchetti* (p. 206).
 IX. *Ballate e Madriali di Niccolò Soderlameri* (p. 266).
 X. *Madriali e Ballate d'Alessio di Guido Donati e di Bindo d'Alessio Donati* (p. 297).
 XI. *Ballate e Madriali di varu* (p. 307).

Ce sont naturellement les trois premiers livres qui ont le plus d'intérêt pour nous ; c'est à quelques unes des pièces qu'ils contiennent que nous bornerons nos remarques. Pour ce qui rentre dans le domaine de la littérature comparée, M. A. d'Ancona a joint ses notes à celles de l'éditeur, et le savant professeur de Pise a laissé peu de chose à observer après lui. Nous signalerons à l'attention des lecteurs le n° VIII, attribué, je ne sais pourquoi, à Rinaldo d'Aquino, et qui, à s'en rapporter aux derniers vers, serait d'un nommé *Dolcetto*. Cette pièce, que M. d'Ancona rapproche du célèbre *Lai de la dame du Faiel*, contient les plaintes naïves et passionnées d'une dame dont l'amant est à la Croisade ; elle se termine ainsi : *Però ti prego, Dolcetto, Che sai la pena mia, Che me n'facci un sonetto*¹, *E mandu in Soria*, etc. — Le n° VIII (p. 22) a un intérêt linguistique qui l'a fait signaler il y a longtemps par Diez, lequel y reconnaît les caractères du dialecte vénitien le plus pur². — Sur le n° IX, qui contient la célèbre anecdote mise par Jacques d'Acqui sur le compte de Pierre des Vignes et de Frédéric II, nous recommandons le commentaire de M. d'Ancona, qui montre l'origine orientale de ce récit. — Le n° XXII est une chanson purement populaire, grossière mais gaie, et qui me paraît traduite du français. M. d'Ancona en a rapproché une chanson provençale ; on peut aussi comparer une chanson normande du XV^e siècle : *Bevon, ma commère, nous ne bevon point*, etc.³. Au v. 16 de cette pièce, pour *delicamento*, il faut lire *delitamento* ; il est vrai que le mot *delicamento* ou *dilicamento* se trouve dans d'autres anciens textes, mais partout où il se présente il faut sans doute changer le *c* en *t* ; on ne peut expliquer une forme *delicamento* (rapprochée d'ordinaire de *delicato*), tandis que *delitamento* ou *dilitamento* pour *diletamento* s'explique sans peine par une influence française ou provençale. — Le motif du n° XXV (p. 47) est très-fréquent dans la poésie populaire : je citerai une chanson française inédite du XV^e siècle (B. N. ms. fr. 12744, f^o XX) : *Jay bien nourry sept ans un g joly gay En une gabiolle ; Et quant ce vint au premier jour de may, Mon joly gay s'en vole. — Il s'en vola dessus un pin, A dit mal de sa danfve (sic) ; Reviens, reviens, mon joly gay, Dedens ta gabiolle. — D'or et d'argent la te fetay, Dedans comme dehors. « Ja par ma foy n'y entreray De cest an ne de l'autre ».* — *Le gay vola aux bois tout droit, Il feit bien sa droiture, Ne retourner ne doit par droit : Franchise est sa nature.* — Le début du n° XXVIII (*Lévati dalla porta ; Lassa, ch'or foss'io morta Lo giorno ch'è l'amai ! Lévati dalla porta, V'atten alla tua via, Chè per te seria morta...*) rappelle irrésistiblement le charmant fragment d'une chanson populaire grecque, conservé

1. *Sonetto*, ici et ailleurs dans ce volume, est employé dans le sens qu'il a en provençal, de chanson légère, qui ne tombe pas sous les règles de la poésie artistique.

2. La langue de cette pièce rappelle particulièrement celle du *Rainardo e Lesegrino* publié par M. Teza.

3. Gasté, *Chansons normandes du XV^e siècle*, p. 25.

par Athénée¹ : Ὁ τί πασχεις; μὴ προδοῖς ἄμμ', ἱκετεύω· Πρὶν καὶ μολὲν κείνον, ἀνίστω, Μὴ κακὸν μέγα ποιήσης κἀμὲ τῶν θειλᾶκταν., et cette similitude devient assez frappante si on remarque que, d'après Athénée, cette chanson s'appelait simplement une *Locienne* (οἵαι εἰσιν αἱ Λοκρικαὶ καλούμεναι, μοιχικαὶ τινες τὴν φύσιν ὑπάρχουσαι, ὡς καὶ ἦξε), et que la chanson publiée par M. Carducci porte le titre de *Ciciliana*². Ce n'est pas le seul exemple qu'on pourrait trouver d'une ressemblance, soit fortuite, soit historiquement fondée, entre la poésie populaire des anciens et celle des peuples modernes. — Les chansons XXXV et XXXVI me paraissent mériter d'être citées comme un des spécimens de ce qu'il y a de plus gracieux dans le recueil :

XXXV. Brunetta ch'ài le ruose alle mascelle,
Le labbra dello zucchero rosato,
Garofolate porti le mammelle
Che ali (l. oli) più che non fa lo moscato,
Tu se' la fiore, s'io n'ammassi mille³;
Non t'abbandono mentre ch'aggio il fiato.

XXXVI. Non mi mandar messaggi, chè son falsi,
Non mi mandar messaggi, chè son rei⁴.
Messaggio sieno gli occhi quando gli alsi,
Messaggio sieno gli occhi tuoi a' miei...

— Le n° XXXVII qui se trouve, ainsi que les deux précédents et trois autres, dans le même ms. et de la même main, nous montre, par les allusions d'ailleurs intéressantes qu'il contient, que ces poésies ne sont pas rigoureusement populaires :

Più che lo mele ài dolce la parola,
Saggia e onesta, nobile e insegnata;
Ai le bellezze della Camiola⁵,
Isotta la bionda e Morgana la fata.
Sotto le ciglia porti cinque cose,
Amore e foco e fiamma e giglio e rose.

— M. d'Ancona divise le n° XLII, une des pièces les plus populaires du recueil, en deux parties, et je suis disposé à adopter son opinion, mais je ferais commencer la seconde chanson au v. 11 plutôt qu'au v. 19. L'idée de couvrir un mort de fleurs (*Di che lo copriranno? Di rose e di viole*) est familière aux chants populaires; voy. par exemple la *Perrette* dans le recueil de Champfleury : *Au chemin de saint Jacques Entrez-vous tous deux, Couvrez Pierre de roses Et moi de*

1. Schneidewin, *Delectus poet. iamb. et melic.*, p. 464. — André Chénier a imité ce morceau au début de son *Idylle inachevée, la jeune Locienne* : *Fuis, ne me livre point, pars avant son retour; Lève-toi, pars, adieu, qu'il n'entre, et que ta vue Ne cause un grand malheur, et je serais perdue*. Le titre de la pièce et plusieurs des vers qui suivent sont dus à Athénée; ce rapprochement a échappé à M. Becq de Fouquières.

2. La forme de cette pièce n'est d'ailleurs pas celle des pièces appelées plus tard de ce nom.

3. M. C. lit avec le ms. *amassi*, et sa ponctuation fait croire qu'il regarde ce mot comme le subj. *d'amare*, mais je ne vois pas quel sens on aurait ainsi.

4. *Nè renvoyez plus, mon amy, A moi parler : venez y vous, Car messagers sont dangereux* (ms. 12744, 1° LXXI).

5. Sur ce nom voy. la note de M. d'Ancona à la fin du volume.

mille fleurs. — Dans la curieuse chanson n° XLIII, il me semble voir une traduction du français ; le v. 11, *Venne l'uccello dello buon Selvaggio*, est certainement altéré pour *del bosco selvaggio*, et *l'oisillon du bois sauvage* est une formule constante dans nos vieilles chansons. — L'éditeur regarde le n° XLVI comme *traduzione per intero dal francese*, et cette conjecture est très-vraisemblable. — Le n° LXXIV, sorte de poème moral sur la vanité des choses humaines, par Frate Stoppa de' Bostichi, n'a rien de populaire, et je ne puis voir qu'une erreur dans le titre de *canzonetta a ballo* que lui donne un manuscrit, mais sa date reculée (commencement du XIV^e siècle) donne de l'intérêt aux noms propres qui y figurent. Le poète, dans une énumération qui rappelle deux ballades célèbres de Villon, mentionne, parmi les grands du monde qui ont subi les coups de la mort, après Assuérus, Alexandre, Nemrod, Saladin, etc., des héros de la poésie romanesque : *Tristano e Lancalotto, Ancor nel mondo la lor fama vale? Li altri di Cammellotto*¹ *Per la fortuna fecer l'altidale... O buon re Carlo Magno Che per la jeda nostra combattesti Ed a sì gran guadagno Orlando ed Olivier teco volesti, et c. Dov'è la gran bellezza Di Ginevra e d'Isotta e d'Ansalone*²?

Nous n'avons mis en relief qu'un des aspects de l'intéressant recueil de M. Carducci ; il y aurait un autre article à faire sur ce qu'il contient de précieux pour la littérature italienne proprement dite et surtout pour l'histoire de la forme poétique. Ces quelques observations suffiront toutefois pour faire présenter à nos lecteurs le plaisir et l'utilité qu'ils trouveront à lire ce beau volume et la reconnaissance qu'ils devront à l'habile et consciencieux éditeur.

G. P.

Cancioneirinho de Trovas antigas colligidas de um grande cancionero da Bibliotheca do Vaticano, precedido de uma noticia critica do mesmo grande cancionero, com a lista de todos os trovadores que comprehende, pela maior parte portuguezes e gallegos. Vienna, Typographia I. e R. do E. e da Corte. Paris, librairie A. Franck. MDCCCLXX. In-16, 47 et 170 p.³ — Prix : 10 fr. 75.

L'ancienne poésie portugaise ou galicienne est comprise en trois recueils. L'un est la volumineuse collection des *Cantigas* d'Alphonse X qui, bien que castillan, les composa en galicien, rendant ainsi hommage à la prépondérance littéraire qu'avait dès lors acquise ce dialecte. On est malheureusement fort mal informé du contenu de ce recueil qui, nous l'espérons, trouvera un jour son éditeur⁴. Les deux autres sont mieux connus. Le plus ancien, écrit au XIV^e siècle et con-

1. Camelot, l'une des villes où Arthur tenait sa cour. Cette allusion rapide prouve la popularité des romans de la Table-Ronde.

2. C'est sans doute d'Absalon qu'il s'agit.

3. Le texte est paginé i-cxxxviii pages, et les notes 139-170.

4. Bellermann, *Die alten Liederbücher der Portugiesen* (Berlin 1840), p. 15, en signale trois exemplaires : deux, contenant plus de 400 pièces, à l'Escorial ; un, ne renfermant que 126 pièces, à Tolède ; cf. Wolf, *Studien zur Geschichte d. spanischen u. Portugiesischen Nationalliteratur*, p. 715. Dans le t. I du *Jahrbuch f. romanische u. englische Literatur* (p. 429), Ad. Helfferich a publié une des pièces d'Alphonse « d'après le ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid. » M. Mussafia possède depuis plusieurs années, croyons-nous, la copie d'un certain nombre de ces poésies : nous espérons qu'il ne tardera pas à les publier.

servé au Collège des Nobles, à Lisbonne, a été publié en 1823 à vingt-cinq exemplaires par un diplomate anglais, Charles Stuart, puis réimprimé en 1849 (avec quelques additions tournées par des feuillets distraits du ms. de Lisbonne et retrouvés à Evora) par M. F. A. de Varnhagen, alors ministre du Brésil à Madrid¹. Le plus récent est un volumineux ms. conservé à la Bibliothèque du Vatican (n° 4803), qui est l'objet de la publication dont nous avons à rendre compte. Ce n'est pas la première fois, à beaucoup près, que ce chansonnier est étudié. En 1847, un Portugais en publiait les vingt premiers feuillets sous un titre² qui donne une idée fort peu exacte du recueil. Ce mince fragment d'édition (20 feuillets sur 210) était précédé d'une préface fort insignifiante où l'on chercherait vainement l'indication du contenu du Chansonnier. Cette lacune fut comblée en 1859 par M. F. Wolf, d'après des notes fournies par M. Ad. Tobler³. On sut alors que ce précieux recueil contenait les œuvres de 127 poètes⁴ qui paraissent avoir composé du milieu du XIII^e siècle environ au milieu du XIV^e.

C'était toute une littérature nouvelle à explorer, car de ces poètes bien peu figuraient dans l'autre chansonnier, celui de Lisbonne; c'était une œuvre pleine d'attrait à la fois et de difficulté, car le ms., copie faite au XVI^e siècle par un scribe italien, est loin d'être exempt de fautes. Aussi conçoit-on sans peine que M. Diez, dans son excellent petit livre sur l'ancienne poésie portugaise (p. 13), ait vivement regretté qu'un document aussi précieux n'eût point été mis au jour en son entier. Regrets d'autant plus fondés que les poésies du ms. du Vatican ont, à nos yeux du moins, une valeur littéraire que ne possèdent point au même degré les poésies du chansonnier de Lisbonne. Celles-ci sont généralement des chansons, genre relevé, mais un peu ennuyeux; beaucoup des pièces du ms. de Rome ont un caractère populaire très-prononcé: ce sont, pour employer des termes empruntés à la poésie lyrique des troubadours et des trouvères, des *sonets*, des *chansonnettes*, des *balettes*, des *danses*, toutes pièces qui paraissent avoir été comprises sous le nom de *cantigas d'amigo* et dont plusieurs sont du roi Diniz lui-même⁵. Ce n'est pas qu'on y doive voir des chants populaires à proprement parler. Supposé même qu'il en existât en Galice ou en Portugal, il est peu probable qu'on se fût donné la peine de les écrire. De plus les pièces, dans le ms. du Vatican, et par conséquent dans son original perdu, sont accompagnées du nom de leurs auteurs, ce qui n'aurait pas lieu si elles avaient été recueillies de la bouche du peuple. Qu'elles soient par la suite devenues populaires, c'est ce qu'on peut regarder comme fort probable: la même chose est arrivée à certaines œuvres des troubadours et des trouvères; ne savons-nous pas que Guiraut de Borneil aimait à entendre ses chansons chantées à l'envi par les

1. *Trovas e cantores de um codice do XIV seculo ou antes, mui provavelmente o livro das cantigas do Conde de Barcellos*, Madrid 1849. L'opinion de M. de Varnhagen sur l'auteur de ce recueil est extrêmement contestable; voy. Diez, *Ueber die erste portugiesische Kunst- u. Hofpoesie* (Bonn, 1864), p. 19 et suiv.

2. *Cancioneiro d'el rei D. Diniz, pela prima vez impresso sobre o manuscrito do Vaticano... pelo D. Caetano Lopes de Moura*. Paris, Aillaud, 1847, gr. in-8°.

3. *Studien*, p. 700-705.

4. C'est le chiffre donné par M. Wolf; 115 d'après M. Varnhagen.

5. « *Em esta folha se começa as cantigas d'amigo que o muy respectable Dom Diniz, rey de Portugal, fez* ». Moura, p. 118.

jeunes filles se rendant à la fontaine¹? Mais il ne paraît pas douteux (cela est certain pour le roi Diniz) qu'elles doivent leur existence à des auteurs aussi lettrés que pouvaient l'être des laïques de ce temps, à des hommes dont beaucoup ont dû posséder une connaissance étendue de la poésie des troubadours et des trouvères. Elles n'en valent pas moins pour cela. Bien au contraire : les productions purement populaires, quoiqu'elles tirent souvent une grande valeur des sentiments qui les inspirent, pèchent ordinairement par l'expression et ne sont pas toujours exemptes de vulgarité. Il n'est pas besoin d'avoir recours à la comparaison souvent employée d'un diamant brut avec un diamant poli pour faire comprendre tout ce qu'un genre populaire peut gagner à être traité par une main habile et délicate : la poésie moderne, surtout en Allemagne et en Provence, abonde en exemples qui le prouvent amplement. Au point de vue de l'historien des littératures, cette adoption du genre populaire qui, dans le cas présent, a été jusqu'à conserver l'assonance, est un fait très-intéressant. Il nous montre les poètes de la cour du roi Diniz doués d'un sentiment de la poésie naturelle qui fait honneur à leur goût. Ils ont, certains d'entre eux, su imiter les troubadours, M. Diez l'a surabondamment prouvé, mais ils ont en même temps su faire preuve d'une réelle originalité. Ils tiennent une place tout à fait indépendante dans la poésie du moyen-âge, et si on ne la leur a pas faite plus grande jusqu'à ce jour, la faute en est aux érudits qui n'ont pas assez fait pour mettre leur œuvre en lumière.

En effet, les regrets que Diez exprimait en 1864 n'ont pas cessé d'avoir leur raison d'être. Depuis la maigre publication de Moura, depuis les précieux renseignements fournis par M. Wolf sur le contenu du chansonnier du Vatican, M. Grützmacher a publié en 1865, dans le *Jahrbuch f. romanische u. englische Literatur* (VI, 357-61), d'après le même ms., un petit nombre de pièces choisies parmi celles qui se recommandent par leur caractère populaire. Puis enfin est arrivée la publication dont le titre est inscrit en tête de cet article et dont la préface est signée des initiales de M. de Varnhagen, le même qui publia en 1849 la seconde édition du chansonnier de Lisbonne. Le *cancioneirinho* contient 50 pièces, environ la douzième partie du chansonnier entier. M. de Varnhagen, dans une *noticia critica* un peu longue à certains égards, un peu courte à d'autres, nous expose comment il en est arrivé à publier un choix qui est si loin de satisfaire les désirs des romanistes.

Il avait l'intention, depuis bien des années, de faire imprimer le recueil entier : l'empereur du Brésil avait même daigné s'intéresser à cette publication et procurer à M. de V. les moyens de la faire. Malheureusement des déplacements successifs, motivés par les fonctions de l'éditeur futur, retardèrent ce travail jusqu'au moment où, apprenant qu'une compagnie importante (l'Académie de Lisbonne?) avait projeté la publication complète du chansonnier du Vatican, M. de V. se résigna, pour n'avoir point perdu sa peine, à donner au public le *petit chansonnier* (*cancioneirinho*) qu'il a extrait du grand.

1.

Qui ques n'azir mi sap bo
 Quant aug dire per contens
 Mon sonet rauquet e clar
 E l'aug a la font portar. (*Lex rom.* 1, 377).

Ce serait faire tort à M. de V. que de comparer en aucune façon sa publication avec celle de Moura : par sa connaissance de l'ancien portugais, par le soin apporté à la correction des textes, par son désir de faire bien pour tout dire en un mot, il l'emporte de beaucoup sur son devancier. Il n'est pas moins supérieur à M. Grüzmacher, à qui l'on doit certainement savoir gré des extraits qu'il nous a communiqués du chansonnier du Vatican, de même qu'il a rendu un réel service aux travailleurs par ses notices et extraits des chansonniers des troubadours conservés dans les Bibliothèques italiennes, mais qui évidemment ne possède de l'ancien portugais comme du provençal qu'une connaissance très-superficielle. M. de V. a donné du ms. du Vatican une description plus satisfaisante que celle de M. Grüzmacher, en ce qu'elle rend meilleur compte des chiffres qu'on y trouve en certains endroits et qui représentent la pagination du chansonnier ancien sur lequel la copie de Rome a été faite. En outre, il a heureusement corrigé en plusieurs passages la seule des pièces (n° xli) qu'il ait en commun avec M. Grüzmacher, et il fournit (p. 156-7, note) d'utiles corrections à trois autres pièces publiées par le même savant. Ce qui augmente encore la confiance qu'inspire l'édition de M. de V., c'est qu'il nous apprend (p. 156) que M. Mussafia lui a prêté son concours pour la révision des textes. Toutefois, sur certains points, il semble que l'éditeur eût pu faire plus et mieux. Dans les notes sur la pièce XVII (p. 147) nous lisons que le ms. contient un quatrième couplet qui n'a pas été transcrit parce qu'il n'a point été possible de lui trouver un sens. Dans la pièce XLVIII deux couplets sont omis parce qu'on n'en a pu déchiffrer les mots les plus caractéristiques. Ailleurs des vers ou des parties de vers ont été laissés en blanc pour la même raison. Il est certainement fâcheux d'avoir à imprimer des assemblages de mots ou de lettres dénués de sens, mais c'est une extrémité à laquelle les éditeurs les plus habiles sont fréquemment réduits et qui ne doit leur mériter aucun blâme dès l'instant qu'ils avertissent le lecteur de la corruption du texte. Tout ce qui peut être lu dans un ms. doit être donné par l'éditeur, qui n'a jamais le droit de croire la critique incapable de rétablir les passages sur lesquels il a échoué. — M. de V. a eu à sa disposition une copie du ms. du Vatican qui est en la possession d'un grand d'Espagne. Si les difficultés devant lesquelles il a reculé sont simplement paléographiques, il serait utile de savoir comment l'auteur de cette copie s'en est tiré.

La ponctuation et l'accentuation laissent aussi à désirer. L'éditeur n'est pas toujours conséquent avec lui-même : il agit différemment dans des cas semblables. Par ex. pièce XXIII :

Mha irmana fremosa	Mha irmana fremosa,
Iredes comigo	Iredes de grado
A la igreja de Vigo,	A la igreja de Vitho ;
U é o mar salido :	U é amor levado : etc.
E miraremos las ondas. . . .	

Il est bien évident que les trois premiers vers de chaque strophe devraient être ponctués de même, et ils ne le sont pas. Les deux autres couplets de la même pièce et plusieurs des pièces qui offrent d'un couplet à l'autre des répétitions, présentent des exemples du même manque de conséquence. D'autres fois une mauvaise ponctuation altère le sens. Ainsi, pièce XXVII : *De que m'ouve jurado ; Pois*

mentu... il est clair qu'il ne faut aucune ponctuation après *jurado*. Dans la pièce XXXVI, *madr'* au premier vers doit être entre deux virgules. Dans la pièce XXXIX, *senhor* est écrit tantôt avec une majuscule, tantôt avec une minuscule. Dans la pièce XL, on lit d'abord *candêas*, puis *candêas*, etc., etc. Ce sont là des observations bien minutieuses, sans doute, mais c'est par l'attention donnée à ces détails qu'un éditeur fournit la preuve du soin qu'il a apporté à son œuvre. Il y a aussi quelques passages qui me paraissent corrompus, soit qu'ils aient été mal lus, soit que la faute soit déjà dans le ms., mais je puis d'autant moins insister sur ce point que ma connaissance très-insuffisante de l'ancien portugais ne me permet de tenter aucune restitution.

M. de V. n'a pas joint de table à son recueil, lacune d'autant plus sensible que les pièces n'étant point classées selon leur nature, on ne peut retrouver celle qu'on cherche qu'à condition de feuilleter tout le recueil.

Un mot maintenant sur l'apparence extérieure du livre, qui est assurément originale et bien faite pour séduire les amateurs d'étrangetés. Le format est élégant, le papier est beau pour du papier à la mécanique, les plombs sont nombreux et très-variés, le titre, où huit corps différents sont employés, est d'un goût douteux. Les caractères, qui semblent avoir été gravés exprès pour cette publication, paraissent avoir la prétention de donner l'idée d'une écriture ancienne ; mais de quel temps ? je ne saurais le dire. Les *y* ont des points et les *i* n'en ont pas, ce qui pourrait nous reporter au XIII^e siècle, mais les *s* courtes partout, même dans le corps des mots, sont d'un usage bien moderne. En outre les *M* et *N*, au lieu d'avoir, comme le reste des majuscules, la forme onciale, sont d'un dessin tout à fait fantastique. Puis le *C* a la forme d'un *G* oncial ; on ne sait pas pourquoi. Le dessinateur qui a composé cet alphabet bizarre aurait bien dû prendre quelques leçons de paléographie. — Du reste, pour envisager la question à un point de vue plus général, il est certain que l'emploi de types archaïques, aussi fidèlement exécutés qu'on les suppose, est sans aucun avantage. Un fac-simile, ou, à défaut de fac-simile, une édition reproduisant, à l'aide de signes plus ou moins conventionnels, les abréviations du manuscrit, a en certains cas un avantage réel : celui de ne pas décider la lecture, et de fournir au lecteur les moyens de résoudre par lui-même les difficultés paléographiques. Mais dès que vous remplissez les abréviations, que vous séparez ou réunissez les syllabes selon le sens, etc., vous me donnez non plus le texte avec ses difficultés et les éléments de leur solution, mais votre propre lecture. Et alors de quoi me servent des types plus ou moins bien imités de l'écriture du ms. publié ?

P. M.

Romancero del Cid. Nueva edicion añadida y reformada sobre las antiguas, que contiene doscientos y cinco romances, recopilados, ordenados y publicados por Carolina MICHAELIS. Leipzig, F. A. Brockhaus, Paris, libr. A. Franck, 1871 (Coleccion de autores etc., t. XXX). — Prix : 4 fr.

L'idée de former un recueil exclusivement consacré aux romances relatives au Cid n'est pas nouvelle. Au commencement du XVII^e siècle, Juan de Escobar composa la première collection de ce genre, qui parut à Alcalá en 1612 sous le

titre de: *Historia del muy valeroso Caballero el Cid Ruy Diaz de Vivar en romances en language antiguo, recopilados por Juan de Escobar*. La deuxième édition de ce Romancero (Lisbonne, 1615), qui paraît être une simple reproduction de la première, contient 96 romances. Ce livre eut un grand succès, du moins si l'on en juge par le nombre de ses éditions, qui atteignait le chiffre de 15 à la fin du siècle dernier. Le nombre des romances comprises dans cette collection, qui primitivement n'était que de 96, est de 102 dans l'édition de Cadix de 1702. Depuis lors, toutes les éditions du Romancero d'Escobar ne sont que des réimpressions¹; la dernière est celle du D^r Julius (Francfort, 1828). De ce nombre assez considérable de romances, cinq à peine appartiennent à la classe des *romances primitivos o tradicionales*: elles se retrouvent ou dans le *Cancionero de romances*, éd. d'Anvers (sans date), ou dans les éditions postérieures de ce même Cancionero, dans la *Silva* de 1550 ou dans Timonedá, ce qui est la meilleure preuve de leur ancienneté et de leur caractère vraiment populaire. Un bien plus grand nombre est tiré, soit de Sepúlveda, auteur du XVI^e siècle qui composa une collection de romances dont il prit la matière dans les anciennes chroniques (afin de remplacer, dit-il lui-même, ces autres romances pleines de mensonges et qui sont de peu de profit), soit du *Romancero general*.

La publication des romanceros de Depping et de Duran rendit la tâche plus facile aux collectionneurs de romances du Cid. M. A. Keller publia en 1840, à Stuttgart et à Paris (*Romancero del Cid, publicado por A. Keller. Paris, por Blanc, Montanier y comp.*, 1840), une collection qui comprend les 102 romances d'Escobar et 52 romances tirées de Depping (*Colección de los mas célebres romances antiguos etc. Londres, 1825, 2 vol. in-8°*), et de Duran (*Romancero de romances caballerescos y historicos, 1832, 2 vol. in-8°*).

1. Un autre recueil, fait sur le modèle d'Escobar, n'était guère connu que de nom jusqu'à ces derniers temps. Duran (*Rom. Gen.*, II, 687) en donne l'indication bibliographique, mais il dit qu'il ne l'a pas vu; Wolf (*Studien zur Geschichte der Spanischen und portugiesischen National literatur*, p. 362) n'en sait pas plus. C'est le *Tesoro escondido de todos los mas famosos romances assi antiguos como modernos del Cid, etc., recopilados nuevamente con mucha diligencia por Francisco Metge*. — *Ya a la fin en seys Romances la historia de los siete Infantes de Lara. En Barcelona. Por Sebastian de Cormellos. 1626. 12°*. Le seul exemplaire connu de cette collection se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris. C'est M. Reinhold Kœhler qui nous a fait connaître le premier d'une manière un peu complète ce romancero. Cet écrivain a publié comme appendice à son étude sur les sources du Cid de Herder (*Herders Cid und seine franzsische Quelle, Leipzig, 1867*) les deux premiers vers des 39 premières romances du Cid contenues dans ce livre et la quarantième en entier; cette dernière romance, qui se trouve en outre dans le *Jardin de Amadores* de Juan de la Puente, n'était généralement connue que par la mention de Wolf (*Studien*, p. 360), qui en avait cité le premier vers, « *Banderas antiguas tristes* », en parlant de ce dernier romancero. Elle a été traduite par Damas-Hinard et également par M. de Saint-Albin (*La légende du Cid, Paris, 1866, II, 271*). Elle a servi, au siècle dernier, au compilateur de la Bibliothèque des Romans et par lui à Herder. Sur le nom de l'auteur du *Tesoro*, nous remarquerons seulement qu'il est écrit *Metge* et non *Meige* (comme l'écrit M. Kœhler) dans l'exemplaire de Paris; du reste, quelle qu'ait été la manière d'écrire ce nom catalan au XVII^e siècle, il est certain qu'il doit se prononcer *Metge*, comme celui du poète valencien Roig se prononce *Rotg*.

Mlle Michaelis, outre les travaux que nous venons d'énumérer, a utilisé, pour compléter le plus possible sa collection, l'édition de Depping de 1844, le *Romancero general* de Duran 1849-51, la *Rosa de Romances* de Timoneda publiée par F. Wolf en 1846, les *Pliegos sueltos* de la Bibliothèque de Prague également publiés par Wolf (*Ueb. r. eine Sammlung Spanischer Romanzen in fliegenden Blättern auf der Universitäts-Bibliothek zu Prag. Wien, 1850*), enfin la charmante collection, *Primavera y Flor de romances*, de F. Wolf et C. Hofmann (Berlin, 1856). Mlle M. a pu réunir ainsi 205 romances, 18 de plus que Duran dans son *Romancero general*. Cinq de ces nouvelles romances sont tirées d'un très-curieux livre, *La verdad en el potro y el Cid resuscitado* (Madrid, 1671, in-8°) de Francisco Santos, déjà examiné par F. Wolf dans la dissertation citée (p. 37-38). Mlle M. a extrait ensuite trois romances des *Pliegos Suelto*s de Prague, les n° XXXVI, XLVIII et LXI, trois romances qui ne nous ont été conservées que par la *Silva de varios romances*, éd. de 1550, dont il n'existe que deux exemplaires connus, l'un à Londres, l'autre à Munich, et qui n'a pas servi à Duran. Les autres romances qui manquent dans Duran et qu'a recueillies Mlle M. sont tirées soit du *Cancionero de romances*, soit de Sepulveda et d'Escobar.

Le romancero de Mlle M. est donc aussi complet que possible¹; c'est là ce qui fait son principal mérite. Quant à la disposition des romances, Mlle M. a suivi l'exemple de ses prédécesseurs en adoptant l'ordre chronologique. On peut il est vrai diviser la vie du Cid en quatre grandes périodes (1° Sous Ferdinand I°; 2° sous Sanche II le Vaillant; 3° depuis la mort de Sanche jusqu'au couronnement d'Alphonse VI; 4° sous le règne d'Alphonse VI), et distinguer assez facilement les romances qui appartiennent à chacune de ces périodes; mais dans l'intérieur de chaque période, l'ordre chronologique est le plus souvent impossible à établir. Il nous semble qu'il serait beaucoup plus intéressant de grouper les romances suivant qu'elles sont de la classe populaire, artistique ou érudite; après les travaux de Wolf et de Duran il est possible d'être assez précis dans cette classification. Il est choquant de lire les belles romances populaires du *Cancionero de Romances* et de la *Silva* à côté des productions maniérées des poètes du XVI^e siècle. Il serait également intéressant d'établir une distinction entre les romances tirées des chroniques (celles de Sepulveda par exemple) et les compositions purement artistiques qui n'ont d'autre source que l'imagination de leurs auteurs.

Mlle M. a d'ailleurs rempli sa tâche de la façon la plus satisfaisante. Elle a soigneusement indiqué les sources de tous les textes publiés dans son recueil², et c'était là l'important. Un autre mérite de cette collection, qui suffirait pour lui

1. Mlle M. qui donne dans son romancero, sous les numéros XII, XIII et XIV, les romances qui ont pour sujet la plainte portée devant le roi de Léon par Chimène contre Rodrigue, aurait dû indiquer que cette partie intéressante de la légende du Cid est également contenue dans deux romances aujourd'hui perdues, mais dont les deux premiers vers nous ont été conservés dans l'*ensalada* de la collection des *pliegos sueltos* de Prague.

2. Pour les romances XII, LXXVI et CLXVII, la source indiquée est le *Cancionero de Romances*; il faut préciser: ce sont les éditions de 1550 et postérieures de ce *Cancionero*; pour la dernière il faut encore ajouter la *Silva* de 1550.

assurer une valeur tout exceptionnelle, c'est le soin qu'a pris la savante *éditrice* de noter au bas de la page les variantes des différents textes qu'elle a consultés. Entre ces variantes, le choix de Mlle Michaelis a toujours été guidé par les principes de la meilleure critique, et son livre, bien meilleur que les autres *romanceros*, a encore l'avantage de donner leur texte sous forme de variantes.

En résumé ce *Romancero du Cid*, supérieur à ceux qui l'ont précédé, tant par le travail critique que par le nombre des romances, qui est porté à 205, est destiné à les remplacer complètement.

Alfred MOREL-FATIO.

Dictionnaire d'étymologie daco-romane; éléments latins, comparés aux autres langues romanes. Par A. DE CIHAC. Francfort s/M., L. St-Goar, Paris, librairie A. Franck, 1870, in-8°, xij-332 p. — Prix : 8 fr.

Cet excellent ouvrage mériterait un examen approfondi que nous ne pouvons lui consacrer actuellement. Nous voulons au moins le signaler à nos lecteurs, comme un auxiliaire désormais indispensable dans les recherches d'étymologie romane. M. de Cihac met une érudition considérable, dissimulée plutôt qu'étalée, au service de la meilleure méthode; les erreurs qu'il lui arrive, comme à tous, de commettre, sont rares et ne portent guère que sur des points très-douteux. — Ce qui donne à son livre une valeur particulière, c'est qu'outre les mots roumains qu'il explique, il donne les mêmes mots non-seulement dans les autres langues romanes, mais dans tous les idiomes de l'Europe orientale (albanais, grec, turc, magyar, slave) où ils ont pénétré, souvent sous une forme très-intéressante. — Les idées de M. de Cihac sur la langue roumaine paraissent justes, à en juger par sa trop courte préface; il parle des travaux de Roesler sans indignation, s'il ne se prononce pas nettement sur les conclusions du professeur de Vienne (cf. ci-dessus, p. 10-11). — Cependant le titre de son Dictionnaire paraît dicté par les préjugés répandus chez les Romains de l'est. Nous repoussons, au nom de la science et du bon sens, le nom de Daco-Roman : les Romains des provinces danubiennes ont conservé par la tradition vivante un beau nom, qui a pris dans leur langue une forme spéciale; qu'ils gardent donc le nom de *Roumains*, sans s'affubler du titre prétentieux et faux de Daco-Romains. — Le système orthographique de M. de C. nous paraît très-bon, et c'est celui que nous adopterons sans doute dans la *Romania*. — On ne comprend pas toujours bien l'emploi que fait l'auteur, dans le corps de ses articles, des différents caractères et des parenthèses. Nous lui demanderons à ce sujet des explications et plus de conséquence dans le second volume de son *Dictionnaire*, qui comprendra les *éléments étrangers* du roumain; c'est la partie la plus difficile de la tâche que s'est assignée M. de Cihac, c'est aussi la plus intéressante et la plus neuve, et il nous paraît tout-à-fait en état de s'en acquitter dignement.

G. P.

CHRONIQUE.

Nous devons commencer par nous excuser auprès de nos abonnés d'un retard qui n'a pas été volontaire et qui, nous l'espérons, ne se renouvellera plus. La *Romania* paraîtra désormais régulièrement aux dates que nous avons annoncées dans notre *Prospectus*, c'est-à-dire le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre. Une des causes qui ont arrêté la publication de ce numéro a été l'absence, dans le type elzévirien dont nous nous servons, d'un certain nombre de caractères spéciaux, indispensables notamment pour les langues de la péninsule ibérique et les idiomes romans de l'Europe orientale. Nous avions espéré pouvoir combler cette lacune à temps pour notre premier numéro, mais il a fallu nous résigner à retarder la publication de certains articles qui devaient y figurer : nous serons très-prochainement en mesure de parer à tous les besoins d'un journal comme celui-ci. Nous soumettrons à nos collaborateurs, dans la prochaine *Chronique*, le tableau des caractères que nous faisons graver; nous les prions de nous indiquer ceux qui leur sembleraient devoir y être ajoutés.

— La *Chronique* de la *Romania* contiendra ordinairement le dépouillement, au point de vue des études romanes, des principaux périodiques français et étrangers, et avant tout, naturellement, de ceux qui sont spécialement consacrés aux mêmes recherches que le nôtre. Nous prions les éditeurs des journaux où figurerait quelque article de nature à intéresser les langues ou les littératures romanes de vouloir bien nous les adresser. Pour cette fois, cette partie essentielle de notre *Chronique* fera défaut; l'abondance des articles nous a laissé une place trop restreinte.

— Le 30 décembre 1871, a eu lieu à l'Université de Bonn une solennité qui intéresse vivement tous les romanistes. On célébrait le cinquantième anniversaire du jour où notre maître à tous, Frédéric Diez, a reçu le bonnet de docteur. Les détails nous manquent encore sur les hommages qu'a reçus l'auteur de la *Grammaire des langues romanes* : il lui en est venu sans doute de tous les pays où se parlent ces langues qui lui doivent tant. Les tristes circonstances où se trouve la France ont empêché naturellement l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui compte Diez parmi ses correspondants, de joindre ses félicitations à celles des autres sociétés savantes dont il est membre; le « vieux maître » de Bonn ne pouvait attendre en ce moment de la France que des hommages d'un caractère tout privé, qui ne lui ont pas manqué.

— A l'occasion du *jubilé* doctoral de Diez, M. A. Tobler lui a adressé la pièce suivante. Elle se place à côté de la dédicace de *Flamunca* à M. Guessard par Meyer, et d'une spirituelle tirade monorime, en ancien français, à l'adresse de Victor Le Clerc, que M. Guessard avait mise en tête de son *Macaire*, et qu'il n'a pas jointe aux exemplaires mis dans le commerce.

AL CAR ONRAT SENHOR EN FREDERIC DIEZ, CLERIC LEGEN EN L'ESCOLA DE BONA E DOCTOR EN FILOZOFIA, DE PART ADAUL TOBLER, SALUTZ CORALS E DEGUTZ OBEZIRS. — L'AN D'OM COMTA M DCCG LXXI EN DECEMBRE, LO JORN DEL REI DAVID.

RAZOS. *En la ciutat de Bona vivia us savis hom que avia nom en FREDERICS*

Diez et era clerics legens en l'escola de aquela ciutat et avia trobat e trovava en romans melhs que hom que fos, on tuit lo apelavo per dreg DOCTOR de trobar, segon avia ordenat lo senher reis n'Anfos de Castela ques nomnesso li plus valen entrels trobadors. El jorn ques complial cinquantes ans pois lo dia que primier li fo datz de valens omes lo titols de DOCTOR, Adauls Tobler, que era dels desciples d'en Frederic e que en l'escola de Berli essenhava so que del sieu maistre avia apres, li mandet per mes aquesta cobla, coralmen jauzens de so qu'en Frederics en bona salut e singular vigor de corps e d'esprit vezia tal jorn, e tot essens dolens et iatz per so que no avia al re ab que li vengues enan, on li fezes entendre com lo tenia car en veraia reconnoissensa. E la cobla ditz enaissi.

Hai un estanh vas las partz d'orien,
 On las bestias de tota la reio
 Van beurel ser, can setz las i somo;
 Mas trobla es l'aiga, on s'arresto temen.
Ec l'unicorn que ve seguramen
 E baissa en l'aigal corn tot a bando,
 E clara e puran torna, cals anc fo;
 Pueis heu, e fan las autras eissamen.
Tot altresi, bels senher, fetz per nos;
 Estavam tuit cant eram cossiran,
 Esmarrit en doptansa,
 D'estrans parlars escurs greu sobrondansa.
Venguetz vos, et en diversas faissos
 Mostretz mudat sol un mezeis semblan.
 Dieus vos do benanansa!
 S'uei caminam, setz vos cel quens enansa.

— Nous voudrions donner ici l'indication de tous les cours qui se font en Europe sur les langues romanes, et nous prions nos lecteurs de chaque pays de nous faire parvenir à ce sujet des renseignements que nous reproduirons. Voici ceux qui ont lieu actuellement à Paris :

COLLÈGE DE FRANCE. G. Paris : Le cycle de Guillaume au court nez (1 heure par semaine).

— Explication philologique d'*Aliscans* (1 heure).

ÉCOLE DES CHARTES. P. Meyer : Grammaire du vieux-français et du provençal (2 heures).

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES. G. Paris : *Poema del Cid* et *Romancero del Cid* (2 heures).

— Exercices de critique philologique et littéraire (2 heures).

A. Brachet : Grammaire des langues romanes (1 heure et demie).

On peut joindre à ces cours celui de M. Lenient, à la Faculté des Lettres, sur la *Poésie patriotique en France depuis les invasions normandes jusqu'au seizième siècle*. — Le cours de M. Quinet, au Collège de France, sur les *Langues et littératures de l'Europe méridionale*, n'a pas encore été ouvert. — Le cours que M. Gaidoz va ouvrir à l'*École libre des sciences politiques*, sur l'ethnographie européenne, touchera souvent le domaine des études romanes.

LA LANGUE FRANQUE,

LE VIEUX-HAUT-ALLEMAND ET LA LANGUE FRANÇAISE.

LES MOTS FRANÇAIS « AUBERGE », « HÉBERGER »,
« ARBAN », « ARRIÈRE-BAN », « FRAIS », « GEO-FROI ».

§ I.

Il est généralement admis que la langue franque de l'époque carlovingienne ne diffère pas du vieux-haut-allemand. Par conséquent il paraît légitime d'expliquer par le haut-allemand les mots français qui ont une origine germanique.

Cependant ce n'est pas sans une certaine réserve que J. Grimm (*Geschichte der deutschen Sprache*, 2^e édition, p. 342) affirme l'identité du vieux-haut-allemand et de la langue franque de l'époque carlovingienne. D'autre part M. Diez distingue deux dates parmi les mots d'origine germanique admis dans le vocabulaire des langues néolatines. Les uns ont pénétré dans les langues néolatines aux temps qui ont immédiatement suivi l'invasion; leur vocalisme et leur consonantisme sont ceux du gothique, dit le savant allemand, c'est-à-dire, pouvons-nous ajouter quand il s'agit du français, leur vocalisme et leur consonantisme sont ceux de la langue franque au temps des rois mérovingiens. Les autres, comme l'enseigne M. Diez, ont reçu postérieurement droit de cité dans les langues néolatines, et leur vocalisme comme leur consonantisme les éloignent du gothique pour les rapprocher du haut-allemand (*Grammatik der romanischen Sprachen*, 2^e éd., t. II, p. 64); mais, suivant nous, ceux qui appartiennent à la langue française ont été empruntés par elle à la langue franque de l'époque carlovingienne : ce n'est pas du haut-allemand que le français les a tirés.

Grimm, la principale autorité en faveur du système que nous combattons, aurait été moins hardi s'il avait connu le texte des serments de Strasbourg que vient de publier M. Pertz. Ce monument, un de ceux

sur lesquels Grimm se fonde pour affirmer que la langue franque du ix^e siècle n'est autre chose que le vieux-haut-allemand, peut fournir, quand il est bien lu, des arguments à la thèse contraire. En voici un.

§ II.

Le document intitulé *Abrenunciatio diaboli* est, avec les gloses malbergiques, le plus ancien texte en langue franque que nous possédions. C'est un appendice au capitulaire donné par Carloman (*apud Liptinas*) en 743. Il a sur les gloses malbergiques l'avantage d'être parfaitement clair. On y lit trois fois : *Ec forsacho* « je renonce » ; autant de fois : *Ec gelobo* « je crois ». Donc les Francs terminaient en -o la première personne du singulier du présent de l'indicatif. En vieux-haut-allemand cette personne se termine en -u. Voilà un caractère distinctif bien tranché. Grimm le reconnaît (*Geschichte*, 3^e édit., p. 381), mais pour l'époque mérovingienne, à laquelle appartient le capitulaire de 743.

Quand M. Pertz publia dans les *Monumenta Germaniæ* les serments de 842, il pria Grimm d'annoter le texte germanique. Le savant grammairien trouva dans le texte qui lui était soumis une première personne du singulier du présent de l'indicatif *geganga*, avec une désinence qui n'était ni celle de la langue franque à l'époque mérovingienne, ni celle du vieux-haut-allemand ; c'était celle du gothique : il n'hésita pas à corriger en *gegangu*, pour donner à ce verbe, suivant ses principes, la désinence du haut-allemand : « *geganga* est trop nettement écrit pour qu'on puisse lire *gegangu* comme » la grammaire l'exige. Il est possible que le scribe ayant sous les yeux un *u* ait lu *a*, puis écrit *a*. » En conséquence, dans le texte rectifié qui termine ses annotations, la leçon que Grimm propose est *gegangu*. Je cite d'après la première édition de Nithard *in usum scholarum*, p. 39-40.

Grimm avait parfaitement raison de rejeter la désinence gothique -a de *geganga*, mais la leçon qu'il proposait ne valait pas mieux.

M. Arndt a collationné le manuscrit original : il y a lu *gegango* avec un -o final comme dans l'*Abrenunciatio*. Ainsi, de 743, date de l'*Abrenunciatio*, à 842, date des serments de Strasbourg, la désinence de la première personne du singulier présent de l'indicatif n'avait pas changé dans la langue franque.

M. Pertz a utilisé le travail de M. Arndt pour donner, *in usum scholarum*, une nouvelle édition de Nithard. A la page 39, l. 13, *gegango* prend la place de la mauvaise leçon *geganga* de l'édition précédente. Mais les notes de Grimm subsistent au bas des pages de la nouvelle édition. « *geganga* est trop nettement écrit pour qu'on puisse lire *gegangu*. » Or *geganga* était si nettement écrit, que M. Arndt a lu, et que M. Pertz

a imprimé *gegango*.— On a quelquefois accusé les éditeurs français de ne pas lire les textes qu'ils publient. Il paraît qu'il y a en Allemagne des éditeurs français. Quoiqu'il en soit, voilà une forme spéciale à la langue franque, qui a duré plus longtemps que Grimm ne le croyait.

C'est la langue franque qui a fourni au français la plupart des mots d'origine germanique qu'elle possède; c'est par la langue franque, par ses caractères et son histoire, qu'il faut se rendre compte des formes sous lesquelles ces mots se sont implantés dans notre langue. Il faut se défier des lois phonétiques du haut-allemand comme de celles du gothique, et éviter surtout d'expliquer un mot français d'origine germanique par sa forme en haut-allemand.

§ III.

Les mots français « auberge », « héberger », « arban » (auj. « arrière-ban ») auraient été dans la langue franque de l'époque mérovingienne le féminin **charibergâ* et le neutre **charibanna*, et seraient passés dans les textes latins de ce temps, l'un sans changement, l'autre sous la forme **charibannum*.

On sait que le *ch* franc est à l'époque mérovingienne l'équivalent ordinaire de l'*h* des autres langues germaniques, du *k* primitif. Quelquefois il tient lieu du *g* gothique, c'est-à-dire du *gh* primitif, mais ce n'est pas ici le cas : le premier terme des deux composés francs est identique au gothique *harjis*, au vieux-haut-allemand *hari*, *heri* « armée », « guerrier », dont la lettre initiale est un *h* (Graff, *Althochdeutscher Sprachschatz*, IV, 983; Schade, *Altdeutsches Wörterbuch*, p. 240)¹.

On trouve ce nom comme premier terme dans un grand nombre de noms propres. Le plus ancien est *Cario-valda*, *dux Batavorum*, dans Tacite, *Annales*, livre II, c. 11. La gutturale initiale primitive subsiste² et le thème a conservé les deux lettres finales que nous lui retrouvons quand il est second terme dans les composés mérovingiens. Dans les textes postérieurs à Tacite le *c* initial devient d'abord *ch* ou *h*, puis l'*o* final dis-

1. Sur les seconds termes *bannum*, « ordre, » *berga*, « logement, » voir Graff, t. III, col. 123, v^o *ban*, Schade, p. 440 v^o *pan*; Graff, III, 173, v^o *berga*, Schade, 33, v^o *berge*.

2. Ce nom n'est pas cité par M. Fœrstemann dans son intéressant mémoire intitulé *Alt-mittel-neu-uedeutsch* dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XVIII, p. 168. Dans le système de ce savant le *c* initial de ce mot devrait être remplacé par *ch* comme celui de *Catu-alda* et de *Catu-merus*. Il est possible qu'il ait raison. Mais on peut aussi admettre que la première *Lautverschiebung* ou substitution de consonnes ne se soit pas faite exactement à la même date chez toutes les races germaniques, pour toutes les explosives et dans tous les mots. L'histoire de la seconde substitution peut nous servir d'exemple et nous aider à nous rappeler que la nature ne procède point par sauts.

paraît; on trouve pour la dernière fois, je crois, *o* à la suite de *l'i* dans *Hariobaudes* (Ammien Marcellin, liv. XVIII, chap. 2). La lettre initiale est *ch*, conformément à l'usage franc de l'époque mérovingienne, dans les noms qui suivent :

*Charietto*¹, Ammien Marcellin, livre XXVII, chap. 1;

Chari-bertus, Marius, Grégoire de Tours, Frédégair, et monnaie de Javouls;

Chari-meres, Grégoire de Tours ;

Chari-ulfus, idem;

Chari-valdus, idem;

Chari-fridus, monnaie d'Andernach;

Chari-silus, monnaie de Noyon;

hare-bannum dans une charte de Thierry IV, roi des Francs, 727, citée par Ducange, III, 654, est probablement modernisé, et il faut lire [c]hare-bannum ou [c]hari-bannum.

La gutturale initiale que les Gallo-Romains prononçaient difficilement est supprimée :

1° Dans deux noms de monétaires :

Ari-valdus, monnaie de Rieux;

Ari-bode, monnaie de Thouars;

2° Dans une signature de témoin : *Ari-sulfus*, diplôme de l'année 697 (Tardif, *Monuments historiques*, n° 39);

3° Dans l'*Epitome* de Grégoire de Tours, où on lit *Ari-bertus* (D. Bouquet, II, 403 C, 404 A) pour *Chari-bertus*.

Arribannus avec deux *r*, pour *ari-bannus*, dans la formule 31 de l'appendice à Marculfe, présente le même caractère. Cette pièce paraît dater des derniers temps de la période mérovingienne, du règne de Pépin-le-Bref ou au plus tard des premières années de Charlemagne (Rozière, *Recueil général des formules*, p. 58, n° xxxviii).

Je signalerai enfin deux noms mérovingiens où commence à se montrer le phénomène d'assimilation qui a donné naissance à *Pe d'heri* dans le composé *heriberga*. Dans un jugement rendu par Pépin-le-Bref en 750 (Tardif, *Monuments historiques*, n° 53), on lit deux fois *Chaire-baldus* (l. 4 et 13) au lieu de *Chari-baldus*, et sur une monnaie de Mayence *Airoenus* pour [Ch]ari-venus ou [Ch]ari-vinus.

Pour compléter l'histoire du thème franc *charia* à l'époque mérovingienne, il faut citer les noms dont il fournit le second terme.

Il conserve le *ch* initial dans :

Chlothacharius, Tardif, n°s 4, 5, 19, monnaie d'Embrun, Grég. de Tours;

1. *Carietto* dans Grégoire de Tours (D. Bouquet, II, p. 164 D) est probablement une faute, et il faut lire *Charietto*.

- Varna-charius*, Tardif, n° 11; Frédégaire, D. B., II, 420 C;
Bera-charius, Tardif, n°s 15 et 36; et *Ber-charius*, Tardif, n°s 25, 38;
 2° cont. de Frédégaire; D. B., II, 452 B;
Chrot-charius, Tardif, n°s 28, 33, 35;
Erme-charius, Tardif, n° 33;
Gunta-charius, Tardif, n° 40;
Imna-charius, Tardif, n° 40; Grégoire de Tours (D. B., II, 358 B);
Theoda-charius, Tardif, n° 40; et *Teud-charius*, monnaie de Tournay;
Vuula-charius, Tardif, n° 40;
Baudu-charius, Tardif, n° 40; et *Bauda-charius*, monnaie de Rouen;
Blat-charius, Tardif, n° 40;
Chlodo-charius, Tardif, n°s 44, 47 (ce nom est le même que *Chlothacharius*);
Auna-charius, Grég. de T., D. B., II, 358 B; et concile de l'année 585, D. B., IV, 108 E;
Ebra-charius, Grégoire de Tours, D. B., II, 349 C, 368 B, 369 A;
Ebri-charius, monnaie du Mans (Comparez *Hebra-charius* dans Frédégaire, D. B., II, 419 C);
Gara-charius, Grég. de T., D. B., II, 315 E;
Magna-charius, Grég. de T., D. B., II, 242 C;
Mara-charius, Grég. de T., D. B., II, 254 A;
Ragna-charius, Grég. de T., D. B., II, 175 A, 184 D., et *Gesta regum Francorum*, D. B., II, 555 B;
Roma-charius, Grég. de T., D. B., II, 327 B;
Villa-charius, Grég. de T., D. B., II, 212 A, 213 B, 388 D, 369 A et *Villa-charius*, 297 D;
Ala-charius, monnaie de Meaux.
 Le *ch* initial est remplacé par *h* dans 1 :
Chlot-harius (pour *Chlothacharius*), Tardif, n° 31; monnaies mérovingiennes, l'une de Chalon-sur-Saône, l'autre attribuée à Uzès; 2° continuateur de Frédégaire, D. Bouquet, II, 454 A; *Gesta regum Francorum*, D. B., II, 556 C, 557 B. C. D;
Boc-t-harius, Tardif, n° 35;
Theoda-harius, Tardif, n° 40;
Teuda-harius, monnaie de Tournay;
Teut-harius, Grég. de Tours, D. B., II, 352 C, 360 E, 376 D; ce nom est le même que *Theoda-charius* et *Teud-charius*, mentionné plus haut;
Suintha-harius, Tardif, n° 40;

1. En général, dans les documents mérovingiens originaux l'*h* ne tient lieu du *ch* que dans l'intérieur des mots.

Gunt-harius, Grég. de Tours, D. B., II, 190 A, 198 A, 205 C; *Gesta regum Francorum*, D. B., II, 556 C, ce nom est le même que *Gunta-charius* mentionné plus haut;

Rat-harius, Grég. de T., D. B., II, 317 B;

Ric-harius, Grég. de T., D. B., II, 185 A; *Epit.*, D. B., II, 401 A; *Gesta regum Francorum*, D. B., II, 555 C;

Bert-harius, Frédégaire, D. B., II, 426 D, 454 A;

Sic-harius, Frédégaire, D. B., II, 439 B;

Ermen-harius, Frédégaire, D. B., II, 435 A.

Nous appellerons l'attention sur le nom suivant dans le second terme duquel se fait, par l'emploi de l'e, l'assimilation de l'a de la première syllabe à l'i de l'avant-dernière :

Bat-herius, nom d'un monétaire de Meaux, qui paraît identique à *Baudu-charius* et à *Bauda-charius* cités plus haut. L'assimilation à laquelle le premier terme échappe atteint le second terme. *-herius* a eu la voyelle de sa première syllabe traitée comme la voyelle de la première syllabe d'*heri-berga*. L'ai de *Chaire-baldus* et d'*Air-oenus* sert de transition entre l'a primitif et cet e dont l'époque carlovingienne nous fournira des exemples multipliés.

Enfin dans le second terme de quelques noms l'h initial disparaît.

Tels sont :

Vaef-arius, duc franc, dans *Marius*, D. B., II, 18 C;

Magn-arius dans Grégoire de Tours, D. B., II, 215 A; ce nom paraît le même que *Magna-charius*, cité plus haut. Ainsi Aimoin a écrit *Chlotharius* pour *Chlothacharius*, D. B., III, 44 D. On a vu plus haut des exemples du ch initial supprimé.

Quant à la forme *carius* :

Chrode-carius, Tardif, n° 19;

Lantha-carius, nom d'un duc franc dans *Marius*, D. B., II, 16 C; nous ne pouvons la considérer que comme une représentation graphique incomplète du son figuré ordinairement par ch dans les documents mérovingiens. Il faut suivant nous suppléer l'h et lire *Chrode-c[h]arius*, *Lantha-c[h]arius*.

§ IV.

Nous passons à la période carlovingienne.

Le ch initial du thème franc *charia* disparaît. Il est remplacé par h dans les exemples suivants où ce thème est le premier terme du composé et où l'a primitif est conservé :

hari-banis, datif pluriel, dans la formule xxxvii de M. de Rozière, dont la date se place entre les années 774 et 800;

Hari-stalium « camp », nom du palais d'Herstal, près de Liège, dans quatre diplômes originaux de Charlemagne datant des années 777, 779, 781 (Sickel, *Acta Karolinorum*, n^{os} 60, 67, 68, 84), et dans un diplôme de l'année 782 conservé seulement en copie (n^o 95); enfin dans les *Annales Tiliari*, an. 772, 777, 779 (D. Bouquet, V, 19 A E, 20 A). Ce nom est écrit *Hari-Stallium* dans la copie d'un diplôme de 771, n^o 71 de M. Sickel, dans les *Annales Loiseliani*, an. 776, 778, 783 (D. Bouquet, V, 40 C, 41 B, 43 B) et dans les *Annales d'Eginhard*, an. 770, 771, 772 (D. Bouquet, V, 201 B C D).

Hari-stalium en Saxe, *Annales Fuldenses*, an. 798 (D. Bouquet, V, 331 B);

Hari-bertus, Tardif, n^o 78 (an. 777);

hari-bannum, capitulaire de Charlemagne de l'année 801, intitulé : *Capitula minora*, c. 5¹.

hari-bannatorem, *ibid.*

Hare-garius, Tardif, n^o 182 (an. 861);

hari-raida, équipement militaire, *Lex Ripuariorum*, cap. I.XIV, cf. Graff, *Sprachschatz*, II, 479²;

hari-slit, désertion (*Pippinum regem in exercitu derelinquens... quod Theodisca lingua hari-slit dicitur*). *Annales Loiseliani*, an. 788 (D. Bouquet, V, 46 F), dit aussi *hari-stut*: *Annales Tiliari*, an. 789 (D. Bouquet, V, 21 D); Graff, VI, 818; Schade, 240; Ducange, III, 662.

Hari-gisus, *Polyptique de St-Remy* (seconde moitié du ix^e siècle), p. 1;

Har-trudis, *ibid.*, p. 5;

Har-lindis, *ibid.*, p. 50;

Har-gerus (= *Chari-garius*), *ibid.*, p. 22, 59;

Hari-gerus (le même nom), *ibid.*, p. 55;

Hari-hildis, *ibid.*, p. 87.

L'a primitif est remplacé par ai et l'h initial conservé dans :

Hair-hardus, Tardif, n^o 180, an. 861;

Hair-lindis, *Polyptique de St-Remy*, p. 50, 61,

Hair-oinus, *ibid.*, p. 42, 43, 45, 60,

Hair-mannus, *ibid.*, p. 50;

Hair-oildis, *ibid.*, p. 53;

Hair-boldus, *ibid.*, p. 55;

Hair-oisus, *ibid.*, p. 39;

Hair-veus, *ibid.*, p. 72;

Hair-marus, *ibid.*, p. 73;

1. Je cite les capitulaires d'après la réimpression de l'édition de Pertz qui se trouve dans Migne, *Patrologia latina*, t. XC VII.

2. *Hari-reita* dans la loi des Bavarois, III, 8, est la forme spéciale au dialecte haut-allemand, tandis que *hari-raida* est une forme franque.

Hair-ulfus, *ibid.*, p. 101;

hair-bannum dans le Polyptique de St-Benoit-sur-Loire, cité par Ducange, t. III, p. 654.

Comparez le mérovingien *Chaire-baldus*, cité plus haut.

L'h subsiste et l'a est remplacé par *ci* dans :

Heir-ardus, Tardif, n° 179 (an. 861).

Heir-bertus (= *chari-bercthus*), *Polyptique de S. Remy*, p. 9;

Heir-vinus, *ibid.*, p. 13, 16;

Heir-inarus, *ibid.*, p. 45;

Heir-boldus, *ibid.*, p. 45;

Heir-mundus, *ibid.*, p. 61;

Heir-modus, *ibid.*, p. 101, etc.

L'h subsiste et l'a primitif est remplacé par *e* dans :

heri-bannum, 2° capitulaire de Thionville, c. 19 (an. 805); capitulaire d'Aix-la-Chapelle, c. 11 (an. 810); capitulaire de Bologne, c. 9 (an. 811);

heri-sliz (*quicumque absque licentiam vel permissione principis de hoste reversus fuerit, quod Franci heri-sliz dicunt*), capitulaire de Bologne, c. 4 (an. 811).

Heri-mannus, Tardif, n° 138, année 841; n° 216, année 894;

heri-zuph : *de collectis quas Theudisca lingua heri-zuph appellat*, capitulaire de Charles-le-Chauve donné à Servais en 853, c. 3; concile de Pistes, 862, c. 4; Ducange, II, 430 au mot *collecta*, et III, 662, au mot *heri-zuph*; Graff, V, 641;

Her-ardus, Tardif, n° 187, an. 862;

heri-bergum, édit. de Pistes, chapitre 37, an. 864;

heri-bannum, diplôme de Louis-le-Bègue, 878, cité par Ducange, III, 653;

Heri-landus, Tardif, n° 216, an. 894;

Heri-veus, Tardif, n° 219, an. 898; n° 220, an. 900;

Heri-stalium : *Her-stallium*, nom du palais d'Herstal, près de Liège, dans les dates de copies de diplômes de Charlemagne, années 772, 778 (n°s 16 et 65 de M. Sickel, *Acta Karolinorum*);

Heri-stelli, *locum castrorum heristelli vocari jussit* (*Annales Loiseliani*, an. 797, D. Bouquet, N, 50 E; *Annales Tiliiani*, ann. 798, D. Bouquet, V, 22 E; *Annales Eginhardi*, 798. D. Bouquet, V, 213 A. — *heri-stelli appellavit eo quod ex exercitu suo fuerant constructæ ipsæ mansiones ubi habitabant* (chron. Moissiacense, an. 797, D. Bouquet, V, 76 D). Cette localité, située en Saxe, est la même que celle qui est désignée sous le nom d'*Haristallium Saxonicum* dans les Annales de Fulde. Cf. Graff, VI, 666, 675; Ducange, III, 663.

Heri-marus, *Polyptique de St-Remy*, p. 15;

Heri-bertus, *ibid.*, p. 17, 42, 61, 75, 81;

Her-vinus, *ibid.*, p. 21, 22;

Her-oaldus, *ibid.*, p. 22;

Heri-mundi-villa, Hermonville, *ibid.*, p. 27; cf. Harmonville (Vosges), qui a conservé l'a;

Heri-gaudus, *ibid.*, p. 42; etc.

Comparez le nom propre mérovingien *Bat-herius* cité plus haut.

L'h initial a disparu et l'a est conservé dans :

Ari-hardus, Tardif, n° 78, an. 777;

Ar-mannus, Tardif, n° 103, an. 812;

Ari-stallium, nom du palais d'Herstal, près de Liège, dans les *Annales Tiliari*, an. 770, 784 (D. Bouquet, V, 18 E, 20 A);

Are-gildis, *Polyptique de St-Remy*, p. 16;

Ari-ismus, *ibid.*, p. 21;

Ari-hildis, *Are-hildis*, p. 37;

Ar-ildis, p. 104, etc.

Comparez le mérovingien *arri-bannus*, le nom de femme carlovingien *Aria* (*Polyptique de St-Remy*, p. 47), et *ari-bannum* dans une charte du roi Louis VI (1102-1103, Ducange, III, 654).

L'h initial a disparu et l'a est changé en ai dans :

Aire-fredus, Tardif, n° 97, an. 797;

Air-bannum, cart. de St-Bénigne de Dijon cité par Ducange, III, 654.

L'h initial a disparu et l'a est changé en e dans :

Eri-garius, Tardif, n° 101, an. 811;

Er-fredus, Tardif, n° 159, an. 848;

Er-bannum, charte de l'année 984, émanée d'un seigneur d'Issoudun, et citée par Ducange, t. III, p. 654.

Dans les noms où le thème carlovingien *haria* joue le rôle de second terme, on rencontre :

1° *-harius* dans :

Hlot-harius,

Valt-harius, Tardif, n° 78, an. 777;

Egis-harius, Tardif, n° 118, an. 824;

Ber-harius, Tardif, n° 118, an. 824;

Blit-harius, Tardif, n° 133 (814-840);

Rant-harius, Tardif, n° 163, an. 852;

Frot-harius, Tardif, n° 187, an. 862;

Teut-harius, *Polyptique de S. Remy*, p. 32, 72;

Rag-harius, — p. 53;

Alt-harius, — p. 53,

Rain-harius, — p. 54;

Wig-harius, — p. 60;

- Rem-harius* et *Hrem-harius*, *ibid.*, p. 67 ;
Sunt-harius, — p. 72 ;
Leut-harius, — p. 72 ;
Ger-harius, — p. 75 ;
Gunt-ger-harius, — p. 100, etc.
 -*harius* est écrit avec deux *r* dans :
Ber-harius, *Polyptique de S. Remy*, p. 51. Comparez *arri-bannus*.
 2° -*arius* dans :
Gualt-arius, Tardif, n° 187, an. 862 ;
Vulf-arius, *Polyptique de S. Remy*, p. 20 ;
 3° *herus* dans :
Odel-herus, *Polyptique de S. Remy*, p. 1 ;
Adel-herus, — p. 2, 15 ;
Angle-herus, — p. 9 ;
Ber-herus, — p. 9, 72, 73 ;
Fulc-herus, — p. 10 ;
Wal-herus, — p. 12 ;
Hrot-herus, — p. 13, 36 ;
Gun-herus, — p. 13 ;
Tet-herus, — p. 16 ; et *Teut-herus*, p. 38 ;
Erle-herus, — p. 16 ;
Let-herus, — p. 22 ;
Bert-herus, — p. 23 ;
Mag-herus, — p. 32 ;
Godel-herus, — p. 32, 37 ;
Ail-herus, — p. 34 ;
Flot-herus, — p. 37, 66 ; identique à *Chlothacharius* ;
War-herus, — p. 40, 55 ;
Blit-herus, — p. 43 ;
Nort-herus, — p. 43 ;
Erle-herus, — p. 44 ;
Rain-herus, — p. 45 ; *Rein-herus*, p. 74 ;
Ragen-herus, — p. 72 ; identiques à *Ragna-charius* ;
Alt-herus, — p. 45 ;
Grim-herus, — p. 52, 74 ;
Sig-herus, — p. 55 ;
Rang-herus, — p. 56 ;
Warm-herus, — p. 57 ;
Herle-herus, — p. 57 ;
Madel-herus, — p. 63, 65 ;
Nodel-herus, — p. 65 ;

<i>Sunt-herus,</i>	—	p. 67;
<i>Wandel-herus,</i>	—	p. 67;
<i>Teut-herus,</i>	—	p. 70;
<i>Rat-herus,</i>	—	p. 71, 74, 77;
<i>Gunt-herus,</i>	—	p. 72;
<i>Leudo-herus,</i>	—	p. 74;
<i>Warne-herus,</i>	—	p. 77;

4° — *erus* sans *h* dans :

<i>Vulf-erus,</i>	<i>Polyptique de S. Remy,</i>	p. 15,
<i>Rägen-erus,</i>	—	p. 32;
<i>Bern-erus,</i>	—	p. 34, 52, 54;
<i>Wulf-erus,</i>	—	p. 55;
<i>Agen-erus,</i>	—	p. 64;
<i>Walt-erus,</i>	—	p. 65;
<i>Gisl-erus,</i>	—	p. 65;
<i>Warn-erus,</i>	—	p. 69.

Il ne faut pas confondre *-erus* = *herus* = *hairus* = *harius* = *charius* avec *ierus* = *gerus* = *gairus* = *garius*.

§ V.

Il est inutile d'entrer dans de plus amples développements sur le thème franc mérovingien *chario* et sur ses diverses formes dans la langue franque.

M. Diez, *Etymologisches Wörterbuch*, 2^e éd., t. I, p. 15, dit que le français « auberge » vient du vieux-haut-allemand *heriberga*. C'est inadmissible. Avant de prononcer « auberge » on a prononcé en français « *alberge*, » et *alberge* a été précédé par *arberge* comme le prouvent les mots bas-latins : *arbergaria*, dans une charte de Philippe, abbé de S. Bénigne de Dijon, 1158 (Ducange, édit. Henschel, t. I, p. 359), et dans d'autres chartes de Bourgogne, d'Auvergne, de Poitou (*ibid.*, p. 169), et *arbergamentum* dans diverses chartes de Saintonge et de Poitou (*ibid.*, p. 359).

Le bas-latin *ar-berga* d'où sont dérivés *ar-berga-ria* et *ar-berga-mentum* nous offre, dans sa première syllabe, *ar* le thème mérovingien *charia*, mutilé d'une manière analogue à celle que nous observons dans les noms mérovingiens .

Ari-valdus,
Ari-bode,
Ari-bertus,
arri-bannus,
Vaef-arius,
Magn-arius,

et dans les noms carlovingiens :

Ari-hardus,
Ari-ismus,
Ari-hildis,
Are-gildis,
Gualt-arius,
Vulf-arius.

La seule différence est que le thème n'a plus de voyelle finale. Mais nous avons cité les noms carlovingiens :

Ar-mannus,
Ar-hildis,

où le même phénomène s'observe.

« Auberge » appartient à la première catégorie que distingue M. Diez parmi les mots d'origine germanique dans les langues néo-latines : « auberge » a conservé l'a primitif et avec lui un caractère d'antiquité qui manque au français « héberger » et au bas-latin *heriberga*, bien que celui-ci se trouve dans un document du IX^e siècle.

« Au-berge » = « al-berge » = *ar-berga* = **ari-berga* = **hari-berga* = **chari-berga* = **chario-berga*.

M. Littré, *Dictionnaire*, au mot « auberge » a dit :

Ce mot, écrit aussi « herberge, » a la même étymologie que « héberger. »

Cela est exact, mais pourrait être complété par l'indication de la nuance qui distingue le mot « auberge » du mot « héberge ; » le premier issu d'une forme franque archaïque dont l'a primitif subsiste intact et n'a pas été assimilé à l'i de la syllabe suivante (*umlaut*), le second, issu d'une forme franque d'origine plus récente, qui a subi cette assimilation et en a gardé jusqu'aujourd'hui l'empreinte.

« héberge » = *her-berge* = *heri-berga* = **heiri-berga* = **hairi-berga* = **hari-berga* = **Chari-berga* — **Chario-berga*.

Le point de départ est le même, mais le mot « héberge » a suivi une route différente de celle que le mot « auberge » a prise.

Il a traversé une étape germanique où le mot « auberge » n'est point passé. La première syllabe *hi* d' « héberge » s'y est approprié cet *e* issu d'a par assimilation, qui, comme M. Diez l'a fait remarquer, est dans les langues germaniques de date relativement récente.

Cet *e* issu d'a a une toute autre origine que l'e de la seconde syllabe du mot, c.-à-d. l'e de la première syllabe du second terme «-berge » en bas-latin *berga* ; l'e de *berga* tient lieu d'un *i* primitif (voir Graff, III, 169, v^o *bergan* ; Schade, 443, v^o *përkan* ; Grimm, *Gramm.*, II², 39, 486 ; I³, 77).

M. Diez et M. Littré, au mot « héberger, » disent que le français

« héberger » vient du vieux-haut-allemand *heriberga*. Nous ne pouvons admettre cette qualification du mot *heri-berga*. Le mot *heri-berga*, se trouvant dans l'édit de Pistes, appartient évidemment à la langue franque de l'époque carolingienne.

Le mot « arrière-ban, » en français archaïque « arban », donnera lieu à des observations analogues : il ne vient pas du vieux-haut-allemand *hariban* que cite M. Diez, *Wörterbuch*, 2^e édition, t. I, p. 51; et qui ne paraît justifié par aucun exemple (Schade, *Altddeutsches Wörterbuch*, p. 253). Il est emprunté à la langue franque où il paraît à l'époque mérovingienne sous les formes [*c*]hare-bannum, arri-bannus, à l'époque carolingienne sous la forme hari-banum. La forme ar-bannum qui date de 1102 ou 1103 sert de transition aux formes françaises dont la dernière, « arrière-ban, » est issue d'« arban » par métamorphisme; peut-être l'*i* final d'*hari* aura-t-il, comme le suppose M. Littré, contribué à cette métamorphose (*Dictionnaire*, au mot « arrière-ban »). C'est par inadvertance que l'éminent écrivain a dit au même endroit que le premier terme d'*ari-bannum* dérive de l'allemand *heer* « armée. » *Heer* est un substantif haut-allemand moderne qui provient par apocope du haut-allemand ancien *heri*. *Heri* est issu par assimilation de *hari* qui, sauf la suppression de l'*h* initiale, est identique au premier terme d'*ari-bannum*. *Ari-* ne vient donc pas de *Heer*. Mais dans l'admirable monument élevé à notre langue par la science de M. Littré, il y a tant à louer, que des *lapsus calami* comme celui-ci pourraient se multiplier sans rien diminuer de la reconnaissance due à ce savant par tous les philologues français, je devrais dire par tous les philologues et par tous les Français.

§ VI.

Suivant M. Diez, il y a deux voyelles à étudier pour arriver au classement chronologique des mots d'origine germanique qui ont pénétré dans les langues néo-latines, ce sont l'*a* et l'*i* : quand l'*a* ne s'est pas changé en *e* par assimilation à un *i* suivant, c'est un premier signe d'antiquité; quand l'*i* ne s'est pas changé en *ë*, c'est un autre signe d'antiquité.

Nous avons parlé du premier de ces deux caractères.

Nous allons dire un mot du second.

Si l'on oppose le gothique d'Ulfilas au vieux-haut-allemand, la théorie de M. Diez paraît justifiée. L'*ë*, c'est-à-dire l'*e* issu d'*i*, est étranger au gothique d'Ulfilas; il pullule en vieux-haut-allemand.

Il n'est pas dans notre sujet d'examiner si l'*ë* n'existait pas déjà dans le gothique du temps de la conquête. On sait que le grand Théodoric

(493-526) signait *Thëod*, quoique dans la langue d'Ulphilas (318-348) son nom eût été *Thiuda-reiks*. Mais ce n'est pas du gothique que nous avons à nous occuper ici, c'est de la langue des Francs.

Nous connaissons par les écrivains grecs et romains des noms de chefs germaniques établis dans les régions voisines du Rhin bien avant Ulphilas.

Ainsi Tacite (53-130 (?)) nous parle des chérusques *Sëgimundus* (*Annales*, I, 57) et *Sëgi-meres* (*Annales*, I, 71); de *Malo-vëndus*, chef des Marses (*Annales*, II, 25). Comparez le substantif gothique *sigis*, « victoire, » et l'adjectif gothique *in-vinds*, « pervers, » littéralement *in-versus*. Cette observation a déjà été faite par Grimm (*Grammatik*, t. I, 2^e édit., p. 80), et de plus ce savant (*Geschichte*, 3^e édit., p. 367) a relevé dans Strabon deux exemples d'*ë* qui ont pour nous une grande importance. On sait que Strabon écrivait un siècle avant Tacite, près de quatre siècles avant Ulphilas; or il donne les noms des sicambres Δευδορίξ et Μέλων, en caractères latins, *Dëudo-rix*, équivalent du gothique *Thiuda-reiks*, et *Mëlon*, qui apparaît sous la forme *Milo*, -onis dans les documents carlovingiens. Or les Sicambres sont un des peuples dont l'association a, vers le milieu du III^e siècle, donné naissance à la confédération des Francs (Zeuss, *Die Deutschen*, p. 325-353). Les ancêtres de Clovis possédaient donc l'*ë* environ quatre siècles avant Ulphilas, près de cinq siècles avant la conquête de la Gaule par Clovis.

Ainsi, quand il s'agit du français la distinction entre l'*i* et l'*ë* n'a aucune valeur chronologique, peut-être même pourrait-on soutenir avec quelque apparence de raison le contraire de la thèse de M. Diez, et dire qu'en certains cas au moins c'est *ë* qui est ancien et c'est *i* qui est nouveau. La comparaison de *sigis* avec le grec ἔγω (*Curtius*, *Griechische Etymologie*, 2^e édit., p. 176), de *thiuda* avec le gaulois *teuto-* et avec le nom fameux des Teutons (voir l'étude de Pott sur la racine *tu*, dans les *Etymologische Forschungen*, 2^e édition, t. IV, p. 793, n^o 265) fournirait des arguments en faveur de cette doctrine.

Pour étudier l'histoire de l'*i* et de l'*ë* germaniques en français, il peut y avoir quelque intérêt à rechercher les formes primitives : 1^o du second terme d'un nom propre français bien connu « Geofroi, » 2^o du nom commun français « frais. »

Geofroi vient de *Godëfridus*, avec *i* bref accentué (l'accent germanique a triomphé des lois de l'accentuation latine). Cet *i* bref accentué est devenu *oi* en français, conformément à la règle générale (Diez, *Grammatik*, 2^e édit., t. I, p. 145). « Frais, » qu'on devrait écrire « frès », est un pluriel qui vient de *fredus*. Ducange (édition Henschel, t. III, p. 408, col. 2) cite des exemples français de la forme « frez » = « fres. » On trouve « fres » dans Beaumanoir (Littré, *Dictionnaire*, v^o « Frais »).

Cependant l'orthographe défectueuse « frais » est ancienne, puisqu'à la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle des clercs, ayant à traduire le mot français en latin, ont imaginé la forme latine *fractus, fractum* (Ducange, *ibid.*, p. 387, col. 3, p. 388, col. 1). On peut comparer « fres » à « bref » de *brevem* et à « mer » de *merum*. Le *frēdus*, dans la législation franque, était une partie des frais du procès criminel, c'était la part qui revenait au fisc (Pardessus, *Loi salique*, p. 652). Le changement de sens de *frēdus* à « frais » se comprend donc parfaitement : on a pris la partie pour le tout.

Il nous est donc impossible de partager la manière de voir de M. Littré sur l'étymologie du mot « frais » qu'il prétend tirer du latin *fractum* (*Dictionnaire*, v^o « frais ») ; et, avec M. Brachet (*Dictionnaire*, v^o « frais »), nous considérons comme incontestable l'étymologie proposée par Ducange, adoptée par M. Diez (*Wörterbuch*, II, 298-299) et par M. Schade (*Altdeutsches Wörterbuch*, p. 147). « Frais » est la forme française des cas indirects pluriels *frēdis, frēdos* de *frēdus*.

On sait que, pour le mot *frēdus*, le sens dont nous avons parlé, « somme d'argent payée au fisc, » est dérivé. Le sens primitif est « paix, » parce que le paiement fait au fisc était une condition de paix et mettait un terme à la guerre privée. Le verbe « payer » qui signifie originellement « faire la paix, » le substantif « paiement, » d'abord « acte de faire la paix, » se sont de la même manière éloignés de leur sens primitif.

« -froi » = *fridus*, second terme du nom propre « Geo-froi » (*Godefridus*) et « frais » forme française des cas indirects du pluriel de *frēdus* sont donc deux formes du même mot, mais la différence entre ces deux formes remonte à l'époque germanique : dans l'une « oi » est issu d'*i* qui serait primitif suivant Grimm, dans l'autre « e » est issu d'*e* qui serait lui-même issu d'*i* suivant Grimm. Le système de Grimm est d'accord avec l'étymologie si on rattache le thème germanique *fridu*, *frēdu* à la racine sanscrite *PRI* avec le gothique *frijon*, le grec *πρῶος*, le breton *pried*, etc. (Pott, *Etymologische Forschungen*, 2^e édit., t. III, p. 580-585; Curtius, *Griechische Etymologie*, 2^e édit., p. 255).

Mais quand les Francs ont-ils commencé à prononcer *frēdu*? Nous n'en savons rien : il est donc impossible d'établir que, des deux formes franques, l'une, écrite avec un *i*, l'autre écrite avec un *e*, la première soit passée plus tôt que la seconde dans la basse-latinité de la Gaule et, de là, dans le français.

On lit *frētus* dans la loi salique, 1^{er} texte, titre XXIV, art. 5 (édit. Pardessus, p. 13), t. XXXV, art. 7 (p. 19), t. LIII, art. 46 (p. 30); 3^e texte, t. LIII, art. 2, 6 (p. 106), 8 (p. 107); manuscrit de Wolfenbüttel, t. XXIV, art. 8 (p. 169), t. LV, art. 2 et 3 (p. 183), dans la *decretio*

Chlotarii, art. 5 et 7 (Merkel, petite édition, p. 46). On remarquera dans cette forme l'absence de substitution (*lautverschiebung*) de la dentale; c'est un caractère d'antiquité.

La forme *frëdus* ou *frëdum*, avec substitution de la dentale (*lautverschiebung*) a été préférée dans la loi salique, 2^e texte, titre XXIV, art. 7 (p. 46); t. LIII, art. 6 (p. 62); manuscrit de Munich, t. XXIV, art. 7 (p. 202); t. LIII, art. 2, 3 (p. 213), 4 (p. 214); texte d'Hérolf, t. LVI (p. 256), *lex emendata*, t. XXVI, art. 9 (p. 292); t. LV, art. 2 (p. 312), 4, 6, 8 (p. 314). On la trouve dans un diplôme de l'année 693 ou de l'année 694 (Tardif, *Monuments historiques*, n^o 33, l. 21-22) et dans les capitulaires ajoutés par Louis le Débonnaire à la loi salique en 819, art. 5.

A cette forme appartiennent les noms propres mérovingiens qui suivent :

Sigo-frëdus, Tardif, n^{os} 24, 44, et monnaie de Paris.

Berte-frëdus, Tardif, n^o 29;

Ragan-frëdus, Tardif, n^o 33;

Gundo-frëdus, Tardif, n^o 40;

Leude-frëdus, Tardif, n^o 40;

Theudo-frëdus, Epitome de Grégoire de Tours, ap. D. Bouquet, II, 407 A;

Theude-frëdus, Frédégaire, ap. D. Bouquet, II, 419 C;

Ermen-frëdus, Frédégaire, *ibid.*, 445 B;

God-frëdus, 2^e cont. de Frédégaire, *ibid.*, 459 B;

Frëde-gundis dans Grégoire de Tours et Fortunat;

Frëde-bodus dans une inscription de Nevers (Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, t. I, p. 27, n^o 11;

Frëd-ulfus, monétaire de Bourges;

Frëd-oaldus, monétaire de Toulouse.

La forme féminine *frëda* se trouve dans le 3^e texte de la loi salique, titre XXIV, art. 5 (p. 84); le pluriel neutre *frëda*, dans les capitulaires ajoutés par Charlemagne à la loi salique eu 803, art. 9.

Les exemples suivants établissent que dans ce mot l'emploi de l'*i* avait lieu concurremment avec l'emploi de l'*ë*.

Fritus, avec le *t* primitif au lieu du *d*, se lit dans la loi salique, 1^{er} texte, t. LIII, art. 2 (p. 30).

Fridus ou *fridum* dans le 2^e texte, t. LIII, art. 2 (p. 61), 4 (p. 62), dans le 4^e texte, t. XXXIII (p. 130), t. LXXXVIII, art. 2, 3, 4 (p. 151), dans le capitulaire de Paderborn (785), art. 16, et dans les noms propres mérovingiens qui suivent :

Madal-fridus, Tardif, n^o 11;

Sigo-fridus, n^{os} 30, 32, 33;

Ermen-fridus, n° 32, 2^e continuateur de Frédégaire dans D. Bouquet, II, 451 B;

Leode-fridus, *Leod-fridus*, *Leud-fridus*, n. 43;

Rigo-fridus, n° 45;

Theodo-fridus, Marius dans D. Bouquet, II, 18 C;

Ragan-fridus, 2^e cont. de Frédégaire, dans D. Bouquet, II, 453 C;

Gedo-fridus, monétaire de Maestricht;

Chari-fridus, monétaire d'Andernach;

Fridi-ricus, monétaire de Poitiers.

De ces exemples on ne peut conclure que la forme *fridus* ait pénétré dans le bas-latin de la Gaule plus tôt que la forme *frédus*. La réciproque ne peut davantage être démontrée. Rester prudemment sur la réserve nous semble le plus sage parti.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

À propos de *gegango* dans le texte du serment de Charles le Chauve, nous ajouterons quelques détails assez curieux tirés d'un article posthume du regrettable J. Brakelmann (*Zeitschrift für deutsche Philologie*, t. III, p. 85-95). Après avoir constaté que le ms. porte bien *gegango*, que le fac-simile de Roquefort est faux à cet endroit, et que De Mourcin, en 1815, dans son opuscule sur les *Serments prêtés à Strasbourg* (ouvrage où se trouve d'après Brakelmann le meilleur fac-simile) avait bien lu ce qu'il y a, il ajoute : « Le même savant explique de la façon suivante dans son travail, déjà plusieurs fois cité et fait avec beaucoup de soin, l'explication suivante de la faute de Roquefort : *Selon le fac-simile de M. de Roquefort on aurait nege ganga. Cette faute provient de ce que la dernière lettre de gegango étant couverte d'encre et entièrement illisible, M. de Roquefort a cru devoir y suppléer un a. L'o était préférable. Au surplus la tache était récente; je l'ai légèrement frottée avec le bout du doigt et un peu de salive, l'o s'est alors parfaitement découvert.* De Mourcin a si solidement frotté la tache d'encre qu'aujourd'hui on en voit à peine la trace; l'o est tout à fait net. Comme curiosité je noterai que Marquard Freher, qui lit aussi *gegango* (d'après la collation de Bongars), est porté à corriger ce mot en *gefango*. »

L'article de Brakelmann est intéressant en ce qu'il fournit des renseignements sur la date du manuscrit : ce précieux volume contient, de la même main que le Nithard, Flodoard, et la continuation de Flodoard qui va jusqu'en 978. Ce dernier texte n'est lui-même qu'une copie assez fautive : « le manuscrit appartient donc au plus tôt à la fin du X^e s., peut-être seulement au commencement du XI^e siècle.... Il ne peut plus être question d'attribuer le manuscrit au plus tôt à la fin du IX^e siècle, comme Diez (*Altrom. Sprachdenkm.*, p. 3), Pertz (SS. II, 650, *quamvis ex specimine scripturae sacculo nono decimo tribuamus*) et d'autres l'ont cru possible, naturellement sans savoir que le Flodoard est dans le même ms. et a été écrit par la même main. »

M. d'Arbois de Jubainville a donné dans le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'École des chartes* une étude intéressante sur le texte franc des *Serments*; il s'exprime ainsi (p. 339) : « L'unique manuscrit que nous ayons est postérieur d'environ un siècle à l'époque où le serment fut prêté et pour la première fois écrit. » C'est environ un siècle et demi qu'il faut dire, et en étudiant le texte roman des *Serments* on doit tenir compte de ce fait, comme M. d'Arbois en a d'ailleurs tenu compte en étudiant le texte germanique. — G. P.]

GLOSSES ET GLOSSAIRES.

HÉBREUX-FRANÇAIS

DU MOYEN-ÂGE.

Parmi les documents les plus intéressants pour l'histoire de la phonétique, il faut compter les transcriptions en langue étrangère. L'usage d'ordinaire se refuse à accommoder les variations des lettres aux variations des sons, et comme celles-ci ne laissent pas de traces extérieures de leur existence, elles se trouvent méconnues et par la tradition orthographique qui immobilise, à travers les changements successifs de leur valeur phonétique, la forme primitive des lettres, et par l'opinion vulgaire qui reporte à toute la durée de leur existence la dernière prononciation qu'elle leur connaît. Les transcriptions offrent le grand avantage de mettre en garde contre les erreurs de ce genre. La différence des systèmes phonétiques, les efforts tentés pour reproduire des sons étrangers permettent de déterminer plus exactement la valeur absolue de ceux-ci et offrent de précieuses indications sur la prononciation d'une langue à la date de la transcription. Les langues romanes, et le français en particulier, ne sont pas dénuées de pareils matériaux. Les noms propres de nos chansons de geste sont non pas traduits mais transcrits dans les imitations allemandes; on connaît et on a déjà utilisé le *Credo* en grec moderne et le dictionnaire français-copte. Mais il est un ensemble de documents dont ne se sont pas encore servis les románistes; ce sont les transcriptions en langue hébraïque.

Celles-ci pourtant présentent un intérêt spécial. On comprend aisément l'importance de textes qui, par la différence radicale de l'alphabet hébreu et du français, et par les combinaisons auxquelles donne lieu cette différence, peuvent jeter une lumière nouvelle sur les caractères de notre phonétique; mais la valeur que donne à ces documents leur étendue considérable est bien faite pour attirer l'attention des philologues. Ceux-ci n'ont pas seulement des renseignements à y puiser sur la prononciation exacte des lettres dans la langue d'oïl; ils y trouvent de riches matériaux pour l'histoire des mots. Les transcriptions forment une série de textes

des plus étendus, actuellement inédits et à peu près totalement ignorés.

Ce n'est pas à dire qu'on n'ait pas encore appelé l'attention sur une partie de ces documents. En 1822, le D^r Zunz dans sa belle monographie du rabbin Schelomô Içâki¹, après lui M. Cahen, le traducteur de la Bible², M. Clément-Mullet³, M. Delitzsch⁴ signalaient ou les glosses de Raschi, ou des glossaires hébreux mss. qu'ils décrivaient. Mais les hébraïsants demeuraient confinés dans leurs études de littérature juive; les romanistes se tenaient à l'écart du monde sémitique ou tout au moins rabbinique, et ces sources importantes étaient délaissées et le champ restait abandonné.

Nous avons tenté de l'explorer. Nous avons commencé par l'étude des glosses de Raschi, étude bientôt achevée et que suivra celle des autres glossateurs et glossaires. Dans les pages qui suivent nous voulons donner une idée des matériaux que nous comptons mettre en œuvre et permettre à chacun d'en juger l'importance. Une première partie est consacrée à l'examen des glosses. Dans la seconde nous étudions les glossaires.

I. Des glosses⁵.

Les *glosses* sont des mots français transcrits en caractères hébreux, et insérés au milieu d'un commentaire dont ils font d'ailleurs partie intégrante. Quand l'auteur, expliquant en hébreu rabbinique le texte de l'Écriture, se trouve embarrassé pour rendre clairement son idée, il a recours à la langue populaire et traduit le passage du texte en français. Le plus souvent ces glosses se réduisent à un mot, rarement elles forment une phrase; dans les commentaires sur la Bible, où d'ordinaire il s'agit moins de déterminer le sens d'un mot que sa forme grammaticale, elles traduisent la personne, le temps et le genre du mot hébreu; dans les commentaires sur le Talmud, où la difficulté consiste dans le sens des mots, elles traduisent ceux-ci sans avoir égard à la forme; les verbes sont à l'infinitif, les noms au singulier. La glose est généralement indiquée

1. Cette savante étude, qui fondait la réputation de Zunz, a paru dans la *Zeitschrift für die Wissenschaft des Judenthums*, Berlin, in-8°, t. I, p. 277-284. Elle a été traduite en hébreu avec notes et additions par *Sim. Bloch*. Leimberg, 1840, in-8°. --- Cf. du même, *Zur Geschichte u. Litter.* Berlin, 1845; en particulier pour le Glossaire de Bâle, p. 31.

2. *Journal de l'Institut historique*, I, p. 275 sur Raschi; *Archives israélites*, 1840, p. 61, sur le Glossaire de Paris 302.

3. *Documents pour servir à l'histoire de Raschi*. Troyes, 1855, p. 13.

4. *Litteraturblatt des Orients*, 1844, p. 294 et *Jesurun*. Grimm. 1838, p. 241 et 251, sur le Glossaire de Leipzig.

5. Nous nous servons, à défaut d'un meilleur, de ce mot, tout impropre qu'il est. Il serait mieux de créer un terme nouveau pour désigner des faits nouveaux.

soit par le mot *laazim* (barbare vertunt), soit par le mot *belaaz* (in barbaro). La glosse elle-même reçoit le nom de *Laaz* (barbara vox), plur. *laazim*; il nous arrivera souvent de la désigner sous ce dernier mot.

Le premier que nous voyions recourir à ces explications est R. Gerson (*Gherschôn*) de Metz, qui florissait vers l'an 1000. Mais ses glosses se réduisent à peu de chose et méritent à peine une mention. Après lui, R. Nathan b. Jechiel de Rome, au commencement du XI^e s., place quelques mots italiens dans son dictionnaire du talmud appelé *Aruch*. Vient ensuite le rabbin Schelomô Içâki, qui a le mérite d'avoir largement développé ce mode d'explications. Si ses disciples ont continué la méthode du maître, et parsemé de mots français leurs divers commentaires, la récolte la plus considérable est encore à faire dans les œuvres de Schelomô. Ses *Laazim* sont à peu de chose près les plus anciens et assurément les plus nombreux, double raison pour commencer par lui l'étude des glosses.

Rabbi Schelomô Içâki, vulgairement *Raschi*¹, est à bon droit considéré comme le représentant le plus distingué de l'école rabbinique du m.-âge. C'est un des docteurs les plus vénérés du judaïsme, aussi remarquable par les œuvres qu'il a laissées que par la vigoureuse impulsion qu'il a donnée aux études talmudiques et bibliques. Avant lui la littérature juive était à peu près nulle en France et en Allemagne; elle n'était du moins que l'apanage de quelques docteurs peu nombreux. En 917, R. Moïse b. Kalonimos de Lucques, vint apporter à Spire et dans les provinces rhénanes les éléments de la science juive et forma quelques disciples. Vers l'an 1000, Gherschôn b. Juda de Metz, dit *la lumière de l'Exil* (*Meor hag-Golah*) publia des commentaires talmudiques, et par les disciples qu'il répandit dans l'Est et le Sud de la France suscita le mouvement que Raschi allait si puissamment animer.

Celui-ci naquit à Troyes en Champagne, l'année de la mort de Gherschôn, en 1040. On connaît fort peu de chose sur lui, bien que les anciennes biographies soient remplies de détails minutieux; mais Zunz a fait justice de toutes ces narrations erronées ou fabuleuses dont la légende populaire ou l'ignorance des historiens se sont plu à surcharger sa vie. Il alla étudier à Mayence sous le rabbin Isaac b. Lévi², et peut-être est-ce là ce voyage en Allemagne auquel il fait une fois allusion et le seul dont Zunz ait reconnu l'authenticité³. Il revint ensuite se fixer à

1. Mot formé, selon un usage juif, des initiales *Ra(bbi) Sc(helomô) I(çâki) = Salomo Isacides, Salomon fils d'Isaac*. — Pour les sources de l'histoire de Raschi, nous renvoyons à Zunz; nous n'indiquons que celles que n'a pas mentionnées ce savant.

2. *Lewysohn: Nafschoth Çadikim*; Francf.-s.-l.-Main, 1855. — Cf. *Cl.-Mullet. l. l. p. 11 et 12.*

3. *L. l. p. 282.*

Troyes dont sans doute il dirigea la communauté jusqu'à sa mort; il laissa trois filles qui donnèrent naissance à toute une lignée de célèbres docteurs à qui l'on doit les œuvres les plus importantes de la littérature talmudique au XII^e et au XIII^e siècle. Son enseignement à Troyes appela de tous côtés des élèves qui allèrent répandre au loin les leçons du maître, et l'on peut dire qu'avec lui commence en Occident l'âge d'or de la littérature rabbinique. Coïncidence remarquable! cet essor de l'esprit juif coïncidait avec cet autre mouvement littéraire dont la France catholique du XI^e et du XII^e siècle donnait alors le spectacle. Il semble qu'au sortir de la barbarie des premiers âges, un même souffle de vie ait animé ces deux mondes bien étrangers cependant l'un à l'autre.

Raschi mourait en 1105¹, laissant une œuvre écrite considérable. Il avait commenté la Bible entière, à l'exception des deux livres des Chroniques, et presque tout le Talmud, moins quelques traités non commencés ou laissés inachevés. Il avait encore commenté le premier livre du *Midrasch Rabba*, ou *Genèse Rabba* et le traité de la *Mischna Aboth*, composé quelques poésies religieuses et des recueils de décisions ou de consultations casuistiques. Mais son principal titre à la renommée est son commentaire sur la Bible et son commentaire sur le Talmud. Ces œuvres se distinguent par une netteté d'exposition unie à une concision et une élégance de style vraiment remarquables, qualités bien rares chez un commentateur et qui semblent s'exclure l'une l'autre. Le commentaire sur la Bible se recommande en outre par un caractère particulier que le dernier éditeur de Raschi, Berliner, fait bien ressortir : « Raschi, dit-il, a le mérite de s'être frayé un chemin nouveau. Car si nous examinons les débris qui nous sont parvenus des commentaires antérieurs à Raschi, nous voyons les uns, comme R. Moïse le Darschân et son école s'attacher dans leur piété au *Derousch*², ce qui les conduit à négliger l'examen du sens simple du texte; les autres, comme R. Menachem ben Helbo et

1. Cette date est donnée par une notice qui se lit à la fin d'un ms. de Parme (*J. B. de Rossi, Catal.*, Cod. 75; cf. *Diz. stor.* I, 161) et où il est dit que Raschi est mort le jeudi 29 *Thamouz* (juin-juillet) 4865, = 1105. La même indication se retrouve dans un ms. de Paris (F. H. 73), mais avec la date 4868 = 1108. La différence provient d'une confusion entre la lettre *hé* = 5 et la lettre *heth* = 8. Carmoly (*Hist. des médecins*, p. 40) prétendait que la leçon du ms. de Paris était la bonne, mais Luzzatto (*Litter. Blatt des Orients*, 1846, p. 420), d'après des indications données par des calendriers juifs du moyen-âge, a établi que le 29 *Thamouz* 1108 tombait un *vendredi*, tandis que le 29 *Thamouz* 1105 était bien un *jeudi*. Cf. également Block (*Litt. d. Or. ibid.*, p. 762), qui appuie par d'autres considérations l'opinion de Luzzatto.

2. Le *Derousch* est l'explication figurée du texte, le commentaire allégorique, homilétique; le *Peschat* dont il est parlé plus bas est au contraire l'explication simple.

ses collègues, qui possédaient les travaux des grammairiens Menachem ben Sarouk et Donasch ben Labrat, n'examiner que le *Peschat* sans s'occuper du *Derousch*.... Raschi a employé une méthode intermédiaire où le *Peschat* et le *Derousch* s'unissent sans effort, grâce au soin qu'il a pris de ne choisir dans les homélies des Rabbins que ce qui se rapprochait le plus directement du sens simple.... Et d'ailleurs Raschi agissait librement avec les légendes traditionnelles, les transformant, les allongeant, les abrégeant à sa convenance et fondant plusieurs récits en un¹. » Ce commentaire biblique que Raschi trouvait imparfait et qu'il aurait refondu pour le simplifier si la mort ne l'avait surpris trop tôt, eut, comme le commentaire talmudique, un succès considérable. Tous deux devinrent classiques et jouirent immédiatement d'une autorité non contestée. Leur auteur fut « le grand docteur, » « le maître de l'Exil, » « le prince des Interprètes, » le *Parschandatha*². Le commentaire sur le Talmud fut le *Commentaire* par excellence, le *Kontros*³. On le transcrivit par traités; on en répandit des exemplaires en France, en Italie, en Allemagne, en Orient même. Quatre-vingts ans à peine après la mort de Raschi un scribe copiait son commentaire sur le traité Baba Mecja pour le *prince de la captivité* David de Mossoul⁴. L'imprimerie une fois découverte, il

1. Préface p. viii. Nous abrégeons un peu le texte dans notre traduction. — L'ouvrage de M. Berliner est la première tentative d'une édition critique du Pentateuque de Raschi. L'auteur y a ajouté des index et des notes, le tout écrit en hébreu. Voici le titre de l'ouvrage : *Raschi hal Hath-Thorah : Raschii (Salomonis Isaacidis) in Pentateuchum commentarius; edid. A. Berliner, Berolini, 1866. 1 vol. in-8°, p. xx-382.* — Cette publication, malgré ses mérites, ne peut être considérée comme définitive. L'auteur n'a consulté que neuf mss. que lui donnaient les bibliothèques de l'Allemagne, et il a négligé les riches ressources que lui offraient l'Italie, la France et l'Angleterre. La *Bodleian library* à Oxford lui donnait une quinzaine de mss. sur le Pentateuque; la *Bibl. nation.* à Paris une douzaine; la *Parnesane monte-huit*. On voit que même après le consciencieux travail de Berliner, une édition critique de Raschi offrirait encore une ample matière de recherches et d'études.

2. *Parschandatha* est le nom d'un des fils de Haman (*Esther*, IX, 7). Mais ce mot persan peut se décomposer en deux mots hébreux quelque peu aramaisés : *Parschan, Datha; Explicator Legis*. Il fut appliqué à Raschi comme nous le voyons dans une poésie inédite d'Abraham Ibn-Ezra en l'honneur de notre docteur. Cette pièce commence par ces mots :

Une étoile s'est levée en France, etc.

et on y lit les deux vers suivants :

Il fit un brillant commentaire de la Loi;

De là son nom de Parschan Datha.

Cette pièce se trouve dans un ms. hébreu de la Bodléienne, fonds Pococke 74. — Voy. *Dukes Litter. Blatt des Or.* 1849, p. 708.

3. Du latin *Commentarius*.

4. Cf. *Rapport sur une mission en Angleterre* par A. Darmesteter, dans les *Arch. des miss. scient.* 1871 p. 97. Le prince David dont il est question dans la note finale de ce ms. ne peut être que le chef de la captivité de Mossoul. Voy. *Itinerarium s. epistola Samuelis b. Simson* dans *Carmoly, Itinéraires*, p. 141. Cf. *Grätz, Gesch. der Juden*, VII, p. 18 et 43.

accompagna dans toutes les éditions le texte du Talmud qui sans lui serait illisible, et cette œuvre qui avait fait oublier tous les essais antérieurs, nulle tentative dans la suite ne put la faire oublier à son tour. Pareil succès était réservé au commentaire sur la Bible. Malgré les nombreux et excellents travaux qu'inspira aux Juifs l'exégèse biblique, l'œuvre de Raschi resta la préférée. « Les prédicateurs, dit Berliner¹, le citèrent dans leurs homélies, et firent souvent de ses paroles le sujet de leur enseignement public. Les maîtres l'introduisirent dans les écoles, et on apprit Raschi aux enfants. Même les moins instruits l'étudièrent et l'on vit le grand docteur Beth Joseph déclarer que la lecture de Raschi pouvait remplacer celle du chaldéen². Son commentaire se répandit rapidement grâce aux disciples, aux copistes, aux commentateurs qui le citèrent, le louèrent, le célébrèrent, grâce encore aux éditions imprimées³, et l'on peut dire avec raison qu'il n'est point dans le monde de livre qui ait inspiré autant de travaux spéciaux. L'on compte plus de soixante-dix ouvrages qui ont pour objet d'expliquer et de commenter ses écrits. »

Si l'œuvre totale de Raschi obtenait une si brillante destinée, quel était le sort réservé aux glosses françaises? Celles-ci étaient bien enveloppées dans le respect qui entourait le commentaire. Mais ce respect ne pouvait cependant empêcher les erreurs et les altérations, et si des scribes se permirent des interpolations dans le texte du maître, d'autres purent se croire autorisés à supprimer ou à rajeunir les *Laazim*. En général la correction des glosses est en raison inverse de la multiplicité des copies. Les glosses du Pentateuque, sans cesse transcrits, sont plus altérées que celles du reste de la Bible, moins de fois copiés, et ces dernières à leur tour le sont plus encore que celles du Talmud dont l'étendue a plutôt effrayé la patience des scribes.

La plupart des erreurs sont dues à l'ignorance; de la confusion des lettres mal lues, séparées ou jointes mal à propos, sortaient toutes sortes d'altérations bizarres, mais toutes faciles à corriger et qui laissent plus

1. Préface, p. ix.

2. C'est un ancien précepte des docteurs de lire trois fois par semaine le Pentateuque; deux fois dans le texte hébreu, et une fois dans la traduction chaldaique d'Onkelos.

3. Le premier livre imprimé en hébreu a été le commentaire de Raschi sur le Pentateuque chez Abraham de Carton à Reggio en 1475. (Note de Berliner).— Le commentaire n'est pas accompagné du texte. On compte depuis 20 différentes éditions du commentaire complet ou partiel de Raschi sur la Bible, sans texte hébreu. Quant aux éditions contenant le texte de la Bible et celui de Raschi, elles s'élèvent au nombre de 17 éditions complètes et de 155 éditions partielles dont 114 contiennent le Pentateuque. — Pour la bibliographie du commentaire talmudique, elle se confond avec celle du Talmud proprement dit, puisqu'on n'a pas imprimé de Talmud sans le faire accompagner du texte de Raschi. On compte jusqu'en ces dernières années 44 éditions complètes du Talmud et par suite 44 éditions du commentaire de Raschi.

clairement entrevoir la vraie leçon que les rajeunissements. Un seul exemple nous suffira, le mot *rologner* (= rogner). Grâce à la ressemblance presque complète que présentent en hébreu le *d* et l'*r*, l'on trouve les formes *dorogner* (*Lévit. XIV, 44*, dans *Bodl. libr. mss. Opp. add. 53* et *Michel 544*); *dodogner* (*Talm. Tr. Zebachin, 94, 1, edit. princeps*). Les rajeunissements toutefois se rencontrent encore : ainsi dans *Lévit. XIV, 44*, *rogner* (*Bibl. nat., F. H. 55*; *Bodl. libr. Opp. 14*); mais parfois le scribe se fait un scrupule de modifier radicalement le mot de Raschi, et le copie en indiquant par un trait supérieur que telle lettre ne se prononce plus. Ainsi le ms. d'Oxford : *Oppenh., 36*, où on lit *roḏgner*. Des changements bien graves dont les Laazim ont eu à souffrir de la part des scribes non français, ce sont les traductions en langue étrangère. La Bodleienne comme la *Bibl. Nat.* à Paris possède plusieurs mss. exécutés par des juifs italiens, dans lesquels les glosses sont en italien. Les mss. 48 et 49 de la *B. N.*, dus à un copiste allemand, ont la plupart de leurs glosses remplacées par leurs équivalents germaniques. Les copies allemandes du Pseudo-Raschi sur l'Alfasi¹, tantôt présentent la traduction à côté du mot français, tantôt offrent la traduction seule qui a détrôné le Laaz original; et cette particularité se retrouve dans les éditions imprimées de l'Alfasi. Dans le texte vulgaire de Raschi on trouve des traces de ces traductions : ainsi le mot hébreu *berakatho* « dans sa temple » (*Juges, IV, 22*) est traduit par le Laaz *nella tempia*. Onze mss. de Paris et d'Oxford s'accordent à donner le français *temple*. Dans *I Rois, XIII, 3*, les éditions imprimées traduisent le texte : « nous sommes paresseux » par *siamo pigri*. Les mss. de France et d'Angleterre donnent diverses leçons qui toutes viennent se grouper autour de celle-ci : *non chaleir*. L'édition princeps du commentaire biblique est celle de Venise (1525, in-fol.). L'éditeur Daniel Bomberg a dû publier son texte d'après des mss. italiens, coupables de ces traductions².

Outre les traductions, il est encore un autre fait curieux dont nous devons dire un mot. Dans Jérémie, Ezechiel et les Psaumes jusqu'au Ps. 58, les éditions s'accordent toutes à donner une série de glosses que les nombreux mss. de Paris et de l'Angleterre que j'ai consultés omettent d'un parfait accord. Je les retrouve en grande partie dans les glossaires, surtout celui de Bâle. Comment de là sont-elles passées dans le texte de Raschi? Peut-être les mss. de Parme nous donneront-ils la solution du problème.

1. Voir sur l'Alfasi notre rapport, dans les *Archives des Missions*, etc., p. 84.

2. S'il faut en croire le traducteur hébreu de la biographie de Zunz, les glosses auraient été traduites jusqu'en russe. Remarquons que c'est sur la foi de ces traductions que l'admiration populaire attribuait à Raschi la connaissance de tant de langues, et renouvelait pour lui le miracle des Apôtres.

Assez maitraitées par les scribes, les gloses, une fois imprimées, furent généralement négligées. Les savants de la renaissance n'y firent guère attention. Je citerai d'après la bibliographie de J. Furst, le dictionnaire de Jechiel où les mots de la Bible sont expliqués ainsi que les gloses de Raschi qui s'y rapportent¹. Buxtorf essaie parfois, et pas toujours heureusement, de traduire les Laazim qu'il rencontre dans ses citations talmudiques. Ce n'est à vrai dire qu'à la fin du siècle dernier que l'on commence à transcrire et à expliquer les gloses; mais la plupart de ceux qui se chargèrent de ce travail, Juifs allemands ou polonais, savaient mal le français moderne et ignoraient totalement la vieille langue; néanmoins ils prétendaient expliquer à l'aide du français moderne ces formes archaïques défigurées souvent par une longue suite de fautes². Aussi ne voit-on aucune tentative réellement scientifique, quoiqu'on en compte un grand nombre. Mendelssohn et son école expliquent les gloses du Pentateuque dans le commentaire appelé Biour³; J. Loeve, celles des Psaumes⁴; Israël Neumann, celles d'une partie des Petits Prophètes⁵; Juda Jeitteles et Landau, celles de la Bible⁶. Citons à part Zunz⁷ qui explique savamment quelques gloses dans sa biographie de Raschi, et aussi M. Wogue qui dans sa belle traduction annotée du Pentateuque a d'heureuses trouvailles quand parfois il lui arrive de transcrire des Laazim de Raschi⁸. Pour le Talmud, nous trouvons quelques explications dans l'*Or Esther* des frères Bondi⁹. En 1809, Dormitzer donne le premier travail d'ensemble que je connaisse. Son *Haathakah* ou *Interprétation*¹⁰ renferme tous les mots romans de Raschi et de quelques autres commentateurs. Landau dans son édition de Prague¹¹ donne aussi la traduction des Laazim talmudiques. Enfin en 1865 les travaux de Dormitzer et Landau sont recueillis et annotés dans un petit volume intitulé *Marpéh Laschôn*¹². Cet

1. *Makré dardeké*, Constant. 1488, fol.

2. Un seul exemple suffira. Le mot *mestier* que Raschi emploie pour traduire un terme signifiant *bahut*, un de ces éditeurs l'explique à sa manière en le corrigeant en *château*! Un château, n'est-ce pas un immense bahut?

3. Berlin, 1781-83, in-8°.

4. Berlin, 1791, in-8° (édit. dite *Zemirotn Yisrael*).

5. Une partie des Pet. Prophètes avec trad. allem. et comment. hébreu. Dessau, 1805, in-8°.

6. Vienne, 1822-36, in-8°.

7. *L. l.* p. 327 et sqq.

8. Paris, 5 vol. in-8°, 1860-9.

9. *Or Esther* ou explication des mots étrangers et surtout latins qu'on rencontre dans les livres talmudiques par *Simon et Mardochée Bondi*, Dessau, 1812, in-8°. Les Laazim qui se rapportent aux passages cités sont reproduits.

10. Prague, 1809, in-4°.

11. Prague, 1829-31 fol.; 2^e éd. augmentée, 1839-45.

12. *Sepher Marpéh Laschôn* ou *Recueil de tous les mots étrangers cités par Raschi dans ses commentaires sur la Bible et le Talmud et par les Thosaphoth, Obadia de*

opuscule de 314 pages est le travail le plus complet qui ait paru sur la matière. A défaut de précision scientifique, il offre l'avantage de réunir toutes les gloses de Raschi sur le Talmud et la Bible, comme celles qui se rencontrent dans les Thosaphoth et les commentaires d'Obadia de Bartinora, de Schemouel b. Meyer, R. Ascher, R. Simson et Maimonide sur la Mischna ou la Ghemara.

Tel est l'état de la question jusqu'à ce jour. En somme, on voit que ces travaux ne sont inspirés que par une pure pensée d'exégèse; on cherche dans ces Laazim l'expression de la pensée de Raschi, mais non des indications sur la vieille langue.

Aussi nul ne songe à établir un texte critique; c'est par quoi nous devons commencer. Il nous a donc fallu collationner les nombreux mss. de Raschi, copiés d'un original sans doute à jamais perdu. Quant à dresser un classement, nous ne pouvions y songer; le travail eût été impossible et d'ailleurs inutile. Pour le Pentateuque seulement je connais 9 mss. complets en Allemagne, 13 à Paris, 13 à Oxford, 38 à Parme; je ne compte pas ceux du Brit. Mus., de Cambridge, Leyde, etc. Il serait difficile de trouver une bibliothèque de mss. hébreux qui n'en possède au moins un exemplaire. Que serait-ce, s'il fallait tenter le même travail sur toutes les parties de l'œuvre de Raschi? Et d'ailleurs le résultat ne répondrait pas à la grandeur du travail. Comme les Laazim peuvent facilement se détacher du contexte, l'établissement du texte critique du commentaire ne sert guère à celui des Laazim. Un scribe italien pouvait copier par ex. sans changement un ms. français et supprimer les gloses ou les traduire en italien; un scribe français copiant un ms. allemand pouvait corriger et rajeunir des gloses fautives dans son original, mais qu'il comprenait. La filiation des mss. n'implique donc nullement pour les gloses la filiation des erreurs. Il a donc fallu rechercher une autre méthode. Nous avons collationné assez de mss. pour avoir l'assurance d'en posséder de toutes les provenances et d'y voir à peu près toutes les familles représentées. Parmi toutes les variantes d'un Laaz, nous prenons celle qui présente le caractère le plus prononcé d'archaïsme, se trouvant dans des mss. plus récents; car ceux-ci peuvent descendre sans intermédiaire d'anciennes copies. Si nous sommes privés de ce criterium, entre deux leçons nous choisissons la plus difficile, l'autre étant évidemment un rajeunissement dû à un scribe qui ne comprenait pas la leçon primitive. Si les diverses variantes présentent mêmes caractères de vraisemblance, nous nous décidons d'après la majorité des mss. C'est le cas

Bartinora, etc., d'après M. Landau de Prague et Meyer Dormitzer, avec transcription en français, traduction en allemand et explication en hébreu. Le travail sur Obadia de Bartinora (comment. sur le Mischna) est de Dormitzer, le reste est de Landau. — Odessa, 1864. 1 vol. in 12.

le plus rare, disons-le. Pour suivre cette méthode nous n'avons pas hésité à collationner les *Laazim* d'un nombre considérable de mss. Nous en avons vu, à Paris 25 sur les diverses parties de la Bible, 7 sur plusieurs traités du Talmud, 1 (en 3 vol.) sur le Pseudo-Raschi de l'Alfasi, à Oxford 31 sur la Bible, 12 sur le Talmud, 2 en 5 vol. sur l'Alfasi, le ms. unique du commentaire sur la *Genèse Raïbah* et l'édition princeps du Talmud¹, à Cambridge et Londres enfin 11 mss. sur le Talmud. Les *Laazim* de la Bible sont fixés; quant à ceux du Talmud, nous avons les leçons des glosses de 18 traités avec 1317 glosses; il reste, en tenant compte des mss. de l'Alfasi, 20 traités avec 820 glosses environ pour la lecture desquelles nous sommes réduits à l'autorité de l'édition princeps. Encore, de ces 820 *Laazim* plus d'un fait double emploi avec les 1317 autres, ce qui diminue le nombre de ceux qui sont dénués du secours des mss. Les mss. d'Italie et d'Allemagne nous permettront d'achever ce travail et d'établir rigoureusement le texte critique de toutes les glosses².

1. 22 vol. fol. Daniel Bomberg. Venise, 1520-22.

2. Voici comment se décomposent les glosses dans les divers commentaires.

I. Bible :

Pentateuque (66; 84; 52; 29; 34)	265
Livres historiques : Josué, Samuel, Rois	140
Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Petits Prophètes (104; 81; 70; 71)	326
Meghilloth ^a , Psaumes, Proverbes (50; 58; 41)	149
Job, Daniel avec Ezra et Néhémie (53; 34)	87
Total des glosses de la Bible	967

II. Talmud.

Traité Berachoth, Sabbath, Eroubin (92; 385; 73)	550
Pesachim, Jomh, Soukah, Bêçah (94; 31; 88; 69)	282
Rosch Hasch-Schanah, Taanith (34; 35)	69
Meghillah, Moed Katan, Haghighah (14; 14; 12)	40
Jebamoth, Kethouboth, Nedarim ^b (38; 52; 9)	99
Nazir ^c , Sotah, Ghittin, Kiddouschin (10; 30; 90; 36)	166
Baba Kaina, B. Meçia, B. Bathra ^d , Synhedrin (76; 101; 26; 53)	256
Makkoth ^e , Schevouoth, Abodah Zarah, Horaioth (10; 8; 145; 1)	164
Zebachim, Menachoth, Bekoroth, Houlin (37; 57; 56; 22)	373
Erechin, Themourah, Kerithoth ^e , Meilah ^e (18; 1; 7; 2)	28
Middah, Aboth, Midrasch Bereschuth (66, 25; 72)	163
Total des glosses talmudiques	2,190

Total général 967 + 2,190 = 3,157

Dans notre Rapport (*Archives des miss. I. c.*) une erreur de chiffres a fait mettre 3,227 au lieu de 3,157. L'erreur a été corrigée à temps dans le tirage à part.

^a. Les 5 Meghilloth sont les petits livres de Ruth, Lamentations, Esther Cantique et Ecclésiaste.

^b. Arrêté au folio 22. h. Complété avec le commentaire de *Gherschôn meo: Hag-Golah*.

^c. Les commentaires sur Nazir, Kerithoth, Meïla ne sont sans doute pas de Raschi; en tout cas ils ont subi de graves interpolations.

^d. Arrêté fol. 29. b.; achevé par R. Samuel h. Meïr petit-fils de Raschi.

^e. Arrêté fol. 19. b.; achevé par R. Juda b. Nathan.

L'orthographe des Laazim une fois fixée, il faut les remettre en français, travail facile; car Raschi a eu recours, comme il est naturel de le penser, à un système de transcription déterminé, système adopté d'ailleurs par toute l'école des rabbins français du XII^e et du XIII^e siècle. L'alphabet hébreu ne connaissant pas les voyelles, on pourrait croire que les transcriptions ne donnent que les consonnes des mots français; mais nombre de mss. sont ponctués et, présentant la prononciation exacte des scribes, ont tout au moins la même valeur, par exemple, que les mss. anglo-normands de l'*Alexis* ou du *Roland*.

D'un autre côté l'hébreu rabbinique use des semi-voyelles *yod* et *vav* pour représenter par le *yod* l'*i* ou l'*e*, par le *vav* l'*o* ou l'*ou*. L'absence de ces deux lettres indique un *a* ou un *e* muet. Donc même avec des mss. non ponctués, ce qui est l'exception, le champ de la discussion est singulièrement restreint. Cependant comme le *péh* et le *beth* hébreux peuvent représenter le *p* ou l'*f* et le *b* ou le *v* il peut y avoir quelque incertitude pour les labiales; mais là encore les mss. ont le plus souvent recours à des espèces de *tildes* pour distinguer les deux séries de labiales l'une de l'autre, comme ils le font pour indiquer le son chuintant du *gh* = *g(e)* et du *k* = *ch*. Les scribes savent donc corriger les défauts de l'alphabet hébreu, qui vient apporter ses avantages propres. Ainsi le *v* se représentant par le *beth* comme par le *vav*, on ne peut le confondre, comme dans l'écriture française, avec l'*u*. L'emploi du *tsadé* pour rendre le *ç* indique la valeur double *ts* de cette consonne. La prononciation de l'*e* muet est établie par la transcription qui dans le mot *grue*¹ par ex. lui attribue une sorte de sonorité. Les glosses donnent de précieux renseignements sur l'état de la langue à la fin du XI^e siècle. Elles permettent d'affirmer l'existence des diphthongues fortes², accentuées sur la première syllabe, l'absence de nasalisation, du moins pour les syllabes sourdes *ou*, *un*, l'affaiblissement des médianes fortes ou douces, et l'existence encore entière des médianes douces. Si *salutare* est devenu *saluder*³, et *miratorium* *miradoir*⁴, *audiens* est resté *odant*⁵, et *conredare*, *conreder*⁶. L'assimilation des muettes avec les muettes est achevée et Raschi a le mot *setaine*⁷; mais celle des muettes avec les liquides en est encore au premier pas, et *hedera* se présente sous la forme *edre*⁸ et *modulus* sous celle de *modle*⁹. Les labiales ne sont pas encore remplacées

1. *Kidduschin* 44. a. La transcription de ce mot, comme d'autres de même forme, prouve que l'*e* se prononçait au moins comme dans *je*, *le*.

2. Sur ce terme, voy. G. Paris, *Alexis*, p. 73.

3. *Gen.* XXXIII, 11, etc.

4. *Exode*, XXXVIII, 8, etc. *Sabbath*, 140, a, etc.

5. *Deuter.*, I, 16.

6. *Kethouboth*, 2, a, etc.

7. *Exode*, X, 22, etc.

8. Ou *lédre*; je n'ai pas encore déterminé si l'*e* est déjà diphthongué ou non.

9. *Zebachim*, 3, a.

par le *j* palatal suivant qu'en disparaissant elles appellent au rang de consonnes, et *ache* est encore *apje*¹, *sauge* encore *salije*². La langue ne s'est pas encore décidée pour l'*n* avec *d* intercalé contre l'*m* dans les finales *emere*, et l'infinitif de *premo* est encore *prembre*³. Si nous quittons la phonétique, Raschi nous montre des subst. verbaux comme *sique* = *scie*⁴, *trog* = *trou*⁵, des subst. participiaux comme *poste* = *ponte*⁶, mot curieux et qui prouve l'existence d'une première forme latine *ponere*, *positus* = *pondre*, *post*, abandonnée pour une seconde forme plus conforme à l'analogie *pondre*, *pont*, laquelle à son tour, immobilisée dans le subst. participial *ponte*, est chassée en vertu des mêmes lois analogiques par *pondu*. Les lois de la déclinaison sont rigoureusement observées. Ailleurs ce sont des sens nouveaux que nous indiquent les Laazim. Ainsi *aise* signifiant *espace vide aux côtés de quelqu'un*, d'où les expressions *être aux aises de quelqu'un*, c'est-à-dire à côté de lui, et *être à son aise*, proprement *avoir de la place pour remuer ses bras*, et par suite *être libre*, *pouvoir agir librement*⁷. Ainsi encore le mot *mestier*⁸ employé non pas au sens de *besoin*, mais à celui de *baht*, *armoire*. On peut comparer à cette déviation de sens celle que présente le mot *nécessaire* dans la langue actuelle. Pour la syntaxe, Raschi ne donne guère de renseignements, car les phrases qui se rencontrent dans ses Laazim sont des hébraïsmes plutôt que des gallicismes. Quand il se trouve dans le texte biblique quelques tournures singulières irréductibles à la logique, Raschi pour en montrer la constitution les traduit littéralement dans des phrases qui n'ont de français que les mots. Ainsi ce passage de l'Exode XIV, 11 : « Est-ce par manque de sépulcres en Égypte que tu nous as menés mourir au désert ? » où la première proposition renferme dans l'hébreu deux négations qui loin de se détruire se renforcent, est traduit de la manière suivante par Raschi : *Si par faillance de non fosses*. Raschi évidemment dans cette phrase barbare n'a voulu que montrer la double négation renfermée dans *faillance* et dans *non*. Ailleurs (Michée, II, 4) l'hébreu emploie une singulière expression, *Neschaddounou* (nous sommes

1. *Kethouboth*, 61, a, etc.; *j* mouillé et non chuintant.

2. *Sabbath*, 109, b, même remarque que pour *apje*.

3. *Sabbath*, 82, a, etc.

4. *Baba Kama*, 119, b, etc.

5. *Obadia*, 1, 15.

6. *Moulin*, 58, a, etc.

7. Nombres, II, 20; Samuel, I, xix, 3; II, xiv, 30; Isaïe, LVII, 8. — Cette acception jette un jour nouveau sur l'étymologie du mot. Évidemment le sens abstrait dérive ici du sens concret et c'est dans un mot signifiant *lieu*, *espace* qu'il faut rechercher l'origine de *aise*. Ne serait-ce pas *area* forme rhotacisée d'un hypothétique *asea* qui se serait conservé dans le latin vulgaire? Néanmoins le radical *ar* paraît bien être primitif.

8. *Eroubin*, 14, b; 30, b; *Sabbath*, 32, a; 106, a, etc.

pillés) sorte de forme hybride que la grammaire ne peut expliquer. Raschi s'efforce d'en faire comprendre la bizarrerie. Il y montre deux formes accouplées : *Schaddounou* actif avec complément direct « ils nous ont pillés » et *Neschadnou* passif « nous sommes pillés. » Les deux réunis forment un ensemble intraduisible, comme qui dirait « *sommes desgasterent nos.* » — Nous ne voulons pas nous étendre plus longtemps sur ces particularités des Laazim de Raschi. Ce que nous venons d'en dire suffit à en montrer l'importance. Cet index d'environ trois mille mots appartenant non pas à la langue poétique comme l'*Alexis* ou le *Roland*, mais à la langue usuelle, familière, dont l'origine et la date sont nettement déterminées, apportera, nous n'en doutons point, de nouveaux et nombreux éléments à l'étude de la phonétique et de la morphologie de notre vieille langue. Bien des mots aussi qu'on ne rencontre qu'à une époque postérieure verront reculer la date de leur apparition, et la lexicologie, tout autant que la science des sons et des formes, y trouvera de précieux renseignements. Enfin cette liste de Laazim permettra de tracer un tableau de la langue à la fin du XI^e siècle.

Les glosses qui se lisent dans les commentaires des autres rabbins français n'offrent pas autant d'intérêt. Si l'on possédait les œuvres complètes de R. Gerson de Metz, le précurseur de Raschi, on aurait assurément un recueil de glosses des plus intéressants, puisqu'elles dateraient de la fin du X^e siècle ou du commencement du XI^e. Mais je ne connais de lui, comme existant encore, qu'un commentaire talmudique conservé à la Bodléienne (F. Huntington 200). Ce manuscrit m'a été signalé par mon ami M. Ad. Neubauer, qui relève dans ce texte quelques glosses françaises qu'on retrouve d'ailleurs dans celles de Raschi. Elles n'offrent pas d'intérêt. Plus nombreuses sont celles qu'on lit dans les œuvres de R. Joseph ben Simon Kara, l'élève de Raschi¹. Ces œuvres sont encore des commentaires sur diverses parties de la Bible, Prophètes, Proverbes, Job, Ruth, Esther, Lamentations de Jérémie, l'Ecclésiaste et les Chroniques. Ajoutons des notes et paraphrases inscrites çà et là dans le Commentaire de Raschi sur le Pentateuque, commentaire que Joseph a revu et complété. De ces œuvres diverses l'on n'a imprimé que le commentaire sur les Lamentations et le Commentaire sur Job. La Bibliothèque nationale ne possède que trois mss. contenant quelques-unes des œuvres de J. Kara, le n^o 161 qui renferme le commentaire sur Job jusqu'au chapitre XXXVI (de fol. 187 a, à fol. 226 b), le n^o 163 qui renferme les com-

1. « Joseph Kara ben Siméon florissait dans le premier quart du XII^e siècle, » était le fils du célèbre Siméon Kara, le neveu de Menachem ben Chelbo (le « *grammaire* »), l'ami de R. Samuel b. Meir (le petit-fils de Raschi) et peut-être le Peleve de Raschi qu'il désigne du nom de maître et dont il se dit l'obligé » (Zunz, *Zur Geschichte und Litteratur*, p. 68).

mentaires sur Samuel (depuis le chap. 2), Isaa et Jérémie et le n° 162 qui outre le texte donné par le n° 163, contient le commentaire des Hagiographes, moins ceux des Psaumes, des Proverbes, de Daniel, du Cantique et d'une partie des Lamentations¹.

Citons encore le ms. 37, qui intercale au milieu du commentaire de Raschi sur le Pentateuque nombre de glosses (ainsi Gen. XXVI, 20; XXVII, 29; Ex. XV, 25; XVI, 6; XVIII, fin; XIX, 9; XXXIV, 9; Deutér. XXVI, 18) signées, soit du nom de Joseph, soit du nom de Joseph bar Siméon. La première, qui est très-longue et finit par ces mots : « Telle est l'explication que j'en donne, moi Joseph ben Siméon : mon maître en a été satisfait et a approuvé mes paroles, » contient un Laaz : *dondra* = donnera². En feuilletant le ms. 161 (commentaire sur Job), je trouve environ 25 mots français, parmi lesquels je citerai *ascur* (ou *oscur?*) = obscur (folio 187, a); *héricier* en parlant des cheveux qui se dressent sur la tête (189 b); *cep* qui enchaîne les pieds (203, a); *ton talent* = ton esprit, ton caractère (205, a); *m'alène* (ou *m'aline?* *m'aleine?*) = ma respiration (209, b); *compas* (214, a), etc. Les mss. 162 et 163 en présentent un plus grand nombre. J'en prends au hasard, dans le commentaire sur Samuel : *tinter* selon 162 (fol. 14, a, 2) *tintener* selon 163 (18, a); *escriu* (162; 15, a, 1) et *escrigne* (163; 19, a); *coltre*, *soc*, *lime*, *acier*, etc... (162: 18, b, a et 163; 24, a); dans le commentaire sur les Prophètes, *arendele* ou *arindele* (162: 99, a, 2 — 163: 131, a), *grue* (ibid.); *batdiq*, c'est-à-dire *batduç* = *battuz* (162: 100, a, 2. — 163 a par erreur *batric*, fol. 133, a); *coucou* (162: 104, a, 2 et 163: 140, a); *e avri estid* = et je serai debout (162; 22, a, 2). Dans ce dernier Laaz la transcription montre que les deux *e* sont muets ou du moins ont la même prononciation que l'*e* de *je*, *le*, *se*, etc. et que le futur d'*avoir* est ici *avrai* et non *aurai*. Quant à *estid*, l'*i* vient-il d'une erreur de copiste qui par l'omission d'un point aura changé *ted* en *tid?* Est-ce une forme dialectale propre au scribe, qui semble être, autant qu'on en peut juger par l'écriture, originaire des provinces rhénanes? Je ne saurais décider. Le ms. 163 (fol. 29, b) donne les mêmes mots sans les ponctuer, ce qui ne fait guère avancer la question. Nous croyons bien que ces manuscrits, que d'ailleurs nous n'avons fait que parcourir, pourront donner une centaine de Laazim.

1. Le commentaire sur Ezechiel, du commencement jusqu'au folio 142, b, 2, est de Kara; la fin (142, b, 2-148, b, 2) est de Raschi. L'indication du catalogue Zouenberg est inexacte ou tout au moins insuffisante.

2. Ms. 37, folio 15 a Le ms. porte *Hondra*, erreur évidente pour *Dondra*. Le copiste aura pris sans doute pour la barre de gauche d'un *hé* un point ou une tache qui se serait trouvée dans l'original au milieu du *daleth*. — Il s'agit dans la glosse d'un mot hébreu signifiant *donner* et qui malgré sa forme de passé doit se prendre au sens du futur.

De Joseph Kara nous passons à Samuel ben Meir le petit-fils de Raschi, auteur de commentaires sur le Pentateuque (imprimé en 1705, Berlin, in-4°) et autres parties de la Bible et sur le Talmud. Ces derniers travaux sont restés manuscrits et dorment dans les recoins de quelques bibliothèques¹; cependant on a publié dès l'origine, extrait de ses œuvres, un complément du commentaire commencé par Raschi sur le traité talmudique Baba Bathra (du folio 29, b, à la fin) et de même le commentaire sur le 10^e chapitre du traité Pesachim (éditions imprimées de 99, b à 121, b). Les œuvres talmudiques contiennent quelques glosses françaises, une cinquantaine environ. Mais comme je n'en ai le texte que d'après les éditions imprimées où elles sont généralement fort maltraitées, je n'en puis rien citer. La Bibliothèque nationale ne possède aucun manuscrit de Samuel; quant au ms. de la Bodléienne, Opp. 249 (commentaire sur Baba Bathra), que j'ai eu l'occasion de voir, il présente un texte singulièrement abrégé, si on le compare à celui des éditions, et où le nombre des glosses est considérablement réduit. Il se peut, il est vrai, que ce soit là le texte authentique, dont le nôtre ne serait qu'une copie enrichie d'interpolations. Une comparaison approfondie des deux rédactions peut seule résoudre la question.

Une autre source de Laazim, ce sont les *Thosaphoth*. On désigne sous ce nom un ensemble de notes additionnelles qui ont pour objet d'éclaircir le texte du Talmud. Ce commentaire perpétuel se distingue de celui de Raschi en ce que ce dernier explique plutôt les mots et en général le sens simple du texte, tandis que l'autre s'attache à approfondir les discussions des docteurs. Ces notes ont été composées par les rabbins français de l'école de Raschi, au XII^e et au XIII^e siècle; et les principaux auteurs sont le petit-fils de Raschi, le *Rabbénou Tham*, et le neveu de ce dernier le *Ri* ou rabbi Isaac le Jeune. Par la nature même de leur rédaction, qui embrasse une durée de deux siècles, les *Thosaphoth* doivent offrir dans leurs Laazim des formes plus ou moins archaïques. Mais le nombre n'en est pas considérable; car s'il est supérieur à 100, il ne dépasse pas assurément 150, et parfois ils reproduisent ceux de Raschi; le texte en est souvent corrompu; quelques-uns ont des formes tout-à-fait italiennes, dues évidemment à des copistes étrangers et peut-être à Bomberg, le premier éditeur du Talmud; je n'ai pas encore pu en vérifier l'orthographe d'après les manuscrits.

Aux *Thosaphoth*, il faudrait ajouter encore le *Rabbénou Ascher ben Jechiel* qui insère quelques Laazim, mais pour la plupart empruntés à

1. Néanmoins on a publié le commentaire sur l'Ecclésiaste et le Cantique. 1855, in-8°. Leipzig. — Quant au commentaire sur les Psaumes (Berlin, 1794, in-8° et Wien, 1816, in-8°), on en a contesté l'authenticité

Raschi ou aux Thosaphoth qu'il résume dans son commentaire sur le Talmud. Rappelons également le commentaire des Chroniques faussement attribué à Raschi et l'œuvre du même genre qui se trouve dans le ms. d'Oxford, *Opp.* 34, in-4^o, où on trouve quelques mots français.

Tels sont les commentateurs qui à ma connaissance, ont employé des Laazim dans leurs œuvres hébraïques¹. Il est possible et même probable que la B. N. possède des mss. de rabbins français qui contiennent de ces glosses; mais comme le catalogue des mss. hébreux ne signale pas ces particularités, il faudrait parcourir tous ces mss., ce que je n'ai pas encore eu l'occasion de faire. A Oxford, il se trouve des mss. avec glosses, et M. Neubauer me signale celui qui contient les œuvres d'un Moïse ben Isaac Hanasiah d'Angleterre qu'il identifie avec Moïse Naqdan de Londres², il relève dans ce ms. des glosses dont quelques-unes me paraissent intéressantes : *entomeç* = étourdi, comme un homme endormi; *Kanpions* = hommes qu'on loue pour la guerre, mercenaires. On trouve la ligne suivante : « C'est un proverbe populaire qui dit : ne crois pas aux eaux dormantes : *eyv's koies nela croyas* (?) » Notre grammairien traduit le verset des Proverbes (XII, 25) : « le juste sait profiter de son voisin » de la manière suivante : *fest ipier son companojn li*. Ailleurs le mot hébreu : « beau des yeux » est traduit par *blont*. Nous trouvons encore *riote* pour désigner le bruit des sabots d'une troupe de chevaux, ou cette troupe elle-même; *s'avanture* pour rendre : « ses accidents, » etc.

Outre ce ms., je vois dans les notes publiées par M. Neubauer dans la *Zeitschrift* de Geiger³ l'indication d'autres mss. renfermant des Laazim. Dans les descriptions qu'il en donne, M. Neubauer publie de courts extraits où je recueille quelques mots français :

Cod. Opp. 31 (du XIII^e siècle ou du XIV^e) *bastème*.

Or. 604 (XIV^e siècle) : quelques noms de ville : *Motroil* (Montreuil ?); *Chartes* (Chartres); *Oliens* (Orléans), etc.

Cod. Opp. 225 (antérieur à 1358). L'auteur, dit M. Neubauer, y explique les mots obscurs du Pentateuque à l'aide du français et de l'allemand.

Quant à *Hunt.* 268 (commentaire anonyme partiel sur Psaumes, Job, Proverbes, Ruth, Cantique et Ecclésiaste), M. Neubauer y voit l'œuvre

1. Dans la revue hébraïque *Hasch-Schahar* (l'Aurore, — in-8^o. Vienne, 1871, p. 289 et ss.), je trouve la description d'un ms. de J. Kara, qui renferme des citations de son oncle Menahem b. Helbo, où je rencontre quelques Laazim. Ainsi : *aguisède*, *forbide*, *gresle*, *asier* (acier), *torbler*, etc.

2. Déjà indiqué par Zunz (*Zur Geschichte*, etc., p. 112), sous le numéro *Oppenheim 999. F.*

3. *Judische Zeitschrift*, herausgegeben von Dr. Abr. Geiger. Breslau, année 1871, p. 354 et sqq ; 214 et sqq.

d'un rabbin espagnol. Celui-ci donne presque à chaque verset une explication en espagnol des mots et souvent des phrases difficiles. « Il est possible, dit M. Neubauer, que la philologie romane ait à gagner à la publication de ce commentaire. » M. Geiger, jugeant d'après les huit ou dix glosses citées dans les extraits que publie la *Zeitschrift*, se demande si l'auteur ne serait pas plutôt français. Mais si quelques-unes de ces glosses sont douteuses, il est impossible de voir du français dans des formes comme *dedrego* (derrière); *tal atal* (tel et tel); *conseno* (place publique où se réunit le conseil); *de los ligagos* (des javelles), etc.

Nous terminerons cette première partie par quelques mots sur des glosses d'une nature particulière qui nous serviront d'introduction naturelle à l'examen des glossaires. Ces glosses ne sont pas des explications en français faisant partie intégrante d'un commentaire hébreu, mais bien des notes marginales ou interlinéaires, ce qu'on désigne habituellement sous le nom de glosses. Elles se lisent dans un ms. de la B. N.¹ qui contient les livres de Josué et des Juges accompagnés sur les marges du commentaire de Raschi et les livres de Samuel, des Rois et des Prophètes. D'une écriture allemande comme le ms., elles sont plus récentes cependant; car tandis que le ms. remonte au XII^e siècle, elles dénoncent, par la forme des lettres, le XIV^e siècle, date que confirment d'ailleurs les formes grammaticales. Elles cessent au fol. 88, avec les livres de Samuel. Elles sont disséminées çà et là, entre les lignes du texte biblique, au-dessus des mots qu'elles traduisent, ou sur les marges de droite ou de gauche, ou entre les deux colonnes de chaque page. Voici la première que nous lisons :

Josué V, 13, « Josué alla à lui et lui dit : *Viens-tu nous aider* ou es-tu pour nos ennemis? » Ms. fol. 4, 6 : SI AËDER NOUS VINS.

Ailleurs sur les passages de Josué IX, 4 et 5 : « autres déchirées et recousues, » « pain moisi, » nous lisons (fol. 8, 1 et 9, 1) E LIÉS — BÉKOIT (?) — X : 12. « Soleil, arrête-toi » ATAN'S (fol. 9, a), XV, 19 « la terre sèche » LA SÈKE; XXII, 24 « par crainte » DE DOTANSE OU DOUTANSE (fol. 19, a); Juges III, 24 « accroupi sur ses pieds » KOUE TANT; V, 12 : *relève-toi* (= resurge) RESORDE (fol. 25, a); V, 21 : « il les balaya » BALOYA OS; V, 23 : « messager de Dieu » MESSAGE DE DAY (fol. 25, 6).

Le bout du bâton LE BAOT DE BASTON. (fol. 26, b); *le bœuf jeune, le bœuf engraisé* LE BOF LEGÈNE, LE BOF LANGRISSÉ. (*ibid.*).

Ces quelques exemples suffisent pour montrer le caractère de ces glosses. Sans nous y arrêter plus longtemps nous passons aux glossaires².

1. Fonds hébreu 86. — Vélin moyen du XII^e siècle. Écriture allemande. Deux lignes dans le texte; 1^o de Jérémie XXIX, 19 à XXXVIII, 2 et 2^o d'Osée IV, 4 à Amos VI, 12.

2. Il conviendrait d'ajouter encore à ces textes un ms. de la Mischna, datant

II. *Des Glossaires.*

Les Glossaires de la Bible sont des recueils de traductions en français des mots difficiles, traductions accompagnées le plus souvent de la paraphrase chaldaique et d'un court commentaire hébreu où l'on explique le mot du texte en le rapprochant d'un autre passage de l'Écriture qui le reproduit. Ces traductions se suivent dans l'ordre même des Livres Saints. Ces glossaires pourraient être et parfois sont disposés en trois colonnes contenant la première le mot hébreu, la seconde la traduction française et la dernière le commentaire ou la citation du même mot dans un autre passage. Nous connaissons jusqu'ici sept glossaires de ce genre, deux à Paris, deux à Parme, un à Bâle, un à Leipzig et enfin un à Oxford, et tous, à l'exception de ce dernier qui ne contient que quelques pages, sont d'une étendue considérable. Nous allons, autant qu'il est possible, essayer d'en donner une idée.

A. Le glossaire de Paris, inscrit actuellement sous le n° 302 du fonds hébreu, appartenait avant 1862 aux Archives Nationales où il était arrivé je ne sais comment. C'est un beau manuscrit moyen in-4° vélin de 177 feuillets avec un feuillet blanc à la fin. L'écriture est celle du Nord-Est de la France; les mots français sont presque partout ponctués. Il comprend le Pentateuque (fol. 1 à 30 b); les cinq petits livres d'Esther, du Cantique, de l'Ecclésiaste, des Lamentations et de Ruth (31, b — 35, b fin); Josué (37, a — le feuillet 36 est en blanc); Juges (39, b); Samuel I et II (44, b); Rois I et II (54, a); Jérémie (61, b); Ezéchiel (69, a); Isaïe (77, b); Les douze petits prophètes (101, a); et la fin des 12 prophètes, fol. 113, b, au milieu, se lit cette note: « Moi, Joseph fils du saint Rabbi Simson, j'ai terminé ces Laazim des 24 livres, au mois de Kislew de l'an 1 du sixième millénaire pour Rabbi Samuel fils de Jacob que le ciel benisse. Puisse-t-il en jouir et les méditer, lui et sa postérité jusqu'à la fin des générations. Amen, Sélah, Hasak. » Cette note donne la date du ms. Kislew 6001 = décembre 1241.

Après le folio 114 qui n'est pas écrit, commence le livre de Job; puis viennent les Psaumes (131, a); les Proverbes (156, a); Daniel (164, a) et enfin Ezra et Néhémie (171, a). Le ms. commence ainsi: « Au

du XIV^e siècle, qui est à Cambridge (Univ. library). et sur le dernier feuillet auquel se trouve une sorte de liste renfermant les titres traduits en français, mais écrits en caractères hébreux, des divers livres de la Bible. Cette liste ne nous a pas paru offrir un bien grand intérêt.

1. Dans la traduction qui suit, comme dans toutes celles qui suivront, les mots en italique représentent le mot hébreu qui est l'objet de la glose; celle-ci est en majuscules. Nous mettons entre crochets l'indication des versets cités; le ms. ne la donne pas. Dans nos transcriptions, nous cherchons à reproduire le son du

commencement, comme le chald. *bekadmin* (même sens) ENSOJIS en fr., comme dans : fus-tu créé dès l'origine [Job XV, 7] — *Chaos* ESTORDIZON en fr. sens de: désolation. — *et vide* E VUJDETÉ sens de: chose vide. — *planant* AKAOUVÉTONÇ — (que la lumière) soit SOJIT en fr. Raschi explique soit fortifiée — *Le firmament* LE ÉTON'DEMONT', etc. » Nous rencontrons ensuite les mots suivants :

Et fut	<i>e fût</i>	semant de la semence	<i>semonsonç se-</i>
lumière;	<i>clarté</i>	faisant	<i>fézont</i> [monce
et il sépara :	<i>i ésevera</i>	selon son espèce	<i>a sa ghize</i>
et il fit ;	<i>i aféta</i>	des luminaires	<i>clarteç</i>
soient amassées les eaux ;	<i>séint amassées</i>	pour éclairer	<i>a aclarzir</i>
et sera vue	<i>e sera veu</i>	ramperont	<i>serpileront</i>
la (terre) sèche	<i>la sècheté</i>	souffle de vie	<i>alène de vie</i>
à l'amas	<i>al'amas</i>	mont volera	<i>volera</i>
mers	<i>mers</i> (ou <i>mirs</i>)	et créa	<i>e cria</i>
Les monstres marins	<i>les dragonç</i>	qui (est) rampant	<i>qui serpilonç</i>
se couvrira de verdure	<i>erbéiera</i>	pile	<i>éle</i>
verdure	<i>erbiç</i>	croissez et multipliez	<i>frotigeç i acrob-</i>
herbe	<i>erbe</i>	etc.	etc. [ijseç

Le ms. finit ainsi fol. 177, a :

« *Sa demeure* SON MANGOJR en fr. la maison qu'il habite. — *Dans leurs plaintes* AN LOR CONPLÉJNÇ — *et les princesses*, en fr. E LES CONTRÈSES comme dans : *les princes et les princesses* [Koh. II, 8] — *Et vieillard* E VAJLÉ comme dans : la sagesse est dans les vieillards. [Job. XII, 12] — *Raillants* GABONÇ comme : *raillants* [II Chron. XXX, 10 et passim] — *Et trompants* E ACHARNISONÇ comme dans : et j'étais à ses yeux comme un homme égarant [Gen. XXVII, 12]. »

Les quelques mots cités dans ces extraits et surtout les terminaisons *onz* pour *anz* ou *enz* indiquent le dialecte bourguignon, comme les formes grammaticales, le XIII^e siècle. Le ms. original est antérieur assurément à 1241, date de la copie, mais le scribe a dû vraisemblablement opérer quelques rajeunissements pour faciliter la lecture de son texte. — Le ms. est très-étendu. De 177 feuillets de 30 lignes à la page renfermant en moyenne 80 mots dans la page, il peut contenir 30.000 glosses.

B. Le deuxième glossaire est inscrit au catalogue de la Bibl. Nation. sous le n^o 301. Petit in-8^o, vélin, de 128 feuillets dont deux blancs au commencement et un à la fin, il renferme des glosses sur la Bible,

mot tel que le donnent les lettres hébraïques : le *z* est notre *z* actuel ou *s* doux, l'*s* a toujours le son fort : *amasmont* doit donc se lire *amassemont*. Le *ç* représente l'ancien *z* = *ts* ou *ds* ; l'*e* non accentué est toujours l'*e* muet ; le *j* ou *jj* représente un son mouillé.

moins le Pentateuque et les Chroniques, à savoir : Josué (1. a); Juges (2, 6), Samuel (6, a); Rois (11, a); Isaïe (15, a); Jérémie (33, b); Ezéchiël (42, b); les 12 petits prophètes (48, b); les Psaumes (69, b); les Proverbes (82, b); le Cantique (93, b); Ruth (96, a); Daniel (114, a); Lamentations (119, a); Ecclésiaste (121, b); Esther (124, a); Ezra (126, a-128, a). L'écriture, qui est l'écriture française du Nord-Est, quoique toujours de la même main, varie de forme dans quelques parties, ainsi que la disposition du texte. Aux feuillets 1-7, a et 33, a-40, a l'écriture est grosse et donne trente lignes à la page. Dans le reste elle est fine, et elle donne de 40 à 42 lignes. Quant au texte, dans la plus grande partie de son étendue, il présente trois colonnes, la première à droite, contenant les mots de la Bible à expliquer, celle du milieu les mots français, et la dernière l'explication en hébreu; cette disposition par colonnes s'étend de f. 25 a jusqu'au milieu de 32 b (fin d'Isaïe) et reprend 57 a pour se poursuivre sans interruption jusqu'à la fin du livre. Le ms. peut contenir de 8 à 10 mille glosses. Moins soigné d'exécution que le précédent, il est loin de donner partout la ponctuation comme fait presque toujours ce dernier. Il n'est pas daté, et la seule indication qu'il fournit est celle qui se lit à la fin d'Isaïe (32, b) : « Est fini le livre d'Isaïe, louange au Dieu qui habite les larges plaines (du ciel). Elizer fils d'Isaac le scribe. Qu'il ne soit atteint d'aucune souffrance jusqu'au jour où les mulets monteront aux échelles. » Le nom se retrouve encore fol. 96, a, à la fin de Ruth; et en bas du fol. 121, a, avec une indication spéciale : Eliézer fils d'Isaac de Kaisresperc (Kaisersberg); ce qui décèle une origine allemande, confirmée d'ailleurs par le caractère de l'écriture. Celle-ci est du XIII^e siècle, mais de la seconde moitié ce nous semble. Voici le commencement du ms.

« JOSUE. Tu marcheras MARCHERAI comme dans : le pas de la plante du pied [Deut. II, 5] — le coucher COJCHEMENT comme dans : le soleil allait se coucher [Gen. XV, 17] — courage ENHARDI comme dans : encourage-les [Deut. VI, 28] — s'écartera REMUERA comme dans : il ne s'écartera pas [Ex. XIII, 22 et passim] — Et tu le méditeras sens de : réflexion, etc. »

Nous lisons ensuite les mots suivants :

tu briseras	<i>débrizeras</i>	furent écroulés	<i>furt écoléc</i>
tranquillisant	<i>asonégnç</i>	fit sécher	<i>séiecha</i>
et armés	<i>e garnic</i>	et fondit	<i>e denit</i>
se révoltera	<i>contraliera</i>	se tint debout	<i>étout</i>
sourd	<i>sort</i>	corde	<i>corde</i>
à examiner	<i>a épiér</i>	tu lieras	<i>léyeras</i>
et le cacha	<i>e repot loi</i>	ligne	<i>ligne</i>
lin sur pied	<i>lin entole</i>	fil écarlate	<i>fil vermajl</i>
gués	<i>pasajges</i>	etc.	etc.

Il finit ainsi fol. 128 a.

(texte, colonne de droite)	(français, col. du milieu)	(comment, col. de gauche)
mik-kadmath dena	DEVANT CET	sens de : avant cela
schanên saghiân	ANÇ AÇÊÇ	s. d. : années nombreuses
Rab benahi	ROY GRANT AIGEA (ædi- ficavit) LUI	sens de : un grand roi le batit
veschohleleh	E FONDEMANTA LUI	sens de : et lui donna un fondement.

C. Le troisième glossaire est conservé à la Bibl. publique de Bâle. Il est ainsi désigné dans le catalogue de G. Hænel (col. 576) où M. Neubauer me l'a indiqué : « A III, 39. Biblia hebraica c. punctis pars potior, cont. praelectiones sabbatinas in linguam Gallicam translatas, sed caractere hebraico exaratas, in-4^o. » J'ai retrouvé depuis l'indication de ce glossaire dans l'ouvrage de Zunz : *Zur Geschichte und Literatur* (p. 81).

Ce ms. dont M. Albert Socin, par la copie de quelques passages, m'avait fait connaître l'importance, et que M. le bibliothécaire de Bâle m'a envoyé, est un volume moyen in-4^o, vélin de 184 feuillets (La pagination donne 183 f., mais un feuillet a été omis entre 155 et 156). L'écriture, d'une netteté et d'une sûreté remarquables, est en gros caractères et donne 18 lignes, parfois 17 à la page. Le ms. n'est pas daté, ou peut-être ne l'est plus; car les premiers et les derniers feuillets contenant sans doute la signature du copiste sont tombés. L'écriture cependant me semble appartenir au commencement du XIII^e siècle et peut-être à la fin du XII^e ¹. Elle est assurément moins cursive et partant plus ancienne que celle du ms. A qui est de l'an 1241. Le texte ne fournit aucune donnée pour la détermination particulière de la date : Les seuls auteurs modernes cités sont Raschi et Menahem b. Sarouq, fréquemment nommés, et une fois Donasch b. Labrat et Saaddyah (fol. 133, a et 158, b). On ne peut rien conclure de si maigres données.

Le ms. commence à Samuel, I, III, 13 et finit avec Amos. Le dernier mot du dernier feuillet annonce le livre d'Obadia. On peut en conclure qu'il est tombé au moins un cahier au commencement et un autre à la fin du livre. L'on constate une autre lacune au milieu même du ms. entre les feuillets 32 b et 33 a. lacune qui s'étend de Rois I, XI : 28 à Rois II, XXII : 7 et qui s'explique fort bien par la chute d'un cahier. Le ms. complet n'a dû contenir que les livres prophétiques, c'est-à-dire les livres historiques, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et les 12 pet. prophètes, car en y ajoutant les trois cahiers qui certainement manquaient, l'on arrive,

1. M. Neubauer à qui j'ai soumis un fac-simile de cette écriture n'hésite pas à reconnaître les formes du troisième ou du quatrième quart du XII^e siècle.

avec huit feuillets fournis par chaque cahier, à un total de 208 feuillets, ce qui donne une étendue assez considérable pour un ms. de ce format.

Ce ms. présente des particularités curieuses. Si l'écriture est la même de la première ligne à la dernière, il n'en est pas ainsi de la ponctuation qui vient évidemment de plusieurs mains. Jusqu'au f. 33, elle est l'œuvre d'une personne à qui l'on doit également des corrections du texte et çà et là quelques notes marginales, et qui autant qu'on peut le juger d'après l'écriture de ces additions, vivait au XIV^e siècle. Mais cette personne ne s'est pas bornée à ponctuer les pages laissées inachevées par l'auteur du ms., elle s'est permis souvent de modifier la ponctuation primitive encore bien visible actuellement sous la seconde, de telle sorte que ce ms. nous offre à la fois un tableau de la prononciation du commencement du XIII^e siècle et pour ce qui regarde les voyelles, de celle du XIV^e. Mais ce n'est pas tout. Nous croyons également reconnaître une seconde série de corrections plus anciennes que les précédentes, et qui peut-être ne sont guère postérieures à la copie du ms., car l'encre offre à peu de chose près le même aspect dans la copie et dans ces retouches. Celles-ci consistent principalement dans le remplacement de la voyelle *en* par la voyelle *an*. Ajoutons enfin qu'une autre personne qui vivait au siècle dernier a numéroté les chapitres et versets des deux livres des Rois, en même temps qu'elle intercalait entre les lignes un essai plus ou moins bien réussi de transcription française des *Laazin* contenus dans ces deux mêmes livres¹, et nous aurons mentionné toutes les particularités de cet intéressant manuscrit.

Le ms. commence à Samuel, I. III : 13. La première page, qui est tachée, salie et rongée, se lit avec quelque peine, l'on trouve ensuite les Rois (25. a. , avec la lacune dont nous avons parlé; Jérémie (34. b. ligne 1) Ezechiel (70. a. l. 16), Isaïe (105. a. l. 1); Osée (167. b. l. 1); Amos (178. b. l. 7)². La page 17 a été à moitié grattée à diverses places, de manière à ne donner que des lambeaux de lignes et de phrases.

Voici le début de Jérémie : 34. b. lignes 7 et suivantes³.

1. C'est à cette même personne qu'on doit la pagination du ms., comme on peut s'en assurer par la comparaison des chiffres indiquant les pages avec ceux qui indiquent les chapitres et les versets des 2 livres des Rois. Peut-être est-ce l'une des deux personnes dont parle une note inscrite sur la garde du ms., laquelle constate la donation du volume par un certain Elias Ehinger à son parent et ami le pasteur Thomas Hopfer. Il existe encore de Ehinger à Bâle.

2. En réalité ce sont les pages 168 et 179.

3. Quelques observations sont nécessaires. Les *n* mouillées sont partout dans le ms. indiquées par une sorte de tilde placé au-dessus de la lettre. Les lettres doubles ne sont généralement pas reproduites à l'exception de *lr* quelquefois et très-souvent de *ll*. Mais alors 2 *ll* consécutives indiquent toujours une prononciation mouillée. Le plus souvent cette prononciation est spécialement indiquée par une barre horizontale qui traverse la partie supérieure des 2 lettres. Ainsi

« [1] *Paroles de Jérémie*. [5] *Avant que je te formasse* KE PEÑISE TOY, comme dans : il le *forma* (dessina) au burin [Sam. XXXII. 4.] Ainsi Dieu a formé une image au milieu d'une autre. D'après d'autres : CRIÉ TOY comme dans : il *forma* l'homme [Gen. II 7, etc.] *Je t'ai connu* KE-NOU TOY, comme dans : Le bœuf *connait* son maître [Isaïe I.] *Je l'ai préparé*. APRETÉ TOY, d'après d'autres APARELLÉ TOY. *Aux nations* comme. *pour les nations*. *Je t'ai donné*, ABALLI TOY [6] *Ah! COMPLÉYNT*, d'après d'autres GAIY comme dans : *Ah! malheur à nous!* [9] *Et il toucha* EATÉEINT [10]. *Je t'ai donné le gouvernement* : ABALLY TOY comme la tradition chaldaïque : je t'ai mis à la tête, sens de seigneurie; d'autres disent : APREVOTI TOY. *Pour arracher* A ARANCHIER sens d'arrachement, etc.

Nous lisons ensuite :

- | | | |
|-------|------------------|--|
| V 11. | et pour déchirer | <i>e a depecer</i> corrigé postérieurement en <i>i a depecer</i> . |
| | bâton d'amandier | <i>baton de almandier</i> , plus tard <i>b. de almandier</i> et enfin <i>b. d'almander</i> . |
| 12. | Hâtant | <i>Hatenç</i> plus tard <i>hatanç</i> . |
| V 13. | Pot bouillant | <i>ole bollent</i> plus tard <i>bollant</i> . |
| | et ses bouillons | <i>e ses ondes</i> , d'après d'autres <i>e ses bollons</i> . |
| 14. | Se découvrira | <i>sera acomercé</i> plus tard <i>acomancé</i> , alit. <i>sera overie</i> . |
| 16. | et je dirai | <i>e derainéré</i> plus tard <i>e deraneré</i> . |
| | mes jugements | <i>mes derainemens</i> plus tard <i>deranemens</i> et enfin <i>deranemenç</i> . |
| 17. | tu ceindras | <i>porcéindras</i> plus tard <i>porcendras</i> . |
| | je te briserai | <i>defreindré tøy</i> — <i>defréndré tøy</i> . |
| II 3. | prémices | <i>lo melour</i> . |
| I 18. | forteresse | <i>forterèce</i> |
| | et aux seigneurs | <i>e a señors</i> |
| II 2. | Va | <i>Sóyys aleni</i> plus tard <i>alant</i> . |
| 3. | Tes noces | <i>Tes noseç</i> (= <i>noces?</i>) |
| | Quand tu allas | <i>Ke alas tu</i> |

pour le mot *aballi* au v. 5 et au v. 9. Le *ch* et le *g* doux sont indiqués par un *k* ou un *g* tildés. — Dans les mots que nous citons ici, il n'y a de corrections postérieures qu'à *gaiy*, *atejnt* et *aranchier*. Dans *gaiy*, l'*i* a été effacé, de manière à ne laisser qu'une diphthongue affaiblie *gay* à peine sensible. Dans *atejnt* le second *e* a été également effacé et il ne reste plus que *atejnt* qui doit se lire à peu près comme *ateint*; le mot *aranchier* par l'addition d'un point voyelle sous la lettre *ch* et la suppression des deux points sous les deux *yod* est devenu *aranchéjr* quelque chose comme le bourguignon *aranchir*. Pour le sens, ce passage est fort clair, à l'exception peut-être de la glose du verset 6. L'auteur veut dire que le mot hébreu *ah* est l'impératif d'un verbe signifiant *complandre*, prendre pitié, ou une interjection signifiant *ah! hélas! guay!* comme dans la phrase *ah! malheur à nous!* où le mot hébreu *ah* a évidemment ce dernier sens.

4. Seront affligés *se repentiront plus tard repantiront*; alit. *an-corpeç.*
5. (ils suivirent) le néant *lo néyyent* -- *lo néyyant.*
 Et devinrent néant *e niyyentéret* -- *e niyyantéret* l'e est muet.
- etc. etc. etc.

Le ms. finit ainsi fol. 183. b.

[Amos IX. 7] *N'êtes-vous pas comme les enfants des Kouschym? .. de Caphor, de Kir. noms de lieux [8] mais ACERTES[9] et je secoueraï sens de: et son cœur s'agite [Is VII. 2]; s'agitara ÉCROLERA; dans la crible ANCRIBLE, la pierre PIYYÈRE sens de pierre, alit. ROKE. [10] (N')approchera (pas) APRIMERA et (n')avancera pas. E ANVANCERA. [11]. Je relèverai ALIÉ-VERAI? (plus tard aliverai ou peut-être alivarai); et j'entourerai de haies E HAYYERÉ comme dans: une haie ici, une haie là. Leurs brèches LOUR DÉPEÇURE; et ses ruines É SES DÉPEÇURES, et je le rebâtirai É AIGERÉ LI [13] et suivra de près É APRIMERAS (l's est barré après coup); le laboureur, LE ÉRORE (plus tard étoure); au moissonneur O SOYYEOUR; et le fouleur E LO FOLOJRE; à celui qui traîne O TREIOR (pl. t. treïour); et seront dégoutter le miel E DÉGOTERONT DOÇOR, et (les collines) seront agitées SERONT ÉMEUES, alit. SERONT LABORÉES, sens de labourage [14] Et ils rebâtiront E AIGERONT? (pl. t. ? E ADARONT); les villes désolées DÉSOLEÉS. Fin d'Amos, je vais commencer Obadia.*

Ces citations suffisent pour faire connaître le caractère de ce Glossaire qui contient de 11 à 12 mille mots. Passons aux deux mss. de Parme. Quelques extraits dus à l'obligeance de M. Segré, instituteur israélite à Parme me permettent de compléter les renseignements donnés par les courtes notices du catalogue de Rossi.

D. N° 60 du Catal. — In-folio vélin, écriture rabbinique, de l'an 1279. » *In quo, dit Rossi, sacri textus verba juxta librorum ordinem producentur, deinde gallice, sed caractere rabbinico cum punctis postremo synonymis verbis vel phrasibus, identidem targumica (c. a. d. chaldaïque) versione explanantur.* » Manque au commencement, Genèse I-XXII. 4. Le texte s'étend jusqu'à la fin de la Bible, les Chroniques exceptées et se termine par cette note : « est terminé Ezra : louange à Dieu créateur du monde. Moi Jechiel fils de R. Eliézer, j'ai écrit et complété pour moi ces Laazim des XXIV Livres saints, le 16 Ab de l'an 39, petit comput, dans la ville de Taillebourg. » La date correspond à août 1279. Quant à la ville, il y a 3 communes de ce nom : dans la Charente-Inférieure, dans la Haute-Garonne et dans le Lot-et-Garonne. Il est étrange de voir un glossaire français écrit dans un pays où l'on parlait le provençal, s'il s'agit d'une commune de la Haute-Garonne ou du Lot-et-Garonne, ou un dialecte mixte, s'il s'agit du Taillebourg illustré par la victoire de saint Louis.

Cependant si l'on songe aux persécutions éprouvées par les juifs sous le règne de Louis IX et de Philippe le Hardi, et si l'on se rappelle que la région comprise entre la Charente et la Gironde avait été livrée à l'Angleterre par le traité de 1259, l'on sera porté à croire que l'auteur avait cherché contre les exactions un refuge sur les terres du roi Edouard 1^{er}, ce qui déciderait la question en faveur du Taillebourg de la Charente-Inférieure.

Voici quelques extraits d'après les communications de M. Segré — fol. 15. Exode X 29.

« Tu as bien dit A DROIT FARRAS comme dans : les filles de Zelaphhad ont bien parlé [Nomb. XXVII.] 27. — En vous chassant tout à fait TOT, c. à. d. en vous chassant tous. — Un chien n'aiguïsera sa langue, AGUIZERA, sens de rendre aigu. pointu. — Dieu distinguera l'Egyptien d'Israel DÉSÈVRA, sens de séparer. Tout ce peuple qui est à ses pieds ANSANBLE A TÔI comme dans : il monta à ses pieds (c. a. d. avec lui). — Selon le compte des personnes : A CONTE sens de nombre. Le poteau LO BATOYER, endroit où la porte bat. N'en mangez rien demi-cuit GASCRU comme le chald. *rakli* insuffisamment cuit, etc. »

Nous recueillons ensuite les mots suivants :

en hâte	<i>an hate</i>	et ils dépouillèrent	<i>e dégarnirt</i>
et je passerai	<i>e paséré</i>	un ramassis	<i>mcrlez</i>
un bouquet	<i>liace</i>	et tu sépareras	<i>e désèveras</i>
au seuil	<i>o soin?</i>	la portée (d'un animal)	<i>le giémant</i>
au jour précédent	<i>o jor devant</i>	et tu lui briseras la nuque	<i>i cerviras lui</i>
vous détruïrez	<i>detorbarez</i>	ta main	<i>ta mein</i>
le levain	<i>levain</i>	etc.	etc.

E. Parme, Catal. de Rossi, 637. Ce ms. auquel Rossi assigne pour date le commencement du XIV^e siècle, contient un Glossaire semblable aux précédents comme l'indiquent ces mots de la notice : *Sacra verba juxta sacrorum librorum ordinem producuntur gallice primum, deinde chaldaïce, postremo synonymis hebr. eis respondentibus*. Ce ms. est incomplet au commencement et à la fin. Il manque les 1^{ers} chapitres jusqu'à Gen. XI. fin d'après ce qui résulte d'une communication de M. Segré ; jusqu'au milieu de la section Waitzé, c.-à-d. entre Gen. XXVIII : 10 et XXXII : 4 d'après Rossi. Le ms. se poursuit jusqu'à la fin de Joel.

Extrait du commencement (dû à M. Segré).

« Après deux ans DOS ENÇ comme le chald. deux ans, sens de : deux années. — et grasses É GRASES comme dans : homme gros à Eglon [Jug. III. 17] sens de : grasses. — et païssaient E PÉÉSENS? Sens de : pâturage — en marais O MAROÏÇ comme dans : au milieu des marais [Job. VII.], sens de marais. — Et minces E TENVES chald. : maigres de chair.

— *Et halées* comme dans : le hâle et la nielle [Rois I, v. 37]. — *Et fut effrayé* E TEMALA comme dans : Nabuchodonosor fut effrayé [Dan. II, 1]. — *Son esprit SON TALANT* comme dans *l'esprit* de Cyrus [Ezra I, 1]. — *Les sorciers* LES SORCELANÇ, sorciers qui consultent les os des morts. — *Mes crimes* : MES FORFÈÇ comme dans : l'échanson fut *criminel*. — *Et le firent courir* É FIRT COURER ? LUI comme dans : il *courut* à sa rencontre [Gen. XXIX, 13]; le chald. traduit : On le fit sortir, etc. »

Ensuite nous trouvons :

tu entendras	<i>antandras</i>	trouverons-nous?	<i>si troveromes</i>
les maigres	<i>mîgres</i>	sera gouverné	<i>sera governé</i>
les vides	<i>les bloses</i>	lui	<i>lui</i>
leur ventre	<i>lor ventre</i>	collier	<i>colujr</i>
Et quant à ce qui a été répété	<i>e ke fu segondé</i>	j'ai donné	<i>anbalji</i>
(chose) préparée	<i>apretée</i>	maître	<i>mestre</i>
et garnira	<i>e garnira</i>	chef	<i>le mere</i>
et ils amasseront	<i>e amaseront</i>	le blé	<i>le blèç?</i>
sous le pouvoir	<i>desouç la bajlie</i>	etc.	<i>etc.</i>

F. Leipzig. Universitæts-Bibliothek n 102. — Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur ce ms. et nous sommes réduit aux notes publiées par M. Fr. Delitzch dans le *Jesurun* et le *Litteraturblatt des Orients*. Le mal ne serait pas considérable si M. Delitzch avait songé à imprimer, comme c'est l'usage, quelques lignes du commencement et de la fin du ms. dans l'analyse qu'il en a donnée à deux reprises différentes. Mais l'éminent bibliographe juif n'a été préoccupé que des questions bibliographiques et s'est contenté d'indiquer les noms cités par l'auteur du Glossaire. Si ces indications ne nous apprennent rien sur la langue des Laazim, elles servent cependant à déterminer avec assez de précision le caractère de l'ouvrage, et l'on peut en conclure avec certitude que, si, pour la composition, il se rapproche des autres glossaires que nous venons d'étudier, il n'a cependant avec eux aucun lien d'intime parenté. Tandis que les auteurs des autres mss. semblent éviter soigneusement tout caractère de personnalité propre, se refusent les digressions, reproduisent sèchement le mot hébreu avec sa traduction accompagnée (et pas toujours, surtout dans A) d'une courte explication ou citation de 3 ou 4 mots, l'on voit le rédacteur de F citer à plaisir les grammairiens antérieurs, ses contemporains, son oncle, son père. Il développe volontiers ses explications qui parfois dégénèrent en véritables commentaires.

1. *Jesurun, sive prolegomena in concordantias veteris testamenti a Julio Fursto editas, libri tres auctore Francisco Delitzschwo*. Græmmæ, 1838, in-8°, p. 241 et sqq. — *Litter. d. Orient.*, 1844, p. 294 et sqq.

Ainsi pour les Meghilloth et particulièrement pour le livre de l'Ecclésiaste, ainsi pour la description des pierres du pectoral du grand prêtre dans l'Exode, ainsi pour les passages difficiles de Job et ils sont nombreux. La conclusion de M. Delitzsch est que l'auteur de ce glossaire est un juif français du XIII^e siècle, dont il ne peut déterminer le nom (car le ms. est incomplet, et avec ses premiers et derniers feuillets a perdu sans doute son titre et sa signature), mais que certains indices habilement groupés l'amènent à identifier avec Simson Hanskdon, célèbre grammairien juif qui florissait vers 1280. Nous avouons cependant que les inductions de M. Delitzsch touchant la personnalité de l'auteur nous paraissent plus spécieuses que vraies : mais ce n'est pas le lieu de les discuter ici.

Delitzsch appelle ce glossaire, « glossaire hébreu-français-allemand » ; les mots français en effet ont été traduits sur les marges en allemand, mais non pas par l'auteur, comme le donnerait à entendre le titre que Delitzsch donne au ms. La couleur de l'encre de cette seconde traduction indique une époque plus récente ; c'est Delitzsch qui en fait la remarque et qui semble l'oublier aussitôt, ce qui l'amène à faire une assertion inexacte. Il prétend que les trois codd. D, E (Rossi, 60 et 637) et F (Leipzig) dérivent d'un texte unique qui aurait été enrichi dans E de la traduction chaldaïque et dans F de la traduction allemande. Mais dans E la traduction chaldaïque fait partie intégrante du texte, tandis que dans F la traduction allemande n'est qu'un accident postérieur. Delitzsch a été induit en erreur par les titres que donne Rossi à D (*Lexicon biblicum hebræo-gallicum*) et à D (*L. b. hebræo-gallico-chaldaicum*). Mais cette dénomination de *Chaldaicum*, tout aussi bien ou tout aussi peu qu'au ms. 637, convient au ms. 60 ou aux autres mss. de Paris, de Bâle ou de Leipzig. Dans les uns comme dans les autres, le mot français est suivi tantôt d'une citation de l'Écriture, tantôt de la traduction chaldaïque, tantôt de l'une et de l'autre. Notre extrait de E neuf mots ne donne que deux traductions chaldaïques sur ; A de son côté débute précisément par une citation du chaldaïque.

Il nous resterait à parler du glossaire d'Oxford ; mais ce court fragment présente peu d'intérêt. Ce sont quelques feuillets des Psaumes. D'ailleurs, M. Neubauer va le publier dans le deuxième numéro des *Romanische Studien* de M. Boehmer, et nous renvoyons le lecteur à cette publication.

Avec ces six textes, nous avons épuisé l'ensemble des documents connus de cette nature. Est-ce à dire qu'il n'en existe point d'autres ? Nous n'oserions l'affirmer, s'il faut tenir compte d'une assertion bien intéressante de Richard Simon : « Les Juifs, dit-il, ont traduit l'Écriture, principalement les livres de la Loi... presque dans toutes les langues vulgaires des pays où ils demeurent. Au moins s'ils n'ont pas toutes ces

versions en corps, ils ont joint l'explication de chaque mot du texte dans la langue qui leur est connue. *J'ai même vu quelques fragments des livres de Moïse écrits en hébreu avec une paraphrase française en caractères hébreux sur les mots les plus difficiles* : ce qu'on ne peut attribuer qu'à nos Juifs de France, qui ont fait ces paraphrases dans le temps qu'ils y avaient des synagogues ou écoles dans lesquelles ils lisaient et expliquaient la Loi¹. » Si Rich. Simon caractérise bien ces versions fragmentaires que nous avons désignées du nom de glossaires, ce qu'il dit de la traduction qu'il a vue ne peut se rapporter à aucun des textes dont nous avons parlé ici. Ces fragments du Pentateuque *paraphrasés* et non traduits étaient évidemment manuscrits, sinon on les connaîtrait, et en effet la bibliographie juive qui est aussi complète que possible ne signale aucun ouvrage imprimé de ce genre. Or ces fragments manuscrits ne peuvent être aucun des glossaires que nous avons examinés plus haut, qui tous comprennent les Prophètes et dont quelques-uns ne contiennent pas le Pentateuque. Peut-être retrouvera-t-on ces fragments qu'a pu lire le savant oratorien ; mais à moins d'un hasard extraordinaire, il faudra attendre pour les découvrir, s'ils existent encore, la publication des catalogues des fonds hébreux possédés par les diverses bibliothèques de l'Europe.

Il nous reste maintenant à aborder une importante question. Quel est le rapport des glossaires entre eux ? Dérivent-ils d'un original commun ou sont-ils indépendants les uns des autres ? A première vue on serait tenté de croire à une série de copies dérivées d'une même source. L'identité de méthode et de procédés, l'accord souvent considérable dans le choix des mots à traduire et la ressemblance des traductions ou des citations sont des marques assez frappantes d'une certaine communauté d'origine. Mais la question mérite d'être examinée plus à fond. Il n'y a qu'à procéder par voie de comparaison. Nous allons donc étudier au hasard un même morceau (Rois I. X) dans les mss, A, B, C, D, E. Nous laissons F de côté, n'ayant aucun extrait de ce manuscrit.

Vers. 2. pour l'éprouver par des énigmes. A, B, D, E manque. C : *a asaer lui an devinalles*. — V. 3. (rien ne) fut caché (au roi). A, B, D, E manque. C : *fu recelé*. — V. 5. (et leurs vêtements) et ses breuvages et son holocauste... (tout cela lui fit perdre son) esprit (sang-froid). A, B, D, E manque. C : *e ses bevrages e son amontemant ; talant*. — V. 7. Tu as augmenté (ta renommée). A, B, D, E mq. C : *acréis*. — V. 12. (Et le roi fit avec du bois de) moghîm un plancher et des lyres et des harpes pour les chanteurs. — A : pour les chanteurs : *a kontors* cômme : pour les chanteurs. — Un plancher *paromont*, aliter *sepoimail* sens de :

1. Hist. crit. du N. Testament. Ed. d'Amsterdam, 1685, in-4°, p. 182.

restaurez votre cœur [Gen. XVIII, 5]. — B : Moghim : *coiras*, bois, plancher *pavement*, sens de : plancher; aux chanteurs, aux Lévites qui chantaient; — et des harpes *harpes*. — C : Et des lyres : *e violes*; et des harpes *é harpes*; aux chanteurs *a chantore*; Moghim *coras*; plancher *pavement*. — D : *coraig*. — E : Moghim *coralx*; aux chanteurs *acantors*; plancher *pavement*. — V. 13 : (Et Salomon) donna (à la reine) A C D E; mq. — B : donna, c'est-à-dire enseigna. — V. 15. Outre les chercheurs et le commerce des marchands et les rois de garantie (= alliés par traité, par garantie), et les seigneurs du pays. A : les marchands *les merciers*, comme dans : les parfums du marchand [Cant. III, 6] — Garantie *la garantie*, comme dans : tu prendras leurs gages [I. Sam. XVII, 18]. — B : les chercheurs les *cerchanç*, comme dans : chemin des Explorateurs [Nomb. XXI, 1] : commerce, sens de circuit; la garantie, *la guerentie*, comme dans : les otages [II Rois XIV, 14]; et seigneurs *das*. — C : les chercheurs *des ancerchorç*; et le commerce *e la marchandise*; les marchands *les merciers*, alit. *les épiciers*. — la garantie, *la garantie* comme dans : tu prendras leurs gages [I. Sam., XVII, 18]; et seigneurs, *e contes*. — D : les marchands : *les épiciers*. — E : les marchands : *lé merceirs* vendeurs de toute sorte de marchandises. la garantie, *la garantie*.

V. 16. Et le roi fit deux cents boucliers d'or schahout, et six cents sahab étaient employés pour chaque bouclier. A : bouclier *targe*, comme dans : portant le bouclier devant lui [Sam. I, XVII, 7], et seigneurs *econtes*, comme dans : les satrapes et gouverneurs [Esth. VIII, 9]. (Par erreur intercalé ici; sa place était au v. 15). — D'or schahout, *or de foille*, alit. *or émeré*, alit. *tret*, comme dans : leur langue est une flèche lancée [Jer. IX, 7] c'est-à-dire ductile. — B : schahout, *tret* comme dans : ils l'effilaient [Osée, V, 2]. — C : bouclier *targe*; schahout *tret*, c'est-à-dire ductile; six cents zahab *siç canç bezanç*, sens de zahoubim, c'est six mines, car le zahoub est le dinar d'or. — D : schahout *tret*, c'est-à-dire ductile. — Six cents zahab *sis canç besanç*. — E : bouclier *targe*, schahout *tréant* comme dans : ils effilèrent, etc. [Osée, V, 2]; zahab *bezenç*, mot qui signifie or (?).

V. 17. à trois moneh d'or montait chacun des écus. A : moneh : *contes*, comme dans : six fois Gen. XXXI, 7], alit. *pois*, sens de poids. — B : moneh, *mars* sens de : fondre? — C : moneh *pois*, sens de poids, écus, écu; montait *ontoit* sic. — D et E : moneh : *pois* sens de poids.

V. 18. Le roi fit un grand trône d'ivoire et le couvrit d'or fin. — A : or fin, or, pur, excellent. — B : ivoire *ivoyre*, comme dans : ivoires [I. Rois, X, 22]; fin, *cler* brillant comme une perle. — C : trône d'ivoire, *siège de ivure*; d'or fin, *doré* sens de zahab, brillant comme une perle. — D : manque. — E : ivoire, *ivoyses* comme dans : dent d'éléphant [talmud].

V. 19. Six degrés au trône, et le haut par derrière était rond, et des places étaient deçà et delà près du siège et deux lions se tenaient près des places. — A : degrés *échelons*, comme dans : tu ne monteras pas par des échelons [Exode XX, 23]; par derrière, *de derrière lui*, comme dans : et la porte par derrière; et les places *e charbons*, comme dans : tu ne monteras pas par des échelons (erreur provenant d'une confusion avec la citation du mot échelons), alit. *lus*, comme dans : chacun à sa place [Nomb. II, 17]. — B : rond, *ront*. — C : degrés *degrés*, alit. *échalons*; rond *réont*; derrière *dedarrières lui*; il donna à la reine de Saba (transposition, devrait être au v. 13), apert sens de : enseigner, et les places *elous*, sens de places, alit. *e ses poyans*; le siège *lo siège*, les lions *lions*, sens de lion. — D : et les places *elos*, sens de places. E : degrés *échelons*, comme dans : sur les degrés [Rois II, XX, 11], derrière lui *derères lu*, et places *élios*, sens de places. »

Arrêtons ici ces extraits. On voit immédiatement que C se distingue de A, B, D, E par l'abondance de ses traductions; sur 31 mots expliqués C en a 29 tandis que A, B, D et E en ont 13, 10, 6 et 12. Comme d'ailleurs cette proportion se retrouve à peu près partout, de là on peut donc déjà admettre deux groupes : C et A B D E. Maintenant, dans ce dernier groupe, les différences de A et de B sautent aux yeux. Les citations diffèrent toutes. V. 15 : A cite Cant., III, 6, et Sam., I, XVII. 18; B cite Nomb., XXI, 1, et Rois, II, XIV, 14. — V. 16 : A cite Jérém., IX, 7. B cite Osée, V. 2, etc. L'examen plus étendu des deux mss. confirme et établit absolument d'ailleurs cette différence. Mais quel est le rapport de C avec A et B? Parfois il se rapproche de A (citation de Samuel, v. 15); parfois de B (donna = enseigna, v. 12 et 19; traduct. du mot *rond*). D'un autre côté l'emploi peu fréquent des citations montre un esprit de rédaction différent; il faut en conclure que A, B, C ont chacun une origine différente, et que les coïncidences qui n'ont pas leur raison d'être dans Raschi, sont fortuites. Quant à D, le fragment cité paraît insignifiant, mais est-on en droit de juger du reste par ce que nous avons-là? Remarquons d'ailleurs que la notice finale « scripsi mihi et complevi » donnée par Rossi semble impliquer une œuvre en partie indépendante.

Pour E, il est indépendant dans v. 19 (échelons, citation), v. 15, v. 18; il forme sans doute une famille à part. — Quant à F, nous le savons indépendant de A, B et C par ce qu'en dit M. Delitzsch, il présente un caractère d'individualité que n'offre aucun de ces trois mss.; a-t-il des rapports avec D et E, nous n'avons pas les pièces du procès. Jusqu'à nouvel ordre je crois, on peut poser certainement comme familles différentes : 1^o A, 2^o B, 3^o C, 4^o F, et peut-être 5^o et 6^o, D et F, chacun à part ou reliés tous deux à F.

Tels sont les résultats auxquels nous a conduit l'examen des documents que nous avons entre les mains, examen dont la discussion précédente n'offre qu'un très-succinct résumé. Si nous n'étions trop resserrés dans les limites de cet article, nous aurions montré l'unité profonde qui relie ces œuvres différentes par l'exécution; nous aurions fait voir comment ces glossaires, s'ils ne tirent pas leur origine d'un glossaire commun, dérivent cependant d'une même inspiration, d'un même enseignement, celui de Raschi. Nous aurions voulu parler également de l'usage du français chez les Juifs de l'Est de la France, et examiner jusqu'à quel point cette langue était pour eux la langue populaire, et quelles étaient les limites de son domaine chez les Juifs des provinces rhénanes. Mais le temps nous presse, et il faut conclure cette étude. On a pu apprécier l'importance de ces textes divers pour l'histoire de notre vieille langue. Nous comptons consacrer à chaque glossaire un travail spécial où nous l'étudierons dans ce qu'il a d'individuel, de spécial, sa langue, sa grammaire, sa phonétique, etc. Puis un index général réunira tous les mots de ces glossaires. Nous croyons que la terminologie du vieux français trouvera là d'abondantes richesses. Non pas que cet index représente la somme des mots donnés par chaque ms. à part. A ce compte on en aurait plus de 100,000. Mais en défalquant les termes plusieurs fois répétés soit d'un même glossaire, soit des six, on peut espérer atteindre une somme de 20 à 25,000 différents. Et si l'on y ajoute les glosses de Raschi et des autres rabbins, ces documents qui s'étendent du XI^e au XIV^e siècle présentent un assez bel appoint où la science trouvera profit.

Arsène DARMESTETER.

UN VERS DU *CORONEMENT LOOIS*.

Le cycle de *Garin de Monglane*, à côté de poèmes qui y sont entrés à une date relativement récente, comprend essentiellement la geste d'*Aimeri de Narbonne*, dans laquelle les chansons relatives à Guillaume d'Orange occupent à leur tour une place considérable et dominante. Ces chansons, qui sont censées raconter la vie du héros depuis sa naissance jusqu'à sa mort, présentent des épisodes d'un caractère tellement différent que la critique a reconnu depuis longtemps que sous un seul et même nom la poésie célébrait plusieurs personnages. Sur le nombre et l'identification de ces personnages, on a discuté et on discutera encore; mais le fait en lui-même est accepté par tout le monde.

Ce qui n'est pas aussi clair que la fusion de plusieurs « Guillaume » en un seul, appelé Guillaume d'Orange, Guillaume au court nez ou Guillaume Fiérebace, c'est la manière dont cette fusion s'est opérée. Faut-il l'attribuer à la tradition proprement dite, c'est-à-dire supposer que les récits sur plusieurs personnages originaires distincts se sont confondus, et que la poésie a cru ne célébrer qu'un seul Guillaume en empruntant à la tradition populaire un personnage qui résultait déjà de la confusion de plusieurs autres? A cette hypothèse on peut en opposer une autre, à laquelle je me rallierais beaucoup plus volontiers. L'histoire de l'épopée française présente à peu près les phases suivantes : au début, l'épopée est locale, pour ainsi dire, provinciale et strictement historique; les petits cycles provinciaux, nés sans doute environ à la même époque, vers le x^e siècle, vivent de leur vie propre pendant un certain temps, puis ils commencent à passer d'une province à l'autre, et de là, par une conséquence naturelle, ils en viennent à se fusionner plus ou moins parfaitement, plus ou moins généralement. Ce grand travail d'échange et d'assimilation entre les divers cycles poétiques est dû aux jongleurs ambulants qui colportent les poèmes de province en province et sont amenés à les fondre les uns avec les autres. Bientôt ils ne se contentent plus de ce travail, et se risquent à combler les lacunes de la tradition; plus tard, on ne prend à la poésie antérieure que les noms qu'elle a rendus populaires

et on remplace la tradition par une fantaisie de plus en plus libre. Enfin les arrangeurs cycliques de la dernière époque coordonnent, distribuent et remanient à leur façon les matériaux si disparates légués par les âges précédents. Cette rapide esquisse me paraît convenir à l'histoire des poèmes sur Guillaume d'Orange mieux encore qu'à toute autre partie de l'épopée. Des poèmes isolés, nés dans des provinces différentes, sur des personnages du nom de Guillaume, ont été les sources qui sont venues successivement perdre leurs eaux dans le courant sans cesse grossi de l'épopée « narbonnaise ; » mais le travail des jongleurs du XI^e siècle, des trouveurs du XIII^e et des arrangeurs du XIII^e a fait disparaître presque tous les traits distinctifs et originaires de ces poèmes, qui n'ont été admis dans la compilation générale que sous une forme bien éloignée de la primitive. C'est grand hasard quand un trait appartenant à l'ancienne tradition a réussi à se maintenir dans les poèmes qui nous sont parvenus ; c'est un de ces traits qui me semble avoir persisté dans le vers du *Couronnement de Louis* qui forme le principal sujet de cette note.

M. Jonckbloet ¹ divise le *Couronnement de Louis* en quatre parties distinctes : la première comprend les vers 1-274 du texte imprimé ; la seconde, où est racontée la lutte de Guillaume à Rome contre le géant païen Corsolt, va du v. 275 au v. 1419 ; la troisième nous ramène en France et nous raconte les guerres de Guillaume contre les ennemis du jeune Louis, elle se compose des vers 1420-2211 ; enfin la quatrième, consacrée aux nouveaux exploits de Guillaume en Italie, cette fois contre Gui d'Allemagne, va du vers 2211 à la fin du poème (v. 2679). — M. Léon Gautier ² adopte cette division. Elle est en effet très-bien fondée, mais elle n'est pas tout à fait suffisante. Les quarante derniers vers forment une branche à part, qui n'est rattachée à la quatrième que par deux vers de transition sans doute postérieurs (2637-38 : *Tant ont ensemble erré et cheminé Qu'il sont venu en France le regnē*). C'est le second de ces quarante vers dont je veux spécialement m'occuper. Je reproduis ici le morceau en entier, vu sa courte étendue 3.

Vet s'en li rois a Paris la cité,
 2640 Li cuens Guillaumes a Mosterel sor mer.
 Or se cuida Guillaumes reposer,
 Deduire en bois et en rivière aler ;
 Mes ce n'iert ja tant com puisse durer :

1. *Guillaume d'Orange* (La Haye, 1854), t. II, p. 81-82.

2. *Les Épopées françaises*, t. III (Paris, 1868), p. 307.

3. Ce morceau est publié dans Jonckbloet d'après le ms. de la B. N. 774 (anc. 7186³) ; le ms. 1449 (anc. 7335⁴⁴) est absolument identique ; dans 24369 (anc. *La Vallière* 23), et 368 (anc. 6985), la fin du *Coronement Louis* manque. — Je n'ai pu faire usage des mss. de Boulogne et de Londres. — La leçon de 1448 (anc. 7537) est tout à fait divergente (voy. ci-dessous, p. 188).

- Car li François pristrent a reveler,
 2645 Li uns sor l'autre guerrier et toler ;
 Les viles ardent, le pais font gaster :
 Por Looyz ne s'en vuelent tensesr.
 Uns mes le vet a Guillaume conter,
 Ot le li cuens, le sens eude desver ;
 2650 Bertran apele : « Sire nies, entendez :
 Por amor Dieu, quel conseil me donez ?
 Li rois mes sires est touz desheritez. »
 Respont Bertrans : « Quar le lessiez ester !
 Quar lessons France, commandons a mauié,
 2655 Et cestui roi qui tant est asotés :
 Ja ne tendra plain pié de l'erité. »
 Respont Guillaumes : « Tot ce lessiez ester :
 En son servise vueill ma joventé user. »
 Il iet ses homes et ses amis mander :
 2660 Tant ont par force chevauchié et erré
 Qu'il sont venu a Paris la cité ;
 La a Guillaumes roi Looyz trové :
 Des or commence la grant guerre a mener.
 Quant voit Guillaumes li marchis au cort nés
 2665 Qu'en cele terre ne porra demorer,
 Quar trop i a des anemis mortieus,
 Il prent l'enfant que il ot a garder,
 Si l'enporta a Loon la cité :
 A ceus dedenz le fet moult bien garder,
 2670 Et eis detors et ardoir et praeir ;
 Dont s'aqueult il as granz barres coper
 Et as hanz murs percieir et effondrer :
 Dedenz un an les ot il si menez
 Que quinze contes fist a sa cort aler,
 2675 Et qu'il lor fist tenir lor heritez
 Del roi Looyz qui France ot a garder ;
 Et sa sereur li fist il espouser.
 En grant barnage fu Looyz entrez :
 2679 Quant il fu riches Guillaumes n'en sot grez.

Il saute aux yeux que ce morceau est un résumé excessivement sommaire d'un long poème et peut-être même de tout un groupe de poèmes plus anciens. A l'examiner en lui-même et sans nous préoccuper de la circonstance de son intercalation dans le cycle de Guillaume d'Orange, nous en reconnaissons facilement la haute valeur historique et la signification primitive. Nous avons là un épisode de l'histoire du dixième siècle, des luttes des Carolingiens contre leurs vassaux, luttes dans lesquelles Laon joua un si grand rôle, comme la capitale et la dernière ville fidèle des descendants de Charlemagne, voilà qui est incontestable. Mais quel est précisément cet épisode ? et qui est ce Guillaume qui nous est présenté comme le protecteur de la royauté ? L'attention est naturellement appelée sur le vers 2640 où nous voyons le « comte Guillaume » s'en allant *a Mosterel sur mer* ; les vers suivants montrent en effet que c'est dans ce lieu qu'il est chez lui : arrivé là, il ne songe plus qu'à se reposer et à se divertir, quand un message du roi Louis l'arrache à sa vie paisible pour

le replonger dans la *grant guerre*. A qui donc peut convenir ce séjour ?

Notre vers a déjà été remarqué par un fin et savant critique, qui s'en est fort habilement servi pour appuyer une théorie d'ensemble sur le cycle de Guillaume d'Orange et même sur l'épopée française en général. Pour faire comprendre le système de M. Dozy, il faut nous écarter de notre morceau et du *Couronnement de Louis*, et nous rappeler que le Guillaume qui figure dans ce poème est, d'après la poésie cyclique, le même que Guillaume d'Orange, le libérateur du Midi de la France, le conquérant de la Catalogne et le glorieux vaincu d'Aliscans. Voici les raisonnements et les rapprochements de M. Dozy¹ : la ville de Barbastro fut enlevée aux Mores en 1064 par des guerriers chrétiens qui étaient en réalité des Normands; un historien arabe contemporain donne au chef de ces Normands le titre de « commandant de la cavalerie de Rome²; » ce titre désigne Guillaume de Montreuil, célèbre guerrier normand, qui, vers le milieu du XI^e siècle, vint en Italie, entra au service des Papes, et devint général en chef des troupes romaines (entre 1058 et 1073). Ce Guillaume de Montreuil est le vrai Guillaume *au court nez*, et si Orderic Vital, qui en parle souvent avec les plus grands éloges, ne mentionne pas son surnom, c'est qu'il « aurait péché contre la bienséance » en donnant ce sobriquet populaire au comte Guillaume qui, « ainsi que toute sa famille, avait comblé son cloître de bienfaits. » C'est là le Guillaume *au court nez* des romans, car « la branche qui est intitulée *le Couronnement de Louis* et qui..... est entièrement d'origine normande, nous apprend où Guillaume *au court nez* résidait le plus habituellement... Le trouvère dit que, lorsqu'il eut fait couronner Louis à Rome, il retourna à « Mosterel sur mer, » où il espérait vivre désormais en repos³... Le comté de Montreuil (autrement dit de Pontieu) était proprement un fief qui relevait de la maison de Capet; » mais, à partir de l'an 943 (par suite d'événements dont il sera parlé plus bas, il « fut considéré comme un fief qui relevait de la Normandie⁴. »

On pourrait signaler dans les idées de M. Dozy au sujet de notre cycle un certain manque de netteté, qui est sensible dans les phrases suivantes : « Sous le nom de Guillaume *au court nez*, les trouvères ont

1. Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen-âge*, 2^e éd. (Leyde, 1860), t. II, p. 355-374.

2. Le mot *Roum* a-t-il dans ce passage la valeur bien précise que lui attribue M. Dozy? c'est un point que je laisse à décider aux arabisants.

3. Un autre argument de M. Dozy, que je laisse ici de côté, est l'existence d'un poème appelé *le Siège de Barbastre*; ce poème n'aurait en tout cas de traditionnel que le nom de la ville; or je crois ce nom, dans la tradition, bien antérieur à 1064.

4. C'est une erreur. Le Pontieu ne dépendit de la Normandie qu'un instant, je reviendrai tout à l'heure sur ce point.

confondu une foule de héros qui portaient le nom de Guillaume ou même un autre nom, et parmi lesquels le plus ancien et le principal était le comte ou duc de Toulouse ou d'Aquitaine qui vivait du temps de Charlemagne... M. Jonckbloet n'a pas réussi à retrouver dans l'histoire le vrai Guillaume au court nez. Or il nous paraît certain que ce Guillaume-là était un Normand et qu'il vivait au XI^e siècle. » Si sous le nom de Guillaume au court nez on a confondu « une foule de héros, » on ne voit pas pourquoi le célèbre sobriquet appartiendrait originairement plutôt à Guillaume de Montreuil qu'à un autre. M. Dozy aurait pu se borner à dire que l'un des héros confondus sous ce nom était Guillaume de Montreuil, gonfalonnier du pape, lequel aurait pris Barbastro en 1064, et serait clairement désigné par le vers 2640 du *Coronement*; bien que le récit où figure ce vers ne puisse en aucune façon s'appliquer à Guillaume de Montreuil et provienne en tout cas d'une tradition étrangère à ce personnage, de pareilles confusions sont admissibles dans l'histoire des légendes. — Mais si M. Dozy a trop précisé le résultat de son ingénieux rapprochement en voulant que le Guillaume de Montreuil d'Orderic Vital fût « le vrai Guillaume au court nez, » il en a bien trop étendu les conséquences en soutenant (p. 389) que les Normands ont créé les chansons de geste du cycle carolingien, « comme ils ont créé et l'esprit chevaleresque et la poésie romantique. » C'est élever un bien vaste échafaudage sur un seul point d'appui, l'identité du vainqueur de Barbastro avec Guillaume de Montreuil et de celui-ci avec le Guillaume de *Mosterel sur mer* du *Couronnement de Loois*. Au moins ce point d'appui lui-même est-il solide ?

La discussion à laquelle M. Léon Gautier, dans le tome III de ses *Epopées françaises*, a soumis le cycle de Guillaume d'Orange, est à mes yeux, pour l'érudition et la critique, la meilleure partie de ce vaste ouvrage, dont l'achèvement est si désirable. L'auteur y combat avec une grande vivacité le système de M. Dozy sur l'origine normande du cycle de Guillaume. Il réfute un à un les arguments du savant professeur de Leyden, et n'admet pas même celui qui est tiré de notre vers : « Le trouvère, dit-il (p. 80), a fort bien pu ne choisir cette résidence de Montreuil-sur-Mer que pour les besoins de sa versification ; il a pu la choisir aussi pour flatter quelqu'un de ses protecteurs qui était de ce pays ; il a pu encore n'attacher aucune importance à ce choix. » A un autre endroit de son volume, M. Gautier fait au rapprochement de M. Dozy une objection bien autrement grave (p. 441) : « M. Dozy alléguait en faveur de son opinion [sur l'identité de Guillaume au court nez avec Guillaume de Montreuil] ce vers du *Couronnement de Loois* qui représente en effet le Guillaume de la légende allant se reposer à *Montreuil-sur-Mer*. Par malheur pour l'auteur de cette thèse ingénieuse,

le vrai Guillaume de Montreuil n'est pas né à Montreuil-sur-Mer, mais à Montreuil en Normandie près de Saint-Evroul. Cette observation, que nous devons à M. Léopold Delisle, renverse par la base toute l'argumentation du savant belge (*lisez hollandais*). » — En effet le système de M. Dozy repose sur l'équation suivante : le vainqueur de Barbastro = Guillaume de Montreuil; Montreuil = Montreuil-sur-Mer; or Montreuil-sur-Mer est le pays de Guillaume au court nez dans le *Coronnement Louis*; donc le vainqueur de Barbastro est Guillaume au court nez, héros normand, et si les poèmes français chantent les guerres de Guillaume au court nez contre les Sarrazins d'Espagne, c'est qu'il s'agit en réalité de Guillaume de Montreuil, qui prit Barbastro en 1064. Si Guillaume n'est pas de Montreuil-sur-Mer, mais d'un autre Montreuil (Montreuil l'Argillé), — et c'est un fait, — l'identification fondée sur notre vers disparaît.

On pourrait dire toutefois, si on voulait s'obstiner à soutenir une hypothèse séduisante, que la tradition a confondu deux Montreuil, et a substitué la plus connue des villes de ce nom au village obscur d'où le conquérant de Barbastro tirait son nom. Mais il se trouve que le premier anneau de la chaîne des arguments de M. Dozy n'est pas plus solide que le second : il résulte de recherches nouvelles, absolument sûres, que celui qui prit Barbastro en 1064 n'était pas Guillaume de Montreuil, mais Robert Crespin². Devant ce fait, l'hypothèse de M. Dozy s'évanouit tout entière, et Guillaume de Montreuil l'Argillé n'a plus rien à faire dans notre épopée.

Est-ce à dire qu'il faille admettre avec M. Gautier que le vers du *Coronnement Louis* n'a aucune importance, et que « Mosterel sor mer » figure la par hasard? Assurément non. Si nous ne trouvons pas l'origine de cette mention, il faudrait encore affirmer qu'elle a sa raison d'être dans une tradition qui ne nous est pas parvenue; mais nous sommes en état, si je ne me trompe, de déterminer son origine et sa signification première : il semble même que la poésie puisse ici venir en aide à l'histoire.

Il paraît en effet presque impossible de ne pas reconnaître dans le héros de notre poème le comte Guillaume de Montreuil-sur-Mer, personnage qui joua certainement dans l'histoire du x^e siècle un rôle d'une grande importance. On ne sait comment il était arrivé à la possession de son fief : Montreuil, après avoir été enlevé en 939 au comte Herluin par Arnoulf de Flandres, avait été restitué à son premier possesseur par Guillaume

1. Voy. Orderic Vital, éd. Le Prevost, t. II, p. 26-27 et pass.

2. Hirsch, *Amatus de Monte Cassino* (*Forschungen zur deutschen Geschichte*, Göttingen, 1868, p. 232-234).

Longue-Épée, duc de Normandie; après la mort de celui-ci, Herluin se rangea du côté de Louis d'Outre-Mer contre les Normands: accusé par eux d'ingratitude et de trahison, il fut tué par les Danois leurs alliés en 945. Son fils Rotgar guerroya successivement contre tous ses voisins. Rotgar disparaît de l'histoire vers 960, et quelque temps après nous y voyons figurer Guillaume: était-il le fils de Rotgar? on n'en sait rien. Ce qui paraît certain, c'est qu'il fut l'allié du roi Lothaire, qu'il fit avec lui la guerre à l'empereur Otton, et qu'aidé par le roi il agrandit considérablement ses états aux dépens de ses voisins. L'histoire du règne de Lothaire est la période la plus obscure de l'obscur x^e siècle; il ne faut donc pas s'étonner d'y voir Guillaume à peine mentionné¹. Il ne faut pas surtout dire qu'un personnage aussi peu connu n'a pu vivre dans la poésie populaire. Les poèmes qui ont célébré Guillaume étaient des poèmes purement locaux; ils sont nés dans une région où la poésie épique a vécu à cette époque d'une vie particulièrement intense: le petit pays du Vimeu, qui faisait partie des possessions de Guillaume, a produit, entretenu, et finalement introduit dans la grande tradition nationale une épopée toute locale, celle de Gormond et Isembart². Nous avons d'ailleurs la preuve que le nom de Guillaume de Montreuil-sur-Mer était resté célèbre dans le Nord de la France longtemps après sa mort. Lambert d'Ardres, au commencement du xiii^e siècle, fait remonter à Guillaume les comtes de Pontieu, de Boulogne et de Saint-Pol, et combat les Boulonnais, qui prétendaient que les comtes de Guines en descendaient également. Lambert, pour soutenir la tradition de famille qui donnait pour ancêtre aux comtes de Guines le Normand Sifrid, expose ce qu'il regarde comme la vérité sur le comte Guillaume. Il a beau dire qu'il tire ses renseignements « de veterum annalibus non de opinione vulgari, » il avoue lui-même qu'il écrit « auditis etiam et intellectis plurimorum narrationibus » antiquorum et fabulis. . . . sicut a grandaevis patribus quandoque audimus. » Le point de vue purement polémique et généalogique de Lambert l'empêche de nous donner des détails plus précis sur Guillaume; le peu qu'il en dit suffit à nous montrer en lui un héros de la poésie populaire: « Fuit quidam de nobilissimo Francorum oriundus genere in » Pontivo praepotens comes nomine Willelmus, qui cum virtute corporis » non minus quam nobilitatis genere famosissimus existeret, et longe » lateque admodum poileret, et fama personaret, etc. » Ce Guillaume, d'après Lambert, conquiert plusieurs comtés qu'il laissa à ses fils; la tra-

1. Les seules sources certaines sur ce personnage paraissent être les chroniques de Flandres, et tout ce qui en est dit soulève des questions complexes que la critique historique n'a point encore abordées.

2. Je publierai prochainement un travail sur cette belle et curieuse tradition, qui n'est pas encore éteinte aujourd'hui dans le pays où elle est née.

dition racontait sans doute qu'il les avait gagnés au service du roi légitime.

Un vers de la 3^e partie de notre poème a également été cité par M. Dozy à l'appui de son opinion. « D'après le poème, dit-il, (p. 373) Guillaume résidait à Montreuil; il était comte de Montreuil, et par conséquent vassal du duc de Normandie. C'est ce qu'il indique lui-même dans le roman, car, lorsque le duc Richard de Normandie veut placer son propre fils sur le trône de France, il s'écrie dans sa loyale indignation :

Ge te deffi, Richar, toi et ta terre :
En ton service ne vueil ore plus estre! »

Quand même l'hypothèse de M. Dozy ne serait pas ruinée par d'autres raisons, ce vers ne pourrait servir à l'appuyer. En effet, si le Guillaume de Montreuil de M. Dozy eût été comte de Montreuil-sur-Mer au XI^e siècle, il n'aurait point été vassal du duc de Normandie. A la fin du X^e siècle nous voyons que le Pontieu relevait immédiatement, comme il l'a toujours fait depuis, de la couronne de France : Hugues, comte de Pontieu, était le gendre et le vassal de Hugues Capet. Le fief était retourné à la maison de France, à laquelle il appartenait déjà quand, en 939, Herluin, pour recouvrer Montreuil que lui avait enlevé Arnoulf de Flandre, implora, se voyant abandonné par son suzerain Hugues le Grand, le secours de Guillaume Longue-Epée. J'ai déjà dit qu'après la mort de son protecteur, ce même Herluin s'était joint au roi Louis contre les Normands; son fils Rotgar était rentré dans l'allégeance du duc de France, Guillaume s'attacha spécialement au roi (carolingien). Il résulte de ces rares détails transmis par les historiens qu'on se disputa beaucoup au X^e siècle la suzeraineté du Pontieu et particulièrement de Montreuil (très-convoité à cause de ses riches douanes¹), à laquelle prétendaient les rois, les ducs de France, les ducs de Normandie et les comtes de Flandres. Dès lors, l'exclamation de Guillaume citée par M. Dozy s'explique merveilleusement dans la bouche du comte de Montreuil-sur-Mer, qui était bien réellement le contemporain de Richard « le Vieux » de Normandie. Guillaume de Montreuil, le héros de l'épisode n^o 5 du poème, est donc également celui de l'épisode n^o 3. Si ces conjectures sont fondées, on voit que la poésie a conservé la trace des relations de Guillaume de Montreuil-sur-Mer avec la royauté carolingienne, sur lesquelles l'histoire est muette; qu'elle nous le montre aussi, sûrement d'après une tradition antique, en guerre acharnée avec les Normands ses

1. Voy Richer, I. II, c. 11. — Les sièges soutenus par Montreuil au X^e siècle sont innombrables.

2. Cette épithète, donnée au duc de Normandie dans notre poème, désigne toujours Richard I^{er}. Ce personnage, présenté ici sous un jour si défavorable, a été au contraire célébré par les Normands; ils l'ont introduit dans la légende de Roncevaux.

voisins, et particulièrement avec Richard 1^{er}. Bien loin d'être un poème normand, le *Coronement Loois* est dirigé surtout contre les Normands. J'avais déjà fait jadis cette objection au système de M. Dozy : « On ne peut admettre, disais-je, l'origine normande du *Coronement Loois*, où respire d'un bout à l'autre la haine des Normands : ils y sont appeles *lecheor pautonier* . » Cette injure est mise dans la bouche de Charlemagne lui-même dans la première partie (v. 200); la troisième partie tout entière est animée du même esprit. Les « traîtres » veulent faire roi Acelin², le fils de Richard de Rouen, du « mauvais Richard (v. 1564); » Guillaume tue Acelin et inflige à Richard un traitement des plus outrageants (v. 1948 ss.); plus tard, Guillaume ayant eu l'imprudence de traverser la Normandie, Richard, malgré la paix jurée, l'attaque en trahison avec quinze chevaliers : Guillaume en met dix à mort et cinq en fuite, prend Richard et le livre à Louis, qui le jette dans sa prison où il meurt « de duel et de lasté. » Certes ce n'est pas là un poème normand ! Le grand intérêt de cette branche est au contraire de nous montrer les sentiments des gens du Pontieu pour leurs voisins, avec qui ils guerroyaient sans cesse ; il est probable qu'elle conserve aussi le souvenir d'une guerre entre Guillaume de Montreuil-sur-Mer et Richard de Normandie dont les chroniques du temps ne parlent pas, mais qui n'a rien que de vraisemblable si on songe que dans la réalité, comme dans le poème, Guillaume était le partisan et Richard l'ennemi des derniers rois carolingiens.

Au reste, je ne prétends pas dire que Guillaume de Montreuil soit le seul véritable héros du *Couronnement de Louis*. Il n'est pas impossible, comme l'ont admis MM. Jonckbloet et Gautier, que le Guillaume du n^o 3 doive plusieurs de ses traits à Guillaume de Poitiers, dit *Tête d'Étoupes*; je crois surtout qu'il faut admettre dans la formation de la légende l'influence du fils de ce *Tête d'Étoupes*, Guillaume 1^{er}, surnommé *Fierebrace* (*Fera Brachia*) : son surnom est devenu un des trois noms constants du Guillaume des poèmes. L'épisode n^o 2 (combat contre Corsolt) était originellement consacré à la gloire d'un Guillaume qu'il est difficile d'identifier; dans le n^o 1, le type du *Guillaume protecteur de Louis*, une fois créé par la tradition d'après Guillaume de Montreuil-sur-Mer et les deux Guillaume de Poitiers, est venu sans doute s'intercaler dans une tradition très-historique à laquelle il était d'abord étranger. Le n^o 4, au contraire, où paraît survivre un vague souvenir des guerres des derniers Carolingiens contre les empereurs allemands, a peut-être gardé la trace de l'appui donné par Guillaume de Montreuil-sur-Mer à Lothaire dans son

1. *Hist. poët. de Charlemagne*, p. 82, n. 4.

2. Y aurait-il dans ce nom un souvenir du chanoine Acelin, qui livra Charles de Lorraine à Hugues Capet, et dont le nom est flétri et comparé à celui de Judas par plusieurs chroniqueurs du temps?

expédition contre Otton¹. En tout cas, il faut désormais compter ce personnage dans la « foule des héros » qui ont peu à peu composé le « Guillaume au court nez » épique. Est-ce à lui qu'appartenait originairement ce surnom caractéristique ? Il paraît plus probable qu'il remonte au héros, jusqu'à présent inconnu, de l'épisode n° 2 du poème. Quant à la fusion de ces divers Guillaume en un seul, il faut remarquer que toutes les traditions qui les concernaient avaient en commun, outre le nom du héros, leur inspiration royaliste, carolingienne et en même temps féodale. Les « Guillaume » qui défendent « Loois » et l'asseient ou le rétablissent sur son trône entendent bien ne protéger qu'une royauté honoraire ; l'esprit primitif de cette poésie est celui des barons qui, en défendant contre les usurpateurs les descendants de Charlemagne, défendaient surtout leurs intérêts propres et cherchaient à éviter l'avènement d'un pouvoir central efficace.

A propos de Guillaume Longue-Épée, dont il ne veut pas admettre l'intervention dans la formation du Guillaume légendaire, M. Gautier fait à ceux qui l'y admettent, outre des objections plus solides, celle que voici : « Est-il bien certain, d'ailleurs, que le retour de Louis IV, ses petites guerres avec ses hauts vassaux, ses réconciliations avec eux, aient été l'occasion et le sujet de chants populaires ? Dans la France du dixième siècle, le désordre est si grand et les événements historiques sont si vulgaires, qu'on se demande avec quelque raison s'ils ont pu fournir un élément durable à l'épopée nationale (p. 78). » J'ai éprouvé quelque étonnement à lire cette réflexion de M. Gautier : il est bien évident que non-seulement la plus grande partie du *Couronnement de Louis*, mais un grand nombre de chansons de geste, reposent sur des traditions du dixième siècle et en reflètent plus ou moins fidèlement l'histoire ; dans quelques-unes, comme *Raoul de Cambray*, qui se réfère précisément à Louis IV, la tradition nous est parvenue avec une grande exactitude relative, et le poète, dans un passage célèbre, sur lequel M. Gautier s'est appuyé ailleurs, renvoie à une chanson contemporaine des événements. Le dixième siècle a été l'âge héroïque de la féodalité, et le berceau de cette poésie épique proprement *féodale* qui a succédé à l'épopée purement *nationale* ou *royale* dont la *Chanson de Roland* est le plus beau type. Que le Louis, fils de Charlemagne, qui figure dans les chansons de geste, soit en réalité Louis III, Louis V et surtoat Louis IV, au moins aussi souvent que Louis le Débonnaire, c'est ce qui, je pense, n'a plus besoin d'être démontré². M. Gautier, en admettant la partici-

¹. Il s'agit de « Gui d'Allemagne, » mais dans un manuscrit du *Charroi* cité par M. Gautier (p. 342), Guillaume, en rappelant cette guerre, nomme l'empereur allemand « Otton. »

². Cf. notamment *Hist. poet. de Charlemagne*, p. 400.

pation de Guillaume *Tête d'Etoupes* à la formation du cycle, reconnaît lui-même dans notre « Loois » Louis d'Outremer et aussi Lothaire. C'est surtout au dixième siècle que les événements, qui ont si peu inspiré l'histoire, ont inspiré la poésie, et les chants isolés auxquels ils ont alors donné lieu sont la base des poèmes postérieurs.

C'est ainsi qu'on peut se représenter en gros la formation de ce cycle considérable qui se résume tout entier dans le *Couronnement de Louis*. La forme dernière en a sensiblement varié : tandis que tous les manuscrits que nous avons placent le premier épisode (cour plénière où Louis est couronné) sous Charlemagne et à Aix-la-Chapelle, une autre rédaction mettait la scène à Paris après la mort du grand empereur ; quoique moins ancienne que la nôtre, cette rédaction remontait au douzième siècle. D'autre part, l'auteur du *Charroi de Nîmes* connaissait du *Coronement* une version sensiblement différente et, notamment dans l'épisode n° 3, plus ancienne et plus conforme à la tradition¹ que celle que nous avons (*Charroi*, v. 183 ss.). Enfin M. Gautier a signalé, dans le ms. fr. 1448, une rédaction du *Coronement* qui n'est pas seulement considérablement abrégée (elle supprime les épisodes 2 et 3, et résume 4 et 5 en 28 vers²),

1. C'est ce poème qu'ont connu Albéric (*Hist. poët. de Charl.*, p. 303), l'auteur d'*Arnais d'Orléans* (ib.), l'auteur de *Lohier et Mallart* (voy. *Revue critique*, t. V, p. 382), et, ce qu'on n'a pas remarqué, l'auteur d'*Aliscans* (éd. Guessard et Montaiglon, v. 2755 ss.) :

Quant a Paris fu la cours asamblee,
Ke Charlemaïne ot vie trespassee,
U'il teneient (l. Vil te t. tot chil de la contree,
De toi lust France toute desirtee, etc

Le fait d'avoir transporté la scène d'Aix à Paris suffit à prouver que cette rédaction est plus jeune que la nôtre : il est singulier qu'elle ne nous soit parvenue dans aucun manuscrit en vers ; les rédactions en prose paraissent s'appuyer sur une version analogue, mais sensiblement différente. Ulrich du Thurlin a dû avoir sous les yeux la rédaction la plus récente ; c'est du moins ce qu'on peut conclure de l'abrégé fort court et assez obscur du *Couronnement* qu'il a inséré dans son poème (éd. Casparson, p. 16-17). Ce qui est le mieux conservé dans cet abrégé, c'est le dernier morceau, celui que j'ai donné plus haut textuellement. M. Gautier écrit (p. 309) : « C'est à tort que M. G. Paris dit que le *Couronnement* a été rimé en 1260 par un poète allemand du nom d'Ulrich du Thurlin..... L'*Arabelens Entführung* ne contient rien qui se rapporte à la légende du *Couronnement*. » Il est vrai que Clarus a omis ce morceau dans son analyse.

2. Dans notre version du *Coronement*, Richard veut faire roi son fils, etc., dans celle qu'a connue l'auteur du *Charroi*, ce « Normand orgueilleux » insulte simplement le roi à sa cour. Or le rôle prêté à Richard dans notre n° 3 n'a rien d'historique ; il a dû remplacer ici un autre personnage : la version où il apparaît d'une façon moins contraire à l'histoire doit être la plus ancienne. Ce point demanderait à être étudié à part.

3. Je donne ici, d'après ce manuscrit, les derniers vers du *Couronnement* ou du moins ceux qui correspondent aux derniers vers du poème dans les mss. 774 et 1449 : comme l'a dit M. Gautier, ce ms. ne distingue pas entre le *Couronnement* et le *Charroi de Nîmes* ; j'arrête ma copie au milieu d'une tirade en *é*, qui, à par-

mais qui diffère en plusieurs points assez importants. Toutefois, les grandes lignes de cette composition cyclique doivent avoir été tracées d'assez bonne heure ; il est probable que le compilateur vivait au XI^e siècle, car le *Charroi de Nîmes*, postérieur à son travail, paraît être au moins du commencement du douzième.

Pendant que le Nord de la France formait ainsi, de plusieurs

tir du vers suivant, appartient au *Charroi*. Les quelques vers qui commencent le morceau que je copie sont la transition qui relie, dans ce manuscrit, l'épisode n° 1 au résumé des épisodes 3-5. On voit ici le dernier résidu de traditions étendues, anciennes et variées.

- F^o 91 v^o 3. Quant mors fu Karles a la chenuë teste,
 En l'enportet a Aiez en la chapelle;
 Teil sepulture n'avra mais rois en terre :
 b. Il ne gist mie, ançois i siet acertes. ... (il manque ici quelque chose)
 Sus ses genolx, l'espee an son poin drestre;
 Ancor menace la pute gent averse. (lacune)
 Son fil Loys qu'il lessa en grant presse,
 Se cil li faillent qui a lui dussent estre,
 En petit d'ore avroit perdu(e) sa terre,
 Cant lou retint et Bertrans et Guillermes.

(Entre cette tirade et la suivante il doit y avoir, même dans cette rédaction, une lacune).

Quant voit Guillermes ne ia pora durer,
 Fort lou demoinet li traitre prové,
 C'an nul termine no laissent sejourner,
 N'a tort n'a droit ne au bien ne an mel,
 If] vaist l'auberc, si a l'aume fermé,
 Çainte a l'espee au senestre costé,
 A son col pent un fort escut bouclé,
 Et en ses poins un roi[t] espïet quarré,
 A trois clos d'or lou confanon lermé.
 Puis en monta un destrier sejoiné,
 Lofo]ys porte a Loon la cité.
 Les plus vaillans a li cuens (ms. G.) apelé :
 « Seigneur, por Dieu envers moi entendés;
 Por Dieu vos pri, cest enfant me gardés,
 Que ne l'ocient li traitre prové :
 Je panserai de la guerre mener. »
 Et il respondent : « Si con vos commendés. »
 Aieres torne li vasas adurés :
 Sor son destrier est aieres armés (?).
 Or encommencent li fort estor champés,
 De ponz treinchier, de barres a coper (ms. acopert),
 De maintes gens ocire et afoler.
 En pou de terme les out il si menés,
 Plus de soissante en fist a cort aler
 Droit a Loys a Loon la cité(2);
 As piés li vont por la merci(s) crier.
 Trestuit li font homage et s[e]jurté :
 No falront mais por nul ami charnel.
 La [Ja?] fut riche Loys, n'en sot Guiliërme gré.
 A Pentecoste, etc.

« Guillaume » historiques, un Guillaume épique, protecteur de la royauté, un autre cycle groupait dans le Midi, autour d'un noyau traditionnel remontant à Guillaume de Gellone, d'autres personnages du même nom, de manière à produire un autre Guillaume épique, adversaire des Sarrazins, libérateur de la Provence et de la Septimanie, conquérant de la Catalogne : ce fut Guillaume d'Orange. Les traditions qui le concernent parvinrent dans le Nord de bonne heure : dès le commencement du XII^e siècle, Guillaume d'Orange, « audax marchisus, » comme dit Orderic Vital, était un héros favori pour les jongleurs normands. Bientôt le Guillaume du Midi et celui du Nord, dont chacun représentait plusieurs personnages divers, se fondirent à leur tour¹ ; le point de contact des deux cycles est visible dans le *Charroi de Nîmes*. Cette soudure devint bientôt le point de départ d'un nouveau mouvement poétique, auquel nous devons la plupart des poèmes de la *Geste de Garin de Monglane*, mais où l'invention se substitue à la tradition. Dans les anciens poèmes que le hasard fit conserver au milieu du vaste édifice cyclique, la plupart des traits primitifs et traditionnels, qui n'avaient d'autre raison d'être que leur authenticité, disparurent. On y rencontre pourtant encore ça et là, isolé et inexpliqué, comme ces pierres qui, dans une muraille neuve, conservent une antique inscription, un vers que les compilateurs du XIII^e siècle ont oublié d'effacer, et qui garde seul le souvenir d'une vieille tradition oubliée. Tel est, si je ne me trompe, celui qui fait le sujet de cette étude, et où nous apparaît, pour la seule fois dans tout le cycle,

Li cuens Guillelmes a Mosteruel sor mer.

Gaston PARIS.

1. Il est bien clair que la tradition du *Couronnement de Loois* est primitivement tout à fait étrangère à la légende de Guillaume de Gellone. C'est ce que j'ai exprimé (*Hist. poét.*, p. 80), un peu sommairement peut-être, en disant que le *Coronement* est une branche « soudée postérieurement au reste. » M. Gautier dit à ce propos (p. 307) : « Nous ignorons absolument sur quels arguments peut s'appuyer M. Gaston Paris.... ce qu'il y a de certain, c'est que dans toutes les versions d'*Aliscans* que nous possédons aujourd'hui, il est fait des allusions très-claires à la première partie du *Couronnement* [ou mieux à une autre rédaction du *Couronnement*, voy. ci-dessus, p. 187, n. 1]..... Il est permis de conclure que le début de notre poème remonte tout au moins aux premières années du XIII^e s. » — Je le crois, pour ma part, essentiellement du XI^e, mais qu'importe ? Il a longtemps existé indépendamment du cycle de Guillaume d'Orange, auquel il a été « postérieurement soudé. »

HENRI D'ANDELI

ET

LE CHANCELIER PHILIPPE

I.

HENRI D'ANDELI.

L'abbé de La Rue a consacré à Henri d'Andeli l'une des notices de ses *Essais historiques*¹, le rangeant ainsi au nombre des trouvères normands, à plus juste titre assurément que bien d'autres entre les auteurs dont il s'est occupé. Mais, si le surnom *d'Andeli* ne laisse aucun doute sur la patrie de ce poète, il faut avouer que les plus sûrs renseignements biographiques qu'on peut réunir sur lui se bornent à quelques inductions fournies par ses œuvres, et que les faits précis que l'abbé de La Rue rattache sans hésitation à ce personnage pourraient à la rigueur s'appliquer à un homonyme. Selon l'abbé, « ce trouvère était chanoine de Rouen. Le » pape le délégua en 1216 avec Guillaume de Marleiz, chanoine de la » même église, pour juger le procès existant entre Raoul, archidiacre de » Bayeux, et Pierre, curé de Percy, chapelain de la chapelle castrale » de Thury (Harcourt), qui réclamait des droits préjudiciables à ceux » de l'archidiacre » (p. 33).

La source indiquée par l'abbé est un cartulaire de Bayeux. Grâce à des notes que je dois à l'obligeance de M. L. Delisle, il m'a été possible de vérifier et même d'augmenter ces indications. L'acte que mentionne l'auteur des *Essais historiques* se trouve en effet dans le Livre noir de l'Église de Bayeux (manuscrit appartenant actuellement au chapitre de Bayeux), au fol. 56 v°, sous le n° 212, et les juges désignés sont bien réellement « H. de Andeleio et G. de Marleiz, canonici Rothomagenses ». Je puis ajouter, toujours grâce aux renseignements fournis par M. Delisle, que le 21 sept. 1207 « Henricus de Andeleio, canonicus Rothoma-

1. T. III, p. 33-40.

» gensis, » figure comme témoin à une charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen¹.

Bien que les identifications proposées par l'abbé de La Rue soient en général fort hasardées, comme on le voit par toutes celles que M. Th. Wright a eu à examiner et à rejeter dans le second volume de sa *Biographia britannica litteraria*, il est, cette fois du moins, très-probable que le chanoine de Rouen et le poète sont un seul et même personnage. Car dans la pièce qui est le principal objet du présent essai, le Dit du chancelier Philippe, Henri d'Andeli prend la qualification de *clerc* (v. 251). De là se tirent plusieurs conclusions intéressantes qui ont, comme on va le voir tout à l'heure, complètement échappé à ceux qui ont parlé de notre trouvère. L'une, c'est que nous avons des données certaines pour apprécier la durée de sa vie et en même temps de sa carrière poétique. La pièce ci-après publiée ne peut guère être datée que de 1237, ayant été composée à l'occasion de la mort d'un personnage décédé le 26 décembre 1236. Chanoine depuis 1207 au moins, Henri d'Andeli devait être alors assez avancé en âge. Vieux comme il l'était et chanoine, il continuait à composer en langue vulgaire, et même à composer des pièces légères, car à la fin du Dit du Chancelier (ci-après v. 254 ss.) il nous fait savoir qu'il n'appellera pas son dit un « flabel, » parce qu'il n'y a point de fable, parce que c'est un récit véridique, et qu'il l'a écrit sur parchemin (pour lui donner plus de durée) et non sur des tablettes de cire²; ce qui semble insinuer que lui-même n'était pas sans produire quelquefois des compositions destinées à ne pas sortir d'un cercle restreint d'amateurs. Cela nous montre du même coup quelle faible portion nous possédons du nombre infini de fabliaux, de contes, de récits amusants ou moraux, qui ont pullulé du XII^e au XIV^e siècle. Cela nous explique en même temps comment nous n'avons plus que quatre pièces de Henri d'Andeli, qui dans le cours de sa longue vie a dû en composer un bien plus grand nombre. Les pièces de lui qui subsistent, probablement pour avoir été dès l'origine écrites sur parchemin, sans avoir toute la gravité des écrits d'un autre chanoine normand plus célèbre, Wace, ne présentent cependant rien qui n'ait pu être pensé et dit par une personne engagée dans les ordres. Lui-même s'explique à cet égard en des termes très-décisifs, dans son Dit Aristote (v. 38, ss.) :

Ore revendrai à mon ditie
D'une aventure qu'emprise ai,
Dont la matere moult prisai,

1. Bonnin, *Cartulaire de Louviers*, I, 153.

2. Un texte à ajouter à ceux que feu Du Ménil a réunis dans son mémoire sur l'usage des tablettes en cire, *Études sur qq. points d'archéologie et d'histoire littéraire* (1862), p. 109-11.

Quant je oi la novele oïe
 Qui bien doit estre desploïe)
 Et (l. A?) dire par rime et retrere
 Sanz vilonie et sanz retrere ;
 Quar œvre ou vilonie cort
 Ne doit estre noncie a cort,
 Ne jor que vive en mon rimer
 Ne quier de vilonie ouvrer,
 Ne ne l'empris ne n'emprendrai,
 Ni vilain mot ne repandrai
 En dit n'en œvre que je face,
 Quar vilonie si desface
 Totes riens et tolt sa savor,
 Ne ja ne me ferai trovor
 De nule rien en mon vivant
 Ou vilain mot voist arrivant.

(Barbazan-Méon, *Fabliaux*, III, 98).

La notice de l'abbé de La Rue avait au moins un mérite, celui de faire connaître d'une façon sommaire, mais pourtant assez précise, l'œuvre de Henri d'Andeli. Le même éloge ne peut être adressé à l'*Histoire littéraire* : non qu'elle ait omis de parler de notre auteur : elle lui a consacré deux articles ; mais l'un et l'autre également insuffisants. Il n'y est question que du *Lai d'Aristote*¹, de la *Bataille des vins* et de la *Bataille des sept arts*². Le premier³ est la rédaction élégante d'un récit ancien et venu de loin ; la *Bataille des sept arts*⁴ abonde en notions précieuses sur l'état de l'enseignement au temps où vivait l'auteur⁵, la *Bataille des vins*⁶ enfin est une énumération curieuse et habilement disposée de tous les crûs qui avaient quelque réputation au moyen-âge. Mais du plus important des écrits connus de Henri d'Andeli, son Dit sur la mort du chancelier de l'Église de Paris Philippe de Grève⁷, l'*Histoire*

1. XXIII, 76. — Pour le dire en passant, on n'a point remarqué que ce petit poème n'a rien de commun avec un *lai*, alors même qu'on entendrait par ce terme (ce qui est certainement une extension abusive du sens primitif du mot) quelque chose d'analogue aux lais de Marie de France. C'est un *dit*, un *dité*, selon l'expression de l'auteur au v. 38. Le titre sous lequel cette pièce est connue a été emprunté par Barbazan au ms. 837 (anc. 7218) où on lit : *Explicit li lais d'Aristote* (fol. 83 a), mais les deux autres mss. qui contiennent le même texte portent, l'un (fr. 1593, anc. 7615, fol. 154) *Explicit Aristotes*, l'autre (fr. 19152; anc. S. G. fr. 1239, fol. 71 v°, col. 3) *Explicit d'Aristote et d'Alexandre*.

2. *Ibid.*, 225.

3. Barbazan-Méon, *Fabliaux et Contes*, III, 96.

4. Jubinal, *Rutebeuf*, II, 416.

5. Voy. à cet égard l'intéressante dissertation de M. L. Delisle, sur les *Écoles d'Orléans au XII^e et au XIII^e siècle*, dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'Histoire de France, VII. p. 139-144 (1869).

6. Barbazan-Méon, I, 152.

7. Je dis « Philippe de Grève » pour me conformer à l'usage de mes devanciers, à commencer par Fabricius qui appelle notre chancelier *Philippus Grevius*, mais j'avoue que je n'ai rencontré ce surnom dans aucun document ancien.

littéraire ne dit pas un mot. Et pourtant V. Le Clerc mentionne dans une note marginale (p. 76) la notice de l'abbé de La Rue, qui faisait du moins connaître le sujet de la pièce et en rapportait trente six vers. S'il paraissait trop difficile de se procurer le^r texte complet d'une petite pièce conservée dans un ms. du Musée Britannique, on pouvait au moins tirer de la notice de l'abbé de La Rue la mention du temps où cette pièce avait été composée, renseignement qui avait bien son prix, les trois autres pièces du même auteur étant dépourvues d'indications chronologiques tant soit peu précises.

Le Dit du chancelier Philippe, ci-après publié pour la première fois, a dû être composé — cela ressort avec évidence de la teneur générale de la pièce — fort peu de temps après la mort du personnage, dont il conserve le pieux souvenir. Selon le témoignage formel de notre auteur (v. 247 et 253), le chancelier de l'Église de Paris mourut le 26 décembre 1236. Ce renseignement semble en désaccord avec la date généralement assignée à la mort de ce personnage, l'année 1237, mais le désaccord n'est qu'apparent. La date en question a été tirée de la chronique connue sous le nom d'Albéric de Trois-Fontaines, où on lit ceci : « Anno M.CC.XXXVII., in diæ Nativitatis Domini, obiit cancellerius » Parisiensis Philippus, satis approbatus theologus et philosophus optimus, et apud fratres Minores est sepultus, titulo istius modi supposito¹. » Suivent six hexamètres qui ont été souvent cités. Il fallait considérer que cette chronique fait commencer l'année à Noël², et que par conséquent ce qui était pour le chroniqueur le 25 décembre 1237 est pour nous, comme pour Henri d'Andeli (v. 247), le 25 décembre 1236. J'ai moi-même autrefois³ partagé l'erreur de Daunou⁴ et de ses devanciers à ce sujet, faute d'avoir vérifié leur dire, je suis bien aise de trouver actuellement l'occasion de me corriger⁵.

II.

LE CHANCELIER PHILIPPE.

Le Dit de Henri d'Andeli est l'œuvre d'un homme profondément ému et dont la douleur sincère se montre pleinement à travers les artifices

1. Bouquet, XXI, 618 J.

2. Voy. Bouquet, XXI, 595, note 3.

3. Dans mon premier rapport sur ma mission en Angleterre, *Archives des Missions*, 2^e série, III, 254; tiré à part, p. 8.

4. *Histoire littéraire*, XVIII, 188.

5. Dans l'obituaire de l'Église de Paris la mort du chancelier Philippe est marquée au 10 des cal. de janvier (23 déc.), date évidemment erronée. L'éditeur du Cartulaire de N.-D. de Paris a commis une erreur plus grave en plaçant la mort de ce personnage « circa 1250 » (*Cart. de N.-D. de Paris*, IV, 202).

d'une versification raffiné, et des recherches d'esprit dont le sens n'est pas toujours clair pour nous¹. C'est le témoignage d'un homme qui, à n'en pas douter, tenait de près au chancelier de l'Église de Paris, qui le connaissait bien et avait appris à l'aimer, témoignage précieux qui en plusieurs points complète la physionomie d'un personnage dont l'importance apparaît toujours plus grande à mesure que la découverte de nouveaux documents nous apprend à le mieux connaître².

Philippe de Grève est surtout connu par la part prépondérante qu'il a prise aux luttes entre l'Église de Paris et l'Université. C'est de ce point de vue qu'il est envisagé par Gérard Dubois³, par Du Boulay⁴ et par Daunou⁵. Une renommée d'un autre genre, et celle-là peu favorable, s'attache à son nom. Au dire de Thomas de Cantimpré, l'auteur de la curieuse, mais souvent bien absurde compilation intitulée *Bonum universale de Apibus*, il aurait été l'un des plus fervents défenseurs de la pluralité des bénéfices. Voici le texte, qui du reste a été mentionné par les historiens que je viens de nommer. Bien que l'ouvrage ait été plus d'une fois imprimé, je cite le passage en question d'après un ms. :

Quid autem de isto Philippo contigerit audiamus. Agonizantem in morte dictus Guillelmus Parisiensis episcopus paterna sollicitudine visitavit, rogavitque eum ut singulari opiniononi cederet de pluralitate beneficiorum, et omnia beneficia sua, excepto uno, in manus Ecclesie resignaret, et hac conditione media ut si convalesceret ei supplere vellet de suo proprio quod dimisisset. Renuit ille, experiri se velie dicens utrum esset damnabile beneficia plura tenere. Mortuus est ergo sic. Post paucos autem dies, cum dictus Parisiensis episcopus, finitis matutinis, orare vellet, vidit inter se et lunem quasi umbram hominis tetram nimis. Elevata ergo manu consignat se, et si res ex parte Dei sit, precipit ut loquatur. Cui respondit apparens : « Alienus a Deo sum, licet mirabilis factura ejus sim. » Et presul : « Tu, quis es? » inquit. Cui ille respondit : « Ego sum cancellarius, » inquit, « ille, dudum miserrimus. » Rursus episcopus elato altius gemitu : « Et quomodo, inquit, tibi est sic dolenti? — Male, ait, immo quam pessime, quia damnatus sum « eterna morte. » Et episcopus : « Heu! » ait, « karissime, que causa est damnationis tue? — Tres sunt, » inquit; « una est quia recrescentes fructus annuos » contra pauperes tumide reservavi; secunda est quia contra sententiam pluri-

1. Voy. par ex. vers 187 ss.

2. Ce n'est point, au reste, le seul témoignage que Henri d'Andeli nous ait laissé sur le chancelier Philippe, car il me semble bien difficile de rapporter à un autre qu'à lui l'allusion contenue dans ces vers de la *Bataille des sept arts* :

Madame la Haute Science (la Théologie)
Qui n'avoit cure de lor tence
Lessa les ars tençant ensamble;
A Paris s'en vint, ce me samble,
Boivre les vius de son celier,
Par le conseil au Chancelier
Ou ele avoit moult grant fiance,
Car c'est le meillor clerc de France.

(Judinal, *Ruteuf*, II, 420-1).

3. *Hist. eccles. Paris.*, II, 345.

4. *Hist. Univ. Paris.*, II, 164.

5. *Hist. lit.*, XVIII, 124 ss.

» morum de plura itate beneficiorum quasi licite tenendorum opinionem propriam
 » defensavi, et in hoc me periculo mortalis culpe commisi. Tercia est, et illa
 » gravissima omnium, quia abominabili carnis vicio in scandalum multorum multo
 » tempore laboravi. » Et ad episcopum mox subjunxit : « Estne, » inquit, « finitus
 » inmundus? » Et episcopus : « Miror, » ait, « te, litteratissimum quando verum, que-
 » rere, cum me adhuc vivum cernas, et omnes nos viventes mori necesse sit ante-
 » quam mundus instante iudicio finiatur. » Et ille : « Non mireris, » inquit,
 « quia non est scientia, nec opus nec ratio apud inferos venienti. » Et cum hec
 dixisset, umbra ab oculis mirantis evanuit. Ipse autem episcopus, non tamen sub
 persona, quasi hoc vidisset, in predicatione sua clericis omnibus recitavit.
 (*Bonum univ. de apibus*, l. 1, cap. XIX, § 8; *Bibl. nat., lat.*, 3309, f. vj a).

Ce n'est pas sur un témoignage de cette nature, en présence du silence absolu des autres documents qui nous sont parvenus sur le Chancelier, qu'il est permis d'admettre les trois imputations mentionnées par Thomas de Cantimpré. Elles sont d'ailleurs infirmées par certains faits : d'abord, précisément avant le passage qui vient d'être rapporté, le compilateur du *Bonum universale*, fait mention d'une conférence tenue à Paris en 1238, dans laquelle le Chancelier aurait énergiquement soutenu son opinion sur la pluralité des bénéfices. Philippe étant mort le 26 décembre 1236, on voit que les souvenirs ou les renseignements de Thomas étaient assez peu exacts. En outre, l'histoire de revenants qu'on vient de lire est un véritable lieu commun qui a été appliqué, avec des variantes, à bien d'autres personnages, par exemple à un Serlon, dont parle Eude de Shirton¹, et qui est très-probablement celui de qui j'ai fait connaître un certain nombre de pièces latines d'après le ms. de la Bodleienne, Digby 53².

Il ne serait nullement surprenant, d'ailleurs, que la malveillance se fût exercée à l'endroit du chancelier. Sa conduite envers l'Université et la cour de Rome avait dû lui créer bien des ennemis. Ici, des travaux récents viennent heureusement compléter les recherches des érudits du siècle dernier. On connaissait les débats de l'Université et de l'Église de Paris vers le commencement du xiii^e siècle; on savait quelle part active le chancelier y avait prise : comment, en l'absence de son évêque, alors à la croisade, il avait excommunié les professeurs de l'Université, comment le pape Honctios avait annulé la sentence, mais la suite de cette grave affaire demeurait inconnue. Une lettre, en date du 4 décembre 1219, d'Honorius, publiée par M. Hauréau³, nous apprend que le chancelier, somme de se rendre à Rome auprès du pape, comparut au jour indiqué, mais que personne ne s'étant présenté pour l'accuser, le pape le renvoya absous, et rentré en grâce (*cum gratia nostra*). Mais bientôt de nouvelles

1. Voy. Leyser, *Hist. poet. mediæ ævi*, p. 442.

2. *Archives des Missions*, 2^e série V, 172 et suiv.; tiré à part, p. 168 et suiv.

3. *Notices et Extraits des mss.*, XXI 2^e partie, 185.

dissensions se produisirent entre l'Université et le bouillant chancelier ; nous l'apprenons par une virulente lettre adressée à ce dernier par le pape Honorius (31 mai 1222), également rapportée par M. Hauréau¹. Cette fois la suite du débat ne nous est pas connue, mais si peu que nous sachions de cette affaire, c'en est assez cependant pour nous faire entrevoir combien Philippe devait avoir amassé contre lui de ressentiments, de haines, qui ne s'éteignirent pas à sa mort et se manifestent dans la légende conservée par Thomas de Cantimpré. Nous concevons d'autre part que le Chancelier ait été aigri à son tour, qu'il ait donné cours à sa rancœur dans certaines pièces dont un ms. de Londres, dont il va être question tout à l'heure, nous a conservé un curieux échantillon

Philippe de Grève, personnage ecclésiastique, est depuis longtemps connu et apprécié, mais on ne lui a pas accordé le rang qu'il mérite d'occuper dans l'histoire littéraire du XIII^e siècle. C'est qu'avant ces dernières années on ne connaissait guère de lui que des recueils de sermons qui ne paraissent pas offrir rien de bien saillant. Mais depuis peu, d'autres écrits, plus intéressants, du même auteur, ont été mis en lumière. Dans le mémoire signalé plus haut², M. Hauréau fait connaître une somme dans laquelle Philippe manifeste une originalité rare dans ces sortes d'ouvrage et une indépendance de vues qui ne saurait nous surprendre chez l'auteur des poésies satiriques dont nous allons parler. En 1857 fut publiée à Parme³, la chronique (il serait plus juste de dire les Mémoires) de frère Salimbene, disciple fervent de Joachim de Flore, le célèbre auteur des ouvrages dont l'ensemble est connu sous le nom d'*Évangile éternel*⁴. Salimbene est un esprit borné, niais parfois, mais curieux et observateur. Aussi sa chronique est-elle l'une des sources les plus riches que nous possédions en anecdotes sur les personnages du XIII^e siècle. Il mentionne incidemment, jusqu'à cinq pièces, du chancelier de Paris, dont la musique aurait été composée par le frère mineur Henri de Pise ; il les désigne par leur premier vers :

Homo, quam sit pura
 Michi de te cura.....
 Crux de te volo conqueri.....
 Virgo, tibi respondeo.....
 Centrum capit circulus.....
 Quisquis cordis et oculi.....

1. *L. c.*, même page.

2. *Ibid.*, p. 188-9.

3. Dans le t. III des *Monumenta ad provinciam Parmensem et Placentinam pertinentia* ; in-fol.

4. Voy. l'étude de M. Renan sur ce personnage. *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juill. 1866.

Il en connaissait d'autres : continuant l'énumération des compositions musicales de Henri de Pise, il s'exprime ainsi : « Item, in hymnis Sancte » Magdalene, quos fecit predictus cancellarius Parisiensis, scilicet » *Pange, lingua, Magdalene, cum aliis sequentibus hymnis, cantum de-* » lectabilem fecit » (p. 65). Plus loin (p. 224), il mentionne en ces termes une poésie d'un genre absolument différent, également composée par Philippe : « Item, vitam prelati et subditorum bene describit ma- » gister Philippus cancellarius Parisiensis sub metaphora membrorum » corporis. »

Ces textes, que j'ai déjà eu occasion de citer dans un précédent travail¹, suffisent déjà à nous faire reconnaître en Philippe de Grève un poète d'une certaine réputation, puisque ses compositions étaient connues d'un chroniqueur italien et qu'un autre italien mettait en musique un bon nombre d'entre elles.

Les textes du frère Salimbene relatifs à Philippe de Grève furent signalés il y a quelques années dans la notice du ms. Egerton 274 (Musée Britannique), qui apporte un important contingent de notions nouvelles sur le Chancelier². Il serait superflu de reproduire une notice déjà publiée : qu'il suffise de dire qu'à la suite d'une rubrique ainsi conçue : *Incipiunt dicta magistri Ph. quondam cancellarii Parisiensis*, le manuscrit nous présente une série de pièces latines en vers rythmiques, dont un bon nombre assurément appartiennent à notre auteur³; non point toutes : car à la fin de la partie du ms. qui est consacrée aux poésies latines, il se rencontre des proses qui paraissent appartenir au plus célèbre des poètes liturgiques, Adam de Saint-Victor⁴. Les formes rythmiques adoptées par Philippe dans celles de ces pièces dont l'authenticité est assurée, seraient à étudier, et par là on arriverait probablement à déterminer avec quelque certitude celles des pièces douteuses qui devraient lui être attribuées. Pour constater par des caractères extrinsèques, comme on dit en diplomatique, l'authenticité de plusieurs de ces compositions, il suffit à mon avis du témoignage concordant de Salimbene et du ms. Egerton, sources assurément indépendantes l'une de l'autre. Or

1. *Archives des Missions*, 2^e série, III, 256-7; tiré à part p. 10-1.

2. *Archives des Missions*, 2^e série, III, 280 ss.; tiré à part p. 34 ss.

3. La seconde partie (ff. 98-132) contient des chansons de trouvères.

4. Je dis qui paraissent, parce que, si quatre de ces pièces ont pris place dans l'édition d'Adam de Saint-Victor de M. Léon Gautier, il en est deux qui peuvent difficilement être son œuvre, car elles se trouvent dans le ms. Bibl. nat. lat. 1139 qui est, sinon du XI^e s. comme on l'a dit et répété maintes fois, du moins du milieu du XII^e s. Ce sont les pièces *Quam dilecta tabernacula* (Gautier, I, 155) et *Rex Salomon fecit templum* (*ibid.* 168). On sait d'ailleurs que parmi les pièces mises sous le nom d'Adam de Saint-Victor, il en est dont l'attribution n'est pas sûre; voyez les remarques de M. L. Delisle à cet égard, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 4, V, 197.

ce témoignage, nous l'avons pour deux morceaux. Nous avons vu précédemment que Salimbene attribuait à Philippe les pièces *Quisquis cordis et oculi*¹ et la *Disputatio membrorum*² : ces deux poésies sont contenues dans le ms. Egerton.

D'autre part, les faits connus de l'histoire de notre personnage peuvent être utilement rapprochés de certaines pièces, et contribuer à assurer leur authenticité. Tout à l'heure je rappelais, d'après M. Hauréau, que le chancelier avait dû se rendre à Rome une fois (1219), deux fois peut-être (1222), car nous ne savons pas la suite de l'affaire qui lui valut de la part du pape Honorius la dure réprimande dont il a été question plus haut. Il avait eu occasion de voir de près la cour de Rome dont la vénalité était proverbiale au moyen-âge, et telle fut sans doute l'origine de la chanson mordante³, dont je reproduis ici les deux premières strophes. On remarquera que dans la première il fait allusion à un, même à deux voyages à Rome (*itur et recurritur*), ce qui nous autoriserait à placer la composition de cette pièce à la suite de l'affaire de 1222 :

De Curia romana.

Bulla fulminante
Sub iudice tonante,
Reo appellante,
Sententia gravante,
Veritas subprimitur,
Distrahitur et venditur,
Justitia prestante.
Itur et recurritur
Ad curiam, nec ante
Quid consequitur
Quam exiit quadrante

Pape janitores
Cerbero surdiores;
In spe vana plores :
Nam etiamsi lores
Quem audiit Orpheus
Pluto, deus tartareus,
Non ideo perores,
Malleus argenteus
Ni veriat ad fores
Ubi Protheus
Variat mille colores.

Ainsi s'est accrue par des découvertes successives notre connaissance

1. Cette pièce a joui d'une bien grande popularité, M. Th. Wright, qui l'a publiée dans ses *Latin Poems commonly attributed to W. Mapes* (p. 93), en indique jusqu'à huit mss., et il y en d'autres, un par ex. dans le ms. 260 de la collection Barrois (à Ashburnham place) qui autrefois appartenait à la Bibliothèque nationale (voy. les *Observations* de M. L. Delisle, *Bibl. de l'Ér. des Ch.* 6, II, 212 ss.) Enfin, au XIV^e siècle, dans le mystère de sainte Agnès, nous trouvons un morceau qui, selon les indications du ms. (éd. Bartsch, p. 24) doit se chanter sur l'air de notre pièce.

2. J'ai publié comme inédite cette pièce dans mon premier rapport (*Archives des Missions*, 2^e série, III, 280; tiré à part p. 34). Elle ne l'était pas tout à fait. Elle a été copiée sur les bibles du principal ms. de Fauvel (B. N. fr. 134) et publiée dès 1848, comme appendice au livre de Robert sur La Fontaine (mais non mise dans le commerce), par M. de Montaiglon sous ce titre: *De Membris [inter se conspirantibus]*, prose latine du XIV^e siècle extraite du roman inédit de Fauvel, et publiée d'après le ms. de la Bibl. nat. n^o 6812, par M. Anatole de Montaiglon. Paris, Didot, novembre 1848, 8 p. in-8^o. Ce texte présente quelques bonnes variantes.

3. Ms. Egerton f. 38 v^o. Une partie de cette pièce se trouve, anonyme, dans les *Carmina Burana* (p. 51-3).

d'un homme dont le rôle a été considérable dans les affaires ecclésiastiques comme dans la littérature de son temps. Le Dit de Henri d'Andeli va ajouter aux notions déjà acquises un certain nombre de faits qui complètent sur plusieurs points les renseignements puisés à d'autres sources, et frayent la voie à de nouvelles recherches. J'ai parlé au § 1 de ce qui peut se tirer de cette pièce pour l'appréciation du caractère du personnage, je me bornerai actuellement à ce qui intéresse la littérature. Les dernières paroles, mises en vers par Henri (v. 45 ss.) :

Dex ! tes jugieres ai esté
Toz tens et yver et esté...

montrent qu'il ne faisait pas de la poésie un passe-temps accidentel, mais qu'il lui consacrait une grande part de son activité. Et c'est une appréciation que viennent confirmer les indications sommaires, mais pourtant bien précieuses, que le Dit nous fournit sur ses compositions. Il avait chanté Dieu (v. 45 ss. et 119-21) et la Vierge, en l'honneur de laquelle il avait fait maint « conduit » (v. 142)¹, et maints beaux dits (v. 144); et de fait le ms. Egerton commence par deux pièces à la Vierge, et il y en a une autre au fol. 47, — Sainte Catherine, pour qui il composa le conduit *Agmina militie* (v. 177), qui se trouve dans le ms. Egerton, fol. 42²; — enfin il avait dit maintes paroles de tous les saints et de toutes les saintes (v. 179-80), expression qui peut aussi bien, et même mieux, s'appliquer à des sermons qu'à des hymnes.

Composait-il aussi la musique de ses poésies? C'est la question que se pose M. de Coussemaker qui, au temps où je rassemblais les éléments du rapport où est contenue la notice du ms. Egerton, présentait dans son *Art harmonique* quelques observations fort courtes, mais non exemptes d'erreurs³ sur le même ms. On peut le supposer, car il est bien connu que les poètes du Nord de la France, peut-être plus encore que ceux du Midi, étaient dans l'usage de composer la musique aussi bien que les paroles de leurs chansons. En outre, les vers 47-8 semblent donner un certain appui à cette hypothèse. Sans doute, il ne faut pas négliger le

1. « Sorte de motet » Littré. On appelait ainsi une composition qui se chantait pendant que le prêtre se rendait à l'autel. Il y a beaucoup d'exemples de *conductus* dans Coussemaker, *L'Art harmonique aux XII^e et XIII^e siècles* (1865, in-4°).

2. Cité anonyme dans le traité de Walter Odington; voy. Coussemaker, ouvr. cité, p. 205 et 176.

3. Par ex. M. de C. affirme (p. 205, note 4) que la pièce de Jehan de Neufville (selon le ms. Egerton) *Desormais est raison* « n'est mentionnée dans aucun autre recueil », et elle se trouve dans sept chansonniers sans compter le ms. Egerton, — non pas seulement dans cinq comme je l'ai dit dans mon rapport (*Arch. des Miss.*, p. 292); les deux mss. que j'ai omis d'indiquer sont La Vall 59 fol. 96 et Sienne fol. xxxij

témoignage de Salimbene, d'après lequel la musique de plusieurs des pièces de Philippe aurait eu pour auteur le frère Henri de Pise, mais il est vraisemblable que ces chants n'étaient point parvenus jusqu'au musicien italien sans être déjà notés. Et de fait, dans la même page, Salimbene nous fournit un exemple à souhait, nous faisant savoir que le même Henri de Pise composa un air délicieux pour une prose qui jusque-là n'avait eu qu'une musique rauque et discordante : « Et in illa sequentia : *Jesse virgam humidavit* ¹ delectabilem cantum fecit, et qui libenter » cantatur, cum primum haberet cantum rudem et dissonum ad cantum tandem. »

Quoiqu'il en soit, il est notable que précisément au temps où Philippe exerçait ses fonctions, on trouve dans le Cartulaire de Notre-Dame de Paris ² la mention de dépenses qui montrent, selon M. de Coussemaker, combien, dès le commencement du XIII^e siècle, la musique harmonique était goûtée à Notre-Dame de Paris.

Voilà donc bien établis les titres de Philippe de Grève à figurer au nombre des poètes latins rythmiques, et des meilleurs, du XIII^e siècle. Son droit à prendre place parmi les poètes romans serait plus contestable sans le dit de Henri d'Andeli. A la vérité, deux chansons françaises de lui avaient été signalées ³, mais il se trouve que l'attribution de l'une d'elles au Chancelier est loin d'être certaine, de sorte qu'il n'y avait guère plus qu'une forte probabilité en faveur de l'opinion qui attribuait des compositions françaises à notre auteur. La probabilité devient maintenant une certitude, en présence de ces vers de Henri, où la dévotion du Chancelier à la Vierge est rappelée :

143 De toi mie ne se faisoit,
Mais sovent biaux dis en faisoit
Et en romans et en latin.

Toutefois on ne connaît aucune poésie de ce genre qui puisse être attribuée avec certitude à notre auteur. A la vérité, j'ai signalé dans ma notice du ms. Egerton un chant à la Vierge dont j'ai publié les deux premiers couplets et que j'attribuais sans hésitation au chancelier Philippe ⁴. Il s'agit d'une pièce contenue dans le ms. Bibl. nat. fr. 12581 (anc. Suppl. fr. 198) et attribuée par l'explicit au chancelier de Paris. Mais depuis l'époque où mon premier rapport a été rédigé, la même pièce a

1. L'édition porte *humu Davit* et j'ai eu le tort de reproduire cette faute, *Arch. des Miss.*, p. 256.

2. Guérard, IV, 5, 105, 107, 108. Ces textes sont cités par M. de Coussemaker, *Arch. harmonique*, p. 136, note.

3. *Arch. des Miss.*, p. 254-5; tiré à part p. 8-9.

4. *Arch. des Miss.*, p. 255, tiré à part p. 9.

été rencontrée dans quatre autres mss. : un ms. de Pavie, dont M. Mussafia a récemment publié une notice détaillée ; — le ms. de la Bodleienne, Digby 86, — le chansonnier autrefois possédé par le généalogiste des ordres du roi Clairembaut († 1740), et aujourd'hui perdu, mais dont une bonne partie est conservée par des copies du XVIII^e siècle (Biblioth. nat. 12610-13) ; — le ms. B. N. fr. 12483. Or, de ces quatre textes, l'un, celui du ms. Digby, est anonyme et les trois autres contiennent un couplet par lequel la pièce est attribuée à un certain Thibaut d'Amiens, peut être le canoniste de ce nom qui vécut dans la première moitié du XIII^e siècle³. En présence de ces trois textes, l'attribution de la pièce en question au chancelier de Paris ne peut plus guère être maintenue⁴.

Mais il subsiste du moins une pièce qu'on peut légitimement attribuer à notre Philippe. Dans la table que Laborde a dressée des chansons des trouvères, est mentionnée une pièce dont le premier vers est : *Li cuers se voit de Pueil plaignant*. Il l'attribue, d'après le chansonnier de Clairembaut dont il vient d'être question, au chancelier de Paris. C'est une imitation de la pièce *Quisquis* (ou *Si quis*) *corais et oculi* qui est aussi

1. Dans mon premier rapport (1866), à une époque où mes travaux sur les chansonniers français étaient encore bien peu avancés, il m'est arrivé d'identifier à tort le chansonnier Clairembaut avec le ms. Bibl. nat. 845. (*Arch. des Miss.*, p. 255 ; tiré à part p. 9, note 1). Le regrettable Brakelmann a pleinement démontré mon erreur dans un article du *Jahrbuch für romanische Literatur*, t. XI, p. 98-9. Au reste, je ne faisais que reproduire une opinion de M. P. Paris, que venaient appuyer certaines coïncidences très-réelles que j'avais remarquées entre les deux mss., autant du moins que je pouvais les comparer, ne connaissant le ms. de Clairembaut que par la table de Laborde et par certaines notes écrites par Cangé sur les marges du chansonnier qui maintenant porte à la Bibliothèque le n^o 846 du fonds français. Il est parfaitement exact que le ms. 845, qui vient de Guyon de Sardière, et le chansonnier de Clairembaut sont bien deux mss. et non un seul, comme je le croyais, mais ils offrent des rapports nombreux, et pour une partie de leur contenu appartiennent à la même famille. — Je dois à l'obligeance de M. Delisle la connaissance de la courte description que P. Clairembaut a donnée de son chansonnier dans le catalogue de ses mss. (B. N., fonds des catalogues, n^o 170, f^o 450 v^o). Il en avait fait la tête d'une série intitulée « chansonnier ». Voici cette description : « Vol. 1^{er}, écrit sur velin, couvert de » velin, in 4^o. Chansons de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne, et » par d'autres, faites du temps du roy saint Louis, notées en plain chant. Il y a » une table des noms de ceux qui ont fait les chansons et un petit estat des » anciens poètes françois par Urbain Coustelier ». Les mss. de Clairembaut sont arrivés à la Bibliothèque en 1792, mais le chansonnier, non plus qu'un certain nombre d'autres mss. précieux, n'y est jamais entré. M. Delisle reconnaît dans une bonne partie des copies dont se composent les mss. 12610-13, la main de Barthélemi Remy, ancien valet de chambre et secrétaire de Gauguères (voy. *Le Cabinet des mss. de la Bibl. Imp.*, p. 336), qui était passé au service de Clairembaut.

2. Décrit par M. Jubinal à l'appendice de son *Nouveau recueil*, t. II.

3. Voy. *Hist. litt.*, XVI, 77.

4. Je donnerai plus tard le texte de cette pièce, établi d'après quatre des mss. qui la contiennent. Je ne puis utiliser du ms. de Pavie que les deux couplets donnés par M. Mussafia.

l'œuvre du Chancelier. Elle se trouve : 1° d'après le chansonnier Clai-rembaut, dans les copies du ms. fr. 12611 (p. 782); 2° dans le chansonnier fr. 847 f. 181 qui vient de Cangé. Le texte des deux mss. est presque identique, les mêmes lautes se retrouvent de part et d'autre, comme on le verra par le texte qui va être publié ci-après pour la première fois, of qui reproduit la leçon du ms. Clairembaut (*Cl.*) avec les variantes de l'autre ms. (*C.*)

Assurément, on ne peut pas prouver que cette chanson, anonyme dans le ms. 847, soit bien véritablement l'œuvre du Chancelier, qui se serait ainsi traduit ou imité lui-même: en tout cas elle confirme l'attribution à notre auteur de la pièce latine correspondante, et on ne saurait dire qu'elle soit déplacée dans une étude sur Philippe de Grève.

LI CHANCELIERS DE PARIS.

Li cuers se vait de l'ueil plaignant
 Et dit qu'il a fait mesprison
 Qui doit estre son bienvoillant :
 4 Si ne li mostre se mal non.
 Malement le vait decevant,
 Et fait vers li come felon
 Et come fel et soduiant;
 8 Si l'en rete de traïson.

« Tu es portier de ma maison, »
 Fait li cuers, « la nuit et le jor,
 » Mes tu me sers com(e) mauvés hom
 12 » Qui est traîtres son seignor.
 » Tu es pire que Guenelon,
 » Tu es mon privé traïtor,
 » Car quant je sui en garnison
 16 » Mes cremis niés en ma tor.
 » Par toi vient la mort et apont,
 » Tu me sers touz jors a rebors,
 » Tu es l'aguillon qui me point
 20 » Ausi come l'en bate l'ois;

1. *C.* Le cur. — j. La grammaite exigeait ses bienvoillans, mais les runes, ici et dans les couplets suivans, montrent que l'auteur se préoccupait peu des règles de la déclinaison. — 12. *C.* t. vers s. — 20. *C.* bete.

1. Le premier couplet ne correspond à rien du texte latin.

9-16. Tu domus mee janitor (v. 13)
 Hosti non claudis ostium,
 Familiaris proditor
 Admittis adversarium.

17-9. Te peccati principium, (v. 10)
 Te fomitem, te stimulum
 Te mortis voco nuncium.

20. Exemple à ajouter à ceux qu'ont rassemblés de cette expression difficile MM. Fr. Michel (*Gloss. de la Chron. des ducs de Norm.*), Du Méril (*Gloss. de*

- » Tu ne me sers de rien a point,
 » Je n'aurai ja par toi secors.
 » Fos sui se je en toi me fi point:
 24 » De toi me sont tuit li mal sors
- « Par toi comence tout pechié;
 » Tu es messagier de la mort;
 » Par toi sui de mal entechié.
 28 » Tu es celui qui point et mort,
 » Tu es qui au pechié m'amort.
 » Par toi sui touz jors entechié.
 » Par ta fenestre s'est fichié
 32 » En moi le pechié qui m'a mort.
- Moul't m'as travaillié et maté, »
 Fait li oil au cer, « malement;
 » Souvent sui par toi ahané.
 36 » A tort fès tel conplaignement.
 » Com ton message sui mené;
 » Je fas touz ton comandement.
 » Tu ne dis pas come senés
 40 » De la traïson te desment.
- « Ton serjant sui preus et iegier.
 » Quant ke je voi te fas savoir
 » Se por ce entres en pechier
 44 » Ne m'en dois nul maugré savoir,
 » Car bien as oï afichier,
 » Et encor le dit on por voir,
 » Que ne doivent li messagier
 48 » Ne bien oïr ne mal avoir.
- » Quant a toi en message vien,
 » Je te nons quant oue j'ai veü.

21. C. riens. — 24. mal, Cl. maus. — 29-30. Sic dans les deux mss. Les rimes montrent que ces deux vers doivent être intervertis; mais entechié est évidemment la répétition du dernier mot du v. 27; p.-ê. entoschié. — 35. C. enhane. — 41-8. Manquent dans C. — 42. Ms. Quant je te voi. — 43. Dans le ms. les vers 51-6 ont pris la place des vers 43-8 et réciproquement. Le copiste (Barth. Remy) a signalé cette interversion. — 44. Ms. (12611) saver. — 50. Cl. quant je t'ai

l'hoire et Blanceflor, et Diez (*Walt.* II, au mot *beter*). Il s'agit bien entendu de l'expression *beter un ours*, *ours beté*, et non de *mer betée* dont le sens est bien établi (voy. Diez, *l. c.*). « Museler », admis par Diez d'après Carpentier, et justement contesté par M. Fr. Michel, doit être absolument rejeté. « Chasser » (Fr. Michel), et « mordre » (Du Méril; pourraient convenir aux exemples connus jusqu'à présent, mais ne conviennent aucunement à l'exemple fourni par notre chanson. La comparaison avec un aiguillon suggère le sens de piquer, exciter au combat, comme on fait pour les laureaux.

25. Cf. le v. 10, à la note sur les vers 17-9.

26. Cf. le v. 12, même note.

31-2. Nonne fenestra diceris (v. 17)
 Qua mors intrat ad animam?

33-48. Ces deux couplets correspondent à peu près aux v. 25-32 du latin.

47-8. Prov. dont un exemple est rapporté par Le Roux de Lincy, *Le Livre des Proverbes*, 2^e édit., II, 345, sous cette forme : « Messagier ne doit mal ouyr ne » mal avoir. »

- » Se bien te semble, sel retien,
 52 » Ja de mal ne soies meü.
 » Se prens le mal et lais le bien,
 » Dès ke tu le t'es esleü,
 » A moi qu'en apartient de riens?
 56 » Tu meïsmes t'es deceü. »

Je suis persuadé qu'il reste encore beaucoup à trouver sur le chancelier Philippe. Je ne dirai pas, selon la phrase consacrée que « des » recherches bien dirigées, » amèneront un jour la découverte de compositions poétiques, en latin ou en français, de notre auteur, — ceux qui parlent ainsi ne savent pas comment se font les découvertes : on trouve quelquefois ce qu'on cherche, mais beaucoup plus souvent ce qu'on ne cherche pas, — je me contenterai de souhaiter que l'attention des fouilleurs de manuscrits s'éveille en faveur de ce personnage intéressant, et il est bien probable que l'on verra grossir le catalogue des œuvres du vindicatif chancelier.

III.

REMARQUES SUR LA LANGUE ET LA VERSIFICATION DE HENRI D'ANDELI.

Avant de passer à la description du ms. qui seul, à ma connaissance du moins, nous a conservé le Dit du chancelier Philippe, j'ai à présenter un petit nombre de remarques sur la langue et la versification de l'auteur. A ce double point de vue, il n'y a rien de bien notable à observer dans les quinze cents vers environ qui composent l'œuvre de Henri d'Andeli ; toutefois, un petit nombre de faits bien constatés ne sont pas à négliger chez un auteur sur la vie duquel on a l'heureuse chance de posséder quelques dates. Bien que normand, Henri ne laisse paraître aucune trace du dialecte de son pays. Du moins l'examen des rimes ne m'en a révélé aucune. Sa langue est du pur français : on ne voit même pas figurer dans ses vers cet imparfait en *oc, ouc*, de la première conjugaison, qui est considéré comme l'un des caractères du dialecte normand, mais dont la troisième personne du moins (*ot*) n'est pas rare chez des auteurs étrangers à la Normandie.

Entre les faits linguistiques qui peuvent fournir une indication approximative sur l'âge d'un texte français, il faut noter les participes féminins en *ée*, provenant de verbes de la première conjugaison en *ier*, tels que *chacier*, *mangier*, *laissier*, etc.¹, rimaient avec des mots en *te* (*courtoisie*, *vilonie*, les participes de la conjugaison en *ir*, etc.). Naturellement, pour que cette rime ait lieu, il faut que les part. en *ée* se soient réduits à *ie*, et

1. Voy. G. Paris, *Alexis*, p. 79.

on peut par l'étude des poèmes datés arriver à déterminer approximativement, non pas l'époque où cet affaiblissement eut lieu, mais celui où l'effet s'en fit sentir dans la versification. C'est ce dernier point seul que nous pouvons constater, car il ne faut pas perdre de vue que les modifications de l'idiome parlé sont toujours, excepté dans les premiers monuments de la langue, plus ou plus antérieures à leur apparition dans les textes littéraires. De ce fait résulte naturellement qu'il existe une période de transition pendant laquelle le poète use dans une mesure variable des deux formes que la langue lui fournit, de l'ancienne et de la nouvelle; cela est constaté avec évidence en ce qui concerne la synérèse, la contraction en une seule syllabe de deux voyelles originellement distinctes. Au Midi, dès la fin du XIII^e siècle, et surtout au commencement du XIV^e siècle, une versification peu soignée faisait, selon le besoin du vers, *ia* de deux syllabes (suivant la tradition) ou d'une seule, quoique chaque voyelle fût originellement distincte¹. Et de même pour d'autres particularités. Henri d'Andeli appartient à la période où les participes féminins en *iée*, et les subst. formés de même, tels que *maisniée*, etc., se prononçaient à peu près partout *ie*, mais où les auteurs conservaient autant que possible l'ancien usage. Les copistes écrivent généralement *ie*, mais la parité des rimes ne peut laisser aucun doute sur la leçon originale. Chez Henri d'Andeli je n'ai trouvé qu'un seul cas où *iée* soit associé à *ie* : au v. 42 du Dit d'Aristote (Barbazan-Méon, III, 98) :

Quant je oi la nouvelle oïe
Qui bien doit estre *desploïe*.

Fidèle à l'ancien usage, mais détruisant la rime, le copiste du ms. 10152 a écrit *desploïée* (fol. 72 r^o col. 1).

G. Paris pense que c'est en Picardie que cet affaiblissement d'*iée* en *ie* s'est manifesté d'abord, et que nulle part il n'est antérieur au dernier tiers du XII^e siècle². Pour la question du temps j'irais plus loin que G. Paris. Il se peut que l'affaiblissement dont il s'agit se soit produit au XII^e siècle, mais je ne crois pas que les textes en donnent la preuve. Quant à la question de lieu, je ferai remarquer qu'un poète assurément picard, Gui de Cambrai, qui composa son poème de Barlaam et Josaphat dans le second quart du XIII^e siècle environ³, distingue très-soigneusement dans ses rimes (bien qu'en général il rime avec assez de négligence), les

1. Voy. ma notice sur *Guillaume de la Barre*, p. 30 ss.

2. *Alexis*, p. 269.

3. Après 1212, en tout cas, voy. l'édition de ce poème p. 319-20. — Aux témoignages que j'ai réunis sur la date des personnages contemporains nommés par Gui de Cambrai, j'ajouterai celui-ci : « Gilo de Markais. » assurément son protecteur, celui qu'il nomme « Messire Gille de Markais » (p. 298, 31), figure dans un compte de 1231 (*Historiens de France*, XXI, 221 f.).

finale en *ée* de celles en *ie*. Les textes picards mentionnés par G. Paris¹ sont postérieurs à Gui de Cambrai. Sans vouloir entrer ici dans un examen détaillé de la question, je mentionnerai en addition aux recherches de G. Paris, que deux poèmes datés, les *Tournois de Chauvenci* de Jacques Bretel, composés en 1285, et la *Dîme de Pénitence* de Jehan de Journi (1288), mélangent les deux rimes originairement distinctes², mais rarement, manifestant ainsi leur tendance à observer l'ancien usage³.

Dans la poésie de Henri d'Andeli le fonds vaut mieux que la forme. Il rime assez richement, mais trop souvent à l'aide de locutions banales que les Leys d'amors qualifieraient de *quays pedas* ou même de *pedas*. *Cui qu'il anuit* (v. 34), *de rien ne doutez* (v. 222), *par saint Gile* (v. 79), *par Deu qui est misericors* (v. 213), etc., ne sont rien de plus que des chevilles destinées à amener la rime. Et pourtant notre auteur laisse échapper de temps en temps, comme d'autres poètes du même temps, des rimes qui ne sont que des assonances. Par exemple, dans la *Bataille des sept arts* (Jubinal, *Rutebeuf*, II, 425), *gerbes-trebles*³, et dans le *Dit du Chancelier, siecle-meniere* (vv. 69-70). Il fait parfois rimer *an* et *en* ce qui, à son époque, est bien rare, même dans les chansons de geste : *tant-entent*, vv. 29-30, *Alixandres-manâres* (= *moindre*) vv. 77-8. = Je signalerai comme peu commune la rime *oultre-demoutre* (*demonstrat*) dans le *Dit du Chancelier*, vv. 201-2.

IV.

DESCRIPTION DU MS. HARLEIEN 4333.

Le ms. qui paraît seul avoir conservé le Dit de Henri d'Andeli est un joli petit volume presque carré portant dans la bibliothèque Harléienne le n° 4333; il a été écrit dans la seconde moitié du XIII^e siècle, en France, et probablement dans l'Est, à en juger par certaines formes telles que *osai* pour *osa* (*Dit du Chanc.* 134), *pria* pour *priai* (*ibid.* 191), *Gallicie*, *contreie* (derniers vers du ms.) *amors*, *ainment*, *annis* (voy. la note sur le v. 224 du *Dit du Chanc.*). Bien qu'il ait été passablement décrit pour le temps dans le catalogue Harléien (III, 136), il ne sera pas inutile d'en donner ici une nouvelle description accompagnée de références bibliographiques qui naturellement ne pouvaient trouver leur place dans un catalogue imprimé il y a soixante ans.

1. *Alexis*, p. 269.

2. *Tournois de Chauvenci*, vv. 1129-30, 1137-8. — *Dîme de Pénitence*, dans *Arch. des Miss.*, 2^e série, III, 296 (tiré à part p. 50)

3. Il se peut du reste que le premier de ces deux mots soit fautif.

1. Fol. 1.

En l'an de l'incarnation
Jhesu nostre redemption.

C'est « le mariage Rutebeuf », Jubinal, I, 5.

2. Fol. 70.

C'est li romans de la mort.
Molt par est fous cil qui s'entent
Qui le bien voit et le mal prent.

Autrement dit « de l'Unicorne » ; autres mss. : Bibl. nat. fr. 837 f. 77, 1553 f. 430, 1444 f. 256, 2162 f. 105, 12471 f. 24, Montpellier 441 (voy. la préface de *Floovent*, p. xvi). — A été publié par Jubinal (*Nouv. rec.*, II, 113) d'après le ms. 837. — Cf. *Hist. litt.* XXIII, 257.

3. Fol. 73.

Sil que sevent de lettreüre
Si devoient mettre lor cure.

Ce sont les fables de Marie de France ; notre ms. est mentionné à ce propos par Rochefort, *Poésies de Marie de France*, II, 17.

4. Fol. 96.

Molt hautement se maria
En vos, dame, Ave Maria ;
Saluons tuit cele Marie
En cui toz li biens se marie.

Se trouve aussi, sous la rubrique « *Ave Maria en roumans* » dans le ms. fr. 12471 : voy. G. Paris, *Alexis*, p. 211.

5. F. 98. HENRI D'ANDELI, le Dit du chancelier de Paris. (Cet article et le suivant ne sont pas mentionnés dans le Catalogue).

6. F. 100 b. Description d'un écriin merveilleux. Voici ce texte qui est très-court :

Uns clers cui s'amie requist
Un escriin, faire tel le fist :
Quant li escriins estoit overs
4 .III. autres dedens si covers
I avoit, que nus nes poïst
Conoistre s'on ne li deïst ;
& s'aucuns li deïst encore
8 N'eüst il ne sens ne memoire
Que jamais ovrir les seüst
Tant qu'autres après li [n']eüst.
Quant li premiers overs estoit
12 .II. autres as .ij. chiés avoit,
Que nus n'i seüst tant muser
Qu'il peüst riens dedens trover
S'on ne l'en deïst la maniere.
16 Li quars, qui estoit par derriere,
Nus hom que les .iiij. i seüst
Jamais celui n'aperceüst,
Se tot l'escriin ne depeçast,

(b)

- 20 Devant qu'autres l'en acointast.
 & poist l'en en cez escrins
 .C. markees à esterlins
 Repondre de riches jueaz,
 24 Fermaus d'or, centure[s], eneaz,
 Deniers escrits & autres choses
 Qui leans fussent si encloses
 Que ja nus nes aperceüst
 28 Leans se par lou pois ne fust,
 Tant fust sutiz homi ne divers.
 Encore fust il toz overs,
 Que ja por ce n'i lajissast nus
 32 A mettre autres choses desus :
 Guimples, corverchiez, ausmonieres
 Ou autres joals de manieres
 & prendre & mettre en cel escrin
 36 Devant parent, devant visin,
 Que ja ensegne ne veüst
 De ce que l'en celer vosist ;
 Ne n'estoit pas plus lonc d'un pié.
 40 M'it se fist cointe & envoisié
 Li clers & le porta s'amie,
 Cui Deus doit joie & bone vie,
 Car puez fu li escrins donez
 44 En tresor d'eglise & gardez.

7. Fol. 100 c.

Honis sont li rois d'Ingleterre!
 Rois françois ont fait mainte guerre
 As Sarrasins per lor vertu.

Jubinal, *Nouv. Rec.* II, 18, sous le titre de *Chronique des rois de France*.
 L'explicit est ainsi conçu : *Explicit la canonique des rois de France*. Cf.
Hist. litt., XXIII, 420.

8. Fol. 101. La Chantepleure :

Mout vaut mieux pleure chante que ne fait chante pleure
 Voy. *Hist. litt.* XXIII, 253.

9. Fol. 103 d :

Or entendez une compleinte
 Dont li raisons est si bien jointe.

Ce sont les *Droit au clerc de Voulai* ; Jubinal, *Nouv. Rec.* II, 132, d'après
 fr. 837 et 12483 (anc. suppl. fr. 1132).

10. Fol. 105 b.

Signor, or escotés, que Dex vos benoie.
Doctrinal le Sauvage ; Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, 150, d'après fr. 837.

11. Fol. 107 a.

La paternostre a l'usurier.
 Por chathoier les riges (sic) genz
 Ki miez ainme[n]t l'or et l'argent.

25. Il faut probablement corriger « escri[n]s », car il n'y a rien dans Du Cange qui corresponde à des deniers « écrits. »

Le titre est donné par l'explicit. Voy. *Hist. litt.* XXIII, 255 et 493. Il y en a un texte à Trin. Coll. Cambr., O. 2. 45 fol. 324.

12. Fol. 109 a.

Incipit credo usuraru.

Or conmanse li usiriers (sic) :
Credo, fait il, an mes deniers.

13. Fol. 110 b.

Ci commense Catons en romans :

Seignor, ains ke je vos connians
Espondre Caton en romans.

Le traducteur se nomme à la fin : « Adans li clers ». Le Roux de Lincy, *Le Livre des Proverbes*, 2^e éd., II, 560, a publié le début de cette version, d'après le ms. fr. 12471, sans en mentionner l'auteur; mais dans sa préface, p. xxiii-xxiv, il le nomme Adam de Givenci. G. Paris a donné d'après le même ms. le même début, *Alexis*, p. 216-7. Ce petit poème se trouve dans plusieurs autres mss.: fr. 401 fol. 218, 821 fol. 17 (sous le nom de « Macé de Troies »), 1555 fol. 63, 12581 fol. 368, N.-D. 272 fol. 181.

14. Fol. 113 d.

C'est l'evangile de fanmes.

Anmors art anmors (sic) & s'i esprent trop fort.
Anmors sans desirier a meint prodome mort.

Hist. litt. XXIII, 246.

15. Fol. 114 b.

C'est l'epistre des fanmes.

Qui que des fanmes vos mesdie
Je n'ai talant que mal an die.

Jubinal. *Jongl. et Trouv.* p. 83, d'après fr. 837 f. 193, sous ce titre : *Le bien des fanmes*. La pièce qui dans le même recueil (p. 21) a pour titre *Li Epystles des femes* est tout autre.

16. Fol. a. 115 a.

[HUE DE TABARIE, *L'Ordre de chevalerie*].

Bon fait a prodome parler,
Car on i puet mult conquerer.

Fin :

Et li princes de Galileie
Si s'en va droit en sa contreie

Hist. litt., XVIII. 752.

[Le Dit du Chancelier Philippe].

- Il n'est nus qui la mort ne sente ; (f. 98 b)
 Tuit s'en iroint par cele sente :
 & fort & feble & fol & sage
 4 Passeront tuit par cel passage.
 Nus ne seit l'oure de sa mort.
 Por ce mesprent cil qui s'amort
 A faire chose qu'il ne doie ;
 8 De vie a mort n'a que .ij. doie.
 Le jor de la Nativité
 Ot il a Paris la cité
 Grant joie & grant duel, ce fu voirs.
 12 Bien dut estre joious ci soirs
 Por ce que Jhesu Criz fu nez ;
 Bien redut estre duez menez
 Quant li Chanceliers trespassa.
 16 Dolors fu quant si toi quassa
 La mors lou chancelier Phelippe
 Qui estoit flors & rose & pipe,
 Duis & fontaine de science.
 20 Bien puis dire par m'escience
 Que nul clerz ne voit on or tel.
 Oïez qu'il dit ou lit mortel :
 Li Chanceliers, en icel point
 24 Que la mort temporel le point,
 Un suen privé clerz apela,
 Son pensé pas ne li cela :
 « Di moi, » fit il, « quele ore il est ;
 28 » Je sui cil qui cest siecle lès ;
 » G'i ai assez esté entant. »
 Quant li clers la parole entent,
 Dé pitié li cuers li fondi ;
 32 En sopirant li respondi :
 « Sire, il est entor mienuit. »
 Dist li prodon : « Cui qu'il anuit,
 « De cest siecle me vuel partir ;
 36 » Je m'en vois après lou martir (c)
 » Que felon Juif lapiderent¹ ;
 » Por ce qu'il sorent & cuiderent
 » Que par lui fussent sormonté
 40 » & de science & de bonté. »
 Ce sache bien chacuns qui m'ot

8. *doie*, sur cette forme, qui représente étymologiquement un pluriel neutre, voy. *Mus-safia, Jahrb. f. rom. Lit.* VIII, 128. — 10. *Ot*, ins. *Ou*. — 11. *Ce*, ms. *se* ; de même v 14, 88, 153, etc. — 12. *Ms. joious* ; il y a de même au v. 22 *ou pour ou*. — 17. *lou*, ms. *dou*. — 17-8. *Pipe* est aussi la rime de *Phelippe* dans la *Bataille des vins* v. 3-4.

1. Saint Etienne, dont la fête tombe le 26 décembre. Le v. 37 rappelle l'épître facrée de Saint Etienne qui a été si répandue au XII^e et au XIII^e siècle :

Conter vous veul la passion
 De saint Esteve le baron,
 Comment et par quel mesprison
 Le lapiderent li jelon.

(*Jahrbuch f. rom. Lit.* IV, 342).

- Qu'il dit encor .i. autre mot
 Ou clerc se doivent assentir,
 44 Quar cest mot dit il sanz mentir :
 » Dex, tes jugleres ai esté
 » Toz tens, & yver(s) & esté.
 » De ma viele seront rotes
 48 » En ceste nuit les cordes totes,
 » & ma chançons dou tout laudra ;
 » Mais, se toi plait, or me vaudra.
 » Dieus, or me rent lou guerredon ;
 52 » De mes pechiez me fai pardon :
 » Toz jors t'ai en chantant servi ;
 » Rent m'en ce que j'ai deservi.
 » Ne te demant or ne argent,
 56 » Mais acuel moi avuec ta gent
 » Qui sont en pardurable joie.
 » Doz Dieus, otroie moi que j'oise
 » Tel verité de ma chançon
 60 » Que je ne chiece en contencion ;
 » Enseigne moi la droite voie,
 » Biau sire Dieu, que je te voie. »

- Lors li Chanceliers s'arestut.
 64 Plus ne parla, transir l'estut.
 Je ne di mie qu'il morist
 Je diroie ançois q'il florist
 La sus es ciez par sa deserte.
 68 A toz clers fit sa mors grant perte
 Li Chanceliers parti dou siecle
 En tel point & en tel meniere
 Com vos m'oez ci deviser.
 72 Hom mortez ne porroit conter
 Ses bones mors ne sa meniere :
 De tos clers estoit la baniere,
 Il ert fonteinne de clergie,
 76 Il estoit flors de compaignie,
 Il iert plus larges qu'Alexandres.
 Toz jors voloit estre li mandres
 En compaignie, par S. Gile,
 80 Qu'il ovroit selonc l'ewangile
 Qui dit, si com il bien savoit :
 Li grandres com li mendres soit.
 Si faisoit debonairetez
 84 Dont ses cuers ert enheritez
 Il ne fait mal à nul fuer.
 Tant par avoit liberau cuer,
 Que toz biens s'i ert herbergiez.
 88 Ce puet bien dire li clergie
 & jurer Dieu le fil Marie
 Qu'or est la fonteinne tarie
 Ou science puisier soloient
 92 Tuit cil qui aprendre voloient ;
 & de rechief dire vos puis

(1. *me*, corr. *m'en?* cf. 54 — 59. Corr. *merite?* ms. *vite*. — 73 *Ses*. ms. *Sez* — 77. La largesse d'Alexandre était proverbiale au moyen-âge. Elle est célébrée par un grand nombre de troubadours. Voir les textes rassemblés sur Alexandre par M. Bartsch, *Germania*, II, 455 et suiv. — 84. *Ses*, ms. *es*.

- De voir qu'or est sechiez li puis
 Ou on pooit puisier toz biens.
 96 An Chancelier ne failloit riens :
 C'ert des clers li plus liberaus,
 En .vij. ars estoit generaus.
 Dieus ! quel dolor & quel damage
 100 Dou plus vaillant & dou plus sage
 Qui lut en la crestienté !
 Cheü sont en grant enferté
 Tuit cil qui li apartenoient.
 104 Dou Chancelier tuit bien venoient ;
 Au siecle ne remaint som per ;
 Sa mort trop durement comper.
 Mes duez sovent en renovele ;
 108 Por ce faiz priere novele : (f. 99)
- Biaus sire Deus, rois glorieus
 Qui par ton saint sanc precieus
 & par ta sainte passion
 112 Nos meis a redemption,
 Qui au tiers jor resuscitaz
 & tes amis d'enfer getas,
 Qui de niant toz nos feis,
 116 L'ame qu'el Chancelier meis
 Reemz la devant toi en gloire,
 Quar il t'ot toz jors en memoire.
 Ta chafçon chanta bien & lut ;
 120 Tant com il oot, tant com li lut,
 A ta viele viela.
 Deu, remet le en vie la
 Ou vit S. Pieres & S. Pols .
 124 C'est li perdurables repols.
 Bien est resons que ta pès ait :
 De sa viande repessait
 Les armes plus sovent & meax
 128 Que nus clers que l'en voie aus eax.
 Viande as ames, c'est escrit,
 & la parole Jhesu Crit.
 Hé Deus ! que porai devenir ?
 132 Qu'avoit cil prodom à inorir ?
 Molt devroie la mort reprendre
 Quant ele osai celui sorprendre
 Qui de tote science estoit
 136 Li muedres clers que jamais soit.
- Marie, mere de pitié
 Cil que son cuer & s'amistié
 Del tot en tot t'avoit donée,
 140 Virge roine coronée,
 Se met del tot en ton conduit,
 Car il fist de toi maint conduit.
 De toi mie ne se taisoit, (b)

96. *An*, pour *Au*, mais il faudrait plutôt *ou*, et de même au v. 105. — 98. *En*, corr. *Es?* — 110. *Qui par*, ms. *Que por*. — 114. *tes*, ms. *tas*, faute occasionnée par la finale de *getas* qui suit. — 115. *Qui*, ms. *Que*. — 125. *pès*, ms. *pas*. — 126. *sa*, corr. *ta?* — 127. *Sovent*, ms. *cevent*. — 132, 138, 234. *Cil*, ms. *Sil* — 134. *ele*, ms. *tl*. — 141. *met*, corr. *mit?*

- 144 Mais sovent biaux dis en faisoit
Et en romans et en latin.
Totes hores, soir et matin,
Plus biau qu'autres te *salua*
- 148 De toi son cuer.
Verge Marie, *deine*.
Se li boins Chanceliers.
Que il vet droit en paradis,
- 152 Por ce que il t'ama toz *dis*
Ce me vendra a grant merveille.
Douce dame, a lui salver velle.
- Sains Esteines, que premerains
- 156 Martirs fuz, sor toz souverains,
Del Chancelier aiez pitié
Que mors a del siecle chacie
Cel jor que passion soffriz
- 160 & ton cors a martire offrís
& de pieres fus lapidez.
Cel jor nos chainja molt li dez,
Que li boins Chanceliers morut
- 164 Sor clers grant tempeste corrut :
Emblez lor fu li grans tresors.
- Sain[s] Nicholais, boens confessors,
Boens clers, ton clerc n'oblie pas :
- 168 Proie por lui isnel [l]ou pas.
- Ha ! dame sainte Katerine
Virge pure, martire fine,
Lou Chancelier n'oblie mie
- 172 Car molt te tenoit a s'ame
Si bien, si bial, de toi parla
Nus n'en seüst dire par la
Ou il en dist, ne si tres bien.
- 176 Un conclut ou il ne faut rien
Fist : *Agmina milvici*
Que li cler n'ont mie oblié
- Tuit li saint & totes les saintes,
- 180 De vos dist il paroles maintes ;
Cuer & cors vos abandona
& de vos oeuvres sermiona.
Et de vos parla mex que nuz.
- 184 Li Chanceliers avoit en uz
.....s avoit
.....biens savoit.
- Clers i a qui philosophie
- 188 Sevent et l'etimologie
De nonz, et uns m'en dist jadis :

(c)

146. Les deux dernières lettres de ce vers et des parties plus ou moins grandes des suivants ont été enlevées par une coupure. — 162. Autre exemple de la même locution Or voi, quant connois mon damage.

Comment tu m'as le dé changié.

Les Vers du Monde; Jubinal, Nouv. Rec. II, 131.) — 174. Ce vers m'est obscur. — 179. Le commencement des vers manque par suite de la coupure mentionnée dans la note sur le v. 146. — 179. So. Mêmes rimes, Chev. au lion 4847-8.

- « *Philippus c'est os lampadis.* »
 Je li pria molt de descrire
 192 Que bouche de lampe vuet dire.
 Il me respondi une chose :
 Qu'en lampe si a molt grant chose
 Lampe c'est .j. vairrins vessiaz,
 196 Flebes est mais clers est & braz.
 En lampe estuet uile et plonjon,
 Et s'i convient & leu & jon :
 Ce sont cinc ; drois est que je die
 200 Que chascune d'als senefie ;
 Jel vos dirai del tot en outre :
 La lampe cest siecle demoutre ;
 Clers vessas est connue de voire :
 204 & de tant me poez bien croire
 Qu'ele est brisie en ele pas,
 Ne cist siecles n'est d'uns trespas.
 Sachiez de voir que je fu la
 208 Ou j'oi dire qu'en uile a
 Douce liquor & douce gote.
 Vuile est haute chose, sans dote ;
 Ule medecine demande.
 212 J'ai dit de l'ue & de la lampe ;
 Par Deu qui est misericors, (d)
 Li plonjons Jedans, c'est li cors
 Qui est plungiés es grans deives
 216 De cest siecle & es grans delices ;
 En la douçor, en la melite
 Tant se deslut & se delite
 Qu'il ne redoute point enfer.
 220 Li cors c'est li plonjons d'enfer,
 Et li ses jons qui est boutez
 El plonjon, de rien ne doutez,
 C'est li eucrs qui el cors est mis.
 224 Li uns & l'autre est boirs annis :
 Se li cors aval trat tans
 Dont est li cufeirs amont ardans.
 Li jons art & si gite flamme :
 228 La flame senefie l'ame
 & dit a ustant com esperis ;
 Mas quant en cest siecle est peris,
 En l'autre lou coyient aler :
 232 Monter l'estuet ou avaler.
 Malement art cil qui avalle.
 Cil qui monte en la haute sale
 Art devant Deu comme chandoile ;
 236 Si est plus clers que nule estoile

198. Il doit y avoir ici quelque une de ces étymologies bizarres dans lesquelles se complaisaient les scolastiques. L'explication du nom *Philippe* par *os lampadis*, dont je ne suis pas en état de donner la raison, remonte au moins à la fin du x^e siècle, car Baudet de Bourgueil en a fait usage dans une pièce antérieure à 1093 (voy. Delisle, *Romania*, I, 36), adressée à Philippe, frère d'Etienne, comte de Blois, dont le premier vers est celui-ci :
Lampadis os, Philippe, vale, puer indolis alte.

(Duchesne, *Hist. Franc.*, IV, 271; Migne, *Patrologie*, I, 166, col. 1200). — 193. *chosc.* corr. *glose?* — 208. *Ou*, ms. *si*. — 213. *qui*, ms. *que*. — 224. *Corr. a l'autre?* — 224. *annis*, ms. *anis*; de même v. 227 *flamme* est écrit *flâme*; v. 235 *conue*, ms. *ome*, etc. — 225. La fin de ce vers est peu intelligible; p. B. corr. *trait touz tans?* — 233. *cil* ms. *si*.

- Philippus* ai descrit tres bien,
 Ne vos en ai menti de rien.
 Cil Phelippes que je tant lo,
 240 Et bien et bel commença l'o,
Loquens o o, clavis David,
 & au quint jor nos fu ravid.
 Es cieuz se repose soef.
 244 Hautement apella la clef
 Que paradis oeuvre et deferme.
 Qui de sa mort vuet savoir terme,
 .M. & CC. et XXXVI. (f. 100)
 248 Joigne ensemble, & tot issis
 De sa mort saura verité,
 L'andemain de Nativité.
 & icil clers qui ce trova
 252 De celu que bien se porta
 Par Deu qui maint en Trinitel,
 Por ce qu'il est de verité,
 Ne l'apele mie flabel;
 256 Ne l'a pas escrit en tablel,
 Ainz l'a escrit en parchamin.
 Par bois per plains & par chamins
 Par bors, par chateals, par citez,
 260 Vorra qu'il soit bien recitez.

Cest dit fist HANRIS D'ANDELI.
 Deus ait del Chancelier merci!
 S'aurai il, qu'il l'a deservi.
 264 Or l'ait Deu par sa merci
 Qui vit et regne et regnera
 In seculorum secula. *Amen dicant omnia.*

241-2. On appelle *oo*, à cause de leur début (*O sapientia... — O Adonai... — O radix Jesse... — O clavis David... — O Oriens... — O rex gentium... — O Emmanuel...*) les grandes antiennes qui se chantent pendant les dimanches qui précèdent Noël, à partir du 17 décembre, avant et après le *Magnificat*. — 258. Il y a *per* en toutes lettres; partout ailleurs, *par* ou, le plus souvent, *p* barré. — 263. *S'* ms. *Si* mais l'*i* a été ajouté postérieurement.

MÉLANGES.

I.

NAVRER.

L'étymologie que Diez a donnée de ce mot est acceptée par MM. Littré et Brachet ; j'ignore si elle avait été proposée avant le *Dictionnaire étymologique des langues romanes*. Voici l'article :

« *Naverare* it. dans *innaverare inaverare* (p. ex. *Poeti del primo secolo II*, 113), pr. cat. *nafrat*, fr. *navrer*, transpercer, blesser, s. d. aussi sard. *nafrar* tacher ; sbst. pr. *nafia*, norm. *nafie* blessure, sard. *nafra* tache ; du v. h. all. *nabagêr*, all. *naber*, néerl. *neviger neffiger*, nord. *nafar* tarière. »

Il est étonnant qu'une étymologie aussi peu satisfaisante n'ait soulevé aucune contradiction. Le mot *nabagêr* est un composé de *naba*, radical qui se retrouve sans doute dans *nabe* (moyeu) et *nabel* (nombril) et paraît signifier un trou rond, et de *gêr*, « pointe, lance. » Il signifie donc proprement : « pointe à trou, » et il n'a en effet, dans toutes les langues où il se présente, que le sens très-précis de « tarière, vrille, foret ». Il ne faut pas se laisser tromper par la forme du vieux-norais *nafar* ; ce mot est probablement le même que le suédois actuel *naflare*, et présente un composé dont la première partie est simplement *nař* (cf. suéd. *nař* moyeu, *nař* nombril). — Le mot *nabagêr* ne se trouve sous aucune forme dans aucune langue romane ; s'il y avait passé il aurait donné quelque chose comme it. *navagiere*, fr. *navier*. — Le mot *nabagêr* n'a produit de verbe dans aucune langue germanique ; on ne voit même pas celui qu'il aurait pu produire. — Si ce mot avait donné un verbe, soit en germanique, soit en roman (en admettant qu'il y eût passé sous la forme *nařre*, *navre*), ce verbe aurait uniquement signifié « faire un trou avec une tarière, *terebrare*. » Or ce sens n'existe dans aucune langue romane ; ce n'est que sous l'influence de son étymologie que Diez traduit les mots romans par « transpercer,

.. « Scandinave *nařar*, instrument tranchant, » dit Brachet. *Nařar* n'a pas ce sens.

blessé. » Il est impossible de trouver un seul exemple où le verbe roman signifie autre chose que « blesser ; » or l'idée de « blesser » s'obtient de beaucoup de manières étrangères à l'idée de « transpercer. » Un passage de Raschi, que M. Darmesteter a bien voulu me communiquer, prouve seulement que *navrer* emporte au XI^e siècle l'idée de la peau qui est entamée, du sang qui coule¹. Les textes que j'ai interrogés ne m'ont pas permis de préciser davantage le sens originaire.

Nabagêr étant écarté, il faut chercher une autre étymologie². Je n'ai à présenter qu'une simple conjecture, que je sou mets aux critiques et qui aurait besoin pour s'établir de plus de faits que je n'en ai pu grouper autour d'elle.

Le radical *navr* ou *navr* se présente en roman comme verbe et comme substantif ; Diez tire le substantif du verbe, mais l'inverse peut aussi bien être vrai. Supposons donc que les substantifs pr. sard. *nafra*, norm. *nafre*, dauph. *nafra* (Champollion), auxquels il faut ajouter le v. it. *návra*³, soient les primitifs des verbes qui leur correspondent dans les différentes langues. Nous nous trouvons en présence d'un subst. *nafra* ou *navra*, qui signifie habituellement « blessure » (en dauph. « balafre »), mais en sarde « tache. » L'idée qui est commune à ces deux sens paraît être celle de « marque, éraflure. » Dès lors il est tout naturel de penser à l'all. *narbe*, « cicatrice. » Les formes et les sens de ce mot dans les divers idiomes germaniques, loin de nous porter à écarter ce rapprochement, paraissent le rendre assez vraisemblable. — L'ancien-haut-allemand et le moyen-haut-allemand disent *narwa*, *narwe*, le danois *narv* et le suédois *narf* : nous avons donc en germanique cette hésitation entre le *v* et l'*f* que nous retrouvons en roman⁴. — Du sens de « cicatrice » à celui de « blessure, » il n'y a pas loin ; parmi les exemples de *narwe* donnés dans le *Dictionnaire moyen-haut-allemand*, il y en a où on pourrait traduire *narwe* par bles-

1. Raschi emploie le mot *navradure* (var. *navredure*) à plusieurs reprises pour traduire le mot hébreu *peçah*, qu'il explique toujours par « blessure faite avec une arme. » Sur *Éxod.* XXI, 25, « blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure, » il remarque : « Blessure, c'est le coup qui fait jaillir le sang quand la chair est frappée, en fr. *navradure*.... Meurtrissure, c'est le coup qui amasse le sang sous la peau sans le faire jaillir. » L'idée de « percer » ne ressort pas de cette définition.

2. Du Cange veut tirer *navrer* de *navfragare*, en s'appuyant sur un texte où il dit lui-même que le ms. donne *navfragata* et non *navrata*. — Il dit que *navrar* au sens de *navfragare* se trouve en catalan dans Ramon Muntaner et dans la chronique de Pierre IV ; mais aux deux endroits qu'il indique *navrar* ne veut dire que « blesser. »

3. Dans le dictionnaire de Manuzzi, et déjà dans Alberti, d'après la *Tavola Rotonda* : *Il qual è innoverato sconciamente, e di sua navera non truova alcuno aiuto.*

4. Si le mot avait eu dans l'idiome originaire un *p* ou un *b*, l'une ou l'autre des langues romanes l'aurait conservé.

sure : « balafre » rend à la fois les deux sens. — D'autre part, les mots scandinaves ont exclusivement le sens de « grain du cuir, » ou mieux de « côté de la peau, du cuir qui est tourné vers la chair. » Ce sens appartient également à l'all. *narbe*, qui signifie, non-seulement « cicatrice, marque de blessure, » mais « grain du cuir; » du cuir à grains se dit *leber mit narben*, et le sens propre paraît être aussi celui de « côté du cuir tourné vers la chair (*rauhe seite des leders* . » Or l'idée commune à « cicatrice » et à « grain du cuir, côté rude du cuir, » n'est-elle pas celle de « marque, éraflure. » que nous avons rencontrée plus haut comme la souche des idées « tache » et « blessure » exprimées par les mots romans ?

Quant à la forme, combien *navra* et *narwa* se ressemblent ! L'intervention de l'*r* est un fait très-fréquent en roman, surtout quand cette liquide précède une labiale. Il est vrai que d'ordinaire l'*r* est écartée de la labiale (*trouver, troubler*, etc.); mais ici on ne pouvait faire passer l'*r* après l'*n* initiale. Comparez le rapport du gr. *νεῦρον* au latin *nervus*. — De *nafra navra* (répondant à *narf* et *narwa*) auront été tirés ensuite les verbes *nafrar* et *navrar* (*navrare navrer*) qui devaient signifier d'abord soit « faire une balafre, » soit « écorcher, faire apparaître le côté intérieur de la peau. » Le sens primitif paraît s'être conservé dans les patois de la France; en poitevin (Favre) *nafrer* signifie « égratigner, déchirer la figure avec les ongles; » dans la Suisse romande, *nafra* est traduit (Bridel) par « froisser, blesser. » *Navrer* est donc « blesser en écorchant, » et non pas « blesser en perçant. »

Cette étymologie serait hors de doute si l'on pouvait trouver en roman une trace de l'emploi de *nafra navra* au sens de « cicatrice » ou de « côté rude du cuir. » Les vocabulaires techniques, surtout dans les patois, en fourniraient peut-être quelque exemple¹. En tout cas *navrer* ne vient pas de *nabagêr* et ne signifie pas « percer avec une tarière. »

G. P.

II.

LA CHANSON DU CHEVREAU.

M. Bonnardot a entendu chanter à sa grand'mère, qui était des environs de Beaune, la chanson suivante, qu'il a écrite jadis sous sa dictée :

1. Je n'ai rencontré que le terme de jardinage *navrer*, qui signifie (d'après l'*Encyclopédie*) « faire une hoche avec la serpette à un échelas de treillage quand il est tortu. » Cette définition paraît meilleure et est plus claire que celle de Trévoux (reproduite par Littré). Ici l'idée de « blesser » ne touche aucunement à celle de « percer. »

la pièce que nous avons empruntée à l'*Armana provençau* dans notre dernier numéro lui a rappelle cette ronde. qu'il veut bien nous communiquer.

Jan, ve t'an voué planté le chou (*bis*).
 — Not' Jan n' veu pâ plante le chou (*bis*),
 Ah! Jan qui n' veû pâ plante le chou (*bis*)!

Ve t'an vit' dir' au chien (*bis*)
 Qu'à vègne môrdre Jan (*bis*)
 — Le chien n' veû pâ vni môrdre Jan,
 Not' Jan n' veû pâ planté le chou,
 Ah! Jan qui n' veû pâ, etc

Ve t'an dir' au bâton (*bis*)
 Qu'à vegne bet' le chien (*bis*).
 — L' bâton n' veû pâ vni bet' le chien,
 Le chien n' veû pâ vni môrdre Jan,
 Not' Jan n' veû pâs, etc.

Ve t'an vit' dir' au feu (*bis*)
 Qu'à vègn' breûle l' bâton (*bis*).
 — L' feu n' veû pâ vni breûle l' bâton,
 L' bâton n' veû pâ vni bet' le chien,
 Le chien n' veû pâ, etc.

Ve t'an vit' dir' è l'iâ (*bis*)
 Qu'al vègn' étound le feu (*bis*).
 — L'iâ n' veû pâ vni étound' le feu,
 L' feu n' veû pâ vni breûle l' bâton,
 L' bâton n' veû pâ, etc.

Ve t'an vit' dir' au viâ (*bis*)
 Qu'à vegne bouère l'iâ (*bis*).
 — Le viâ n' veû pâ vni bouère l'iâ,
 L'iâ n' veû pâ vni étound' le feu,
 L' feu n' veû pâ, etc.

Ve t'an dir' au bouche (*bis*)
 Qu'à vègne tué le viâ (*bis*).
 — L' bouche n' veû pâ vni tué le viâ,
 Le viâ n' veû pâ vni bouère l'iâ,
 L'iâ n' veû pâ, etc.

Vè t'an dir' è le Môr (*bis*)
 Qu'al vègn' prend' le bouche (*bis*).
 -- Le Môr veû ben prend' le bouche,
 L' bouche veû ben vni tué le viâ,
 Le viâ veû ben vni bouère l'iâ
 L'iâ veû ben vni étound' le feu,
 L' feu veû ben vni breûlé l' bâton,
 L' bâton veû ben vni bet' le chien,
 Le chien veû ben vni môrdre Jan,
 Not' Jan veû ben planté le chou;
 Ah! Jan qui veû ben planté le chou,
 Ah! Jan qui veû ben plante le chou!

Il y a en effet entre la chanson bourguignonne et la *Mousco et la Four-nigo* une certaine ressemblance¹, et toutes deux appartiennent à la même catégorie de la poésie populaire; mais elles se rapportent à des groupes différents. La chanson bourguignonne ressemble avant tout à des chansons françaises déjà publiées.

L'une de ces chansons a été recueillie à Paris et publiée par Du Mersan (*Chansons et Rondes enfantines*, Paris, 1846, p. 123 ss.). Elle débute par les vers suivants : *Biquette ne veut pas sortir du chou : Ah! tu sortiras, biquette, biquette, Ah! tu sortiras de ce chou-là*, qui forment le refrain de tous les couplets, où figurent successivement : le *chien*, le *loup*, le *bœuf* (*pour manger le loup!*), le *bâton*, le *feu* et l'*eau*. Arrivée là, la forme recueillie par Du Mersan offre une lacune évidente : sans qu'on sache pourquoi, au couplet suivant, *L'eau veut bien éteindre le feu*, etc. — J'ai entendu plus d'une fois cette chanson sous une meilleure forme : les personnages qui se refusent successivement à ce qu'on leur demande (*On s'en va chercher le loup*, etc.), sont : le *loup*, le *chien*, le *bâton*, le *bœuf* (*pour boire l'eau*), le *boucher*, et finalement le *juge*, qui tout de suite *veut bien* pendre le boucher, ce qui met fin à la chanson. — La forme donnée par M. Bujéaud (*Chansons populaires de l'Ouest*, t. 1, p. 46) est plus fragmentaire encore que celle de Du Mersan. Biquette ne voulant pas sortir *des choux*, *Il faut aller chercher le loup*, le *chien*, le *bâton*, et tout de suite : *Il faut aller chercher l' fermier*, *L' fermier veut bien prend' le bâton*, etc. Cette fin tronquée est évidemment toute moderne.

Une version recueillie à Remiremont (Vosges) par M. Friry a été communiquée au public dans les *Instructions du Comité* (1852) pour la publication du *Recueil des poésies populaires de la France*, toujours attendu, hélas! Elle débute ainsi : *Il y a un loup dedans un bois, Le loup n' veut pas sortir du bois; Ah! j' te promets, compèr' Brocart* (var. *Broquin Broquant*), *Tu sortiras de ce lieu-là*. Ensuite *il faut aller chercher le chien* (qui ne veut pas *japper au loup*), le *bâton*, le *feu*, l'*eau*, le *veau*, le *boucher*, et finalement le *diable* : *Le diable veut bien venir*, etc. M. Ampère (rédacteur des *Instructions*) a appelé cette chanson le *Conjurateur et le Loup* : « Dans ce singulier morceau, dit-il, les divers éléments sont successivement évoqués comme dans les runes scandinaves ou finnois (*sic*); ils se refusent à l'action de l'homme, et n'agissent que quand le diable paraît. »

Les trois formes, P (parisienne et saintongeaise), R (Remiremont) et B (bourguignonne) de notre chanson ont de l'intérêt pour la critique de la poésie populaire : elles montrent comment un fond primitif s'altère insensiblement et diversement, tout en conservant ce qui est essentiel. La chanson originale comporte évidemment au moins huit personnages :

1. Voyez la *Note supplémentaire* à cet article.

chèvre (manque RB), loup (manque B), chien (interverti dans P¹), bâton, feu (manque P³), eau (manque P³), bœuf (manque P³, interverti dans P¹), boucher (manque P¹P³); chacun de ces huit personnages est choisi comme l'ennemi le plus habituel de celui contre lequel on l'invite à sévir, et s'y refuse, jusqu'à ce qu'un être plus puissant, en acceptant de frapper le dernier d'entre eux, fasse cesser la résistance de tous les autres. Ce noyau est en somme fidèlement conservé dans les trois formes; mais le commencement et la fin, le point de départ et le point d'arrivée varient. — La résistance primitive, qui motive toutes les autres, est dans P celle de la chèvre, dans R celle du loup, dans B celle de « *not' Jan*; » la version de P est certainement la plus primitive; d'abord elle a l'avantage de donner à la chaîne un anneau de plus que R, deux de plus que B; puis la trinité *chou chèvre loup* est fréquente dans la poésie populaire; enfin la « Biquette » de P semble avoir laissé des traces aussi bien dans les « choux » que le Jan de B se refuse à planter¹, que dans le « compère Broquart » ou le « Broquin Broquant » de R: ce ne sont pas là des noms de loup (cf. *brocart*, *chevreuil*). — Quant au personnage puissant qui intervient à la fin, c'est le juge dans P (au moins dans P², la fin étant mutilée dans P¹ et P³), le diable dans R, la mort dans B: cette dernière version paraît avoir ici gardé le trait le plus ancien. Le « conjurateur » d'Ampère n'apparaît nulle part.

Plus altérée encore, notre chanson se retrouve en anglais, sous deux formes. L'une s'éloigne tellement du type français qu'il est inutile de nous y arrêter (Halliwell, *Nursery Rhymes of England*, 6^e édit., n° DXCIV: *The house that Jack built*). L'autre est moins altérée dans le fond, mais elle a perdu sa forme rythmique et est devenue plus puérile encore. Il s'agit d'une vieille femme qui a acheté un cochon; en revenant du marché, le cochon ne veut pas passer une barrière; elle appelle un *chien* pour mordre le cochon, — un *bâton* pour battre le chien, — un *feu* pour brûler le bâton, — de l'*eau* pour éteindre le feu, — un *bœuf* pour boire l'eau, — un *boucher* pour tuer le bœuf, — une *corde* pour pendre le boucher, — un *rat* pour ronger la corde, — un *chat* pour manger le rat; celui-ci n'y consent que si on lui apporte une jatte de lait, et la vache ne donne son lait, qui, apporté au chat, fait cesser toutes les résistances, qu'après que la vieille lui a donné une botte de foin. — Cette fin, évidemment postiche², n'empêche pas que dans la succession *chien bâton feu eau boucher* le conte anglais ne soit identique à notre chanson.

Mais le grand intérêt de cette chanson est dans un rapprochement qui

1. La locution *planter des choux* figure dans le refrain d'une chanson *récapitulative* du même genre; c'est de là peut-être qu'elle aura passé dans la nôtre.

2. Elle est empruntée à un conte qui appartient d'ailleurs au même genre de poésie populaire: voy. Grimm, *K. M.*, n° 80.

a déjà été fait à propos de la forme anglaise et qui mériterait un examen approfondi. Le *Sepher Haggadah*, ou *Livre du Récit*, contient l'ensemble des hymnes et récits sur la sortie d'Égypte que les Juifs lisent et chantent en famille les deux premiers jours des fêtes de Pâque. Halliwell (est-ce lui qui l'a fait le premier?) a rapproché de *The house that Jack built* la chanson suivante, qui se trouve, dit-il, au fol. 23 du *Sepher Haggadah* :

« Un chevreau, un chevreau que mon père a acheté pour deux *zuz*,
— un chevreau, un chevreau!

« Et est venu le chat, et a mangé le chevreau que mon père a acheté pour deux *zuz*, — un chevreau, un chevreau!

« Et est venu le chien, et a mordu le chat qui a mangé le chevreau, etc.

« Et est venu le bâton, et a frappé le chien qui a mordu le chat, etc.

« Et est venu le feu, et a brûlé le bâton qui a frappé le chien, etc.

« Et est venue l'eau, et a éteint le feu qui a brûlé le bâton, etc.

« Et est venu le bœuf, et a bu l'eau qui a éteint le feu, etc.

« Et est venu le boucher, et a tué le bœuf qui a bu l'eau, etc.

« Et est venu l'ange de la mort, et a tué le boucher qui a tué le bœuf, etc.

« Et est venu le Saint (béni soit-il!), et a tué l'ange de la mort qui a tué le boucher qui a tué le bœuf qui a bu l'eau qui a éteint le feu qui a brûlé le bâton qui a battu le chien qui a mangé le chat qui a mordu le chevreau que mon père a acheté pour deux *zuz*, — un chevreau, un chevreau! »

La parenté de cet « hymne » avec notre chanson est évidente: ou ils dérivent l'un de l'autre ou ils ont une source commune. Pour avoir des renseignements sur l'antiquité de la forme hébraïque, je me suis adressé à M. Darmesteter, auquel je dois les détails que voici. La Bibliothèque nationale de Paris possède onze manuscrits de la Haggadah, des XIII^e, XIV^e et XV^e siècle; aucun d'eux ne contient le chant du chevreau. « Ils ne finissent pas tous de même: mais pour exposer clairement le caractère de ces divers manuscrits, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails. Les diverses éditions de la Haggadah s'accordent entièrement jusque vers la fin, après le psaume 136. Ce psaume, qui s'ajoute au *Hallel* (psaumes 113-118 qu'on récite le matin des jours de fête) et le termine, est suivi d'une pièce du rituel appelée *Nichmath*, que suivent trois poèmes. Des deux premiers, l'un, commençant par: « Et ce fut à minuit », se

1. Halliwell n'indique pas l'édition. M. Darmesteter m'a communiqué de son côté une traduction française, qui coïncide exactement avec la version anglaise.

2. Dans Halliwell « for two pieces of money. » Le *zuz* est une monnaie talmudique de peu de valeur.

chante la première soirée de Pâques; le second, commençant par : « Et ainsi parlez du sacrifice de Pâques », se chante la seconde soirée; le troisième, commençant par : « A Dieu seul il convient », se chante l'une et l'autre soirée après l'un des deux qui précèdent. Viennent ensuite quelques petites formules de prières, et les Israélites du rite portugais finissent là la cérémonie. Les Juifs allemands y ajoutent trois petits chants populaires : l'un commence par : « Dieu est fort; » l'autre est une variation sur ce thème connu : « Qu'est-ce qui est un ? — deux ? — trois ? — etc. ; » le troisième est la chanson du chevreau. — Or sur nos onze manuscrits trois finissent avec le *Hallel*; quatre ont les chants : « A Dieu seul il convient » et « Dieu est fort; » les autres les remplacent par deux chants non reçus dans les éditions. Aucun de ces onze manuscrits n'a le chant du chevreau ni celui des nombres. Il résulte de là que ces deux chants sont modernes : M. Neubauer, d'Oxford, a tiré la même conclusion de l'examen des mss. de la Bodléienne. Ils lui semblaient, autant que me le rappellent mes souvenirs, originaires de Pologne ou d'Allemagne, car c'est dans les manuscrits de la Haggadah de ces pays qu'il les voyait se produire pour la première fois. Quant aux éditions de la Haggadah, les plus anciennes où se trouvent les trois chants sont, autant que je puis l'affirmer, de la fin du seizième siècle; il est sûr que des éditions de la première moitié de ce siècle, que j'ai vues, ne les contiennent pas — La Haggadah se récite partout où il y a des Juifs. Quant à l'hymne du chevreau, il termine la Haggadah dans les éditions du rite allemand ou polonais. Cependant je sais que dans le sud de la France, qui suit le rite portugais, si cet hymne n'est pas généralement admis, il est des communautés où on le récite; et même on le chante en patois languedocien ou gascon. — La langue du chant *Had gadjah* est le chaldéen mélangé de mots hébreux. — L'exécution de ce chant tient le milieu entre la récitation et le chant : c'est une mélodie très-simple, sans inflexion de voix, très-rapide, *allegretto*, à l'exception des mots du commencement et de la fin, *Had gadjah*, « un chevreau, » où la voix s'élève et se ralentit un peu. C'est un air d'une simplicité extrême, qui n'a absolument rien de savant². »

Ces précieux renseignements permettent de croire que le *Chant du chevreau* n'a été joint à la Haggadah que dans le courant du xvi^e siècle.

1. Voyez La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, p. 15 ss., et cf. *Rev. critique*, II, 327, Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel*, etc., etc. — La chanson juive comprend : 1 Dieu, 2 tables de la loi, 3 patriarches, 4 *matriarches* (Sara, Rebecca, Rachel, Lia), 5 livres de Moïse, 6 livres de la Mischna, 7 jours de la semaine, 8 jours qui précèdent la circoncision, 9 mois de la grossesse, 10 commandements de Dieu, 11 étoiles de Joseph, 12 tribus, enfin 13 attributs de Dieu.

2. Je me suis assuré que l'air qu'on chante à Paris, l'air de la chanson bourguignonne et l'air de la chanson juive sont à peu près identiques.

Reste à savoir si notre chanson vient de l'hébreu ou s'il faut admettre une relation inverse. Au premier abord on est tenté d'accepter la première hypothèse, et la circonstance que les Juifs du midi de la France chantent cet « hymne » en patois¹ porte à regarder la chanson française comme ayant la même origine que ces versions méridionales. Mais en y regardant de plus près on conçoit des doutes. La chanson de *Riquette* diffère de celle de *Had gadjah* en ce que la forme hébraïque ne mentionne pas la résistance opposée d'abord par chacun des personnages de ce petit drame. Or cette résistance est le vrai sujet de la pièce dans toutes ses versions françaises aussi bien que dans le conte anglais², et il est peu probable qu'on l'ait ajoutée après coup à une traduction du chant juif; il faudrait que cette altération fût bien ancienne, et il serait surprenant qu'aucune version française de la forme primitive ne se fût conservée. Au contraire, on peut très-bien comprendre qu'un Juif, ayant entendu chanter cette chanson singulière, y ait découvert un sens allégorique³ et l'ait adaptée, en en retranchant la circonstance inutile de la résistance des différents êtres qui y figurent, à l'expression symbolique des destinées de sa nation. Une pareille interprétation paraît conforme à ce mysticisme à la fois naïf et subtil qui est si profondément empreint dans l'explication qu'on a imposée à bien des passages de la Bible.

Mais si le *Chant du chevreau* a été introduit dans la Haggadah en Allemagne ou en Pologne, il est difficile de croire qu'il ait pour base une

1. Il serait curieux de connaître ces traductions : peut-être un de nos lecteurs des pays de langue d'oc serait-il en état de nous les communiquer.

2. Non pas cependant dans *The house that Jack built*, mais ce conte, tourné au comique, est très-éloigné de la forme primitive. Les différents personnages sont : la maison, — la dièche qui est dedans, — le rat qui la mange, — le chat qui tue le rat, — le chien qui mord le chat, — la vache qui bouscule le chien, — la fille qui trayait la vache, — l'homme qui baise la fille, — le prêtre qui marie l'homme, — le coq qui éveille le prêtre, — et le fermier qui possédait le coq. Tout cela est absolument incohérent. Chaque couplet commence par : « *This is the — house, malt, rat, etc., who, etc.* »

3. Halliwell communique une interprétation qui, dit-il, a été donnée pour la première fois par F. Leberecht, à Leipzig, en 1731, et ainsi conçue : « Le chevreau désigne les Hébreux; le père qui l'achète est Jéhovah, les deux *zuz* sont Aaron et Moïse, par l'intermédiaire desquels le peuple juif a été tiré d'Égypte; par le chat, il faut entendre les Assyriens, — par le chien les Babyloniens, — par le bâton les Perses, — par le feu les Grecs, — par l'eau les Romains, — par le bœuf les Sarrazins, — par le boucher les Croisés, — par l'ange de la mort les Turcs; enfin le Saint est Dieu qui frappera les Turcs et rendra à Israël la Palestine, délivrée de ses envahisseurs successifs. » D'après M. Darmesteter, cette explication n'est pas en général donnée avec tant de précision, et « il ne faut voir dans ce chant qu'une allégorie assez vague sur le sort des persécuteurs d'Israël qui se détruisent les uns les autres, jusqu'au jour où Dieu, mettant fin au règne de la mort, fera poindre l'ère messianique. » Le cadre de la chanson a dû être modifié pour se prêter à ce symbolisme, où le reus des divers personnages n'aurait pas de sens.

chanson française. La chanson de *Riquette* existe-t-elle en allemand ou en polonais? Je l'ignore, et je soumets la question, qui ne manque pas d'intérêt, à des savants plus compétents.

G. P.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Cet article était terminé et imprimé, quand on m'a communiqué trois variantes de notre chanson, toutes trois parisiennes. Je dois la première (P¹) à M. Bergaigne, qui l'a entendu chanter au Petit-Montrouge par les petites filles du quartier; elle coïncide exactement avec la première, si ce n'est qu'au lieu de « du chou, » il y a « des choux, » que le *loup* manque, que le *bœuf* est remplacé par le *taureau*, et surtout que le *jugé* ne consent pas de suite à juger le boucher; seulement la chanson s'arrête là, privée de son dénouement, de cette conciliation finale que les lois de l'esthétique imposent, comme on sait, à toute œuvre d'art. — Un ami de M. Louis Havet a entendu la seconde variante (P²) pendant le siège, chantée par des mobiles de la Seine: elle nous montre la décadence complète de cette poésie (à laquelle les chanteurs donnaient même une intention obscène). Le début-refrain est: *Ah! tu sortiras, quèque, quèque, Ah! tu sortiras de ce trou-là. Le loup manque; Voilà qu'on va chercher le chien, bâton, le feu, ensuite Voilà qu'on va chercher pompier, puis M'sieu l' maire, puis les saints, puis bon Dieu, et enfin le diable, qui triomphe de toutes les résistances. M. Havet se demande s'il y a dans cette fin une intention voltairienne.* — M. L. Blum a communiqué à M. Darmesteter la troisième variante (P³), chantée par un ouvrier. Début: *On envoie chercher Coucou (bis) Pour qu'il vienne manger des choux (bis); Coucou n' veut pas manger des choux; Il s'en va tout l' temps, Coucou, Je ne mangerai pas mes choux. Le loup manque; on envoie chercher le chien, bâton, le feu, de l'eau, le bœuf, boucher, le juge, bourreau (Bourreau veut bien tuer le juge, etc.). Fin: Coucou veut bien manger ses choux; Il s'en va tout l' temps, Coucou, Je veux bien manger mes choux.* L'intervention du bourreau est propre à cette forme: il n'est pas naturel qu'un bourreau pendre un juge, et par conséquent ce personnage n'est pas primitif. — La conformité de P³ avec R en ce qui concerne le *diable* peut faire hésiter sur la priorité de B, admise ci-dessus, dans la mention de la *mort*; la forme juive ne décide rien, car « l'ange de la mort » peut être le diable aussi bien que la mort; cependant ce dernier personnage paraît plus ancien, en tout cas plus poétique. Entre le *boucher* (assuré par la coïncidence de R B P³ A³) et la *mort*, le *jugé* n'est inséré que par P³ A³; je le crois d'invention moderne. Nous nous en tiendrons donc, pour la forme primitive, à la série *chou chèvre loup chien bâton feu eau bœuf boucher mort*.

Le dernier fascicule de la *Revue des langues romanes* contient une variante du conte provençal que nous avons reproduit dans notre premier numéro: la fourmi qui s'est cassé la jambe interpelle (elle-même) successivement la *gelée*, — le *soleil*, — la *nue*, — le *vent*, — la *muraille*, — la *terre* et le *bon Dieu*, tandis que dans la version de l'*Armana provençau* (*Romania*, I, 108-110), arrivée à la *muraille*, la plainte continue par le *rat*, — le *chat*, — le *chien*, — le *bâton*, — le *feu*, — l'*eau*, — le *bœuf*, — l'*homme*, — la *mort*. On voit que depuis le *chien*, on a simplement adapté au cadre de ce conte la série à peu près complète (moins *chou chèvre loup*) de notre chanson. Ce n'est pas que le dénouement du conte tel qu'il est donné dans la *Revue des langues romanes* soit primitif: les deux versions s'éloignent du récit original, — fort antique, — auquel elles se rapportent; mais l'examen de ce point nous entraînerait trop loin: bornons-nous à redire que le conte en question est originairement tout à fait distinct de notre chanson enfantine.

G. P.

CORRECTIONS.

Sous cette rubrique nous consacrerons de temps en temps quelques pages de la *Romania* à des corrections aux textes romans imprimés. Ces corrections seront autant que possible le résultat d'une nouvelle collation des mss. Par là nous espérons, non seulement faciliter la tâche des éditeurs à venir, mais surtout remédier dans une certaine mesure à l'imperfection d'éditions qui ne peuvent être renouvelées qu'à de longs intervalles, à cause du petit nombre des lecteurs auxquels elles s'adressent. Nous commençons aujourd'hui par un ouvrage qui est au premier chef un *testo di lingua*, le poème de Boèce.

I.

LE POÈME DE BOÈCE REVU SUR LE MANUSCRIT.

Raynouard, publiant pour la première fois le poème de Boèce d'après l'exemplaire unique de l'ancienne abbaye de Fleury-sur-Loire, eut le soin de placer en regard de son édition une copie figurée de ce ms. le plus ancien de tous les mss. en langue d'oc qui nous sont parvenus. Cette copie vise à toute l'exactitude que comporte l'emploi des caractères d'imprimerie. Les abréviations, fort peu nombreuses du reste, les accents, la ponctuation, y sont reproduits assez fidèlement. Par un excès de scrupule, l'éditeur a été jusqu'à employer des *i* dépourvus de points, encore qu'aucune personne ayant quelques notions de paléographie ne pût se figurer que l'*i* pointé (ou, plus exactement, surmonté d'un accent), existât dans un ms. du XI^e siècle. Cette copie a fourni une base comparative solide à la critique, et il n'y a pas de doute que les romanistes qui ont exercé leur critique sur le poème de Boèce se sont trouvés dans une situation bien plus favorable que lorsqu'ils ont pris pour objet de leur étude les poèmes du ms. de Clermont-Ferrand : la *Passion* et *Saint-Léger*. G. Paris montrera prochainement dans la *Romania* quelles fautes de lecture le premier éditeur de ces poèmes, feu Champollion Figeac, a commises. Actuellement, pour ces deux poèmes, la critique manque réellement de base, car avant de songer à corriger les fautes du copiste, on en est réduit à rechercher de quelle leçon le susdit éditeur a pu partir pour imprimer les absurdités dont fourmille son texte. Au contraire, grâce à la copie figurée de Raynouard, on est assez bien renseigné sur l'état de la leçon manuscrite.

Toutefois, cette copie n'est pas absolument exacte. D'abord la disposition matérielle n'en est pas très-satisfaisante. Elle n'indique pas (ce qui peut se faire aisément en typographie à l'aide de traits verticaux) le commencement des lignes ni même des pages de l'original, qui, de même que les chansonniers, est écrit à lignes pleines, distinguant les tirades par une lettre capitale qui parfois est omise¹. Savoir à quel mot commence chaque ligne, n'est point du tout une notion indifférente au critique. car le passage d'une ligne ou d'une page à une autre est pour beaucoup dans les omissions, dans les répétitions de mots que présente presque inévitablement toute copie d'une certaine longueur qui n'a pas été collationnée. D'autre part — et ceci est plus grave — la copie de Raynouard, quoique relativement bonne, n'est pas exempte de fautes de lecture. C'est ce dont je me suis récemment assuré en collationnant le ms. du poème de Boèce, conservé comme on sait dans la bibliothèque municipale d'Orléans sous le n° 374; et bien que les plus habiles romanistes de l'Allemagne aient proposé leurs conjectures sur ce texte, on va voir qu'il ne leur est pas souvent arrivé de rencontrer juste.

Mais avant d'exposer les résultats de ma collation, j'ai à présenter quelques remarques préliminaires.

Ce ms., qui a été suffisamment décrit par Raynouard² puis par Septier dans son catalogue des mss. de la bibliothèque d'Orléans, se compose de 275 pages³, dont 268 et 1/2 sont occupées par des morceaux de la Bible et des sermons. Le poème commence donc à la moitié de la page 269⁴ et se poursuit jusqu'au bas de la p. 275 où il est brusquement arrêté au milieu d'un mot par la perte de la fin du volume. La page 269, qui contient les 21 premiers vers, sauf le dernier mot (*pejor*) qui est rejeté à la p. 270, est d'une écriture visiblement plus archaïque que la suite du poème, bien que contemporaine. Cette assertion, n'est pas aussi étrange qu'elle en a l'air : nous connaissons tous des personnes âgées qui ont conservé l'écriture de leur enfance, celle du XVIII^e siècle. Le copiste de la p. 269 était plus vieux que celui qui lui a succédé. La différence qui existe entre les deux écritures est du reste facile à vérifier dans le fac-simile donné par Raynouard à la fin du deuxième volume de son *Choix*. Ce fac-simile reproduit les cinq premières lignes du ms. et les deux dernières. La différence

1. L'omission de la capitale est cause qu'au v. 125 personne n'a vu qu'une nouvelle tirade commençait. D'autrefois la capitale est mise mal à propos : ainsi il y a une majuscule à *Quan* (v. 40) où il n'en faudrait pas, tandis qu'il n'y en a pas à *Morz* (v. 43) où il en faudrait une. Raynouard a disposé les tirades d'après ces mauvaises indications, et les autres éditeurs l'ont généralement suivi.

2. *Choix*, II, cxxxj ss.

3. Il est paginé par pages et non par folios, un bien mauvais système.

4. Cette page 269 est un verso et non un recto, comme on devrait s'y attendre : on a laissé non paginé un verso entre les pages 81 et 82.

saute aux yeux, bien qu'elle ne paraisse pas avoir été remarquée jusqu'à présent. Nous allons voir que cette distinction n'est pas inutile pour la critique du poème. L'écriture de la page 269 est grosse et penchée : on y rencontre deux N onciales (dans *en* des vers 18 et 20) et cette forme de lettre n'apparaît qu'une fois (v. 227) dans les 236 vers qui suivent. Les accents¹ dont quelques voyelles sont surmontées sont formés d'un trait oblique dont chaque extrémité offre un petit renflement carré : dans les feuillets suivants les accents ont à peu près la forme d'une virgule placée obliquement dont la concavité serait tournée vers la lettre à laquelle l'accent s'applique.

Étant bien constaté que la copie est de deux mains, il n'y a plus rien à faire d'une hypothèse de M. C. Hofmann (dans un récent travail que j'aurai plus d'une fois à discuter²) sur le vers 17. « Le *t* et le *z* », dit-il, « se ressemblent beaucoup comme on le voit par la dernière ligne du fac-simile de Raynouard. Peut-être y a-t-il dans le ms., et sûrement il y avait dans l'original *morz* et *toz*. » La dernière ligne du fac-simile de Raynouard est aussi la dernière du ms.; or, si dans la seconde écriture le *t* et le *z* peuvent être aisément pris l'un pour l'autre (et c'est une faute dans laquelle Raynouard est tombé, comme on le verra plus loin), il n'en est pas de même dans la première à laquelle appartient le v. 17. Il y a bien *kil mort & vius tot a in iutiamen*. Maintenant, y avait-il dans la leçon originale *morztoz*? J'en doute fort pour ma part, voyant que *kil* est au singulier, et je préférerais, faisant une seule correction (*viu* au lieu de *vius*), lire *Kil mort e viu, tot*. *Tot* est en apposition et n'a nul besoin de s'accorder avec les substantifs qui précèdent.

Un mot maintenant sur la séparation des mots, et sur l'usage des accents dans notre ms. Il arrive fréquemment à nos deux copistes, de couper un mot en deux, et d'en réunir deux en un. Ils n'ont pas une notion exacte de l'usage des *espaces*, comme on dirait en terme d'imprimerie. De là toutefois il ne faudrait pas induire qu'ils ne comprissent pas, le second surtout, ce qu'ils écrivaient. Le même fait s'observe dans des mss. latins du même temps qui ne sont pas remarquablement incorrects. Comme on avait été longtemps à écrire les mots en série continue (*scriptio continua*), on n'était pas arrivé du premier coup à les séparer proprement. Lorsque deux mots sont trop près l'un de l'autre, le pre-

1. Je devrais dire « l'accent », car dans ce qu'a écrit le premier copiste, beaucoup plus sobre d'accents que le second, un seul mot (*én* v. 11) est accentué.

2. *Ueber die Quellen des ältesten provenzalischen Gedichtes*. Séances de l'Académie de Munich, 1870, p. 175-182. — Je dois faire remarquer que plusieurs des corrections que M. Hofmann donne comme nouvelles avaient dès 1868 été proposées par moi dans la *Revue critique* (1868, art. 136). Entre les autres corrections de M. Hofmann, bien peu sont acceptables.

mier copiste les sépare par un point ¹; non pas très-régulièrement, mais la tendance est manifeste. Je remarque que dans les adverbess en *ment*, cette finale est constamment isolée (*mala ment* 9, *epsa ment* 125, *dolza ment* 129, *for ment* 143, etc.); ce qui semblerait indiquer que les scribes avaient encore le sentiment exact de la formation de ces adverbess. Pour d'autres particularités nos copistes ne cherchent point à être conséquents avec eux-mêmes. Ainsi v. 146 *scala sté*, et v. 149 *schalas té*.

L'accentuation est rare, mais elle ne porte jamais à faux ². Lorsque Raynouard dans sa copie figurée place un accent sur une syllabe atone, on peut être sûr qu'il se trompe. Ainsi v. 4, il marque sur l'*u* de *quan* un accent qui n'existe pas dans le ms.; de même, v. 10, le ms. n'offre aucune trace d'accent sur l'*e* de *aitre*. Ces accents ne sont point à négliger, et je ne m'explique pas pourquoi M. Bartsch qui a reproduit fidèlement l'accentuation du fragment de saint Jean (*Chrest.* col. 7-16) a négligé celle de Boèce. L'accent de *penèt* v. 26 lui eût épargné une mauvaise leçon, en lui montrant que le second *e* de ce mot ne pouvait pas être atone. Raynouard a marqué quelques accents en des endroits où je n'en ai pas vus. Il peut avoir eu raison, car l'encre est pâle et ces signes délicats peuvent avoir été un peu plus visibles au commencement de ce siècle que maintenant.

Actuellement passons à la collation :

11 et 14. Éditions : *mica*, mot qui serait tout latin; le ms. a très-clairement *mīia*. Nous rencontrerons au v. 87 la même erreur de lecture. *Mīia*, prononcé *mīia*, est la forme intermédiaire entre *mīga*, premier adoucissement de *mica*, et *mīa* (fr. *mīe*), forme qui dans les pays de langue d'oc apparaît à une époque assez tardive, mais qui a dû se montrer de bonne heure dans la région qui confine aux pays de langue d'oïl. — Notons que la première écriture (p. 269 du ms.) a seule *mīia*, tandis que la seconde a quatre fois (vv. 58, 123, 189 et 238) *mīga*. Il y a là une légère différence d'orthographe et probablement de prononciation qui correspond à la différence des mains. Ce n'est pas la seule divergence de ce genre qu'offrent nos deux écritures.

12. Le ms. a bien *enivers* (non pas *e ni uers*); cependant je crois bien qu'il faut corriger *invers*; la forme *evers*, aux v. 113 et 141, ne peut être objectée, car elle est du second copiste.

13. Raynouard commence ici une tirade, sans motif, car la rime ne change pas, et, conséquemment, le copiste ne donne pas de capitale initiale à ce vers. Cette faute a été fidèlement reproduite par tous les éditeurs.

1. Cette façon de disjoindre deux mots n'est pas bien indiquée dans la copie de Raynouard.

2. Excepté au v. 8; où *riqueza* porte un accent sur l'*a*.

14. Raynouard a marqué à tort un accent sur *te*; il a pris pour un accent le signe de ponctuation bien connu qui ressemble à un point et virgule renversé. — Même faute v. 20 au mot *fello*. — Le copiste 1 n'accentue jamais les finales des vers, ce que le copiste 2 fait assez souvent.

V. 15. Raynouard (copie figurée) : *for far ze*; Diez et Bartsch (*Chrest. prov.* 1, 15) : *forfaiz*; l'*e* final qui donnerait au vers une syllabe de trop est supprimé, et le v. entier devient *que eps lor forfaiz, sempre fai epsamen*¹. Mais il n'y a pas d'*e* à supprimer, car le ms. porte *for farzc*; il ne peut y avoir de doute, l'*e* et le *c* ne pouvant être confondus dans ce ms., ni en général dans ceux de cette époque² : l'*r* de *farzc* est évidemment une faute, pour *i*, mais le *c* final peut rester; le copiste était en peine de marquer le son complexe de la finale et a eu recours à une notation compliquée. — *Men* (dans *epsamen*, est abrégé (*m* surmonté d'une barre, d'un *titulus* comme on disait au moyen-âge). De même, dans la même tirade, pour *jutjamen* et *mandamen*; les autres mots placés en rime ont leur finale écrite en toutes lettres, *ent*. On pourrait donc donner aussi le *t* aux mots abrégés.

V. 16. *Laisan* commence la ligne, ce qui explique l'omission de la conjonction *e* qu'on a dû restituer avant ce mot.

V. 20. *Enfants, en dies, forcn ome fello*. Voilà ce que tous les éditeurs et commentateurs ont trouvé tout naturel. Cela ne l'est pourtant guère. *Enfants*, au vocatif pluriel, ne devrait pas avoir l'*s* qui à ce nombre caractérise le cas régime. Ensuite *seinor* est l'interpellation habituelle des troubadours ou trouvères s'adressant à leurs auditeurs, mais non point *enfant*. Aussi y a-t-il tout autre chose dans le ms., à savoir *Ezns anz*. Les deux mots s'étant trouvés trop rapprochés, le copiste en se relisant les a séparés par un point; ce point, ne pouvant le mettre au bas de la ligne, où la pause de l'*a* occupait toute la place, il l'a mis un peu au-dessus. Raynouard a conjoint le point à l'*s* qui précède, et des deux a fait un *f*. Du *z* qui suit l'*e* capital du ms. il n'a pas tenu compte, et du *z* de la fin il a fait un *t*, quoi qu'il n'y ait guère de ressemblance entre ces deux lettres dans ce qu'a écrit le premier copiste. *Ezns* me paraît devoir être corrigé *uns*; *uns ans* signifierait « en un certain temps »; ou peut-être *ans anz*, « autrefois » (*ante annos*). Pour le second mot, on peut croire que le copiste ayant écrit *anz* (*annos*), avec un *z*, ce qui est incorrect, a ajouté l'*s* en négligeant d'exponctuer le *z*.

V. 58. Le ms. porte non pas *sent*, forme que n'aurait jamais pu donner

1. J'imprimerais *epsa men*, conformément à l'usage de l'un et l'autre copiste.
2. Au X^e siècle et au XI^e, de la boucle de l'*e* part un trait dirigé obliquement en avant, ce qui empêche la confusion avec le *c*, alors même que la partie inférieure de la boucle serait effacée par l'usure.

le latin *sensus*, mais *senz*. Nous avons ici affaire au copiste z qui ne distingue pas assez les z des t. La leçon du ms. ainsi constatée, fait tomber l'observation de M. Hofmann sur le v. 38. Voulant corriger ce vers qui a une syllabe de trop : « Mas d'una causa u nom avia gensor », il propose *nom*, en lisant *n* au lieu de *u*, et en admettant un redoublement de la consonne initiale qui, dit-il, se trouve au v. 38 : *sen teiric*. Mais il y a *senz teiric*. Je saisis cette occasion de faire remarquer que nous n'avons point affaire ici à un ms. du XIII^e s., où l'*u* et l'*n* se confondent aisément, mais à un ms. du XI^e où ces deux lettres sont fort nettement distinguées. Au v. 38 il faut simplement supprimer l'*u*.

V. 73. *E granz ledenas que l'estan apesant*. M. Diez n'hésite pas à supposer que *ledenas* est pour *ledenhas*, français *ledenge*, explication qui paraît admise par tous les critiques de notre poème. Il est d'autant plus inutile de montrer les difficultés qu'elle soulève, que le ms. porte tout autre chose, à savoir *kdenas*, ce dont on ne peut tirer autre chose que *k[a]denas*, mot qui convient admirablement au sens. Le *k* est employé de la même manière dans *kap*, v. 116.

V. 87. Editions : *servic*; cette forme, qui paraît douteuse à M. Diez et qu'il cherche pourtant à appuyer d'exemples, ne se trouve pas dans le ms., dont la leçon est *servii*. C'est la même faute de lecture qu'aux vers 11 et 14.

V. 96. Le ms. porte non pas *jaxia* mais *jazia*. Par conséquent cet exemple de l'emploi de *x* pour *z* doit être rayé de la *Grammatik d. Rom. Spr.* (3^e éd. I, 411).

V. 98. On passe à la p. 272 après le mot *cel*. Cette circonstance peut avoir été cause de la transposition de la conjonction *e* dans ce vers.

V. 134. Editions *christia*, ms. *xristia*. Mais au v. 156, le même mot est écrit en lettres purement latines *eristians*.

V. 150. C'est tout à fait sans raison que les éditeurs, Raynouard le premier, commencent ici une nouvelle tirade. La rime se poursuit en *ent* ou *e* comme à la tirade précédente, et le ms. ne donne même point de capitale à ce vers.

V. 184. Raynouard : *Ella smetesma ten las claus de Paradis*. Le vers a une syllabe de trop. M. Diez propose *claus paradis*, « quoique, » dit-il, « le génitif sans préposition ne soit employé que pour les personnes¹. » M. Bartsch corrige hardiment *ten las* en *tels*, comme au vers 96 il avait corrigé *e las* en *els*², comme si l'*a* de l'art. féminin pluriel pouvait jamais s'élider. Le ms. porte ceci :

las
Ellas mét éss ma tén claus de paradis

1. Comme par ex. dans « les quatre fils Aimon », le fils le roi, etc.

2. Dans ce vers la vraie correction consiste à supprimer *la* au commencement du vers, comme je l'ai dit *Rev. crit.* 1868, II, 22, et comme M. Hofmann l'a dit après moi.

Il faut ajouter qu'il y a quelque chose de gratté (une lettre) après *éss* et après *ma*. Je conjecture que la leçon du texte original était, sauf la coupe des mots :

Ella smetéssma ten claus de paradis,

que notre copiste aura d'abord lu :

Ellas mét éss.mantén claus paradis,

qu'il aura corrigé en grattant le point après *éss* et le premier *n* de *mantén*; qu'enfin, n'ayant guère le sentiment de la mesure, comme on le voit par d'autres fautes, il aura ajouté *las* comme plus conforme à l'usage roman.

V. 186. Il y avait *los fils*, les deux *s* ont été exponctuées.

V. 190. Je crois qu'il y a *teiset*, proposé par M. Diez, plutôt que *telset*, encore que *l'i* soit un peu long; mais il ne l'est pas assez pour un *l*.

V. 212 et 232. Raynouard et Diez :

Alquant s'en tornen aval arrenso.
Qui de la schala tornen arrenso.

Le dernier mot de ces deux vers, qui, bien lu, est parfaitement clair, a donné un mal infini aux éditeurs et commentateurs, et leur a procuré l'occasion de déployer toutes les ressources de leur imagination.

L'auteur vient d'exposer qu'une femme de taille gigantesque et couverte de vêtements magnifiques, vient d'apparaître à Boèce. Au bas de sa robe est inscrit un π , au haut un θ ¹; entre ces deux lettres sont des échelons par où montent cent mille oiseaux (pourquoi ne se servent-ils pas de leur ailes?), tandis que quelques autres « s'en tornen aval arrenso. » — Plus loin l'auteur méridional (car dans le texte de Boèce il n'est pas question de ces oiseaux²), explique à sa façon cette allégorie et

1. Le π . représente la philosophie *pratique*, le θ la philosophie *théorique*; la glose d'un ms. du X^e siècle (Bibl. nat. lat. 6639) porte : « *practike*, id est activa, — *teorike* id est speculativa. » Nicolas de Triveth, dans son commentaire, donne plus longuement la même explication. — Le poète méridional traduit librement cette interprétation en disant que le π désigne la vie mondaine, et le θ la vie selon Dieu.

2. Il s'y trouve le mot *quibus* que M. Hofmann suppose avoir été lu *avibus* par le poète méridional, et de là tout le développement sur les oiseaux. C'est plus ingénieux que probable. En tout cas l'assertion de M. H. (p. 177) que dans l'écriture onciale la confusion entre l'*a* et le *q* est possible, me paraît très-hasardée. Dans l'onciale l'*a* se présente sous deux formes : 1° l'*a* capital déformé, le jambage gauche, le plus tenu des deux, descendant un peu au-dessous de la ligne (voir de Wally, *Éléments de Paléographie*, II, pl. ij, n° 2, 3, 4, ou encore le fac-simile du ms. Libri joint à l'édition du Lévitique et des Nombres selon l'*itala* publiée par le comte d'Ashburnham); 2° l'*a* ayant déjà la forme de la minuscule, comme dans le ms. de saint Augustin dont une partie se trouve à la Bibl. nat. (venant de Saint-Germain-des-Près) et une autre à Genève (voir le dernier des fac-simile joints aux *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VI^e siècle*,

se demande : « Que signifient les oiseaux qui de l'échelle *tornen arrenso* ? » Raynouard, sans considérer que les deux vers où figure cet *arrenso* sont trop courts, admet dans son *Lex. roman* (1, 126) un adverbe *arrenso* qu'il traduit par « en arrière », ce qui est évidemment le sens en gros. M. Diez propose dubitativement *arrenso*, pour l'étymologie duquel il hésite entre *ad redemptionem* et *ad reventionem*. M. Bartsch, comme on le voit par le glossaire de sa *Chrestomathie*, au mot *rezenso*, se décide pour *ad redemptionem*, supposant que les oiseaux obtiennent leur délivrance en payant une rançon, ce qui de la part de ces volatiles, n'est pas vraisemblable, et ne convient d'ailleurs pas au sens général. — M. Hofmann suppose que l'original portait *arreu'so*; soit *arverso* (*ad reversionem*, en retournant), et que le signe qui marque l'abréviation *er* aura été omis par le copiste de notre ms. Voilà une correction qui à première vue n'est pas sans avoir une certaine apparence de probabilité. Cependant elle ne vaut rien. D'abord, quand on a affaire à un ms. du XI^e siècle, comme est bien certainement celui d'Orléans, et comme devait l'être à plus forte raison son original, il n'est pas prudent de supposer des abréviations; car celles qu'emploient les plus anciens mss. en langue vulgaire sont fort rares, et ne sont point autres en général que le *titulus* qui correspond ordinairement à *n* ou *m*, l'a suscrit, et une sorte de virgule allongée qui désigne en français les lettres *ue* à la fin d'un mot¹. Ensuite il faudrait admettre que la faute a été commise deux fois, ce qui n'est guère probable.

Raynouard a mal lu et aucun des éditeurs et commentateurs n'a trouvé la correction qui est pourtant bien simple. Le ms. porte aussi lisiblement que possible, au v. 212 comme au v. 232 *arreuso*; ce qui veut dire, aussi sûrement que possible « en reculant. » Je ne trouve pas d'exemple de cette locution (non plus que M. Hofmann d'*arverso*), mais il en existe certainement, car Rochegeude donne (*Gloss. occit.* p. 268) *a reüsos* qu'il n'a sans doute pas inventé, et traduit par « à reculons, à rebours, à revers ». D'ailleurs, il ne manque pas d'exemples du verbe *reüsar*, ou encore *raüsar*, *rahusar*, sur lequel *reüsos* est formé, et qui est le latin *recusare*, en français *réuser*, puis *ruser*². Voici ceux que fournit la deuxième partie du poème de la Croisade albigeoise, celle qui a pour auteur un poète toulousain : « Je n'aurais jamais cru », dit un des croisés, « que si la chrétienté entière eût été d'un côté et

de MM. L. Delisle, A. Rilliet et H. Bordier, ou *Elém. de Paléogr.* II, pl. ij, n° 5). Aucune de ces deux formes ne peut être confondue avec le *q* qui, dès l'onciale, a presque la forme actuelle, sauf que la haste est moins longue.

1. Ainsi, dans Sainte Eulalie *omq*. = *omque*, et *nonq*. = *nonque*, mots que la plupart des éditeurs, y compris Diez et M. Bartsch, ont lus à tort *omqi*, *nonqi*.

2. Voir pour le français les nombreux exemples réunis par Carpentier et par Henschel (*Du Cange-Henschel*, t. VI au mot *rusare* et t. VII *reüser*).

nous de l'autre, à eux tous ils nous eussent honnis *ni reüsatz* » (v. 4347). Et plus loin Simon de Montfort : « Ma douleur redouble.... *car una gens vencuda nos an totz räüsatz* » (v. 6590). Voici maintenant les exemples que fournit de ce verbe Girart de Rossillon :

Lo dux Gui de Peütiens no s'en reüs ¹
(Ed. C. Hofmann, v. 1800, éd. Fr. Michel, p. 57).

Mas abans qu'ilh los aian tan reüsatz
(v. 5180, Mich. p. 163).

Dans tous ces exemples *reüsatz* ou *räüsatz* veut dire « repoussés, » « contraints de reculer »; *no s'en reüs* veut dire « ne s'y refuse pas », ici, « ne recule pas devant le combat ». — L'interprétation de *rahuzar* donnée par Raynouard (V, 32) « rogner, ronger, gruger » est donc entièrement erronée, et « dédaigner », proposé par M. Bartsch, dans le Glossaire de sa Chrestomathie, bien que moins éloigné du vrai sens, n'en est pas moins une traduction faite au hasard. En voilà assez pour justifier le sens d'*arreüso* et nous débarrasser d'*arreenso* et d'*arreverse*.

V. 247. Editions : *Tot aquel libres era de fog ardent*; ms. *töz*, qu'exige la grammaire, et *ardenz* se rapportant à *libres* : le livre était non pas « de feu ardent », mais « ardent de feu, enflammé ».

V. 249. Editions : *forfici*, au présent selon Raynouard, au prétérit selon Diez. Le ms. porte *forfai*, forme ordinaire du présent.

Tels sont les résultats de ma collation qui, si elle n'éclaircit pas tous les points obscurs du plus ancien monument de la langue d'oc, ne laisse cependant pas de supprimer un certain nombre de difficultés.

P. M.

II

SUR LES GLOSSAIRES DU DONAT PROVENÇAL.

L'importance des glossaires insérés par Uc Faidit dans sa grammaire est considérable à plusieurs points de vue : il serait intéressant d'en étudier de près la formation et le caractère. Comme lexique, ils ont une valeur d'autant plus considérable qu'on a moins de monuments de ce genre pour le provençal, que cette langue contient en grand nombre des mots obscurs, et que les traductions latines données par Faidit sont généralement des modèles de précision et de justesse. Dans l'édition qu'on doit à M. Guessard, toutes les glosses ne sont pas claires; quelques-unes ont besoin de corrections pour le devenir. Voici une petite liste de

1. Ms. d'Oxford : *ne s'ent reüs*, ce que Mahn (*Ger.* II, 88), lit : *ne sentre us* !

corrections de ce genre; il est probable qu'on pourra en ajouter d'autres. Les erreurs que je corrige se trouvent sans doute pour la plupart dans le manuscrit suivi par le savant éditeur; ce qu'il dit (p. lxi) du manuscrit de Paris dispense de le consulter. J'avais déjà relevé ces corrections sur mon exemplaire quand je me suis aperçu que plusieurs avaient été faites par Diez; je l'ai indiqué

P. 28 a *acorsar concursum provocare*. — La var. *provocare ad cursum* est préférable.

29 a *bretoneiar loqui impetuose*. La glosse de la p. 50 a « *bretz homo lingue impedit* » rend vraisemblable pour celle-ci la correction *impedit*.

30 a *derengar de scrio militem exire*. — Lisez *militum*.

32 b *ranqueiar rauqueiar claudicare*. — Evidemment il faut *ranqueiar*.

33 a *roucar turpiter cum gula barrire*. — En français la forme *rouchier* est connue; mais en provençal il faut *roncar*.

— *solar soleras mittere*. — Lisez *soleas*, comme le prouve la glosse « *sola soleas consuit* » (62 a).

34 b *destendere distendere*. — « *Destendere* » est une faute d'impression pour « *destendre*. »

— *escoscendre escoissendre per coxas scindere*. — Lisez *per coxas*, comme 206 « *escoissar per coxas dividere*. » L'assimilation de *escoscendre* à *escoissar* est d'ailleurs une erreur du glossateur.

35 a *escondre excutere granum*. — Lisez « *escodre* » comme « *secodre*. »

37 b *revenir melliorare*. — Je ne comprends pas du tout cette glosse.

41 b *Batz castrum*. — Ce mot figurant à la rime en *aitz*, il faut lire « *Baltz* »; la forme *Bautz* se trouve à la p. 10.

42 a *cans cantus vel comes*. — Lisez *cantus vel cantes*; cf. « *cans cantes* » 59 a.

48 b *condonhyers cotanarius*. — Lisez « *coudonhyers*. »

— *poliers larius (sic)*. — Il faut suppléer *pullarius*.

49 b *bles qui utitur c loco*.... — Pour aider à compléter cette glosse intéressante, l'éditeur fait remarquer que p. 8 « *bles* » est traduit par *qui non potest sonare nisi c*; le complément est encore mieux donné par la glosse « *bleseiar sonare c loco s*, » p. 28 a.

50 b *soletz faunus vel stultus*. — Lisez *sotez* ou *foletz*: ce mot appellerait une petite dissertation spéciale qui ne serait point ici à sa place.

52 a *ganditz destinans (?) timore*. — Lisez *declinans* d'après 26 a « *gandir declinare cum fuga*, » déjà corrigé par Diez, *Et. Wb.* II c, *gandir*.

52 b *escaritz solus?* — Supprimez le point d'interrogation.

— *escarnitz densus*. — Lisez *derisus*; cette correction a déjà été faite par Diez dans le *Dict. étym.* I, *schernire*.

53 b *cocs coctus*. — Lisez *cocus*; *coctus* se dit « *cohtz* » 55 a.

- veirocs *praecipites*. plus loin « derrocs *pes ligneus propter ludum?* » et plus loin « zocs *pes ligneus propter ludum* ». Ces trois glosses me paraissent singulièrement interverties. C'est « derrocs » qui signifie *praecipites*, et « veirocs » a été affublé de cette signification en place de la sienne que j'ignore et qu'il a perdue. D'autre part, « derrocs » se trouvant privé de traduction a reçu celle de « zocs, » ce qui n'a pas empêché ce dernier de la conserver de son côté. Au reste il faut *lutum* au lieu de *ludum* (Diez, II c, *soc*). « Zocs » figure dans les mots en *ocs estreit*, mais c'est sans doute par suite d'une erreur : ce morceau paraît avoir souffert.
- *rosiols cibus de pasta et de ovis*. — Lisez « rosiols » (fr. *roisole*).
- 55 b *mors morsus, aura*. — Lisez *morsus vel morsura?*
- 57 a *torns instrumentum tornatile vel recitaris*. — Lisez *revertaris*.
- *moutz mulgere lac*. — Lisez *mulges*.
- 57 b *fotz cors (sic)*. — Lisez *cois*, cf. p. 24-25 « *fotre coire*. »
- 58 a *sauls salvus*. — Lisez « *Sauls Saulhs*. »
- 58 b *decreutz a bono opere cessans*. — Lisez sans doute « *recreutz*. »
- 63 b *folha folium, vel folia produere*. — Lisez *producit*.
- *lausenga adulatio vel verbum bilinguis (sic)*. — Supprimez le *sic* : *bilinguis* est au génitif.
- 64 a *destrica inpedit*. — Lisez « *destriga* » : le mot figure à la rime *iga*.
- 64 b *erauca terra sterilis*. — Lisez *crauca*; cf. 43 b « *craucs sterilis*. »
- *sesca arundo, secans?* — Lisez *arundo secans*.
- *mossa sarcina que in veteris arbore nascitur super corticem*. — Cette glosse étant suivie de celle-ci : « *trossa sarcina*, » le mot *sarcina* a passé de l'une à l'autre, et a remplacé un autre mot, par ex. *herba*.

G. P.

COMPTES-RENDUS.

Il Professore Federigo Diez e la Filologia romanza nel nostro secolo, per Ugo Angelo CANELLO. Firenze, 1872. In-8°, 85 p. (Extrait de la *Rivista europea*).

L'auteur de cette intéressante brochure a été à Bonn l'auditeur de Frédéric Diez et a étudié avec soin ses écrits. Il en donne, après une très-courte biographie du maître, la liste et l'analyse. L'ouvrage est divisé en trois parties, consacrées l'une aux *Studii storico-litterarii* (p. 7-30), la seconde aux *Studii esegetici* (p. 31-40), la troisième aux *Studii glottologici* (p. 41-85). A la fin de chacune de ces catégories, l'auteur expose brièvement les progrès et l'état actuel de la science. Il présente parfois des remarques personnelles, par exemple sur des étymologies, ou sur la critique de *Boðce* (où ses conjectures ne sont point heureuses). — Ce travail fait avec application est à recommander à ceux qui veulent avoir une idée de l'état de la philologie romane et des mérites de Diez; cependant ils y trouveront l'exposition de ses travaux bien plutôt que leur appréciation. L'individualité est moins marquée dans la science que dans l'art; elle existe pourtant, et tout savant éminent a son *caractère* scientifique; mais il est malaisé de le discerner et de le définir, et l'auteur de cette brochure ne paraît pas avoir la maturité d'esprit nécessaire à un pareil travail. On sent aussi un peu trop, çà et là, dans son exposé, qu'il a puisé dans l'écrit qu'il analyse toute sa science du sujet. Au reste l'appréciation du mérite de Diez et de sa place dans l'histoire de la science ne peut encore être faite d'une manière complète et définitive. Nous tous qui sommes les disciples du maître de Bonn, nous dépendons trop de lui pour le juger comme on le fera plus tard quand la science aura marché: nous avons de la peine à distinguer ce qui est le propre de son génie de ce qui appartient à la science elle-même. — Le livre de M. Canello est un des symptômes de l'introduction en Italie des bonnes méthodes scientifiques¹; espérons qu'elles s'y répandront de plus en plus et que sur un sol aussi riche elles produiront des fruits abondants.

G. P.

1. Un autre est le livre dont voici le titre *Grammatica storica della lingua italiana, estratta e compendiata dalla grammatica romana di Federico Diez per opera di Raffaello FORNACIARI*. Torino, Loescher, 1872 (*Parte I. . Morfologia*). Ce livre, fait avec soin et clarté, n'est en effet qu'un extrait réduit de la *Rom. Grammatik*.

La Vie de sainte Euphrosyne. texte romano-latin du VIII^e-IX^e siècle. Par A. BOUCHÈRE. Montpellier (Segum) et Paris (Franck), 1872. In-8°, 53 p. (Extrait de la *Revue des langues romanes*).

M. Boucherie a publié et commenté, dans cette brochure, une vie de sainte Euphrosyne qui se trouve dans le ms. n° 55 de la Bibl. de l'Éc. de médecine de Montpellier et provient de St-Étienne d'Autun : il a sans doute été écrit en Bourgogne, et, d'après M. B., au commencement du IX^e siècle. Les fautes d'orthographe et de grammaire qui y fourmillent ne doivent pas être imputées uniquement au scribe, « car on trouve dans le même recueil d'autres vies de saints, écrites de la même main, où ne se rencontrent pas les mêmes particularités. » Un correcteur du XII^e siècle a rectifié, en général avec beaucoup d'intelligence, la langue de ce ms. ; M. B. communique les plus importantes de ses corrections, mais rétablit, bien entendu, la barbarie primitive de l'original. Il analyse ensuite cette barbarie au point de vue de la phonétique, de la grammaire et du lexique, et ajoute un assez grand nombre d'observations presque toujours justes, quelquefois nouvelles, à celles des guides qu'il suit dans ces recherches utiles et arides, MM. Diez et Schuchardt. Depuis ses *Formules rythmées* (1867), M. B. a fait de grands progrès en philologie ; le *Recueil philologique de l'époque mérovingienne*, qu'il annonce, sera certainement utile à la science. Le latin barbare, trop négligé jusqu'ici, voit chaque jour lui arriver de nouveaux explorateurs : on ne peut que s'en réjouir, car l'étude malaisée des textes où il se présente donnera la solution définitive de plus d'un problème encore obscur.

Nous pourrions contester à M. B. telle ou telle de ses explications ; mais nous avons à lui adresser une critique plus générale. Qu'on étudie un texte à un point de vue exclusivement philologique, sans se préoccuper de l'aspect historique ou littéraire du sujet, rien de plus légitime ; M. B. pouvait par exemple laisser de côté la question délicate de savoir si le correcteur a travaillé de lui-même ou a eu sous les yeux un autre manuscrit. Mais on ne peut étudier philologiquement un texte sans en connaître au juste la source et l'histoire, et M. B. ne devait pas se dispenser d'examiner ce côté de la question. Il a l'air en effet de regarder la *Vita* de Montpellier comme un ouvrage original, tandis qu'il est traduit du grec, ce qui est fort important pour plusieurs points de langage. Le titre même de l'ouvrage aurait peut-être dû être modifié par l'éditeur : le ms. de Montpellier en effet ne connaît pas le nom d'*Euphrosyna* ; partout où le correcteur l'a introduit, le texte primitif avait *Castissima* ; M. B. a pris ce nom pour un adjectif ordinaire, tandis que nous voyons par un passage de Notker cité dans les *Acta Sanctorum* que sainte Euphrosyne a été connue en Occident sous le nom de *Castissima*. La rubrique du ms. de Montpellier donne *Eufrosine qui interpretatur in latino Castissima*. Cette rubrique est-elle contemporaine du premier scribe ?

G. P.

Romænische Studien. Untersuchungen zur älteren Geschichte Rumäniens von Robert ROESLER. Leipzig, Duncker et Humblot, 1871, in-8, x-363 p.

Les études de M. Roesler sur l'histoire de la Roumanie ont complètement renouvelé la science. Il les a réunies dans ce volume avec de nombreuses modifica-

tions et additions : il est regrettable qu'il n'ait pas cru devoir indiquer le rapport exact de la nouvelle et de l'ancienne forme de ses mémoires ; autant que j'ai pu m'en assurer, ils ont été profondément retravaillés. Au reste la moitié au moins du volume était inédite. — Des sept chapitres dont il se compose (I. *Les Gètes*. — II. *Les Daces*. — III. *Les demeures des Roumains au moyen-âge*. — IV. *Les commencements des Hongrois et le Notaire anonyme*. — V. *Les Bulgares au point de vue ethnographique*. — VI. *Sur la plus ancienne histoire du voïvodat valaque*. — VII. *Les commencements de l'histoire de Moldavie*), le second a seul pour nous un intérêt spécial¹, mais il est de premier ordre. Dans l'article qui ouvre la *Romania* j'ai déjà présenté, en m'appuyant sur les travaux antérieurs de M. R., les résultats de ses recherches critiques ; on les trouvera dans ce long chapitre (p. 63-147) exposés en détail et assurés de toutes parts. Les travaux de M. R. peuvent passer pour des modèles de critique laborieuse, sagace et pénétrante ; pour éclairer le problème obscur qu'il abordait, il n'a pas reculé devant les études les plus ardues et les plus diverses ; il s'est enfoncé notamment dans des recherches philologiques extrêmement complexes et en a tiré d'importants résultats. Il paraît maintenant hors de doute que les Roumains ne représentent pas les colons romains de la Dacie, mais sont des restes des populations romanisées de l'Illyricum et de la Mésie qui n'ont commencé à passer le Danube que depuis le douzième siècle. — Je vois avec plaisir que l'auteur rapporte comme moi à des *Romani* de ces contrées la fameuse anecdote des soldats de Consentiolus (*Romania*, I, 10-11). — Mais je pense toujours qu'il se trompe en répétant ici (p. 145) : « Le nom dont les Roumains se nomment et qui leur est commun avec les Grecs et en partie avec les Bulgares [pas sous la même forme] est un souvenir des jours où ils étaient, eux aussi, sujets de l'empire romain d'Orient. » Cf. *Romania*, I, p. 10² ; M. R. ne parle pas des Ρομᾶνοι de Constantin Porphyrogénète (*Romania*, p. 10, n. 6), qui éclairent cependant beaucoup la question et appuient son système³. — Un index historique, géographique et philologique, ou au moins une table des matières un peu détaillée, faciliterait singulièrement l'usage de cet excellent livre, qu'on ne saurait trop recommander.

Un mot cependant. Les travaux de M. Roesler ont un côté politique : tout en déclarant que les résultats de ses recherches ne touchent pas aux questions du jour, il dit lui-même qu'il vient combattre les prétentions des Roumains à être les seuls possesseurs légitimes de leur pays. Nous ne croyons pas que les Rou-

1. Cependant le ch. VI contient une discussion qui doit être signalée sur la prétendue chronique de Hurul (censée écrite en latin au XIII^e siècle par un *campodux* nommé Arbnr, copié par Hurul au XIV^e siècle, trouvée au XV^e siècle et traduite en roumain par le *grand spataire* Pierre Clenau, qui a rectifié sa traduction en signant et en apposant son sceau, mais qui se trouve, par un singulier accident, avoir découvert cette chronique en 1495 dans une expédition qui eut lieu, d'après des témoignages très-sûrs, en 1498). L'analogie des procédés de l'éditeur de cette chronique avec ceux de M. Pillito, à Cagliari, est frappante. La *Chronique de Hurul* serait naturellement, et de près d'un siècle, le plus ancien texte roumain.

2. J'ai laissé passer dans cet article une faute d'impression bien fâcheuse. F. II, n. 3 : « La continuité du latin en Dacie », lisez : « La non-continuité. »

3. M. R. aurait pu trouver dans les historiens occidentaux des Croisades plus de renseignements sur les « Blas ». La note qu'il leur consacre (p. 105) est incomplète et même inexacte. Pourquoi des paroles extraites de Ramon Muntaner (et non R. de Muntaner) sont-elles citées en français (*Langlo seigneur de la Blachie*) ? Pourquoi cite-t-on sur la « Blas » de Thessalie Henri de Valenciennes et non Villehardouin ?

mains doivent contester les conclusions de M. R., même au point de vue patriotique : leur tâche est plutôt de mettre en lumière un côté que l'auteur allemand a laissé dans l'ombre, leur descendance des anciens Romains de l'empire d'Orient. Par cette descendance comme par leur langue ils se rattachent incontestablement et à la civilisation romaine et à la Romania occidentale.

G. P.

Darstellung der Romagnolischen Mundart, von Dr. Adolf MUSSAFIA, Wien, Gerold, 1871, in-8°, 72 p. (*Extr. des Comptes-rendus de l'Acad. de Vienne*).

« Les pages suivantes ont pour objet l'exposition du dialecte romagnol ; des travaux analogues viendront s'y joindre plus tard sur les autres dialectes principaux du groupe émilien. J'ai pris pour base le faentin, pour lequel nous possédons, dans le grand dictionnaire de Morri, une source aussi abondante que sûre. Les autres dialectes n'ont pu être pris en considération que dans des observations isolées ; je n'ai pu utiliser pour eux que le *Dizionario inolese* de Tozzoli et les rares spécimens que donne Biondelli. » C'est ainsi que M. Mussafia caractérise lui-même son travail ; et nous pouvons d'après ces paroles attendre de lui un certain nombre d'études parallèles. Il faut espérer que quand il aura fait ainsi la grammaire de chacun des dialectes du groupe émilien, il tracera de ce groupe dans son ensemble un tableau complet, qui permettra de le classer sûrement dans la langue italienne et dans la langue romane. Actuellement, il évite, nous dit-il encore, « les comparaisons avec d'autres dialectes italiens ou romans ; sans cette abstention chaque étude spéciale deviendrait un volume, et on se répéterait à l'infini. » Cette réserve est très-sage ; peut-être est-elle poussée un peu trop loin. Dans plus d'un cas difficile nous voudrions savoir quelle est l'opinion de l'auteur sur le rapport du romagnol avec les groupes auxquels il se rattache de plus en plus médiatement (émilien-italien-roman). Sans doute cette question sera traitée par l'auteur quand il aura terminé ses monographies, mais il nous pardonnera d'être quelque peu impatient de connaître ce qu'il pense à ce sujet.

Tel qu'il est, ce travail est un chef-d'œuvre de méthode, de pénétration et d'exposition. Nous le recommanderions comme un modèle à tous les auteurs de travaux de ce genre si nous ne craignons de les décourager en leur proposant d'imiter ce qui nous semble, ou peu s'en faut, la perfection du genre. Non-seulement les faits sont excellemment observés et disposés, non-seulement leurs rapports sont saisis avec une finesse exquise et présentés avec une clarté saisissante, mais les phénomènes les plus complexes et les plus obscurs y sont analysés et expliqués par une méthode à la fois minutieuse et compréhensive. Nous donnerons comme exemple la théorie si plausible qui est exposée (à propos des modifications que subissent en romagnol les voyelles du singulier et de l'indicatif au pluriel et au subjonctif) aux pages 66 et suivantes, et l'exposition magistrale de la chute, si intéressante dans ce dialecte, des voyelles non accentuées (p. 22 ss.).

Quand tous les dialectes romans auront été analysés et expliqués par des hommes comme Mussafia, la science aura reconstitué par l'étude des variations extrêmes la primitive unité ; le latin, dans sa plus vaste acception, aura repris conscience de lui-même, et la Romania linguistique sera reconstituée.

G. P.

Theoria da Conjugação em latim e portuguez. Estudo de grammatica comparativa por F. Adolpho COELHO. Lisboa, 1870, in-8°, 136 p.

L'auteur de ce livre nous dit lui-même que c'est le premier travail de ce genre qui paraisse en Portugal ; la grammaire nationale et la grammaire comparée y sont jusqu'ici à peu près également inconnues. L'auteur, qui est parfaitement au courant des derniers et des meilleurs travaux linguistiques, a cru avoir plus de chance de les faire comprendre et goûter en Portugal s'il prenait la langue portugaise pour base de son étude : « Empenhados na empresa de tornar conhecida em o nosso paiz essa scientia, o que antes de nos ninguem de modo algum tentou, pareceu-nos que o meio mais facil de conseguir o fim que aspiramos era chamar pera ella o interesse nacional, applicando o seu methodo ao estudo da lingua portugueza, e aproveitando os resultados antes adquiridos que mediata ou immediatamente lançassem luz sobre a nossa lingua (p. 5). » Cette raison me paraît excellente et suffisante pour justifier la méthode de l'auteur, et il aurait pu se dispenser d'y joindre celle qu'il donne ensuite, pour prouver que cette méthode est non-seulement opportune dans l'espèce, mais absolument la meilleure. L'auteur commence, pour chaque forme verbale, par une explication, d'après Bopp, Schleicher, Corssen, etc., de la forme latine comparée à celles des autres langues indo-européennes, puis il passe à la forme portugaise correspondante. Quoi qu'il en dise, l'explication du latin ne jette aucun jour sur la formation du portugais, et nous ne pouvons admettre que cette manière de procéder soit un progrès sur celle de Diez et doive devenir « définitive (p. 6). » Le rôle du romaniste est de ramener les dialectes qu'il étudie au latin en les groupant d'abord entre eux d'après leurs affinités et leur histoire ; cela fait, son rôle est terminé. Il n'y aurait quelque avantage à remonter plus haut que dans une *Grammaire générale des langues romanes*. L'auteur d'un ouvrage de ce genre pourrait certainement aller dans cette voie plus loin que Diez n'a cru devoir le faire ; mais il n'en est pas de même pour l'étude d'une langue spéciale. M. Coelho aurait mieux fait, au point de vue purement portugais, de déterminer (ce qu'il ne fait pas) ce qui est commun à l'espagnol et au portugais, et de reconstituer ainsi la période *hispanique* de la langue : il y avait là matière à des observations vraiment intéressantes, et à une comparaison fructueuse avec les autres langues romanes.

Cette critique générale ne porte que sur les éloges donnés par l'auteur au système qu'il a suivi : j'ai déjà dit que le système se justifie très-bien par l'intention de M. Coelho de faire connaître en Portugal la linguistique comparative. Chacun des paragraphes de son livre se divise en deux parties bien distinctes : la partie latine et la partie portugaise. Nous n'avons pas ici à nous occuper de la première, qui est un résumé critique, très-clair et très-concis, des meilleurs travaux sur le sujet ; la seconde, moins importante, contient plus de choses nouvelles. L'auteur n'ajoute rien d'essentiel à l'exposition de Diez : le portugais est une langue si transparente et a si peu changé depuis le moyen-âge qu'il n'y a pas grandes découvertes à faire sur ce domaine. Mais il complète en beaucoup de points ce que dit la *Grammaire des langues romanes*, il ajoute aux listes de Diez un nombre considérable de formes intéressantes, recueillies dans

les anciens monuments de la langue ¹, et surtout il s'attache à expliquer génétiquement ce que le maître se borne d'habitude à constater. Ces explications sont ordinairement excellentes et prouvent chez l'auteur un grand sens philologique ².

L'une d'entre elles, où il combat l'opinion de Diez, mérite d'être signalée. Le pg. actuel dit *sou* pour *sum*; mais on trouve en v. pg. les formes *som sam san* et aussi *sôo* et *soon*; au XVI^e siècle, d'après un passage curieux de la *Grammatica da linguagem portuguesa* (1536) de Fernão d'Oliveira, on avait les trois formes *som*, *sou* et *sôo*. Diez, dans son écrit *Sur la première poésie artistique portugaise*, s'exprime ainsi au sujet de ces formes (p. 116) : « Au près. de l'ind. du verbe être on trouve [dans l'ancienne poésie] la première pers. sing. *soon* (disyllabique), qui se présente aussi dans les textes juridiques. Une forme postérieure est *sôo* (monosyllabique), suivie elle-même du moderne *sou* ³. L'accentuation de la forme ancienne est *sôon*; ce mot n'apparaît pas à la rime, parce qu'aucun mot, à ce qu'il semble, ne se termine de même; si on avait dit *sôôn*, il se trouverait sûrement à cette place. La nasalité est justifiée par l'étymologie et existe aussi dans *com* (lat. *cum*), mais d'où vient le double *o*? A-t-on voulu par là mieux distinguer la 1^{re} pers. de la 3^e du plur. *son*? Le pg. mod. a laissé tomber la nasalité et s'est formé d'après *estou*, *dou*, *rou*. » Voici ce que remarque là-dessus M. Coelho (p. 22) : « A razão da bisyllabidade da forma *soon* que o illustre sabio não determinou é todavia bem clara. Em *soon* temos em primerio logar um modo errado de escrever; o modo exacto é *sôo* que se encontra em D. Diniz; n'aquelle primeiro modo de escrever a nasalização acha-se indicada na ultima vogal quando o devia ser na que a precede. Isto é usualissimo na orthographia da idade media; assim *irmaons* por *irmãos*, *baroens* por *barões* nos *Actos dos Apostolos*, etc., e ainda na orthographia de alguns escriptores de seculo XVI, por exemplo em Barros (*Gramm. port.*) *caês*, *paês* por *cães*, *pães*, etc. O modo de escrever, pois, verdadeiramente conformado à pronuncia é *sôo*, forma em que não vemos mais que *sô*, etymologicamente bem clara, com a addição de um *o* por analogia das formas normaes da 1^a singular do presente indicativo, e isto tanto mais facilmente quanto a lingua favorece a paragoge de *o* depois de vogal nasalizada; cp. *sermão* que provém da ant. forma *sermon sermô* por meio da intermedia *serman serma* que, como as semelhantes, se encontram a cada passo nos escriptos portuguezes do seculo XV. A forma *sôo* assenta sobre uma *sono* hypothetica para o portuguez, mas que é em italiano a forma primeira singular do presente do indicativo da raiz *es*, e é formada n'essa lingua pelo mesmo principio de analogia. » Cette démonstration nous paraît aussi sûre que

1. Outre les ouvrages dont il donne la liste en tête de son ouvrage, M. Coelho a consulté et cite quelquefois des documents manuscrits dont il est le premier à faire usage.

2. En disant (p. 31) que les formes de la 2^e pers. plur. en *des*, *de*, qui se rencontrent çà et là dans Gil Vicente, proviennent de l'imitation du langage populaire, il nous semble que l'auteur se trompe : ce sont bien plutôt des archaïsmes ; les formes où le *d* est tombé, étant plus modernes, ont dû être employées par le peuple avant de pénétrer dans la littérature.

3. « Ceci n'est pas entièrement exact, dit M. C., puisque nous avons vu que la forme *sou* se présente déjà dans un document de 1265. » — Diez n'en indique pas moins l'ordre logique.

claire, en y ajoutant cette remarque de l'auteur : « Emister observar que depos de o nasalizado cae em todas as outras formas o final; assim som de sóo — sono, tom de tóo — tono. »

Nous en avons dit assez pour faire apprécier l'intérêt et la valeur de ce travail : peu de débuts promettent autant à la science que celui de M. Coelho. Il annonce l'intention de traiter successivement, d'après la même méthode, la *Déclinaison*, la *Formation des mots*, la *Phonétique* et la *Syntaxe* du portugais. Nous ne doutons pas que ces études, dont l'ensemble formera une *Grammaire* complète, ne soient dignes du spécimen déjà publié ; nous souhaitons surtout que l'auteur réussisse dans ses nobles efforts pour propager dans sa patrie la science dont il est un si intelligent adepte. Depuis l'*Elucidario* de Santa Rosa, le Portugal n'a pas produit, si nous ne nous trompons, une œuvre de quelque valeur dans le domaine de la philologie et de l'histoire littéraire nationales ; et pourtant il y a bien à faire sur l'un et l'autre de ces domaines : il n'est vraiment pas honorable pour le pays de laisser dormir dans l'oubli des bibliothèques la plus grande partie de son ancienne poésie, ou de n'en posséder que des éditions faites à Hambourg et à Stuttgart. Puisse M. Coelho ouvrir une nouvelle ère, et former autour de lui des émules qui aient son zèle et son mérite.

G. P.

Gramatica gallega por Don Juan A. SAGO ARCE, presbitero, catedrático en el Instituto de 2ª ens. de Orense. Lugo, Soto Freire, 1868. In-8º, xij-313 p.

Le travail de D. Juan Saco Arce est le premier qui ait été fait jusqu'à ce jour sur le dialecte galicien ; à ce titre il mérite certainement, outre la reconnaissance des compatriotes de l'auteur, celle des philologues. Ajoutons que l'auteur fait preuve d'un esprit naturellement juste, qu'il supplée par le bon sens à ce qui lui manque comme préparation scientifique, et que la partie de son livre consacrée à la phonétique est fort claire. Seulement nous devons dire aussi qu'il a pris bien de la peine assez inutilement, et que la fausseté de la méthode qu'il a suivie lui a fait commettre plus d'une erreur. Il compare et oppose toujours le galicien au castillan ; tout le monde sait pourtant que le galicien est un dialecte portugais. La tâche de l'auteur aurait dû être de signaler les différences, — très-minimes d'ailleurs, — qui séparent le galicien du portugais littéraire. Il y avait là la matière d'un travail de peu d'étendue, mais qui eût été d'un intérêt véritable, et qui aurait pris une réelle valeur si on y avait joint quelques détails historiques sur le développement du dialecte, notamment sur les caractères qu'il présente dans les *Cantigas* d'Alfonse X, et aussi dans les chartes du pays. L'auteur ne peut ignorer l'étroite parenté de son dialecte et du portugais ; mais, sans doute par un singulier patriotisme, il ne le rapproche jamais de cette langue, qui n'est mentionnée qu'une ou deux fois en note dans tout le volume. Il est vraiment curieux de voir l'italien et le français comparés plus d'une fois au *gallego*, tandis qu'on ne semble pas se douter du rapprochement bien plus naturel avec une langue qui est en somme la même. Il est vrai que si on avait voulu franchement exposer les choses comme elles sont, les deux tiers du livre tombaient ; il n'y avait presque plus à signaler que des nuances de prononciation. — Parfois cette ignorance

voulue fait un effet bizarre, comme quand l'auteur dit (p. 67) : « Una particularidad notabilísima del verbo gallego es que el infinitivo ... puede aquí conjugarse; » et en note : « Sin duda pareciera extrana esta doctrina ... » Qui dirait qu'on a jamais entendu parler des infinitifs conjugués portugais? — Les erreurs de l'auteur, quand de l'exposition il veut passer à l'explication, ne sont pas rares : plus d'une aurait été évitée par la comparaison du portugais, où les formes anciennes sont connues. Par exemple, p. 130 ss., nous lisons que l's « final de las personas verbales, etc., se cambia delante del pronombre o, a en l, » et de même que « l'r final de los infinitivos se transforma tambien en l en los mismos casos y por igual razon que l's. » Mais il est sûr qu'il faut décomposer, non pas *collamol-os*, *leva-l-o*, mais *collamo-los*, *leva-lo*; ces groupes ont conservé la forme ancienne du pronom, *lo*, *la*, et ils ont passé par les intermédiaires *collamos-los*, *collamol-los*, *leva-lo*, *leva-lo*; il est inadmissible qu'une s entre deux voyelles se change en l. Le portugais, qui a les mêmes contractions (Diez, II, 175), offre des exemples anciens du pronom *lo* (Diez, II, 88), que D. Juan Saco semble d'ailleurs admettre aussi comme forme primitive de o, a (p. 24)¹.

Une intéressante collection de proverbes galiciens, et des poésies modernes (nous aurions préféré quelques spécimens de poésie populaire), terminent ce volume, qui est en somme utile et bien fait, et qui gagnerait seulement d'autant plus qu'il serait plus réduit.

Ueber eine altfranzoesische Handschrift der k. Universitätsbibliothek zu Pavia. Bericht von A. MUSSAFIA. Vienne, 1870. In-8°, 74 p. (Extrait des comptes-rendus des séances de l'Académie de Vienne, t. LXIV).

Codicem manuscriptum Digby 86. in Bibliotheca Bodleiana asservatum, descripsit, excerptis, illustravit, D' E. STENDEL. Halis, 1871. In-8°, xiv-132 p.

Les deux brochures que nous réunissons en un même compte-rendu se touchent par plus d'un point. Toutes deux sont consacrées à la description d'un mss. contenant, non pas un seul ouvrage, mais une série de pièces plus ou moins étendues, le plus souvent en vers, appartenant à notre ancienne littérature. Toutes deux appellent notre attention sur des écrits jusqu'à ce jour inconnus ou peu étudiés, et parfois sur les mêmes ouvrages, car, — et c'est là un des principaux points de contact des deux brochures, — certaines pièces se rencontrent dans les deux recueils analysés par M. Mussafia et M. Stengel. Enfin ces deux publications ont encore un point commun, qui est tout à l'honneur de leurs auteurs : le soin et l'intelligence que chacun d'eux a apporté à l'accomplissement de sa tâche. Toutefois, ici, il y a lieu de marquer certaines nuances qui distinguent les deux mémoires. Des deux manuscrits, celui d'Oxford était incontestablement le plus malaisé à déchiffrer. On parle d'expérience, lui ayant consacré plusieurs journées

1. C'est à propos de l'article, mais peu importe. — Il est vrai que l'auteur ajoute « Et que desca un origen mas alto puede remontarse al griego, en uno de cuyos dialectos, et doricu, las formas masculina y femenina del articulo eran o, a. » A un autre endroit il se demande si *Pesp-jo* ne vient pas du béotien *ἰώ* ou *ἰώω* (p. 54). Et pourtant l'auteur fait preuve de se repete d'un sens philologique généralement juste. Mais j'ai peur que le nom même de Diez ne soit peu connu en Galice.

d'un travail assidu deux ou trois ans avant que M. Stengel songeât à s'en occuper. La description que j'en rédigeai alors se trouva trop longue pour prendre place dans celui de mes rapports qui concerne Oxford. Elle me sert maintenant à contrôler celle de M. Stengel, et je m'applaudis d'autant plus de n'avoir point publié ma notice du ms. Digby, que je trouve dans le travail de M. St. diverses indications (principalement en ce qui concerne les pièces anglaises que renferme ce ms.) qui m'avaient échappé.

Le ms. Digby, exécuté en Angleterre vers le milieu du XIV^e siècle, à en juger par l'écriture (plutôt qu'à la fin du XIII^e, comme le dit M. St.), ne contient pas moins de 76 pièces en français, en anglais, en latin. La plupart sont en français. Il y a de tout dans ce recueil : des poésies plus que légères et des oraisons, des recettes médicales et des recueils de proverbes. Si maintenant on considère que le ms. Digby 86 a été souvent consulté, qu'une notice de ce recueil devait tenir compte des extraits qui en avaient été donnés en mainte publication, qu'enfin les textes français y sont généralement fort incorrects, comme c'est ordinairement le cas dans les mss. exécutés en Angleterre, on concevra que le travail de M. St. exigeait une attention soutenue et de nombreuses recherches. Au point de vue bibliographique, son mémoire est excellent ; il me paraît avoir connu à peu près tout ce que les érudits anglais ou français¹ ont tiré du ms. Digby ; il n'a pas manqué de collationner les extraits qu'ils en ont édités, et son mémoire devient ainsi le complément et le correctif de diverses publications de MM. Wright, Halliwell, Fr. Michel, etc. En outre il a signalé les ouvrages où des pièces contenues dans le Digby 86 sont publiées d'après d'autres mss. Mais là se sont arrêtés ses efforts : son travail, très-complet au point de vue bibliographique, ne l'est pas autant au point de vue de l'histoire littéraire. M. St. s'est abstenu de traiter les questions que soulèvent les écrits que renferme le ms. Digby. Il ne recherche ni leur date, ni même s'ils sont français d'origine, ou composés en Angleterre : son plan est celui d'un catalogue de mss. conçu dans des proportions énormes.

M. Mussafia avait affaire à un ms. beaucoup plus facile à décrire. Le nombre des pièces que renferme le ms. de Pavie ne dépasse pas vingt, dont les principales avaient déjà été éditées d'après d'autres textes. Mais M. Mussafia ne s'est pas contenté de nous donner de ces ouvrages des notices bibliographiques aussi satisfaisantes que possible : il a profité de l'occasion qui s'offrait à lui pour présenter sur plusieurs d'entre eux des recherches qui ne sont rien de moins que d'excellents chapitres d'histoire littéraire ; on peut citer notamment la dissertation qui suit le texte d'un petit poème en quatrains, jusqu'à ce jour inconnu, qui raconte l'histoire si répandue au moyen-âge de ce jeune homme qui avait caché son père pour le soustraire à l'exécution générale qu'un roi (ici, Salomon) avait ordonnée des vieillards, et à qui le roi enjoignit de lui amener son ami, son serf, son *damoiseau* et son ennemi (p. 58-72).

Voici l'indication sommaire des pièces contenues dans les deux mss. de Pavie et d'Oxford. Pour le second, qui contient beaucoup de morceaux d'importance très-secondaire, je me bornerai à mentionner les pièces les plus intéressantes.

1. Les érudits français se réduisent dans le cas présent à un seul : M. Fr. Michel.

I.

MS. DE PAVIE.

I. *Les vers de la mort*. Inc. *Mort qui m'a mis muer en mue*. Pièce bien connue, qui a été publiée par Loisel, par Méon, par Buchon, et attribuée tantôt à Elinand et tantôt à Tibaut de Marly. Je publierai dans le prochain numéro de la *Romania* un texte qui confirme la première de ces attributions.

II. *La prière Tybaut d'Amiens*. C'est la chanson dont il a été question plus haut (p. 200-1) et qui dans un ms. de Paris est attribuée au « chancelier de Paris. »

III-V. Trois pièces qui se rapportent aux troubles de la Flandre à la fin du XIII^e siècle. M. Mussafia nous annonce qu'elles seront publiées d'après sa copie par la Société des Bibliophiles belges.

VI. *C'est le dit des dames*. Pièce en quatrains consacrée à la louange des femmes, ce qui au moyen-âge n'est pas un lieu commun. L'auteur, qui donne son nom. Jehan, au premier vers, a conscience de la nouveauté de son sujet :

Puis qu'amours vient de fame, mieix vaut fame qu'amours.
Je le dis pour ces rimes que font ces juleours
Qui mesdient des dames et se font vanteours.

Il nous fait savoir qu'il a composé

.....mainte rime nouvele,
Mainte chose jolie que on dit en viele.

VII. *La bourse pleine de sens*. M. M. donne les variantes de ce texte comparé à l'édition de Méon (*Fabliaux*, t. III).

VIII. Traduction de la *Disciplina clericalis*, version publiée par Méon pour la Société des Bibliophiles; cf. *Romania*, ci-dessus, p. 106 note. M. M. présente quelques observations sur les différences des deux traductions qu'on possède de l'ouvrage de Pierre Alphonse, et publie comme spécimen un assez long fragment du texte de son ms. (p. 16-27).

IX. *Le boucher d'Abbeville*. M. M. donne les variantes de ce texte comparé à l'édition de Méon.

X. *La lettre que Vérité envoya au roi de France*. Pièce déjà publiée par M. Jubinal, *Nouv. rec.* II, 82 ss., d'après une compilation fort singulière (B. N. fr. 12483, anc. Suppl. fr. 1132) dont nous ferons un jour connaître en détail le contenu, bien qu'elle ait déjà été décrite par M. Jubinal. Le texte de Pavie est plus complet que celui de Paris, et fournit, dans un des couplets publiés pour la première fois par M. M., la date du poème : 1293. Cette pièce ne peut donc se rapporter, comme l'ont pensé, à la suite de M. Jubinal, les auteurs de l'*Histoire littéraire* (XXIII, 440; XXV, xxxj), aux querelles de l'Université avec les Dominicains et les Franciscains, vers le milieu du XIII^e siècle.

XI. Pièce satirique en vers alternativement latins et français, et dirigée contre Edouard I^{er} d'Angleterre. Je la reproduirai dans le prochain fascicule de la *Romania*, en joignant quelques notes au texte de M. Mussafia. On verra que c'est un document historique qui ne manque pas d'intérêt.

XII. *Le dit de Biganie*. Ce dernier mot est pris au sens du droit canonique : c'est l'état d'une personne mariée pour la seconde fois. L'auteur de cette pièce,

publiée en entier par M. Mussafia, s'efforce de démontrer la légitimité de cet état, qui paraît avoir été le sien. Il se nomme en acrostiche Jehan Pitart. Serait-ce le médecin de Philippe le Bel qui portait ce nom ?

XIII. *De Couitois d'Arraz*. Déjà publié par Méon. M. M. donne les variantes du ms. de Pavie.

XIV. *Du cors et de l'ame*. Inc. *Cors, en toi n'a point de savoir*. M. M. donne le premier vers de chacun des couplets de cette *desputoison*, qui a été souvent copiée, et dont par conséquent les textes présentent d'assez nombreuses différences (cf. G. Paris, *Alexis*, p. 209-10, 212).

XV. *La priere Theophilus*. Cf. Jubinal, *Rutebeuf*, II, 327.

XVI. *Prière à la Vierge*. Inc. *Marie mere de concorde*. M. M. l'attribue, par conjecture, à Gautier de Coinsi.

XVII. *De l'Annonciation N.-D.* Inc. *Ma volenté est bone et preste* (13 huitains).

XVIII. *Vers de la mort*. Inc. *Mors, si te sés entrebouter*. Pièce toute différente de celle qui a été mentionnée plus haut sous le n° I.

XIX. C'est l'histoire mentionnée plus haut du jeune homme à qui Salomon ordonna de lui amener son serviteur, son damoiseau et son ennemi mortel. Inc. *Au tans anciennor, ice vous di pour voir*. Le texte en est fort corrompu, et là où M. M. n'a point réussi à le restituer, on peut croire que la bonne leçon n'est pas aisée à retrouver. Cependant, v. 138, on pourrait restituer *Lois reg[reta les viels]*, et de la sorte le v. 139, qui inspire des doutes à l'éditeur, présenterait un sens très-satisfaisant. — V. 144, corr. [tot] son vivant.

XX. *Du chevalier à la robe vermeille* (Barbazan-Méon, III, 273).

II.

MS. DIGBY.

Comme je l'ai annoncé plus haut, je ne mentionne que les pièces principales, et laisse de côté les pièces anglaises.

20 (fol. 74). Version de la *Disciplina clericalis*; c'est celle de Barbazan-Méon (t. II).

21 (f. 97). Raoul de Houdenc. *La voie d'Enfer*.

22 (f. 102). *De un vallet qui soutint dames et damoiseles*. Pièce à la louange des femmes publiée en entier par M. Stengel. Des rimes telles que *enforcée-agrée* (9-10), *honouer-cher* (101-2), *clamer-pover* (121-2), *doutir-pover* (135-6), accusent une origine anglo-normande.

23 (f. 103). *De Roume et de Gerusalem*. C'est la complainte *Rome Jerusalem se plaint*, déjà deux fois publiée par M. Jubinal d'après des mss. de Berne et de La Haye. L'ordre des couplets est différent, et généralement meilleur que celui qu'offrent les deux leçons précédemment éditées. Aussi M. St. a-t-il bien fait de nous donner, à l'appendice de sa description du ms. Digby, une troisième édition de cette pièce intéressante. Toutefois, il n'a point épuisé les sources de ce texte, car une quatrième copie, qui est contenue dans le ms. fr. 12471 fol. 106, lui est demeurée inconnue.

1. *Hist. litt.*, XXIV, 471.

24 (f. 105). *Le lai du Corn*. Déjà publié d'après le ms. Digby par M. Fr. Michel.

25 (f. 109). *Le fablel del jaloux*, courte pièce qui ne paraît pas se rencontrer ailleurs. Le caractère du jaloux y est assez bien tracé. Le texte n'en est pas trop incorrect, et, n'étant une fausse rime (*noyelle-vermaille*, v. 9-10), on la croirait d'origine française.

26. *De un pecheour qui se repent*¹. C'est la pièce II du ms. de Pavie.

27. *La bestournée* (f. 111). Espèce de *fatrasie*, que M. St. a publiée à l'appendice de sa description du ms. Digby, en s'aidant du ms. Harl. 978.

28. *Les quatre souhès S. Martin* (f. 113). Une leçon plus complète du même fabliau se trouve dans Barbazan-Méon, IV, 386.

29. *La vie de un vallet amours* (f. 114). C'est la confession dénuée d'artifice d'un jeune *vallet* qui fait le récit de ses aventures amoureuses, et ne nous laisse point ignorer qu'il ne peut souffrir les enfants. Il eût certainement accepté comme un bienfait la malédiction lancée par le prophète Osée (IX, 14) contre Israël. Cette pièce n'est pas moins incorrecte dans la forme que dans le fonds : l'auteur disait *boutre* et non *bouter*, comme le montrent les rimes des vers 35-6, il faisait rimer *menter* (mentir) avec *pover* (pouvoir), et n'avait aucune notion de la différence des formes du masculin et du féminin.

35. *Doctrinal le Sauvage* (f. 177). M. St. en donne un extrait, y joignant les variantes de l'édition de M. Jubinal (*Nouv. Rec.* II, 150) et de deux mss.

36. *Le sermon de Guichard de Beauce* (f. 182). M. Stengel publie ce petit poème que M. Jubinal avait déjà édité d'après un autre ms. en 1834.

60. *De .ij. chevaliers torz que plederent à Roume* (f. 190). 49 vers déjà publiés dans Méon, *Fabliaux*, t. III, comme M. St. s'en est aperçu après l'impression de son mémoire. C'est un fort médiocre jeu d'esprit.

62. *L'Estrif de .ij. dames* (f. 192). Texte, avec les variantes de l'édition donnée par M. Jubinal (*Nouv. rec.* II, 73).

Entre ces pièces il en est beaucoup, comme on vient de le voir, qui sont françaises d'origine et se rencontrent dans des mss. français meilleurs que le Digby. Toutefois, même en ce cas, les mauvaises leçons du ms. anglais ne sont pas sans intérêt. Il est important de savoir quelles libertés les copistes d'Outre-Manche se donnaient à l'égard des écrits français qu'ils transcrivaient et arrangeaient à leur guise. Je montrerai quelque jour par des exemples empruntés au ms. du Musée Britannique Harl. 2253, que ces libertés aillaient parfois jusqu'à refondre, jusqu'à récrire entièrement un fabliau; le ms. Digby nous montre déjà que les copistes ne se faisaient pas faute de modifier des vers entiers, y introduisant des rimes incorrectes qui leur faisaient attribuer l'ouvrage où elles se trouvent à un auteur anglais, si le texte purement français ne s'était conservé d'autre part. Ainsi dans le fabliau des *quatre souhès de saint Martin*, tel que le contient le ms. Digby, on lit (p. 36) :

Sire, fest ele, si Dieu m'ayst,
Jeo vous say ben cunsiler,
Wous me devez ben amer².

1. Ma copie porte *repent*, au présent, qui me semble meilleur.

2. M. St. supprime *si* au premier vers, l'ajoute au commencement du second, et intercale *lors* après *devez*. Voilà des corrections qui n'améliorent guère le texte.

La rime *cunslter-amer* est impossible en français. Aussi y a-t-il tout autre chose dans le texte donné par Méon (v. 63 et suiv.) :

Ahi! fet ele, douz amis,
Ja ai je en vous tout mon cuer mis
De vous amer, de vous servir :
Or le me devez bien merir.

On conçoit qu'il y a souvent lieu à correction, dans des textes transcrits par des copistes qui ne les comprenaient qu'imparfaitement. Aussi M. St. a-t-il proposé de nombreuses additions et suppressions de lettres ou de mots : mais ces faciles corrections ne sont pas toujours fondées sur une connaissance suffisante de la langue. M. St. traite l'anglo-normand comme le français, sans paraître se douter que les différences qui séparaient ces deux idiomes devaient agir sur la versification. P. 29, v. 33, il veut supprimer *ele* dans ce vers : *Si ele se veut de gelous defendre*, mais l'i de *si* est élidé, et l'e final de *ele*, qui pouvait être supprimé dans ce mot, même en français de France, le pouvait à bien plus forte raison en anglo-normand. Pour la même raison la correction du v. 53 de la page suivante est inutile. — Beaucoup de passages réellement corrompus ont échappé à l'attention de M. St. Ainsi dans ces vers (p. 29) :

Ja si est lii gelous dolent
Et de solail e de la lune....
K'au e)rai de la lune n'aveine
Chose dont il mesaveine.

En supprimant l'e de *kauerai*, M. St. rétablit la mesure, mais le sens! Je conjecture qu'il faut *k'au rai*: qu'en un rayon de la lune il n'advienne chose dont il lui arrive mal; et je restituerais *li* après *il* au quatrième vers. — La prière de Tibaut d'Amiens se trouvant dans quatre mss., indépendamment du ms. Digby, on conçoit qu'il est possible d'en donner un bon texte sans recourir aux conjectures. Il ne serait donc point utile de discuter celles qu'a proposées M. St.; pourtant je ferai remarquer qu'au v. 5 du couplet 8 (p. 33) *seintuaire* (voir Du Cange *sanc-tuarium* 5) veut dire reliques. Il faut donc garder la leçon du ms.: ... *cristaus* || *Pleinte* de *seintuaire*, où M. St. voudrait changer *pleine* de en *pure*. — P. 39, v. 142, M. St. imprime ceci :

Carff. bee (r) aprendre plus qu i) ainel ne fount ourse.

Pourquoi le point d'interrogation? Le sens est bien clair : « car femme bée a prendre, » et le second hémistiche doit être rétabli : *plus qu'a miel...* — P. 41, v. 53, *pu* se rapporte à *amour* qui est au v. suivant; il ne faut donc séparer ces deux vers par un point. — Même page, v. 59, corr. *le[de] beste*, cf. v. 138. — P. 42, v. 81, *En oustur lu*, l. *ouscur*. — P. 45, v. 188, *Ne est ni'i tort*, l. *mi*, pour *mic*. — Généralement M. St. ne place de majuscule qu'au commencement du vers; cela étant, pourquoi p. 49, v. 333, *Seint Jehan* et au vers suivant *seint tomas e seit* (sic) *auban*?

Je le répète : la partie bibliographique de ce travail est très-digne d'éloge, mais la partie critique est faible.

Beiträge zur alt-französischen Lexicographie. Von Oberlehrer GOLDBECK (*Jahresbericht der Luisen-Schule*). Berlin, 1872.

Ce petit travail, où sont rangés par ordre alphabétique un certain nombre de mots relevés par l'auteur dans ses lectures, s'arrête à la lettre *l*. Mais M. Goldbeck annonce qu'il le publiera intégralement, y compris ce qui est déjà donné ici, dans l'*Archiv* de Herrig : nous n'avons donc pas à nous arrêter à cette première communication, restreinte à un public très-peu nombreux. M. G. est connu pour un travailleur consciencieux et intelligent, et sa publication atteste chez lui l'une et l'autre de ces qualités ; mais on sent en lui, pour employer une expression reçue en Allemagne, l'*autodidacte* qui n'est pas toujours suffisamment au courant de l'état de la science. Au reste, l'auteur, qui cite quelques-uns des derniers travaux lexicographiques parus, n'a pas, sauf exception très-rare, utilisé ces travaux pour le sien ; il nous semble qu'il serait bon et facile de combler cette lacune dans la réimpression qu'il annonce. La lexicographie de l'ancien français est une mine si riche qu'on ne peut appeler trop de forces pour l'exploiter ; la collection d'exemples et les tentatives d'explication que M. G. communique au public seront d'autant mieux venues qu'il a dépouillé, comme il le dit, des livres assez difficiles à consulter. Les citations sont faites avec la plus grande et la plus commode exactitude.

G. P.

Opusculos inéditos del cronista catalan Pedro Miguel Carbonell ilustrados y precedidos de su biografía documentada por D. Manuel DE BOFARULL Y DE SARTORIO, archivero del general de la corona de Aragon, etc. 2 tom. In-8° (Coleccion de documentos inéditos del archivo general de la corona de Aragon. Tom. XXVII et XXVIII). Barcelona, 1864-1865.

Les deux volumes dont nous venons d'indiquer le titre contiennent les opuscles du chroniqueur Miguel Carbonell et divers documents, la plupart tirés des archives de Barcelone, qui servent à éclairer la vie de cet écrivain. — Il y avait un double intérêt pour M. Manuel de Bofarull, le savant auteur du livre qui nous occupe, à réunir ainsi les écrits inédits de Carbonell, à les commenter et à nous donner une histoire détaillée de la vie et de la carrière littéraire de ce chroniqueur catalan.

Carbonell en effet, né à Barcelone en 1434 et mort dans la même ville en 1517, n'est pas seulement un historien d'une réelle valeur (son principal ouvrage a pour nous un intérêt particulier par la place qu'il occupe entre les chroniques du moyen-âge dont le caractère est éminemment objectif, celles de Muntaner et de Desclot, et les œuvres des historiens catalans et aragonais du XVI^e et XVII^e siècles ; il a en outre occupé la charge de gardien des archives du roi d'Aragon à Barcelone, et la sollicitude qu'il portait à la conservation des monuments historiques de son pays est attestée, nous dit son biographe, par de nombreux mémoires et index relatifs aux documents diplomatiques confiés à sa garde.

L'œuvre la plus considérable de Carbonell, les *Chroniques de Espanya*¹, qui

1. L'exemplaire de cet ouvrage qui se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris a

n'a été éditée qu'une seule fois (Barcelone 1547) est d'un véritable intérêt pour quiconque s'occupe de l'histoire de la Catalogne (si l'on en excepte la partie qui va jusqu'au règne de Pere IV, qui n'a d'utilité pour nous qu'en tant qu'on y trouve de rares extraits de documents diplomatiques qui n'existent plus aujourd'hui aux Archives de Barcelone). — De plus Carbonell a eu la bonne idée d'insérer dans son livre, à l'époque du règne de Pere IV, la chronique écrite par ce dernier roi. La transcription paraît être faite avec conscience et les interpolations qu'on a pu y signaler se bornent à quelques remarques mêlées au texte de la chronique royale et un peu difficiles à distinguer du premier coup d'œil dans l'édition du XVI^e siècle, mais qui ne sauraient tromper personne.

Tous les écrivains qui se sont occupés du règne de Pere IV jusqu'à Feliu de la Peña dont les annales ont été publiées en 1709, parlent de la chronique de ce roi comme existant aux archives de Barcelone. Depuis lors il n'en est plus question et il est à présumer que le manuscrit aura été soustrait de ce dépôt. C'est donc à Carbonell seul que nous devons la connaissance de cette précieuse chronique, et M. Antonio de Bofarull, frère du savant directeur des archives de Barcelone, a rendu un grand service à l'histoire de son pays, en la réimprimant d'après le texte donné par notre chroniqueur¹.

Des autres écrits historiques de Carbonell deux ont déjà été publiés; une liste chronologique des évêques de Barcelone dans Florez *Esp. Sagrada*, XXIX, 359; et un traité de la *conservatio e duratio de la ciutat de Barcelona* dans Prospero de Bofarull *Los Condes de Barcelona*, p. VII.

Parmi les écrits de Carbonell inédits jusqu'à nos jours et que M. M. de B. nous fait connaître, le plus important est une histoire détaillée et très-curieuse des obsèques du roi Joan II qui avait nommé Carbonell gardien des archives royales en 1476 et pour lequel notre chroniqueur conserva toujours une profonde reconnaissance.

Le reste consiste surtout en procès-verbaux, tantôt en latin, tantôt en catalan, de condamnations d'hérétiques et en mémoires ayant trait au même sujet.

Quant à la biographie de Carbonell à laquelle M. M. de B. a consacré la

presque toutes ses marges couvertes de notes explicatives et rectificatives à la plume. Il serait intéressant de savoir à qui on les doit. On lit au haut du premier f^o de *Auladey y el (alt.) uso del S^m Jeronymo Curita*, au verso se trouvent écrites d'une autre main les *cobles* faites par Pere IV en 1378 et envoyées par celui-ci à son fils Martin, roi de Sicile, sur les formalités qu'ont à remplir les jeunes gens qui veulent se faire armer chevaliers. Ces *cobles* ont déjà été publiées d'après le même registre qui a servi ici au copiste anonyme. par D. Prospero de Bofarull (*Los Condes de Barcelona*, II, 272).

1. *Cronica del rey de Aragon D. Pedro IV el Ceremonioso o del Punyalet escrita en lemosin por el mismo monarca, traducida al castellano y anotada por Antonio de Bofarull. Barcelona, 1850.*

Nous devons ajouter qu'il existe à la bibliothèque de l'Académie de l'histoire à Madrid, deux mss. de cette chronique (voy. Munoz, *Diccionario de las provincias*, etc.). Le texte de ces deux mss. est plus court que celui donné par Carbonell, lequel va du fol. CI à CCII de ses *Chroniques de Espanya*, celui des mss. s'arrête au recto du fol. CXCVIII, aux mots *aevi, sexui vel aetati*. Le texte de Carbonell continue : « *Acabats per gracia de deu tots los dits sis libres, seguensexse les coses subseguides*, etc.; tout ce qui suit jusqu'au f^o CCII paraît être une addition au texte primitif, mais Carbonell n'en est certainement pas l'auteur; il dit lui-même f^o CCII : « *Fins aci lo dit rey en Pere escitor componedor de la sua historia ha parlat; are et per anant parlaré yo componedor y escitor de la present historia.* »

première partie de son ouvrage, les renseignements abondent dans un grand nombre de documents des archives de Barcelone et surtout dans un registre qui porte ce titre : *Vicesimum octavum manuale mei P. Michaelis Carbonelli Serii domini Regis Scribae ejus auctoritate Not. P. Barchinonae*.

C'est le dernier numéro d'une collection de recueils dans lesquels Carbonell transcrivait les différents actes dont il avait à faire, comme notaire public, les expéditions. Ce registre qui nous a heureusement été conservé contient, à côté de copies d'actes, un grand nombre de notes autographes de Carbonell sur lui-même et sur sa famille. M. M. de B. en a fait de nombreux extraits et a pu, avec l'aide des documents des archives, nous retracer année par année la vie de Carbonell et nous donner également, grâce à la position importante qu'occupait celui-ci, des détails fort intéressants sur la société et surtout la cour de cette époque.

Mais il nous tarde d'en venir à une autre production littéraire de Carbonell, d'un tout autre genre que celles que nous venons d'énumérer. Carbonell a été versificateur, sinon poète, il nous a laissé une sorte de poème moral à l'adresse des principaux officiers de la Cour et divers autres personnages, sous forme de continuation d'une *danse de la mort*¹ écrite en catalan et traduite du français.

Cette danse catalane, que M. M. de B. a publiée dans son II^e volume avant la continuation de Carbonell, est indiquée par ce dernier lui-même comme provenant d'un original français. « *Aquesta dança de la Mort ha compost un sanct home doctor e canceller de Paris en lengua francesa appellat Joannes Climachus sive Climaxes a pregaries de alguns devots religiosos francesos. Apres es stada traduida en lengua catalana en la fi de la qual ha posat lo dit doctor lo Epigramma quis segueix*. L'épigramme en question : *de felicitate et infelicitate hominis*, ne nous apprend malheureusement rien du tout sur son auteur. Ce nom bizarre nous paraît difficilement avoir pu appartenir à un docteur ou à un chancelier de l'université de Paris, et M. M. de B. a eu raison de se demander si Carbonell n'avait pas mal transcrit le nom de l'auteur de la danse française. Quant à Mathieu Nicolas Clamenges ou Clémangis, indépendamment de la différence des prénoms et de la difficulté qu'il y aurait à identifier Clémangis avec Climachus, rien dans la nature des nombreux écrits de ce personnage ne nous donne un motif sérieux de croire qu'il a été l'auteur de la danse en question.

La traduction catalane de cette composition ne doit pas être de beaucoup antérieure à l'époque où Carbonell a écrit sa continuation, quoiqu'elle paraisse plus ancienne que la danse espagnole publiée par Ticknor² et Janer³. Elle est écrite en strophes de 8 vers octosyllabiques (de 9 syllabes, si l'on suit la manière de compter espagnole); après une introduction de deux strophes dans lesquelles le *mestre* invite tous les mortels à la danse, les divers personnages y prennent part dans l'ordre suivant : *lo papa, lo emperador, lo cardenal, lo rey, lo patriarcha, lo capita o conestable, l'archabisbe, lo cavaller, lo bispe, lo gentilhome, lo abbat, lo governador, l'estrolec, lo burges, lo canonge, lo mercader, lo cartuxa, lo*

1. Cette danse de la mort avec la continuation de Carbonell et diverses autres poésies de ce dernier se trouvent dans un registre des archives de Barcelone (Memoriale n° 49).

2. Traduction de Julius II, 598-612.

3. Biblioteca de autores españoles LVII, 279-385.

porter, lo monjo, lo usuri, lo meige, lo caamorat, lo advocat, lo ministro, lo curat, lo cavador, lo fiare menor, l'infant, lo schola, lo ermita, la donzella, la monge, la viuda, la maridada, lo notari. En tout 35 personnages, après cela vient une *conclusio*, c'est-à-dire une exhortation à bien vivre du *mestre*. Cette exhortation est suivie d'une autre en quatre strophes dont la quatrième, en latin, est mise dans la bouche d'un roi et porte le titre suivant : « *Aquestes paraules d'un Rey que iau dins una tomba o moniment.* » Les personnages qui dansent ici avec la Mort sont ceux qu'on rencontre habituellement dans presque toutes les danses françaises ou allemandes¹.

On sait que la première édition de la danse Macabre, celle de 1485, ne contient que des personnages du sexe masculin. En 1486 il se fit une seconde édition de la danse des hommes et la même année apparut la danse macabre des femmes. Mais ce n'est qu'en 1499, dans une édition faite à Lyon, que nous trouvons les deux sexes réunis, ce qui ne veut pas dire, ainsi qu'on l'a déjà remarqué², que cet essai fût le premier en son genre, car non-seulement les plus anciennes danses allemandes de Lübeck et du Klingenthal nous offrent cette union des deux sexes, mais nous retrouvons également dans les peintures murales de la Chaise Dieu en Auvergne, dont une partie au moins remonte au XIV^e siècle³, deux femmes, la nonne et la bourgeoise. Or, dans notre traduction catalane, il est à remarquer que les personnages jusqu'à la *donzella* sont les mêmes que ceux de la première édition de la danse macabre⁴ (1485), et sont rangés dans le même ordre, tandis que l'éd. de 1486 a déjà introduit dix personnages nouveaux dont aucun ne se retrouve dans notre texte, sans parler d'autres additions telles que les quatre squelettes formant un orchestre, le dit des trois morts et des trois vifs et plusieurs autres pièces qui ne se trouvent ni dans l'éd. de 1485 ni dans la traduction catalane et qui depuis lors ont toujours été annexées à la danse macabre⁵.

Nous pouvons donc admettre, en considérant que Carboneïll a écrit sa continuation en 1497, que malgré l'addition dans la danse catalane de quelques personnages du sexe féminin que jusqu'à présent on n'a trouvé mêlés à la danse macabre qu'en 1499, la traduction en catalan de la *Danse macabre* a été faite sur un texte français analogue à celui de l'édition de 1485, et ne contenant pas encore les additions introduites dans celle de 1486.

L'existence de cette danse catalane avait déjà été signalée par divers savants. D'abord par D. Amador de los Rios (*Estudios sobre los Judios*, traduct. franç. par Magnabal, p. 263). Cet écrivain, suivi par tout le monde jusqu'à M. M. de

1. Voyez l'article de Wackernagel, *Der Todtentanz* dans *Haupt Zeitschrift f. deutsches Alterthum*, IX, 302-265.

2. Voyez Kastner, *Les danses des morts*. Paris, 1852, 10-4.

3. Wackernagel, p. 317.

4. Cette édition, dont le seul exemplaire connu se trouve à la bibliothèque de Grenoble, a été reproduite dans le tome I (1867) de *l'Histoire générale de Paris*, p. 293 ss.; mais, par une négligence vraiment déplorable, on a joint au texte de 1485 les additions du texte de 1486, sans les distinguer en aucune façon. Il faut donc toujours, pour connaître l'édition de 1485, recourir à la description de l'exemplaire de Grenoble, donnée par Champollion-Figeac dans le *Magasin encyclopédique* de 1811.

5. L'épigramme dont nous avons parlé plus haut est contenue dans les deux éd. de 1485 et 1486.

B., regarde à tort Carbonell comme l'auteur de la traduction catalane de la danse française, tandis que de la note apposée par notre chroniqueur à la fin de cette traduction il ressort clairement que son travail a consisté uniquement à ajouter de nouvelles *cobles* au premier texte. D. Amador de los Rios dit en outre que Carbonell « a pris son idée d'un autre poème écrit en français par Jean de Limoges, chancelier de Paris. » Il y a évidemment ici une erreur de lecture ; cela paraît d'autant plus certain que le savant auteur, dans son histoire de la littérature espagnole (VII, 502), donne, sans aucune observation, au versificateur français le nom qui se trouve dans le ms. de Barcelone, c'est-à-dire *Climachus* ou *Climages*.

Les traducteurs espagnols de Ticknor (éd. de Julius, II, 703) parlent également de la danse catalane et ont extrait de la continuation de Carbonell (ils ne font du reste aucune distinction entre le texte primitif et la continuation) une strophe qui se rapporte à l'aveugle, pour montrer que le texte catalan diffère notablement de la version castillane. Mais cette comparaison n'établit pas du tout la priorité du texte castillan ; au contraire, autant la continuation de Carbonell, travail purement subjectif et de circonstance, s'écarte du texte traditionnel de la *Danse des morts*, autant la danse catalane, par le nombre restreint et la nature même de ses personnages, nous porte à lui chercher un original plus ancien que celui qui a servi à l'auteur du poème espagnol.

Il nous reste à parler de la continuation de Carbonell. Les personnages qu'il fait entrer dans la terrible danse sont de ceux qui le touchaient de près et dont il connaissait bien les faiblesses et les vices. Par ex. : *lo locinent general del Senyor Rey*, *lo Cancellor*, *lo Viccancellor* et autres officiers de la Cour. Mais, tout en se donnant le plaisir de faire danser ses collègues, il n'hésite pas à reconnaître ses propres péchés, aussi l'archiviste fait-il partie de la série des malheureux danseurs

Cançar nous vullau, Narchiver ;
 Ne perdre temps en tal Archiu :
 Pus sou agradaut primer
 Ans de tots los altres veniu.
 En dançar no siau asquiu :
 Lexau libres e l'archivar,
 Daume la ma e prest seguia.
 A la mort qui y pot contrasta ?

M. M. de B. a publié à la suite de cette continuation de la Danse de la mort quelques petites compositions de Carbonell en vers, des *cobles* dont deux sont dirigées contre ses ennemis qui avaient voulu faire modifier certains règlements favorables aux archivistes du roi, etc.

C'est par la correspondance littéraire de Carbonell avec les différents personnages distingués de son époque que se termine le 2^e volume de l'intéressante publication par laquelle M. M. de B. vient d'enrichir la collection des *Documents inédits de la couronne d'Aragon*, déjà si estimée en Espagne et hors d'Espagne. Les œuvres de Carbonell se placent parmi les ouvrages de cette collection qui sont le plus susceptibles d'intéresser un public étendu ; c'est pour cela que nous avons cru, malgré la date relativement ancienne de l'édition, pouvoir en entretenir utilement les lecteurs de ce journal.

Alfred MOREL-FATIO.

Canti popolari Monferrini, raccolti ed annotati del D^r Giuseppe FERRARO, della R. Scuola normale Sup. di Pisa, Torino-Firenze, Loescher, 1870, XVI-158 p. (Conti e racconti del popolo italiano, pubblicati per cura di D. Comparetti ed A. d'Ancona, vol. I).

MM. Comparetti et d'Ancona ont conçu le plan et commencé l'exécution d'une grande et belle entreprise, la publication des *chants* et des *contes populaires* de toute l'Italie. Ce qu'on lit dans le court avertissement mis en tête de ce volume fera naître chez tous les lecteurs de grandes espérances et une impatience presque aussi grande. Les deux éminents professeurs nous disent en effet : « Quanto abbiamo già in mano e quanto aspettiamo ci dà luogo a credere che i desideri di molti uomini dotti potranno, almeno in buona parte, essere soddisfatti per opera nostra e dei nostri collaboratori. » Une telle promesse signée de tels noms se passe de commentaire. Quelques lignes plus bas, nous lisons : « È già pronta e si sta preparando per la stampa una copiosa raccolta di racconti popolari italiani illustrata da uno di noi. » Ces mots étant datés de juillet 1870, il y a lieu d'espérer que ce recueil va bientôt paraître : nous nous empresserons de le signaler à nos lecteurs. En attendant nous n'avons pas besoin de leur recommander la collection de MM. Comparetti et d'Ancona : il va sans dire qu'elle est indispensable à tous ceux qui s'occupent de poésie populaire, surtout chez les nations romanes.

Le premier volume, dû à M. Ferraro, est intéressant et fait avec soin. L'éditeur a circonscrit son recueil dans des limites qu'il indique exactement : « tenendomi nella stretta cerchia della mia patria, Carpeneto, nell'Alto Monferrato, circondario d'Acqui, Provincia di Alessandria. » Il a reproduit fidèlement les textes tels qu'il les a entendus, en notant aussi exactement que possible les traits du dialecte local. En tête de chaque pièce il a renvoyé, quand il y avait lieu, par une brève indication, aux chants parallèles qui existent chez les autres peuples romans (rarement il a été plus loin dans ses rapprochements). Il nous donne cent quinze chansons, et un recueil de 186 *strambotti*. Ces derniers, comme toujours, sont surtout intéressants comme retraçant le caractère et la manière de sentir du peuple du Montferrat (quoique tous ne soient pas *autochthones*) ; les chansons au contraire, pour la plupart, n'appartiennent aux *Monferrini* que dans leur forme moderne, et se retrouvent dans beaucoup d'autres pays. C'est dans cette dernière catégorie de chansons que je choisirai celle que je veux examiner de plus près.

J'ai étudié ailleurs (*Revue Critique*, I, p. 305 ss.) la chanson de *Jean Renaud*. Aux versions que j'ai comparées alors il faut joindre maintenant les deux variantes de Touraine communiquées par A. Brachet (*Rev. Crit.*, II, 125-6), les fragments, appartenant à des formes toutes modernes, qu'a fait connaître M. Rathery (ib., p. 287 ss.), et les trois variantes bretonnes publiées par M. Luzel dans son *Gwerziou Breiz-Izel*¹. Je donne ici la chanson monferrine. en

1. A = version p. p. Ampère, P = Puymaigre (Flévy près Metz), LV = chanson française recueillie en Bretagne par M. de la Villemarqué, B = chansons tourangelles p. p. Brachet, L = chansons bretonnes p. p. Luzel, B-B = Barzaz-Breiz, V = chanson vicentine publiée par A. Wolf, M = chanson monferrine.

signalant en note les rapprochements les plus frappants avec les diverses versions connues jusqu'à présent. On verra avec surprise la forme nouvelle coïncider littéralement tantôt avec l'une tantôt avec l'autre des versions antérieurement connues, qui appartiennent pourtant aux provinces les plus diverses.

Ra soi mamma ant u giardin
R aspiciava lo re Carlin.
— Alegr, alegi, o re Carlin,
Ra vostra dona r'ha in fantulin.

Mi an im' na poss sallegrée tant,
Ch'an il vegrò nent a vni grand
Fèn'u lecc cun i lansoi di lin
Che mi sarò mort a ra matin ¹.

Su ni ven poi ra meza uocc,
Candeire avische e u lim l'e smort.
.....
.....²

Cosa vòl di, o mama granda,
Che li campan-nne i sun-nhu tant ³
— Lasèi sunée, lasèi sunée,
Fan aligria ar fijò du re

Cosa vòl di, o mama granda,
Che li vostr' occ i pransu tant ⁴
— R'è ra fin di ra nigà (fumo del bucato)
Che li mei occ i snn csi bagnà

Cosa vòl di, o mama granda,
I meistr da bosch i tambisso ('picchiavo) tant
— Lasei fée, lasei an pò fè,
I fan ra clùn-nha (cuna) ar fijò du re ⁵

Cosa vòl di, o mama granda,
Che i dumestich i piva tant ⁶
— I han amà a beive i cavai du re,
E qui i han lasu niè ⁶.

A vi dig, o mama granda,
Cima vistirunma nui duman?
— Mi di bianc e vui di gris,
Andrununa a l'isanza di nostr pais ⁷

Chè dona ch'r'è mai quella
L'è in peà ch'ra sia vruello.
— A vi dig vui, mama granda,
Senti csa ch'u dis ist pei infant?
— O lasèie, o noira, pira di,
Andunima a ra messa ch'r'ha da fini ⁸.

Cosa vòl di, o mama granda,
Ra tera fresca sutta ai banch ⁹.

1. Ce début est à peu près semblable dans toutes les versions, sauf que M est encore plus tronquée au commencement que les autres.

2. Il manque ici deux vers, annonçant la mort de Carlin.

3. Les cloches sont mentionnées dans A, LV et B-B et plus précisément dans V : *O madre più che madona. Cossa xè ste campane che così suona* mais la réponse de la mère est différente.

4. Dans plusieurs versions françaises, cette question est la dernière et force la mère à avouer la vérité. Ici encore M coïncide exactement avec V : *O madre più che madona Cossa xè sti ochi che così piangi? O fioia più che nuoreta, L'è n fumo che ven da camino.*

5. La question se trouve dans tous les textes, excepté V, mais la réponse qui est donnée ici est différente de celles de toutes les autres versions.

6. Les larmes des domestiques, causées, suivant la mère, par la mort d'un ou de plusieurs chevaux, sont mentionnées dans P, B¹, L¹. Le rapprochement avec L¹ est particulièrement frappant : « Qu'est-il arrivé aux domestiques... pour les faire pleurer si abondamment? Ils ont été baigner les chevaux, et ils en ont noyé le plus beau. »

7. La question sur la couleur des vêtements à porter se retrouve dans V, A, P, LV, B, B-B, L; la réponse est la même, avec de légères variantes, dans tous ces textes.

8. C'est ici une des coïncidences curieuses de notre chanson. Les enfants qui parlent entre eux de la mort du mari se retrouvent uniquement dans les versions jordanne et tourangeïles. Les trois versions diffèrent quelque peu entre elles et avec M, elles suppléent à la lacune de deux vers qui se fait sentir dans M.

P. Quand commencent les litanies et chants,
Les patoureux s'en vont disant.
Voilà la femme de ce grand roi
Qu'on a enterré hier au soir.

B¹ Quand elle fut dans la plaine passant,
Les patoureux allaient disant.
C'est la femme de ce seigneur
Qui est enterré d'hier au soir.

(B¹ donne : *Les enfants la voyant passer Disaient entre eux tout ébahis : C'est là la femme de Renaud, Enterré d'hier au tantôt.* Dans P, la mère répond à cette question par la vérité, tandis que B a ce couplet : *Dites-moi ma mère, ma rue. Ces paysans que disent-ils? Ma fille, ils disent que les moineaux Ont fait leur nid dans les créneaux.*

9. Ce trait est évidemment fort ancien : il remonte au temps où on enterrait sous les dalles de l'église. En dehors de M il ne s'est maintenu que dans L¹ : *Qui a été enterré*

— O povra mi, nun mi poss pì schisèe : O mama, dème ra ciav dir me castel :
 Ir vostr Carlin l'è mort e suterèe *. A vôi andèe cun ir me curin bell *. .

Les coïncidences que j'ai signalées sont d'autant plus frappantes que la forme *monferrine* est d'ailleurs gravement altérée et n'est pas à beaucoup près une des bonnes variantes de cette admirable chanson.

Bien des pièces du recueil de M. Ferraro prèteraient à des rapprochements intéressants. D'autres, qui ne se trouvent dans aucun recueil connu jusqu'ici, mériteraient aussi d'appeler l'attention. Mais nous nous laisserions facilement entraîner trop loin en parlant de ce précieux volume; bornons-nous à le recommander vivement à nos lecteurs, ainsi que la collection qu'il ouvre si bien.

G. P.

Lo Rondallayre. Quentos populars catalans coleccionats per
 FRANCISCO MASPONS Y LABROS. Primera serie. Barcelona, Verdaguier, 1871.
 In-18, x-116 p.

On ne connaissait jusqu'à présent d'autres contes catalans que ceux dont M. Milá y Fontanals a donné l'analyse à la fin de son *Romancerillo catalan*; la publication de M. Maspons est donc la très-bien venue; il faut espérer surtout que ce petit volume ne restera pas longtemps seul, et que l'annonce du titre (*Primera serie*) sera bientôt justifiée. Dans une courte préface, l'auteur s'explique sur la manière dont il a rempli sa tâche, et expose à ce sujet des principes excellents : « La veu mateixa del poble me las ha dictadas y no he fet mes, salvo en algunas vegadas la forma, que transcriure las de la mateixa manera com me las son ditas. Podria haberlas arregladas un xich, mes no hauria tingut lavoras son caracter propi, que es lo que mes me plavia servir. » Il était seulement inutile de faire à ce propos des reproches très-injustes à Perrault. Mais après cette déclaration, on ne sait trop ce que veut dire la phrase qu'on lit à la page précédente : « Jo be sé que la sencillesa es lo que millor las hi escau, com a fillas del poble.... mes lo desitg de fer lluhir un poch la nostra llengua ha fet qu'en algunas hi posás la forma literaria. » Nous voudrions que l'auteur eût expliqué plus clairement en quoi consiste ce remaniement, et nous désirerions surtout qu'il appliquât plutôt ses talents littéraires à d'autres objets. — Il y a aussi une certaine inconsé-

sous mon banc? la terre a été nouvellement remuée. L² l'a altéré : Qu'est-il donc arrivé de nouveau? mon banc est habillé de noir, et L³ ne le comprend plus du tout : Qu'y a-t-il de nouveau dans ce bourg pour que l'escabeau de mon mari soit ici? — Dans B-B, ce trait a été modernisé; la jeune femme voit la tombe fraîchement faite au cimetière; de même sans doute dans LV : Oh! dites-moi ma mère, ma mie, Pourquoi la terre est rafraîchie? — La même altération dans V : O madre più che madona, Cossa xè sepoltura così fresca? — Une version vénitienne (voy. Rev. Crit. I, 307) nous ramène dans l'église, mais nous y montre le tombeau déjà construit. De même L et B :

L. Ma mère, voilà un beau tombeau!
 — Ma fille, il peut bien être beau.
 C'est le tombeau du roi Renaud.

B. Ah! Dieu, maman, le beau tombeau!
 — Ma fille, il peut bien être beau :
 Il a coûté tous mes joyaux.

1. Ces vers se retrouvent presque textuellement dans les versions indiquées à la note précédente.

2. Cette fin est altérée et tronquée. La mention des *clefs* se retrouve encore dans P. L² et L³, mais d'une façon plus intelligible qu'ici.

quence dans l'appréciation des contes : après avoir constaté l'identité de plusieurs d'entre eux avec des contes d'autres pays, l'auteur n'en prétend pas moins y retrouver le reflet le plus pur de l'esprit et du caractère catalan. Aucun des traits qu'il cite à l'appui de sa thèse n'est propre aux *ronlalls* catalanes, et en général les contes d'enfants ne présentent de différences nationales que dans quelques détails de forme : quant aux traits du récit, l'identité qui se remarque entre des contes appartenant aux nations les plus diverses est parfois tout à fait surprenante. Les contes qui ne se trouvent que chez tel ou tel peuple sont, presque sans exception, insignifiants et modernes.

Nous reviendrons en détail sur la très-intéressante publication de M. Marpons quand elle sera achevée : nous dirons dès aujourd'hui que les contes sont pour la plupart anciens et authentiques ; l'intervention littéraire de l'auteur ne se fait pas trop sentir, si ce n'est dans des morceaux qui, comme *la Creació* (p. 23), n'ont guère la mine d'avoir été recueillis dans le peuple. Le présent volume contient vingt-six contes, dont plusieurs sont très-importants pour la littérature comparée ; nous les recommandons au public, en attendant l'examen détaillé que nous leur consacrerons en temps et lieu.

G. P.

PÉRIODIQUES.

Sous cette rubrique nous donnerons régulièrement le dépouillement des recueils périodiques consacrés aux études romanes et l'indication des articles relatifs à ces études qui pourront se trouver dans les autres recueils périodiques. Nous accompagnerons en général nos indications d'appréciations sommaires. Nos lecteurs se trouveront ainsi tenus au courant de tout le mouvement scientifique dans le domaine qui les intéresse au fur et à mesure qu'il se produira. Nous espérons que nos informations seront peu à peu aussi complètes que possible; pour le moment on voudra bien nous excuser si nous restons encore sensiblement en deçà du but que nous nous proposons. Nous répétons notre appel aux éditeurs de journaux scientifiques où les études romanes sont rarement représentées pour qu'ils nous envoient les articles qui pourraient s'y rapporter; cet envoi est dans leur intérêt autant que dans celui de la science.

Les journaux spécialement consacrés aux langues et aux littératures romanes sont actuellement au nombre de cinq, dont deux en France, deux en Allemagne, un en Italie. Les quatre premiers embrassent ces langues et ces littératures dans leur ensemble; le dernier est restreint au domaine italien. Nous rendrons régulièrement un compte exact des numéros de ces recueils parus dans chaque trimestre; aujourd'hui nous dépouillerons le dernier numéro de chacun d'eux, et nous commencerons par en donner une courte caractéristique historique.

La *Revue des Langues romanes*, publiée par la *Société pour l'étude des langues romanes*, paraît par livraisons trimestrielles de 80 pages au moins (prix d'abonnement : 10 francs). La *Revue* est l'organe de la *Société* fondée en 1869 à Montpellier pour l'étude des langues romanes; cette Société, due à l'initiative de quelques personnes aussi intelligentes que dévouées, est destinée à rendre de grands services et aura sans doute la plus heureuse influence sur le développement scientifique de la France méridionale, où elle a promptement trouvé un public nombreux et zélé; elle publie, outre la *Revue*, un *Bulletin* de ses séances et doit en outre mettre au jour des ouvrages trop considérables pour entrer dans son recueil. — La *Revue* a publié son premier numéro en janvier 1870; les désastres de la guerre ne l'ont pas trop gravement retardée : elle a pu donner complètes les deux années 1870-71, et ne doit aujourd'hui à ses abonnés que le premier fascicule de 1872. Ce qui caractérise la *Revue des langues romanes*, c'est d'abord d'accorder à la langue d'oc une place prépondérante; c'est ensuite d'accueillir les travaux qui concernent les dialectes littéraires modernes, et même des compositions poétiques en provençal actuel. — Nous laisserons de côté dans nos dépouillements cette

catégorie d'articles ; mais nous ne pouvons qu'engager la *Revue* à continuer d'accorder à la langue d'oc une attention particulière. Les deux volumes qu'elle a déjà publiés contiennent des documents et des articles d'un grand intérêt, comme on pourra en juger par l'analyse du dernier fascicule publié.

Le plus ancien des recueils consacrés aux études romanes est l'*Annuaire pour la littérature romane et anglaise (Jahrbuch für romanische und englische Literatur)*. Fondé par M. Ad. Ebert avec la collaboration spéciale de Ferdinand Wolf, le *Jahrbuch* a d'abord paru à Berlin et se publie maintenant à Leipzig chez Brockhaus (4 livraisons par an ; prix : 3 Thaler, soit à Paris 12 francs), sous la direction de M. L. Lemcke : ces noms disent assez la haute valeur scientifique de ce recueil. Il a commencé à paraître en janvier 1859 et vient de donner la troisième livraison de son douzième volume. La plupart des savants qui ont un nom dans les études romanes ont collaboré au *Jahrbuch*, qui offre un tableau fidèle de la marche de ces études depuis douze ans ; pour ne citer qu'un petit nombre de noms, l'Allemagne est représentée par Wolf, par MM. Bartsch, Böhmer, ten Brink, Delius, Diez, Ebert, Grünmacher, Hertzberg, Holland, Köhler, Lemcke, Liebrecht, Mahn, Mile Michaelis, MM. Oesterley, Ruth, Witte, Zarncke, Zupitza, — la France par F. Du Méril, MM. Brachet, Chassang, Meyer, Michelant, P. Paris, G. Paris, Pey, — la Suisse par MM. Rochat et Tobler, — la Belgique par MM. Potvin et Scheler, — l'Angleterre par M. Morris, — l'Italie par MM. Grion, Mussafia, Teza, — l'Espagne enfin par MM. Milá y Fontanals et Amador de los Rios. Au début, le *Jahrbuch* accueillait des études sur les littératures romanes modernes et donnait même chaque année un *compte-rendu* de l'activité de chacune d'elles : sans poser en principe l'exclusion des littératures modernes, M. Lemcke en a beaucoup restreint la place et a supprimé les comptes-rendus annuels. Le *Jahrbuch* est un recueil à peu près indispensable à tout romaniste ; outre ses articles, il donne chaque année une *Bibliographie* qui occupe en moyenne cinquante pages et qui forme un répertoire sans prix de tout ce qui a paru, dans les divers pays de l'Europe, sur les langues et les littératures romanes. — On a parlé récemment de difficultés qui menaceraient l'existence de cet excellent recueil ; mais nous espérons — et nous avons lieu de croire — que ces craintes ne sont pas fondées : sa disparition serait un véritable malheur.

Les *Romanische Studien*, publiées par M. Böhmer à Halle, ne sont point à proprement parler un recueil périodique : ce sont des fascicules paraissant à intervalles irréguliers (le prix est calculé au taux de 50 cent. la feuille). Un seul fascicule a paru jusqu'à présent (1871) : il porte sur sa couverture l'annonce de plusieurs articles qui promettent d'être intéressants.

L'Italie a depuis cinq ans un journal spécialement consacré à l'étude de sa langue et de sa littérature : c'est le *Propugnatore*, publié à Bologne par l'éditeur Romagnoli, comme *appendice* à sa *Collection d'œuvres rares ou inédites* ; le directeur du *Propugnatore* (nous ne comprenons pas très-bien le sens de ce titre belliqueux) est M. Zambrini. Ce recueil a publié, entre autres travaux d'une grande valeur, les études de M. Rajna sur les origines de l'épopée italienne, qui ont paru ensuite à part, et dont nous rendrons prochainement un compte détaillé.

On peut presque ranger parmi les journaux romanisants l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen* publié à Berlin par M. Herrig. Ce recueil, qui

comprend déjà cinquante volumes, s'occupe des langues modernes non-seulement au point de vue pratique de l'enseignement, mais souvent aussi au point de vue scientifique. Nous signalerons les articles de cette dernière catégorie.

En dehors de ces journaux où presque tout a de l'intérêt pour nous, un certain nombre de périodiques, d'un caractère plus universel ou consacrés à des études voisines, seront souvent mentionnés à cette place. Ainsi en France la *Bibliothèque de l'École des chartes*, où le moyen-âge est étudié sous tous ses aspects, contiendra souvent des articles de notre compétence; nous en trouverons sans doute aussi, moins fréquemment, dans la *Revue des Questions historiques* et dans le *Cabinet historique*, — dans la *Revue archéologique*, — dans les journaux de bibliographie (*Bibliophile français*, *Bulletin du Bibliophile*), — quelquefois même dans les grandes revues de Paris ou de la province, voire dans les journaux quotidiens. — En Allemagne, les quatre recueils consacrés aux études germaniques, le *Journal pour l'antiquité allemande* de Haupt, l'*Indicateur pour l'antiquité germanique*, la *Germania* de Bartsch et le *Journal pour la philologie allemande* touchent bien souvent notre domaine. — D'autres recueils, comme les journaux allemands de philologie classique, le *Journal danois de Pédagogie et de Philologie*, le *Journal de l'instruction publique belge*, etc., nous offriront çà et là le sujet d'une notice. — Enfin il faut compter parmi les journaux que nous aurons souvent à mentionner ceux qui sont consacrés à la critique, et qui contiennent souvent des comptes-rendus d'ouvrages qui nous intéressent. Tels sont en France la *Revue critique*, en Allemagne le *Literarisches Centralblatt*, en Angleterre l'*Athenæum* et l'*Academy*: nous nous bornerons le plus souvent, pour les articles de ces journaux, à une simple mention.

Les *comptes-rendus* ou *mémoires* des Académies et des Sociétés savantes sont encore une autre source où nous puiserons. Naturellement nous ne mentionnerons ces recueils que quand ils contiendront des articles qui concernent nos études. Nous adressons ici aux Sociétés l'appel que nous avons adressé aux éditeurs.

1. REVUE DES LANGUES ROMANES, II, 2-4. — P. 85. A. Montel, *Le livre des privilèges de la commune Cloture*. Ce manuscrit, qui fait partie des archives municipales de Montpellier, est le cartulaire d'une association qui avait pour objet l'entretien des fortifications de la ville. Il a été écrit à diverses époques du XIII^e et du XIV^e siècle (1264-1369). Les documents que M. Montel en extrait (serments des ouvriers, inventaire ancien des archives de l'œuvre, inventaire de ses biens, etc.) ne manquent pas d'intérêt et semblent copiés avec soin. Le petit glossaire joint à la publication laisse à désirer: des mots qui manquent à Raynouard, principalement des noms de métiers, n'y figurent pas et en revanche on y trouve bien des termes qui ne sauraient arrêter aucun lecteur ayant la plus légère teinture de la langue d'oc. Je ne sais pourquoi M. M. imprime toujours en un seul mot *azels* (*ad illos*), *azalcun*, etc. — P. 109. Boucherie, *La vie de sainte Euphrosyne, texte romano-latin du VIII^e-IX^e siècle* (Fin). Voy. ci-dessus, p. 238. — P. 118. Le même, *Gesta Francorum, Pseudo Turpin, textes poitevins du XIII^e siècle*. Extraits des mss. B. N. fr. 124 et 5714. Dans la courte introduction de M. Boucherie nous rencontrons cette assertion extraordinaire que *Saint Léger*, la *Passion* et les serments de 842 appartiennent au dialecte

poitevin. — P. 133. L. Gaudin, *Épîtres farcies de la Saint Etienne en langue romane*. La langue romane c'est la langue d'oc, le provençal, que les méridionaux continuent à désigner par un nom auquel aucun des idiomes romans ne saurait avoir un droit exclusif. Ces deux épîtres farcies (ou *tropes*) sont tirées d'un ms. de la Bibl. municipale de Montpellier. La première, dont la *Revue* donne un fac-simile fort bien exécuté, était jusqu'à présent inconnue; la seconde est celle que Raynouard et d'autres après lui ont publiée, et dont on connaissait jusqu'à présent sept ou huit exemplaires¹. Dans le travail de M. G., d'ailleurs très-satisfaisant, s'est glissée une erreur de lecture qui rend inintelligibles plusieurs passages de la première épître. Ce qu'il a pris pour un *D* est un *U*. Ainsi, coupl. 3, v. 1, lisez non pas *Des* qui n'est pas provençal, mais *Us*; de même coupl. 5, v. 5; coupl. 10, v. 1, *Decvos*, l. *Vecvos*. En outre, coupl. 7, v. 3, il faut lire *aprophat* et non *approchat*; coupl. 8, v. 3, *contral* et non *contrai*; coupl. 9, *o viro*, et non *oviro*, etc. — P. 143. C. de Fourtoulon, *Une assemblée nationale au XIII^e siècle* (Extrait de la chronique catalane de Jacques I^{er}, d'après l'édition de Valence, et le ms. de Barcelone; avec traduction). — P. 167. Chabaneau, *Grammaire limousine* (dialecte moderne); travail fait avec beaucoup de soin. — P. 223. Gaudin, *l'Opera de Frontignan suivi d'autres poésies patoises de la fin du XVII^e siècle*. L'opéra de Frontignan est de 1678; l'unique édition en est devenue extrêmement rare; M. Gaudin le publie d'après une révision faite par l'auteur et conservée à Toulouse. — P. 282. Poésie provençale de M. Bringuier. — P. 290. A. Montel, *Contes populaires rythmés* (en dialecte de Montpellier). 1. *Lou pichot nanet*, sorte de scène mimique qui se joue avec les cinq doigts, et qu'il ne faudrait pas appeler le *Petit Poucet*, héros d'un conte fort différent. 2. *Lou pelerinage de la paura tourniqueta*; voy. ci-dessus, p. 225. 3. *Lou camin dau paradis*; nous ne savons ce que la vraie tradition populaire a pu fournir au fond de ce conte. — très-peu de chose probablement; quant à la forme, c'est celle du roman-feuilleton et non du conte d'enfant. 4. *Lou cant de l'aucelou*, rythme énumératif qui a des analogues dans toutes les langues. Ces contes, — à l'exception du n^o 3, — sont intéressants, et nous désirons vivement que la *Revue* nous en donne d'autres; mais il faut exiger des collecteurs moins d'esprit et plus de fidélité; il paraît d'ailleurs très-inutile, dans un recueil de ce genre, de donner une traduction française. — P. 310. *La Bague d'or*, version, en dialecte de l'Ariège (recueillie par M. L. Lambert, et un peu ariangée?), d'une chanson dont la *Revue* a déjà donné plusieurs formes. — P. 314-320. *Ecrivains contemporains en langue d'oc*; *Bibliographie; Chronique*. P. M.

II. JAHRBUCH FÜR ROMANISCHE LITERATUR, XII, 3. — P. 241-268. *Raparius*, par H. Oesterley. Ce poème latin, qui paraît être du XIII^e s., a déjà été publié deux fois; M. Oest. en donne d'après trois mss. (d'un quatrième qui était à Strasbourg il ne reste qu'un fragment publié par les Grimm) une édition qui est conforme, dit-il, « aux principes des philologues anglais, » mais qui ne mérite pas le nom de *kritische Bearbeitung*: il ne suffit pas pour donner une édition cri-

1. Aux indications bibliographiques fournies par M. Gaudin, il faut ajouter Helfferich, *Raymond Lull und die Anjenge d. Catal. Lit.*, p. 29-33.

tique de communiquer les variantes des mss. qu'on a consultés; il faut en tirer parti. D'ailleurs je me méfie du soin de l'éditeur, qui ne semble pas s'apercevoir que plusieurs vers sont faux ou inintelligibles; je ne puis croire que trois mss., séparés les uns des autres par tant de temps, aient en commun des fautes aussi grossières; p. ex. v. 30 : *Arbitrio parent onusta creata tuo*, je ne puis admettre que ABC donnent *onusta* pour *cuncta*, et ce vers n'est pourtant accompagné d'aucune variante; v. 62, *nisi* : la bonne leçon *nihil* est dans A, mais *nisi* est-il réellement dans BC? v. 88 : *Sed tamen haut fratrem denegat esse meum*, l'éditeur donne *se regat* comme variante de A, B donnerait donc le même vers que C, pourtant il faut *se negat* ou mieux *Se tamen.... denegat*; v. 108 : *posteriore* est une faute évidente pour *posteriora*, et il n'y a pas de variante. Si les mss. offraient réellement ces leçons, il y aurait à les classer bien plus rigoureusement que ne l'a fait l'éditeur; mais je n'en crois rien. M. Oesterley, dont les ouvrages sur la littérature comparée rendent et rendront des services immenses à la science, travaille trop rapidement; je ne le constate pas pour la première fois. — P. 269-285. H. Bartling, *Die Mundarten des südlichen Frankreichs*, observations assez justes, mais sans grande portée, sur les dialectes du midi de la France; l'auteur a surtout un point de vue pratique, et ne se montre pas fort au courant des travaux faits dans ce domaine. — P. 286-316. R. Köhler, *Zu der altspanischen Erzählung von Karl dem Grossen und seiner Gemahlin Sibille*; le savant bibliothécaire de Weimar compare le texte de ce roman, publié par D. Amador de los Rios d'après un ms. du XIV^e siècle, à l'édition faite au XVI^e, comble d'après cette édition une lacune considérable du ms. inaperçue de l'éditeur, redresse beaucoup d'erreurs, principalement dans les noms propres, et fait plusieurs rapprochements intéressants, il montre à ce propos une grande connaissance de l'épopée française (*Huidelon*, p. 290, n'est pas *Huc*, mais l'all. *Odilo*; p. 292, je serais porté à lire *Vincennes* pour *Vete*, la *Abadia* est assez naturellement la grande abbaye de Chelles; pour *terta gasca* il faut lire *terta gasta*, en v. fr. *terre gaste*, désert, et entendre le pays effectivement assez sauvage qui se trouve au sud-ouest d'Aix-la-Chapelle). M. K. montre que le roman espagnol ne vient pas de la version en prose française analysée par M. Gautier, mais directement du poème. Signalons l'ingénieuse conjecture d'après laquelle l'it. *grimaldiello* viendrait du nom du voleur Grimoart. — P. 317-336. *Lettere inedite di Ugo Foscolo*, publiées par A. Tobler. — P. 337-346. F. Liebrecht, *Sicilianische Volkslieder und Volksräthsel*; supplément d'un genre particulier aux *Canti popolari siciliani* de Pitré; celui-ci avait supprimé les chansons obscènes et particulièrement des devinettes, telles qu'on en retrouve partout, où le mot de l'énigme est très-innocent, tandis que la description fait penser à un objet ou à un acte indécent. M. Liebrecht a demandé à M. Pitré ces pièces supprimées, et les publie dans le *Jahrbuch* avec explications et rapprochements. Nous avouons ne pas leur trouver grand intérêt. — *Comptes-rendus. Novelle di Giovanni Sercambi* (Bologna, Romagnoli, 1871); art. de M. R. Köhler, contenant comme toujours des rapprochements intéressants. G. P.

III. ROMANISCHE STUDIEN. — Le premier n^o de ce recueil a seul paru et il est déjà bien ancien; nous nous bornerons à dire qu'il est exclusivement consacré à la littérature italienne.

IV. IL PROPUGNATORE, anno 5^o, dispensa 1^a (1872). — Le journal ouvre sa cinquième année par quelques mots à ses abonnés; nous y constatons avec plaisir que l'existence et les progrès de cet utile recueil sont assurés¹. — P. 5-28, C. Vesme, *Di alcune iscrizioni volgari toscane dei secoli XI, XII e XIII*; cet article intéressant contient le texte de plusieurs inscriptions et en détend l'authenticité; pour telle ou telle il y aurait besoin d'un supplément d'information. — P. 29-63, P. Rajna, *Osservazioni fonologiche a proposito di un manoscritto della Bibl. Magliabecchiana*, excellentes observations, propres à jeter un jour nouveau sur l'histoire de la prononciation, c'est-à-dire de la langue italienne. — P. 64-76, F. d'Ovidio, *di alcune parole che nella pronunzia toscana producono il raddoppiamento della consonante iniziale della parola seguente*; cet article, écrit sans que l'auteur connût celui de M. Rajna, le complète et le confirme heureusement en plusieurs points; il faut être italien pour décider si l'auteur a raison de dire que « la sede della lingua colta fù la Toscana e più propriamente Firenze, e sull'uso vivente di questa se ha a modellare e la lingua e la pronunzia; » il peut sembler que l'italien parié ailleurs, s'il conserve un caractère plus archaïque, doit être préféré; mais l'auteur n'hésite pas: il veut qu'on prononce *darroma* et non *da Roma*, *dovevai* et non *dove vai*, et il dit expressément: « Chi oggi comandasse ad un Lombardo di pronunziare *da Roma* con due *r* sarebbe perlomeno deriso, mentre però nel fatto egli non farebbe che esercitare un diritto egualmente legittimo di quel che usiamo quando s'inculca a un Veneto di non scempiare il doppio *t* di petto. » Voudrait-il aussi qu'on écrivit *darioma*, etc.? Ce court article est d'ailleurs plein de remarques fines et *suggestive*. — P. 77-103, F. Carta et E. Mulas, *le Carte d'Arborea e l'Accademia di Berlino*. La direction dégage par une note sa responsabilité de ce travail, et elle fait bien. Les auteurs, sardes tous deux, se proposent de réfuter successivement chacun des jugements, tous identiques dans leurs conclusions, portés par divers savants de Berlin sur les trop fameuses *Carte d'Arborea* (voy. sur le rapport de l'Académie la *Revue Critique*, 1870, t. I, p. 306), et commencent par celui de Jaffé, qui démontre les monstruosités paléographiques dont fourmillent ces manuscrits. De la réponse des Sardes il n'y a rien dire: le ton général est celui d'une noble indignation, qui s'emporte souvent en injures; nous ne ferons qu'une ou deux remarques. Les rapprochements paléographiques avec des chartes conservées aux archives de Cagliari sont sans aucune espèce de valeur, tant qu'on n'aura pas fait connaître la date et la provenance de ces chartes. En outre, les lectures de MM. C. et M. paraissent souvent si étranges qu'on exigerait un fac-simile des documents qu'ils invoquent. Dire que Jaffé, s'il vivait, « non avrebbe esitato un istante a riconoscere il suo torto ed a rendere ai Sardi documenti tarda, ma riparatrice giustizia », c'est vraiment aller trop loin. En disant (p. 81) qu'avant le rapport berlinois, « l'opinione dei dotti, riconoscendo l'insussistenza dei loro argomenti [des contradicteurs], avea già reso giustizia alla sincerità di questi documenti », les Sardes raillent; comme l'a dit Meyer (*Rev.*

1. Pendant que le *Propugnatore* jouit, en Italie et à l'étranger, d'une juste estime, « in questa nostra Bologna, dove è fama per varie parti d'Italia che sia il centro degli studii filologici per multiplicità di cultori, e dove il *Propugnatore* mena sua vita, non che egli abbia associati, appena è conosciuto. » Πρωτότης ἐν τῇ πατρίδι!

Crit., l. 1.), l'Académie de Berlin n'a fait que donner à l'évidence l'appui de son autorité, « car la question de l'authenticité était depuis longtemps résolue pour tout homme sensé. » Enfin il serait temps de s'éclaircir sur un point que, malgré des suggestions réitérées, on s'obstine à couvrir d'une ombre profonde. On prétend toujours qu'il est impossible d'indiquer ou de deviner le fabricant de ces documents ; mais Meyer a fait remarquer qu'il est étrange, non pas « que certaines gens n'aient point été surpris [de l'aspect des manuscrits] (ce n'est qu'une preuve d'ignorance), mais que des documents de la sorte aient pu être déchiffrés par le nommé Pillito ou Pillitu, *a quo*, selon M. Baudi di Vesme, *universæ hæ Arborenses chartæ primum lectæ et transcriptæ sunt*. » Ce témoignage est pleinement confirmé ici : « Tutti [i documenti] furono decifrati dal valentissimo paleografo Pillito (p. 79). » Ce *valentissimo paleografo* est resté, si nous ne nous trompons, depuis les discussions soulevées sur les mss. en question, un personnage muet : nous l'invitons à sortir de son silence. C'est par son entremise que les mss. sont arrivés à la bibliothèque de Cagliari¹ ; c'est lui qui les a tous déchiffrés, sans embarras et sans fautes ; nous n'hésitons pas à déclarer qu'à nos yeux et à ceux de beaucoup d'autres le sieur Pillito est véhémentement suspect d'être le père de tous les documents d'Arborea. On sait qu'il ressort du rapport de M. Mommsen que le faussaire a ajouté en marge d'un de ses produits la copie d'une inscription découverte en 1856 ; il est fort possible que cet amateur continue encore à exercer ses talents et nous réserve de nouvelles découvertes : il nous semble qu'il est de l'honneur des Sardes de regarder un peu dans les yeux ce *paliographe* extraordinaire qui unit tant de patriotisme et tant de modestie à une si rare habileté de déchiffrement. Nous ne voulons pas finir ces lignes, que nous regrettons d'être obligé d'écrire, sans rappeler que l'année dernière le *Propugnatore* a publié un excellent travail de M. Vitelli sur les *Carte d'Arborea*². — P. 104-117, réponse de M. Bentini à une critique de M. d'Ovidio sur des traductions du grec. — P. 118-142. Notice de M. d'Ovidio sur différents ouvrages, et d'abord sur le *Jahrbuch*, les *Romanische Studien*, et le premier fascicule de la *Romania* ; nous remercions vivement l'auteur de la sympathie qu'il témoigne à notre œuvre. Il parle ensuite de l'*Antologia della prosa italiana moderna compilata.... da G. Puccianti* (Firenze, 1871), et de deux ouvrages sur la comédie italienne du XVI^e siècle, l'*Initazione latina nella commedia italiana del XVI secolo*, par Vin-

1. Ces pièces ont été achetées par la bibliothèque de Cagliari, où M. Pillito est employé, à un nommé Cosimo Manca (vit-il encore?), ancien moine, qui n'a jamais dit de qui il les tenait, et qui les avait montrées à Pillito avant de les faire voir à d'autres. Le bon Martini (*Racutta*, p. 12) fait à ce propos la remarque précieuse que ces merveilles auraient été perdues « se il loro ritentore non avesse avuto la felice ispirazione d'inviarle in Cagliari al Manca, e costui non fosse stato stretto in amicizia col Pillito, tanto valente negli studii paleografici. » Si *paliographe* signifie celui qui παλαίζε γραζει, M. Pillito paraît en effet mériter ce titre par excellence.

2. Ce travail a paru à part : *Delle carte di Arborea e delle poesie volgari in esse contenute, esame critico di Girolamo Vitelli, preceduto da una lettera di Alessandro d'Ancona a Paul Meyer* (Bologna, 1870). La partie la plus intéressante et la plus neuve de ce mémoire est celle qui concerne la poésie italienne. La lettre de M. d'Ancona à P. Meyer donne des détails curieux sur les mss. de fabrication sarde découverts dans ces dernières années à Sienne et à Florence : la parité avec certains épisodes des falsifications tchèques est frappante.

cenzo de Amici (Pise), et les *Studi sulla commedia italiana del sec. XVI*, par A. Agresti (Naples) : le critique trouve ces deux ouvrages, qui soutiennent des thèses opposées, intéressants et diversement distingués, mais l'un et l'autre un peu superficiels. — P. 143-145, *Due pie antiche narrazioni*, publiées par A. Neri. — P. 146-157, *la Novella, a milanese, esempi e panzane lombarde, raccolte nel milanese da Vittorio Imbriani*; ce recueil charmant et précieux, commencé dans le t. IV du *Propugnatore*, en est à son 19^e numéro (*la Monega*, récit romanesque sans grand caractère); en note M. I. donne une sorte de nouvelle populaire florentine, très-vivement contée. — P. 158-170. *Bibliografia*, notice de M. P. Salvatico sur le *Catalogo dei Novellieri italiani in prosa raccolti e possedati da G. Papanti* (Livourne), ouvrage capital pour la bibliographie si intéressante des *novellieri* italiens. — 2. (p. 162), *Leggenda di S. Silvestro papa*, traduction du latin faite *nel buon secolo* (Firenze). — 3. (p. 163), Carducci, *Cantilene*, etc. (cf. *Romania*, I, 115); art. de M. Zambrini, qui publie une prière populaire à Saint-Julien et souleve sur ce saint des questions curieuses. — P. 171-175, *Annunzi bibliografici*. G. P.

V. BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, t. XXXII. — P. 291-320. N. de Wailly, *Observations grammaticales sur les chartes françaises d'Aire en Artois*. Dans le tome précédent de la *Bibliothèque*, M. de W. a publié d'après les originaux un certain nombre de chartes en langue vulgaire provenant des archives de la Collégiale de Saint-Pierre d'Aire; dans le présent article il les soumet à cet examen minutieux et attentif par lequel il a fait passer, il y a peu d'années, les chartes de la seigneurie de Joinville. La valeur de ce travail consiste surtout dans l'exactitude parfaite des faits réunis : ces faits ne sont pas et ne peuvent pas être bien nouveaux, — l'auteur le reconnaît à la fin de son travail, — mais ils n'avaient point encore été démontrés d'une façon aussi complète et d'après des documents aussi sûrs. Nous regrettons seulement que l'auteur ne les ait pas classés selon l'ordre généralement adopté dans les grammaires scientifiques, et à cet égard nous ne pouvons que rappeler des observations précédemment exprimées à propos du travail de M. de W. sur la langue de Joinville (voy. *Revue Critique*, 1869, II, 7). — Entre autres observations utiles que renferme le présent mémoire, on peut signaler celles qui concernent l'accord du participe d'un verbe réfléchi avec son sujet (p. 300) : à l'encontre de M. Boucherie, M. de W. ne pense pas que l'accord ait lieu lorsque le participe est précédé d'une préposition, ainsi : « il se tient pour païé » et non « pour païés »; cette remarque nous paraît juste, toutefois il est à noter qu'en pareil cas l'accord pouvait, au témoignage de Raimon Vidal (éd. Guessard, p. 78), se faire ou ne point se faire : « ieu mi ten per pagat » ou « ieu mi ten per pagatz »; et il devait en être de même en français. P. M.

VI. ZEITSCHRIFT FÜR DEUTSCHES ALTERTHUM, hgg. von Haupt, N. F. III, 3. — P. 469-506. Wackernagel, *die Anfänge lateinischer profaner Rhythmen des Mittelalters*. — Nous signalons ce travail extrêmement utile à tous ceux qui s'occupent de la poésie rythmique du moyen-âge et particulièrement de la poésie goliardique. M. W. donne après chaque début l'indication des livres où la pièce

a été publiée, et quelquefois des manuscrits. Il va sans dire que cette liste n'est pas absolument complète, et on peut regretter qu'elle ne contienne pas l'indication d'un plus grand nombre d'*inédita*. Mais elle n'en mérite pas moins toute la reconnaissance des travailleurs, auxquels elle rendra de grands services.

G. P.

VII. GERMANIA. *Vierteljahrsschrift für deutsche Alterthumskunde, Begründet von Franz Pfeiffer, Herausgegeben von Karl Bartsch*. XVI, 4. — P. 381-414. E. Kolbing, *de norasche Erex saga und ihre Quelle*. Il résulte de ce travail soigneux, qui se rattache à celui de Bartsch sur l'*Erec* allemand comparé à l'*Erec* français, que le rédacteur de la Saga n'a eu d'autre source que le poème de Crestien de Troies, mais qu'il l'a lu dans un manuscrit assez différent de celui qui a été publié, et assez voisin de celui qu'a suivi l'imitateur allemand Hartmann d'Aue. M. D. s'est déjà fait avantageusement connaître par un mémoire analogue sur la *Paizwal-Saga*. Voici sa conclusion : « Si nous possédions une édition critique de l'*Erec* de Crestien avec toutes les variantes, on pourrait très-probablement déterminer quel était ou au moins à quel groupe appartenait le ms. qu'a eu sous les yeux le rédacteur norois. — De même il faudra tenir compte des résultats de cette étude si on veut donner une nouvelle édition du poème de Crestien. Car suivant toute vraisemblance c'est parmi les meilleurs mss. qu'il faut ranger celui dont les copies servaient dès le XIII^e siècle à des imitateurs étrangers. — Ainsi les Sagas qui ont des sujets appartenant au cycle d'Artus, et qui ont jusqu'à présent été complètement laissées de côté, prennent pour nous méridionaux une importance qui a bien déjà été pressentie, mais dont on n'a tiré aucun parti. » Nous nous associons pleinement à ces conclusions; nous remarquerons seulement que les Sagas carolingiennes sont à nos yeux encore plus importantes, et qu'il est grand temps qu'on les étudie de près et qu'on fasse sortir de la nuit des mss. celles d'entre elles, — et elles sont nombreuses, — qui y dorment encore.

G. P.

VIII. RHEINISCHES MUSEUM FÜR PHILOGIE, *hgg. von Fr. Ritschl und A. Kluge*. XXVII, 1. — P. 102-136. W. Teuffel, *die Historia Apollonii regis Tyrii*. Le grand succès de ce récit pendant le moyen-âge chez tous les peuples européens donne de l'intérêt pour nous à l'édition de l'original latin que vient de publier M. Riese (Leipzig, Teubner). M. T. cherche ici à prouver que l'*Historia* a été traduite du grec dans un pays où les Germains étaient établis, ce qui paraît assez douteux. Il essaie ensuite de démontrer qu'un des mss. de l'*Historia*, le ms. Sloane, a été beaucoup trop négligé par M. Riese, et qu'il contient un texte indépendant des autres et meilleur. Il est incontestable en effet que ce ms. donne souvent des leçons préférables à celles qu'a admises l'éditeur, et il paraît appartenir à une famille à part. Mais dans plusieurs passages où M. T. voit la leçon primitive, il est probable que ce ms. offre un texte revu et corrigé à l'époque carolingienne (le ms. est du XI^e siècle).

G. P.

IX. REVUE CRITIQUE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE. janvier-mars 1872. — Les quatorze premiers nos de la *Revue* contiennent des comptes-rendus des ou-

vrages suivants : 1. *Liber de infantia Mariae et Christi Salvatoris*, p. p. Schade ; — 5. Bartsch, *Histoire de la littérature provençale* (G. P.) ; — 6. Grion, *Dino Compagni* (G. Monod) ; Storm, *les nations et les langues romanes* (G. P.) ; — 7. Pont, *Origines du patois de la Tarentaise* ; — 9. Haag, *Comparaison du pracrit et des langues romanes* ; Castiglia, *Langue et Amour* ; — 10. *Le livi des Cent Ballades*, p. p. de Queux de Saint-Hilaire ; *Tres flores del antiguo teatro español*, p. p. C. Michaelis (G. P.) ; Thomas, *Granmaire créole* (P. M.).

X. LITERARISCHES CENTRALBLATT de Leipzig, janvier-mars 1872. — Les quatorze premiers nos contiennent des comptes-rendus des ouvrages suivants : 8. Bartsch, *Grundriss zur Geschichte der prov. Literatur* (Msf.) ; — 11. Hofmann, *Alexis, Pariser Glossar 7692* (article fort arriéré) ; — 13. Meyer, *les derniers Troubadours* (Mf.) ; Paris, *la Vie de saint Alexis* (Mf.) ; — 14. *Del governo de' regni*, p. p. Teza (Msf.) ; Fergus, p. p. Martin (Msf.).

XI. GOETTINGISCHE GELEHRTE ANZEIGEN, n° 8 (21 février). — Dans ce numéro, nous trouvons un compte-rendu très-bienveillant, dû à M. Tobler, des *Derniers Troubadours de la Provence* de P. Meyer. Les pièces contenues dans ce mémoire, étant publiées d'après un texte unique et souvent très-corrompu, offrent encore bien des passages obscurs ou incorrects. Plusieurs sont heureusement éclaircis ou corrigés dans l'article du savant professeur de Berlin. Il a notamment deviné l'espèce de charade que renferme une petite pièce du Bâtard d'Aragon (*Dern. troub.*, X, II a, p. 87). Le mot est *Garcen*, qui se trouve du reste indiqué dans la pièce qui suit¹. Toutefois, toutes ses remarques ne nous paraissent pas également fondées. I. 47 (p. 29), la grammaire n'exige point du tout que *devinan* et *aitan* prennent un *s* ; le second de ces mots est plus correct sans *s*, et le premier est employé comme gérondif et non comme participe. — IV, 11, v. 7 (p. 44), *deman* est fort bon. Ce verbe (subj. de *demandar*) qui est au sing., a très-légitimement pour sujet *conte ni duc*, etc. du vers suivant ; *denian*, proposé par M. T., donnerait au vers une syllabe de trop ; ce ne sont point ici des vers épiques. — *Ibid.*, v. 55, *cambras hostal* n'a pas de sens, j'en conviens, mais la correction de M. T., *cambr'as host tal*, n'en a pas davantage. Lisez *cambras ho stal*, car *ho* est la conjonction *ou* et *stal* = *estal*. — *Ibid.*, v. 58, *esquiva ses* n'est qu'une faute d'impression. De même *bat* pour *bai*, XV, 11, v. 6 (p. 107). — X, 111, v. 3, *resouton* voulant dire « resultent », m'étonnerait beaucoup. — XVII, 36. Les conditionnels en *ara* ne sont point inconnus : ils ont été étudiés dans une dissertation publiée en 1864 par Louis Bertrand, genevois. — XXIII, v. 16 (p. 124), *c'an fachas* donnerait au vers une syllabe de trop ; la leçon *c'a fatz* est excellente. En revanche, deux vers plus haut, *vil* doit probablement être corrigé en *nul*.

P. M.

1. M. Tobler est très-habile dans ce genre d'exercice. Déjà, il y a quelques années, il a deviné une autre énigme que renferment les *Leys d'anors* (*Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.* VIII, 353). Nous publierons dans la *Romania* un certain nombre d'énigmes encore inédites, laissant à nos lecteurs le soin de les deviner.

XII. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE BÉZIERS. 2^e série, VI, 1. — La Société de Béziers, l'une de celles assurément qui portent le plus d'intérêt aux études romanes, a consacré toute cette livraison (185 pages) à la publication d'un travail très-recommandable dont l'auteur est M. Azais, secrétaire de cette Société, bien connu par ses travaux sur les troubadours de Béziers, et auteur d'un Dictionnaire languedocien dont l'impression est malheureusement restée interrompue. C'est un catalogue botanique, contenant la synonymie des noms de plantes dans les divers dialectes du Midi, principalement en languedocien. Ce Glossaire est divisé en deux parties: 1^o partie française-languedocienne, 2^o partie languedocienne-française. Quelques pages à la fin du volume sont consacrées aux noms patois des diverses espèces de champignons. Dans la première partie, qui est la plus importante, M. A. donne non-seulement les noms français des plantes (avec de nombreux renvois d'un synonyme à l'autre), et les noms languedociens correspondants, mais encore les noms scientifiques (latins), et, lorsqu'il est possible de le faire, les noms vulgaires du moyen-âge (ceux-ci en petites capitales). Il a consulté à cet effet les rares textes de langue d'oc où il soit question des plantes: les fragments publiés du *Breviari d'amor*, le *Breviari d'amor*, etc. — La Société de linguistique de Paris s'était proposé autrefois d'entreprendre, de concert avec la Société botanique de France, un Dictionnaire comparatif des noms de plantes dans les diverses parties de la France¹: malheureusement ce projet paraît avoir été abandonné. — Notons qu'en 1866, la Société d'Apt (*Annales*, 2^e année, p. 86-160) a publié, sous le titre de Flore d'Apt, un travail très-estimable contenant également la synonymie patoise. Toutefois ce travail n'est pas d'un usage commode pour ceux qui cherchent le synonyme français d'un nom patois, car les noms de plantes y sont rangés non selon l'ordre alphabétique, mais selon l'ordre des familles.

P. M.

1. *Mém. de la Soc. de ling.* I, xv.

CHRONIQUE.

Les caractères que nous avons fait graver pour la *Romania* n'ont pu encore être prêts à temps pour ce second numéro ; mais nous sommes sûrs de pouvoir en faire usage et les communiquer à nos lecteurs dans notre prochain fascicule.

— M. l'abbé Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille, prépare une épigraphie de la langue d'oc. Nous prions les membres de la Société, et en général tous nos lecteurs, de vouloir bien nous communiquer toutes les inscriptions inédites qu'ils pourraient connaître, qu'elles soient sur pierres, sur monnaies ou médailles, sur sceaux ou cloches. Ils devront adresser leurs communications à M. le Secrétaire de la *Société des langues romanes*, rue Astruc, 4, à Montpellier (*Revue des langues romanes*).

— Le Bureau de la *Société des langues romanes* pour l'année 1872 est ainsi composé : MM. Achille Montel, *président* ; le docteur Espagne, *vice-président* ; Atger, *secrétaire* ; Cantagrel, *trésorier* ; Hamelin, *gérant* de la *Revue des langues romanes*.

— Le n° 2308 (20 janv.) de l'*Athenæum* contient la curieuse notice que voici : « Among the French manuscripts in the British Museum, Mr. Henry Ward has found a verse version of 2000 or 3000 lines, of one of the series of Guillaume d'Orange romances, which is only known in prose in France. This version possesses an additional interest from being in the northern French dialect that M. Théophile Gautier prophesied it would be in if it ever turned up, and not in Provençal, as M. Gaston Paris expected. The MS. was reported on some years back for the French Government, by an able explorer ; but as this verse romance is in the middle of a large volume of like pieces, it was then missed by the French *savant*, and remained unknown till M. Ward identified it. » — De romans du cycle de *Guillaume d'Orange* que nous ne possédions en France qu'en prose, nous ne voyons que *Renier de Genes* et *Hernaut de Beauclande* (Gautier, *Epop. fr.*, III, 175 ss.) : si c'est l'un de ces deux que M. Ward a découverts, c'est un trésor de peu de valeur. Nous ne savons si M. Léon (et non *Thiophile!*) Gautier a « prophétisé » que si on trouvait un roman (lequel?) sur Guillaume en vers, ce serait en vers français ; mais nous savons très-bien que M. G. Paris n'a jamais dit qu'il s'attendait à ce que ce roman (lequel?) fût en provençal, à moins qu'il ne s'agisse de la *Prise de Gironne*, ce qui est fort peu probable). — Quant à l'*able explorer*, qui n'a pas découvert ce roman parce qu'il était « in the middle of a large volume of like pieces », nous ignorons qui ce peut être ; nous savons seulement que MM. F. Michel, Sachs et Meyer ont signalé dans les mss. du *British Museum* trois manuscrits contenant dix-sept poèmes du cycle de Guillaume au court nez (voyez-en la description dans Gautier, *op. l. p.* 24). — Nous désirons vivement que M. Ward nous donne sur sa trouvaille des renseignements plus précis.

— Les journaux espagnols nous apprennent que l'Académie de Madrid a résolu de publier une *Grammaire comparée des idiômes néo-latins parlés dans la péninsule ibérique*. Espérons qu'un travail aussi utile et aussi important ne se fera pas trop longtemps attendre.

— Il résulte d'une note insérée dans un des numéros de janvier du *Literar. Centralblatt* de Leipzig que M. Ad. Tobler, de Berlin, va prochainement mettre sous presse un *Dictionnaire de l'ancien français*, auquel il travaille depuis quinze ans. Tout en regrettant qu'une œuvre aussi nationale ne soit pas accomplie par un Français, nous accueillons cette nouvelle avec un vif plaisir, et nous attendons avec impatience l'apparition d'un ouvrage qui ne peut manquer de faire époque.

— La *Chrestomathie française* de M. K. Bartsch vient de paraître dans une seconde édition revue et augmentée; cinq ans ont suffi pour épuiser la première. Nous rendrons de celle-ci un compte détaillé dans l'un de nos prochains numéros; mais nous avons voulu l'annoncer sans retard aux personnes auxquelles ce manuel est indispensable, c'est-à-dire à toutes celles qui s'occupent d'ancien français.

— Nous venons de recevoir le premier fascicule de la *Biblioteca catalana*, publiée sous la direction de M. Marian Aguiló y Fuster à Barcelone (libreria d'Alvar Verdagué). C'est une collection des plus anciens textes catalans, dont il paraîtra tous les mois un fascicule de quatre feuilles. Tous les romanistes feront un bon accueil à cette publication, qui est un véritable événement dans le domaine de nos études. — On souscrit à Paris, chez Maisonneuve et C^o, 13, quai Voltaire.

— Les journaux qui se sont occupés de la *Romania* sont jusqu'à présent peu nombreux; nous n'avons à citer en France qu'un article extrêmement sympathique de M. Trianon dans le *Constitutionnel*, un article également bienveillant de M. Assé dans le *Moniteur* et une note insérée dans le *Messager du Midi* par la *Société des langues romanes*. — En Angleterre, l'*Athenæum* a parlé à plusieurs reprises de notre œuvre avec beaucoup de bienveillance. Nous avons mentionné plus haut l'article du *Propagatore*. — Nous devons surtout remercier l'*Allgemeine Zeitung*, qui a annoncé et analysé très-favorablement notre premier fascicule.

— Les cours que nous avons annoncés dans notre n^o 1 comme se faisant à Paris sont les mêmes dans le semestre d'été, si ce n'est que M. Brachet a ajouté à sa leçon de théorie une conférence pratique, et que M. Paris étudiera, dans sa leçon du matin au Collège de France, le fragment du *Chevalier au lion* publié dans la *Chrestomathie* de Bartsch. — Nous prions les professeurs de nos Facultés de province de vouloir bien nous communiquer le sujet de leurs cours qui touchent les langues ou les littératures néolatines. — M. Heinrich, à Lyon, étudie dans une conférence l'histoire du latin suivie jusqu'aux langues romanes.

— Voici, d'après le *Centralblatt*, les cours qui se feront en Allemagne (Autriche et Suisse), pendant le semestre d'été, dans le domaine de nos études :

- Bâle. M. E. STENGEL, pr. doc. Explication d'*Othello* ; conférence provençale.
- Leipzig. M. A. EBERT, prof. ord. Histoire de la littérature italienne ; explication de poésies en v. fr. d'après la *Chrestomathie* de Bartsch.
- M. H. SCHUCHARDT, pr. doc. Grammaire italienne.
- Goettingen. M. Th. MÜLLEN, professeur ord. Grammaire de l'ancien français et explication de la *Chanson de Roland* ; conférence romane.
- Graz. M. LUNIN, prof. ord. Histoire de la littérature italienne ; interprétation de l'*Inferno* de Dante.
- Munich. M. G. HOFMANN, prof. ord. Ancien français et ancien espagnol, avec explication de la *Chanson de Roland* et du *Poema del Cid*.
- Zurich. M. A. ROCHAT. Syntaxe française.
- Bonn. M. DELIUS, prof. ord. La vie et les œuvres de Dante ; ancien français et provençal.
- M. F. DIEZ, prof. ord. La langue et la poésie provençale ; explication d'un drame de Caldéron.
- Koenigsberg. M. SCHIPPEN, pr. doc. Grammaire historique de la langue anglaise ; grammaire de l'ancien français et explication de la *Chanson de Roland*.
- Halle. M. BOEHMER. Histoire de la littérature poétique des peuples romans : explication grammaticale de la *Chrestomathie* de Bartsch ; conférence romane.
- Berlin. M. TOBLER, prof. ord. Grammaire italienne ; morceaux choisis provençaux ; conférence romane.
- M. STEINHAL, prof. ord. Sur l'histoire des langues, particulièrement du grec et du latin, et sur l'origine et le caractère des langues romanes.
- Giessen. M. LEMCKE. Conférence pour les langues modernes ; la *Gerusalemme liberata* du Tasse.

Le programme de l'Université de Vienne ne nous est pas encore connu ; on sait que la chaire des langues romanes y est occupée par M. Mussafia.

L'Université de Strasbourg n'a pas jusqu'à présent de professeur pour les langues et littératures romanes. M. Mussafia, auquel on avait offert la chaire de langues romanes dans des conditions exceptionnelles, a refusé. L'enseignement des langues romanes a été confié à M. Bergmann, ancien professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Strasbourg. Il annonce qu'il exposera « l'origine et l'histoire de la langue française ; » mais nous ne pouvons nous résoudre à enregistrer ce cours parmi les cours sérieux. — Notons en passant, dans le programme de l'Université de Strasbourg, une vraie curiosité, qui se rattache d'ailleurs, bien que de loin, à nos études. Au milieu de la liste des professeurs (le nom de chacun est suivi de l'indication de sa provenance), on lit : « Max MÜLLER (Oxford) aura la bonté de lire dans le semestre d'été sur les « Résultats de la linguistique comparative. »

— A l'Université de Christiania, M. Storm fait cette année un cours d'ancien français (deux leçons) et un d'italien (une leçon).

LA VIE DE SAINT LÉGER,

TEXTE REVU SUR LE MS. DE CLERMONT-FERRAND.

Il y aura cinq ans au mois d'août que j'ai collationné à Clermont les précieux textes de la *Passion* et de la *Vie de Saint Léger* contenus dans le ms. 189 de la Bibliothèque de cette ville. Le temps m'a manqué jusqu'à présent pour faire profiter les romanistes de cette collation, qui appelait nécessairement avec elle une reconstitution et une nouvelle étude critique du texte. Je publie aujourd'hui le moins long des deux poèmes; j'espère offrir le premier dans un temps peu éloigné aux lecteurs de la *Romania*. — Sur le manuscrit en lui-même, je n'ai rien à ajouter à la description minutieuse de Champollion; j'y ai relevé, outre le curieux *plactus* sur Guillaume Longue-Épée que M. Lair a publié d'après ma copie ¹, et les petites pièces latines communiquées par Champollion à Du Ménil et par celui-ci au public ², un ou deux morceaux liturgiques sans aucune importance ³. Le manuscrit lui-même, comme

1. *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXI. — M. Lair donne, avant son habile restitution, « le texte copié ligne pour ligne, lettre pour lettre, par M. G. Paris. » Je relève dans son imprimé quelques divergences avec la copie que j'ai conservée; elles tiennent sans doute à ma mauvaise écriture. L. 4, *nostræ*, l. *nostræ*; 12 *belliquosæ*, l. *belliquosæ*; 25 *alloquentens*, l. *alloquentem*; après la l. 37, M. Lair a passé une ligne qui se retrouve dans sa restitution, et qui se lit dans le ms. *Ad martino unitate trinitatis*; v. 51 *comitesque*, l. *comitexque*. Ma copie ne distinguait pas l'*u* du *v*, l'*i* du *j*, comme pourrait le faire croire le texte de M. Lair; elle reproduisait tous les signes de ponctuation du ms., que M. L. a généralement négligés; enfin elle conservait les abréviations de l'original, que M. L. a résolues, et qu'il a parfois interprétées autrement que je ne l'aurais fait. Ainsi, v. 23 M. Lair lit *regnareque* deux fois; pour la seconde fois le ms. donne plutôt *regnarctur* (*ur* en abréviation); — v. 51, le ms. et ma copie ont *̄pces*, qui doit se lire *preces*; M. L. a imprimé *proceres*.

2. *Problème d'arithmétique* (*Poés. popul. latines au moyen-âge*, p. 11: v. 6, l. *spacta*, v. 7 *sequitur*), *Chant des Pèlerins* (*ib.* p. 56: v. 8 l. *cunctos* conjecturé par Du Ménil; après chaque strophe est indiquée la répétition du refrain *Deus miserere, Deus miserere, Et viam nostram dirige*, écrit seulement après la première), *Prière avant le repas* (*ib.* p. 57: v. 13, l. *aliquid*, 28 *spacium*; c'est le 6^e et le 7^e complet, et non le 7^e et le 8^e, que D. M. a transposés; au v. 26, on lit *m* précédé d'une grande lettre qu'on pourrait prendre pour *k*; mais je pense qu'il faut lire simplement le sigle de *Jesus Christum*).

3. Après *bellum*, au recto, 2^e col., en bas, on lit d'abord: *Ociosa loqui valde*

on le sait, est un exemplaire de la première partie du glossaire d'Ansi-leubus, très-semblable à un ms. bien connu de la Bibliothèque nationale.

Champollion-Figeac dit que le *Saint Léger* lui a paru un peu moins ancien que la *Passion* et d'une autre main : il penche à attribuer au x^e siècle l'écriture des deux poèmes. Je n'ai pas qualité pour me prononcer sur ce point, et les fac-simile de Champollion donnent une idée fort imparfaite de l'écriture; mais il me semble qu'en adoptant comme date, notamment pour le *Saint Léger*, le commencement du xi^e siècle au plus tard, on est sûr de ne pas être démenti par la critique paléographique.

La *Vie de Saint Léger* a été imprimée en 1848, par Champollion-Figeac, dans le t. IV des *Mélanges* de la collection des *Documents historiques* publiée par le Gouvernement; cette édition a paru, comme tirage à part, avec la date de 1849. D'après l'édition de Champollion, M. Diez, en 1852, a réédité le *Saint Léger* ainsi que la *Passion*, dans ses *Zwei altromanische Gedichte berichtigt und erklärt* (Bonn). La même année, E. Du Ménil, dans l'appendice de son *Essai philosophique sur la formation de la langue française*, réimprimait les dix-huit premières strophes du poème; se méfiant de l'édition de Champollion, il avait prié le bibliothécaire de Clermont, feu Desbouis, de collationner le manuscrit; son édition présente ainsi un grand nombre de corrections excellentes et aurait rendu la mienne presque inutile si elle avait été complète. — Sans connaître les améliorations apportées au texte par Du Ménil, M. Conrad Hofmann, en 1855, publia, dans les *Comptes-rendus* de l'Académie de Munich (*Classe de philosophie et de philologie*), des corrections en général très-bonnes, et confirmées en plus d'un cas par le ms., pour notre poème. Le même savant, en 1867, a discuté, outre plusieurs passages de la *Passion*, le v. 34 a du *Saint Léger*, mais la leçon que lui fournissait Champollion était trop altérée pour qu'il pût arriver à rien. A cette occasion, M. Hofmann exprimait la conviction que, pour une écriture si grande et si lisible, les fautes de lecture ne pouvaient porter que sur un petit nombre de lettres mal lues. Plusieurs passages du texte, comparés à l'édition *princeps*, montrent que cette hypothèse était trop favorable à l'éditeur français. — En 1866, M. Bartsch, dans sa *Chrestomathie*, a imprimé les vingt-cinq premières strophes du poème, et a proposé quelques corrections; il ne connaissait pas celles de M. Hofmann,

peccare est, Nam quia non prosunt credo quod obsint; Ergo magis execrentur atque devitentur, puis quelques vers insignifiants sur les louanges du Christ. — Après *ergastulum*, sont écrits dans un coin de la marge ces quatre mots romans : *O deus uers nos*, malheureusement seuls. — Après *sefellit*, commence une hymne alphabétique (appelée *Prière du Pécheur* par Champollion) : *Ad caeli clava non sum dignus sidera* (voy. Mone, *Lateinische Hymnen*, t. I, n^o 285), etc. — Après *iactas extollis* on voit en capitales ce titre, qui n'a pas été suivi du poème annoncé : *VERSUS DE DIE IUDICII ET ADVENTU FILII DEI*.

mais il a tenu compte de celles de Du Méril dans une note de son *Avertissement* ; pour la seconde édition de son livre, qui vient de paraître, je lui ai fourni le résultat de ma collation.

Le poème a été traduit par Champollion, d'après son texte naturellement, et de façon à justifier pleinement ce qu'en dit Diez : « Texte et traduction attestent que ce savant est complètement étranger à l'ancienne langue de son pays... Il convient de renoncer à toute polémique inutile et dans le cas présent trop facile contre un prédécesseur auquel on doit la découverte ¹ et la publication de ces précieux monuments. » Je ne discuterai pas non plus, en général, les explications données par Du Méril : elles témoignent de l'érudition et du peu de pénétration de ce regrettable écrivain, auquel toutes les études sur le moyen-âge seront toujours obligées. — Au contraire, il va sans dire que je ne m'écarterai de l'interprétation de Diez et de ceux qui sont venus après lui qu'en motivant ma dissidence.

En dehors de la collation du manuscrit et de l'interprétation du poème, le présent travail contient une constitution critique du texte qui a besoin d'être justifiée et qui ne peut l'être que par une étude approfondie de la forme du poème ; c'est cette étude qui va remplir les pages suivantes. Elle se divise naturellement en deux parties ; dans la première je tâcherai de déterminer dans quelle langue est écrit le poème ; — dans la seconde je profiterai des résultats acquis dans la première pour déterminer ce qui, dans le texte de notre manuscrit, appartient à l'auteur et ce qui est le fait du copiste, ce qui doit par conséquent être conservé et systématisé, ce qui doit être changé ou supprimé.

I.

DÉTERMINATION DU DIALECTE DU *Saint Léger*.

Le premier éditeur regardait le manuscrit comme ayant été écrit, et l'un des poèmes au moins qui s'y trouvent comme ayant été sûrement composé en Auvergne ; il avait découvert dans la *Passion des arvernismes* qui lui paraissaient incontestables. « Il faut faire remarquer, ajoute-t-il, que le texte de Saint Léger ne conserve point, comme la *Passion de J.-C.* tirée du même manuscrit, de trait caractéristique du dialecte arvernien ; cette légende en vers peut donc avoir été composée dans le Limousin, le Poitou ; le culte de Saint Léger y fut très-répandu. »

Diez, après avoir jugé la langue de la *Passion* comme mêlée de provençal et de français, apprécie ainsi celle de l'autre poème : « Le

1. En réalité, la découverte des poèmes appartient, comme le dit Champollion, à feu Gonod, qui était alors bibliothécaire de Clermont-Ferrand.

dialecte incline évidemment plus vers la forme française que celui de la *Passion*. Ici aussi, à la vérité, *a* se présente concurremment avec *e*, l'article est *li* et *lo*, etc.; mais on remarque des traits nettement français, tout à fait inconnus au premier monument, par exemple le pronom abrégé *s* (pr. *ls*) 15 b, la terminaison de l'infinitif en *ier* (prov. *ar*; parler *laudier*, aussi part. *laudiez*), celle du part. prés. en *ant an* (pr. *en*; ardent *percutan*), les formes *estrai* (pr. *sarai*), *algent* (pr. *anen*); la finale *t* au parfait (pr. *c*) prend le dessus (*oth joth poth* pour *ac jac poc*). On remarque en outre une tendance à la diphthongaison; au moins *ie* se trouve souvent pour le fr. *e*, *a*, *ai* (*ciel* pour *cel*, *tiel* pour *tel*, *ispieth* pour *épée*, *humilitet* pour *humiliet*, *miel* pour *mal*, *piers* pour *pairs*), *uo* plusieurs fois pour *o* (*buon* pour *bon*, *duol* pour *dol*). *U* et *o* se mêlent aussi ici (*cantumps cantom*, *nun nom*, *super sobre*). Champollion suppose que cette légende a été composée en Limousin ou en Poitou; mais il ne tire pour appuyer cette conjecture aucun argument de la langue. Parmi les dialectes de frontière le poitevin jouissait d'une certaine considération. Plusieurs manuscrits contiennent des chansons poitevines, ordinairement des traductions, et il est fait allusion aussi dans l'épopée à des chansons de ce genre. Mais autant qu'on peut le juger par ces échantillons, le poitevin avait un caractère relativement trop précis pour qu'il soit possible de le reconnaître dans les formes par trop flottantes de notre poème. »

« Le second de nos monuments, dit Hofmann, se montre au premier coup d'œil comme sensiblement plus difficile et incompréhensible. Les formes de langage sont bien plus irrégulièrement mélangées; le sujet nous est peu connu, et il s'en faut que la langue soit aussi claire et simple; elle ne se montre pas, à beaucoup près, aussi docile aux mains du poète. On est assez porté à la comparer, non pas naturellement pour les formes grammaticales, mais pour le style, à celle d'*Eulalie*, ce dont il ne faut tirer d'ailleurs aucune conclusion pour la date. » Ces remarques plus littéraires que philologiques me paraissent être, sauf la dernière, le contre-pied de la vérité. Il est certain, pour n'insister que sur le point qui nous touche ici, que l'on peut restituer le poème tout entier à un dialecte dont il observe régulièrement les lois, tandis que ce résultat n'est pas réalisable pour la *Passion*, où des formes appartenant à divers dialectes ont été mélangées non pas seulement par le copiste, mais par le poète.

Du Ménil dit que le *Saint Léger* a été imprimé « comme un texte roman-provençal, par suite, sans doute, de ces préoccupations patriotiques qui ont joué un si grand rôle dans les travaux sur les origines de la langue. Car la forme générale de la pièce est évidemment normande, et elle est datée dans les termes les plus positifs de l'abbaye de Fécamp :

Et en Fescant, in ciel monstier, Illo recludrent sanct Lethgier, 30 c d. » Que la forme de la pièce soit évidemment normande, c'est ce que l'auteur de l'*Essai philosophique* a sûrement été seul à apercevoir; quant à la date positive qu'il trouve dans le v. 30 c, elle n'y est pas : *ciel* est un simple démonstratif employé au sens de l'article, comme il arrive si souvent dans l'ancienne poésie française. On aurait aussi bien le droit de dire que le poème « est daté dans les termes les plus positifs » de la ville d'Autun, d'après le v. 24 a : *A Ostcedun a cilla ciu.*

P. Meyer, dans sa monographie de *AN et EN toniques*¹, remarque, à propos de la *Passion* (p. 254) : « Le grand nombre des formes méridionales que ce poème présente l'a fait attribuer à la langue d'oc, et cette induction a même été étendue, bien à tort, à l'autre poème, la *Vie de Saint Léger*. » Et ailleurs (p. 257) : « Passons à la *Vie de Saint Léger*, dans laquelle tout ce qui a l'apparence provençale est bien certainement le fait du copiste. »

Telles sont les opinions qui ont été exprimées jusqu'ici sur la langue de notre poème². Je me range complètement à la dernière, mais je ne la crois pas si évidente qu'elle n'ait besoin d'une démonstration scientifique. Cette démonstration aura d'ailleurs l'avantage de faire passer en revue les principaux traits qui caractérisent respectivement, dans leur état le plus ancien, la langue d'oïl et la langue d'oc.

L'instrument principal dont la critique dispose pour une recherche de ce genre est l'étude des rimes. M. Diez, qui a traité la *Passion* par ce procédé dans une étude postérieure à son édition³, ne l'a pas appliqué au *Saint Léger*; de là le vague de son appréciation sur la langue de ce poème. Je vais au contraire soumettre à ce réactif presque infaillible la matière singulièrement composite que nous offre le manuscrit de Clermont. Je ne tiendrai que très-peu de compte, dans cette étude, de l'orthographe du ms., qui sera appréciée plus tard; je m'attacherai essentiellement aux sons eux-mêmes, tels que nous permet de les reconstituer la phonétique étymologique et historique du provençal et du français.

Le *Saint Léger* est écrit en assonances, à la fois très-libres (quant aux consonnes qui suivent la voyelle accentuée) et très-rigoureuses (quant à cette voyelle elle-même), comme toutes celles de notre poésie la plus

1. *Mém. de la Soc. de Linguistique de Paris*, t. I (1871).

2. Il faut y joindre maintenant celle de M. Boucherie (*Revue des Langues romanes*, t. II, p. 118), qui affirme que la *Passion* et le *Saint Léger* sont en dialecte poitevin (revenant ainsi à l'hypothèse de Champollion, abandonnée par Diez). M. Boucherie donnera sans doute les motifs de son jugement : j'avoue que présentement je ne les discerne pas.

3. *Jahrbuch für romanische Literatur*, t. VII, p. 361 ss.

ancienne. Les cent vingt paires de vers qui composent le poème se partagent (en anticipant sur le résultat de cette étude) entre douze assonances, qui sont :

a	an			
é	en	ié	è	ei
i				
ó		uo	ò	
u				

M. Diez a déjà remarqué que ces assonances sont exclusivement masculines, ce qui n'est pas le cas pour celles de la *Passion*. En revanche, elles contiennent la série complète des assonances masculines : quatre de ces assonances (*a, ei, uo, ò*) manquent dans l'*Alexis* (voy. *Alexis*, p. 134); *uo* (même sous ses formes plus modernes) est excessivement rare dans la poésie épique. On a donc ici de quoi étudier le vocalisme d'une façon tout à fait satisfaisante.

I. *á*. — Le provençal et le français diffèrent surtout, pour ce qui concerne cette voyelle, dans les formes de la 1^{re} conjugaison. Tandis que le fr. dit *amer* (*amare*), *amet* (*amatus*), mais *amat* (*amavit*), le pr. dit *amar* (*amare*), *amat* (*amatus*), mais *amet* (*amavit*). Il en résulte : 1^o que ces deux séries de formes — infinitif et participe d'une part, parfait (3^e pers. sg.) de l'autre — ne peuvent assoner ni en provençal ni en français; 2^o qu'en provençal l'infinitif et le participe riment avec des mots en *a*, que ces mots offrent en français *e* ou *a*, — mais qu'en français ils ne riment qu'avec des mots où l'*a* latin (qui persiste en pr.) s'est transformé en *é* et non avec des mots où l'*a* latin (en position) persiste en pr. et en fr.; 3^o que le parfait ne rime en provençal qu'avec des mots en *è*¹, tandis qu'en français il ne rime qu'avec des mots en *a*, c'est à dire avec des mots où l'*a* latin était en position. — Je ne m'occupe ici que du parfait.

Le parfait de la 1^{re} conjugaison figure dans dix-sept couples de rimes du *Saint Léger* : aux str. 8, 12 (deux fois), 13, 14, 17, 22, 30, 36, 37, cette forme rime avec elle-même et par conséquent la rime ne peut rien prouver. Mais à la str. 5 nous trouvons *art comandat*, et à la str. 38 *Vadart decollat* : ces deux rimes seraient impossibles en langue d'oc, où ces deux parfaits sont *comandet degollet*. Trois fois (15 *mesfait ralat*, 16 *adunat estrai*, 38 *faiz perdonet*), ce parfait rime avec la diphthongue forte *ai* : cette rime est impossible en provençal et naturelle en ancien français (*Alexis*, p. 38-39). — L'imparfait du subjonctif se modèle sur le parfait, aussi a-t-on *amest* en pr., *amast* en français. Or à la str. 19

1. Le provençal n'a pas, comme le fr., d'*é* fermé, c'est-à-dire que l'*a* latin ne s'y est pas changé en *é*; dans les formes qui nous occupent, l'*e* ne représente pas l'*a* (comme l'*é* du fr. *amer*), mais une combinaison de l'*a* et de l'*i* latins, qui remonte à une période fort ancienne.

pâis assone avec *paias* pour *paiast*, rime française, impossible en provençal (*patz pagucs*).

II. *an*. — Cette rime se présente huit fois dans le poème. Dans cinq cas (str. 2, 9, 26, 31, 32) elle n'offre pas d'intérêt, étant possible dans les deux langues; à la str. 34 on lit *granz ardanz*, et cette forme de participe présent a déjà été relevée par M. Diez comme française. C'est en effet un des traits les plus sûrement caractéristiques de la langue d'oïl que l'assimilation des participes présents des 2^e, 3^e et 4^e conjuguaisons à ceux de la première; cette assimilation est assurée pour notre texte par la rime dont il s'agit. Diez cite aussi 23 *ardan percutan*, mais si on admet son interprétation de ce passage, ces deux formes pourraient appartenir au copiste, car elles se laisseraient mettre en provençal : *arden percuten*; il en est autrement si on adopte ma restitution *ardan(t) persecutan(t)*, car alors on a un participe de la 3^e conj. rimant avec un part. de la 1^e, c'est-à-dire une rime purement française. — Une assonance qui demande un examen particulier est celle des vers 1 c d : *sanz aanz*; toute naturelle en pr., où *santz* est au moins aussi usité que *saintz*, elle n'est guère possible en français ordinaire, où on a *sainz* d'une part et *ahans* de l'autre : *aint* et *ant* n'assonent dans aucun texte connu. Il y a là peut-être une indication dialectale sur laquelle je reviendrai plus loin.

III. *é*. — Cette assonance revient vingt-quatre fois dans le poème : c'est la plus fréquente. La voyelle qui la constitue est souvent écrite *a*, d'autres fois *ie*, mais ce ne sont là que des traits orthographiques dus à notre copiste ou à ses prédécesseurs. D'après ce qui a été dit plus haut, cet *é* n'existe pas en provençal : il est remplacé par l'*a* du latin. Il en résulte que la plupart de ces assonances (1, 6, 10, 16, 17, 21 (deux fois), 22, 23, 24, 27 (deux fois), 28 (deux fois), 29 (deux fois), 35, 36, 37) n'offrent pas d'intérêt, car elles pourraient, par un simple changement orthographique qui n'est même pas toujours nécessaire (22 *adunat devastar*), devenir des assonances provençales. — Str. 7, si on adoptait la leçon et l'explication reçues jusqu'ici, on aurait une rime hybride, impossible en français (*lodez enamat*) et en provençal (*laudaz inamet*); des rimes de ce genre se trouvent dans la *Passion*, mais non dans le *Saint Léger* : la rime et le sens s'accordent donc avec le ms. pour imposer la leçon que j'ai admise (le mot même qui y figure rend aussi une assonance aux v. 34 a b.) — La rime *cruels crever* 26, absolument impossible en provençal (*crudels crevar*), est bien invraisemblable en français; comme ce mot *cruels* offre une autre difficulté encore, je crains d'avoir été égaré, dans ma collation, par une mauvaise lecture du précédent éditeur, et je soupçonne qu'il y a dans le manuscrit quelque autre mot. — La rime *claritet deu* 34 sera examinée plus loin.

IV. *ie*. — Sur les sources de l'*ie* français, voy. *Alexis*, p. 78 ss.; en provençal, cette diphthongue n'a que deux provenances: *e* et *i* proparoxytons suivis de *i*; elle ne vient pas de *i* précédé d'une gutturale comme en français: si donc nous avons dans notre texte *ie* commun (provençal-français) rimant avec *ie* propre au français, c'est que le poème est français. Dans le cas contraire nous trouverions cet *ie* français rimant avec *a* commun, ce qui, nous l'avons vu à l'*i*, n'est point le cas. — Seize paires de rimes en *ie* figurent dans le poème; dans trois d'entre elles (9, 17, 30, l'*ie* commun (provenant de *-arius*, *-erius*) rime avec lui-même; dans la plupart des autres, la rime est purement française. Ainsi le pr. ne diphthongue pas l'*e* en *ie* devant *n*, il dit *ben* et non *bien*: or on a les rimes *biens Lethgiers* 1, *mistier b[i]en* 14, qui n'existeraient pas en langue d'oc et sont très-correctes en provençal. Le fait est plus frappant encore dans la rime *bien evesqu[i]et* 21, qui donnerait en pr. *ben evescat*. Moustier (*monasterium*) prend *ie* dans les deux langues, mais il rime avec des mots qui ne le prennent qu'en français et auraient *a* en provençal (*clergiet* pr. *clerjat* 11, *castier* pr. *castiar* 18). — Le pr. *cap*, tête pourrait assoner avec *talhar* 27, si on écrivait ces deux mots ainsi, au lieu de *queu* et *talier*; mais quand on voit ce même mot *queu* rimer avec *piez* 39, on est obligé de lire *quieu*, ce qui donne une forme bien impossible en langue d'oc. — Le mot *piez* lui-même, auquel la diphthongue est assurée par la rime *Lethgier piez* 38, est un de ceux qui, par une exception fréquente, ne l'ont pas en provençal. — Restent les deux rimes *preier deu* 25 et 31, et *deus ciel* 35 et 40. La rime *talier qu[i]eu* 27 montrant que les verbes *are* prennent *ie* dans notre poème dans les mêmes cas qu'en français, on ne peut hésiter à lire *pre-ier* et non *pregar*, de même que *ciel* et non *cel* (c'est encore un mot qui en pr. échappe à la diphthongaison). Il en résulte que le dialecte du poème disait *Diéu* et non *Déu*, qui est la forme presque seule usitée dans les textes français les plus anciens. Aussi la rime *deu claritet* 34 est-elle suspecte: j'ai proposé dans les notes un moyen de la faire disparaître; à la rigueur on peut croire que le mot *Deus* avait pour le poète deux formes également familières. En tout cas *claritat deu* est tout aussi impossible en provençal, comme rime, que *pregar deu*.

V. *e*. — En français et en provençal cette voyelle vient de *e* (*i*) latin en position; les rimes *flaiel serf* 30, *flaiel Laudebert* 33, n'offrent donc rien à remarquer. — La rime du vers 7 a b est assez incertaine: si on lit *er[t]* (*erit*) et *est* (*est*), on a en rime un mot qui devrait donner *ie* et un mot qui a régulièrement *e*: fr. *iért est*; en pr. *er est* rimeraient mieux en apparence, mais il est à peu près sûr que le premier *er* a un *e* *estreit*, le second un *e* *larc*, ce qui rend la rime aussi impossible qu'en français. Le plus sage est donc de répéter, avec le manuscrit, la même

rime à la fin de chaque vers, celle du futur, sous la forme française, que nous dicte l'étude du poème dans son ensemble.

VI. *ei*. — Cette diphthongue provient en français de *é* et *ï*, en pr. de *e* seulement, et encore dans un petit nombre de mots : *é* donne simplement *e*. Les rimes que j'attribue à *ei* dans notre poème sont au nombre de cinq paires : *savier fied* 4, *fiet rei* 9, *conseil rei* 11, *tener aver* 16, *auvez fied* 19. Dans ces rimes on a : $\bar{e} \bar{i}$ 4, $\bar{i} \bar{e}$ 9, $\bar{i} \bar{e}$ 11, $\bar{e} \bar{e}$ 16, $\bar{e} \bar{i}$ 19. Le mot latin *fidem*, sous les formes *fied* et *fiet*, y figure trois fois : ce mot est en fr. *feid*, en pr. *fed*. Cette forme *fed* rimerait bien avec pr. *saver auresz*, mais non pas avec *rei*, où *ei* provient de $\bar{e} + j$ (*g*). Si la rime *feit rei* assure la diphthongue *ei* à *feit*, ce mot à son tour l'assure à *saver*, et si la forme *saver* est établie, on en déduit *aver tener* pour *aver tener*¹. Toutes ces formes sont françaises ; la rime *conseil rei* pourrait également être provençale. La rime *auvez fait* démontre que les 2^{es} pers. plur. du futur se terminaient en *-eiz* dans le dialecte de S. Léger, et c'est la plus ancienne terminaison française (*Alexis*, p. 120).

VII. *en*. — Que *en* fût, à l'époque de notre poème, distinct de *an* en provençal aussi bien qu'en français, c'est ce que Meyer a mis hors de doute. Il avait été arrêté par la rime 6 a b, qu'il lisait ainsi *vivent temps* ; il semblait qu'on eût là un partic. de la 3^e conj. non assimilé à la 1^{re}, c'est à dire une forme provençale ; Meyer a cherché à expliquer cette anomalie. Mais Du Méril avait donné avant moi la leçon du ms. *juvent* (*iuvent* et non *uiuent*), qui vaut mieux pour le sens et lève la difficulté.

VIII. *i*. — Cette assonance ne revient pas moins de trente fois dans le poème. Dans un grand nombre de cas, l'*i* qui y figure serait en provençal un *e* (*fist mist tint vint cadit*, — *presist venist odist vidist calsist*, — *pais*, et comme cet *i* fr. (= *e* pr.) assone avec l'*i* commun (*nodrit servid di audit plus venir afflicz*, etc.) et jamais avec l'*e*, il n'est pas douteux que ces formes, qui sont d'ailleurs écrites sans exception par *i*, ne soient françaises. — Une assonance est choquante dans le ms. : c'est *vint reciut* 22 : l'*i* de *reciut* n'a que la valeur d'une cédille, destinée à rendre sifflant le *c* précédent ; en pr. on aurait *reccup*, et si l'*e* de *reccup* s'était changé en *i*, c'est qu'il aurait perdu l'accent, et par conséquent ne pourrait plus assoner. Il est très-naturel de lire *rcint*, et peut-être, en regardant de nouveau le ms. avec cette idée, verrait-on que c'est là ce qu'il porte.

IX. *ó* (sur cette voyelle, voy. *Alexis*). — Le pr. et le fr. sont d'accord

1. Il est vrai que le français dit habituellement *tenir*, remplaçant *tendre* par *tenire* ; mais la forme *tencir* (*tenoir*) n'est pas sans exemples ; voy. Burguy, I, 385.

dans le traitement de cette voyelle; il n'y a donc rien à remarquer sur les sept assonances où elle figure, et où elle provient d'ordinaire de \bar{o} , une fois (18 c) de \bar{u} ¹.

X. \bar{o} . — Cette assonance n'apparaît qu'une fois, et encore est-elle douteuse. Le ms. porte 20 a *mors toit*, ce qui ferait rimer \bar{o} avec \bar{o} , \bar{o} *estreit* avec \bar{o} *larc*, alliance aussi inadmissible en langue d'oc qu'en langue d'oïl (voy. le travail de Meyer sur l' \bar{o} provençal). Il est bien naturel de corriger *toit* en *tost*.

XI. *uo*. — L' \bar{u} latin avait pris de bonne heure en latin vulgaire (Schuchardt, I, 324) la forme *uo* qui a été commune à toutes les langues romanes². Cette forme *uo*, qui s'est maintenue en italien, s'est affaiblie en *ue* en valaque, en espagnol, en provençal et en français, puis en *oe* en valaque et en français, et enfin cet *oe* est devenu *oa* en valaque et \bar{o} (*eu*) en français. Le français n'offre l'ancienne forme *uo* que dans *Eulalie* (*buona ruoyet*) et dans notre poème. En effet, non-seulement on y trouve l'orthographe *buon duol*, mais il y a trois paires d'assonances qui, étant composées uniquement de mots en \bar{u} , montrent l'existence d'un son spécial correspondant à cette voyelle : *bons pod* 7, *dol poth* 11, *om dom* 33³. Au reste cette rime sert peu à la détermination de l'idiome : dans le provençal classique, aucun de ces mots ne prendrait de diphthongue; mais ils devaient se diphthonguer dans plus d'un sous-dialecte (cf. Meyer).

XII. *u*. — Cette voyelle figure quatre fois à l'assonance. Si on adopte mon explication du v. 19 c, on aura dans la rime *estut* (*instud*) *fust* une des preuves les plus décisives du caractère français de notre poème; car le parf. *estui estus estut* est tout à fait propre à la langue d'oïl; la langue d'oc ne connaît qu' *estei*, qui naturellement ne rimerait pas avec *fust*.

Cet examen, dans lequel toutes les voyelles ont successivement passé sous nos yeux, démontre clairement que le poème n'est pas provençal. Tous les traits que nous avons relevés appartiennent au plus pur français, sauf un seul, la forme *sanz* au lieu de *sainz*; mais ce détail n'a aucune importance, surtout si on considère que ce mot, étant un mot pour ainsi dire sacré, a pu, comme tant d'autres expressions liturgiques, être conservé sous une forme aussi voisine que possible du latin.

1. Les voyelles marquées de ce signe sont les voyelles en position.

2. Excepté bien entendu aux langues et aux dialectes (*Alexis*, p. 68) qui n'ont pas développé la tendance du latin vulgaire et ont conservé l' \bar{o} simple pour \bar{o} bref accentué.

3. Si on conservait à *dom*, avec les précédents éditeurs, le sens de *dominum*, on détruirait la rime, même en provençal, car *dom* (*domus*) a un \bar{o} *larc* et *dom* (*dominus*) un \bar{o} *estreit*. (Voy. Uc Faidit.)

Il est donc acquis, par l'examen des rimes, que le mélange de formes du nord et du midi qui donne à notre poème au premier abord un aspect si étrangement bigarré est le fait, non pas de l'auteur, mais du copiste ou des copistes. C'est ici le lieu de nous demander quel est le rapport de notre manuscrit à l'original.

D'après Du Ménil, « tout semble indiquer que l'écrivain n'avait point de texte écrit sous les yeux, et qu'il a recueilli une tradition orale déjà défigurée. » L'auteur s'en tient à cette affirmation, mais elle est contredite par les faits les plus certains. Le poème étant français, les formes provençales viennent du copiste; il était donc méridional, et par conséquent, s'il avait recueilli le poème d'une tradition orale, il n'aurait pas conservé à chaque ligne, mêlées à ses formes provençales, les formes orthographiques du français le plus pur, comme *regnevet apresist cumgiet mielâre controverent feissent fredre ventre duol regnet ralat ralgent souvrent asist ealsist piez aima* (pour *aimet*, pr. *ama*) *pechietz*, etc., etc. Il suivait donc un original français.

Cet original était-il exactement tel que je l'ai restitué, ou, pour mieux dire, tel qu'on pourrait le restituer mieux que moi? Non, car il contient des formes très-bizarres, des notations qui, étant étrangères à toutes les habitudes provençales, ne doivent pas être attribuées au dernier copiste, et parmi lesquelles je relèverai surtout l'emploi extraordinaire de *ie*. Ce groupe de lettres, que le copiste méridional a certainement très-souvent supprimé, représentait dans son original : 1^o *ie* (*talier eiel piez consilier*, etc.); 2^o *é* (*veritiet humilitiet laudiez inspieth parlier laudier pier tiel miel earniel spirituel*); 3^o *ei* (*savier servier* [p. *serviet* 4 f] *fied* ou *fiet*). Il faut en conclure que l'écrivain a été embarrassé de rendre ces trois nuances de l'*e*; dans le second cas il a essayé d'exprimer par l'*i* l'acuité de l'*é* ; dans le troisième il a rendu le son *ei* en en intervertissant les éléments. Mais la critique doit restituer à chacun des trois sons confondus ici leur valeur propre, garantie par la distinction des rimes. C'est donc par distraction que Diez a dit que les formes *parlier laudier* donnaient à la langue de notre poème un caractère français : quand Diez écrivait ces mots, on n'avait pas encore déterminé les lois d'après lesquelles *-are* latin donne *-ier* en français², on n'avait pas encore constaté que suivant ces lois *parlier* et *laudier* sont précisément des formes impossibles autrement que comme aberration orthographique. Il n'est pas exact non plus de dire que la langue du poème montre une ten-

1. Ce mélange de l'*i* avec l'*é* s'est, comme on sait, développé dans le dialecte bourguignon, où *a* latin est devenu *ei* : ne serait-ce pas une tendance du même genre qui est indiquée ici par l'orthographe? Le scribe aurait interverti les éléments comme pour *ei* provenant de *e, i*.

2. Voy. sur ce point *Alexis*, p. 78 ss.

dance à la diphthongaison : *ie*, en dehors des cas où il est normal dans tous les dialectes français ¹, appartient au scribe ², et quant à *uo* pour *o*, c'est un trait aussi régulier que *ie* pour *e*, et qui n'a de caractéristique, dans notre poème, que la forme antique (*uo* et non *ue*) sous laquelle il se présente.

Parmi les autres particularités qui, n'étant pas provençales, doivent remonter dans notre poème à un copiste antérieur à celui du ms. 189, on peut noter *ae* pour *e* (*quae*, *missae*, *pensaerz*, *irae?* — *poenas*), reste d'une habitude prise en écrivant du latin. Cette habitude a laissé d'autres traces nombreuses dans l'écriture du poème, et a été jusqu'à substituer des mots latins aux mots français qu'avait dû employer l'auteur, comme *infans* 3 a, *litteras* 3 f, *abbas* 5 f, *perfectus* 6 c, *gratia* 8 d 15 d, *duos* 2 b 20 e, *lingua* 27 b, *anima* 29 f, *labia* 31 a, *credere* 37 b, *occidere* 37 c : cette substitution de formes fausse le vers dans certains cas ; dans d'autres elle a amené, sans doute de la part du copiste subséquent, un remaniement qui nous oblige aujourd'hui, si nous voulons rétablir le mot français, à reconstituer par conjecture le vers original.

Le copiste français du poème était donc un clerc, qui n'avait peut-être jamais écrit que du latin. Sa notation, dont on peut deviner, à travers les remaniements maladroits du second copiste, les traits principaux, n'en avait pas moins une netteté et une conséquence remarquable et précieuse. En effet, des formes aussi caractérisées que *regnevet mielldre ralgent* ne s'expliquent que par une reproduction fidèle de la prononciation ; elles attestent que le premier scribe a entendu notre poème sous une forme purement et décidément française. — Je pense en effet que le scribe français dont notre copiste a eu le travail sous les yeux n'était pas l'auteur du poème, et qu'il l'avait écrit, soit de mémoire, soit sous la dictée. L'auteur n'aurait pas écrit *infans litteras credere*, et il me semble voir une erreur attribuable seulement à quelqu'un qui écrit sous la dictée, c'est le mot *espiritels*, écrit *et spiritiels* 29 d 3 ; le même caractère doit

1. Il est encore plus inexact de dire que *ie* répond au fr. *e, a, ai*. *Miel* n'est pas pour *mal*, mais pour *mel*, forme plus régulière, et dont Diez lui-même signale plus loin l'existence dans d'excellents textes. — *Piers* n'est pas pour *pais*, forme toute moderne, mais pour *pers*.

2. Dans *ciel*, l'*i* paraît jouer le rôle d'une cédille, bien que dans *celat*, etc., l'*e* suffise à donner au *c* le son sifflant ; *ciel* est écrit ainsi par analogie avec *cio* (prononcez *ço*). Peut-être l'*i* n'a-t-il pas d'autre raison d'être dans *Chuelperic*, voy. ci-dessous. *Quie* 2 b est isolé. — *Temps* 5 c 6 b est une bizarrerie qui ne s'explique que par une confusion ; au milieu de ses *e* et *ie*, le scribe n'arrivait plus à s'y reconnaître.

3. Le *t* de *et* se prononçait devant les voyelles, mais non devant les consonnes (*Alexis*, p. 99) ; *espiritels* et *et spiritiels* étaient donc homophones ; si l'écrivain avait reconnu qu'il n'y avait là qu'un mot, il aurait sans doute écrit *spiritels*, sans s'inquiéter de faire un vers trop court, comme 36 e.

peut-être être reconnu à *Hostedun* 8 f pour *Ostedun*¹, à *delsanz* 1 c pour *dels sanz*, et en général aux formes très-nombreuses dans notre ms. où une consonne finale, devant une consonne initiale qui l'empêchait de se prononcer, ne s'écrit pas.

Mais si le ms. de Clermont présente des fautes qui s'expliquent par des confusions de l'oreille, d'autres ne s'expliquent que par des confusions de l'œil, et prouvent que le texte que nous avons a été copié sur un autre. On s'en douterait déjà rien qu'à lire la formule finale : *Finit, finit, finit, ludendo dicit*, ce cri de joie du copiste enchanté d'avoir achevé une tâche ennuyeuse. Mais des erreurs comme *reclu* 5 c pour *reciut*² *fugt* 8 b pour *fust*, *primos* 2 a pour *primas* ou *primes*, *retint* 22 d pour *reciut*, et peut-être *traetel* 14 a pour *irae tel*, proviennent sûrement de mauvaises lectures³. — Il est probable aussi que la lacune qui se trouve entre les strophes 26 et 27 (voy. ci-dessous, § IV), est le fait du dernier copiste.

Entre l'écrivain qui a le premier confié au parchemin la *Vie de Saint Léger* et l'auteur de notre manuscrit, y a-t-il eu des intermédiaires ? C'est ce qu'il est impossible de savoir. Il n'y a pas de raison probante pour en admettre, et on peut fort bien attribuer au dernier copiste, avec ses fautes de tout genre, toutes les formes étrangères au français qui se rencontrent dans le manuscrit. — Ce manuscrit étant au plus tard du commencement du XI^e siècle, et le poème ayant dû prendre un certain temps pour pénétrer de sa patrie dans celle du copiste, on peut dire, comme résultat de cette recherche, que la *Vie de Saint Léger* a été écrite en français, vers le milieu du X^e siècle : elle est donc de peu postérieure à la cantilène de sainte Eulalie.

Est-il possible de déterminer, dans le sein de la langue d'oïl, un dialecte spécial comme étant celui de notre poème ? Voici tout ce que l'on peut dire d'à peu près certain. La forme *regnevet* est propre au groupe oriental des dialectes français (*Alexis*, p. 42), et n'a jamais dû exister dans les dialectes qui forment l'imparfait de la première conjugaison en *-oe* : voilà donc le normand et le poitevin exclus du concours. — D'autre part, aucune des formes wallonnes qui sont si frappantes dans *Eulalie* n'apparaît ici ; on n'y voit non plus aucun trait lorrain. Nous sommes donc

1. Par une assimilation involontaire à *host*, *hostel*, etc. — Le scribe n'a pas fait la même confusion au v. 24 a.

2. Dans *leamat* 3 e pour *lenamat*, le copiste peut aussi bien avoir oublié de marquer l'c d'un *titulus* que n'avoir pas vu ce signe. — La plupart des autres fautes sont de simples négligences qui ne prouvent rien : *rovit* (*rovat*) 3 f, *nonrit* (*nodrit*) 5 c, *lauol* (*lauuol*) 16 e, *lisos* (*lusos*) 17 c, *euurans* (*euuruins*) 17 d, *amlas* (*ambas*) 27 a, etc.

3. Ces fautes pourraient servir à déterminer approximativement l'écriture du ms. que copiait notre scribe.

amenés assez naturellement à la Bourgogne ¹, et l'examen du poème au point de vue historique ajoute à cette hypothèse une certaine vraisemblance. En tout cas, les rimes nous ont fourni la preuve que le langage du *Saint Léger* n'est ni un langage mixte, ni un dialecte intermédiaire, et qu'il ne présente aucun caractère qui n'appartienne à la pure langue d'oïl ².

II.

RESTITUTION DE LA LANGUE DU POÈME.

Les recherches précédentes fournissent la base du travail critique auquel doit être soumis le texte de Clermont-Ferrand. Il s'agit d'écarter, outre les fautes proprement dites, toutes les formes étrangères à la langue du poète qu'a introduites notre copiste. Ce travail délicat pourrait et devrait peut-être être justifié pour chaque forme par une étude préliminaire, mais je laisserai, pour la plupart des cas, la restitution que j'ai essayée parler pour elle-même, afin de ne pas donner à cette étude des dimensions exagérées. Je traiterai seulement ici quelques points qui concernent les consonnes, la déclinaison et la conjugaison.

§ 1. *Consonnes*. Rien à remarquer pour les labiales. Les *dentales* se composent de *t*, *z*, *d* et *th*. Le *z* exprime le son *ts*, qui est même écrit une fois ainsi (*condemnets* 28 c), où j'ai mis *z* pour uniformiser; il n'apparaît jamais, comme en provençal, pour représenter une dentale médiane isolée. — Les dentales médianes isolées sont toujours exprimées par *d*, comme en français; la syncope se présente dans deux mots: l'un, *enveia* 17 e, est une forme provençale, où le *d* est tombé de bonne heure à cause du *j* suivant; je la remplace par la forme française *envieie* (*Psautier d'Oxford*); l'autre, *eruels* 26 c, est tellement surprenant à l'époque du poème, que je ne puis le regarder que comme une faute, et peut-être comme une mauvaise lecture de Champollion, qui m'aura induit en erreur à sa suite; il faudrait vérifier le manuscrit (ce mot *eruels*, on l'a vu plus haut, p. 279, n'est pas moins suspect pour sa voyelle qui trouble l'assonance); en tout cas j'ai rétabli *eruels*. Le *th* n'apparaît pas ici dans les mêmes conditions que dans l'*Alexis*; il se présente en général à la fin de certaines formes verbales, où il doit peut-être son existence unique-

1. Cf. ce qui a été dit plus haut, p. 283, n. 1, sur *te* pour *et*.

2. Ce que j'ai dit dans l'*Alexis* (p. 42) sur les poèmes de Clermont doit donc être sensiblement modifié, au moins en ce qui touche le *Saint Léger*: « Il est probable que ces poèmes ont été écrits dans un dialecte intermédiaire entre la langue du nord et celle du midi, et à coup sûr assez éloigné de celui qui est plus tard devenu la langue littéraire de l'ancien pays de Gaule tout entier. » Le *Saint Léger* est purement français.

ment à l'embaras du scribe, et dans les mots *Lethgier* et *Lothiers*, où il s'appuie sur une orthographe fréquente dans les textes mérovingiens (*Leuthgarius Lotharius*); malgré ce fondement étymologique, j'ai mis dans mon texte restitué les formes plus françaises *Ledgier* et *Lodier*. Je remplace par *t* le *th* peu motivé de *toth* 18 d 21 f 27 c et de *inspieth* 38 e. — Parmi les gutturales, le *ch* mérite seul d'appeler l'attention. Il se trouve employé une fois avec le son bien assuré de *k* dans *paschas* 14 b, mais ce mot est calqué sur le latin. Dans *Chielperic* il vient du latin, et l'*i* qui le suit a peut-être pour but de faire prononcer *Celpris* (on trouve plus tard *Celpris*), de sorte que le *ch* serait tout à fait assimilé au *c* (voy. plus haut, p. 284, n. 2). En aucun cas, dans notre poème, le *c* latin devant *a* ne devient *ch* (*canteras caritat castier calsist*, etc.); et quand cet *a* devient *é*, *ié*, le ms. a soin de remplacer le *c* par *qu* pour bien montrer que la gutturale reste intacte: *evesquet* 16 c 21 b, *queu* 21 e 27 b 39 a. Que dire alors de la forme *pechietz* 38 c? il faut regarder ici le *ch* comme équivalent de *qu*, et pour éviter la confusion, adopter l'orthographe *pequiez*. Le dialecte du *Saint Léger* ne connaissait donc pas l'altération du *c* devant *a* latin; en cela, il se rapprochait du picard, tandis que les textes bourguignons que nous avons offrent tous cette altération; mais ces textes sont bien postérieurs, et qui sait si le *ch* n'a pas gagné insensiblement d'une province à l'autre? — Les liquides, nasales, *s*, n'offrent rien à remarquer.

§ 2. *Déclinaison*. — Les fautes contre la déclinaison sont très-rares dans le manuscrit: *Lothier* 9 a, *Laudebiert* 33 e, *consilier* 16 b, *deus* 36 d sont les seules bien caractérisées; *trist* 24 e pour *trists* est un adoucissement euphonique, bien que *trists* doive être restitué dans le texte, *amet* 7 f est un neutre. A la 3^e déclinaison, le nominatif singulier masculin n'a pas d'*s*: *om* b a 13 a 33 e, *fel* 38 e; *oms* 26 f est le fait du copiste, qu'il parlât déjà ainsi, ou que ce soit un *lapsus calami*; sur *Guenes* 30 a voy, la note. Le nomin. plur. masc. n'a pas d'*s* (cf. *Alexis*, 112); *parent* 3 b 20 c, *baron* 9 d, *omne* 36 a. — Les féminins de la 3^e déclinaison n'ont pris d'*s* au nominatif que postérieurement à l'époque de notre poème (*Alexis*, p. 113); cependant le ms. semblerait indiquer le contraire. Il est vrai qu'il ne présente qu'un nom de cette classe au nominatif, *roors* 34 e, et ce mot est sans doute une mauvaise leçon (voy. aux *Notes*); mais les adjectifs de cette catégorie qui qualifient un nominatif féminin prennent l'*s*: *grans* 13 c 34 e, *tels* 35 d, *ardans* 34 f; ce n'est pas une raison pour abandonner une théorie solidement établie d'ailleurs: le provençal, dans l'addition de cette *s* au thème des substantifs féminins, a précédé le français de beaucoup, et c'est au copiste méridional qu'est due cette addition, intéressante en ce qu'elle atteste sa manière de parler, mais non celle de l'auteur français.

La déclinaison de l'article a également souffert de l'intervention du copiste. A côté du nom. correct *li*, on trouve *lo*; au plur. *lis* pour *les* n'est sans doute qu'une faute. La combinaison *de les* se présente sous la forme *dels*, qui a déjà disparu de l'*Alexis*.

Le pronom personnel n'offre de remarquable que la forme prov. *el*, qui apparaît à côté de *il*; on retrouve ici *lis* pour *les*; *nels* 11 d (écrit *nols*) est la forme la plus ancienne de *nes*. — Les autres pronoms ne nous offriraient que quelques formes fautives qu'il est inutile de signaler particulièrement ici.

§ 3. *Conjugaison*. — Cette partie intéressante de la grammaire mérite d'être étudiée de plus près. Voici comment elle se présente dans notre manuscrit et comment il faut la restituer.

1^{re} conj. *Inf.* 1^o *-er* *lauder* 1 a, *porter* 1 b 34 b, *intrer* 16 e 24 c, *recimer* 21 f, *observer* 23 d, *crever* 26 d, *conlauder* 35 f, *decoller* 37 f), écrit par erreur *-aer* *pensaerz* 29 b ou *-ier* *parlier* 27 e 28 e 29 a, *laudier* 27 f 28 f 31 b). — 2^o *ier* (*castier* 18 b, *lier* 25 f, *preier* 25 c 31 e, *talier* 27 a).

IND. Prés. Sing. 3 *-et* (*recomandet* 33 b); écrit à tort *-e* (*torne* 35 b *laisse* 17 b) on *-a* (*aima* 35 c *talia* 39 e). *Aima* est remarquable par la diphthongaison de l'*a* devant *m*, trait purement français. — *Plur.* 1 *-oms* écrit *-omps* (*cantomps* 1 c), 3 *-ent* (*confortent* 20 e).

Impf. Sing. 3 *-evet* (*regnevet* 3 c); voy. ci-dessus. p. 285.

Parf. Sing. 3 *-at* (*adunat* 16 a, *amat* 3 e, *aprosmat* 39 d, *cantat* 14 d, *comandat* 4 b et *celat* 14 e, *decollat* 28 f, *demonstrat* 13 f 19 b d, *dominat* 12 f, *edrat* 12 c 19 f, *enmenat* 30 b, *encusat* 13 b, *exallat* 5 e 8 c, *onorat* 8 c, *intrat* 11 f 17 c, *laissat* 22 a, *lucrat* 36 d, *mandat* 8 a 15 c, *observat* 12 e, *perdonat* 8 d, *pesat* 37 c, *prediat* 36 c, *ralat* 15 f 21 b, *restaurat* 31 a, *rovat* 3 f 25 f, *trovat* 17 d), écrit à tort *-a* (*garda*, 12 d 34 c, *preia* 18 d, *rova* 33 c) ou *-et* (*communiet* 14 e, *condignet* 10 e, *perdonet* 38 d, *ralet* 14 f, *visitet* 30 f). — *Plur.* 3 *-erent* (*controverent* 9 d, *giterent* 38 b). — On voit que, même en dehors des rimes, les formes françaises prédominent de la façon la plus sensible.

Plus-que-pf. Sing. 3 *-éret*, écrit à tort *-era* (*laisera* 21 f). — C'est tout à fait le *roveret* d'*Eulalie*.

IMPÉR. Sing. 2 *-e* (*laisse* 16 e).

SUBJ. Prés. Sing. 3 *-t*, écrit *-d* (*aiud* 40 e). Diez imprime *aiud'* par suite d'une opinion erronée sur l'ancienne forme du subjonctif roman; cf. Zupitza, dans le *Jahrbuch für romanische Literatur*, XII, 196 ss. — *Plur.* 1 *-oms*, écrit *-umps* (*cantumps* 1 f), 3 *-ent* (*ralgent* 20 f). Cette forme, par sa construction intérieure, est purement française, comme d'ailleurs le verbe *aler*, qui en pr. est *anar*.

Impf. Sing. 3 *-ast* écrit à tort *-as* (*laissas* 18 d, *paiaas* 18 f 19 b)

ou *-es* (*laisses* 25 d). — *Plur.* 3 *-assent*, écrit à tort *-essunt* (*ales-sunt* 37 f). Cette forme *alassunt*, avec accent sur la dernière, ne serait pas inadmissible dans certains dialectes occidentaux; mais ici elle n'a d'autre origine que l'influence du provençal *anesson*; l'accent sur la 2^e syllabe est assuré par la versification (voy. ci-dessous), et il faut rétablir *alassent*.

PART. Act. *-anz* ou *-ant* (*ardanz* 34 f, *ardant* 23 a), écrit à tort *-an* (*percutan* 23 b). Je réunis ici les participes des conjugaisons autres que la première, puisqu'ils en ont adopté la forme ci-dessus, p. 279. Au reste, je crois devoir corriger *percutan* en *persecutan*.

Pass. sg. Nom. *-ez*, écrit à tort *-iez* (*laudiez* 7 e) ou *-az* (*laudaz* 7 b, *anatemaz* 21 d). — *Rég.* *-et* (*vituperet* 27 c), écrit *-at* (*coronat* 21 e, *adunat* 22 e). *Amet* (7 f 34 a) est un neutre. — *Plur. rég.* *-ez* (*armez* 37 e), écrit *-ets* (*condemnets* 28 d).

4^e CONJUGAISON. *INF.* *-ir* (*venir* 36 b, écrit à tort *-ier* (*asalier* 24 b).

INDIC. Prés. sg. 3 *-ist*, écrit à tort *-is* (*exaudis* 29 b). C'est ici la forme inchoative.

Impf. sg. 3 *-eit*, écrit *-iet* (*servier* l. *serviet* 4 f).

Parf. sg. 3 *-it* (*audit* 15 a, *consentit* 12 e, *covit* 3 e, *exit* 25 b, *nodrit* 5 c, *servit* 5 e), écrit *-id* (*audid* 7 f).

SUBJ. Impf. sg. 3 *-ist* (*servist* 8 b).

PART. Pass. sg. rég. *-it* (*audit* 40 a). — *Plur.* *-iz* (*revestiz* 25 a).

Le futur, commun à toutes les conjugaisons, est en réalité l'ind. prés. du verbe *avoir*. Ce qui concerne la combinaison de cet indicatif avec les divers infinitifs se trouvera plus loin sous chaque verbe. Quant à ce qui concerne les personnes, remarquons de suite que la 1^{re} pers. du sing. est *-ai* (*didrai* ou *ditrαι*, *estrai*), la 3^e *-at* écrit *-a* (*podra*), et qu'on a deux exemples de la 2^e pers. plur. écrite *-ez* (*aurez*), mais où la rime prouve, au moins dans un cas (19 e), qu'il faut lire *-eiz*.

Les verbes autres que ceux de la première et de la quatrième conjugaison doivent être étudiés chacun à part.

(*Afflire*). — *PART. pass. sg. nom.* *affliz* (*afflicz* 28 a).

(*Aler*). — *IND. prés. sg.* 3 *vait* (*vai* 23 a 24 b 40 d, forme non française).

(*Ardre*). — *IND. pl. q. pf. sg.* 3 *arstret* (*exastra* 32 e; voy. la note).

Aveir (*aver* 16 c). — *IND. pr. sg.* 3 *at* 28 d 29 d (*ath* 29 a, *ad* 29 c, a 21 e 27 e 28 e 29 e¹ 38 e). — *Pf. sg.* 3 *aut* 5 a 6 d 22 e 26 e 27 c 31 c (*aud* 39 a, *oth* 6 e f 10 a 30 a, *oct* 11 c 28 b

1. Ainsi dans cette seule strophe 29, on a les quatre formes *a*, *ad*, *ath*, *at*. Il est clair que de telles irrégularités ne se produisaient pas dans la langue réelle et sont le fait du scribe.

- 32 d, *oc* 13 d); pl. 3 *avrent* 38 c (*augrent* 1 d). — Pl. q. pf. sg. 3 *arret* 10 b 36 f (*auvret* 2 b)¹. — SUBJ. pl. q. pf. sg. 3 *ovist* 15 d. *Beivre* (*beuure* 34 b)².
 (*Cadeir*). — IND. parf. sg. 3 *cadit* 39 c.
 (*Caleir*). — SUBJ. ipf. sg. 3 *calisist* 28 b 3.
 (*Clodre*). — IND. pf. pl. 3 *recludrent* 30 d. — PART. pass. sg. ms. rég. *reclus* 26 e.
Creidre (*credre* 31 f 32 b, *credere* 37 b).
 (*Deveir*). — IND. pr. pl. 1 *deverms* (*devemps* 1 a)⁴.
 (*Dire*). — IND. fut. sg. 1 *dirai* (*didrai* 2 a, *ditrai* 2 c⁵). — Pf. sg. 3 *dist* 8 a 16 a 35 b.
 (*Duire*). — IND. pf. sg. 3 *duist* (*dois* 4 e, *duis* 33 f. Plur. 3 *duistrent* 3 b. — PART. pass. sg. ms. rég. *duit* (*doit* 5 a)⁶.
Ester 28 c. — IND. pf. sg. 3 *estut* (*instud* 19 c; cf. la note). — Pl.-q.-pf. sg. 3 *esteret* (*lestera* 39 b, *stera* 39 f).
 (*Estre*). — IND. prés. sg. 3 *est* 1 e (*es* 1 e 26 f 34 e f). — Ipf. sg. 3 *iert* (*er* 7 a b; voy. ci-dessus, p. 280-281, la discussion de ce passage). — Pf. sg. 3 *fut* (*fud* 3 a 6 a c 7 a c e, etc., *fu* 7 f, *fo* 28 a); pl. 3 *fuient* 14 b. — Fut. sing. 1 *estrai* (16 b, forme purement française, comme l'a remarqué Diez). — Pl.-q.-pf. sg. 3 *fura* 33 e 7. — SUBJ. impf. sg. 3 *fust* 6 b 8 b 19 d.

1. Les formes *out* *ovrent* (et par cons. pl.-q.-pf. *ovret*) sont seules usitées dans *Alexis* et le Psautier; mais *Eulalie* donne *avret* (pl.-q.-pf.), et il y a entre *avret* et *ovret* le même rapport qu'entre *amève* et *amoc*. Les formes en *av-*, *avret* *avient*, doivent donc être préférées dans un texte qui paraît bourguignon, comme celui-ci. Dans cette hypothèse, les formes *oth*, *oct*, *oc*, à la 3^e pers. sg. du parfait, semblent difficiles à expliquer; on peut cependant s'en rendre compte si on regarde avec moi la forme *aut* comme celle qu'a employée le poète. Cette forme *aut*, qui est fréquente dans notre texte, ne se retrouve ni dans la *Passion* ni dans aucun texte provençal: elle provient donc de l'original; elle était sans doute, déjà dans le manuscrit français qui a servi à notre copiste, en concurrence avec *ot*, qu'il a conservé cinq fois en l'écrivant *oth*, et qu'il a altéré trois fois en *oct*, une fois en *oc*.

2. *Beuure* et *reçuire* sont des formes purement méridionales (quoique le pr. classique dise *beure* *recebre*) qui ne peuvent subsister dans ce texte.

3. Forme exclusivement française.

4. Il n'y a pas de raison pour regarder cette forme, si nettement française par la terminaison *-s*, comme provençale quant à la voyelle de *-em*. On lit sans contestation *orem* dans *Eulalie* (*oremus*), et la 1^{re} pers. du plur. en *-emus*, *-imus*, a dû rester assez longtemps distincte de celle en *-amus*.

5. Je ne sais comment expliquer ces formes; si elles venaient de **distre* (cf. *fidrent* de *fecerunt*), comment l'*s* serait-elle tombée? Diez y voit le futur de *dic-tare*, mais le sens laisserait à désirer, et la chute de l'*e* (*diterai*) est pour moi impossible. Je me borne à rappeler la forme, assez fréquente en v. fr., *dirrai* pour *duai*: a-t-elle quelque parenté avec *didrai*, *ditrai*?

6. Sur *ui* et *oi*, et la difficulté de les distinguer, voy. *Alexis*, p. 74-77.

7. Champollion donne *era*; il est impossible qu'il ait lu *era* pour *fura*: ici comme ailleurs il a modifié le texte pour l'accommoder à sa façon de le comprendre.

Faire 34 a (*fair* 10 e). — IND. *prés.* sg. 3 *fait* (*fai* 7 b 23 c 26 d 27 a). — *Parf.* sg. 3 *fist* 4 c 7 d 8 e f etc. (*fis* 19 a). Plur. 3 *fisdrēt* (*fisdrēn* 11 b). — *Pl.-q.-pf.* sg. 3 *fisdrēt* (*fisdra* 21 c 26 b, *fistdra* 21 a)¹. — *SUBJ. impf.* sg. 3 *feist* (*fesist* 33 d). Plur. 3 *feissent* 9 f². — *PART. pass. masc. sg.* *fait* 26 e 15 e. Plur. rég. *faiz* 38 c.

(*Feindre*). — *PART. pass. fém. sg.* *feinte* (*fincta* 19 a).

(*Ferir*). — *IND. parf. sg.* 3 *ferit* (*firid* 39 d, forme provençale).

(*Gesir*). — *IND. parf. sg.* 3 *jout* (*ioth* 28 a).

(*Leisir*). — *IND. prés. sg.* 3 *leist* (*lez* 16 c, forme provençale).

(*Metre*). — *IND. parf. sg.* 3 *mist* 4 d 15 b 37 e (*mis* 26 e, *promest* 32 f).

Ocidre (*occidere* 37 d)³. — *IND. parf. sg.* 3 *ocist* (*occeist* 2 f).

(*Odir*). Ce verbe a déjà figuré à la 4^e conjugaison. Je ne le remplace ici qu'à cause de son singulier futur, qui se présente deux fois à la 2^e pers. pluriel : *aurez*. Il est sûr que cette forme n'est pas française : le copiste avait sans doute dans son original *odreiz*; il a changé d'abord *o* en *au*, et ce premier changement l'a peut-être amené à confondre le futur d'*audire* avec celui d'*habere*, car *odreiz* serait en provençal *audiretz* ou *auziretz* et non *aurez*. Je rétablis donc *odreiz* 19 e et 26 a.

(*Perdre*). — *PART. pass. masc. sg. rég.* *perdut* (*perdud* 27 e 28 e).

(*Podair*). — *IND. prés. sg.* 1 *pois* (*pose* 16 f)⁴; 3 *puot* (*pot* 23 c, *poth* 11 d 28 e, *pod* 7 d)⁵. — *Parf. sg.* 3 *pout* (*pot* 24 c 32 b 37 b)⁶.

Prendre (*penre* 25 f)⁷. — *IND. parf. sg.* 3 *prist* 18 b (*prest* 22 f, *pres* 10 a 31 b). Plur. 3 *prisdrēt* (*presdrēt* 11 a 35 f 36 b). — *Pl.-q.-pf. sg.* 3 *prisdrēt* (*presdra* 15 b)⁸. — *SUBJ. impf. sg.* 3 *apresist* 3 f. — *PART. pass. masc. plur. rég.* *pris pres* 25 a).

1. Les formes usitées en français sont *furent*, *furet* (*Alexis*); mais la forme *fisent*, qui n'est pas rare, dérive, comme *furent*, d'une forme primitive *fisrent*, qui a fort bien pu donner *fisdrēt*.

2. *Fesisse* est français aussi, mais *feisse* paraît plus ancien et plus régulier.

3. Voy. ci-dessus, p. 284. — Le double *c*, dans *occeist*, n'est qu'un souvenir du latin.

4. *Pois* est une forme originellement française; *pose* est provençal.

5. La forme *puot*, de *poet*, est assurée par les rimes, voy. ci-dessus p. 282. De là *puet* et le fr. mod. *peut*.

6. *Pout* de *pot(tu(i)t*) est la vraie forme française. Le pr. dit *pot*, *poc*.

7. J'ai peine à admettre la forme *penre* de si bonne heure; elle est d'ailleurs plus fréquente en pr. qu'en français.

8. *L'i* est caractéristique du fr. en face de l'*e* provençal. Sur la forme *prisdrēt*, cf. ci-dessus, n. 1. *Alexis* a *pustrent*; plus tard on trouve *priscent*, comme *fisent*, *misent*.

Receivre (*reciure* 10 c) ¹. — IND. pf. sg. 3 *reçut* (*reciut* 4 c 22 d *reciunt* 40 c *reclu* 5 c).

(*Rendre*). — IND. pf. sg. 3 *rendit* (*rendet* 36 e *rende* 5 b).

Saveir (*savier* 4 e). — IND. pf. sg. 3 *sout* (*sot* 13 e, *soth* 15 e 26 f ; pl. 3 *sovrent* (*souurent* 20 b).

(*Sedeir*). — IND. pf. sg. 3 *asist* 24 d.

(*Soldre*). — IND. pf. sg. 3 *asolst* (*absols* 38 d).

Teneir (*tener* 16 c). — IND. pf. sg. 3 *tint* 40 b (*susting* 2 d *ting* 5 d).

(*Tolir*). — PART. pass. ms. sg. rég. *tolut* (*tollud* 39 a).

(*Vedeir*). — IND. pf. sg. 3 *vit* 15 f (*vid* 24 f 25 e 32 b 34 c 35 a 37 b); pl. 3 *vidrent* 35 e. — SUBJ. ipf. sg. 3 *vidist* 23 f.

Veintre (*ventre* 11 d).

(*Venir*). — IND. pf. sg. 3 *vient* (*vin* 35 d. — Pf. sg. 3 *vint* 22 c 5 f *esdevrent* 14 a *deveng* 21 d ; pl. 3 *vindrent* 20 c 38 a. — Pl.-q.-pf. sg. 3 *vindret* (*vindre* 34 d. — SUBJ. ipf. sg. 3 *revenist* 15 c. — PART. pass. ms. sg. nom. *venuz* *devenguz* 26 f).

(*Vivre*). — IND. pr. sg. 3 *vit* (*viu* 33 d). — Pf. sg. 3 *vesquit* (*visquet* 9 a).

(*Volcîr*). — IND. pr. sg. 1 *vuoil* (*vol* 16 f), 2 *vuols* (*vols* 16 d), 3 *vuolt* (*volt* 23 d ; pl. 3 *vuolent* (*volunt* 10 f. — Pf. sg. 3 *volst* (*vol* 17 e 25 c 34 a).

III.

VERSIFICATION DU POÈME.

Si on regarde la *Passion* comme un texte provençal, la *Vie de saint Léger* nous offre le plus ancien exemple du vers octosyllabique français. Il n'est donc pas sans intérêt d'examiner de près la construction rythmique de ce poème : au reste les observations les plus importantes auxquelles il donne lieu ont déjà été faites.

Le *Saint Léger* est écrit en strophes de six vers rimant deux par deux. Cette division n'est pas seulement assurée par les grandes lettres qui, dans le ms., marquent le commencement de chaque strophe : les strophes, malgré la simplicité de leur structure, ont une véritable unité de forme et de sens, qui les détache naturellement l'une de l'autre, et ne permettrait pas de grouper les couples de vers d'une autre manière. Cette strophe de trois paires de vers plats se trouve, bien qu'assez rarement, dans la poésie latine antérieure à notre poème ou contemporaine. La rime plate elle-même, que je suis loin d'ailleurs de regarder avec Wolf comme la seule forme primitivement populaire, est la plus habi-

1. Cf. ci-dessus, *beure*.

tuelle dans la poésie ecclésiastique, et le vers octosyllabique est aussi celui qu'elle affectionne. Diez donne de cette versification octosyllabique latine un exemple fort bien choisi :

<i>In Lyciæ provinciâ</i>	<i>Póst transitum sanctíssimi</i>
<i>Fuít quídam Christicolâ</i>	<i>Nicolâi pontificis, etc.</i>

Voyez la suite dans Du Méril, *Poés. pop. lat.* (1843), p. 185 ss. Cette pièce nous offre en effet l'octosyllabe latin dans la forme que le roman a adoptée de préférence. Sans vouloir m'étendre ici sur ce point qui demanderait de longs développements, je remarquerai seulement que les vers latins de cette pièce¹ peuvent tous se scander ainsi :

' u ' u ' u ' u ' ou ' u u ' u ' u ' (rarement u ' u ' u ' u ')

En d'autres termes ce sont des vers de huit syllabes dont la dernière et la sixième sont toujours accentuées², et qui ont un accent tantôt sur la troisième, tantôt sur la quatrième, jamais sur la cinquième. En général, le vers se divise en deux hémistiches, c'est-à-dire que la 4^e syllabe termine un mot ; toutefois, dans les vers où cette syllabe est accentuée (*Rógans ut áurum miseró, Ad páupertátem rédiit, Ut sí migrátus fueró, etc.*), il n'y a pas d'hémistiche. Mais la forme régulière et ancienne de ce vers est la première, celle où l'accent porte sur la 3^e syllabe et où le vers est divisé en deux hémistiches de quatre syllabes, l'un baryton, l'autre oxyton (' u ' u — u ' u').

En se développant en français, ce vers s'est modifié conformément aux lois et aux harmonies de la langue elle-même. Au XII^e siècle, dans Wace et ses successeurs, il a déjà la forme qu'il a toujours gardée depuis, c'est-à-dire qu'il est à volonté masculin ou féminin, qu'il n'a pas d'hémistiche et qu'il n'a de constamment accentuée que la huitième syllabe. Mais divers monuments, dont la *Vie de Saint Léger* est le plus ancien, nous le montrent en pleine transition entre la rigoureuse construction latine et la libre forme moderne.

L'assonance, qui dans notre poème remplace la rime, est une première déviation du latin : elle s'est produite de fort bonne heure, car nous la voyons déjà employée dans la correspondance satirique d'Impertunus et de Frodebert qu'a publiée M. Boucherie, et qui, sous une forme bien altérée, nous offre à coup sûr la plus ancienne poésie vulgaire qui soit arrivée jusqu'à nous³. Cette assonance est plus tard reve-

1. Je pourrais constater les mêmes faits dans un grand nombre de poésies latines rythmiques ; mais celle-ci ayant été citée par Diez et suffisant à la démonstration, j'ai cru devoir m'y borner.

2. C'est-à-dire que les vers se terminent par des proparoxytons équivalents à des oxytons, ou quelquefois par des monosyllabes.

3. *Cinq formules rythmées et assonancées du VII^e siècle*, par A. Boucherie. Montpellier, 1870.

nue à la rime pure ; elle y est déjà dans le début, malheureusement seul conservé, de l'*Alexandre* d'Albéric de Besançon (Bartsch, *Chrestomathie française*, p. 17 ss.), mais l'assonance règne encore seule dans le fragment de *Gormond et Isembart* publié par Reiffenberg (*Philippe Mousket*, II, x ss.). — On a vu plus haut combien les assonances de notre poème sont exactes en dépit de leur apparente irrégularité.

Ces assonances sont toutes masculines, tandis que dans la *Passion* il y a déjà un mélange de féminines. Le début d'*Alexandre* n'offre que des masculines ; mais il serait téméraire d'affirmer qu'il en était ainsi dans tout le poème. Dans *Gormond et Isembart* les tirades féminines ne sont pas rares. — L'épître farcie provençale sur saint Étienne (Bartsch, *Chrestom. prov.*, p. 21 ss.), dont M. Gaudin vient de publier un nouveau texte (*Revue des langues romanes*, II, 140), n'admet que des rimes masculines ; il en est de même des deux épîtres farcies sur le même saint, en vers octosyllabiques français, dont l'une existe dans plusieurs manuscrits et a été publiée deux ou trois fois¹, tandis que l'autre ne nous est parvenue que dans une version provençalaisée qui vient également d'être publiée par M. Gaudin². La fidélité au type latin n'est pas la seule cause de cette exclusion des rimes masculines ; toutes les strophes se chantant sur le même air, il était plus commode de donner à tous les vers la même terminaison rythmique³.

Ce qui caractérise le plus particulièrement les vers de notre poème, c'est qu'ils ont gardé quelque chose de la construction intérieure signalée plus haut dans les octosyllabes latins ; seulement ils l'ont modifiée dans le sens où toute la versification rythmique latine, qui est essentiellement barytonique, a été modifiée en français, où elle est devenue oxytonique. La division habituelle en hémistiches s'est maintenue, mais tandis que dans les vers latins le premier hémistiche est d'ordinaire baryton (' ◡ ' ◡ , ici il est d'ordinaire oxyton, et la forme ◡ ' ◡ ' , assez rare dans la versification latine (*De me vindictam faciat, Si jusjurandum feceris*), est devenue la forme normale ; seulement, tandis que dans les vers latins cette coupe du vers supprime habituellement l'hémistiche, elle le favorise en français, où tous les mots masculins sont accentués sur la dernière. Ainsi, sur 240 vers de notre poème, 222 ont un accent sur la quatrième⁴, et sur ces 222, 189 ont un hémistiche marqué par cet accent, tandis que 33 seulement (1 d, 3 b c f, 4 a d, 8 b, 9 d, 10 b c d, 11 d,

1. Voy. *Jahrbuch für rom. Literatur*, t. IV, p. 312.

2. Voyez ci-dessous, aux *Mélanges*.

3. Cf. Wolf, *Ueber die Laus*, p. 171.

4. Quelques-uns de ces vers ont dû, il est vrai, être corrigés, mais leur nombre est infiniment restreint ; et presque toujours le sens clochait aussi bien que la mesure dans ceux que j'ai redressés.

16 d, 17 f, 21 f, 22 b, 23 a, 23 f¹, 26 b, 30 b d, 32 e, 33 b, 34 a b, 35 b d, 36 b f, 37 f², 38 b, 39 b f, sont faits comme les vers latins que je viens de citer, c'est-à dire n'ont pas d'hémistiche :

De mé vindictam faciát, Ne vólt receivre Chélpérin,
Si júsjurándum fécerís. Mais ló son frédre Théodrí.

Les dix-huit vers qui n'ont pas d'accent sur la quatrième en ont un sur la troisième et reproduisent dès lors la forme normale des vers latins (*Póst transitum | sanctíssimí Nicolí | pontificís*). On voit que cette coupe, peu commode en français, tendait à disparaître ; elle n'apparaît ici qu'exceptionnellement ; sur les dix-huit vers où je l'admets, il n'y en a que douze qui la présentent sans contestation ; ce sont les suivants :

2 b. Que il avret od dous seinors	27 a. Ambes leyres li fait talier.
11 a. Il lo prisdrent toit a conseil.	27 b. Anc la leingue que aut en quieu.
13 f. A nul homme ne l'demonstrat.	34 d. De ciel vindret lut de par Dieu.
14 b. Pasques furent en eps cel di.	35 e. Por cels signes que vidrent tels.
20 e. Co contortent ad ambes dos.	36 a. Toit li homme de cest pais.
20 f. Que s'ent ralgent en lor honors.	38 a. Li treis vindrent a sant Ledgier.

Les autres (8 d, 14 a, 15 d, 23 b, 26 c, 37 d) ont besoin de correction ou offrent des questions difficiles d'accentuation, sur lesquelles on peut voir les notes afférentes à chacun d'eux. Mais les dix vers que je viens de citer suffisent à établir la légitimité de cette forme pour notre poème.

Ce que le vers du *Saint Léger* a encore conservé assez fidèlement de la rythmique latine, c'est l'incapacité, pour la cinquième syllabe, d'être accentuée. Sans parler des vers 23 f, 31 f et 37 f, où l'irrégularité n'est sans doute qu'apparente³, je n'ai relevé dans le poème que neuf vers (5 a f, 7 c d, 10 f, 12 b, 22 d, 32 d, 33 e) où la cinquième syllabe soit accentuée à côté de la quatrième et aux dépens de la sixième.

En somme, les vers du *Saint Léger* sont des octosyllabes oxytons, assonants deux par deux, groupés en strophes de trois paires, séparés d'ordinaire en deux hémistiches, ayant un accent presque toujours sur la 4^e syllabe, exceptionnellement sur la 3^e, jamais sur la 5^e syllabe.

L'existence d'hémistiches dans les vers de la *Passion* et du *Saint Léger* avait été soupçonnée par moi il y a longtemps (*Accent latin*, p. 128, n. 1), mais elle a été démontrée par M. Bernard ten Brink, dans son excellent petit opuscule intitulé *Coniectanea in historiam rei metricae Franco-*

1. Ce vers offre une réelle difficulté. Si l'accent de *exercit* est sur *ti*, on a un accent à la 5^e syllabe du vers, ce que je crois impossible ; ne peut-on admettre que ce mot, tout latin et qui ne se trouve que là, gardait, dans l'intention du poète, son accentuation latine ?

2. Sur *allessunt* voy. ci-dessus, p. 289.

3. La 5^e y serait accentuée aux dépens de la 4^e, ce qui paraît inadmissible.

gallicae (Bonn, 1865) ; M. ten Brink a aussi constaté l'accentuation constante de la quatrième syllabe, mais il ne s'est pas suffisamment rendu compte de l'exception légitime qui permet d'accentuer la troisième (voy. notamment, p. 39, une explication malheureuse du vers de la *Passion* 15 d, *Et a terra crebantaran*), et il a eu tort, si je ne me trompe, d'admettre comme tolérable l'accentuation de la cinquième syllabe (voyez le *schema* qu'il donne p. 26). — Dans l'*Alexandre*, l'accentuation de la troisième syllabe, reste de la rythmopée latine, a tout-à-fait disparu ; le vers est toujours divisé en deux moitiés égales, accentuées pareillement sur la dernière. — Le même rythme paraît encore conservé dans *Gormond*, si ce n'est que le second hémistiche peut être féminin, c'est-à-dire avoir une syllabe atone après sa quatrième syllabe : un assez grand nombre de vers semblent offrir un accent à la 5^e syllabe, mais ce sont peut-être des fautes du copiste. Au reste, la coupe de l'octosyllabe en deux moitiés a laissé, dans les chansons populaires, des traces profondes jusqu'à nos jours. Dans la poésie non destinée au chant, elle disparut de bonne heure. « Heureusement, dit M. ten Brink, les poètes romans rejetèrent ce lien aussi gênant qu'inutile... Si la loi de la césure fixe s'était maintenue, il aurait été à craindre que le vers octosyllabique ne perdît toute variété. »

Pour l'hiatus et l'élision notre poème n'offre rien de particulier. Il ne présente aucun vers où on puisse être tenté d'admettre la non-élision de l'*e* féminin final devant une voyelle initiale.

IV.

SOURCE DU POÈME.

« Le R. P. Dom Pitra, membre de la Congrégation des nouveaux Bénédictins, a bien voulu indiquer, dit Champollion, parmi les monuments anciens de la Vie de saint Léger, la *Passion*¹ en langue romane, dont il savait que j'étais occupé. Je dois à mon tour déclarer que le poème latin inédit contenant la vie et les miracles de saint Léger, qui a été tiré d'un manuscrit de Saint-Gall et publié, pour la première fois, par le savant et zélé bénédictin, m'a été d'un grand secours, l'auteur roman ayant suivi presque pas à pas, moins les développements poétiques ou pieux, l'auteur latin dont l'époque est assignée au ix^e siècle. » Le désir de rendre à D. Pitra politesse pour politesse a seul dicté cette phrase extraordinaire à Champollion, puisqu'il n'a tiré (il suffit de lire

1. Champollion et d'autres après lui appellent notre poème la *Passion de saint Léger*; c'est un mauvais titre, qui ne convient qu'à la seconde partie.

son texte aucun secours des vies latines de saint Léger, et que si l'une de ces vies avait dû lui être utile, ce n'est pas celle dont il s'agit ici.

E. du Méril, après avoir assuré que le vers où il est parlé de Fécamp prouve que le poème y a été composé voy. ci-dessus, ajoute : « Cette mention historique se retrouve (v. 563) dans le poème encore plus ancien publié par Dom Pitra dans son *Histoire de saint Léger*, et ces deux témoignages sont d'autant plus importants qu'ils donnent une fois de plus raison aux traditions contre le silence des textes. » Ces deux témoignages, qui n'en sont pas, n'ont absolument aucune valeur, attendu que tous les deux remontent à une source antérieure et commune, la *Vita Leodegarii* d'Ursinus, où se trouve une mention plus précise et plus détaillée de *Fiscamnus* (A.A. SS. Oct. 1, 449 A). Il n'y a donc pas à chercher là de « tradition ».

« Nous avons, dit Diez, trois anciennes biographies de saint Léger : deux de ces biographies, l'une par un anonyme *Monachus Augustodunensis*, l'autre par un *Ursinus prior Locociacensis* (Ligugé, se trouvent dans les *Acta Sanctorum* ; une troisième, en vers, a été publiée par Pitra dans son *Histoire de saint Léger* (Paris, 1846, p. 464-503). On ne peut pas dire que notre auteur roman se soit attaché rigoureusement à ces sources, bien qu'il les ait sûrement connues ; il s'en éloigne tellement dans quelques passages qu'il faut qu'il ait puisé à d'autres sources, d'après la supposition de Champollion à la tradition orale¹. Comme il ne touche que les points principaux de l'histoire de son saint, son récit souffre d'une certaine obscurité. »

Il y a lieu de s'étonner de ce jugement porté par Diez sur le rapport de notre poète avec ses sources. Ce rapport, tel qu'il l'admet, est de prime abord peu vraisemblable : un poète du moyen-âge qui aurait consulté trois sources distinctes, et qui, non content de cela, aurait encore été puiser ailleurs, offrirait un phénomène des plus rares. Quant à la *tradition orale*, il faut en général beaucoup restreindre la part qu'on lui fait dans la transmission des récits historiques. Que saint Léger ait laissé quelques souvenirs encore vivants au x^e siècle, c'est possible, quoique fort peu probable, la rapidité avec laquelle les faits historiques s'oublient étant prodigieuse ; mais que ces souvenirs aient été de nature à servir à notre poète, c'est ce qu'il est presque impossible d'admettre, surtout si on considère que la vie de ce personnage se partage en un certain nombre d'épisodes

1. Champollion n'exprime cette supposition que bien vaguement. Après le passage que je viens de citer il ajoute : « Toutefois les deux écrivains [le poète roman et le poète latin] ont pu suivre tous deux les traditions antérieures, et l'auteur du poème de Saint-Gall les déclare en effet conservées dans les écrits d'Audulf, d'Ursin, de l'Anonyme d'Autun, et dans les liturgies des églises où existaient des souvenirs ou des reliques de saint Léger. »

parfaitement distincts, qui se passèrent dans les parties les plus différentes de la Gaule. Mais d'ailleurs il est inutile, pour combattre l'opinion de Diez, d'avoir recours au raisonnement quand il suffit de montrer les faits.

En 681, on transporta à Saint-Maixent le corps de saint Léger, qui en avait été abbé : Ebroïn, qui l'avait fait périr trois ans auparavant, venait de mourir, et les amis de Léger pouvaient l'honorer sans péril. Audulf, abbé de Saint-Maixent, écrivit le récit de cette translation, et en même temps celui de la *passion* du saint. Nous n'avons plus ce récit lui-même, mais il nous est conservé avec d'assez légères modifications dans les deux vies de saint Léger, écrites presque immédiatement après, l'une par Ursinus, prieur de Ligugé, à la requête de l'évêque de Poitiers Ansoald, l'autre par un moine de St-Symphorien d'Autun, sur la demande d'Ermenarius, le successeur immédiat de saint Léger. Les deux biographes ont donné des événements de la vie de saint Léger antérieurs à sa passion un récit notablement différent, et dont la valeur respective a été sagement appréciée par les Bollandistes. Arrivés au récit du long martyre de saint Léger, tous deux suivent la narration d'Audulf, qu'on pourrait sans peine reconstruire en les comparant; ils écrivaient d'ailleurs à peu près en même temps, et aucun des deux n'a connu l'œuvre de l'autre.

L'ouvrage du moine d'Autun n'a pas eu le succès de celui d'Ursinus, qui a servi de base aux deux biographies qui restent à mentionner ¹. L'une est celle que Fruland, moine de Murbach en Alsace ², écrivit au XI^e siècle, et que D. Pitra a publiée (p. 425 ss.); elle n'a aucune espèce de valeur, n'étant qu'une amplification, souvent infidèle, du texte d'Ursinus ³. La *Vita* en hexamètres, du IX^e siècle, publiée également par D. Pitra ⁴, n'a

1. La Vie mentionnée par D. Pitra, p. xij, n'est pas un *rifacimento*, mais plutôt une simple copie de l'Anonyme d'Autun.

2. Cette abbaye possédait une des sept têtes de saint Léger qu'on vénérât au moyen-âge. D. Pitra remarque que celle de Murbach faisait des miracles « dès le neuvième siècle (p. 410). » Il compare d'ailleurs fort bien les sept monastères qui montraient chacun sa tête de saint Léger aux six villes qui disputaient à Smyrne le berceau d'Homère.

3. Ce que dit D. Pitra (p. xij) de cette Vie est caractéristique pour la manière dont il entend la critique. Citons simplement ce passage : « Le moine de Murbach ajoute principalement aux autres historiens des causeries de personnages qu'il met très-librement en scène. Cette naïve expression des sentiments de l'auteur le recommandera sûrement à nos lecteurs, et pourtant l'austère critique de Mabillon et des Bollandistes en a pris prétexte pour l'exclure entièrement de leurs collections. » Et plus haut, en parlant des quatre historiographes (Ursinus, Anonyme, Fruland, *Vita metrica*) il dit : « Nous pouvons donc les suivre *les uns et les autres* en toute confiance. » — Cf. ci-dessous, p. 300, n. 1.

4. D. Pitra donne de bonnes raisons pour faire croire qu'elle a été écrite en Poitou; pourtant il y a sur Luxeuil (v. 215 ss.) des détails étymologiques et descriptifs qui ne se trouvent pas ailleurs et qui sembleraient indiquer un moine de cette abbaye.

pas plus d'autorité historique : c'est une simple mise en vers du récit d'Ursinus, avec les embellissements indispensables à une œuvre de ce genre.

Si maintenant nous comparons notre poème français à ces divers textes latins, nous arrivons sans difficulté à conclure que l'auteur a eu aussi sous les yeux la biographie d'Ursinus, et qu'il n'a connu ni celle du moine d'Autun, ni la vie en vers. Il a suivi sa source avec fidélité, si ce n'est qu'il l'a très-fortement abrégée, qu'il y a fait quelques additions, et qu'en deux ou trois passages il ne l'a pas comprise. C'est ce que va montrer une comparaison rapide.

La strophe 3, où commence la coïncidence du poème avec Ursinus, est de nature à montrer le rapport des deux textes :

A primae aetatis infantia a	Quand enfes fu, donc a cels temps
parentibus in palatio Lothario	Al rei lo duïstrent sui parent
Francorum regi est traditus.	Qui donc regnevet a cel di :
	Ço fut Lodiers, fils Baldequi.

Champollion a déjà relevé l'erreur contenue dans le dernier vers cité : le roi auquel Léger fut présenté enfant est Clotaire II, et non Clotaire III, fils de Baldechild. La bévue de notre poète ne provient pas d'une confusion dans sa mémoire ou dans ses connaissances historiques, qui étaient nulles, mais simplement de ce qu'il a cru que le Lotharius mentionné ici était le même que le Lotharius qui figure au § 4 de la *Vita* : *Erat eodem tempore minor Lotharius cum Baltilde¹ matre rex.*

La strophe 3 et la plus grande partie de la strophe 4 suivent très-fidèlement le latin, mais le poète se borne à dire que Léger devint abbé de Saint-Maixent sans parler, comme Ursinus, des degrés inférieurs de sa vie cléricale. L'éloge qui remplit la strophe 6 répond au § 3 du latin. Dans la strophe 7, où le poète amplifie le latin, il a continué l'erreur commise strophe 3 (le dernier vers de la strophe 7 indique bien que le roi qui se réjouit d'entendre dire du bien de Léger est le même que celui qui l'avait pris tout enfant en affection). La strophe 9 abrège d'abord le § 5, puis le § 6, où le versificateur commet une nouvelle méprise : au lieu de Childéric III il met Chilpéric. Il est fort probable que cette faute se trouvait déjà dans le ms. qu'il a suivi ; elle n'est pas rare dans les textes de cette époque².

Il est inutile de poursuivre par le menu cette comparaison dont le résultat n'est pas douteux : je me bornerai à signaler les points qui

1. Le ms. suivi par l'auteur du poème roman donnait sûrement *Baldechildde*, forme plus ancienne.

2. Cf. *Hist. poët. de Charlemagne*, p. 439-440.

offrent quelque intérêt. La strophe 15 nous offre un détail qui manque dans le texte des Bollandistes : *Reis Chelperis, com il l'odit, Prisdret ses mes, a lui 's tramist; Ço li mandat que revcnist, Et sa gracie par tot ovist*. Mais les sentiments que le poème français prête au roi sont indiqués dans une variante que les Bollandistes rejettent en note, et qui se trouve dans un manuscrit qu'ils regardent, peut-être à tort, comme interpolé. Notons d'ailleurs que cette partie du récit, dans le Moine d'Autun, est absolument différente. — La strophe 16 transforme en un discours direct, avec des détails nouveaux, ces paroles du latin (§ 9) : *Luxovio coenobio ut ei liceret, relicto seculo, vacare Deo humili poposeit prece*. — Dans les strophes 18-19, une simple indication d'Ursinus (*dicensque se in cum aliquid peccasse, veniam sibi invicem petentes steterunt concordés*) est longuement développée, tandis que l'intervention de l'abbé de Luxeuil, mentionnée par le latin, est supprimée. Notre poète, comme tous les renouveleurs d'Ursinus, a trouvé qu'il n'insistait pas assez sur la scélératesse d'Ébroin ; cette partie de la *Vita* a surtout choqué : Fruland l'a complètement modifiée, et s'exprime à ce sujet, dans son prologue, de la façon la plus curieuse ¹. — Le reproche fait à Ébroin, strophe 21, d'avoir laissé repousser ses cheveux, n'est pas dans Ursinus, et semble se retrouver au contraire dans les mots *clericatum abjicit* du moine d'Autun. Mais le texte d'Ursinus qu'ont imprimé les Bollandistes paraît tronqué en plusieurs endroits : l'original a dû contenir une phrase sur ce fait, car on lit dans Fruland, qui n'a connu qu'Ursinus : *Deposito quem timendo sumpserat religionis habitu et turpis apostata factus* (Pitra, p. 541). — Les deux derniers vers de la strophe 25 contiennent une erreur assez grave du poète : Ébroin n'était pas en personne au siège d'Autun, et ce n'est pas à lui que Léger se rendit. Cette confusion a singulièrement modifié le récit ; elle paraît plus grande encore par suite de la perte d'au moins une strophe, et sans doute de deux, entre 26 et 27. Il est clair que ces deux strophes ne se suivent pas : « Il le mit dans une prison ; personne ne sut ce qu'il était devenu..... Il lui fait couper les deux lèvres, etc. » Dans les strophes omises, correspondant au § 14 et à la moitié du § 16 latin, on racontait comment, après deux ans, on avait tiré Léger de sa retraite, comment on l'avait amené à la Cour, jugé et condamné, et comment, avant l'évulsion de la langue et des lèvres, on lui avait fait subir un premier supplice : *Tunc jussit eum nudis gressibus per quamdam piscinam*

1. *Marime te* (il s'adresse à son abbé) *offendebat quod antiquus ille ejusdem passionis scriptor, injuste et sine discretionis temperamento, beatum Leodegarium nequariumque illius persecutorem Hebroinum pluribus in locis æquales facere non dubitaverit. Dicebas enim fraudulentiam nequissimi carnificis justis hominis sanctitati nullo modo potuisse cœquari. Virtutem namque cum vitio amentis est credere uti unquam amabili consortio* (Pitra, p. 528).

translucida in qua erant petrae sicut clavi incidentes acutae. Sans ce récit, on ne peut comprendre ce qui est dit str. 28 : *Sorre les piez ne puot ester, Que toz les at il condemnez.* — La strophe 27 contient une description du triste état de Léger¹, et des réflexions qui ne se trouvent pas dans le latin : c'est le seul endroit du poème où il y ait une apparence de poésie. — Sur le nom du personnage mentionné strophe 30, voyez les notes. — Le miracle raconté dans le § 17 est ici amplifié : *Lingua praecisa solitum recipit officium* est tout autre chose que *Les levres li at restoret.* — A cet endroit le poète abrège beaucoup son original, mais il ajoute cependant les vers 32 a b, pour mêler toujours plus intimement Ebroin à l'action. — La forme *Laudebert*, pour le personnage des str. 33 ss., est propre à notre poème ; les textes latins donnent *Chrodobertus*, *Frodobertus* ou *Rodobertus*. — Dans le récit de la mort du saint, il semble au premier abord que le poète roman ait eu un autre original qu'Ursinus : en effet celui-ci ne nomme pas le meurtrier que notre texte appelle *Vadart*. Mais nous avons ici un exemple très-sûr du peu de confiance que mérite le texte d'Ursinus donné par les Bollandistes : le texte primitif contenait certainement le nom de *Vadardus*² ; d'une part les Bollandistes disent eux-mêmes qu'on le lit dans un ms. (*Divionensis*) où ils le regardent comme interpolé ; d'autre part il se trouve dans Fruland (Pitra, p. 551), et il figurait dans l'office de S. Léger à Autun (*AA. SS. l. c. 419 F*), ce qui ne prouve pas du tout, comme le supposent les Bollandistes, que le rédacteur de cet office ait connu l'ouvrage de Fruland. — Sur l'erreur commise par le poète dans la str. 39, voy. les *Notes*.

V.

CONCLUSION.

Abbé de Saint-Maixent, puis évêque d'Autun, Leodegar laissa surtout des souvenirs en Poitou et en Bourgogne ; c'est à Autun et à Ligugé que furent écrites ses deux biographies, dont la base commune, pour la seconde partie, provient de Saint-Maixent. Martyr politique bien plutôt que religieux, l'évêque d'Autun reçut de bonne heure cette canonisation populaire qui a fait presque tous les saints mérovingiens : ce fut pour sa mémoire une double chance qu'Ebroin ne lui survécût pas assez pour imposer longtemps le silence à ceux qui le regrettaient, et qu'il se fût fait, dans son gouvernement court et terrible, assez détester pour rendre universellement cher et vénérable le souvenir de sa victime. Ce souvenir,

1. *A terre jout* dérive des mots *terrae prostrato* qui, dans le latin, se trouvent dans le récit du supplice.

2. Il est écrit aussi, dans les différents textes, *Wad-*, *Wadh-*, *Wardardus*.

fixé en Poitou par la translation du corps de Léger à Saint-Maixent en 681, se maintint fidèlement à Autun, où l'évêque, en se livrant spontanément à ceux qui assiégeaient la ville à cause de lui, s'était vraiment montré le *bon pasteur* évangélique. Notre poème a certainement été composé vers le milieu du x^e siècle, dans une ville où on célébrait la fête de saint Léger, et probablement à Autun plutôt qu'à Poitiers. D'une part, il n'y a pas trace de dialecte poitevin dans le poème, il y a même des formes qui paraissent toutes bourguignonnes et en tout cas étrangères à tous les dialectes occidentaux du français (cf. ci-dessus, p. 285); d'autre part, il n'est pas dit un mot des reliques du saint, et cette omission serait peu naturelle en Poitou, où on possédait son corps; au contraire, à Autun, on n'avait pas de reliques : celles qu'on montrait au xvii^e siècle étaient évidemment sans aucune authenticité¹. Les Bollandistes pensent que c'est à Autun qu'on a le plus anciennement célébré la fête de saint Léger²; et c'est là aussi, suivant les plus grandes probabilités, qu'un clerc, — peu savant d'ailleurs, — a dû composer, sous les derniers Carolingiens, son récit strophique en roman, destiné à être chanté au peuple. Cette destination est évidente par les notes de musique qui accompagnent les premiers vers dans le manuscrit : toutes les strophes se chantaient sur le même air, ce qui n'est sans doute pas étranger, comme je l'ai dit plus haut, au soin qu'a pris le poète de n'employer que des assonances masculines : les vers féminins qui se trouvent irrégulièrement mêlés aux masculins dans la *Passion*, par exemple, devaient embarrasser les chanteurs.

La valeur poétique de la *Vie de Saint Léger* est nulle; elle a une certaine importance pour l'histoire littéraire en ce qu'elle nous montre la versification française constituée au x^e siècle, et atteste l'usage de chanter en français devant le peuple; mais le grand intérêt de ce texte est philologique. Tant pour le vocabulaire que pour les formes et la syntaxe, il apporte à l'histoire de la langue les faits les plus précieux; je me suis surtout attaché à ce côté, soit en essayant, dans ce qui précède, de déterminer exactement le dialecte employé dans ce poème, soit en présentant, dans les pages qui suivent, un texte restitué à sa forme primitive, et en expliquant, dans les notes, tous les points qui m'ont paru obscurs ou douteux. J'espère que mes efforts pour la restitution de ce vénérable monument de notre langue n'auront pas été tout à fait infructueux, et en auront rendu l'intelligence plus complète et l'usage plus facile.

1. Voy. *AA. SS.*, l. 1., et *D. Pitra*, *pass.*

2. *AA. SS.* l. 1.

LA VIE DE SAINT LÉGER.

[Dans les notes qui suivent, Ch. signifie Champollion, D. Diez, DM. Du Ménil, H. Hofmann, B. Bartsch. Je ne tiens pas compte de la première édition de la *Chrestomathie* de Bartsch, annulée par la seconde. — Les notes placées immédiatement au pied du texte ne concernent que la lecture matérielle du ms.; celles qui sont au-dessous sont critiques et exégétiques. — Les leçons fautives attribuées à Bartsch doivent plutôt être imputées à la copie de ma collation que je lui avais envoyée.]

<p>Domine deu deuemps lauder. et a sus sanz honor porter. in suamor cantomps del sanz. quae por lui augrent granz aanz. et or es temps et si est biens. quae nos cantumps de sant lethgier.</p>	1	<p>Domine Dieu devems loder, Et a sos sanz honor porter; En soe amor cantoms dels sanz. Qui por lui avrent granz aanz. Et or est temps et si est biens Que nos cantoms de sant Ledgier.</p>
--	---	--

<p>Primos didrai tos dels honors. quie il auuret ab duos seniors. apres ditrai uos dels aanz. que li suos corps susting si granz. et euuruins cil deumentiz. qui lui a grand torment occist.</p>	2	<p>Primes dirai vos dels honors Que il avret od dous seinors; Apres dirai vos dels aanz' Que li sos corps sostint si granz, Et d'Evruin, cel dieumentit, Qui lui a grand torment ocist.</p>
---	---	--

1 c Le fac-simile, d'ailleurs assez inexact, donné par Ch. porte très-distinctement *cantomps*, ce qui n'empêche pas l'éditeur d'imprimer *cantomp*. Diez a laissé *cantomp*, mais DM. a rétabli *cantomps*. — Le fac-simile et DM. lisent *delsanz*, mais le ms. porte *delsanz*; au reste le *t* et le *z* sont très-difficiles à distinguer sûrement dans le manuscrit.

2 b Ch. *quæ*; le fac-simile donne *quic*, H., d'après le fac-simile, *quicil*; DM. *quie* — d Le fac-simile paraît donner *susoin*, parce que le *t* est mal reproduit. — c Ch. *Evruin*; fac-sim. *euuruins*, DM. *sic*.

1 a *Domine Dieu*. Ces deux mots s'étaient fondus en un seul (plus tard *Domne*-, *Damne*-, *Damre*-, *Damer*-, *Damle*-, *Damel*-, *Dame-Dieu*-, *-Deu*-, *-Dè*); c'est pour cela que le premier ne se décline pas (voy. 30 e, 40 c).

2 a « Lat. *primo* avec *s* ajoutée, ou faute d'écriture pour *primas* (Diez). » J'adopte la seconde explication: *primo-s* aurait donné en fr. *prims*.

2 e Les trois nominatifs de ce vers sont des fautes évidentes, et *de* est nécessaire au sens. — *Dieumentit* ne se trouve, à ma connaissance, que là; on a dit de même *feimentit*; dans ces composés, les premiers mots sont au datif. *Foimentit* est postérieur.

Quant infans fud donc a ciels temps. 3 Quant enfes fut, donc a cels temps
 Al rei lo duïstrent soi parent. Al rei lo duïstrent sui parent
 qui donc regneuet a ciel di. Qui donc regnevet a cel di :
 cio fud lothiers fils baldequi. Ço fut Lodiers fils Baldequi.
 il leamat deu lo couit. Il l'enamat, Dieu lo covit,
 rouit que litteras apresist. Rovat que letres apresist.

Didun lebisque de peitieux. 4 Didon l'evesque de Peitieux,
 luiil comandat ciel reis lothiers. Lui l'comandat cil reis Lodiers :
 il lo reciut tam ben en fist. Il lo reçut, tant bien en fist :
 ab u magistre semprel mist. Od un magistre sempre l'mist,
 quillo doist bien de ciel sauier. Qui lo duïst bien de cel saveir
 don deu seruier por bona fied. Dont Dieu serveit par buone feït.

Et cum il l'aut doit de ciel art. 5 Et com il l'aut duit de cele art,
 rendel qui lui lo comandat. Rendit lo qui lui l'comandat.
 il lo reclu bien lo nonrit. Il lo reçut, bien lo nodrit :
 cio fud lonxtiems ob se losting. Ço fut loncs temps od sei lo tint.
 deus lexaltat cui el seruid. Dieus l'exaltat cui il servit :
 de sanct maxenz abbas diuint. De sant Maxenz abes devint.

Ne fud nuls om del son iuvent. 6 Ne fut nuls huom del son jovent
 qui mielldre fust donc a ciels tiemps. Quimielldre fust donc a cels temps :

3 b Ch. *l'oddistrent*; DM. *lod distrent*. D., d'après le fac-simile, a corrigé *lo doïstrent*. Le fac-simile a mal reproduit le ms., au-dessus de l'o il y a un u (v) dont les deux jambages sont marqués (cf. B., en note); il faut donc lire *lo duïstrent*.

4 d Ch. DM. *Abd*, D. *ab u*. Ici comme 3 b, le copiste avait d'abord écrit un o, et il a marqué un r au-dessus. — f Ch. *serviet*; DM. *servier*.

5 b Ch. *Rendet*, DM. *Rend el*. — c Ch. *reciut*, DM. *reciu*.

6 a Ch. B *vivent*, DM. *juvent* — b Ch. *temps*, DM. *tiemps* — c DM *caritet* — d Ch. *Fidautal, verita*; DM. *Fid aut il, veritiet*.

3 c Ch. et DM. mettent un point d'interrogation après ce vers et un point après le vers précédent; Diez met un point après le second vers et une virgule après le troisième, de manière à le rattacher au vers suivant. La bonne ponctuation a été donnée par Bartsch.

3 d La forme *Baldequi* a été calquée par le poète sur le latin *Baldechildis*; la forme vraie était *Baldchelt*, plus tard *Bauthent*.

3 c La correction de Diez, *il l'enamat*, non admise par Bartsch, est sûre. — Diez a expliqué très-exactement la fin du vers: *Deo illum cupiuit*; cf. 36 d. Bartsch traduit *covr* par « demander, *begehren*; » il faut « désirer. »

4 f Malgré la leçon du ms., il faut s. d. lire *serviet* et interpréter *serveit*: *ie* pour *ci* est fréquent dans le ms. (ci-dessus, p. 283), et ne se trouve presque jamais pour *i* (voy. cependant 24 b *asaler*). Le vers se rapporte au *magistre*: « *Quem idem praesul cuidam Dei sacerdoti, viro prudentissimo, ad erudiendum tradidit, qui eum per annos plurimos magnis curis edocuit* (Ursinus). » Bartsch conserve *servier*.

5 b *Rende* sans *t* n'est ni provençal ni français; si on lui restitue cette consonne finale, l'o de *lo* ne peut s'élider devant le *q* suivant. Ma correction reproduit, dans *lui l'comandat*, le v. 4 b.

perfectus fud in caritat:		Perfiz esteit en caritet.
fid aut il grand et ueritiet.		Feit aut il grant et veritet,
et in raizons bels oth sermons.		Et en raizons bels aut sermons;
humilitiet oth per trestoz.		Humilitet aut par trestot.
Cio sempre fud et ia si er.	7	Ço sempre fut et ja si iert :
qui fai lo bien laudaz enner.		Qui fait lo bien lodez ent iert.
et sanz Letgiers sempre fud bons.		Et sanz Ledgierssempre fut buons,
sempre fist bien o que el pod.		Sempre fist bien o que il puot :
dauant lo rei en fud laudiez.		Davant lo rei ent fust lodez ;
cum il laudid fulinamet.		Com il l'odit fut lui amet.
A sel mandat et cio li dist.	8	A sei l'mandat et ço li dist :
a curt fugt sempre lui seruist.		A cort fust, sempre lui servist.
il lexaltat e lonorat.		Il l'exaltat et l'honorat,
sa gratia li perdonat.		Et sa gracie li pardonat,
et hunc tambien que il en fist.		Et anc tant bien que il ent fist
de hostedun euesque en fist.		De Ostedun evesque en Crist.

7 a Ch. *Cio sempre*, DM. *sempre* — b Ch. *fait, en n'et*, DM. *cnnez* — f Ch. DM. B. *su l'inamet*.

8 c DM. *et l'onorat* — e Ch. *tamben*, DM. *tambien*.

6 c Sur cette correction, cf. p. 284. — *Esteit* ne se trouve pas dans notre texte, mais il est dans la *Passion* (*esteit* 108 b pour *era* est une correction nécessaire) et dans l'*Alexis*.

6 d La correction faite par Diez au texte (*Fidautal*) de Ch., *fidautat*, est inadmissible : l'i n'était vocalisée à cette époque ni en français ni en provençal. Aussi Hofmann avait-il supposé *Fid aurat*.

6 f Je lis *per trestot*, c'est-à-dire « au milieu de tout cela, dans toutes ses actions; » cf. 15 d.

7 a *Sempre*, dans les textes postérieurs, signifie « incontinent; » ici il a encore exclusivement le sens latin. — Sur ce vers et le suivant, voy. ci-dessus, p. 280-281.

7 f La leçon de Ch., *su l'inamet*, a été corrigée par Diez en *si l'inamet*. — Si on lisait ainsi, on aurait un part. pass. assonant avec un parfait (*laudiez inamet*), ce qui n'est possible ni en provençal (*laudaz inamet*), ni en français (*lodez enamat*); voy. p. 279. Le mot *amet*, pour dire « chose agréable », est aussi employé au v. 34 a. — *Amé* se trouve ailleurs avec ce sens; ainsi dans une *Vie de Saint Alexis* encore inédite, et qui sera publiée par M. Herz dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études*, Alexis, voulant exprimer sa joie de ce que les messagers envoyés après lui par son père ne l'ont pas reconnu, dit (v. 409) : *Se il ne m'enconurent, de ce m'est plus amé*. — B. *imprime fu l'inamet*; je ne vois pas bien comment il comprend.

8 b La corr. *fust* est de Diez, le vers dépend du précédent : « Il lui dit de se tenir à la cour d'une façon durable et d'être à son service. »

8 d *Pardonar* dans le sens de « donner tout-à-fait, » ne se trouve qu'ici (de m. 36 f) en roman, comme l'a remarqué Diez. — Il a le sens habituel au v. 38 d.

8 f La correction peut paraître inutile; pourtant, outre la mauvaise assonance (elle est moins choquante 12 a-b), le sens, si on garde la leçon du ms., est bien obscur.

- Quandius uisquet ciel reis lothier. 9 Quandis vesquit cil reis Lodiers,
 bien honorez fud sanz lethgiers. Bien honorez fut sanz Ledgiers.
 il se fud mors damz i fud granz. Il se fut morz, danz i fut granz :
 cio controuerent baron franc. Ço controverent baron franc,
 por cio que fud de bona fiet, Por ço que fut de buone feit,
 de chielperig feissent rei. De Chelperin feissent rei.
- Un compte i oth pres en lestrit. 10 Un comte i aut, prist ent l'estrit :
 ciel eps nun auret eurui. Cil eps nom avret Evruin.
 ne uol reciuure chielperin. Ne volst recevoir Chelperin,
 mais lo seu fredre theo.ri. Mais lo son fredre Theodri ;
 nel condignet nuls de sos piers. Ne l'condignat nuls de sos pers,
 rei uolunt fair estre so gred. Rei vuelent faire estre son gret.
- Il lo presdrent tuit a conseil. 11 Il lo prisdrent toit a conseil :
 estre so gret ne fisdren rei. Estre son gret ent fisdrent rei ;
 et euuruins octen gran dol. Et Evruins aut ent grant duol,
 porroq; uentre nols en poth. Por o que veintre ne l's ent puot;

9 b Ch. fut, DM. fud.

10 b Ch. Evruins, DM. Evrui — c Ch. Theodri, DM. Theori. Entre l'o et l'r une lettre a été grattée; il semble qu'on lise Theoiri.

11 b Ch. ne fisdren, DM. en fisdren — c Ch. DM. B. ot ten — d Ch. Perro que vencre, DM. Porr o que vencre.

9 d Bartsch traduit, dans son *Glossaire*, *controver* par « apprendre, *erfahren*. » Mais alors comment expliquer les vers e f? Et comment *controver* pourrait il avoir ce sens? — *Controver* signifie « imaginer, avoir l'idée, » et Diez a déjà montré que les vers e f sont régis par ce verbe : « Les barons francs eurent l'idée (D. « trouvèrent bon, » DM. « trouvèrent ensemble ») de faire roi Chilpéric, parce qu'il était de bonne foi. » Cf. Ursinus : « audientes Hildericum regnum (Austriasiae)... optime disponentem. » — La traduction de Ch. est plaisante : « Les barons francs reconnurent cela; la partie (*Porcio* = portion!) qui fut de bonne foi de Chilpéric firent le roi. »

10 a *Estrit* se trouve encore dans l'*Alexandre* d'Albéric et dans *Girart de Rossilho* (éd. Hofm. v. 1956, 3366). Ce n'est pas, comme on le croirait d'après le *Gloss.* de Bartsch, une simple variante de *estrif*; les deux mots doivent être séparés; cf. Diez, *Etym. Wb.* I, *estribo*.

10 b « Avec *avoir nom*, dit Diez, le nom est d'habitude au nominatif, comme aussi 30, 1, cf. *reis joves aviatz nom agut* Lex. rom. IV, 320. Mais l'accusatif est aussi admis, voy. ci-dessus 38, 5. » J'ai émis l'opinion contraire, *Alexis*, p. 107, et je crois qu'au moins l'usage le plus ancien est de mettre le nom à l'accusatif. Ici le nominatif n'est qu'une faute de lecture du premier éditeur; 38 e il y a également l'accusatif; quant à 30 a je crois la leçon du ms. fautive.

10 e « *Condignet*, synonyme de *dignet*, lat. seulement adj. *condignum*, d'où le verbe b. lat. *condignare* : « neque condignaverunt hoc negare (*Ann. Franc. S. Nazarii*) ; voy. Du Cange (Diez). » — *Cum* ajoute à *dignare* la signification active.

11 d. Je ne crois pas qu'on trouve *veindre* dans aucun texte français ancien; les exemples que donne Burguy me paraissent être des fautes de lecture (à

- por ciel tiel duol rouas clergier. Por cel tel duol rovat clergiet,
si sen intrat in un monstier. Si s'ent entrat en un monstier.
- Reis chielperics tambien en fist. 12 Reis Chelperis tant bien ent fist :
de sanct .l. consilier fist. De sant Ledgier consilier fist.
quandius al suo consiel edrat. Quandis al son conseil edrat,
incontra deu ben si garda. Encontre Dieu bien se guardat ;
lei consentit et obseruat. Lei consentit et observat,
e son regnet ben dominat. Et son regnet bien dominat.
- Ia fud tels om deu inimix. 13 Ja fut tels huom, Dieu enemis,
qui lencusat ab chielpering. Qui l'encusat a Chelperin :
lira fud granz cum de senior. L'ira fut granz com de seïnor ;
et sc̄ .l. ocsent pavor. Et sanz Ledgiers aut ent pavor :
ia lo sot bien ille celat. Ja lo sout bien, il lo celat ;
anuil omne nol demonstrat. A nul homne ne l' demonstrat.
- Quant ciel trae tels esdeuent 14 Quant cele ire tels esdevint,
paschas furent in eps cel di. Pasques furent en eps cel di.

12 e Ch. *el observat*, DM. *et*.13 d Ch. DM. B. *sancz*, Ch. *oc sânt* — f Ch. *A nul*.14 a Ch. DM. *Quand* — c Ch. DM. B. *sancz*. — e Ch. *Pobl'an*, DM. *Poblen*.

l'inverse de ce qu'il soupçonne pour *veintre*). La forme *ventre* (impr. *vencre*) se trouve dans des textes bourguignons cités par Burguy, mais *veintre*, qui est dans *Eulalie*, est plus correct, la succession des formes étant *vencre*, *vejn're*, *veintre*.

- 11 e Qu'on lise au prés. *rovat* ou au parf. *rovat*, on ne peut admettre après ce t l'élimination de l'e de *se* (cf. § b). La correction est donc d'autant plus indiquée qu'un verbe *clergier* est inconnu.— Il est vrai qu'en admettant la forme provençale *rova* au présent, on pourrait conserver la leçon du ms.; mais j'ai donné plus haut la preuve que la conjugaison de notre texte est toute française.
- 12 c *Quandis* (de même 19 c), qui ne se trouve pas ailleurs, est la forme française qui correspond à *quandius* comme *tandis* à *tandius* (voy. Diez, *Et. Wb.*).
- 13 a La forme *inimix* est un des latinismes du copiste. Le pr. *enamic*, le fr. *enemis*, viennent d'un latin *inamicus* où l'a du primitif a reparu; on sait que ce fait est habituel dans les verbes.
- 13 e Le ms. donne et Ch. imprime *ille celat*. « Un pronom *ille*, dit Diez, est plus que douteux. Il faut lire *ill é (en) celat* ou *ill a celat*. » Champollion traduit le vers entier par : « Mais il la sut bien cacher (sa peur!) ; » Diez paraît avoir compris : « Il le sut bien en secret, en cachette. » Mais le part. passé ne peut rimer avec le parfait. Le vers signifie : « Il le sut bien, il le cacha ; » cf. Ursinus : « Quod ille audiens dissimulando distulit. » Bartsch comprend ainsi, mais il conserve au pron. la forme *le*, que je change en *lo*.
- 14 a Ma correction est certainement admissible (cf. 18 b pour *ciel ira*, *quac* 1 d f etc. *missae* 14 d, *pensaerz* 29 b pour *l'ac* remplaçant *e*, et ci-dessus p. 287 pour *tels* au suj. tém.), et donne un bon sens; mais on peut se demander si *traetels* ne pourrait pas rester. Le mot existe, sous la forme *traïtel*, mais il ne signifie que « traître, » et quel sens ce mot aurait-il ici? Diez se demande : « *Traetels Verwicklung? Hader?* » Bartsch affirme : « *Traëtels*,

et $\overline{\text{sc}}$.l. fist son mistier.
 missae cantat fist lo mul ben.
 poblen lo rei communiat.
 et sens cumgiet si sen ralet.

Et sanz Ledgiers fist son mestier :
 Messe cantat, fist lo molt bien ;
 Poblent lo rei communiat,
 Et sens comgiet si s'ent ralat.

Reis chielperics cum il laudit.
 presdra sos meis a luis tramist.
 cio li mandat que reuenist.
 sa gratia por tot ouist.
 et $\overline{\text{sc}}$.l. nes soth mesfait.
 cum uit les meis a lui ralat.

15 Reis Chelperis, com il l'odit,
 Prisdret sos mes, a lui's tramist :
 Ço li mandat que revenist,
 Et sa gracie par tot ovist ;
 Et sanz Ledgiers ne s'out mesfait :
 Com yit les mes, a lui ralat.

Il cio li dist et adunat.
 tos consilier ia non estrai.
 meu evesquet nem lez tener.
 por te qui semprem uols auer.
 en u monstrier me laisse intrer.
 posci non posc laiuiol ester.

16 Il ço li dist et adunat :
 « Tos consiliers ja non estrai.
 Meie evesquet ne m' leist tener
 Por tei, qui sempre m'vols aveir ;
 En un monstier me laisse entrer,
 Pois que nen pois lau vuoil ester. »

15 b B. *trasmist* — e Ch. DM. B. *sanz*.

16 a Ch. *aduat*, DM. *adunat* — c Ch. *evesquet*, DM. *evesquet* — Ch. DM. *Porce* — e Ch. *monstrier*, DM. *monstier* — f Ch. *Posci, là vol ester*, DM. *Posci, lai vol*.

dispute, *Hader*. » Où se trouve ce mot avec ce sens? d'où vient-il? Si *traetel* était en rapport avec *tradere*, il aurait donc perdu son *d*? Il est vrai que *cruels* 26 c est dans le même cas, mais il est isolé. — Sur l'emploi singulier de *tel* dans ce vers, en admettant ma restitution, cf. 11 e, 24 f.

14 e Diez, qui lisait avec Ch. *Pobl'an*, dit : « *an — am*, avec, ainsi que. » Bartsch de même. La vraie leçon, *poblen*, rend cette explication bien moins vraisemblable (B. imprime *en* dans son texte et conserve *an* dans son glossaire). Du Ménil comprend « publiquement, » mais rend de cette traduction un compte peu satisfaisant. Le latin n'est d'aucun secours : « *Communione sanctam cum ipse et rex percipissent.* » Le sens de « publiquement » serait excellent ; mais je ne vois guère comment expliquer la forme d'un mot *poblent*. Je l'ai admis dans mon texte faute de mieux.

15 e Diez a très-bien expliqué ce vers : « Saint Léger ne se sentait pas coupable, n'avait conscience d'aucun méfait. » *Mesfait* est le participe de *mesfaire* : être *méfait* d'une chose, c'est s'être mal conduit dans cette chose.

16 a *Adunat*, leçon incontestable du ms., n'est pas clair. Le verbe *aduner* signifie sans doute ici « réunir dans un discours, récapituler. » Bartsch traduit « communiquer, *mittheilen*. » D'après quelle autorité? Il est curieux que ce même verbe rende également obscur un vers d'*Enlalie* (*Elle ent adunet lo suon element*). — Il a son sens habituel au v. 22 e.

16 c *Lez* est une forme provençale ; le fr. est *leist*, plus tard *loist*. — Diez remarque avec raison qu'*evesquet* est féminin 21 b, mais, ajoute-t-il, « dans notre poème ce mot serait commun, car il est masculin 16, 3. » Je n'attribue cette anomalie qu'au copiste, et je fais le mot féminin également ici. Il faut remarquer que le fr. n'a pas de forme correspondante au pr. *meu* ; il faudrait *mon evesquet* ; du moment qu'une correction est nécessaire, il faut la faire dans la forme indiquée par 21 b.

16 d Diez, qui lisait *Porce*, n'en a pas moins proposé la correction, certaine à mon avis, de *sempre en sempre m'*.

16 f Diez, qui avait dans son texte *là vol*, a cependant corrigé *lau vol*, qui est

- Enuiz lo fist non uoluntiers. 17 Enviz lo fist, non voluntiers :
 laisse lintrar in u monstier. Laisset l'entrer en un monstier.
 cio fud lisos ut il intrat. Ço fut Lusos o il entrat,
 cleri euurui ille trouat. Clerc Evruin iluoc trovat.
 cil euuruns molt li uol miel. Cil Evruins molt li volst mel,
 toth per enueia non per el. Tot par envieie, non por el.
- Et sc̄ .i. fist so mistier. 18 Et sanz Ledgiers fist son mistier :
 euurui prist a castier. Evruin prist a castier.
 ciel ira grand et ciel corropt. Cele ire grand et cel corropt
 cio li preia laissas lo toth. Ço li preiat laissast lo tot;
 fus li por deu nel fus por lui. Fist lo por Dieu, ne l'fist por lui :
 cio li preia paias ab lui. Ço li preiat, paiast s'od lui.
- Et euuruns fist fincta pais. 19 Et Evruins fist feinte pais :
 ciol demonstrat que si paias. Ço l'demonstrat que se paiast.
 quandius in ciel monstier instud. Quandis en cel monstier estud

17 e Ch. *Evruins*, DM. *Evruis* — f Ch. *enuei*, DM. *enueia*.

18 a Ch. DM. B. *sanz* — b Ch. *Evruins*, DM. *Evruui* — c Ch. *corroapt*, DM. *corropt* — d Ch. *Cio l'a preia*, DM. *Ciols preia* — e Ch. *lus*, DM. *lui*, D. *lui*.

19 b Ch. *puas*, D. *païas* — c Ch. *ins fud* — f Ch. *il edrat par*.

suggéré encore plus naturellement par *lainol* : « *lau*, dit-il, monosyllabique (fr. *là où*), qui se trouve souvent, p. ex. *S. Gual*, v. 1152, 2288). »

- 17 c Diez a corrigé *li sos* en *Lusos*; Du Méril, sans changer le texte, l'a interprété de même.
- 17 d « *Ebroinum jam clericum invenit* (Ursinus). » — Diez a corrigé *ille* en *illo* = *iluoc*.
- 18 b Diez lisait *Evruins prist a castier*; il a séparé *Evruin s prist*, et remarque : « Sur le *s* pléonastique avec *prendre*, cf. *Altrom. Sprachdenkmale*, sur *Boèce*, v. 132. » Le vers de *Boèce* est : *Quant mienz s'en guarda no sap mot quand los prent*; le sens n'est donc pas tout-à-fait pareil. — Le ms. donne *Evruui* sans *s*, mais en outre après *Evruin*, seule forme française, l'*e* de *se* ne pourrait tomber devant la consonne qui suit; cf. ci-dessus, § b, 11 d.
- 18 c « *Corropt*, orthographe barbare causée par une fausse étymologie, prov. *corrot*; cf. *corroptios*, 32, 2 (Diez). » — Il faudrait citer un autre cas d'une pareille préoccupation étymologique dans notre texte. Admettre que le scribe a écrit, uniquement pour faire parade de sa science étymologique, une lettre aussi importante que *p*, c'est à mes yeux plus qu'improbable. Le *p*, comme le *g* de *gaigre* (*Boèce*, 13), regardé d'abord par Diez comme une faute du copiste, indique la vraie étymologie (*corruptum*) et la prononciation ancienne du mot. Voyez l'excellent article *courroux* dans Littré.
- 18 e J'ai emprunté la restitution de ce vers à Du Méril; si on voulait conserver *fus* comme imparfait du subjonctif du v. *estre* (*fust*), on ne saurait que faire de *li* et du pronom contenu dans *nel*. Le sens est : « Il le fit, etc. »
- 18 f *Paier* dans son sens étymologique, *pacare*, se retrouve *Passion* 52 c (éd. *patierent*, ms. *paierent*) et encore beaucoup plus tard. Voy. p. ex. *Cour. Loûis*, v. 2050, 2119; *Charroi de Nîmes*, v. 343.
- 19 c La notation par *ins* du groupe *is* ou *es* est vraiment l'effet d'une préoccupation étymologique ou plutôt orthographique; mais le cas est bien autre que celui de *corropt*. Quand le latin populaire en fut venu à faire précéder régulièrement d'une voyelle les mots commençant par *sc*, *st*, *sp*, il arriva

ciol demonstrat amix li fust.
 mais en auant uos cio aurez.
 cum illedrat por mala fid.

Ço l'demonstrat amis li fust;
 Mais en avant vos ço odreiz
 Com il edrat par mele feid.

Reis chielperings il se fud mors. 20
 por lo regnet lo souurent toit.
 uindrent parent e lor amic.
 li sanct. l. li euruin.
 cio confortent ad ambes duos.
 que sent ralgent in lor honors.

Reis Chelperis il se fut morz :
 Par lo regnet lo sovrent tost.
 Vindrent parent et lor ami,
 Li sant Ledgier, li Evruin ;
 Ço confortent ad ambes dous
 Que s'ent ralgent en lor honors.

Et sc̄. l. den fisdra bien.
 quae sen ralat en seuesquet.
 et euuruins den fisdra miel.
 quae donc deueng anatemaz.
 son queu que il a coronat.
 toth lo laissera recimer.

Et sanz Ledgiers donc firet bien,
 Que s'ent ralat en s'evesquiet;
 Et Evruins donc firet mel,
 Que donc devint anatemaz :
 Son queiu que il at coronet
 Tot lo laisseret recimer.

20 d Ch. B. *Lethgier* Ch. B. *Evruin*.

21 a Ch. B. *sanct Lethgier* — f Ch. *retmier*.

que ces mots ne furent plus distincts, dans la prononciation, soit des mots en *ex-*, *ext-*, *exp-* (où le *c* de l'*x* était tombé), soit des mots en *in-sc-*, *inst-*, *insp-*, où l'*n* avait disparu de très-bonne heure. De là vient que les mss. des bas temps, qui cherchent toujours à conserver l'orthographe classique, font entre ces trois groupes des confusions perpétuelles, écrivant *ispiritus*, mais *scclusa*, *expolia* mais *speriri*, *strumentum* ou *istrumentum* mais *instata*, etc. On trouvera des exemples de toutes ces fautes dans Schuchardt, tome II. Pour *ins-* au lieu de *is-* pour *s*, il cite *instruxerunt* (*struxerunt*), *instatua*, etc. Schuchardt rapproche lui-même la forme *inspieth* de notre poème, 38 f; il faut y joindre celle-ci : on a écrit *instare* pour *istare* pour *stare*; le copiste, plus habitué sûrement à écrire du latin que du français, n'a fait que transporter ici un usage qu'il tenait d'ailleurs. — M. Diez, qui lisait ici *ins jud*, n'a vu dans *inspieth* qu'une faute du copiste.

20 e *Conforter*, qui a ordinairement en français le sens de « fortifier, consoler, » paraît ici l'avoir confondu avec celui d'« encourager, » qui est habituel en provençal dans la forme *conortar*, tandis que *confortar* a le sens français. L'esp. *conhortar* (anc. *confortar*) a les deux sens. Il semble qu'il y ait en dans tous ces verbes, pour le sens ou la forme, une confusion entre *confortar* et *cohortari*.

20 f *Lor honors*, « leurs bénéfices, dont Ebroïn ne possédait d'ailleurs aucun (Diez). »

21 a c *Den*, qui ne se trouve que là et *Pass.* 30 c, est tiré par Diez de *deinde*, cf. esp. v. port. *dende*, v. esp. *dent*. Mais le mot ne se lisant dans aucun texte français, je l'ai remplacé par *donc*.

21 f *Retmier*, que lisait Diez, ne donnait pas de bon sens, outre que l'assurance était fautive. — *Recimer* est excellent : il signifie « repousser. » Le vrai sens du lat. *cyma* est « jeune pousse » ; de là un verbe *cymare*, qui n'a laissé d'autres traces dans les langues romanes que notre passage. Ebroïn laisse *recimer* sa tête ; c'est une métaphore qui prouve qu'on employait *recimer* en parlant des arbres étêtés qui jetaient de nouvelles pousses. — Bartsch traduit *recimer* par « raser, *rasteren*. »

- Domine deu il cio laissat. 22 Domine Dieu iluoc laissat,
 et a diable comandat. Et s'a diable comandat.
 quar donc fud mielset a lui uint. Qui donc fut mels et a lui vint
 il uoluntiers semper reciut. Il voluntiers sempre retint :
 cum fulc en aut grand adunat. Com folc en aut grand adunet,
 lo regne prest a deuastar. Lo regne prist a devaster.
- A foc a flamma uai ardant. 23 A fou a flamme vait ardant,
 et a gladies percutant. Et a glavies persecutant :
 por quant il pot tan fai de miel. Por quant il puot tant fait de mel,
 por deu nel uolt il obseruer. Por Dieu ne l'vuolt il observer.
 ciel ne fud nez de medre uius. Cil ne fut nez de medre vius
 qui tal exercite uidist. Qui tel exercite vedist.
- Ad ostcedun a cilla ciu. 24 A Ostedun, a celle cit,
 dom sanct .I. uai asalier. Dom sant Ledgier vait asalir.
 ne pot intrer en la ciutat. Ne puot entrer en la citet :
 defors lasist fist i grant miel. Defors l'asist, fist i grant mel ;
 et sc̄. I. mul en fud trist. Et sanz Ledgiers molt en fut trists
 por ciel tiel miel quae defors uid. P'or cel tel mel que defors vit.

22 c Ch. *miet ser* — e Ch. *folc*.23 e Ch. *medre* (le *t* avait été écrit, mais a été ensuite effacé).24 b Ch. B. *Donc, Lethgier* — d Ch. *la fist syrre* — e Ch. B. *sanct Lethgier* — f Ch. *Po, D. Par.*

22 a-b Je ne vois pas de sens à ces vers en les gardant tels que les donne le manuscrit.

22 c La leçon de Ch. est absolument inintelligible, non pas pour lui, qui traduit *Quar donc fud miet ser a lui vint* par *Quand ce fut sur le soir il vint à lui* (S. Léger). Diez dit simplement : « Passage obscur. » M. Hofmann avait presque retrouvé la leçon du ms. en lisant *Quar don fud miels el a lui vint* ; il aurait trouvé la leçon et le sens juste s'il avait changé l'r de *ser* en *t* au lieu de le changer en *l*. Il traduit ainsi son vers : « Parce qu'il (Ebroin) fut méchant, il (le diable) vint à lui. » — La leçon réelle n'est guère compréhensible non plus ; elle le devient si on adopte ma façon de couper les mots : « Qui fut méchant et vint à lui, il le retint très-voluntiers ; » cf. Ursinus : « *Collectis secum malorum sociis,* » et les vers suivants.23 b Diez lit : *Et a gladi es percutan*. Mais *gladi* serait une forme bien plus provençale que française. Puis cet *es* (*est*) paraît bien plat (« à glaive il est frappant »), et *percutere* n'a donné de verbe dans aucune langue romane ; à l'époque du *Saint Léger*, le participe du verbe hypothétique *percodre* eût d'ailleurs été *percodant*. — *Persecutare* apparaît anciennement dans les langues romanes, et il a dû à son emploi spécialement religieux de garder une forme savante.24 a *Ciu* est du pur provençal ; *cit* est seul français. — L'origine de ces formes est obscure ; cf. *Alexis*, p. 113.24 b *Dom*, « *dominum*. »24 d *L'asist*, « l'assiégea. » — Ce vers est un de ceux que Ch. avait le plus altérés.

- Sos clerics pres reuestiz. 25 Sos clerks a pris et revestiz,
 et ob ses croix fors sen exit. Et od ses crois fors s'ent eissit.
 porro nexit uol li preier. Por o ent eist, volst li preier
 quae tot ciel miel laisses por deu. Que tot cel mel laissast por Dieu :
 ciel euuruins qual horal uid. Cil Evruins quel hore l' vit,
 penrel rouat lier lo fist. Prendre l' rovat, liier lo fist.
- Hor en aurez las poenas granz. 26 Hore en odreiz les peines granz
 quae il en fisdra li tiranz. Que il ent firet, li tiranz.
 li perfides tam fut cruels. Li perfides tant fut crudels,
 liş ols del cap li fai creuer. Les uoils del quieu li fait creuer.
 cum si laut fait mis len reclus. Com si l'aut fait, mist l'en reclus :
 ne soth nuls oms ques deuengunz. Ne sout nuls huom qu'est devenuz.
- Amlas lauras li fai talier. 27 Ambes levres li fait talier,
 hanc la lingua quae aut in queu. Anc la langue que que aut en quieu.
 cum si lauth tot uituperet. Com si l'aut tot vituperet,
 dist euuruins qui tan fud miels. Dist Evruins, qui tant fut mels :
 hor a perdud dom deu parlier. « Hor at perdud don Dieu parler ;
 ia non podra mais deu laudier. Ja nen podrat mais Dieu loder. »
- A terra ioth mult fo afflicz. 28 A terre jout, molt fut affliz ;
 non oct ob se cui encalsist. Nen aut od sei cui en calsist.

25 a Ch. B. *pres et revestiz* — c Ch. *n'exiz*, D. *n'exit*.

25 a Champollion, qui ajoute *et* à la leçon du ms., traduit : « Il prit son clergé et ses habits. » *Cloge, clergue* sont des formes purement provençales ; le mot fr. est toujours monosyllabique. La forme de *revestiz* indique que c'est le participe et non le présent, et le ms. fait peu d'erreurs sur ce point là. Il fallait donc suppléer *at* entre le premier et le second mot.

Entre les strophes 26 et 27 il y a une lacune qui a été indiquée plus haut (p. 300).

27 a *Amlas* est une faute du copiste pour *ambas*.

27 c Sur le mot *vituperet*, Diez croit devoir ajouter une citation du moine d'Autun (que notre poète n'a pas connu), où on voit qu'Ebroïn fit honteusement promener Léger par la ville. Mais *vituperet* s'applique simplement à la mutilation ; on trouve dans le même sens *deturpare, dehonestare*. C'est un mot de la langue des hagiographes, adopté par leurs traducteurs, et qui a conservé sa forme latine.

27 e Ce vers, répété 28 e, n'est pas clair ; est-ce : « *domino Deo colloqui*, » ou « *loqui, donum Dei* ? » Ch. traduit : « il a perdu le moyen de me (*do m*) parler de Dieu. » Faut-il lire *don de parler* ? ou *dont deut* (ou *deut*) *parler* ? — Diez ne donne aucune explication, et comme il n'est pas dans l'usage d'écrire *Dieu (Deu)* avec une capitale, on ne sait pas ce qu'il a entendu.

28 b Il est singulier que Diez n'ait pas compris ce vers ; c'est à cause de la mauvaise *verborum distinctio* de Champollion (qui écrit *cui en cal sist* et traduit : « il n'eut avec lui rien sur quoi il s'assit »). Diez dit : « ce vers appelle une rectification, p. ex. *lat on s'assist* ? ou *ren on s'assist* ? » C'est Hofmana qui a rétabli ce vers. Le sens est : « Il n'avait auprès de lui personne qui s'en souciât. » *Il ne m'en chaut* est une locution qui n'est pas

- super li piez ne pod ester.
 qui toz los at il condemnets.
 or a perdud don deu porlier.
 ia non podra mais deu laudier.
- Sed il non ad lingua a parlier. 29 Sed il nen at langue a parler,
 d̄s exaudis lis sos pensaerz.
 et si el non ad ols carnielz.
 en corps los ad et spiritiels.
 et si en corps a grand torment
 lanima nauura consolament.
- Guenes oth num cuil comandat. 30 Guenin aut non cui l' comandat :
 laius en castres lenmenat.
 et en fescant in ciel monstier.
 illo reclusdrent sc̄. l.
 domine deus in ciel flaiel.
 uisitet. l. son seruu.
- Sovre les piez ne puot ester,
 Que toz les at il condamnez.
 Hor at perdud don Dieu parler,
 Ja non podrat mais Dieu loder.
- Dieus exodist les sons pensers ;
 Et sed il nen at uoils carnels ,
 Ancor les at espiritels ;
 Et sed en corps at grand torment,
 L'aneme ent avrat consolement.
- La jus en cartres l'ent menat,
 Et en Fescan, en cel monstier,
 Iluoc reclusdrent sant Ledgier.
 Domine Dieu en cel flaiel
 Visitet at Ledgier son serf.

28 c Ch. *pot l ester* — e Ch. *parlier*.

29 a Ch. *Se cil non at lingua* — b Ch. *Deus* — d Ch. *at el* — f. ch. *L'amma*.

30 d Ch. *S.* — f Ch. *Visitet Letghier, D. uisitet.*

depuis très-longtemps inusitée. Quant à la forme *calisist* de *caler* (*chalou*), voy. Burguy, II, 28.

28 d *Condemnets* paraît une forme calquée sur le latin. Le fr., comme les autres langues romanes, a pour point de départ le latin pop. *condannare*. Quant au sens, voy. la remarque de Diez.

29 b Diez observe avec raison que *exaudis* répond à l'it. *esaudisce*. La forme fr. correspondante est donc *exodist* (dans ce mot à demi-savant, l'*x* a pu se maintenir); si la conjugaison n'était pas inchoative, la 3^e pers. sing. prés. ind. serait *exot*.

29 d *En corps* n'a pas de sens et ne peut guère venir que des mots *en corps* au vers suivant. — Sur *et spiritiels*, v. p. 284.

30 a *Guenes*. Ce nom apparaît dans des textes postérieurs comme nominatif de *Guenelun* et répondant par conséquent au nom all. *Wenilo*. Il paraît difficile de croire que l'*I* de *Guenle* (forme primitive) fût déjà tombée à l'époque de notre poème, — que ce nom fût au nominatif après *aut nom* (cf. ci-dessus sur 10 b), — que le nominatif, s'il était réellement employé ici, se terminât par *s*, — et enfin que le poète eût rendu le *Waningus* du latin par *Guenes*. De là ma correction.

30 b « *Castres* pour *carstres*, dit Diez, lat. *carceres*. » La chute de l'*r* devant *st* se retrouve un peu plus bas (32 e); mais la forme *carstre* est plus que douteuse. Le *c* de *carcer* paraît plutôt s'être changé en *t* par un simple adoucissement euphonique; au moins *carstre* ne se rencontre nulle part, et si cette forme avait existé, elle aurait en effet produit *castre chastre* qu'on ne trouve pas et non *castre chastre* qu'on trouve partout. C'est ce qui me fait regarder *castres* comme une simple faute du copiste.

30 c Le *t* de *Fescant* paraît propre au copiste; le lat. dit *Fiscannus*, d'autres textes *Fiscannum*, et plusieurs anciens textes français donnent *Fescan*. — Le *Fescant* du ms. de Clermont est en tout cas moins ridicule que le *Fécamp* moderne.

La labia li restaurat.
 si cum desanz deu pres laudier.
 et hanc en aut merci si grand.
 porlier lo fist si cum desans.
 doc pres .l. a preier.
 poble ben fist credere in deu.

Et euruus cum il laudid.
 credrennel pot antro quel uid.
 com il lo uid fut corroptios.
 donc oct ab lui dures raizons.
 el corps exastra al tirant.
 peis li promest adenaunt.

A grand furor a gran flaiel.
 sil recomanda laudebiert.
 cio li roua et noit et di.
 miel li fe.sist dontre quel uiu.
 ciel laudebert fura buons om.
 et sc̄. l. duis a son dom.

31 Les levres li at restoret :
 Si com desanz Dieu prist loder ;
 Et anc ent aut mercit si grant,
 Parler lo fist si com desanz.
 Donc prist Ledgiers a predier :
 Lo pouple bien fist creidre en Dieu.

32 Et Evruins, si com l'odit,
 Creidre ne p'pout entroque l'vit :
 Com il lo vit, fut corocos ;
 Donc aut od lui dures raisons :
 El cuor exastret al tirant,
 Peis li promist ad en avant.

33 A grant furor, a grant flaiel,
 Si l' recomandet Lodebert :
 Ço li rovat, et noit et di
 Mel li fesist dentro qu'il vit.
 Cil Lodeberz furet buons huom,
 Et sant Ledgier duist a son duom.

31 b Ch. *pues* — d Ch. *parlier* — e Ch. *Donc pres S. Lethgiers*.

32 a Ch. *Evruins* — b Ch. *Credrer ne l pot*.

33 a Ch. *grand flaiel* — b Ch. *recomandet Laudebert* — d Ch. *fiseist* (entre l'e et l's de *fesist* il y a une lettre érite, puis surchargée et enfin grattée) — e Ch. *era* — f *sans Lethgier dius*.

31 e Le vers, tel qu'il est dans le ms., est trop court, cedont Diez ne s'est pas aperçu, Ch. ayant ajouté avant *Lethgiers* un S. qui n'est pas dans le texte. — On aurait d'ailleurs un accent à la 5^e syllabe, ce qui est très-invraisemblable. — Enfin *preier* ne donne pas ici un bon sens ; la forme *predier* est indiquée par 36 c. — *Praedicare* aurait donné régulièrement *pregnier* ou *pregier*, pr. *predgar* ; mais il a été confondu avec *praedicere*, ce qui lui a fait prendre la prononciation *praedicare*, d'où le pr. *predicar pē-zicar* et le fr. *predier* (dont il n'y a pas d'exemples en dehors de notre poème). Quant à *prêcher*, anc. *prechier*, il remonte à une forme plus ancienne *predechier* *preduchier* qui est tirée moins régulièrement de *praedicare*.

31 f On pourrait, à la rigueur, conserver le vers du ms. ; mais j'ai quelque peine à admettre que *pouple* se passe d'article et que l'e de *credre* ne s'élide pas devant *en*.

32 e J'ai dit ailleurs (*Romania*, I, 100), que M. Boucherie avait heureusement expliqué le mot *astrer*, dans le *L. des Rois*, par *arserunt* ; cette explication a permis au même savant de donner de ce vers une bonne interprétation ; il signifie : « Il (neutre) prit feu dans le cœur du tyran, » c'est-à-dire : « Le tyran sentit son cœur s'enflammer. » *Exastra* p. *exastra* (fr. *exastret*) est le plus-que-part. de *exandre* qui a le même sens. Diez avait conjecturé *exasperavit*.

33 a *Flaiel* a ici un autre sens qu'au v. 30 e. Ce dernier se trouve dans le latin ecclésiastique *flagellum* ; l'autre dérive du premier, mais par un chemin assez long. L'ordre des sens est : *flagellum* 1 « fouet ; » 2, « punition, » puis spécialement « punition de Dieu ; » 3 « peine, souffrance » et particulièrement « souffrances des martyrs, persécution subie ; » 4 « persécution infligée, fureur des persécuteurs. »

33 f Diez, qui lisait *dius* avec Ch. et le traduisait par « dixit, » voit dans *dom*

- Il li uol faire mult amet.
 beure li roua a porter.
 garda si uid grand claritet.
 de cel uindre fud de par deu.
 et sicum roors in cel es granz.
 et sicum flammes clar arda.
- 34 Il li volst faire molt amet :
 Beivre li ruovet aporter;
 Guardat, si vit grant claritet :
 De ciel vindret, fut de par Deu :
 Eissi com ruode en ciel est granz,
 Eissi com flamme est cler ardan.
- Cil laudeberz qual horal uid.
 torne sals altres sillor dist.
 ciest omne tiel mult aima deus.
 por cui tels causa uin de ciel.
 por ciels signes que uidrent tels.
 deu presdrent mult a conlauder.
- 35 Cil Lodeberz, quel hore l' vit,
 Tornat s'als altres, si lor dist :
 «Cest homme, cel, molt aime Dieus,
 Por cui tels cose vient de ciel. »
 Por cels signes que vidrent tels
 Dieu prisdrent molt a conloder.

34 a Ch. *Il mio fraire miedra me beure.*

35 c Ch. *omne ciel.*

« *dominunt.* » Le sens n'est pas douteux : « et il conduisit saint Léger à sa maison. » Ursinus : « Cum (eum) ad suam domum deduceret. » C'est le seul exemple français de *dom* dans ce sens : ce mot était masculin.

34 a Ce vers offre le plus étonnant de l'incurie du premier éditeur. Evidemment, après avoir lu *Il miol faire miedra met* au lieu de *Il li uol faire mult amet*, il a trouvé ce vers trop court et dénué de sens ; il a remédié (à son avis) au premier inconvénient en changeant *miol* en *mio*, *faire* en *fraire*, *met* en *me*, — au second en ajoutant *beure* qui se trouve au commencement du vers suivant, et il a tranquillement traduit : « Mon frère, donnez-moi à boire ! » — Diez s'est borné à dire : « évidemment corrompu ; » mais M. Conrad Hofmann a essayé de faire quelque chose de l'amaç informe de mots qu'offrait le texte de Champollion. Il est presque pénible de voir sa critique, si pénétrante et souvent si heureuse, aux prises avec ce néant ; aussi je m'abstiens de reproduire ici ses conjectures. — Le mot *amet* a déjà été signalé 7 e, où le texte était également altéré par Champollion, et ces deux vers se prêtent un mutuel appui. Le sens est : « il voulut lui faire tout ce qui pouvait lui être agréable. »

34 c-d J'ai indiqué ci-dessus (p. 280) la difficulté de l'assonance ; on pourrait lire *Guardat, si vit venir de ciel Grant claritet, fut de par Dieu* ; la rime *Dieu ciel* se retrouve deux fois (35, 40). Je n'ai pas osé le faire dans mon texte, d'abord parce que l'enjambement est rare, ensuite parce qu'il est peu probable que le copiste eût introduit un plus-que-parfait dans son texte ; quant au sens, il s'accommoderait très-bien de cette restitution.

34 e Pour abrégier le vers trop long, Diez propose *Et cum roors*, mais il est bien probable que les deux vers e et f commencent de même, c'est à dire par *assi* (écrit *et si*). *Ruborem* a donné en v. fr. *rovor* (quant au pr. *rogor* cité par Diez, il est refait sur *roge*), mais ce mot n'a pas plus perdu son *r*, au moyen-âge, que *rouvent* ou *rouvelent*. Puis la comparaison serait assez singulière : « cette clarté est grande comme une rougeur ; » elle est plutôt une véritable rougeur. Ursinus dit : « lumen magnum quasi in rotæ circulo e coelo descendens, » ce qui m'a fourni ma correction. Le copiste aura lu *rooe* pour *rode* ou *ruode* (Ps. O. *ruede*) et fait de sa méprise un mot *roors*. — Cependant on pourrait lire *rodors* de *rotare*, mais le mot est inconnu, et j'ai peu de penchant à admettre la syncope du *d* hors du seul mot où elle paraît incontestable.

35 c Je serais tenté de conserver la leçon du ms. et de lire *Cest homnetel*, « ce

Tuit li omne de ciel pais.
trestuit apresdrent a uenir.
et sc̄. l. lis prediat.
domine deus il les lucrât.
rendet ciel fruit spiritiel.
quae deus li auret perdonat.

Et euuains cum illaudit.
credere nel pot antroquel uid.
cil biens quel fist cil li pesat.
occidere lo commandat.
quatr omnes i tramist armez.
que lui alessunt decoller.

Li tres uindrent a sc̄. l.
ius se giterent a sos pez.
de lor pechietz que aurent faiz.
il los absolts et perdonet.
lo quarz uns fel nom a uadart.
ab un inspieth lo decollat.

Et cum illaud tollud lo queu.

36 Toit li homme de cest pais
Trestoit lai prisdrent a venir;
Et sanz Ledgiers les prediat :
Domine Dieu il les lucrât,
Rendit cel fruit espiritel
Que Dieus li avret pardonet.

37 Et Evruins com il l'odit
Creidre ne l' pout entroque l'vit.
Cil biens qu'il fist cil li pesat :
A ocidre lo comandat.
Quatre hommes i tramist armez,
Qui lui alassent decoller.

38 Li treis vindrent a sant Ledgier
Jus se giterent a sos piez :
De lor pequiez que avrent faiz
Il les assolst et perdonat.
Li quarz, unsfel, nom aut Vadart,
Od un espet lo decollat.

39 Et com il l'aut tolut lo quieu,

36 b Ch. *Trestant* — c Ch. *sanz Ledgiers lis prediat* — e Ch. *fruc*.

37 b Ch. *Credre* — c Ch. *si l li pesat*.

38 a Ch. *sanz* — b Ch. *Tuit* — e Ch. *un, Vadar*.

39 a Ch. *il l'aut l tollut* — b Ch. *esteva* — f Ch. *steva*.

petit homme, » mais il faudrait que le latin suggérât cette expression, et on n'y trouve rien de semblable : « vere hic homo Dei servus est. »

36 b Diez dit : « *apresdrent* a ici la même valeur que *presdrent* ou *empresdrent*. » Je ne puis me décider à admettre ce sens ; j'aime mieux corriger le manuscrit.

36 d « *Deus* ne peut être le sujet, à cause du vers suivant ; il faut donc lire *deu* : « il les gagna pour le seigneur Dieu. *Lucrare* prov. *lograr* (Diez). »

37 a b Ces deux vers (surtout le second) paraissent déplacés ici et repris de la str. 32. — Il n'est dit ni dans le latin ni plus loin qu'Ébroin ait revu Léger.

37 d La forme latine conservée par le copiste donnerait un vers suffisamment long ; mais elle n'est sans doute qu'orthographique ; cf. Diez, *Jahrbuch für rom. Literatur*, VII, 371.

38 e En imprimant *un* pour *uns*, le premier éditeur avait introduit dans notre texte une faute inadmissible contre la déclinaison.

38 f Sur l'orthographe *inspieth*, voy. ci-dessus sur 19 c. — Diez remarque : « *ispieth*, forme masculine d'*espada*, qu'on rencontre encore ailleurs. » Je ne l'ai pas rencontrée en français ; Diez (*Et. Wb.* I, *spada*) cite d'après Raynouard le pr. *espas* ; on peut comparer d'ailleurs le v. h. a. *spato* ; un glossaire du moyen-âge (dans Diefenbach) donne *spada vel spadus*. — Il faut écrire *espet* et non *esput*, ce dernier mot signifiant « lance ; » il ne faut pas non plus confondre notre *espet* avec l'esp. *espeto*, v. fr. *espois*, « broche. »

lo corps estera sobrels piez.
 cio fud lonx dis que non cadit.
 lai saprosmat que lui frid.
 entro li talia los pez deius.
 lo corps stera sempre sus.

Li corps esteret sovre l's piez :
 Ço fut loncs dis que non cadit.
 Lai s'aproismat qui lui ferit :
 Entro taliat les piez dejus,
 Li corps esteret sempre sus.

Del corps asaz lauez audit.
 et dels flaiels que grand sustint.
 lanima reciunt domine deus.
 als altres sanz enuai en cel.
 il nos aiud ob ciel senior.
 por cui sustint tels passions.

40 Del corps asez l'aveiz odit,
 Et dels flaiels que granz sostint.
 L'aneme reçut domine Dieus :
 Als altres sanz ent vait en ciel.
 Il nos aiut od cel seinor
 Por cui sostint tels passions!

40 c Ch. *L'amma reciut* — f C. *sustint*.

39 c *Loncs dis* pour désigner un temps qui, d'après le latin, fut d'une heure, est singulier et a été relevé par Diez.

39 e Le vers est trop long, à moins d'admettre une césure épique peu probable et dont on ne trouve pas d'autre exemple dans le poème; j'ai préféré corriger. — Comme l'a remarqué Diez, le poète s'écarte ici de sa source Ursinus dit : « *ipsum pede percussit*; » l'auteur du poème aura lu *in pede*, ou *ipsius pedes percussit*. — « *Entro*, dit Diez, paraît signifier ici « même, et même, » comme le fr. *jusque*. Diez entend donc : « Il lui tailla même les pieds, et le corps se tint toujours debout. » Mais il faudrait alors nous raconter comment le corps a fini par tomber, et Ursinus dit positivement que le coup de pied du meurtrier (mal compris par le poète) fit tomber le cadavre du saint. Le sens est donc : « Jusqu'à ce qu'il lui eût taillé les pieds en bas, le corps se tint debout. »

40 e Sur la forme d'*aiut* comme subjonctif, voy. ci-dessus, p. 288. — Quant à la question de prononciation, Diez (*Altrom. Sprachdenkmale*, p. 8) a montré que c'est *aiude* et non *ajude* qu'il faut prononcer (cf. aussi Brakelmann, *l. l. infra*. Il est à remarquer que, dans le texte des *Serments* de 842, le premier *d* de *adiudha* a été exponctué par le copiste (voy. Brakelmann, dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie*, III, 91-2); il avait donc écrit d'abord la forme latine (*adiutare*), et n'a dû la modifier que parce qu'elle était en contradiction avec la prononciation : si donc le *j* avait à cette époque le son de *dj*, on peut être sûr que dans *aiuda* il n'y avait pas un *j*, puisque la prononciation *adjuda* aurait très-bien pu se noter par *di*. Mais si le français prononçait déjà le *j* comme maintenant, la correction du copiste de Nithard ne prouverait rien. Je penche pour la première opinion.

Gaston PARIS.

Note additionnelle. — Après mûre réflexion, j'ai laissé subsister dans le texte, contrairement à ce qui est dit ci-dessus, p. 287, l's au nom. sing. des adjectifs féminins de la 3^e déclinaison. Le point de grammaire très-délicat qui est ici en question mérite d'être étudié à part. — P. 276, l. 7, *percutan*, l. *percutant*; p. 279, l. 10 *ardan percutan*, l. 14 *ardan(t) persecutan(t)*, lisez *ardant percutant*, *ardant persecutant*. — P. 279, l. 20-21 : « Il y a là peut-être une indication dialectale sur laquelle je reviendrai plus loin. » Je ne l'ai pas fait, et il vaut peut-être mieux s'en tenir à ce qui est dit au bas de la p. 282.

LA PHONÉTIQUE LATINE DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

ET

LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE DU XI^e SIÈCLE

DANS LE *SAINTE ALEXIS*.

Dire que le français moderne n'est pas immédiatement issu du latin qui s'écrivait ou même de celui qui se parlait à Rome au temps de Cicéron, c'est exprimer une vérité banale. Il n'en est pas moins vrai que les phases intermédiaires sont fort mal connues. Au début de la langue française, par exemple, les monuments sont très-rares et les linguistes sont bien loin d'avoir tiré de ces monuments si peu nombreux tout le parti possible. C'est donc une bonne fortune pour nous que de pouvoir étudier, dans la nouvelle édition de *Saint Alexis* donnée par M. G. Paris, les formes de la langue française au premier siècle de la période capétienne.

M. G. Paris, après avoir pris pour base de son travail la classification méthodique des manuscrits, a consacré à l'étude phonétique du texte soixante pages pleines de science et de précision rigoureuse. Sauf quelques détails accessoires que nous signalerons chacun en son lieu, nous ne voyons à critiquer dans l'ensemble qu'un excès de concision, qui empêche parfois de bien saisir la pensée de l'auteur. — Nous allons résumer les doctrines de M. G. Paris, en donnant successivement les observations que nous suggère la comparaison du *Saint Alexis* avec les diplômes mérovingiens originaux publiés par M. Tardif dans son volume intitulé : *Monuments historiques*.

Dans les observations qui suivent, j'examine d'abord les voyelles, puis, avec moins de détails, les consonnes, telles qu'elles se présentent dans le texte le plus ancien du *Saint Alexis*, qui date du xi^e siècle.

I

La lettre *a* représente : 1^o l'*a* accentué latin en position, c'est-à-dire suivi de plus d'une consonne ; 2^o en quelques cas l'*a* atone ; 3^o plus rarement encore *i* ou *e*, généralement devant une liquide. Cette altération du son

primitif remonte à la basse latinité : M. Schuchardt en a réuni de nombreux exemples (*Vokalismus*, t. I, p. 206 et ss.). Nos diplômes mérovingiens en donnent quelques-uns : *a* pour *e* dans *impartire* = *impertiri* (Tardif, *Monuments historiques*, n° 7, l. 3), *referandariis* (n° 15, l. 2), *marcado* - *mercato* (n° 44, l. 5, 6), *marcadus* (n° 44, l. 21), *marcatus* (n° 44, l. 23); *a* pour *i* : *infrangere* = *infringere* (n° 24, l. 15, n° 25 bis), *antegretate* = *integritate* (n° 26, l. 19), *efrangere* (n° 26, l. 69) ¹.

II

Le signe graphique *e* figure trois sons différents. Le premier, *e* aigu ou fermé, que M. G. Paris écrit *é*, est le son qu'a pris au x^e siècle l'*a* accentué latin devant une consonne, ou devant deux consonnes dont la seconde est une liquide. Cet *e* est étranger à la langue latine de l'époque mérovingienne : on ne le trouve pas même au ix^e siècle dans les serments de Strasbourg, où on lit encore *fradre* = *frêdre* = frère, *salvar* = *salver*, *returnar* = *retorner*. — Le second tient lieu d'*e* ou d'*i* latins, tous deux en position, c'est l'*e* grave ou ouvert que M. Paris figure par *è*. Non-seulement son origine est différente de celle de l'*é*, mais il n'a pas la même valeur phonique, l'*è* et l'*é* n'assonnent pas. L'*è* = *ĭ* ² se trouve déjà dans la basse latinité. Dans l'ouvrage déjà cité de M. Schuchardt, les exemples d'*e* = *ĭ* sont mêlés avec des exemples plus nombreux d'*e* = *ĩ* (*Vokalismus*, t. II, p. 1 et ss.) et la plupart de ces *e*, se trouvant après la tonique, ont cessé de se prononcer en français. Voici trois exemples d'*è* = *ĩ* dans des diplômes mérovingiens : *fèrmaverat* — *fĭrmaverat* (n° 28, l. 4), *fèrmassit* — *fĭrmassit* (n° 28, l. 7), *menèsterialis* = *minĭsterialis* (n° 35, l. 3). Les *e* prosthétiques rentrent dans la même catégorie : *èstibulacione* (n° 24, l. 18), *èstrumentum* (n° 35, l. 8, 12, 14), *èstrumenta* (n° 35, l. 15), *èstodiant* (n° 35, l. 21), *èscripsi* (n° 40, l. 94), *con-èstruotum* (n° 41, l. 8), *supra-èscripthis* (n° 43, l. 20), *supra-èscripho* (n° 43, l. 22), *èstudiant* (n° 43, l. 25), *in-èspecta* (n° 43, l. 22), *ad-èstare* (n° 45, l. 14), *ad-èscribetur* (n° 46, l. 2), *èspere* (n° 46, l. 11), *èstipendiis* (n° 46, l. 13), *èstabilitate* (n° 46, l. 14), *èstromentum* (n° 48, l. 5), *èstante* (n° 48, l. 13), *èstromenta* (n° 48, l. 19), *èstabilis* (n° 49, l. 2),

1. [Parmi ces exemples, *impartire*, *infrangere* et *efrangere* appartiennent à une autre série de faits. Ils nous présentent l'application de cette règle, d'après laquelle, en roman, les composés abandonnent l'apophonie usitée en latin et reviennent à la voyelle du simple : *excludere*, *decadere*, *commandare*, etc. Voy. Diez, *Gramm.*, II, 390. — G. P.]

2. Les voyelles marquées de ce signe sont les voyelles en position, c.-à-d. suivies de deux consonnes.

estodium (n° 49, l. 6), *estabelitati* (n° 49, l. 10). L'*e* prosthétique avait *ĭ* pour équivalent : *ĭstabilis* (n° 13, l. 3), *ad-ĭstabat* (n° 53, l. 4, 9), *ad-ĭstare* n° 53, l. 9), cf. *abĭsque* = *absque* (n° 42, l. 11). — L'*e* atone pour l'*a* final des noms féminins de la première déclinaison est à peu près sans exemple dans les textes mérovingiens, on ne le trouve pas dans les diplômes. Un équivalent de cet *e*, l'*a* atone, employé dans le plus ancien français archaïque comme finale des noms de la seconde et de la troisième déclinaison, est complètement inconnu dans la basse-latinité. Nous aurons plus loin occasion de parler d'un autre *e* atone.

III

I ordinaire vient d'*i* long ou quelquefois d'*e*, dit M. Paris, p. 58. Il ne cite en outre que l'*i* consonne. Je suis étonné qu'il ne parle pas : 1° de l'*ĭ* qui, à côté de l'*ē*, a donné aussi un *i* français dans *crĭstientet*, *vĭrgene*, *cĭl*, *escriĭt*, *saintĭsmes*; 2° de l'*ĭ* atone conservé dans *imagene*; 3° de l'*ĭ* dans *i* de *ibi*. — *I* vient de *ĭ* dans *vint*, *mercĭt*, *quis*, *tenir*, de *ĕ* dans *lit* = *lectum*, *pris* = *pretium*, *mĭe* = *media*, *tint* = *tenuit*, *list* de *legit*. En cela rien de nouveau ni de caractéristique pour l'époque romane. Les exemples d'*i* = *ĭ* sont très-nombreux dans les diplômes mérovingiens. De *vint* rapprochons *pervĭnit* (n° 19, l. 15, n° 38, l. 22), *evĭnit* (n° 28, l. 11), *vĭnerint* (n° 31, l. 16); de *mercĭt*, *mercĭdes* (n° 5, l. 5, n° 23, l. 11), *mercĭde* (n° 11, l. 2, n° 25, l. 13), *mercĭdis* (n° 21, l. 11, n° 34, l. 65), *mercĭdem* (n° 25, l. 13, n° 36, l. 20, 28); de *tenir*, *tenire* (n° 26, l. 24), etc., etc., etc. — On trouve moins souvent dans les diplômes mérovingiens *ĕ* remplacé par *i*; c'est cependant assez fréquent : *riĭcto* (n° 6, l. 10, n° 32, l. 5, n° 38, l. 5), *riĭctam* (n° 11, l. 9), *reliĭcta* (n° 24, l. 12, n° 43, l. 7), *reliĭctas* (n° 32, l. 12, n° 44, l. 8), *riĭctum* n° 37, l. 2, *delĭctet* (n° 37, l. 11), *riĭcta* (n° 43, l. 3), *driĭctum* (n° 53, l. 15), *riĭgni* (n° 12, l. 10, n° 21, l. 22, n° 22, l. 23, n° 25, l. 2, etc., etc.). Dans ces exemples, il s'agit de la tonique : *i* = *ĕ* atone dans *riĭctores* (n° 19, l. 25), *riĭsponsis* (n° 28, l. 5), *fĭstuca* (n° 28, l. 12), *fĭstivitate* (n° 44, l. 5, 19). Enfin *i* = *e* bref devant une seule consonne dans *liĭgo* = *lego* « je lis » (n° 40, l. 82).

A propos de l'*i*, M. G. Paris présente deux observations qui me paraissent inexactes.

La première est que suivant lui *fidels* est plus ancien que *fedels*. Mais dès l'époque mérovingienne on rencontre de nombreux exemples d'*ĭ* atone remplacé par *ē* dans la première syllabe des mots : *fedĭlium* (n° 6, l. 2, n° 34, l. 1), *fedĭlis* (n° 6, l. 2), *menoare* (n° 11, l. 9), *lebĭnter* (n° 19, l. 6), *semeleter* (n° 19, l. 16), *fedĭlis* n° 20, l. 2), *senodale* (n° 21, l. 10), *edonio* = *idonco* (n° 22, l. 15), *fedĭlebus* (n° 32, l. 8, n° 38, l. 5,

n° 42, l. 2, n° 43, l. 2, n° 45, l. 7, *semiliter* n° 33, l. 34, *veditur* n° 41, l. 5, 9, n° 47, l. 10, 16, *vedintur* (n° 44, l. 19, n° 47, l. 10, *vedittur* (n° 45, l. 3, n° 46, l. 9, n° 47, l. 8, *vedebatur* (n° 45, l. 14), *meserecordia* (n° 46, l. 14, n° 49, l. 10), *meserecordie* (n° 50, l. 16), *vegariis* n° 54, l. 2. On trouve même *i* ainsi traité dans *lemenebus* n° 19, l. 29. M. G. Paris, qui a changé *fedeil* en *fideil*, a, par une contradiction singulière, gardé *vedeir* dans son texte.

Le second point sur lequel M. Paris se trompe, suivant nous, c'est qu'il présente comme une création romane la forme *se* de la conjonction *si*. Ce serait un phénomène étrange que le changement, en français, d'un *i* en *e*. Mais *se* = *si* appartient à la basse latinité : on le trouve dans les diplômes n° 19, l. 17, 25, 27, 30, n° 24, l. 16. n° 31, l. 24, n° 32, l. 13, n° 35, l. 21, n° 37, l. 2, n° 42, l. 6 (cf. Schuchardt, *Vokalismus*, II, 87). Il remonte peut-être directement à la forme archaïque *sci*, qui dès l'époque de Quintilien avait donné naissance à la forme contractée *se* dans le composé *quase* = *quasi* (Corssen, *Aussprache* 2, I, 778).

IV

O a deux sons dans l'ancienne langue française : 1° *ó*, qui a une valeur intermédiaire entre *ou* et *o*, représente en français : l'*o* latin, soit long, soit en position devant les nasales, soit quelquefois bref devant les nasales ; enfin l'*u* latin, soit bref, soit quelquefois en position ; 2° *ò* (= *o*) représente en français l'*o* latin en position et l'*au* latin. Il y a ici une difficulté qui provient de ce que le français a une voyelle qui manque en latin, celle que nous écrivons *u*, et de ce que, l'alphabet latin n'ayant pas de signe pour la désigner, les scribes, à une date inconnue, ont imaginé de figurer cette voyelle par la lettre *u*, qui avait jusque-là figuré le son que nous reproduisons aujourd'hui par *ou*. *Ou* n'avait pas cette valeur à l'époque du *Saint Alexis*. Il est très-difficile de déterminer la date à laquelle l'*u* a cessé de figurer le son *ou* pour prendre la valeur que nous lui donnons aujourd'hui. *U* valait encore probablement *ou* à l'époque mérovingienne, puisque dans les diplômes il représente l'*o* long accentué des latins qui devait valoir à peu près notre *ou* au XI^e siècle comme l'établissent les savantes études de M. Paris. Exemples : *geneturi* n° 6, l. 3, *victurix* (n° 11, l. 3), *geneture* (n° 13, l. 4, n° 38, l. 9), *acturis* (n° 14, l. 1), *nus* = *nos* (n° 14, l. 6, n° 20, l. 3, n° 23, l. 3, n° 32, l. 18, n° 37, l. 3, 6, n° 38, l. 2, n° 43, l. 2, 14), *ingenture* (n° 15, l. 3), *genituris* (n° 15, l. 3), *muti* = *moti* (n° 21, l. 14), *oraturio* n° 22, l. 10, n° 40, l. 51, n° 45, l. 8), *hus* = *hos* (n° 30, l. 4), *retributur* n° 37, l. 11 ; *terraturis* (n° 41, l. 5, 13), *terreturis* (n° 42, l. 3),

1. L'*i* long primitif était atone dans *requirire* (n° 21, l. 23). *Filicita* (n° 25, l. 17, et n° 37, l. 13), vient de *filix* et non de *felix*.

negucia (n° 44, l. 22), *aucturetas* (n° 46, l. 11, 14), *universurum* (n° 15, l. 2). Dans ces exemples *u = ò* est accentué. Il est atone dans *auturetat-
tis* (n° 13, l. 19), *custudissent* (n° 30, l. 6), *custudire* (n° 30, l. 21),
neguciantes (n° 44, l. 5), *aucturetatís* (n° 46, l. 9), *aucturetate* (n° 49, l. 8).
Ajoutons *respunsís* (n° 11, l. 27), *prumpta* (n° 26, l. 50, où l'*u = o*
accentué en position latine devant une nasale, *testimuniu(m)* (n° 26, l. 5),
testimuniavit (n° 28, l. 11, n° 30, l. 20, n° 38, l. 8), où l'*u = o* bref
en position romane devant une nasale. Enfin la première lettre de la
diphthongue *oi* dans *reconnoissent* assone avec l'*ò = ou* dans le *Saint
Alexis*; or cette lettre est figurée par *u* dans plusieurs diplômes mérovin-
giens, bien que la lettre latine originaire soit *o* : *nuscetur* (n° 4, l. 4,
n° 5, l. 6, n° 19, l. 17), *dinuscetur* (n° 11, l. 5), *cognuscitur* (n° 11, l. 7),
denuscetur (n° 14, l. 7, n° 45, l. 5, n° 48, l. 9), *cognuscat* (n° 20, l. 3,
n° 23, l. 3, n° 25, l. 2, n° 26, l. 72, n° 45, l. 8), *denuscitur* (n° 32, l. 20,
n° 33, l. 27), *cognuscite* (n° 37, l. 6), *nuscitur* (n° 38, l. 17), *dinuscitur*
(n° 40, l. 46), *denusceter* (n° 44, l. 18). La substitution de l'*u* à l'*ò*
primitif dans tous ces mots à l'époque mérovingienne ne peut avoir eu
d'autre but que d'indiquer le passage du son primitif au son *ou* qui
existait encore quand le *Saint Alexis* fut composé. Il ne me paraît donc
pas démontré que dès le temps de la domination romaine, l'*u* figurât
déjà en Gaule le même son que dans notre écriture, et je ne puis par-
tager sur ce point l'avis de M. G. Paris¹.

Une conséquence de l'opinion que je soutiens ici est que j'admets
comme parfaitement fondée la doctrine de M. G. Paris sur la valeur de
l'*u* normand dans les mots où il a l'*ò* long français pour équivalent. Cet
u normand avait la valeur d'*ou*.

M. G. Paris termine son étude de l'*ò* par un travail approfondi et
plein d'intérêt sur la diphthongaison en français de l'*ò* bref latin. Cette
diphthongaison, inconnue à l'époque mérovingienne, est encore étran-
gère au *Saint Alexis*. Mais voici une différence entre la manière de
traiter l'*ò* à l'époque mérovingienne et les usages reçus dans le français
archaïque, c'est que dans les textes mérovingiens l'*ò* latin devant des
consonnes autres que les nasales ne conserve pas toujours sa valeur et
devient quelquefois *u* comme l'*ò* long. Nous citerons : *urdo* (n° 31, l. 8),
urdene (n° 38, l. 9, 13, 17), *curtis* (n° 41, l. 5, n° 46, l. 8 ; *curte* (n° 45,
l. 9)², *urdine* (n° 34, l. 13, n° 53, l. 3), *urdenacion* (n° 31, l. 14,
n° 47, l. 12), *urdenandum* (n° 34, l. 8, n° 41, l. 6).

1. [Je n'ai pas voulu dire que l'*u* eût, aux temps mérovingiens, uniquement la
valeur de l'*u* français. Cet *u* notait indistinctement le son *u* (*ò, ù*) et le son *ü* (*ü*).
C'est précisément cette confusion qui se retrouve dans les anciens textes français
et qui n'a disparu que par l'introduction de *ou*. — G. P.]

2. [Pour ce mot, le français a suivi le latin vulgaire : *cour*, a. fr. *court*,
s'appuie sur la forme *curtis*. — G. P.]

Nous terminerons ce paragraphe déjà long en signalant dans le latin mérovingien un phénomène qui paraît avoir laissé peu de traces dans le français, c'est la fréquence de la substitution de l'o à l'ü de la syllabe initiale atone ou à l'ü, soit tonique, soit atone. Dans les mots suivants, la syllabe initiale avait pour voyelle primitive un ü atone, *jobemus* (n° 4, l. 2, n° 11, l. 6, n° 42, l. 10, n° 53, l. 12), *jobimus* (n° 22, l. 19, n° 23, l. 8, n° 35, l. 17), *jobenmus* (n° 30, l. 21, n° 31, l. 15, n° 32, l. 20), *jobimmus* (n° 38, l. 21, n° 43, l. 16, n° 46, l. 8, n° 47, l. 12, n° 48, l. 10, n° 49, l. 8), *jocalis* (n° 14, l. 2), *jugalis* (n° 32, l. 16), *jovamen* (n° 20, l. 2), *locrari* (n° 7, l. 2), *foturis* (n° 46, l. 15, n° 50, l. 19). La voyelle primitive est un u tonique en position latine dans *nonquam* (n° 45, l. 5), et dans *poplicus* (n° 37, l. 5); un u tonique en position romane dans *estodiant* (n° 35, l. 22), *estodium* (n° 49, l. 6). La voyelle primitive est un u atone en position latine dans *socessoris* (n° 19, l. 11, n° 21, l. 17), *socessor* (n° 19, l. 22), *soccedat* (n° 19, l. 25), *sostolisse* (n° 27, l. 6), *sogcesserunt* (n° 40, l. 3), *volontate* (n° 11, l. 8), *volomitate* (n° 19, l. 25), *volomtario* (n° 34, l. 13), *noncopantis* (n° 20, l. 3), *noncobantis* (n° 22, l. 4, n° 28, l. 3), *noncupanti* (n° 33, l. 12), *noncopanti* (n° 34, l. 3, n° 35, l. 8), *noncopant* (n° 39, l. 6), *noncopante* (n° 39, l. 9, n° 45, l. 3, n° 48, il. 4), *noncobante* (n° 42, l. 3), *renonciaverunt* (n° 33, l. 26). C'est peut-être la réponse à cette question, que se pose M. G. Paris dans une note aux pages 59-60 : comment se fait-il que le véritable o français vienne quelquefois d'un u en position ' ?

V

L'u français correspond à l'u long latin. Je n'ai pas recueilli d'exemple d'u long latin exprimé par o à l'époque mérovingienne.

VI

La diphthongue française *ai* provient d'*a* accentué devant une nasale, d'*a* accentué plus une gutturale, d'*a* accentué plus un *i* qui a été attiré de la syllabe suivante à celle qui contient l'*a* tonique. Cette diphthongue est étrangère à la langue latine de l'époque mérovingienne. Toutefois

1. [Je ne m'explique pas bien ce que veut dire ici M. d'A. de J.; l'u bref atone et dans quelques cas l'u atone en position deviennent en français *ou*, c'est un phénomène bien connu, et que j'ai mentionné après tout le monde. M. d'A. a donc tort de dire que le fait qu'il signale dans le latin mérovingien a laissé peu de traces en français : dans tous les mots qu'il cite qui ont passé en français, *u* a été remplacé par *o* ou *ou*. Ce que j'ai trouvé étonnant, c'est que dans *noce*, par exemple, de *nuptias*, *o* fr. vienne de *u* latin accentué en position. — G. P.]

dans les mots où une gutturale sourde suivie d'un *r* s'est vocalisée, cette vocalisation a dû être préparée dès l'époque mérovingienne par le changement de la sourde en sonore. On trouve *sagrata* (n° 42, l. 2), *sagramentum* (n° 45, l. 9, 10). Il n'est donc pas téméraire de supposer entre *lacryma* et *larmes* l'intermédiaire *lagrima*.

VIII

La diphthongue française *ei* vient : 1° de *ē*, 2° de *ī*, 3° de *e* ou *i* plus une gutturale. Elle est comme *ai* étrangère à la langue latine de l'époque mérovingienne. Celle-ci ne connaît d'autre équivalent de l'*e* long que l'*i* : on disait alors *rige* (n° 13, l. 14; n° 34, l. 4, n° 38, l. 8), *rigis* (n° 31, l. 7), *rigibus* (n° 37, l. 9), avec un *i* et sans la diphthongue du français *rei*; *habire* n° 13, l. 6, n° 26, l. 43, n° 31, l. 9, 24, n° 33, l. 11, n° 37, l. 5, 6, n° 38, l. 16), *habire* (n° 46, l. 3, au lieu de *avoir*; *recepire* (n° 15, l. 6), au lieu de *recevoir*; *mi*, au lieu de *mei* = *moi* (n° 29, l. 17), *viro* (n° 4, l. 4 n° 24, l. 9, n° 25, l. 6, 10), au lieu de *veir*. L'*i* bref qui devait devenir *ei* est exprimé par *e* dans *fedei* (n° 19, l. 4), depuis, *feit* = *foi*. Après *e* et *i*, les gutturales sont conservées : *Legeris*, la Loire (n° 36, l. 2), *elegire*, élire (n° 36, l. 10), *pareclo* = *pariculo*, pareil (n° 40, l. 40, 41), etc.

IX

L'origine des diphthongues *oi* et *ui* paraît, de prime abord, peu claire : il est étrange de voir la première voyelle de la diphthongue *oi* tirer quelquefois son origine d'un *u* latin, et quelquefois aussi la première voyelle de la diphthongue *ui* correspondre dans le latin classique à un *o*. Ces difficultés trouvent leur solution dans le latin de l'époque mérovingienne. « Croix » vient non pas de *cruce*, mais de *croce*, voir *croces* (n° 11, l. 8), noix vient non pas de *nuce* mais de *noce* : « Noisy, » en latin classique *nucetum*, « lieu fertile en noix, » est écrit *Nocito* (n° 32, l. 8, 13, n° 38, l. 7, 19, 21). Réciproquement le verbe que nous écrivons aujourd'hui « connaître » et dont la diphthongue est écrite *ui* dans le meilleur ms. de *Saint Alexis* : *conuissum*, avait, comme nous l'avons vu, substitué dans la langue latine de l'époque mérovingienne un *u* à l'*o* du latin classique : *-noscere* s'écrivait *-nuscere* ¹. La diphthongue *oi* commence à poindre dans quelques noms de lieu de l'époque mérovingienne, nous citerons le vers :

Quumque Maroialicis tua prodigis otia thermis,

1. [A mon avis, ces exemples, fort intéressants d'ailleurs, ne font que reculer la difficulté. Ils montrent que le fait en question est ancien, mais ils n'aident aucunement à l'expliquer. — G. P.]

qui a été publié dans les œuvres d'Ausone ¹. Grégoire de Tours parle de la *Maroialensis ecclesia* (*Hist. eccl.*, VII, 12; X, 5). Cette orthographe persévère à l'époque carolingienne : on trouve *Argentoialum* dans une charte de l'année 769 (D. Bouquet, V, 718, n° 9), *Broialum* dans une charte de Louis-le-Débonnaire, de l'année 837 (Sickel, L. 309). Toutefois l'*i* qui suit l'*o* dans ces noms de lieux est une consonne comme le prouvent 1° l'*a* sur lequel cet *i* s'appuie, 2° l'orthographe *Argentogensis*, en 768 (Tardif, n° 68), *Argentoglense*, *Argentogilo* en 814 (Tardif, n° 118), *Braogilum* en 832 (Tardif, n° 123) et en 862 (Tardif, n° 186), *Brogilum* (en 832 n° 123), et en 845 (n° 149), *Bonogilum* en 832 (n° 123), et en 862 (n° 186), *Diogilum* en 862 n° 186, *Marogilum*, en 862 (n° 186), *Spinogilum* en 862 (n° 186), et en 872 (n° 208). Il est peu probable que *Bonoilum* en 811 (n° 101) eût déjà une diphthongue, et l'*i* qui précède l'*l* doit être encore une consonne.

Dans ces mots, la diphthongue qui finit par se produire en français paraît issue de la finale d'un thème en *o* combinée avec la consonne initiale d'un suffixe *galo* identique sauf le genre à celui qui termine ce nom de *Burdigala*, « Bordeaux. »

X

Les diphthongues *eu*, *ou*, issues d'un *e* et d'un *o* combinés avec un *u* provenant d'une labiale vocalisée, sont étrangères au latin de l'époque mérovingienne, qui s'est borné à les préparer soit en changeant la labiale sourde en sonore, soit en changeant la labiale sonore en *v*. La diphthongue *ie* est également inconnue à l'époque mérovingienne.

XI

Suivant M. G. Paris, le *Saint Alexis* n'offre pas de trace de nasalisation dans *on* et *un* : faudrait-il en conclure qu'en France la nasalisation d'*on* et d'*un* soit postérieure au XI^e siècle ? Il me paraît difficile d'expliquer sans nasalisation l'introduction de l'*m* dans *volomtate* (n° 19, l. 25), *volomtario* (n° 34, l. 13), *volomtate* (n° 46, l. 7), *nomcopante* (n° 29, l. 5), et la substitution de l'*n* à l'*m* dans *Conpendio* (n° 38, l. 2, 26, n° 46, l. 17, n° 48, l. 19), *compensacione* (n° 39, l. 9), *commutit* (n° 39, l. 12), *conpendia* (n° 34, l. 22). Les formes *ad inplire* (n° 30, l. 10, n° 31, l. 16), *inpedimento* (n° 50, l. 17), me semblent indiquer un commencement de nasalisation de la syllabe *im*, phénomène bien postérieur à l'*Alexis*, suivant M. G. Paris. Mais comme *im* initial atone se prononçait probablement *an*, il n'y a pas « contradiction » entre nous.

1. *Epistola III Paulini ad Ausonum*, D. Bouquet, I, 742 E.

XII

C, dans le français archaïque, vaut 1° *ts* devant *e* et *i*, 2° *tch* devant *a*. Le premier son existait à l'époque mérovingienne, comme on l'a démontré, et dans les mots où l'*i* est suivi d'une autre voyelle il remonte beaucoup plus haut ; quant au second, il n'y en a pas de trace à l'époque mérovingienne. Notons en passant que le *ch* de « riche » n'est pas une aspirée allemande, c'est bien une spirante franque comme le prouve l'orthographe *Chilpe-richus* dans les diplômes de Chilpéric II, n° 46-50. L'emploi abusif de *qu* pour *c* dans la syllabe *co*, dont se plaint M. G. Paris, existait déjà à l'époque mérovingienne : *Meldequo* (n° 25, l. 3), *quoactus* (n° 29, l. 15, n° 25 bis).

Dans le français archaïque, le *g* se prononce toujours *dj* devant *e* et *i* ; il a quelquefois la même valeur devant les autres voyelles. Dès l'époque mérovingienne, cette révolution était accomplie comme le prouvent les formes *agiciencias*, *agecenciis*, *magestatis* (n° 25 bis), où *g* = *j* ; *exigiatur* (n° 47, l. 11), où un *i* placé à la suite du *g* indique qu'il est devenu spirant ; *distriñendum* (n° 41, l. 11) ; *pajacs - pagis* (n° 41, l. 13) où le *j* tient lieu d'un *g*. Le *j* lui-même se prononçait *dj* comme le prouve l'orthographe *madios*, *madius* = *maios*, *maius* (n° 30, l. 12, 26¹). M. Paris remarque dans le *Saint Alexis* ce même emploi du *g* et du *j* l'un pour l'autre. Mais il me semble que dans quelques mots le *g*, outre la valeur signalée, avait une valeur différente que le savant auteur ne distingue pas : dans *alge*, *tolget* le *g* me paraît exprimer graphiquement un *i* consonne

XIII

Quant aux dentales, le premier phénomène signalé par M. Paris est le changement du *t* isolé en *d* dans l'intérieur des mots. Il est fréquent dans les documents mérovingiens : *podibat* (n° 13, l. 4), *rodacum* = *rotaticum* (n° 23, l. 13), *audentico* (n° 26, l. 77, 79), *elidigatos* (n° 43, l. 23), *marcado* (n° 44, l. 5, 6), *marcadus* (n° 44, l. 21), *Ladiniaco* (n° 45, l. 5), *ligedema* (n° 46, l. 9), *ligidema* (n° 46, l. 12), *potestadivus* (n° 53, l. 14), *elidegatas* (n° 54, l. 19). Rarement à l'époque mérovingienne ce *d* = *t* est figuré par *th*, voir cependant *Saocitho* = *Salicetum* (n° 20, l. 3), *comparatho* = *comparatu* (n° 20, l. 9). M. G. Paris a

1. Citons aussi les trois orthographes *Chlodio*, *Chloio* et *Chlogio* du nom que nous écrivons aujourd'hui Clodion. Ce sont trois notations différentes d'un son identique *dj*.

observé dans les manuscrits du *Saint Alexis* des exemples de cette forme exceptionnelle. Il remarque aussi la suppression fréquente de la dentale dans l'intérieur des mots : ce dernier phénomène paraît postérieur à la période mérovingienne.

A la fin des mots le *d* latin devient quelquefois *t* dans le *Saint Alexis*. Même observation dans les documents mérovingiens : *aput* (n° 22, l. 10, n° 26, l. 71), *illut* (n° 46, l. 2), *aliut* (n° 47, l. 17). D'autres fois c'est *t* final qui se change en *d* dans le *Saint Alexis*, ce même fait se produisait dans les textes mérovingiens : *dereliqid* (n° 10, l. 4 ; n° 33, l. 34, n° 32, l. 9, n° 35, l. 20), *sybymed* (n° 46, l. 11), *dibiad* (n° 48, l. 8). Il est impossible d'expliquer ce phénomène par l'assimilation avec l'initiale du mot suivant. Cette initiale est une sourde après *sybymed* et *dibiad*, c'est une sonore après *aput* (n° 26, l. 71), et après *aliut* (n° 47, l. 19).

Les labiales et les liquides n'offrant rien de spécial, les nasales ayant déjà été étudiées plus haut, je termine ici cette revue critique où j'ai peut-être à me reprocher de n'avoir pas assez appuyé sur ce que le travail de M. G. Paris offre de nouveau, d'ingénieux et d'incontestablement vrai. Mais l'auteur n'a pas besoin de mes encouragements. Il sait bien, sans que je le dise, le cas que je fais de ses écrits. Tous ceux qui s'intéressent à ces questions sont au courant des progrès que la science doit à ses recherches. En leur soumettant des critiques, qui ne portent du reste que sur des points d'ordre secondaire, je puis, si ces critiques sont fondées¹, leur apprendre quelque chose. J'aurais perdu mon temps en adressant à l'auteur des éloges aussi inutiles qu'ils seraient mérités.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. [La plupart de ces critiques sont fondées; j'accepte à peu près toutes celles auxquelles je n'ai pas fait ci-dessus d'objection par une note. Celles même qui ne me paraissent pas justes font envisager la question sous un aspect nouveau et apportent des faits intéressants. J'en remercie vivement M. d'A. de J. et j'en profiterai dans la suite de mes études. — G. P.]

DOCUMENT EN PATOIS LORRAIN

RELATIF A LA GUERRE

ENTRE LE COMTE DE BAR ET LE DUC DE LORRAINE.

(1337-1338.)

Par sa situation géographique, la province de Lorraine a de tout temps été le théâtre de faits de guerre, d'autant plus nombreux et acharnés que le caractère de ses habitants est plus belliqueux et la conformation de son territoire plus accidenté de montagnes, de forêts et de cours d'eau. Continuellement en lutte, tantôt contre la France et tantôt contre l'Empire, dont ils redoutaient à bon droit les convoitises incessantes, les ducs de Lorraine avaient encore à se garder des entreprises de leurs turbulents vassaux, les comtes de Bar, toujours disposés à s'affranchir du devoir féodal et à revendiquer leur indépendance les armes à la main. En outre, en face des seigneurs se dressaient les trois villes libres de Metz, Toul et Verdun, non moins promptes à la lutte et plus après encore à la défense de leurs franchises municipales. L'histoire de ces républiques, celle de Metz surtout, n'est qu'une succession presque ininterrompue de prises d'armes à peine entrecoupées de trêves à courte échéance.

D'autre part, enfin, le pays tout entier était divisé en trois circonscription épiscopales, dont aucune n'avait son siège sur le domaine propre des princes de Lorraine ou de Bar. Cette situation, pour être favorable à l'indépendance religieuse des prélats, présentait de graves inconvénients au point de vue politique. Considérés comme souverains étrangers, les évêques pouvaient craindre d'être traités comme tels, alors même qu'un certain nombre d'entre eux, issus des maisons de Bar et de Lorraine, ne se seraient pas sentis tout naturellement portés à mettre leur pouvoir spirituel et temporel au service des prétentions de leur lignée. Aussi ni les pays *évêchois* ni les terres des nombreuses et riches abbayes qui florissaient alors en Lorraine, n'ont-ils guère été à l'abri des incursions militaires plus que le domaine proprement seigneur-

rial Sans aller plus loin, le document même que nous publions montre dans l'un de ses articles l'évêque de Toul aux prises avec les gens d'armes de Lorraine.

Cet article, sur lequel nous reviendrons, ne paraît pas avoir directement trait à l'ensemble des faits relatés dans la pièce. Notre document se rapporte en effet tout entier, ce seul article excepté, aux opérations de la guerre mûe entre le comte Henri IV de Bar et le duc Raoul de Lorraine.

1

La cause du conflit est le refus que fit Henri, à son avènement en 1337, de rendre hommage à Raoul pour certaines terres mouvant du duché. Nous n'avons pas de renseignements sur le nombre ni sur le nom de ces seigneuries qui faisaient partie du domaine de Bar tout en relevant de la Lorraine.

Sans laisser à son rival le temps de s'affermir sur le trône, Raoul saisit avec empressement l'occasion qui se présentait de le contraindre à reconnaître sa suzeraineté effective. Il prit l'offensive et ses hommes d'armes commencèrent à piller et à brûler les terres qui dépendaient de Pont-à-Mousson, alors siège d'une châtellenie barroise. La lutte devint bientôt générale et fut menée d'une façon assez vive, à ce que rapporte Dom Calmet, dont je ne puis mieux faire que de transcrire les propres termes : « Le comte usa de représailles, et en moins de rien on vit le » feu de la guerre allumé dans toute la Lorraine et le Barrois ; les » bourgs, les villages et les campagnes furent ravagés. On ne voyoit » partout que les tristes effets de la guerre ¹. »

Les choses allèrent ainsi le cours de plusieurs mois. Le roi de France, Philippe de Valois, qui prenait part aux intérêts des deux princes, s'entremît alors pour leur ménager une trêve qui permit aux parties de choisir des médiateurs chargés de conclure un traité de paix. Ces médiateurs furent : pour le duc, Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg ; pour le comte, Ancel de Joinville, sénéchal de Champagne. Raoul obtint gain de cause : le point litigieux fut jugé en sa faveur, et le comte de Bar, prêtant l'hommage auquel il s'était d'abord refusé, dut reconnaître la suzeraineté du duc de Lorraine.

Les frais de la guerre furent évalués par quatre arbitres. Cette expertise contradictoire fut conduite, pour le comte, par Valeran de Luxembourg, seigneur de Ligny, et par Jean d'Apremont, seigneur de Forbach ².

1. Dom Calmet, *Histoire eccl. et civile de Lorraine*, II, 516. — Voir aussi l'*Art de vérifier les dates* (éd. in-fol. 1787) III, 50 et 52.

2. Dom Calmet, *ibid.* 516 et 517, et *Instrumenta*, DCI sous l'année 1338. Pour le texte même du traité, D. C. renvoie à (Nicolas) Vignier, auteur de

L'histoire ne nous a point transmis les noms des deux arbitres pour le duc, non plus que le jugement rendu à la suite de leur expertise.

Mais pour intéressant qu'il soit de connaître les noms et l'arrêt des commissaires chargés de statuer sur les dommages-intérêts réclamés par les victimes de la guerre, un intérêt plus grand encore s'attache à la connaissance des réclamations elles-mêmes. Et tel est précisément le caractère et la valeur du document qu'on lira plus loin : c'est le relevé précis et minutieusement détaillé, avec indication des prix, et village par village, des pertes et des sévices subis par les vassaux du duc de Lorraine, du fait des bandes barroises.

Si graves qu'aient été les sévices et si considérables les pertes, l'on ne peut s'empêcher de les trouver bien minimes auprès des désastres de tout genre que la même région vient de subir. Trop heureux les petits-fils des plaignants de 1338, si leurs dommages avaient été bornés à la mesure de ceux éprouvés par leurs aïeux, et si leur sort personnel n'était encore, hélas! douloureusement aggravé!

II

Quelle que soit la valeur de notre texte, sous le double rapport de l'histoire politique et de l'économie sociale, ce n'est pas là cependant l'unique genre d'intérêt qu'il comporte ni celui qui, seul, en eût autorisé la publication dans ce recueil. Après en avoir effleuré le côté externe, j'ai hâte d'en venir à un point plus spécial, qui donne à ce document tout ensemble et plus de saveur et plus d'originalité.

Il est inutile d'insister, surtout ici, sur la valeur des textes que j'appellerai *populaires*, soit d'origine, soit par destination; je dirai seulement que les textes patois du Moyen-Age sont rares, et partant précieux. Celui qui fait l'objet du présent travail appartient à la première catégorie : le patois y est pris sur le fait, saisi et figuré sur le parchemin tel qu'il est sorti de la bouche des paysans lorrains. C'est un immense avantage pour la science que d'opérer sur un terrain parfaitement délimité par les dates de temps et de lieux. Dans de pareilles conditions, une analyse approfondie pourrait s'imposer la tâche de découvrir et de noter les nuances presque imperceptibles qui différencient le parler de deux villages voisins ou de deux quartiers d'une ville; mais outre que ce travail est trop

l'Histoire de la maison de Luxembourg où sont plusieurs occurrences et affaires tant d'Afrique et Asie que d'Europe, publiée par André Duchesne, 1617, in-8°, et 1619, in-4° (Dom Calmet, *ibid.* I, *Catalogue alphabétique des écrivains de Lorraine*). — Le P. Lelong, *Bibl. histor. de la France*, III, CVI, fait naître Nicolas Vignier à Bar-sur-Seine, d'après Nicéron, tandis que Moréri place la naissance du même auteur à Troyes, en 1530.

délicat pour être entrepris incidemment à l'occasion d'un seul texte, il manque ici un élément de la plus haute importance, l'élément principal, à savoir les cahiers ou les notes mêmes rédigées par les réclamants ou plus vraisemblablement par le chef de leur communauté respective, auquel ils avaient remis le soin de leurs intérêts au cas présent. Nous n'avons qu'une copie de ces cahiers transcrits sur un rouleau de parchemin, copie exécutée avec soin, mais qui, en fin de compte, ne peut prétendre à la valeur des instruments originaux. Nous nous bornerons donc à constater dans le travail suivant, d'ailleurs par lui-même sommaire, les différences les plus sensibles, celles, par exemple, qui existent entre le parler de la Lorraine propre ou Roman-Pays et le parler de la Vôge. Même dans ces limites nous passerons rapidement sur les phénomènes généraux de dérivation et de flexion dont l'explication détaillée trouvera sa place dans un ouvrage d'ensemble sur le dialecte lorrain et particulièrement sur l'usage et les caractères de la langue française à Metz au Moyen-Age.

§ 1. — *Voyelles*. — A — peut se diphthonguer en *ai* dans toutes ses modalités d'accentuation et de quantité; l'article féminin singulier, les pronoms, les adverbes prennent la diphthongue : *sai lai* passim; *la* est cependant fréquent dans les derniers articles. — Le suff. *âtem âtum* devient *ei* (le *t* persiste rarement) : *contei* I, 3, etc. ¹ et tous les part. passés de la 1^{re} conj. ; au fém. ils prennent *ce* non *cie* à l'exception de ceux dont le thème se termine par une gutturale, auquel cas la désinence fém. est *ie* ² : *lai Chaucie* I, 6, 11.

Dans un grand nombre de cas, principalement devant *r s*, *a* latin est noté par *e ei* : *cheir*, I, 17; *peissent* III, 13; *Virias le merseclieir* VII, 49; *cherraitte*, *cherrate*, *chers* VIII, 19, 22; *Il perres de chausc nueves* VIII, 25; etc.

1. Pour faciliter les recherches du lecteur et lui permettre de noter par lui-même, s'il y a lieu, les nuances dialectales, j'ai divisé le texte en dix articles dont chacun répond à une circonscription distincte. Ainsi : I, châtellenie de Prény; II, environs de Pont-à-Mousson; III, prévôté de Frouart; IV, prévôté de Gondreville; V, terres de l'abbaye de Saint-Epvre; VI, Blénod, temporel de l'évêché de Toul; VII, bailliage de Neufchâteau; VIII, bailliage de Mirecourt; IX, bailliage de Darney; X, Droiteval, abbaye cistercienne. — Dans les citations le chiffre romain désigne l'article, et le chiffre arabe la ligne.

2. La terminaison *-ie* n'est pas exclusivement propre aux thèmes verbaux terminés par une gutturale, ceux terminés par un double *l* moullé ou dans lesquels il y a un *i* à la dernière syllabe font aussi le part. p. fém. en *ie* : *taille*, *moillie*, etc. Cette désinence *ie* n'est d'ailleurs qu'une forme postérieure qui a remplacé une forme plus développée en *ue* : *chaucue* a précédé *chaucie* et ainsi des autres. — On comprendra que nous ne pouvons entrer ici dans l'explication détaillée de chaque forme, et nous répétons une fois pour toutes que nous nous contentons de relever les formes telles que les donne notre texte et de les considérer à l'état isolé.

Un traitement plus spécial de la même voyelle est sa diphth. avec *u* devant *l* et les labiales : *Aulison* I, 34; *vaul* I, 37; II, 18; *restaubliz* III, 21, 23; *auveques* VIII, 18. — Un exemple de la diphth. bifurquée en *ai* et *au* : *Aittheney* et *Autigney* IX, 9 et 18, doublet orthographique du nom du village d'Attigny.

Au parf. de la 1^{re} conj. la 3^e p. s. se présente avec les désinences *at*, *et*; et la 3^e p. p. avec celles de *airent*, *erent*, *arent*, *irent*. On trouvera les exemples à la conjugaison.

L'unique exemple de 2^e p. pl. que fournisse le texte a la désinence *eis*, bien qu'il appartienne à la 1^{re} conjugaison : *suppouseis*, VII, 10.

E — accentué persiste rarement : *Bucrelet* III, 39; *bessenet*, IV, 16; *Thieris li Porcelès* VII, 17. Sa dérivation de beaucoup la plus fréquente est a surtout dans les diminutifs : *Colignon Colate*, I, 8; *gossas* I, 21; *Bucvelas*, III, 22; *fourterasse*, III, 10; *charrate*, V, 9; *Virias*, *Collenas*, VIII, 6, 10. Dans deux cas seulement l'*a* de dérivation se diphthongue en *ai* comme s'il était *a* d'origine : *empaehent* II, 9, et *empaichent*, II, 24; *cherrate* et *cherrate* VIII, 19 et 22. — Cet *a* fait entendre dans la prononciation un son un peu sourd et approchant du son de *o* long, *au*.

E atone suit le même traitement que *e* tonique avec cette différence que l'*a* garde ici sa valeur normale : *farreiz*, *farree*, I, 18; *chamenee*, I, 21; *rateiz*, III, 2; *tramoix*, I, 10; *barbix*, IX, 12; *davestont*, V, 12; *favrier*, VII, 3; *astoient*, VII, 52; *ascu*, VIII, 10. — La voyelle *e* persiste ça et là : *devestus*, V, 25; *berbix*, IX, 4 et *passim*; *ferree*, VIII, 19.

Une notation qui paraît propre aux cantons de la Vôge est celle qui figure par la diphthongue *ei* le son particulier de *e* que nous représentons par un accent circonflexe; *es* latin, par ex., en position = *es*, *ê* en français, mais *ei* en Vôge : *feiste*, VII, 3; *beistes*, VII, 31, 32, 35; IX, 11, 12, 17 (sept exemples contre deux : *bestes*, VII, 46; IX, 18). — Cette orthographe s'étendit à des mots (articles et pronoms) dans lesquels l'*e* est d'origine romane : *leis leiz*, VII, 5, 10, 51; VIII, 14, 28; *ceiz*, VII, 6; *deiz*, IX, 19. Peut-être ce dernier mot doit-il être rattaché à la classe des mots terminés par le groupe *el*, sur lequel voy. plus bas. — Une fois la diphthongue introduite dans une forme de l'article (pronom), elle aura facilement passé dans les autres. Par là s'explique encore *meissire*, II, 21 et VI, 9; pour *piei*, III, 14 et IV, 4, il faut admettre l'influence analogique des mots, si nombreux dans le dialecte lorrain, dont la désinence *ei* = *atem atum*¹.

1. La notation *ei* = *è* était aussi en usage dans les cantons les plus voisins de la Lorraine; M. de Wailly a constaté sa présence dans les chartes de la chancellerie de Joinville. Voy. son mémoire, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1868, 589 et s.

Un dernier traitement, celui-ci dialectal au suprême degré, consiste à noter par *o* l'*e* latin ou roman. Cette modification n'est pas propre à la seule voyelle *e* : *o* est le terme final de l'évolution des voyelles dans le dialecte lorrain en général et messin en particulier. Par des dégradations successives, toutes les voyelles latines viennent se fondre et se confondre dans un son indéterminé tenant le milieu entre *à* et *ô*. Afin d'éviter les redites, nous avons réservé les exemples de cette permutation suivant la gamme *i e a o* ; on les trouvera à l'article de la voyelle *O*.

I — Il n'y a à constater que le changement de *i* en *u* dans le nom de la ville de *Liverdun*, (*Liberdunum*) : *Luverdun Luverduin*, III, 27, 34, 36, 39. Voy. l'article de *U*.

O — long accentué, suivi de *s ss st* s'allonge volontiers en *ou* : *chouses chouze chouzes*, I, 18; VIII, 19, 28; *nous homes* III, 16; *houste*, VII, 15, 18, 26; *pous*, VII, 31. — Souvent la sifflante est absorbée par cet épaissement du son : *grouse, grouscz*, IX, 10, 17; *outci*, IX, 5, 19, à côté de *ostci*, IV, 5; V, 24, et *oustci*, IX, 6. Suivi de *re* c'est la diphth. *oi* qui prédomine : *encoir enquoir*, à l'exclusion presque absolue de *enquor* (la proportion est de 46 contre 2); *voirent* (voluerunt) III, 18; *loir*, VII, 15; VIII, 28; *soir* (= sor sour de super), VI, 15. — L'*o* de *gros* s'adjoignait *i* aussi bien que *u* : *grois*, II, 41; V, 4, 8.

Nous avons dit ci-dessus que dans ce dialecte toutes les voyelles avaient une tendance à confondre leur valeur propre dans un son sourd et traînant approchant de *o*. C'est surtout à Metz que ce phénomène se manifeste avec la plus grande intensité; nous en rapporterons seulement deux exemples bien propres à montrer par quelles dégradations passent les voyelles avant d'arriver au son final commun : *infantem* = *enfant, effant, affant, ofant*; *dominicella* est devenu tour à tour *dameselle, domexale, damejale*, et se dit aujourd. *dieumchole*. Voici les exemples de notre texte : *Armeures li Albolostiers* II, 27; *monont*, II, 34; *monces monee*, VII, 45, 47; *mamonei*, VIII, 17; *ploges*, III, 7; *tolle*, IV, 11, à côté de *toille*, IV, 15.

U — en position devient *o* devant *r* : *tornois*, VII, 5, 19; *fors*, II, 34, 38; *jornee*, IX, 8. Un cas de diphthongaison en *oi* : *soir*, VI, 15; — accentué s'affaiblit fréquemment en *ui* surtout dans la Vôge : *rui*, II, 6; *menuis*, VII, 27, *pluix, pluix*, VII, 33; X, 6; *Froicuil*, VII, 47; *duic*, X, 3; *suis* (fréquent), VIII, 2, 6, 8, 10..... — Dans le Roman-Pays les rares exemples de cette notation appartiennent à des part. en *utus* dans lesquels la dentale a pu produire un *yot*, (même phénomène que pour *ci* de *-atem, -atum?*) *renduit*, III, 30; *renduis*, VI, 13. La désinence en *u* pur est de beaucoup la plus ordinaire. — *Conduit* doit être mis à part à cause de la gutturale lat. ; à côté de *conduit*, je note *condut*, VII, 8.

Le patois moderne est allé plus loin encore dans cette voie; le son de

u a fini par se confondre avec celui de *i*, surtout dans le patois de Metz. Cette transformation était accomplie au xvi^e siècle, puisque le poème de la *Grosse Enwaraye*, imprimé en 1615, en fournit des exemples à foison : Dou *Jesi ! tresty* (= trestuit trestut,) le *py* belle *picelle*, Je *si pi* bé et *py jaly*, Dilé lo *ri si lé* gran bauë, etc. ¹. — Si nous nous sommes arrêté sur ce point, c'est qu'il nous semble que ce balancement entre les sons *u* et *i* par l'intermédiaire de *ui* a dû s'exercer réciproquement et en sens inverse ; c'est ainsi que j'expliquerais la présence du premier *u* dans *Luverdun*. Nous retrouverons cette diphth. *ui* à l'art. des nasales.

§ II. — *Diphthongues*. — Les diphth. n'offrent rien de remarquable ; peut-être pourrait-on penser que la diphth. *oi* avait en Vôge un son plus grêle, s'il était permis de conclure d'après un seul exemple : *avoc* dont l'orthographe régulière devrait être *avoent*, VIII, 25. Cette notation *oe* s'expliquerait tout naturellement si la diphth. *oi* avait gardé l'accent sur la première voyelle, *oi* : l'*i* serait tombé et l'*e* serait venu constater l'allongement de l'*o*. Mais je n'oserais avancer que cette diphth. fût encore forte à cette époque ². — Quant à *harnex* qui ne se rencontre qu'une seule fois, VIII, 22, en regard de six exemples de *harnois hernoix* (notamment VIII, 19), il n'y a aucune conséquence à tirer de cette notation isolée.

§ III. — *Voyelles nasales*. — Certains faits de cette classe étant communs à tout le domaine du Nord-Est (Bourgogne-Lorraine), nous ne ferons que les constater.

Dans la syllabe accentuée, entre la voyelle et la nasale s'introduit un *i* : *grainge*, I, 7 ; *escraingnes*, II, 12, à côté de la forme pure *escrangnes*, II, 5 ; — *Verduin* III, 2 ; et *Luverduin*, III, 34, 39 (et dans le même art. deux exemples de *Luverdun*, 27, 36).

Le changement de la voyelle nasale *an* (*en*) en *ou*, assez fréquent sur les confins méridionaux de la Vôge (Ban de la Roche), ne s'accuse dans notre texte que par un seul exemple : *encoir des cheuals les Bellongiers de Frowairt*, III, 24 ; — car l'article composé *on* dans *on girons de sa chemise*, VIII, 5, et ailleurs doit être rapporté non à *en*, mais à une forme parallèle très-commune *ou*, notation dialectale de *eu* = *el* = *en le*.

Passant maintenant à des faits plus spéciaux (nasale mouillée et nasale double), on remarquera que le groupe *ngn* dans *bengniere*, II, 11,

1. *La grosse Enwaraye messine ou Devis amoeucux d'un gros vertugay de village a sa meus aymee Vazenatte, escript en vray langage du haut pays Messin*. — Réimprimé (par M. G. Brunet, chez Techener.

2. Je dois cependant faire remarquer que l'accent est resté sur l'*o*, désinence de l'imparf. et du condit., dans le patois bourguignon ; et l'allongement de cette voyelle, produit par la chute de l'*i* est si grave que La Monnoye figure cette désinence par deux *oo*.

reproduit aussi exactement que possible le son de la nasale mouillée, dont on ne peut connaître la valeur qu'en l'entendant prononcer. Ce son est si difficile à fixer par l'écriture qu'à Metz (où cette nasalité est ordinaire), les scribes ont eu recours à diverses combinaisons pour le transcrire. C'est ainsi que la syllabe finale d'*eschevin* se trouve écrite de cinq ou six façons différentes : *in*, *ig*, *ing*, *igne*, *ingne*. Il n'est pas douteux que *Verduin* et *Luverduin*, à plus forte raison *Pompeing*, III, 19, ne fissent alors et ne fassent encore entendre ce son mouillé et traînant. Ces observations s'appliquent à la nasale en syllabe finale, car pour *bengniere* il n'y a aucune difficulté. Le *g* qui sépare les deux *n* remplit un double office : il renforce la mouillure de la seconde nasale en même temps qu'il rejette la première sur la voyelle précédente : *ban-nière*, la première syllabe prononcée largement, au contraire de ce qui arrive dans la langue fixée où la double nasale allège la voyelle : *ba-nière*.

Là même où il n'y a pas de son mouillé, le phénomène reste le même ; c'est-à-dire qu'il faut rattacher le premier *n* à la voyelle ou diphthongue précédente et prononcer, par ex., *lenne*, IV, 16; *lainne*, VII, 4; *douzainne*, VII, 25, non pas comme *benne*, *penn* ou *pênc*, mais avec le groupe *ain* : *lain-ne*, *douzain-ne*.

Enfin un emploi plus dialectal encore de *n* et surtout plus inorganique est celui dans lequel la nasale vient se fixer à la dernière syllabe des mots à terminaison féminine, comme pour renforcer l'*e* muet et lui donner une sorte de demi ou de quart d'accent : *vaichen*, VII, 52; *forscn*, X, 3. Pour les exemples qui suivent, la science du copiste l'a induit dans une faute grossière : rencontrant sur l'original *abatuen*, *prisen*, et reconnaissant dans ces mots des formes verbales, il a pris *eu* pour la désinence fautive de la 3^e p. pl. et l'a maladroitement corrigée en *y* ajoutant un *t* : *abatuent*, II, 5, *prisent*, VII, 8, 10, 21, 26. — Il n'est pas douteux que l'adjonction de la nasale n'entraîne pas le déplacement de l'accent tonique : c'est une simple notation de la prononciation lourde et traînante des paysans de l'Est, prononciation plus sensible encore dans les cantons montagneux et dont l'effet est de relever un peu le son de l'*e* muet. Faute d'autre procédé, le rédacteur des notes originales, soigneux de traduire la prononciation du crû, n'aura pas trouvé autre chose que la nasale pour noter cet accident phonétique local, notation qui aura entraîné l'erreur du copiste.

§ IV. — *Consonnes*. — Peu de choses à noter. GUTTURALES. — Le *w* germanique reste au commencement des mots : *wardes*, II, 24; *wares*, II, 43; *waïrt*, III, 10; *waigier*, *waiget*, *waigiei*, III, 11, 23, 42; *Warin*, V, 7; *warnezon*, V, 1; *Wautiers*, VI, 10; — seuls, les textes vosgiens ont accompli la permutation du *w* en *g*, en quoi ils tiennent de plus près à la langue commune : *garnisons*, VII, 51; *garde*, X, 2. — Dans le corps

du mot le *n*'a d'autre effet que d'allonger la voyelle précédente : IIII *cones* de *vim*, VII, 20 ; *Frowairt*, III, 1, 6, quelle que soit d'ailleurs son origine.

SIFFLANTES. — S est toujours dur entre deux voyelles ; x équivaut à ss et n'est pas aspiré comme à Metz : *Pont a Moussonz*, II, 1, *Moussons*, II, 2, et *Mouson*, VII, 9, 26 ; *ofise*, VII, 7 ; II *perres de chause nueves*, VIII, 25 ; *prejudise*, X, 5 ; *usses*, IV, 9 et *uxerie*, X, 4 ; *deffroxairent*, IV, 7 ; *taixe*, VIII, 26. — Z remplace très-fréquemment s à la fin des mots même à terminaison féminine.

LABIALES. — D'expressions telles que celles-ci : *chief loir housté*, en *chief Gerars*, etc. VII, 15, 18, 26, 52, IX, 5, dans lesquelles *chief* = *chicz* on doit conclure que la consonne finale ne se faisait plus entendre dans le dérivé de *caput*.

LIQUIDES. — Au moins dans les exemples qu'on vient de lire, l'étymologie prétendue est-elle encore respectée ; dans les suivants la consonne a complètement disparu ¹. En dépit de l'orthographe qu'ils ont revêtu sous la plume du copiste, *arnci*, IV, 16, et *delivreis*, VII, 11, sont des infinitifs ; *Barnadeil*, III, 17, n'est autre que *Bernardeil*, III, 44. Dans *bestes cognues*, V, 17, la chute de r a produit une mouillure nasale. — Par contre, r s'est introduit dans *muert*, II, 21, où il n'a que faire.

L en groupe avec une voyelle : — *al* ; l tombe en allongeant la voyelle sans la diphthonguer dans : *a retourner*, II, 15 ; *mamonei*, VIII, 17 ; le plus souvent, même quand il persiste, il amène un u après la voyelle : *vaul*, *Aulison* (cf. sous A = au). — *el* ne se diphthongue jamais en *eau*, c'est un des caractères les plus distinctifs du dialecte lorrain. Dans ce groupe, *e* prend un son ouvert noté par *ei è* ; la liquide reste le plus souvent dans l'écriture, mais ne se prononce pas : *Velixeil* = *Villecey*, II, 23 ; *tonneilz*, *pourceilz*, IV, 8, 10 ; *peilz*, VII, 26 ; *Byncilz*, *Borcilz*, VIII, 8, 12 ; *ostei*, IV, 5, V, 24 ; *outci*, IX, 5, 6, 19. — *il* dans le pronom *ille* et ses composés reste *il* sujet, se diphthongue en *au eau* (régime), en *cu* (neutre) : *eccilli* = *cil*, *eccillos* = *ceaulz*, *illos* = *aulz*, *au* ; *eccillud* = *ceu*, qui se résout déjà en *ce*, VII, 24. Le dialecte est ici moins marqué qu'à Metz où ces formes sont communément *ceaz ceoz ceouz*, et *su sou*.

NASALES. — On a vu plus haut que le rôle de la nasale dentale est varié dans notre texte ; en revanche, il est des cas où elle tombe, alors

1. La même observation doit s'appliquer à un grand nombre d'autres cas et à propos de toutes les consonnes finales. Loin de se plaindre de cette liberté d'orthographe, il faut s'en féliciter : c'est grâce à de telles erreurs (*felix culpa!*) que la prononciation se laisse prendre sur nature et saisir en son appareil rustique. Ne pouvant entrer dans les détails d'une étude de ce genre, force m'est de laisser au lecteur le soin de tirer les conclusions suggérées par l'orthographe au point de vue de la prononciation du temps et du pays. — Dans l'ordre de faits opposé, on rencontrera des formes archaïques, notamment à l'article du verbe. Pour être

même qu'elle est d'origine et que les autres dialectes l'ont maintenue : *mossignour*, X, 2, 5, 6; *verient*, VI, 12, 3^e p. pl. du cond. de *venir*. La chute de *n* appartient évidemment au temps où cette consonne n'avait pas encore pris le son nasal.

Enfin, il y a permutation fréquente de *n* en *m* même autre part que devant les labiales : *Thouvenim Oudim*, VII, 40, 47; *Humbert Saram*, VII, 42; *pollaim*, VII, 43; *rim*, VII, 20; *florim*, VIII, 10; *am*, VII, 3; X, 1.— Pour ce dernier il y a eu très-probablement influence rétrograde de la consonne initiale de *mil* : l'*am mil* ccc. xxxvii, bien qu'il ne fût pas d'usage au M.-A. d'écrire le milliaire.

DENTALES. — Les désinences *aten* (noms), *atum* (partic.) ne maintiennent pas le *t* avec la même fidélité que dans la langue de Metz. La conjonction *et* le perd également quand elle revêt la forme dialectale *a*, VII, 33.

§ V.— FLEXION. — a. *Déclinaison*. D'après la date, la nature et l'origine de notre texte, personne ne s'attendra à y voir les règles de la déclinaison scrupuleusement observées. S'il y a quelque distinction à faire sur ce point, c'est en faveur des cantons de Lorraine plutôt que de ceux de Vôge. — L'article et les pronoms ne donnent lieu à aucune remarque. Néanmoins, on peut relever l'emploi plus fréquent, dans les cantons de la Vôge, des formes communes d'article *le rég.*; *la suj.* IX, 1 et rég., au lieu des formes dialectales *lou*, *li*, *lai*.

b. *Conjugaison*. Les verbes ne se présentent qu'à la 3^e p. du sing. ou du plur.; la seule exception est *suppoucis*, 2^e p. pl. de l'impér., VII, 10. La dernière syllabe de ce mot fournit un nouvel exemple de l'extension prise par la diphthongue *ei* dans ce dialecte.

Un fait commun à tous les patois modernes et dont le principe est déjà développé dans les dialectes, c'est l'absorption de la désinence de la 3^e p. pl. par celle de la 1^{re}; en d'autres termes, la 3^e p. pl. transporte l'accent du thème sur la désinence. D'intensive ou forte qu'elle était, elle devient extensive ou faible. Cette assimilation était accomplie depuis longtemps déjà, au moins dans la langue populaire, puisque notre texte compte à peu près autant d'exemples de l'une que de l'autre forme : *empourtont*, I, 23, 25; *emmenont*, *emmonont*, II, 14, 34; *paont*, II, 19; *trovont*, II, 29; *tuont*, II, 31; *pessont*, III, 13; *decopont*, III, 35; *laixont*, IV, 8; *defferront*, IV, 9; *robont*, *davestont* V, 11, 12.— Ce relevé concerne exclusivement les textes de Lorraine; ceux de Vôge, au contraire, maintiennent encore au milieu du xiv^e siècle la forme intensive : *portent*, *vallent*.

rare, ces formes n'en permettent pas moins de constater la ténacité avec laquelle les patois maintiennent, en certains cas, les traditions organiques des âges antérieurs. C'est le génie national qui les inspire aussi bien pour la conservation du passé que pour la préparation de l'avenir.

Le même fait se reproduit pour l'imparf. et le cond., moins le déplacement de l'accent. C'est la langue parlée dans le Roman-Pays qui se laisse entraîner par la force analogique : *estient*, VI, 1, 7, 14; *verient*, VI, 12; c'est la langue de la Vôge qui reste fidèle à la dérivation organique : *astoient*, *valloient*...

Au parf. de la 1^{re} conj. on rencontre plusieurs désinences concurrentes : *ait at et*. Sans entrer dans une analyse que les limites de ce travail ne comportent pas, je me bornerai à poser comme règle que, pour ce temps, la désinence normale du dialecte lorrain est *ai*, prononcé à l'origine *di*. Cette notation n'est pas représentée ici, sinon par *a*, témoin d'une époque où la valeur intensive de la diphthongue avait fait tomber la seconde voyelle au profit de la première. Plus tard *ai* perdit sa valeur originelle et ne fut plus que ce qu'il est aujourd'hui, une voyelle composée ayant *è* pour homophone. Ainsi, *dit at ait et* pour la 3^e p. sing., *dirent arent aient event* pour la 3^e p. pluriel, telle est la dérivation logique et telle fut la succession chronologique. Notre texte ne connaît plus que les trois dernières notations; en voici des exemples disposés suivant l'ordre dans lequel ils se présentent au lecteur : *enmenet*, I, 11; *copat*, II, 27; *maïget*, III, 23 et VI, 2; *comandait*, VI, 9; *rachetaït*, VII, 39; — *tuerent*, II, 34 et IV, 9; *coparent*, II, 39, 40; *brizairent*, IV, 4, 13, et V, 11, 12; *deffroxairent*, IV, 7; *empourtairent*, V, 13, 21; *emmonairent*, V, 17, 19; *brisarent*, X, 3.

Une quatrième désinence est *i*, qui de la conjugaison en *ir* s'introduisit dans celle en *er* au point qu'elle faillit y rester. L'assimilation est d'autant plus patente dans l'espèce que les trois pluriels en *irent* du texte viennent immédiatement après un parf. de la 3^e conj. avec cette même désinence : *abatirent* et *debrezirent* le molin, II, 33, *empourtirent*, II, 34, *arazirent*, II, 37.

Dans les autres conjugaisons, il faut remarquer un double état désinentiel pour les parfaits forts : à côté de la forme commune *vinrent firent prirent*, existe une forme dialectale avec sifflante *qui*, à Metz, s'aspire le plus souvent en *x = ch*, *vinssent*, I, 36; II, 29, 32, 36.

Mais de toute la conjugaison, le fait le plus remarquable, à coup sûr, est l'existence de formes telles que *abataït*, I, 23, *bataït*, III, 22, au parf. du verbe *battre*. De songer à une assimilation à la 1^{re} conjugaison, ce n'est pas le cas, puisque celle-ci avait assez à faire de se défendre de l'assimilation inverse. C'est plus haut et plus loin qu'il faut chercher la raison d'être de cette désinence qui fut toujours rare dans notre langue à toutes les époques et dans tous les dialectes. Plusieurs textes relativement anciens présentent des formes analogues; la *Chanson de Roland* entre autres en possède trois : *perdiët*, 2395; *respundiët*, 2411; et précisément *abatiët*, 98 et 1317 (éd. de M. L. Gautier). C'est à cette forme.

dont il ne nous appartient pas de donner ici ni l'origine ni l'explication, qu'il convient de rapporter, habillés à la lorraine, les exemples de *batait* et de son composé *abatait*. Restreinte dans son emploi, cette désinence spéciale disparut promptement de la langue écrite pour ne vivre plus que dans la langue populaire. Les circonstances, tout exceptionnelles et d'autant plus favorables à l'étude du parler de nos aïeux, dans lesquelles notre document a été composé, ont permis à cette relique des anciens temps de reparaitre au jour et d'affirmer son existence encore au milieu du XIV^e siècle. Combien de découvertes de ce genre, les patois, ces conservateurs de la tradition, ménagent-ils à la science, mais aussi combien il est temps de les interroger!

§ VI. — SYNTAXE. — Deux faits seulement à noter : 1^o l'emploi, au parf. composé, du parf. de l'auxiliaire *avoir* en place du présent : *ost eu*, III, 6; *ot tenus*, III, 8. C'est notre second conditionnel passé; — 2^o un sujet collectif singulier peut gouverner le verbe au pluriel : *C'est ceu que la gent le conte ont meffait*, IX, 1; *III buef que li gent lou conte de Bair ont prtx*, III, 39.

III.

Telles sont les principales observations que nous a suggérées l'étude de ce document, intéressant à plus d'un titre. Le rouleau de parchemin sur lequel le copiste a transcrit les états d'indemnités se composait de cinq feuilles cousues à la suite les unes des autres. Il forme actuellement les pièces cotées n^{os} 41 à 45 du troisième volume de la *Collection de Lorraine*, au département des mss. de la Bibliothèque nationale. Le n^o 43 (resté cousu à 42), se rapporte non aux événements qui font le sujet de la pièce, mais à un conflit élevé entre le duc de Lorraine et l'évêque de Toul, Thomas de Bourlémont, qui avait pris fait et cause pour le comte de Bar. Les intrigues de ce prélat, à l'humeur belliqueuse et au caractère inconstant, eurent une large part aux circonstances qui firent éclater la guerre entre Henri et Raoul. La lutte engagée, Thomas chercha à en tirer le plus de profit possible, s'attachant dans ce but aux deux adversaires tour à tour et livrant l'entrée de son château de Liverdun, tantôt aux troupes lorraines, tantôt aux troupes barrisiennes. A la fin, irrité de l'inconstance du prélat, le comte de Bar tourna ses armes contre lui; Thomas se vit contraint de rembourser au comte les frais de la guerre allumée de son propre fait entre les deux princes, et montant à la somme de 6,000 livres¹. D'où l'on est en droit de conclure que la sentence arbitrale imposa au comte de Bar le paiement d'une contribution de guerre, indépendamment de l'hommage qu'il dut prêter au duc de Lorraine.

1. *Gallia Christiana*, XIII, 1026. — Dom Calmet, *op. cit.*, 516, 517.

L'espace de temps compris entre les dates extrêmes mentionnées dans le texte qu'on va lire, est d'un peu moins de quatre mois : de Noël 1337 à Pâques 12 avril 1338. Ce qui ne signifie pas d'une manière absolue que ces dates durent être celles du commencement et de la fin de la guerre. Car, outre que quelques articles du texte ne portent pas de date et que rien n'empêche à la rigueur que les événements y relatés soient antérieurs à Noël ou postérieurs à Pâques, il aurait fort bien pu se faire que le rouleau parvenu jusqu'à nous n'eût pas été le seul de sa nature. Cependant si, d'une part, l'on considère que les lettres de convocation adressées aux plaignants et signées par les arbitres (donc un certain temps après la cessation des hostilités), portent la date du « lundy d'avant la Madelaine »¹, environ le 20 juillet, on sera amené à penser que la lutte n'a guère dû se prolonger au-delà de la mi-avril. Et si d'autre part, on étudie la topographie du texte, de la terre de Gorze aux confins du Bassigny et de la Franche-Comté, on calculera que les incursions barrisiennes se sont exercées dans une bande de territoire longue d'environ 25 lieues — du ru de Mad à la Saône — sur une largeur moyenne de 4 à 5 lieues. Cette bande traverse la Lorraine presque entière du nord au sud, motif de plus pour croire que notre document, quoique unique, est complet, et que les pages suivantes contiennent la totalité des réclamations d'indemnités formulées à la suite et à l'occasion de la guerre entre les princes de Lorraine et de Bar.

LI GRIEF QUE CIL DE LA CONTEI DE BAIR ONT FAIT EN LA DUCH[IEI]².

I

Fol. 41) *Ce sunt li grief et li damaige que cil de lai contei de Bair ont fait en lai chastellerie de Priney³ encontre mon signour lou duc, ensi con ci après est deviseit.*

1. Dom Calmet, *ibid.*

2. Ce titre général se trouve au dos de la première feuille de parchemin (n° 41); l'écriture est contemporaine du texte. Plus bas, sur la même feuille se lit le titre suivant écrit au XVII^e siècle : *Rouleau contenant le détail des dommages que le Comte de Bar avait faits en la Chatellente et terre de Prény, 1337. Jeudi avant la Saint Pierre.* — Entre les dates extrêmes qui marquent l'ouverture et la clôture des hostilités se placent deux fêtes en l'honneur de saint Pierre : sa chaire à Rome (18 janvier) et sa chaire à Antioche (22 février). Suivant que l'on adoptera la première ou la seconde, le « jeudi avant la Saint Pierre » tombera le 15 janvier ou le 19 février 1338 (n. s.). Rien dans le texte de l'article n'indique qu'il faille s'attacher à celle-ci plutôt qu'à celle-là; on remarquera cependant que la dernière concorde de très-près avec la date donnée par le dernier paragraphe (ligne 36).

3. Prény, canton de Pont-à-Mousson (Meurthe). — Le nom de cette ville,

Premièrement. Li prevos de lai Chaucie ¹ vint a Baonville ² es fiés mon signour le duc, et habastirent lai maison et lai grainge les enfans Colignon Colate et les murs de lai court. Et montent bien cilz damaiges a .XL. lbr. de messains ³.

10 Encoir .LX. sestieres de wayn et .XL. de tramoix qui bien valoient .XV. lb. de messains, que li prevos de lai Chaucie enmenet enfourciement ⁴.

Encoir cinquante et dous meues de vin que li meus valoit .XVI. s. de messains.

15 Encoir .VIII. lbr. et .X. soulz de messains prisez en .I. escrin.

Encoir .IIII. escrits brisiés et .XIII. que pos que peilles, une chaudiere et dous chaudrons, et .IX. lis acouffeiz, et .III. bacons, .I. cheir farreiz, une charrate farree. Et valoient bien toutes ses chouses .XVI. lb. de messains.

20 Encoir bien .C. s. de Met pour robes. pour draps de lis, pour napes, pour tohelles, pour andiers, pour gossas de chamenee; et touz ses damaiges proveroit on bien.

A Esselin de Baonville abatait li diz prevos sai maison et empourtont son meuble; et li fit on de damage jusques a .XII. lb. de Met.

25 Encoir empourtont les meubles Robin Florat de Baonville, qui bien valoient .IIII. lb. de Met.

Encoir prit on de Benoit .II. meues et demie de vin, .I. escrit briset, et prit on .X. s. de Met. dedens .VI. draips linges, .VI. draips de lis, .III. tohelles et .III. chaperons. une haiche, .I. bacon, une

30 quarte d'oille, et .II. cottes. Et valoit bien tout ceu .C. s. de messains.

Encoir prit on a Jehan Huyn que chapons que gelines qui valoient .IIII. s. de Met.

Encoir prit on a Aulison fille l'Escuier son meubles en sai maison,

35 qui bien valoit .X. s. Met.

Encoir vissent lou lundi après lai S. Valentin ⁵ a Onwille ⁶, on

siège au M.-A. d'une châtellemie et d'une prévôté, était le cri de guerre des ducs de Lorraine au XIII^e et au XIV^e siècles : *Priny! Priny!*

1. Lachaussée, canton de Vigneulles (Meuse); ancien. prévôté du Barrois non mouvant.

2. Bayonville, canton de Thiaucourt (Meurthe).

3. Le nom des monnaies est écrit tantôt en toutes lettres, tantôt en termes abrégés, ceux-ci gardant le plus souvent les abréviations latines : en sorte que les expressions « lbr. de Met., s. Met. » sont équivalentes à celles-ci : « [solidorum] Metensium, solidos Metenses. »

4. Ici et ailleurs je réunis la préposition *en*, *em* au mot avec lequel elle entre en composition, quoique le ms. l'en présente presque toujours séparée.

5. 16 février 1338.

6. Onville, canton de Gorze (Moselle).

vaul de Mart ¹, et abatirent le molin Jehan Harman; et li firent de damaige jusques a .xl. lb. de fors.

II

Dou Pont a Moussonz ².

Cil dou Pont a Moussons tiennent enfourcieement .i. saucis desouz Vendieres ³, li queilz est les signours et les prodomes de Vendieres de ancienneté.

5 Encoir lour ont abatuent lour escrangnes suz lour heritaige et suz lour rui, dont il sunt en saizinne et en tennour de ci lonc temp com il puet home sovenir.

Encoir li prodome de Pargney ⁴ ont .i. saucis davant Airey ⁵, on ban de Pargney, lou queil saucis cil de lai Contei empachent sens
10 nulles raisons ⁶.

Encoir sunt verus cil dou Pont a Moussons a Pargney a bengniere desploiee, et ont abatues les escraingnes qui sunt sus l'aritaige ceaul de Parney; et les y ont eues et tenues cil de Pargney paiziblement de ci lonc temp qu'il n'est memoire dou contraire; et enmenont .i.
15 home prix l'an .xxxviii. environ l'Aparicion ⁷; et a retourner, prirent a Vendierez blés et vins jusques la somme de .xxx. lb. fors.

Etcoir weullent cil de lai Contei faire paier a ceaulz de lai terre de Priney paaige de lour danrees qu'il moignent a Mes a vaul la reviere, ceu qu'il ne paont onques.

20 Encoir dou fied de Pargney qui muert de mon signour lou duc, dont meiss[ire] li dus en est en bone tennour et em possession de ci lonc temp qu'il n'est memoire dou contraire.

1. Le « vaul de Mart » est la vallée arrosée par le cours d'eau qui a nom *Mad*, *Math*, *Rupt-de-Mad*, sur la carte d'Abraham Fabert (1610) *Ru de Mâ*; et qui traverse le canton de Thiaucourt.

2. Pont-à-Mousson, chef-lieu de canton (Meurthe); châtellenie relevant du comté de Bar.

3. Vandières, canton de Pont-à-Mousson (Meurthe).

4. Pagny-sur-Moselle ou sous-Prény, canton de Pont-à-Mousson (Meurthe).

5. Arry, canton de Gorze (Moselle).

6. Cet article est barré sur le ms.; quelques autres le sont aussi, en tout ou en partie; ailleurs, au contraire, des mots ou des phrases ont été ajoutés dans l'interligne, mais toujours par la même main qui a transcrit le document tout entier. Nous n'avons point pensé qu'il fût nécessaire, au point de vue spécial qui nous occupe ici, de tenir compte de ces radiations et additions, ni, par suite, de les indiquer expressément. Nous en dirons autant des différents signes et du mot « vacat, » placés en marge d'un grand nombre d'articles, comme autant de points de repère qui ont pu servir aux arbitres à statuer sur le bien-fondé de telle ou telle réclamation, mais qui n'ont rien à faire avec l'étude philologique du texte considéré en lui-même.

7. C'est-à-dire l'Épiphanie, ce qui fixe la date de l'incursion des gens du Pont au premier tiers du mois de janvier.

Encoir de lai maison de Saint Benoit sus Mairt que siet a Velixeil
qui est bien des wardes mon signour, qui cil de lai Contei empai-
25 chent.

Encoir d'un home mon signour lou duc qui estoit de Parney, que
Armeures li Albolostiers dou Pont copat le poing; et en fuit li hons
mors.

Encoir vissent cil dou Pont davant Priney et trovont .i. home
30 l'abbey de Sainte Marie au Boix ² qui est bien a mon signour lou
duc, et lou tuont sens cause.

Encoir vissent cil dou Pont davant Priney lai vigille de lai
Chandellour ³, et abatirent et debrezirent le molin mon signour, et
empourtirent les fors, et tuerent .i. home, et enmonont .ii. prix, et
35 en yot .iiii. des blasiés.

Encoir vissent cil dou Pont lou samedi, jour de lai saint Vallen-
tin ⁴, davant Priney, et abatirent et arazirent lou tuellerie Goudin
ou Goudins pooit panre chascun an .xxx livres de terre a fors, sens
main mettre. Et ausi coparent les saulces Jehan Harmant jusques
40 a .xlvi., et abatirent les fourches de Vendieres, et coparent lou
grois chaine davant Frahoir ⁵. Et avoit en lai tuellerie bien .ii. c.
milliers de tuelles; et fit on bien de damaige a Godin de II^c. lb. fors.

Encoir des bestes de Norroy ⁶ que Talliez dou Pont prit es warres
de Mandrez ⁷.

III.

(Fol. 42) *Entrefaites faites en lai prevostei de Frouairt*⁸.

Premierement. i. merciés de Verduin fuit rateiz pour son conduit,

1. Villecey-sur-Mad, canton de Gorze (Moselle). Ces termes : « maison de Saint Benoit sus Mairt » désignent un domaine rural, sis au finage de Villecey, isolé alors et appartenant selon toute vraisemblance à la communauté cistercienne de St-Benoit-en-Woivre (canton de Vigneulles, Meuse). Malgré son peu de distance, ce n'est pas du prieuré de St-Benoit qu'il peut être question ici, puisqu'il était assis sur les bords, non du Mad, mais de l'Iron. — Le village de Villecey aura englobé dans son extension la maison dite de St-Benoit : il n'en reste plus trace ni sur les cartes ni dans les dictionnaires que nous avons eus à notre disposition.

2. Sainte-Marie-aux-Bois, anciennement abbaye de Prémontrés, aujourd'hui ferme au territoire de Vilcey-sur-Trey, canton de Thiaucourt.

3. 1^{er} février 1338.

4. 14 février 1338.

5. Cassini a relevé le « bois de Frého » qu'il place entre Prény et Vandières au sud de Pagny, position qui répond de tout point aux données de notre texte. Ce bois a sans doute été défriché, puisqu'il n'est pas marqué sur la carte de l'état-major, ni au *Dictionn. topog. de la Meurthe*.

6. Norroy-sous-Preuv ou Devant-le-Pont, canton de Pont-à-Mousson (Meurthe).

7. Mandres-aux-Quatre-Tours, canton de Domèvre (Meurthe).

8. Frouard, canton de Nancy-Nord (Meurthe). Siège d'une châteltenie, puis

lou queil li prevos Richairs fit recroire de .xv. jours après : et a lui n'apertenoit, car il n'estoit mie lour bourgeois ; et ait tant meneit
5 lou prevot de Frowairt per sai force, que de .vi. lb. qu'il en duit avoir, il n'en ost eu que .xx. soulz.

Encoir li prevos Richairs fuit ploges per sai foy pour .iiii. homes de Clevent ¹ pour conduit, et en furent waigie : dont il n'en ot de riens tenus covent.

10 Encoir li prevos Richairs fit faire .i. wairt davant lai fourterasse mon signour et fit waigier neutangement sens requeste, sens cause et sens raison.

Encoir pessont les gens de lai contei de Bair de lai chastellerie de Condey ², a piei et a cheval, au court, a cor et a cri, sus lou nostre,
15 sauf ceu que nos n'aviens riens affaire a aulz ; et tenoient prix .ii. de nous homes en lai tourt de Condey.

Encoir des chevauls Barnadeil et des berbis, dont il y ot une berbix perdue a lai recrance ; et n'en voirent onques rendre riens.

Encoir Thiebaults de Nommenei ³ prit .i. nostre home a Pompeing ⁴
20 per lai force dou doyen de Condey et neutangement ; et ne fuit onques restaubliz de sez meubles.

Encoir Buevelas, doiens de Condey, batait lou pourterier nostre home et lou waiget d'un pot dou queil il ne fuit onques restaubliz.

Encoir des chevauls les Bellongiers de Frowairt qui furent prix au
25 Pont per lai requeste de Baudet, dont il y ont eu bien .xx. s. de damaiges ansois c'on les peust ravoit.

Encoir de iiii homes de Luverdun ⁵ qui furent prix, a Condey .ii. et .ii. au Pont, per lou comandement dou prevot dou Pont, a la requeste Renauldin Palardeil dou Pont ; et n'en pot on estre ren-
30 duit ne recreuz.

Encoir de .iiii. chers et des chevats et dou vin qu'il menoient, que li gens de lai contei de Bair ont, et n'en pot on estre recreuz ; li queil bien valoient bien .ix. lb.

Encoir cil de Condey prirent dou genre Wyri de Luverduin, et le
35 decopont en teil point qu'il en ot lai mort en .iiii. jours.

d'une prévôté dès le XIV^e siècle, bien que le *Dict. topog. de la Meurthe* n'en fasse mention qu'à la date de 1420.

1. Clévant, commune de Custines, anc. Condé-sur-Moselle, canton de Nancy-Est (Meurthe).

2. Condé-en-Barrois, canton de Vaincourt (Meuse). La châtellenie de Condé relevait de la prévôté et du bailliage de Bar-le-Duc.

3. Nomeny, chef-lieu de canton, arrondissement de Nancy (Meurthe).

4. Pompey, canton de Nancy (Meurthe). Ce hief relevait de la châtellenie de l'Avant-Garde au bailliage de Nancy.

5. Liverdun, canton de Domèvre (Meurthe). Siège d'une prévôté relevant du bailliage de Toul.

Encoir des proies de Luverdun que cil de lai contei prirent, et n'en pot en onques estre recreuz; et en demande on jusques a .xx. lb. de fors

Encoir de Buevelet de Luverduin, de .iiii. buef que li gent lou conte de Bair ont prix, et n'en puet on estre renduz ne recreuz.

Encoir dou plait Sorin de Boverons ¹ dou queil en ont tenus plusours journees et waigiei plusours fois, et n'en pot on onques avoir fin, per lai force dou prevot de Foulz ².

Encoir des chevaulz Bernardeil que Thieris de Foulz prit per lai force dou prevot de Fou, dont nos y avons damaigez jusques a .x. lb. de fors.

IV

Entrefaites que cil de lai contet ont faites en lai prevostei de Gondreville ³.

Li prevos Warniers de Fou vinten lai ville de Sexey ⁴, avec lui grante fouzon de gens d'armes a chevalz et a piei, et brizairent lai ville dou long en long en l'osteil mon signour Hue, chevalier : abatirent les portes, les usses, les fenestres de lai maison, entrant en lai maison, es chambres, es despences, es greniers et es celliers, et deffroxiarent tout; et les tonneilz plain de vin laixont alleir per lou cellier; et defferont les usses et les fenestres; et tuerent chapons, gelines, pourceilz et autres bestes; et prirent meubles, cuissins, draips de lit, coutres, napes, tohelles, .v^c. alnes de tolle, pos, peilles de cuzinne.

Encoir brizairent lai maison lou maiour Warnier et prirent grant fouzon de meublez, lis, draps, napes, tohelles, .iiii. paires de robes qui a home qui a feme, .c. alnes de toille, .xl. lb. de fileiz, .xl. lb. de lenne, pos et peilles, et autres meubles, son hernoix a armei, besenet, gourgiere pendant et bone collerate. Et fit on bien de damaige en lai ville a la vallour de .v^c. lb.

V

Ce sunt li damaige que cil de lai warnezon de Foulz ont fait a l'abbey de Saint Eivre ⁵ et a ses homes.

1. Bouvron, canton de Toul-Nord (Meurthe).

2. Foug, canton de Toul-Nord. La prévôté de Foug ressortissait au bailliage de Saint-Mihiel, chef-lieu du Barrois non mouvant.

3. Gondreville-sur-Moselle, canton de Toul-Nord. La prévôté de Gondreville ressortissait au bailliage de Nancy.

4. Sexey ou Schrey-les-Bois, canton de Toul-Nord.

5. Saint-Epvre, ancien. abbaye de l'ordre de St-Benoit, fondée au commence-

Premiers. Il prirent de Henri de Columbier ¹ une tonne de har-rans em prix de .vi. s. de grois.

5 Encoir d'Aubri Brion, bourgeois d'Alain ², .i. roncín et li firent rescheteir de .c. s.

Encoir de Warrin d'Allain, .i. millier de bequehoirs et .iiii. molues em prix de .vi. s. de grois; et lou tiennent, per seurtei, d'un roncín de charrate, et de .ii. milliers de bequehoirs et d'autres hernoix qu'il
10 li rendirent.

Encoir il brizairent lai ville de Mollonville ³ et lai robont toute sens riens laixier; et davestont homes et femes; et brizairent portes, uxes, fenestres; et empourtaient les farrures sens riens laixier; et prirent en lai ville jusques a .xv. lb.

15 Encoir prirent en lai dicte ville .xvii. chevaux, que gemens que roncíns; et valoient bien .iiii^{xx}. lb.

Encoir emmonairent .xviii. bestes cognues, et valoient bien .xl. lb.

Encoir emmonairent .ii^c. menues bestes, .xii^{xx}. agneilz; et valt li
20 piece de lai berbix .vi. s., et de l'agneil vallent .iiii^{xx}. et .x. lb. fors.

Encoir empourtaient de menus hernoix, list, pos, peilles, draips, napes, tohelles, cottes et courses, et autres menus hernoix en jusques a lai some de .c. lb. pessees.

Encoir respandirent en l'osteí lou cureí .x. meues de vin, et fuit
25 devestus li cureíz et bien bastus et tout desrobeíz; et valoit li vin lou cureí .c. s.

Some de ceu : .xvii^{xx}. lb. et .Lxviii. s.

VI [Blénod.]

(Fol. 43) L'an mil .iiii^c xxxvii., pour auscunes entreprises qui estient entre mon signour lou duc et l'evesque de Toul ⁴, waiget et pennit

ment du VI^e siecle; le village de Saint-Epvre forme aujourd'hui l'un des faubourgs de la ville de Toul.

1. Colombey-aux-Belles-Femmes, chef-lieu de canton, arrondissement de Toul.

2. Allain et mieux Alain-aux-Bœufs, canton de Colombey.

3. La « ville de Mollonville » complètement dévastée en 1338, a laissé son nom à plusieurs climats au territoire de la commune de Moutrot (canton de Toul-Sud), laquelle ressortissait jadis à la prévôté de Colombey. — D'après le *Dict. topog. de la Meurthe*, le nom de Moutrot n'apparaît pas avant le XVI^e siècle; tous les titres antérieurs désignent cette localité sous le nom de *Molonis villa*, avec quelques variantes insignifiantes. La tradition locale tient que les lieux dits « Mononville » et « Mollonville » occupent l'emplacement de l'ancien Moutrot, lequel fut ruiné (sans doute par « lai warnezon de Foult ») et reconstruit en un autre endroit. L'identification de « Mollonville » avec une partie au moins du territoire actuel de Moutrot nous paraît donc indéniable.

4. Thomas de Bourlémont, évêque de 1530 à 1553.

li prevos Jehans de Gondreville sus ceaulz de lai ville de Blenoy ¹ ;
 et en requit li evesques au prevot qu'il fuit recreüz de ses homes de
 5 Blennoy et de lour biens, et per plousours fois en requit li evesques ;
 et puis après en requit li prevos de Fou et ne l'en vot faire li dis
 prevos Jehans nulles recrances en sai main pour tant qu'il estient
 prix pour lou fait de lour droit signour : tant que li consoilz mon
 signour le duc et li evesques furent ensamble, et comandait meissire
 10 Wautiers de Puilligney ² au prevot de Gondreville qu'il rendit les
 homes de Blenoy et lour biens tous quites a lai requeste de l'evesque ;
 li prevoz lez rendit, et fit cranteir li prevos les persons qu'il verient
 dire au prevost de Fou qu'il estient renduis tous quites, aulz et lour
 biens, a lai requeste de l'evesque cui home il estient et sunt encoir ;
 15 et soir ceu li prevos de Fou prit les homes mon signour le duc
 sens autrez causez.

VII

Fol. 44) *Ce sunt li bien et li chatel que la gent le Conte de Bar ont pri
 sur ceux dou Nueschastel³ pues Noel l'am mil. CCC. XXXVII. jusques
 au juedi davant la feïste S. Pierre en farrier l'an dessus dit⁴.*

Premierement .xxx. belles de laine, .xxvi. chivaulz, les chers
 5 et harnois qui leis menoient, et .xl. s. de gros tornois pri suis leiz
 cherretonz ; et de toute ceiz chouze avoient receu la gent le conte,
 que por lui l'ofise portent a Sains Mihier ⁵, le paaige et le conduit en
 nom dou dit conte, et en droit conduit de S. Mihier ont estei present
 nom de sait (*sic*), et leis ait om menee et traites au Pont a Mouson.
 10 Et supouseis que entrepresent aient estei entre leis marches, si leiz
 doit li dis cuens delivreis franchement pour cause de son conduit
 recehu pour lui per sa gent. Et valloit chascune balles .L. lb. ; item
 valoient li .xxvi. chivaulz et li harnois .cc. .liiii^{xx}. lb.

Item. Autre .liiii. balles queli mercheans dou dit Nuechastel [avoient]
 15 chief loir houste Jeham de Syvrei ⁶ a S. Mihier ; et valloit ausi
 chascune balles .L. lb.

1. Blénod-lez-Toul ou Blénod-aux-Oignons, canton de Toul-sud, était le siege d'une châtellenie du temporel de l'évêché de Toul.

2. Puilligny, canton de Vézelize (Meurthe).

3. Neufchâteau, chef-lieu d'arrondissement (Vosges), et anc. d'un bailliage.

4. La fête de la Chaire de Saint Pierre à Antioche se célèbre le 22 février qui tombait un dimanche en 1338; les faits de guerre relatés dans cet article se sont donc passés du 25 décembre 1337 au 19 février 1338.

5. Saint-Mihiel, chef-lieu d'arrondissement du département de la Meuse.— Cf. la note 2 de la p. 345.

6. Sivry, canton de Nomény (Meurthe), plutôt que Sivry-sur-Meuse ou Sivry-la-Perche, tous deux dans le département de la Meuse : le premier au canton de Montfaucon, le second au canton de Verdun.

Item. .v. balles d'allom que Thieris li Porcelès dou dit Nueschastel avoit a S. Mihier chief Jeham de Syvrei son housté ; et puet valloir ces .v. balles d'allom .c. lb. de tornois.

- 20 Item. Jehan Saffrenom dou Nuefchatel, .iiii. coves de vim de Berlues present a S. Mihier, qui valloient .xxxii. lb. tornois.

Item. Mercheans dou Nueschatel, .xii. c. de filleir delieï, que puent valloir .lx. lb. tornois, que furent pri a la foire a Favorney ¹ que fuit a la Chandelour ; et fuit ce menei a Conflans ².

- 25 Item. Groingnot, borjois dou dit Nueschatel, .xix. douzainne de peilz de corduans present au Pont ai Mouson chief son housté, que puent valloir .l. lb. tornois menus.

Item. Ont prit li home de Liffou le Grant ³ em la mason que tient messire Symon Trueve D[eu] dou dit Nueschatel, chevaliers, de ceul
30 de S. Ewre et dont il est confermeit dou dit cuens, grant fousons de bleif, de chevenoux, pous, pelle, cusins, pors et autre beistes ; et a Sauxure ⁴ ont pri cil de la Moute ⁵ plousour beiste de harnois. Et monte tout ceu a .iiii^{xx}. lb. tornois a pluis.

Item. A Crainvilleir ⁶ .iiii^{xx}. berbix, et a Cernanville xvii. grosse
35 beistes : .lxxv. lb. fors.

Item. Jehan de Poux, borjois dou dit Nueschatel : .xlvi. pors que petit que grans ; vallent .xxvi. lb. et pluis.

Item. A Medonville ⁷, de Marie feme Jeham Houzeil dou dit Nuefchatel, .c. berbix menee a la Moute ; et les rachetaït de .x. lb.

- 40 Item. De Thouvenim Oudim dou Nuefchatel : .lxxvii. menuees beistes, menee a la Mote, vallent .xxi. lb. fors.

Item. De sire Humbert Saram dou Nueschatel, prestes : .ii. gemans, .i. pollaim pris a Ponpierre ⁸, menez a la Moute. Vallent .x. lb.

- 45 Item. A Gondreville, de Arnoul Huguenet, borjois dou dit Nues-

1. Favorney, canton d'Amance, arrondissement de Vesoul (Haute-Saône).

2. Conflans-en-Bassigny, jadis siège d'une prévôté ressortissant au bailliage de La Marche-en-Barrois ; aujourd'hui Conflans-sur-Lantenne, canton de Saint-Loup (Haute-Saône).

3. Liffol-le-Grand, canton de Neufchâteau (Vosges), anc. du bailliage de La Marche.

4. Saulxure-lez-Bulgnéville, canton de Bulgnéville (Vosges), anc. du bailliage de Bourmont.

5. La Mothe, forteresse fameuse par les nombreux sièges qu'elle soutint jusqu'en 1645, où elle fut complètement rasée par Condé. Elle était située dans le Bassigny, proche la frontière de Champagne ; ce n'est plus auj. qu'un lieu-dit au territoire de la commune d'Outremécourt, canton de Bourmont (H^{te} Marne).

6. Crainvilliers, du bailliage de Bourmont ; auj. du canton de Bulgnéville.

7. Médonville, canton de Bulgnéville (Vosges) ; anc. de la baronnie de Beaufremont et du bailliage de Neufchâteau.

8. Pompierre, anc. du bailliage et auj. du canton de Neufchâteau (Vosges).

chatel : .LXV. menuees bestes monees a la Moute; vallent .XIX. lb. x. s.

Item. A Froicuil¹, de sire Jeh[am] Oudim : .i. buef et une vaiche que furent monee a Foul; vallent. c. s.

Item. De Virias le merseclieir, borjois dou dit Nueschatel : .i. 50 gemant gris et une vaiche et .ii. buef; vallent .XIII. lb.

Item. Leiz garnisons de la Moute prirent a Builleneiville², en chief Gerars, .iiii. buef, .ii. vaichen, .xx. berbix, qu'astoiert Thieri de la Fauche³, dou Nueschatel; vallent .xx. lb.

VIII [*Mirecourt.*]

Messire Maheus de Mandres prit, le grant vanredi nouvellement passei⁴, .vi. borjois de Mirecourt⁵ et prit suis au : premierement, suis Waltiers de Mirecourt .xxiiii. florins royaul et .xii. gros; et pues le soir quant il vinrent a Mandres⁶ furent recherchier, et prit on 5 on giron de sa chemise .xvi. florins royaulz.

Item. Suis Virias, borjois de Mirecort, en monnoie jusques a la some de .xx. lb. fors.

Item. Suis Byneilz, borjois de Mirecort, en monnoie jusques a la somme de .xx. lb. fors.

10 Item. Suis Collenas, de Mirecourt, .x. lb. en florim a l'ascu et en autre monnoie.

1. Très-probablement Frecul « cense, communauté d'Autigny-la-Tour » (Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*), bailliage de Neufchâteau, auj canton de Coussey (Vosges).

2. Bulgnéville, chef-lieu de canton, arrondissement de Neufchâteau (Vosges); c'était au XIV^e siècle le siège d'une baronnie relevant du bailliage de Bourmont.

3. La Fauche, canton de Saint-Blin, arrondissement de Chaumont (Haute-Marne).

4. 10 avril 1338, Pâques étant le 12 du même mois.

5. Mirecourt, siège d'un bailliage lorrain; chef-lieu d'arrondissement du département des Vosges.

6. Le nom de « Mandres » est commun à six villages dont trois font partie actuellement du département de la Meuse, le quatrième du département de la Meurthe (Mandres-aux-Quatre-Tours, cf. p. 343, n. 7), et les deux derniers du département des Vosges : Mandres ou Ravenel, au bailliage de Mirecourt, et aujourd'hui banlieue de cette même ville; et Mandres-sur-Vair, canton de Bulgnéville. C'est cette dernière localité que nous assignons pour origine au partisan barrois « Messire Maheus de Mandres ». Notre choix est motivé par cette double considération : 1^o d'après le texte, Mandres est à peu de distance de Mirecourt, ce qui suffit à éliminer les quatre premières localités du même nom; 2^o une première expédition accomplie, les hommes d'armes commandés par « Messire Maheus » se retirent le soir à Mandres d'où ils s'élancent aussitôt à de nouveaux exploits : Mandres était donc terre de Bar. Or Mandres-Ravenel était de Lorraine, tandis que Mandres-sur-Vair était en partie de Lorraine et en partie de Bar; il relevait pour le premier cas de la prévôté lorraine de Châtenoy, dont les appels se portaient néanmoins au bailliage *barrois* de Bourmont. (Durival, *l. l.* Dom Calmet, *Notice de Lorraine.*)

Item. Suis Boreilz, de Mirecourt, .vi. s. fors.

Some de l'argent : .iiii^{xx}. et .vi. lb.

Item. Prirent enquoir li dis signour de Mandres leiz borjois de
15 Mirecourt dessus dis .xvii. chevalz ronsin; si enront au .vii. chevalz
qu'il ont rachetei de la some de .xiiii. lb., et estoient li chevaulz si
mamonei qu'il ont coustei .x. lb. et demei au remastre a point.

Item. Prirent enquoir li dis signour de Mandre, aueques les
chouze dessus dite, .iiii. chers et une cherraitte ferree, et le harnois
20 de .xvii. cheval dont li .x. cheval que cil de Mandres tienent valloient
bien, juques qu'i furent pri, .x. lb. les uns permei les autre; et
valoie li chers, li cherrate, li harnex, .xl. lb.

Item. Prirent enquor .vi. quarte d'astam et .vi. pinte qu'il avoient
coustei .xl. et .x. s.

25 Item. .ii. perres de chause nueves qui avoe coustei .i. florim.— Item.
Prirent enquor .i. espee qu'il avoit costei .i. florim.— Item. .vi. taixe,
.vi. corioie. Et valloient .lx. s. fors, l'une permei l'autre.

(Fol. 45) Some des chouzes davant dittez, cens leiz coustange de
loir pourchais : .ii^c. lb. lxxviii. lb. et .xviii. s.

30 Item. Tienent enquoir li signour de Mandres Bixuel de Mirecourt.

IX

*C'est ceu que la gent le conte ont meffait au Senouges ¹ devant Darney ²
de cest guere le vanredi davant la Chandelour ³.*

Premiers. .xxix. chevalz. Item. .xxiiii. que buef que vaichez.

Item. .lii. que pors que berbix que chievres.

5 Item. De mueble d'outei pri en chief Ferris le prevost, en meublez
d'oustei juques a la some de .xii. lb.

Item. Li maires de la ville fuit descoppeiz de .vii. plaies euvertes,
et fuit agarretei et ne puet jaimaix faire jornee.

Item. De la ville d'Aittheney ⁴ pri per les gens le conte, le lundi
10 davant la sains Piere on moix de Fervier l'an .xxxviii. ⁵, .ix. grouse
beiste et .i. chevalz.

1. Senonges, anc. du bailliage, et auj. du canton de Darney.

2. Darney, anc. château-fort et siège d'un bailliage; auj. chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Mirecourt.

3. 30 janvier 1338.

4. « Aittheney » et plus bas « Autigney », auj. Attigny, au canton de Darney et jadis au bailliage du même nom. Malgré la différence orthographique de « Aittheney » avec « Autigney », l'attribution est assurée par le contexte qui ne permet pas de songer à Autigny-la-Tour, du bailliage de Neufchâteau. Sur Attigny, voyez p. 349, n. 1.

5. 16 février 1338.

Item. .LX. et .XIII. menues beistes, que barbiz que chievrez que pors.

Item. Pri un moustier de meublez a la montanse de .xv. lb. fors.

15 Item. Pri en la ville d'autres meublez jusques a la some de .xx. lb.
Some : xxxv lb.

Some toutez beistez, grousez et menuees que chevalz, pri a Senouges et a Autigney : viii^{xx} et .viii. bestes.

Some toute la valleur deiz meublez d'outei dé douz
20 villez : .ciii. lb. .vii. s., cens l'injures dou maire decoppeit.

X [Droiteval.]

Item. En ceste presente anee, l'am .xxxvii., vint Joffrois, adonc prevost de la Marche¹, a Droitevaus l'abay² qu'il est em la garde mos-signour le duic, a grant forsen de gens d'armes : et brisarent plusour uxerie et huige en chief les Dame, et prirent plusour chatelz on
5 grant prejudise de moss[ignour] : et fuit requis aul dis prevost d'amandeir le fait au Dame et a Moss[ignour], et pluis n'en fit³.

Fr. BONNARDOT.

1. La Marche-en-Barrois, siège d'une prévôté et du bailliage de Bassigny; auj. chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Neufchâteau.

2. Droiteval, abbaye, puis prieuré de dames cisterciennes, situé à une demi-lieue d'Attigny, ressortissait au bailliage de Darney; ce n'est plus aujourd'hui qu'un écart de la commune de Claudon, du canton de Monthureux-sur-Saône et de l'arrondissement de Mirecourt.

3. Ce texte n'offre qu'un petit nombre de mots difficiles à comprendre. Nous relèverons *bequehors*, V, 7, 9, — *courtes*, V, 22, — *gossas de chamnée*, I, 21, — *mersecleir*, VII, 49, — *pourcier*, III, 22, — *wagier*, III, 11, 23, 42. Plusieurs de ces mots s'expliquent plus ou moins par le contexte; d'autres pourraient s'expliquer par des rapprochements qu'il serait trop long de faire ici. Le plus singulier est *bequehors*. Quels peuvent être ces objets qui figurent au nombre de un et de deux milliers et ont, par conséquent, peu de valeur? Le voisinage de quatre *molues* (c'est-à-dire *morues*), et, un peu plus haut, d'une tonne de *harrans*, semble donner quelque probabilité à la conjecture suivante : on lit dans le *Vocabulaire messin* inédit d'Oberlin (B. N. ms. fr. 14529) : « *becqholz*, harengs soretz, all. *bukings*. » Nos *bequehors* pourraient bien être les *becqholz* d'Oberlin. — M. G. Paris me fait observer que les *becqholz* de Metz doivent tirer leur nom de celui de *Beukelsz* ou *Buckelz*, le hollandais inventeur du procédé moderne pour saler les harengs; ce personnage, appelé aussi *Bækel* et *Bækling*, a, dit-on, également donné son nom au *buckling* allemand, néerl. *bækking*, et aussi au néerl. *pækel*, etc. Mais *Beukelsz* paraît avoir vécu au plus tôt dans le temps même où notre document a été rédigé; il est peu probable que son invention et son nom aient pénétré si promptement en Lorraine. — Quant aux noms de lieu, il en est deux qui présentent quelque difficulté : *Berlues* ou *Verlues*, VII, 20, m'est inconnu; pour *Cernanville*, *Cernauville*, VII, 34, on peut admettre une faute de copiste qui avait sous les yeux quelque chose comme *Cernauville*. Ce serait en ce cas *Suriauville* au canton de Bulgnéville (Vosges), dont la position topographique entre Saulxure et Crainvillier, répond de tout point aux données du texte.

GERMINE, LA PORCHERONNE,

CHANSONS FORÉZIENNES.

Nous avons reçu de M. Victor Smith, à Saint-Étienne, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Vous avez fait un appel pour la *Romania* aux collectionneurs de chants populaires ; j'ai essayé de réunir quelques chansons du haut Velay et du haut Forez ; je vous en adresserai quelques-unes si vous le désirez. Je vous transmets dès aujourd'hui un chant qui me paraît avoir été fort répandu il y a un siècle, mais qui est maintenant un peu oublié, et est fort estropié par la plupart de ceux qui en redisent encore des fragments. Des huit variantes que j'ai recueillies, je vous envoie les deux plus complètes. Au chant de la *Porcheronne* je joins *Germine*, qui est la même donnée sous une forme différente... Cette dernière chanson me paraît importée du Nord, et elle nous est arrivée, si je ne me trompe, à une date relativement récente par l'intermédiaire des petits livrets ou des feuilles d'images. Je n'ai trouvé *Germine* que trois fois, sur trois points différents : tous les couplets, sauf un ou deux, se ressemblaient si bien chaque fois, que je ne puis douter que la chanson n'ait été reprise sur quelque imprimé qui en a fixé la forme dans les mémoires. — Il n'en est pas de même de la *Porcheronne*. Chaque fois que je l'ai entendue, j'ai remarqué, dans les tours et dans les mots, une telle variété, qu'elle offrait tous les caractères d'un chant transmis par tradition orale, qui conserve son sens, sa marche et son rythme, mais dont le tour et le mot diffèrent d'une bouche à l'autre. »

Nous remercions M. Smith de son envoi et nous espérons qu'il réalisera le projet qu'il annonce de nous faire part de sa collection : nous souhaitons vivement qu'il trouve de nombreux imitateurs parmi les lecteurs de la *Romania*.

I.

Germine est certainement, comme le dit notre correspondant, une forme plus moderne de la tradition qui est le sujet de la *Porcheronne*. M. Smith l'attribue plus particulièrement à la Picardie ou à l'île de

France : il constate d'ailleurs qu'elle se retrouve en Lorraine (A. de Puymaigre, *Chants populaires du pays messin*, p. 81). Mais la forme recueillie par M. Smith est beaucoup moins semblable à la chanson messine qu'à celle que M. Champfleury (*Chansons populaires*, p. 195) attribue à l'île de France. La conjecture de M. Smith, quant à l'existence de feuilles volantes ou d'images relatives à *Germine*, est au moins fort intéressante, et nous paraît admissible, mais elle manque de preuves; il serait bien désirable qu'on se mit enfin à étudier sérieusement l'imagerie populaire. — Voici la *Germine* du Forez :

L'autre jour Germine était dans son jardin ;
Sont venus à passer trois jeunes cavaliers,
En lui disant : « Fillette, voulez vous marier ? »

— Je ne suis pas fillette, car je suis mariée :
Mon père me maria à quinze ans et demi ;
Y aura sept ans d'main qu' j'ai perdu mon mari.

— Oh! dites-nous, Germine, pourriez-vous nous loger ?
— Oh! descendez là-bas, dans ce château joli,
Vous trouverez la mère, la mèr' de mon mari ;
Elle vous logera par rapport à son fils.

— Bonsoir, dame l'hôtesse, pourriez-vous nous loger ?
Oh! oui, oh! oui, Monsieur, y a boire et manger,
De jolies demoiselles pour vous accompagner.

— Oh! dites-nous, madame, irez-vous les chercher ?
— Oh! oui, oh! oui, monsieur, j'irai bien les chercher,
Mais je vous promets pas de vous les amener. »

Et la mère Germine ell' s'en va bien prompt'ment :
« Bonsoir, dame Germine, y a trois monsieurs chez nous,
Y a trois monsieurs chez nous qui veul' boir' ni manger,
Que vous soyez, Germine, pour les accompagner.

— Si vous n'étiez la mère, la mèr' de mon mari,
Je vous ferais plonger là-bas dessous ce pont,
Je vous ferais manger par ces petits poissons. »

Et la mère Germine ell' s'en va tout pleurant :
« Soupez, soupez, monsieur, ell' ne veut pas venir :
C'est la plus dure femme qu'il y ait dans le pays.

— Germine, ouvre ta porte, car je suis ton mari.
— Si vous ét' mon mari, donnez-moi quelque indice,
Alors je pourrai croire que vous ét' mon mari.

— Germine, souviens-tu pour la première fois,
Quand nous étions là-bas sur ton cheval gris,
Et un de tes deux frères et moi ton bel ami ?

Germine, souviens-tu pour la seconde fois
Qu'en te pressant les doigts ton diamant se cassa ?
Tu en as la moitié, et l'autre la voilà. »

1. Voy. aussi E. de Beaurepaire, *Poésie populaire en Normandie*, p. 75-76.

Elle appell' sa servante : « Petite Jeanneton,
Jeanneton, levez-vous, oh! ne retardez pas,
Car voilà mon mari, — mais (*lisez nous?*) ne le croyions pas! »

(Écrit le 31 août 1869, à Vorey (Haute-Loire), sous la dictée de Thérèse Goy, femme Jousserand).

II.

La chanson de la *Porcheronne* offre un caractère d'antiquité et un intérêt poétique bien supérieurs à *Germine*, quoique celle-ci, dans sa forme primitive, ne soit point à dédaigner. La *Porcheronne* a été jusqu'à présent retrouvée, avec des variantes, en Poitou (Bujeaud, II, p. 215), en Provence (Arbaud, I, 91, *la Pourcheireto*), en Catalogne (Milà y Fontanals, p. 119, et Briz, I, p. 171, *la Porqueyrola*), et dans le Montferrat (Ferraro, p. 51²). La version bretonne (La Villemarqué, p. 146; Luzel, p. 197) est à peu près littéralement pareille, si ce n'est que le frère du mari est substitué à sa mère. Quant aux chansons signalées par A. Wolf, *Volkslieder aus Venetien*, p. 100, et aux chansons grecque et albanaise qu'indique M. Ferraro, elles n'offrent qu'une certaine ressemblance de situation, moins grande même que celle de *Germine*. — Les versions provençale, catalane et monferrine ont sûrement le même original que les chansons françaises (poitevines et forésiennes) : cet original était français, c'est ce qui est à peu près certain, mais ce que nous n'entreprendrons pas de démontrer ici. Nous nous bornerons à publier, en regard l'une de l'autre, les deux versions que nous devons à M. Smith. Elles sont en somme assez voisines, et se complètent heureusement : nous laissons en blanc, dans chaque colonne, un espace correspondant aux strophes qui ne se trouvent que dans une version. — La chanson n° 2 a ceci de particulier qu'entre les deux vers de chaque couplet, on intercale, quand on les dit pour la seconde fois, le refrain *La violette*, ainsi : *Quo es a quo que se marida? La vicounte dou ré. Quo es a quo que se marida? La Violette! La vicounte dou ré.* « Quelques couplets, dit M. Smith, ont quatre vers : on ne répète aucun d'eux, et le refrain *la violette!* s'insère entre les deux derniers. » Nous n'avons pas tenu compte de cette particularité, et nous avons divisé les deux pièces en couplets de deux vers ; il est clair que la formation de quatrains est purement arbitraire :

1. Une variante de S. Maurice en Gourgois (Loire), qui n'a d'ailleurs aucun intérêt particulier, nous fournit un dernier couplet un peu moins vulgaire :

Servant's, fidèl's servantes, allumez les flambeaux,
Allumez les flambeaux aux quatre coins du lit
Pour faire réjouissance à mon fidèl' mari. — V. Sm.

2. Elle se trouve aussi, sous une forme assez voisine de celle de Bujeaud, dans les chansons populaires de Touraine qu'a recueillies A. Brachet.

3. Les quelques notes explicatives ci-jointes sont dues à M. V. Smith.

C'est monsieur de Beauvoire,
Tout jeun' s'est marié.

Na pris un' femm' si jeune
Qu'ell' se sait pas habillier.

Ne l'a pas guèr' gardée,
L'a que gardé trois jours.

Lui ont envoyé une lettre
Qu'en guerre il faut aller.

« Ho! maudit soit la lettre
Et celui qui l'a fait!

Que fair' de mon épouse,
Toute jeune qu'elle est?

— Laissez-la à votre mère
Pour vous la conserver.

— Ma mère est trop ingrate :
Me l'enverra garder¹. »

« Mèr', voilà mon épouse ;
Mère, gardez-la bien.

Ne faites lui rien faire
Qu'à boire et à manger;

Et aller à la messe,
Quand il faudra y aller.

Quand elle ira à la messe,
Trois chambrières après :

Un' portera son livre,
Et l'autre ses gants blancs,

Et l'autre sa bourse
Pour donner aux pauvres gens. »

Beuvoir fut pas en guerre,
Que les cochons n'a gardé.

Les a gardés sept ans,
Sans rire ni chanter ;

Au bout de les sept ans²
Ell' commence à chanter.

Quo es aquo que se marida?
La vicounte dou ré.

A pris una zouna filla
Que se sa pas vêtir.

La mènèt à sa mère,
Sept ans pour la nourrir.

« Nourrissez-la, ma mère,
Nourrissez-la moi bien.

Ne lui faites rien faire
Qu'à boire ez à manger.

Quand voudra filer sa coulognette³
Elle la filera ;

Quand voudra aller à la messe,
La y ira quand voudra,

Non pas toute seulette,
Les servantes après :

Un' portera son livre,
Et l'autre son banchon. »

Au bout de deux années,
Ses diamants i ont ôté ;

Au bout de quatre années
Ses habits i ont ôté ;

Au bout de cinq années
Porcheronne l'ont mis.

1. On dit en Forez et en Velay *aller garder*, pour « garder un troupeau. »

2. Quenouillette.

3. Nous avons l'habitude, dans le langage populaire, de décomposer l'article.

« Arrête, arrête, page,
Arrête si tu veux :

J'entends chanter un' voix,
R'semble à ma bien-aimée.

— Passez par ce chemin,
Et vous la trouverez.

— Bien le bonjour, bergère.

— Aussi à vous, monsieur.

— Ho! dites, porchéronne,
A qui sont ces porceaux?

— De monsieur de Beauvoire,
Beauvoire du temps passé.

— Ho! dites, porchéronne,
Pourquoi dites-vous ça?

— Beauvoire est à l'armée,
Et à l'armée est mort ;

C'est sa cruelle mère
Qu'ell' me fait tant souffrir.

— Dites-moi, porchéronne,
Où irai-je loger?

— Au château de Beauvoire
Vous serez bien logé.

— Ho! dis donc, porchéronne,
Tu viendras avec moi.

— Ma petit' coulognette
N'est pas encor filée,

Ni mon fagot de bois
N'est pas encor tranché. »

Beauvoire prend son épée,
Du bois lui a coupé.

« Arrêtez donc, monsieur,
Il faut du bois plus sec.

— Ho! tiens donc, porchéronne,
Ramasse celui-là.

Son mari vient de guerre,

.....

« Ho! reste, camarade.

J'entends ma mie chanter. »

« Oh! dis-moi, porcheronne,
Tu t'en veux pas aller?

— Pas filé ma coulognette,

Ni mon fagot coupé.

— Que tu m'veux donner, la belle?
Je te le couperai.

— Monsieur le cavalier,
J'ai rien pour vous donner

Qu'un p'tit morceau d'pain d'avoine,
Monsieur, si vous voulez.

— Oh! donne, porcheronne,
Je le mangerai bien. »

L'a mis sur son espée,
Entre les cochons l'a mis.

Allons donc, porchèronne,
Tu viendras avec moi.

— Je ne peux pas, monsieur,
Allez-y le premier.

— Bonjour, dame l'hôteſse,
Voudriez-vous me loger?

— Entrez, entrez, monsieur,
Vous serez bien logé.

— Dites-moi donc, l'hôteſse,
Qu'est-c' qu'il y a pour souper?

— Il y a pigeons, bécasses,
Chapons entrelardés.

— Dites-moi donc, l'hôteſse,
Qui soup'ra avec moi?

— Monsieur, ma grande fille,
Monsieur, si vous la voulez.

— Votre grand'fille est bonne,
Mais qu'ell' veuille venir.

— Dites-moi donc, l'hôteſse,
Qui couc'hra avec moi?

— Monsieur, la pourchèronne,
Monsieur, si vous la voulez.

— La porchèronne est bonne,
Pourvu qu'ell' veuill' venir.

La pauvre porchèronne
Ne mangera-t-ell' rien?

— Si les chiens 'n ont de reste,
Elle le mangera;

S'ils n'en ont pas de reste
Elle s'en passera. »

Il a tiré son couteau d'poche,
D'la viande lui a coupé.

« Hé! tiens donc, porchèronne,
Tiens, mange donc cela.

— Je ferai pas, monsieur,
J' l'ai pas accoutumé;

« Oh! dis moi, porchèronne,
Où est c' qu'il est ton logis?

— Là haut, la maison blanche,
Monsieur, si la voyez.

— Bonsoir, dame l'hôteſse,
Ne pourriez pas loger?

— Oh! oui, mon gentilhomme;
Monsieur, asseyez-vous.

— Oh! madame l'hôteſse,
Qu'y a donc pour souper?

— Il y a une poule grasse,
Chapon entrelardé.

— Oh! madame l'hôteſse,
Je voudrais vous prier

Que une de vos filles
Vint souper avec moi.

— Monsieur le cavalier,
Vous serez refusé;

Prenez la porchèronne,
Monsieur, si la voulez.

— La porchèronne est bonne,
Mais que veuille venir.

Ah! viens donc, porchèronne,
Viens souper avec moi.

— Monsieur le cavalier,
J' n'ai pas accoutumé

De souper à ' les hommes,
Quand ils viennent loger;

Monsieur le cavalier,
Je n'ai qu'accoutumé

Je soupe sous la table
Avec mes lévriers.

— Allons donc, porcheronne,
Tu couch'ras avec moi.

— Ho! non, ho! non, monsieur,
J' l'ai pas accoutumé ;

Je couche à l'écurie
Avecque mes lévriers. »

L'a pris par sa main blanche,
En chambre l'a mené ;

La pauvre porcheronne
Ell' s'est mise à pleurer.

« Jez suis fille honnête,
Je perdrais mon honneur.

— Ne pleurez pas, madame,
Je suis votre mari.

— Mais ça n'est pas possible
Qu'vous soyez mon mari :

Vous avez trop de barbe
Pour être mon mari.

— Sept ans rester en guerre,
Ell' m'a bien pu venir.

Mais cet habit de soie
Que j'vous avais ach'té,

Faites-moi la réponse
Où est-c' qu'il est passé?

— Votre sœur la plus grande
Me l'a toujours porté.

— Ces beaux souliers à boucle
Que vous avais ach'té,

Faites-moi la réponse,
Où est-c' qu'ils ont-ils passé?

— Votre sœur la plus grande
M'les a toujours portés.

— La belle bague d'or
Que j'vous avais ach'té

De souper sous la table
Avec mes chiens lébriers.

— Oh! madame l'hôtesse,
Je voudrais vous prier

Que l'une de vos filles
Vint couchéz avec moi.

— Monsieur le cavalier,
Vous serez refusé ;

Prenez la porcheronne,
Monsieur, si la voulez.

— Ah! viens donc, porcheronne,
Viens couchéz avec moi.

— Monsieur le cavalier,
Je n'ai qu'accoutumé

De coucher à l'étable
Avecque mes cochons. »

— L'a pris' par sa main blanche,
En chambre l'a monté.

« Oh! Dieu, » s'écria-t-elle,
« Je perdrai mon honneur.

— Votre honneur perdrez pas, la
Je suis votre mari. {belle :

— Mon mari n'aia gi' d'barbe,
Et vous que 'n avez bien.

— Sept ans que reste en guerre,
A diu² l'temps de venir.

Oh! dis-moi, la belle,
Où est c'qu'ils sont tes habits

Que je t'avais donnés
Y a aujourd'hui sept ans?

— Ma sœur la plus grande
Les porte tous les jours.

— Oh! dis-moi, la belle,
Où est c' qu'ils sont les diamants

Que je t'avais donnés
Y a aujourd'hui sept ans?

— Ma sœur la plus jeune
Les porte les beaux jours.

1. N'avait pas. — 2. A eu.

Faites-moi la réponse
Où est-c' qu'elle est passée?

— Votre sœur la plus grande
La porte au petit doigt. »

Le lendemain matin
Sa mèr' l'a appelée :

« Ho! lève toi, putain,
Putain abandonnée ;

Tes cochons sont à l'airte',
Egarés dans le bois.

— Allez-y vous, ma mère,
Elle y est tant allée!

Si vous n'étiez ma mère,
Tuée vous en seriez ;

Du fil qu'elle a filé
Vous en seriez étranglée ;

Du bois qu'elle a porté
Vous en seriez brûlée ;

Puisque vous êtes ma mère
Tout sera pardonné.

Ho! donnez-moi, ma mère,
Les clefs de mon château. »

Beauvoir prend son épée,
Tous les cochons a tués.

La pauvre porchérone
Elle s'est mise à pleurer :

« Tuez pas la grande porche,
Car elle m'a sauvé,

Car si ce n'était d'elle,
Le loup m'aurait mangé. »

— Oh! leve-toi, porchérone,
Feignante que tu es ;

Tes cochons sont à la porte,
Sont par moitié enragés.

— Allez-vous en, ma mère,
Les a que trop gardés.

Si vous n'étiez pas ma mère,

Vous seriez étranglée. »

(Écrit à Fraisses (Loire) en 1868 par Jean-Marie Just, sous la dictée de Jacques Just, octogénaire. Jacques Just nous a répété ce chant, et nous avons pu vérifier l'exactitude de la transcription).

(Écrit à Roche-en-Regnier (Haute-Loire), le 2 août 1868, sous la dictée de Marie Mathieu-Chabrier).

1. En liberté, à l'abandon.

MÉLANGES.

1

PHILIPPUS -- OS LAMPADIS.

Dans le *Dit du chancelier Philippe* que M. P. Meyer a publié dans la *Romania*, on lit les vers suivants (*Romania*, I, 213) :

Clers i a qui philosophie
Sevent et l'etimologie
188 Des noms, et uns m'en dit jadis.
Philippus, c'est os lampadis.

Suit une explication symbolique fort étrange de ces deux derniers mots que Henri d'Andeli traduit par « bouche de lampe. » M. P. Meyer, qui ne se rend pas compte de cette bizarre étymologie, constate qu'elle remonte au moins au XI^e siècle, car il la retrouve dans une pièce adressée par Baudri de Bourgueil, avant 1093, à Philippe, père d'Etienne, comte de Blois :

Lampadis os, Philippe, vale, puer indolis altae ¹.

Comment a-t-on pu voir dans *Philippus* les mots *os lampadis*, et qui doit-on rendre responsable de cette étymologie ? Sans pouvoir résoudre entièrement cette question, nous allons donner quelques documents qui serviront à circonscrire et à éclairer le problème.

Cette explication de *Philippus, os lampadis*, se retrouve dans un grand nombre de textes appartenant soit au onzième siècle pour partir de la limite supérieure qu'a déterminée M. P. M.) soit aux siècles antérieurs. Ainsi au milieu du XI^e siècle, dans saint Anselme :

« Sit etiam Philippus, qui dicitur *os lampadis*. Omnis enim prædicator agnitionem et claritatem mentis ore debet confiteri, ut lampadem quam

1. [Cette interprétation, généralement prise en bonne part, devient injurieuse dans un vers de Giraud le Gallois, qui a adressé à un certain Philippe une virulente invective, *Carmen Philippicum*, dont nous n'avons qu'un fragment (*Gualdi Cambrensis Opera*, t. I, London, 1861, p. 377); il lui dit :

Actu cum nequeat lingua deservit iniqua,
Lampadis os nequam, torva venena vomens. — G. P.

habet in mente, habeat etiam in ore. » *Enarrationes in Matthæum*. — Migne, *Patrol.* CLXII. col. 1339).

Au x^e siècle, Haymon d'Aberstad s'exprime ainsi : « *Philippus os lampadis* interpretatur. Significat hoc in loco populum Judæorum qui quondam os lampadis fuit, quando aperto ore ad laudandum deum prosilivit. » (*Homiliæ de Tempore*. — Migne, cxviii, 288).

A la fin du ix^e siècle, on lit dans Christianus Druthmarius . « *Philippus os lampadis* interpretatur, et recte, quia statim ut dominum agnovit, suo fratri annunciare curavit, dicens : quem scripsit Moyses invenimus Messiam. » (*Expos. in Matth.* — Migne, cv1, 1345.) — De même dans Paschasius Ratbert : « *Philippus et Bartholomæus*. *Philippus* autem *os lampadis* interpretatur, et recte, quia, prædicante Johanne, velut lampas succensa prior in agnitionem veritatis affulsit, et alium discipulum cœlesti lumine illustravit... *Os lampadis* hic futurorum præsgio jure interpretatur, qui veluti fax in caliginoso ab ore veritatis de lege ac prophetis edocuit. » (*Expos. in Matth. hib.* vi, 10. — Migne, *Patrol.* cxx, col. 400¹.)

Au commencement du même siècle, dans Raban Maur : « *Philippus os lampadarum* vel *manuum* » (*De universo*, iv. — Migne, cx1, 87. — Remarquons cette variante *lampadarum* et cette addition *vel manuum*. Voir encore le même auteur dans Migne, cvii, 889.

Au viii^e siècle dans Bède le Vénérable : « *Philippus* interpretatur *os lampadis* pulcherque est sensus, quod os lampadis (?) suum aperiret os dum obscura prophetiæ in scientiæ lucem proferret » (Migne, xcii, 963).

Enfin, au commencement du vii^e siècle, Isidore de Séville dans ses *Etymologies* donne l'explication que reproduit Raban Maur : *Philippus os lampadarum* vel *manuum*. (*Etym.* vii, 9. — Migne, lxii, 288.)

Il ressort de ces citations qu'il faut voir dans ce *Philippus*, source première de l'étymologie *os lampadis*, l'apôtre Philippe de Bethsaïde dont parlent les *Evangiles* de Matthieu (x, 3) et de Jean (1, 44), et il est naturel de croire que cette étymologie n'a pas été inventée au commencement du moyen-âge, mais remonte aux Pères de l'Eglise. En effet nous la retrouvons à diverses reprises dans le *Liber de significatione nominum Hebræorum* de saint Jérôme, recueil où il explique par leurs racines hébraïques les divers noms propres de la Bible.

Dans le chapitre *De actibus Apostolorum*, il dit : « *Filipus, os lampadarum* »

Il s'agit ici non de l'apôtre, mais du diacre Philippe. — Voir les *Actes*. viii, 5 ss.). Il explique de même le *Philippe* des *Evangiles* par *os lampadis* vel *os manuum*, et sur le titre de l'Épître de saint Paul aux

1. Voyez encore Guibertus dans Migne CLXIV, 850.

habitants de Philippes, il donne cette glose, en ce cas-ci plus bizarre encore : « Philippenses, *os lampadarum*. »

Nous tenons là évidemment la source de tous ces *os lampadis*, sur lesquels les auteurs du moyen-âge ont brodé, chacun selon son goût, leurs plus ou moins ingénieuses explications ¹. Nous retrouvons, à côté du *os lampadis*, le *os manuum* reproduit par les seuls Isidore de Séville et Raban Maur, mais sacrifié par les autres, sans doute parce que l'explication symbolique de cette *bouche de mains* offrait plus de difficulté à nos commentateurs. Vient à présent cette question : comment saint Jérôme a-t-il pu trouver le sens de *os lampadis* ou de *os manuum* dans *Philippus* ² ?

Comme toutes les étymologies contenues dans le *De nominibus Hebraeis*, celle-ci, sans doute, est aussi tirée de l'hébreu. Saint Jérôme devait certes connaître la racine grecque de *Philippus*, ce qui n'empêche pas qu'il ait pu demander aussi à l'hébreu une autre explication du mot considéré comme mot biblique. D'ailleurs, saint Jérôme n'y regardait pas de si près, et ses étymologies hébraïques des noms hébreux eux-mêmes sont loin de démontrer d'une manière suffisante le sens critique et philologique de l'auteur de la Vulgate.

Philippus, considéré comme mot hébreu, se compose d'une première syllabe *Phi* qui a en hébreu exactement le sens du latin *os* (cf. dans le même traité de saint Jérôme : *Phichol*, *os omnium* ; *Fison*, *os pupillae* ; *Fiennon*, *ori corum* ; *Fithom*, *os abyssi*, etc.).

Quant à la deuxième partie *lippus* ou *λιππος*, où il faut voir soit *manuum*, soit *lampadum*, soit *lampadis*, nous n'avons pas d'explication suffisante à donner. Le mot hébreu qui s'en rapproche le plus serait *lapid* ou *lappid*, « flambeau. » De *lippus* à *lapid* la distance est assez grande pour nous : elle l'était moins peut-être pour un étymologiste du IV^e siècle.

Quoi qu'il en soit de ces recherches incomplètes, il reste acquis qu'à saint Jérôme reviennent l'honneur et la responsabilité de la bizarre étymologie qui a inspiré à l'ami de Henri d'Andeli le commentaire non moins étrange dont celui-ci s'est fait l'écho.

A. DARMESTETER.

1. Entre toutes ces explications allégoriques, nous avouons que celle de saint Anselme ne nous déplaît pas trop. Elle est assurément supérieure à toutes les autres. Rien n'égale l'étrangeté de celle d'Henri d'Andeli.

2. Cette explication n'est pas prise, comme beaucoup d'autres de saint Jérôme, à Origène, puisque ce dernier traduit *Philippus* par *πεφυγμένη ζωή*, *quae effugit vitam*, traduction absolument inexplicable pour nous.

II.

UNE ÉPÎTRE FRANÇAISE DE SAINT ÉTIENNE

COPIÉE EN LANGUEDOC AU XIII^e SIÈCLE.

M. Gaudin a publié dans la *Revue des langues romanes*, II, 133 ss. deux *Épîtres farciés* sur S. Etienne qu'il a trouvées dans un manuscrit provenant de l'abbaye de S. Guilhem du Désert. La seconde de ces pièces est une variante de l'épître provençale bien connue qu'on peut lire, outre les endroits indiqués par M. Gaudin, dans la *Chrestomathie provençale* de Bartsch, 2^e éd., p. 21 ss. L'autre était jusqu'à présent inconnue, et M. Gaudin a joint à son édition un excellent fac-simile, permettant ainsi de contrôler sa lecture. On a déjà relevé ici (*Romania*, I, 262) quelques points où le fac-simile corrige en effet le texte; on peut y joindre les notes suivantes. II, 1 : le fac-simile donne bien *lon*, mais en regardant de près je crois qu'on peut lire *lou*; peut-être la lettre en question a-t-elle été un peu poussée vers la forme de *l'n* par l'auteur du fac-simile. — I, 7 *lors*, l. *los*. — III, 2 *apostol*, l. *apostols*. — IV, 6 *lau*, l. *lan*. — V, 2 *iúsieu*, l. *iuzieu*. — XII, 4 *bcno*, l. *ben o*. — XIV, 1 *Seniner*, l. *Scinner*; XVI, 1, on lirait plutôt *Sennier*.

M. Gaudin, en disant que cette épître est « en langue romane, » entend dire en provençal, et la forme extérieure de cette pièce appartient en effet à la langue d'oc. Mais ce n'est en réalité qu'une transcription très-fortement provençalisée d'un original français, comme le montrent avec évidence certaines rimes. M. G. remarque que parmi les strophes « il en est une dont les rimes incomplètes ne présentent guère qu'une façon de prose cadencée. » Il s'agit évidemment de la strophe II, ainsi conçue :

Us libres es que nos avem,	Cel recomta la passio
Fags dels apostols l'apelam,	De sant Esteve lo baro :
Quar so qu'il fero i trobam;	Cel que l'escrieg Lucas ac nom.

En effet, nous avons à la rime les trois voyelles *a*, *e*, *o*. Mais en français ces trois voyelles se changent également en *o* nasal, et la strophe nous donne sans aucun effort la forme suivante :

Uns livres est que nos avon,	Cil raconte la passion
Faiz des Apostres l'apelon,	De saint Estevene le baron :
Car ço qu'il firent i trovon.	Cil qui l'escrist Lucas ot non.

Une fois ce point acquis, d'autres remarques viennent le confirmer. Ainsi *maintenir*, VI, 1, est français, il faudrait *mantener* (voy. Raimon Vidal, p. 85); *requerir*, XVII, 4, est au moins peu usité. Les rimes de la strophe

XIV sont imparfaites en provençal : *Crist fesist resemist aucis* (le ms. écrit *ausistz*) *paradis*, mais excellentes en français : *Cris feïs raensis ocis paradis*. A la str. XV le copiste a même conservé les terminaisons des parfaits français : *pausa reclama depreia*.

Il n'y a qu'une difficulté à la restitution complète de cette pièce au français. On trouve trois mots qui en français doivent avoir *ié* rimant avec des mots qui auraient un *é* simple : III, *nez resuscitez* *puiez lapidez* *entendez*, — XI *cité dechacié lapidé*, — XII *deposez* *livrez* *apelez* *sachiez*. Dans ce dernier cas on peut lire *savez* ; quant à *decassatz* et *poiatz*, ils auront été substitués par le copiste à d'autres mots français, *poiatz* par exemple à *montez*. Le fait est d'autant plus probable que la strophe où se trouve ce mot est presque textuellement la même (comme l'a remarqué M. G.) que celle de l'épître provençale sur S. Étienne, qui aura sans doute influé sur le copiste. Comparez :

Texte franco-provençal.	Texte provençal.
Après que Jhesu Crist fo natz,	En aquel temps que Dieus fo natz,
E fo de mort resuscitatz,	E fo de mort resuscitatz,
E pueis el cel s'en fon poiatz,	E pueis el cel s'en fo poiatz,
San Esteves fon lapidatz :	Sanct Esteve fo lapidatz.
Auiats comen, si l'entendatz.	

Au reste, la pièce nous offre trois autres strophes en *é* et une en *ié*, dans lesquelles les rimes sont très-régulièrement distribuées d'après la règle française.

	é		ié
IV. bonté	aordené	humilité	V. endrecié
richeté	crestienté	X. escoté	pechié
desemparé VIII.	enluminé	parlé	aprochié
falseté <i>bis</i>)	fermé	estopé	afichié
pensé	majesté	privé	malvaistié
amé	verté		
ajusté	clarté		

G. P.

III.

LES VERS DE LA MORT D'HELINAND.

On a mainte fois cité le passage dans lequel Vincent de Beauvais dit qu'Hélinand, moine de l'abbaye de Froidmond, « composa ces vers de la mort aussi élégants que profitables, qui se lisent publiquement. » (*Spec. histor.*, XXIX, 108)¹. Mais quels sont ces vers de la mort, *Versus*

1. Voici ce texte en entier (à l'année 1208) : « *Author* (c'est-à-dire Vincent

de Morte, selon le texte de Vincent? Suivant Fauchet et Loisel, c'est une pièce bien souvent copiée au moyen-âge ¹, et jusqu'à présent trois fois publiée (par Loisel, par Méon et par Buchon), qui commence ainsi : *Mors qui m'as mis muer en muc*. Loisel et Fauchet, c'est tout un dans le cas présent, car Loisel devait à Fauchet la copie qu'il a fait imprimer de la pièce en question. L'attribution faite par ces deux érudits est bien fondée, comme

» lui-même) : *His temporibus in territorio Belvacensi fuit Helinandus monachus » Frigidimontis, vir religiosus et facundia disertus, qui et illos versus de Morte in » vulgari nostro, qui publice leguntur, tam eleganter et utiliter, ut luce clarius patet, » composuit, et etiam chronicam diligenter ab initio mundi usque ad tempus » suum in maximo quodam volumine digessit.* » (Edit. de Douai, p. 1222 a).

1. A défaut d'une table complète des mss. de cette pièce, voici, en attendant mieux, une première liste qui pourra servir de point de départ à de nouvelles recherches :

Bibl. Nat., fonds français,	423 (anc. 7024), fol. cxxxvij.
—	837 (anc. 7218), fol. 71.
—	1444 (anc. 7534), fol. 168.
—	1593 (anc. 7615), fol. cij bis.
—	1807 (anc. 7852 ³), fol. 109.
—	2199 (anc. 7998 ⁴), fol. 130.
—	19530 (anc. S. G. fr. 1859), fol. 123.
—	19531 (anc. S. G. fr. 1862), fol. 158.
—	23112 (anc. Sorb. 310), pièce xxix.
—	24429 (anc. La Vall. 41), fol. 63.
—	25408 (anc. N. D. 273 bis), fol. 63.
—	14958 (anc. S. Vict., 319), fol. 3.
—	fonds latin,
Bruxelles,	9411-28, fol. 20.
Berne,	113, fol. 199.
Pavie,	108, fol. 1.

Turin, G. I. 19, fol. 170 (voir Scheier, *Notice de deux mss. de Turin*, p. 88).

Le ms. 1593 est, comme l'a justement conjecturé M. Mussafia dans la notice qu'il a récemment consacrée au ms. de Pavie (voy. le précédent n° de la *Romania*, p. 244), et comme Méon l'avait dit dans l'Avertissement (p. 4) de son édition des *Vers sur la Mort*, celui dont Loisel a reproduit le texte, en se servant d'une copie de Fauchet. On lit au bas du premier feuillet : « C'est à moy Claude Fauchet, pour eschange fait avec M. de Roissi (Henri de Mesmes, † 1596) contre une chronique françoise. » L'accord entre ce texte et l'édition de Loisel est complet, à part un petit nombre de modifications sans importance dues sans doute à Fauchet. La Bibl. Nat. possède (Réserve, Y 4373 A) un exemplaire de cette édition qui a appartenu à Chatre de Cangé, et porte un grand nombre de notes et d'additions de la main de cet antiquaire. C'est un petit in-8° de 16 ff. dont le titre est ainsi conçu : *Vers | de la mort | par | Dans Helynand | religieux en l'abbaye | de Froid-mont diocèse | de Beauvais en l'an | MCC*. Une copie manuscrite de cet exemplaire se trouve entre d'autres copies faites pour Sainte-Palaye, à la Bibl. Nat., Moreau 1727. — Le ms. 23112 paraît avoir servi de base au texte de Méon. Ce ms. n'est guère que du milieu du XIII^e siècle, et de ce que le copiste a écrit au bas de la dernière page : *Anno Dni M° CC°*, il ne faut nullement conclure, comme on l'a fait plus d'une fois (voy. Méon, p. 7), que le ms. soit de cette année là. — La copie du Mont-Cassin a été imprimée par Buchon (*Nouv. rech. hist. sur la principauté française de Morée*, II, 364-80). Buchon paraît avoir ignoré que ce texte eût déjà été publié. — Le ms. de Pavie (voy. la notice de M. Mussafia, p. 4) offre la même disposition de couplets que le ms. fr. 837, à cela près qu'il déplace le couplet *Li meus vestus et li plus gras*, ce qui, à ma connaissance, n'a lieu dans aucun autre ms.

nous allons le voir, mais jusqu'à présent, elle n'a eu que la valeur d'une conjecture vraisemblable, car dans le manuscrit d'où Fauchet a tiré la copie qu'il a remise à Loisel, les Vers de la Mort ne sont accompagnés d'aucun nom d'auteur. Il en est de même de tous les autres mss. connus de ce petit poëme, un seul excepté : celui qui a été décrit par Méon¹ (B. N. Lat. 14958), qui porte en rubrique le nom de Thibaut de Marly : *Versus Theobaldi de Marliaco, de Morte, compilati apud Sarneum*, et à l'explicit le nom de *Bouchart de Marly*². Le nom d'Hélinand ne se trouvant dans aucun ms. en connexion avec la pièce *Mors qui m'as mis muer en mue*, j'avais été conduit, autrefois, à exprimer un doute sur l'attribution de celle-ci à celui-là³.

Mais depuis, le hasard d'une recherche dans le *Lexique roman* de Raynouard m'a fait rencontrer un texte qui confirme l'opinion de Loisel. Le voici (*Lex Rom.*, II, 419 b) : « Si com dis Elinans, .i. trobayres, els » verses de la Mort :

« Levatz de vos chufas e gabs ;
Car tals me coa sotz sos draps
Que cuja esser fortz e sas. »

Le livre des *Vices et des Vertus*, cité comme source, n'étant autre chose que la traduction de la *Somme le roi*, composée en 1279 par frère Laurent, confesseur de Philippe le Hardi, ouvrage dont les mss. sont innombrables, il ne me fut pas difficile de trouver le passage français correspondant à la citation de Raynouard. Le voici d'après le ms. B. N. fonds fr. 943 (ancien 7284¹), du commencement du XIV^e siècle :

(Fol. 74 b) : De rechief, li pechierres est ausi com cil qui cuide estre forz et sains, et il a ja la mort dessouz ses dras, car il ha les humeurs mauveses et corrompues ou cors, dont il morra dedanz un mois, qui cuide vivre encore .xl. anz ; si com dit Elinanz es vers de la mort :

Ostez vos chiffles et vos gas,
Car tieus me couve souz ses dras
Qui cuide estre et fors et sains⁴. »

1. Dans l'*Avertissement* de son édition des *Vers sur la Mort*.

2. Ici se finent les vers Bouchart
Dest (*sic, lisez* De cest) de Marly que Dieu gart
De celui leu qui tout jor art,
Einz le preingne a la sue part.
Amen, amen, fiat, fiat.

3. *Barlaam et Josaphat*, p. 335.

4. Voici le texte en ancien anglais de ce passage : « Ase zayth Elynans (*édition Elyuans*) ine vers of the Dyathe : Do away the scoffes and the scornes, vor zuich me wrikth onder his clothes thet wenth by strang and hole. » Dan Michel's *Ayenbite of Inwyrt, or Remorse of Conscience*, edited by Rich. Morris (Early English Text Society), p. 128.

Or ces vers appartiennent au XV^e couplet de la pièce *Mors qui m'as mus muer en mue*, d'où la conclusion qu'elle est bien réellement identique avec les *Versus de Morte* auxquels Vincent fait allusion ¹.

Quant au témoignage isolé du ms. de Saint-Victor (lat. 14958) qui attribue les *Vers de la Mort* à Thibaut, puis à Bouchart de Marly, je n'y puis voir que l'assertion dénuée d'autorité d'un copiste qui lui-même n'était pas très-sûr de son fait, puisque le nom donné à l'explicit n'est plus celui de l'incipit. Ce qui est plus digne de remarque, c'est l'absence de tout nom d'auteur dans tous les mss. si nombreux qui nous ont conservé cette pièce. Rien ne prouve mieux combien avaient peu de chances de nous être transmis les noms de nos anciens auteurs romans, à moins qu'ils eussent été insérés dans la teneur des œuvres. Et encore, même dans ce cas, combien de fois n'arrive-t-il pas que les copistes suppriment le passage où l'auteur a pris soin de se nommer!

P. M.

IV.

LE LIVRE DES CENT BALLADES

ET LA RÉPONSE DU BATARD DE COUCY.

Il y a quatre ans, M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire a donné une édition fort soignée d'une des plus charmantes productions littéraires du XIV^e siècle, le *Livre des Cent Ballades* ². On connaît le sujet de cet ouvrage : un jeune bachelier, dont le cœur est *en voie amoureuse*, rencontre un vieux chevalier qui lui donne le conseil d'être loyal et preux en amour, puis une jeune dame qui lui vante au contraire l'inconstance et la légèreté; ces deux discours et divers incidents four-

1. Les variantes de ces trois vers sont nombreuses. Vers 1 *Laissez* (je ne tiens pas compte des variantes orthographiques) prend la place d'*Ostez* partout, sauf dans 19530, 25408 et Mont-Cassin; *chiffles*, 24429, est *cifles* dans 1593, *chufles* dans 423, 1807, 14958 et 25408, devient *siflois* ou *ciflois* dans 1444 et Mont-Cassin, *trufes* dans 19530, *gabois* dans 19531, *geus* ou *gux* dans 837 et 2199 (*lessiez voz geus lessiez voz gas* 837, de même, sauf le dialecte, 2199).—V. 2 *couve*, mal compris, est devenu *cuevre* dans 1444, 19531 et 23112; mais que dire de la leçon de 423: *Tex met coluevre desoz ses dras!* — V. 3 Même leçon dans 2199. Toutefois, la leçon la plus ordinaire est *toz jors* (423, 1593, 1807, 14958, 19530, 24429, Mont-Cassin); mais certains mss. portent *haitez*, 837, 1444, 19531. Il y a là des indices pour une classification des mss. des *Vers de la Mort*, travail qui ne peut être entrepris ici.

2. *Le livre des cent Ballades*, contenant des conseils à un chevalier pour aimer loialement, et les réponses aux ballades, publié d'après trois mss. de la Bibliothèque impériale de Paris et de la Bibliothèque de Bourgogne, de Bruxelles, avec une introduction, des notes historiques et un glossaire. Paris, Maillet, 1868, petit in-8^o, XXXIX-282 pages. — Voir sur ce volume la *Revue Critique*, 1872. art. 46.

nissent la matière de cent ballades, d'où le titre, que d'après un passage du *Livre des faits du maréchal Bouciquaut*, M. de Q. de S.-H. a justement donné au poème qu'il publiait. Fort embarrassé, le jeune homme soumet la question aux chevaliers qui étaient alors l'éditeur montre que la composition du livre eut lieu entre 1386 et 1392) les plus renommés en amour comme en guerre, et leur demande de lui renvoyer leurs avis motivés sous forme de ballade. M. de Q. de S.-H. a publié douze de ces réponses en regrettant (p. xii de son *introduction*) de n'en avoir pu retrouver une treizième, dont une note de M. Paulin Paris lui avait révélé l'existence. C'est cette dernière ballade, ainsi que la douzième dont le premier éditeur n'avait pas eu une version complète, que nous sommes en état d'offrir aux lecteurs de la *Romania*.

M. de Q. de S.-H. avait établi son texte d'après cinq manuscrits, dont trois sont à Paris ¹, un à Bruxelles et un à La Haye (celui-ci simple copie du précédent). Il n'avait pu avoir connaissance de deux autres manuscrits récemment entrés à la Bibliothèque Nationale, l'un par suite d'un legs de M. Magnin, l'autre par achat, et qui portent aujourd'hui, dans le *Fonds français des nouvelles acquisitions* les numéros 1664 et 759.

Le premier, que je désignerai dans la suite par la lettre A, est un in-4^o sur vélin, de 73 feuillets non paginés. Il est des toutes premières années du xv^e siècle. En tête est une miniature assez semblable à celles des mss. 2201 et 2360. Il y en a cinq autres dans le corps de l'ouvrage. L'exemplaire est en outre orné de lettrines. Après avoir appartenu à un prince de la maison de France, ainsi que le prouve l'écusson qui est sur le premier feuillet, le ms. A passa ensuite en Espagne; on lit en effet ces mots sur le dos de la reliure en parchemin : *Versos en frances, ms.* C'est là évidemment le volume dont M. Paulin Paris avait eu communication et dont il fait mention en ces termes sur le feuillet de garde de 2201 : « Dans un ms. du même poème qui m'a été communiqué par M^{me} Amable Tastu et qui appartenait, je crois, à M. Hachon, on lit, à la fin de la première partie anonyme, les lignes suivantes : *Cy fenissent les Cent Ballades et apres s'ensuivent les responses, et premierement Regnault de Trie, etc.* » Cette indication se trouve bien en effet au lieu mentionné. Une nouvelle preuve est l'autre particularité remarquée par M. P. P. : la ballade « J'ay bien oy le plaisir et la joie », attribuée par tous les mss. à *François d'Auberchicourt* ², est mise par A sous le nom de *Ducy* (lisez *Bucy*), tandis que la Ballade de *Bucy* porte pour auteur

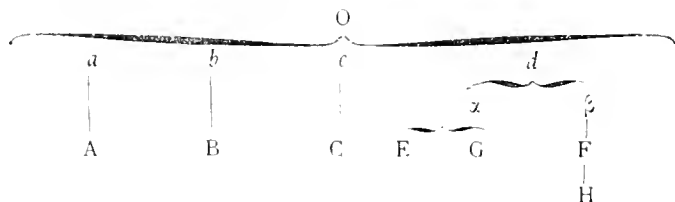
1. B. N. f. tr. 2201, 2360 et 826.

2. Entre les diverses formes de ce nom, il faudrait mieux adopter celle d'*Aubrecourt*, donnée par Froissart, dont ce chevalier était l'ami.

Auberchicourt; or, le ms. de M. Hachon offrait la même interversion. Cet exemplaire est complet, sauf un feuillet coupé qui contenait la fin de la ballade xxxiv et la ballade xxxv, et un autre arraché, où se trouvaient les derniers vers de la réponse du duc d'Orléans et presque toute celle de Lyonnet de Coismes ¹.

Le second manuscrit (F. fr. N. A. 759, appelé désormais B) est la copie sur papier, faite avec soin au commencement de ce siècle, d'un exemplaire perdu, que déparaient beaucoup de lacunes. Je dis que cette copie est faite avec soin; cela ne s'applique pas au texte qui est à plusieurs reprises évidemment mal lu, mais à la peine qu'a prise le copiste de marquer les lacunes, les détails de calligraphie et l'emplacement des miniatures. Avant sa mutilation, l'original de B devait être un bon manuscrit. Dans cet exemplaire, on peut le constater malgré tout ce qui y manque. le classement des réponses n'est pas le même que dans A, ni dans le ms. 2360. Les ballades des seigneurs y sont rangées dans l'ordre de 2201 et 826, et sans doute aussi du manuscrit de Bruxelles. Il porte *Chambrillac* (et non *Chambrillart* comme A et 2360) et *Aubergicourt*. Il m'a servi à corriger les mauvaises leçons de A.

Voici le tableau d'après lequel il me semble possible de classer les mss. qui nous restent du *Livre des Cent Ballades*. On sait déjà ce que c'est que A et B. J'appelle C le ms. 2360, G 2201, E 826, F le ms. de Bruxelles et H celui de La Haye. Les *italiques* et les lettres grecques indiquent des intermédiaires perdus.



La première des deux ballades que je publie ci-après d'après les manuscrits qui viennent d'être décrits n'avait, comme je l'ai dit plus haut, été éditée qu'en partie par M. de Q. de S.-H. Elle ne se trouve en effet que dans le manuscrit G (2201) ², le ms. E s'arrêtant au second vers de la ballade de *Fr. d'Auberchicourt* et C après la pièce de *La Trémouille*. M. de Q. n'en a connu que les 35 premiers vers, le reste manquant dans G;

1. Je remarque seulement après la rédaction de cette note, que la dernière lacune a déjà été notée par M. P. Paris lui-même sur le ms. A du temps qu'il appartenait à M. Hachon. Ce dernier fait montre incontestablement l'identité que je cherchais à établir.

2. Je ne pense pas qu'elle soit davantage contenue dans le ms. de Bruxelles, sans quoi M. de Q. l'eût publiée.

il avait bien remarqué qu'elle était inachevée, mais pensait que la lacune n'était que de trois vers, tandis qu'en réalité elle est de vingt. Chaque strophe, en effet, — et il y en a cinq, — est de dix vers, et l'envoi de cinq, ce qui fait en tout cinquante-cinq. Je reproduis la pièce en entier pour la rétablir telle qu'elle doit être.

Comme la ballade de Bucy, celle attribuée au Bâtard de Coucy se trouve entière dans les mss. A et B. On verra qu'elle ne se rattache ni aux réponses qui se prononcent pour les vertueux conseils du vieux chevalier, ni pour celles qui admettent les préceptes de la jeune *quignarde*. Je la rangerais plutôt avec les pièces de *Regnault de Trie*, de *Chambrillac* et du *duc de Berry*, dont M. G. Paris dans la *Revue Critique* a fait avec raison une classe à part, c'est-à-dire parmi les ballades qui ont éludé la question posée et s'en tirent par un mot spirituel.

On remarquera que de la 4^e strophe de la ballade de Bucy et de la 3^e de celle du *Bâtard*, il semble résulter que le *Hutin* souvent cité dans les réponses des autres seigneurs serait, non pas l'auteur du poème comme M. de Queux de Saint-Hilaire ¹ semble porté à le croire, mais bien le vieux chevalier, dont le poète, quel qu'il soit, aurait cherché à reproduire les conseils de *loyauté*. Dans ces deux passages, Hutin est manifestement opposé à la dame qui donne l'avis de *fausseté*, à la *quignarde*. Ainsi se trouverait confirmée l'opinion de M. P. Paris que rapporte l'éditeur ². Nous abandonnons la solution de cette question à M. de Q. qui est bien mieux que personne en état de décider, mais nous devons lui signaler un fait qu'il n'a pas pu connaître.

Il me semble utile de donner, en terminant, à l'exemple de M. P. Paris et de M. de Q. de S.-H., quelques détails biographiques sur l'auteur de la 13^e Réponse. Qu'était-ce que ce *Bâtard de Coucy*? Sans aucun doute un personnage, puisqu'il collabora à une œuvre où figurent les plus grands noms de l'époque. Aussi est-il étonnant que je ne l'aie trouvé mentionné par aucun des chroniqueurs contemporains. Quant aux généalogies assez nombreuses qui, depuis L'Alouette jusqu'à ce jour, se sont occupées de l'importante maison de Coucy, elles ne le connaissent pas davantage. Sous Charles VI, quand les historiens parlent d'un Coucy, il ne s'agit jamais que du célèbre Enguerrand VII († 1397), comte de Soissons, conseiller du roi, un des plus puissants seigneurs de son temps. Il y a cependant à la Bibliothèque nationale ³ plusieurs actes où

1. V. page XXXIII de l'introduction.

2. *Manuscrits français de la Bibl. du Roi*, t. VI, p. 368, n. 1.

3. Titres scellés de Churembaut, vol. 33, verbo *Coucy*. Voici le détail de ces pièces :

a) « Raoul, dit le Bastart de Coucy, escuier, » donne quittance d'une somme de 225 francs d'or, pour ses gages, et ceux d'un chevalier et de 12 écuyers de

figure un Raoul, dit le Bâtard de Coucy, lequel y est justement marqué comme officier sous les ordres d'Enguerrand VII, pendant les années 1381-1382. Ces pièces, si peu explicites qu'elles soient, me semblent bien se rapporter au spirituel poète de la treizième ballade. Voyant ainsi Raoul dans la compagnie d'Enguerrand, j'avais d'abord pensé qu'il était un fils naturel de ce dernier. Mais Enguerrand eut un bâtard qui est connu, c'est Perseval, l'un des lieutenants du duc de Bourgogne à la bataille de Mons en Vimeu en 1421 ¹ et son ambassadeur auprès de l'évêque de Liège en 1436 ²; ce Perseval devait être bien jeune en 1386-92, lors de la composition du *Livre des cent Ballades*. Je suppose donc que Raoul était, non pas le fils, mais plutôt le frère d'Enguerrand, ou le descendant de quelqu'autre branche de la famille de Coucy, celle des seigneurs de Vervins, par exemple. En tous cas, il est probable qu'il ne faut pas le confondre avec un Raoul de Coucy, sire de Vervins, qualifié de chevalier et de chambellan du duc d'Orléans dans un acte de 1405 ³, ni avec un autre personnage du même nom qui fut évêque de Metz en 1387 ⁴.

BUCY.

Ainsi qu'Amours et le jolis penser
 Qui avec moi ont pris leur demourance
 M'ont commandé de par Amour amer,
 Le voir diray a ma droite plaisance.
 5 Sachiez que j'ay corps et cuer et puissance
 Mis en amer une tant seulement,
 A tousjours mais sans partir nullement.
 Et s'il vous plaist devers moy enquerir
 Qui plus me fait vivre joyeusement :
 10 L'esperoir que j'ay de sa grace acquerir.

sa compagnie pour le mois de mai 1381 «deserviz en ces presentes guerres au pais de Picardie, sous le gouvernement de monseigneur de Coucy, lieutenant du Roy oudit pais. » — 23 juillet 1381.

b) Autre quittance pour les gages des mois de juin, juillet et août 1381.

c) « Le reveue Raoul dit le bastart de Coucy, escuier, et treize escuiers de sa compaignie, reveus a Ardres le premier jour de fevrier l'an mil CCC IIIII^{xx} et un » (1382, n. s.).

d) Envoi de la précédente montre.

e) Il figure comme écuyer, sous le seul nom de « Bastart de Coucy, » dans une montre de la compagnie d'Enguerrand, du 12 janvier 1382 (a. s. 1381).

f) Une autre quittance où il reconnaît avoir reçu une avance sur plusieurs gages qui lui sont dus. — Abbeville, 27 mars 1382.

1. Voir Chastellain (éd. Kervyn), t. I, p. 257, 260, 274, et Monstrelet (éd. Douet d'Arcq), t. IV, p. 60, t. VI, p. 301-302.

2. Monstrelet, t. V, p. 227.

3. B. N. Dom Villeveille, t. 31, p. 142 v°.

4. *Gallia christiana*, t. XIII, col. 780.

4. Les mss. consultés par M. de Q. de S.-H. portaient *ce vous diray*. Je crois la version de mes deux mss. préférable.

- Car je puis plus en un jour conquister,
 Si c'est son gré et sa bonne vueillance,
 A lui servir, que nulle autre donner
 Ne me pourroit ; je le sçay sans doubtance.
 15 Pour ce me met en son obeissance :
 Car j'ayme mieulx, se ne puis autrement,
 Le sien reffus que l'octroy d'autres cent,
 S'Amours me doint de ses grans biens joir ;
 Car de tous maulx me donne alegement
 20 L'esperoir que j'ay de sa grace acquerir.
- C'est mon desir, c'est ma joie sans per,
 C'est mon confort, c'est ma riche esperance,
 C'est ce par quoy je puis en pris monter
 A toute honneur et a droite vaillance ;
 25 C'est mon eür, mon ressort, ma fiance,
 C'est ce qui peut le mal que mon cuer sent
 Assouager, se son gré s'i assent ;
 C'est ce qui fait ma pensée enrichir ;
 Pour ce doy bien mercier haultement
 30 L'esperoir que j'ay de sa grace acquerir.
- Et vous aussi, seigneurs, qui demander
 Avez voulu par si bonne ordonnance
 Qu'une ballade chacun vueille ordonner
 Des amoureux, pour faire demoustrance
 35 De ce debat lequel est en creance,
 Ou la guignarde au muable talant,
 Ou le tres bon chevalier noble et gent
 Hutin, qui veult loyaulté maintenir ;
 A lui me tieng, car du tout s'i consent
 40 L'esperoir que j'ay de sa grace acquerir.
- Si vous suppli, plaise vous d'avisier,
 Vous qui amez, et avoir souvenance
 C'on n'en voit nul par valeur renommer
 Se loyaulté et valeur ne l'avance ;
 45 Et qui des faulx veult avoir l'alliance,
 Le dieu d'Amour en prent griel vengeance.
 Garder m'en vueil, et du cuer loyaument
 Ma seule amour honorer et cherir
 A mon pouvoir, car ainsi le m'apprent
 50 L'esperoir que j'ay de sa grace acquerir.
- Princesse dame, la plus belle de France,
 Par vo beauté, par vo douce plaisance,
 Povez briefment tous mes maulx alegir,
 Car tant vous aim qu'adès m'est en presence
 55 L'esperoir que j'ay de vo grace acquerir.

LE BATART DE COUSSY.

Amours me fait ses maulx si tort sentir
 Que je ne puis plus durer vrayement
 Pour vous sans plus, que je sers et desir,

- 4 Ma douce amour, a qui suis ligement :
 Car si plain suis de dueil et de tourment,
 Se brielment n'ay reconfort par voz biens,
 Je me mourrai, tres belle, trempement...
 8 Ainsi dit on, mais il n'en sera riens.

- Je veul la mort haste soy de venir,
 Car tout le corps m'art, bruit et esprent,
 Mon cuer ne fait que plourer et gemir,
 12 Plaindre et pasmer nuit et jour durement,
 Si qu'un seul jour me semble des ans cent,
 Qu'autre que moy n'a nulz maux, tous sont miens ;
 Pis suis que mort, je languis cruelment...
 16 Ainsi dit on, mais il n'en sera riens.

- Veir povez de ceux qui ont plaisir
 A fort promettre et tenir pou couvent,
 Et qui semblant font qu'ils veulent morir
 20 Pour bien amer, et puis font serement
 Que la guignarde n'ensuivront nullement.
 Hutin croiront, estre veulent des siens
 A tousjours mais et amer loyaument...
 24 Ainsi dit on, mais il n'en sera riens.

- Dame d'onneur, vo beaulté qui respient
 M'a si surpris que tout votre me tiens.
 Sans departir a vous seule me rent....
 28 Ainsi dit on, mais il n'en sera riens.

Léopold PANNIER.

V.

UNE ROMANCE ESPAGNOLE ÉCRITE EN FRANCE AU XV^e SIÈCLE.¹

Le ms. de la Bibl. Nat. fr. 12744 est d'une grande importance pour la poésie populaire du xv^e siècle, dont il contient des échantillons aussi nombreux qu'intéressants. J'ai copié ce manuscrit, qui servira de base à un recueil de chansons populaires du xv^e siècle, annoncé depuis quelque temps déjà. J'en extrais aujourd'hui la pièce suivante, qui offre plusieurs genres d'intérêt. Elle se trouve au fol. IIII^{XX} XV v^o du ms., c'est-à-dire presque tout à fait à la fin, et fait partie, avec un certain nombre d'autres pièces, d'un groupe de chansons ajoutées à notre ms. par une autre main que celle qui l'avait commencé et l'a laissé inachevé.

1. J'ai longtemps hésité entre *un romance* et *une romance* : mais cette dernière forme est indiquée nécessairement dans un recueil où on ne s'occupe pas exclusivement d'espagnol ; le mot *romance*, au féminin, désigne aujourd'hui chez différents peuples des poèmes d'un certain génie, pour lesquels on ne peut guère employer *romance* au masculin.

14. B pour so miens. — 15. B Pis suz que mors. — 18. B pour convent — 20. A feront serement. — 21. B ne. — 27. E me riens.

Dans ce groupe se trouvent plusieurs chansons faisant allusion à des événements des dernières années du xv^e siècle; le plus récent, si je ne me trompe, est la bataille de Fornoue (1495). D'après cette circonstance, que le caractère de l'écriture confirme pleinement, notre chanson a dû être écrite de 1495 à 1500, c'est-à-dire quelques années après le funeste accident qui en est le sujet. La voici telle que la donne le manuscrit.

Ay ay ay ay que foertes paines
ay ay ay ay que fortes mal

Hablando estaue la reyne en su pallacio real
con lamfainte de castille princessse de portugal Ay ay ay ay que fortes.

Ailly vino vng quemailero eon grandes lloros llorar
noues te trago seignora dolorosas de contar ay ay

Ay no sont de reno estrange daque sont de portugal
voestre princippe seignor voestre princippe real ay ay

Est caidou d'un cauaillo et larme quere a dioux dar
sy lo queres de ver vive non queres de tardar ay ay

Ailly estaue el re su pazre que quere desperar
lloran todes mougeres cazades et por cazar ay ay

Il est probable que cette chanson a été chantée par un Français qui l'aura ensuite écrite de souvenir; c'est ce qu'indiquent les nombreuses formes françaises qu'elle contient. Mais nous n'avons ici qu'une copie faite sans doute sur le manuscrit où déjà ces formes se trouvaient, car nous remarquons des fautes (*lamfainte*, *quemailero*) qui proviennent évidemment de mauvaises lectures. La restitution du texte est facilitée par la pièce suivante, qui se trouve dans le *Cancionero de diversas obras de nuevo trovadas*, publié en 1508 (réimp. en 1527 et 1547) par Fray Ambrosio Montesino. Ce *cancionero*, sur lequel on peut consulter la traduction espagnole de Ticknor, t. III, p. 517, Wolf, *Spanische Studien*, p. 365 n., et le *Romancero general* de Duran, t. II, p. 687, ne contient, à l'exception de celle-ci, que des romances pieuses sans intérêt. Je reproduis son texte, qui a été donné par Duran sous le n^o 1901 et dernier de sa collection; je mets en italiques les vers qui se retrouvent dans le ms. de Paris. J'imprime les vers comme Duran, en heptasyllabes, mais l'édition ancienne ne fait de chacun de ces vers qu'un hémistiche.

Hablando estaba la reina
En cosas bien de notar
Con la infanta de Castilla,
Princesa de Portugal;
A grandes voces oyeron

Un caballero llorar,
La ropa hecha pedazos
Sin dejar de se mesar,
Diciendo : « *Nuevas os trago*
10 Para mil vidas matar :

- No son de reinos extraños,
De aquí son, d'este lugar.
Desgreñad vuestros cabellos,
Collares ricos dejad,*
- 15 *Derribat vuestras coronas
Y de jerga os enlutad;
Por pedrería y brocado
Vestid disforme sayal;
Despedios de vida alegre,*
- 20 *Con la muerte os remediad. »
Entrambas á dos dijeron
Con dolor muy cordial,
Con semblante de mortales,
Bien con voz para espirar :*
- 25 *« Acabadnos, caballero,
De hablar y de matar.
Decid : ¿qué nuevas son estas
De tan triste lamentar ?
¿ Los grandes reyes d'España*
- 30 *Son varios, ó váles mal ?
Que tienen cerco en Granada
Con triunfo imperial.
¿ A qué causa dáis los gritos
Que al cielo quieren llegar ?*
- 35 *Hablad ya, que nos morimos
Sin podernos remediar.
— Sabed, dijo el caballero
Muy ronco de voces dar,
Que fortuna os es contraria*
- 40 *Con maldita crueltad,*
- Y el peligro de sa rueda
Por vos hobo de pasar.
Yo lloro porque se muere
Vuestro príncipe real,*
- 45 *Aquel solo que paristes,
Reína de dolor sin par,
Y el que mereció con vos,
Real princesa, casar :
De los príncipes del mundo*
- 50 *Al mayor el mas igual,
Esforzado, lindo, cuerdo,
Y el que mas os pudo amar;
Que cayó de un mal caballo
Corriendo en un arenal,*
- 55 *Do yace casi defuncto
Sin remedio de sanar.
Si lo querés ver morir,
Andad, señoras, andad,
Que ya ni ve, ni oye,*
- 60 *Ni ménos puede hablar.
Sospira por vos, princesa,
Por señas de lastimar :
Con la candela en la mano
No os ha podido olvidar.*
- 65 *Con él está el rey su padre
Que quiere desesperar.
Dios os consuele, señoras,
Si es posible conhortar ;
Qu'el remedio d'estos males*
- 70 *Es á la muerte llamar. »*

A l'aide de ce texte, on peut rétablir ainsi le nôtre :

- Ay, ay, ay, ay! qué fuertes penas!
Ay, ay, ay, ay! qué fuerte mal!
- Hablando estava la reina
En su palacio real,
Con la infanta de Castilla,
Princesa de Portugal
- Ay, ay, ay, ay! etc.
- Alli vino un caballero
Con grandes lloros llorar :
« Nuevas os traigo, señoras,
- Dolorosas de contar.
Ay, ay, ay, ay, etc.
- « Ay! no son de reino extraño :
De aquí son, de Portugal.
Vuestro príncipe, señoras,
Vuestro príncipe real...
- Ay, ay, ay, ay! etc.
- Es caído de un caballo,
Y l'arma quiere a Dios dar :
Si lo querés de ver vivo,

No quered (?) vos de tardar. »	Lloravan todas mujeres.
Ay. ay, ay, ay, etc.	Casadas y por casar.
	Ay, ay, ay, ay! qué fuertes penas!
Allí estava el rey su padre.	Ay, ay, ay, ay! qué fuerte mal!
Que quiere desesperar.	

C'est le 12 juillet 1491 que l'infant Don Affonso, fils unique de Jean II de Portugal, mourut d'une chute de cheval à l'âge de seize ans. Cet événement a été raconté par Garcia de Resende de la façon la plus dramatique et la plus vraie. Le jeune prince se divertissait avec un ami à faire courir son cheval, près d'Almeirim, le long du Tage où son père se baignait : « E começou de passear pello campo e lançar ho ginete, por ser de singular redea et muito ligeiro : e cometeo a dom Joam de Meneses, ho que morreo em Azamor primeiro capitam (que nelle ouve homem de muito merecimento e de muitas boas qualidades), que corressem ambos huma carreira, de que dom Joam se escusou, por ser ja a noite. De ceo se entam ho principe pera cavalgar na mula que mandara trazer ; e em sobindo nella lhe quebrou ho loro do estribo, por onde tornou a cavalgar no cavallo : e apertou entam com dom Joam que toda via corressem. E dom Joam, polla muyta vontade que pera isso lhe vio, ho fez, e ho tomou polla mão; e correndo assi ambos ha carreira, na força do correr, ho cavallo do principe cayo e ho levou debaixo de si : onde logo emprovisio ficou como morto, sem falla e sem sentidos... E tanto que ha triste e desastrada nova deram a elrey, veo logo a grande pressa. E quando achou hum soo filho que tinha, que criara com tanto amor, tanto receo, tanto contentamento (por ser ho mais singular principe que no mundo se sabia), em que se el rey revia, e queria tam grande bem que hum soo dia nam podia estar sem ho ver, nem tinha outro descanso se nam sua muito estimada vista e conversaçam, ficou em tam grande extremo triste e desconsolado que se nam pode dizer nem cuidar, dizendo sobre ho filho tantas lastimas e palavras de tanta dor e tristeza que ho nam podia ouuir ninguem sem muitas e tristes lagrimas. »

Le prince était marié depuis huit mois à Doña Isabel, fille de Ferdinand et d'Isabel de Castille, et cette jeune princesse était dans le palais d'Almeirim avec sa belle-mère Doña Leonor, quand on vint leur apprendre l'affreux malheur qui les frappait. « Foy logo dada ha lastimosa e desastrada nova aa raynha sua mãy e aa princesa sua molher : as quaes assi como ha deram sa hiram como desatinadas a pee e em mulas alheas que achiaram. » Le prince ne reprit pas connaissance et mourut dans la nuit du mercredi au jeudi. Quand le roi vit que la mort était imminente, il arracha sa femme et sa fille à ce déchirant spectacle, et à ce moment, dit Resende, « se levantou antre todos hum muito grande,

muito triste e desaventurado pranto, dando todos em si muitas bofetadas, depenando muitas e muy honradas barbas e cabellos, e as molheres desfazendo com suas unhas e mãos ha fermosura de sues rostros que lhe corriam em sangue, cousa tam espantosa e triste que se nam vio nem cuydou ! »

On voit que la chanson composée sans doute immédiatement après cette triste aventure en a conservé exactement tous les détails ?.

Il n'est pas facile de dire au juste quel rapport existe entre notre pièce et la romance de Montesino. Il me paraît probable que celui-ci a eu sous les yeux la poésie populaire conservée dans le manuscrit français, mais sous une forme beaucoup plus développée. En effet, tous les traits qu'ajoute au récit le texte de Montesino sont rigoureusement conformes à la vérité : ainsi les *rois catholiques* étaient bien alors au siège de Grenade ; Afonso était en effet le seul fils de la reine ; il tomba bien de cheval, *corriendo en un arenal* ; les détails sur son état après sa chute sont tout à fait identiques à ceux que donne Resende. Il est vrai que Montesino, qui était familier avec Ferdinand et Isabel, et qui a composé sur leur demande plusieurs de ses romances de dévotion, a pu être très-bien renseigné, mais il paraît plus probable que ces traits se trouvaient déjà dans la chanson populaire ; il est naturel que plusieurs couplets se soient perdus avant d'arriver à notre manuscrit. D'autres passages, qui ne se trouvent que dans Montesino, ont dû faire partie de la chanson, par exemple les vers 13-18, qui sont si bien dans le ton populaire. Mais je ne puis croire, ni que Montesino soit l'auteur de la pièce primitive, ni que cette pièce ait contenu nombre de vers qui ne portent pas du tout le même cachet, comme les vers 21-24, et surtout les vers 35-42. Il semble aussi que fray Ambrosio ait interverti maladroitement l'ordre des vers : les questions des deux princesses, v. 29-32, paraissent déplacées après les v. 11-12 qui, au contraire, donnent très-naturellement la réponse à ces questions. Enfin les variantes sont toutes à l'avantage de notre texte et portent un caractère plus populaire : cf. v. 2, 6, 10, 12, 57, et les deux derniers vers du texte francisé. Il est donc vraisemblable que Montesino a pris pour base la chanson populaire qui avait couru aussitôt après la mort du prince, et en a fait sa romance : il a dû d'ailleurs exécuter ce facile travail peu de temps après l'événement.

1. *Lyro das obras de Garcia de Resende, que tracta da vida e grandissimas virtudes e bondades de dom Joam ho segundo, etc.*, 1554, f° LXXIX ss. — Je conserve l'orthographe, sauf les abréviations nombreuses, mais je réformule la ponctuation.

2. Des romances portugaises sur ce sujet sont encore populaires dans les Açores et ont été publiées par M. Braga, mais je n'ai pu encore me procurer son précieux *Cancioneiro e Romancieiro geral*.

ment, car il n'est pas probable qu'il l'eût fait tel qu'il est après l'année 1597, où Doña Isabel se remaria, et surtout après l'année suivante, où elle mourut en couches.

Si on admet entre les deux textes le rapport que je viens d'indiquer, la forme de notre manuscrit est intéressante. En effet, elle tendrait à faire croire que les anciennes romances populaires étaient composées de quatrains, conformément à une opinion émise par les plus habiles critiques (voy. Wolf y Hoffmann, *Primavera y flor de romances*, p. XVIII). Un auteur du xvi^e siècle, cité par Wolf (l. 1. p. LXXX) dit : « Es casi ordinario amoldar los musicos los tonos con la primera copla de cada romance (Juan Rufo, *Apotegmas*, etc., 1596) ; » et notre manuscrit confirme ce témoignage, car il donne, comme pour les chansons populaires françaises, la musique du premier couplet seulement. Ce qui est plus remarquable, c'est la présence du refrain ; je ne sache pas qu'on en ait constaté de ce genre dans les romances anciennes, mais les vers empruntés à des chansons populaires qui sont intercalés à la fin des couplets de certaines romances parodiques du xv^e siècle (voy. Ticknor espagnol, t. 1, p. 510-12) semblent un débris d'anciens refrains. Des refrains véritables apparaissent, mais à des intervalles beaucoup plus longs, dans des romances artistiques du xvii^e siècle¹.

Cependant il est fort possible que l'on ait extrait de la romance populaire, qui aurait eu la même forme que celle de Montesino, un certain nombre de quatrains auxquels on aurait ajouté un refrain, — peut-être celui d'une chanson à la mode dont on adoptait l'air.

G. P.

1. Dans le refrain de la nôtre, peut-être faut-il supprimer une fois l'exclamation ay, de manière à donner aux vers du refrain le même nombre de syllabes qu'à ceux du texte ; cependant il est très possible qu'ils aient été plus longs. La musique attribue une note à chacun des ay, mais cette note est la même, répétée quatre fois de suite.

COMPTES-RENDUS.

Grundriss zur Geschichte der Provenzalischen Literatur, von Karl BARTSCH. Elberfeld, Friderichs, 1872. In-8°, viij-216 p. — Prix : 6 fr. 75.

En 1855 M. Bartsch a placé en tête de son *Provenzalisches Lesebuch* une courte introduction à la littérature provençale. C'était un rapide aperçu donnant un essai de classification des monuments de cette littérature, la définition des principaux genres de la poésie des troubadours, et un certain nombre d'utiles indications bibliographiques : le tout tiré principalement de la *Poésie des Troubadours* de Diez, et de la *Table des principaux ouvrages cités* qui est imprimée à la fin du t. V du *Lexique roman* de Raynouard. Cette introduction ne figure plus dans la *Chrestomathie* provençale, seconde édition du *Provenzalisches Lesebuch*. M. B. l'en a détachée pour la publier à part, après l'avoir refondue et développée dans tous les sens. Le *Grundriss zur Geschichte der Provenzalischen Literatur* n'a guère conservé de sa forme première que les lignes principales : si l'on veut le plan général. Ce n'est, pas plus maintenant qu'en 1855, une histoire de la littérature provençale, mais c'est l'inventaire des documents de cette littérature qui sont venus jusqu'à nous. La différence est sensible. La littérature des pays de langue d'oc nous est parvenue dans l'état le plus incomplet qui se puisse imaginer. Il est certain qu'aucune des littératures romanes ou germaniques n'a subi autant de pertes. C'est qu'en effet celles-ci ont suivi leur cours régulier et normal depuis leur origine jusqu'à nos jours, sans à aucun moment interrompre leur production, tandis que la littérature provençale, étant tombée en décadence au XIII^e siècle par suite de causes politiques, non-seulement cessa de produire au moment où les œuvres littéraires avaient le plus de chance d'être recueillies et conservées, mais encore les œuvres déjà recueillies par l'écriture furent négligées : on se soucia peu d'en faire de nouvelles copies et on laissa se perdre celles qui existaient déjà. Pour ne citer qu'un fait, il est certain que bon nombre des poésies des troubadours ne nous ont été conservées que par des mss. exécutés en Italie : d'où il suit qu'elles eussent été irrévocablement perdues sans l'intérêt que la poésie provençale avait excité au-delà des limites de son domaine originaire.

L'historien de la littérature provençale aura donc à restituer d'après de rares indices des périodes et des genres qui dans l'état de nos connaissances, ne sont qu'à peine représentés. Fauriel avait eu l'intuition de cette nécessité, mais sa tentative est venue beaucoup trop tôt. De son temps on ne savait que d'une manière vague et incomplète ce qui s'était conservé de la littérature provençale : ce n'était pas encore le moment de rechercher ce qui pouvait s'en

être perdu. Aussi les leçons qu'après sa mort on a réunies sous le nom fort impropre d'Histoire de la Poésie provençale sont-elles presque uniquement consacrées à l'exposition de conjectures que les travaux postérieurs n'ont pas justifiées. M. Bartsch au contraire s'est en général sagement abstenu d'entrer dans le domaine des hypothèses. Il a eu surtout pour but de ranger dans un ordre systématique les ouvrages connus de la littérature provençale, et de joindre à la mention de chacun d'eux tout ce qu'il a pu réunir de renseignements bibliographiques. C'est par là surtout que son opuscule est utile. Grâce à une table suffisamment complète, et cependant peu chargée, grâce à un ingénieux système de renvois, le lecteur peut trouver sans perte de temps l'indication généralement complète et exacte de tout ce qui a été écrit sur chacune des œuvres connues dont se compose la littérature provençale. Telle est l'utilité du *Grundriss*. L'ordre même dans lequel les ouvrages sont rangés, et les appréciations dont chaque ouvrage est l'objet, sont souvent contestables, mais ce sont là, à mon avis, des défauts secondaires. Le *Grundriss* n'est pas un livre destiné à être lu de suite : c'est bien plutôt un recueil destiné à être consulté, un ouvrage de *reference*, comme on dit en anglais ; et dans ces conditions une table intelligemment faite, comme celle que M. B. a jointe à son écrit, peut remédier à tous les défauts de classification.

Un ouvrage tel que celui-ci devrait ne donner prise qu'à des critiques de détail. Il en est cependant un peu autrement, parce que M. B. n'a pas donné tout ce que son sujet comportait et parce que sur certains points il est sorti sans nécessité des limites que son plan semblait lui avoir imposées. Une lacune grave du *Grundriss* est qu'il ne s'y trouve presque rien sur la poésie des troubadours. Là où on s'attendrait à rencontrer des notions sur la vie de ces poètes, sur les principaux centres de leur activité, sur les diverses phases de leur poésie, etc., on trouve simplement (pages 24 et suiv.) de maigres notices sur les principaux genres de la poésie des troubadours et une table des mss. qui nous ont conservé leurs œuvres. Cette lacune n'est pas absolument regrettable en ce sens que les deux ouvrages excellents de Diez sur la Poésie des troubadours (1826) et sur l'histoire et les œuvres des principaux d'entre eux (1829) sont encore sur presque tous les points à la hauteur de la science actuelle, mais pourtant il est fâcheux que cette partie du sujet ne soit pas traitée dans un écrit qui embrasse la totalité de la littérature provençale. On a d'autant plus droit de s'en étonner que M. B. était, par ses études antérieures, particulièrement préparé à élever le niveau de la science en ce qui concerne les troubadours. L'introduction à Peire Vidal, qu'il a publiée il y a quinze ou seize ans, montre assez qu'il peut sans désavantage reprendre un sujet déjà traité par Diez. Pour le dire en passant, la table des mss. que M. B. donne au § 24 (p. 27 et suiv.) est d'autant moins à sa place ici qu'elle avait déjà été donnée, à peu de chose près, dans la préface de Peire Vidal. Elle ne saurait du reste prétendre à aucune valeur scientifique. Ainsi que je l'ai exposé ailleurs¹, les chansonniers des troubadours résistent à tout classement par famille. On peut classer les leçons diverses de telle ou telle pièce, mais ce classement ne peut

1. Voy. mes Rapports, p. 161-2, et *Dern. Troub. de la Provence*, p. 140.

jamais s'étendre à tout un ms.¹ Cela tient à ce que les chansonniers provençaux qui nous sont parvenus sont formés du mélange de recueils antérieurs. Aussi l'ordre adopté par M. B., et que pour ma part j'ai toujours repoussé, est-il absolument arbitraire. Par cela même il se fixe difficilement dans la mémoire, puisque aucun principe ne détermine le rang assigné à chacun des cinquante recueils ou parties de recueils que M. B. désigne par autant de signes différents. Mais, par dessus tout, cet arrangement a le grand inconvénient d'assumer les apparences d'un classement méthodique et de se donner, par conséquent, pour ce qu'il n'est pas.

En dehors de la poésie des troubadours, qui est maintenant assez bien connue, la littérature provençale est pour une grande part inédite, surtout depuis la seconde moitié du XIII^e siècle. Il y aurait injustice à reprocher à un étranger, qui a fait ce qu'il a pu, d'avoir ignoré quantité d'écrits qui n'ont pas encore été signalés à l'attention des érudits et qui auraient mérité une mention dans le *Grundriss* : bien au contraire, si çà et là M. B. a pu donner quelque indication, fruit de ses recherches personnelles, nous devons lui en savoir gré ; mais pourtant je suis bien obligé de dire que le *Grundriss* est fort loin de donner une idée exacte de ce qu'on peut savoir de la littérature provençale pendant les deux derniers siècles de son existence. Je ne veux point, sous prétexte de compte-rendu, insérer ici un supplément au travail de M. B., mais les prochains nos de la *Romania* contiendront un nombre indéfini de textes en prose et en vers dont il n'est nullement question dans le *Grundriss*. Je le répète, dans la plupart des cas ces omissions ne pourraient être équitablement reprochées à M. Bartsch. Toutefois, on est en droit d'attendre de l'auteur d'un résumé de ce genre qu'il ait une connaissance complète de la littérature imprimée de son sujet. Dans le cas présent, cette condition s'impose d'autant plus qu'elle est en réalité aisée à remplir, les publications relatives à la littérature provençale étant généralement fort récentes et par conséquent facilement accessibles. On ne peut concéder que M. B. ait suffisamment satisfait à cette condition dans le livre dont nous rendons compte. Il n'a pas dépouillé des catalogues de mss. (notamment celui de Carpentras), qui lui eussent fourni mainte indication précieuse, et il ne sait à peu près rien de ce qui a été publié en province sur la littérature provençale. De la *Cantinella provençale du XI^e siècle* publiée par M. Bory, de Marseille, il ne connaît que le titre². Les mémoires de M. Noulet sur divers points de la littérature toulousaine lui sont restés inconnus : cela se voit de reste à lire ce qu'il écrit (p. 75) au sujet de la prétendue Clémence Isaure. Les érudits du midi de la France ont certainement trop peu étudié leur ancienne littérature, — du moins dans le temps passé, car actuellement divers symptômes et particulièrement la fondation à Montpellier d'une société pour l'étude des langues romanes, nous font espérer un redoublement d'activité, — mais encore ont-ils fait plus qu'on ne le croirait à lire le travail de M. Bartsch. Sur plus d'un point, ils pourraient réclamer la priorité.

1 Je laisse naturellement de côté le cas (qui se présente deux ou trois fois) où le même recueil de poésies nous est parvenu en double exemplaire.

2. P. S. M. B. a du reste deviné juste en exprimant un doute sur l'ancienneté attribuée à cette pièce. Ce chant ne paraît guère plus ancien que le XIV^e siècle.

Ainsi M. B. pense avoir publié le premier¹ un Noël du XIV^e ou du XV^e siècle qui se trouve à la fin du ms. B. N. fr. 24954 (anc. La Vall. 152). Or cette pièce avait déjà été publiée trois fois, d'après ce même ms. : 1^o par l'abbé Dubreuil dans son *Recueil de cantiques spirituels provençaux et français*, Paris, 1759; 2^o par l'ancien préfet des Bouches-du-Rhône, M. de Villeneuve, dans le t. III de sa *Statistique des Bouches-du-Rhône*; 3^o par M. Damase Arbaud à la fin du premier volume de ses *Chants populaires de la Provence*. Le premier de ces deux ouvrages est fort rare, et peu connu², mais il n'en est pas de même des deux autres. Dans le second notamment, M. B. aurait trouvé d'utiles indications sur divers textes provençaux. Pour les chansons contenues dans le roman de Guillaume de Dole, M. B. (p. 30 note 35) renvoie à sa publication, dans le *Jahrb. f. Roman. Lit.* : il ne sait pas que le même travail, ou peu s'en faut, avait été fait vingt ans auparavant par MM. Daremberg et Renan³.—Le défaut d'information est surtout sensible en ce qui concerne les documents d'un caractère historique et juridique, tels que les chroniques locales, les règlements, coutumes, statuts, etc. auxquels M. B. a eu, avec raison, l'intention de consacrer une place dans son ouvrage, car ce sont d'importants documents pour l'histoire de la langue comme pour l'histoire de la civilisation. Mais ceux qu'il mentionne (§§ 43 et 59) ne forment pas la vingtième partie, je ne dis pas de ce qui existe, mais de ce qu'on a publié sur cette matière. Je remarque notamment qu'il ne mentionne aucune chronique locale, bien qu'on en connaisse plusieurs, et qu'elles ne soient plus inédites. En se plaçant à un point de vue plus général, on peut dire que M. B. néglige à peu près complètement les points de contact entre l'histoire et le développement littéraire : défaut grave lorsqu'on cherche à faire connaître une littérature qui, plus qu'aucune autre, a subi l'influence constante des événements politiques. Ce point de vue n'avait pas échappé à M. Diez dont les deux livres sur les troubadours portent pour ainsi dire à chaque page le témoignage d'une connaissance approfondie de l'histoire du temps.

J'ai dit que sur certains points l'auteur était sorti sans nécessité des limites de son sujet. C'est le cas pour un des premiers paragraphes (p. 3-6), où M. B. se prononce en faveur de l'existence d'une épopée provençale aujourd'hui perdue. Cette hypothèse aurait pu être négligée sans inconvénient dans un travail qui a pour but de compiler et de classer les faits définitivement acquis à la science. En tout cas la façon dont M. B. présente son opinion ne satisfera personne. De telles questions demandent à être traitées avec une touche délicate, et bien des distinctions doivent être observées dont il n'est tenu ici aucun compte. Les vues de M. B. n'étant d'ailleurs accompagnées d'aucun argument qui n'ait déjà été plus d'une fois produit et réfuté, n'ont que la valeur d'une opinion personnelle.

M. B. aurait pu aussi laisser de côté l'*Alexandre* d'Alberic ou Aubri de Besançon, qui se rattache plus naturellement à la littérature de la langue d'oïl, comme M. B. en a jugé lui-même, puisqu'il a inséré ce morceau non dans sa

1. *Jahrbuch f. rom. Literatur*, XII, 8.

2. Je ne l'ai jamais vu : je ne le connais que par une notice dont je suis redevable à l'obligeance de M. l'abbé Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille.

3. *Archives des Missions*, I, 279-92.

Chrestomathie provençale, mais dans sa Chrestomathie française. En outre il n'est nullement sûr que ce poème appartienne « au moins au XI^e siècle ». Je le crois plutôt du commencement du XII^e. Notons en passant que le personnage nommé *Auberin le Moun* dans le ms. de Venise et cité § 9 ne peut guère être identifié avec Alberic de Besançon.

Maintenant, quelques observations détachées.

Je ne vois aucune raison pour placer la composition de *Boèce* avant 950. La comparaison avec les quelques mots de la langue d'oc que nous rencontrons épars dans quelques serments de fidélité du X^e siècle, ne peut donner aucun résultat solide. Dans les cas de doute il est toujours plus sûr d'adopter la date la plus rapprochée, qui serait ici la première moitié du XI^e siècle. — P. 12. Il est impossible de faire remonter au XI^e siècle le ms. Harl. 2928 qui contient le fragment de la traduction de S. Jean XIII-XVII qu'ont publié en même temps M. F. Michel et M. Hofmann. L'écriture n'est guère que du milieu du XII^e siècle, et il y a au fol. 194 un extrait du concile de Pise de 1134 (1135 selon le calcul Pisan) qui est probablement de la même main et certainement du même temps, que le reste du ms. — P. 15. M. B. cite le texte si connu du prieur du Vigois relatif au poème perdu de *Grégoire* Bechada, mais il se distingue de ses devanciers en substituant *Guillem* à *Grégoire*, et pour toute justification il se borne à dire en note que l'*Histoire littéraire* (X, 403) appelle à tort ce personnage *Grégoire*. Il doit y avoir ici quelque confusion de la part de M. B. : car l'*Histoire littéraire* n'a fait que suivre le prieur du Vigois dont le texte (Labbe, *Nova Bibl. mss. libr.* II, 296) porte « *Gregorius cognomento Bechada, de castro de Turribus.....* » A la vérité, dans le texte cité par M. B. G. a été substitué à *Gregorius*, mais cette correction est de M. B. lui-même, car bien qu'il ait pris sa citation de seconde main, et non pas directement dans Labbe, le texte auquel il se réfère (*Hist. litt.* X, 553, réimpression de Palmé) porte aussi *Gregorius*. Ce Grégoire avait selon toute apparence accompagné à la croisade son seigneur Golfier de las Tors, le héros de Marrah. — P. 16. M. B. a omis de donner la date, maintenant déterminée avec précision, de chacune des parties du poème de la Croisade albigéoise. Il n'est pas exact de dire que la rédaction en prose de ce poème se rapporte à un texte plus complet que celui qui nous est parvenu. Tout au plus le texte en prose permet-il de constater çà et là (par ex. après le v. 248) une courte omission dans le texte en vers. — Même page. M. B., à la suite de Fauriel (*Croisade alb.* p. xxv), considère comme vraisemblable l'identité d'Izarn, auteur de *Novas de l'heretge* avec le prieur du même nom qui est mentionné par Guillem de Tudele (v. 1887). Le nom Izarn ayant été fort commun au Midi, la parité des noms ne suffit point en ce cas à fonder une conjecture. On ne peut pas dire non plus que l'auteur de cette pièce ait été tout à fait contemporain de G. de Tudele, car il mentionne des personnages qu'on voit apparaître dans des documents historiques aux environs de 1240. — P. 17. G. Anelier, poète lyrique, et G. Anelier, auteur du poème de la Guerre de Navarre, paraissent être deux personnages différents; voy. la préface de M. Fr. Michel à ce poème, p. xxv. Si M. B. a des motifs pour les identifier, il aurait dû les faire connaître. — P. 19. Il n'est pas exact de dire que l'auteur de

Flamenca a gardé l'anonyme. S'il s'est nommé (comme c'était l'usage au temps où il composait), il a dû inscrire son nom au début ou à la fin de son œuvre. Or précisément il se trouve que l'unique ms. de ce poème a perdu ses premiers et ses derniers feuillets, — P. 23. Selon M. B. nous ne possédons que quatre mss. de la vie de saint Honorat. J'en ai indiqué sept en 1866¹, et il y en a un huitième à Tours². — P. 41, 51, etc. Faut-il écrire *Amanieu de Sescas* ou *des Escas*? Autrefois, dans son *Lesebuch*, M. B. tenait pour *de Sescas*: depuis il s'est rangé à l'opinion de M. Milà qui pense qu'Amanieu tirait son nom du lieu d'*Escas* dans l'évêché d'Urgel. Mais il y a en France un lieu appelé *Sescas* (St-Martin de Sescas, cant. de St-Macaire, Gironde), et je ne vois pas pourquoi notre troubadour n'en serait pas originaire. Je crois d'autant plus à cette origine que les mss., ainsi que B. lui-même l'a remarqué³, n'ont pas *des Escas*, mais *de Sescas*. Le nom d'Amanieu était du reste fréquent en Gascogne. Deux archevêques d'Auch l'ont porté au XIII^e siècle. J'ai sous les yeux une charte de 1294 5 (fac-sim. de l'École des chartes, n° 109) où figurent un Amanieu de Lados et un Bertran de Sescas; Lados et Sescas sont des lieux voisins. Dans les *Recognitions Feodorum*, dont le ms., enlevé au Bureau des Finances de Guyenne pendant la Révolution, est allé s'égarer à Wolfenbützel, on rencontre, en 1294, un Amanieu de *Sescars* qui était probablement apparenté avec notre poète⁴. Plusieurs autres *Amanieu* figurent dans le même document: tous Gascons. Ce n'est donc pas sans raison que j'ai maintenu *de Sescas* dans la préface de *Flamenca* et ailleurs; et M. B. lui-même y reviendra sans doute aussi. — P. 53. La rédaction en prose du *Breviari d'amor* contenue dans le ms. de Saint-Germain des-Prés (maintenant Esp. 353) est catalane. Un autre exempl. de la même rédaction est le ms. B. N. Esp. 205 (anc. 7695). — P. 58. M. B. avoue qu'il ne sait rien de la vie de sainte Catherine mentionnée par Raynouard *Lex. rom.* V, 590, qu'il ne pourrait même dire si elle est en vers ou en prose. Elle est en vers, comme M. B. pourra s'en convaincre en recourant au t. I du *Lexique roman*, p. xxij, et aux *Archives des Missions*, IV, 457. Elle appartient du reste plutôt à la langue d'oïl qu'à la langue d'oc. — A la p. 64 il y a une note malheureuse sur un « Pierre Desvaux de Cernai, moine de Citeaux »; nouvelle preuve qu'on ne peut guère traiter convenablement de la littérature d'un pays sans en connaître un peu l'histoire. — P. 65. Pour les sources de *Philomena* et pour le rapport des différents textes qu'on en possède, cf. mes *Recherches sur l'épopée française*, p. 27 ss. — P. 66. Selon M. B. le marquis de Santillane aurait signalé Raimon Vidal comme le fondateur du consistoire de la Gaie Science à Toulouse. Ce n'est pas au marquis de Santillane, mais à D. Enrique de Villena, qu'appartient cette invraisemblable assertion. Cette erreur avait déjà été commise par feu Cambouliu⁵ à qui M. B. l'a probablement empruntée. F. Wolf eût été une meilleure autorité⁶. — P. 72 *Castelnaudari*, I. *Castelnaudari*. Pour

1. *Arch. des Missions*, 2^e série, III, 277, tiré à part, p. 31.

2. *Arch. des Missions*, IV, 452.

3. *Jahrb. f. rom. lit.*, IV, 340.

4. *Archives historiques de la Gironde*, III, 252.

5. Dans un travail sur la Renaissance provençale à Toulouse au XIV^e siècle. *Jahrb. f. rom., lit.*, III, 132.

6. *Voy. Studien*, p. 238.

les noms de lieu, M. B. n'a aucun système : tantôt il suit l'orthographe du moyen-âge, et tantôt l'orthographe moderne. Jamais, du reste, il ne cherche à déterminer les lieux qui fournissent aux troubadours leurs surnoms, et se prive par là d'importantes lumières.—P. 75. Pour l'influence de l'école de Toulouse sur la littérature catalane M. B. aurait pu tirer meilleur parti des *Etudes* de F. Wolf, et consulter utilement les *Memorias* de Torres Amat ; voir notamment ce dernier ouvrage à l'article *Castellnou (Juan de)*.—P. 76. « Johann Nicolaus aus Piniac Rogier von Piniac » Non pas *Piniac*, mais *Pignans* (Var). C'est *Pignans* qu'il y a dans le travail auquel M. B. se réfère à la note 7. — P. 85. Raimon de Cornet « prêtre de *S. Antonnats*. » Comment M. B. n'a-t-il pas hésité devant une forme aussi invraisemblable ? Un instant de réflexion lui eût montré que ces mots doivent être ainsi coupés : *de S. Antom nats*, natil de Saint-Antonin (Tarn-et-Gar.). — P. 91. Les mss. 7656 et 7685 sont à peu près du même temps (XV^e siècle), et contiennent le même glossaire prov. lat., et non deux glossaires différents. — P. 92. Dans une nouvelle édition M. B. pourra indiquer l'original de la version provençale du traité de frère Philippe sur les merveilles de l'Irlande. Lorsqu'en 1866 j'ai fait une notice de cette version provençale, je n'en connaissais pas le texte latin. Pourtant je soupçonnais bien qu'il devait se trouver dans un ms. signalé comme appartenant à Walckenaer dans le Recueil de Voyages et Mémoires publiés par la Société de Société de Géographie, t. IV (1839), p. 3. Mais où trouver ce ms. ? En 1867, en parcourant au Musée Britannique le catalogue des *Additional Mss.*, je mis la main dessus. Il porte dans ce fonds le n° 19513. On lit sur le premier feuillet : « Ce ms. appartient à M. Walckenaer et lui a été donné par son ami Roulet en 1805. » En tête du volume est reliée la lettre de ce Roulet. Le *Libellus de descriptione Hybernie* s'y trouve aux fol. 164 et suiv. Le Rev. J. Dimock² et Sir Thomas Duffus Hardy³ ont signalé ce ms. L'un et l'autre ont connu la version provençale, mais, pour le premier elle est en français, pour le second, moins affirmatif, en français ou en provençal. Sir Thomas a donné quelques extraits de cette version, non sans commettre un certain nombre de fautes, que ma notice du même texte⁴ aurait pu lui épargner. — P. 93. M. B. est porté à croire que la version française de Gui de Chauliac contenue dans le ms. fr. 2027 est d'origine méridionale ; « parce qu'on y trouve des expressions non françaises, comme *mege* (médecin), en prov. *metge, mege*, en français *mire*. » La preuve est faible : *mege* existe incontestablement en français, ainsi que le prouvent les exemples cités dans Du Cange au mot *megechanus*. En fait, la traduction dont il s'agit est entièrement et sûrement française.

Une bonne moitié du volume (p. 99-203) est occupée par une table alphabétique des Troubadours. Sous le nom de chacun d'eux sont énumérées, par ordre alphabétique du premier mot, toutes les pièces dont il est l'auteur. Les pièces anonymes sont groupées, dans le même ordre, à la fin de la table.

1. Il est mentionné dans le Recueil des voyages et des mémoires publiés par la Société de géographie, t. IV (1839), p. 3.

2. *Giraldi Cambrensis opera* (Collection du Maître des rôles), V (1867), lxxvj.

3. *Descriptive Catalogue* (même collection), III (1871), 7 ss.

4. *Archives des Missions*, 2^e série, III (1866), 261 et 311.

C'est un travail qui, tel qu'il est, rendra des services. Je ne puis toutefois affirmer que cette table soit parfaitement conçue, ni qu'elle ait été rédigée avec le soin nécessaire. A la vérité, je ne l'ai point étudiée de très-près : la valeur des travaux de ce genre se reconnaît surtout à l'usage, et je préfère naturellement me servir d'une table ayant le même objet, mais disposée selon un plan tout différent et contenant plus de renseignements, que j'ai composée pour mon usage et que je publierai un jour. Mais en parcourant la table de M. Bartsch, et en la vérifiant sur quelques points, j'y ai trouvé des défauts qui eussent pu, ce me semble, être évités.

Je ne parle pas d'un certain nombre d'attributions qui me paraissent à première vue fort contestables. M. B. a prévenu l'objection, pour certains cas au moins, dans un récent compte rendu qu'il a fait de son écrit¹. Attendons le nouveau travail qu'il annonce. Pourtant je suis bien curieux de savoir comment il sera possible de justifier l'attribution à Guillem de Saint-Didier de la pièce *El temps quan va cazer foillas e flors*, qui est postérieure de trente ou quarante ans à l'époque où vivait ce troubadour. Et ainsi de plusieurs autres. Mais je n'insiste pas sur ce point.

M. B. mentionne pour chaque pièce la série des mss. où elle se trouve, mais il n'indique point le folio. Par là il a singulièrement abrégé sa besogne et restreint les chances d'erreur, mais il a diminué dans une égale proportion l'utilité de sa table, car il n'est guère commode de trouver une pièce dans des mss. qui en contiennent parfois plus de mille. — Chaque troubadour a son numéro d'ordre, et tous les anonymes figurent à la fin sous un seul numéro (461). Mais le numéro 460 ne donne pas, comme on pourrait le croire, le total des troubadours dont on possède les noms. Cela pour diverses raisons, dont l'une est que des troubadours homonymes sont généralement rangés sous un seul numéro, sans que la moindre tentative ait été faite pour constater l'individualité de chacun d'eux. Ainsi les neuf pièces rangées sous le seul n° 201, et ayant pour rubrique commune le nom Guillem, sont de quatre ou cinq personnages différents. Assurément, ces distinctions eussent exigé des recherches spéciales, mais de telles recherches sont la condition indispensable d'une table de ce genre.

Maintenant venons en à quelques faits particuliers que j'ai remarqués accidentellement; car, je le répète, je n'ai point entrepris la vérification systématique de cette table. M. B. a voulu comprendre dans son relevé tous les troubadours connus, même ceux dont le nom seul nous est parvenu. Je suppose qu'en somme il a atteint son but, car c'était (la table dressée par Diez aidant) la partie la plus facile de sa tâche. Toutefois je ne vois pas qu'il ait admis B. Astorgat, sur lequel voy. mes *Deuxiers Troubadours*, p. 141, note, ni la *cobla* que j'ai publiée dans ma notice sur Guillaume de la Barre, ni Pons de Merindol, troubadour peu connu, bien que sa vie ait été publiée (je la réimprimerai prochainement dans ce recueil). Il n'a pas tenu compte non plus des pièces du ms. fr. 795 (cf. mon *Salut d'amour*, p. 16). — M. B. n'a pas toujours bien combiné ses renvois. Ainsi, sous le n° 201, au nom Guillem, on lit ceci: « *En aquel*

1. *Heidelberger Jahrbücher der Literatur*, 1872, n° 1.

son quem play ni quem (I, *que m'agensa*. Tenson avec *Peire*. » Pas d'indication de sources. On se reporte au nom *Peire* dans l'espoir d'être mieux renseigné, et on ne trouve rien de ce qu'on cherche. La pièce se trouve dans le ms. Giraud fol. 18. Sous le même n° 201 est mentionnée une autre tenson avec Richart : « *Guillen, d'un plag novel*. » On cherche au nom *Richart* la mention des sources, et on ne l'y trouve pas¹. — Au n° 255 est indiquée une tenson avec renvoi à « *Rofin* ». *Rofin* figure en effet à la table (n° 426), mais la tenson cherchée ne se trouve pas à son nom : elle est au nom de *Rofian* (n° 425) qui devrait être écrit, ce me semble, *Rufian*. — N° 47. Le premier vers de la deuxième pièce est inintelligible, l. *occatzoua* : ce n'est sans doute qu'une faute d'impression. Mais ce n'est pas une erreur typographique qui a fait imprimer au n° 162, pièce 4 : *Mals albergiers denairada defen*. Il faut une virgule après *albergiers*, et couper *de fen*. — N° 188. *Grainier*. Sous ce nom, une tenson avec Guiraut Riquier, qui commencerait ainsi : *Grayner, pus non puec vezer*. Ce nom, *Grainier* ou *Grayner*, étant fort extraordinaire, et n'ayant jamais été mentionné par personne, on éprouve naturellement le désir de savoir d'où il est tiré, et on se reporte au nom de Guiraut Riquier, pour y trouver une indication de source. Là (n° 248, pièce 34) on lit *Grayner*. Cela fait trois formes. Aucune ne vaut rien, car le texte unique qu'on possède de cette pièce porte la leçon que j'ai donnée dans mes *Derniers Troubadours* (I, n° 283) : *G. Raynier, pus non puec vezer vos*. Ainsi, de *G. Raynier*, M. B. a fait un nom impossible, et de plus il a omis le dernier mot du vers. — N° 335. Trompé par une différence dans l'ordre des couplets, M. B. a indiqué la même pièce sous deux n° différents (pièces 22 et 68). — N° 416. *RALMEXZ Bistortz d'Arle*. Qu'est-ce que *Ralmexz*? A-t-on jamais rencontré un nom pareil dans aucun texte? Il ne faut pas croire que tout assemblage de lettres, rangées dans un ordre quelconque, puisse former un nom. *Ralmexz* se trouve dans trois recueils que l'on sait être dérivés d'une source commune, car ils ont les mêmes pièces et les mêmes fautes. Selon toute apparence ce barbarisme est le résultat d'une mauvaise lecture de *Raimonz*. *Raimonz Bistortz* est en effet le nom de ce troubadour dans le ms. Chigi (voy. *Archiv*, XXXIII, 426).

J'ai noté d'autres erreurs encore dans la même table, mais il serait fastidieux de continuer cet *errata* indéfiniment, et je m'arrête.

P. M.

Ueber die französische Nominalzusammensetzung. Ein Beitrag zur wissenschaftlichen Grammatik der französischen Sprache; von Johannes Schmidt. Berlin, 1872, in 4°, 40 p. (Mémoire publié dans le *Jahresbericht über das Luisenstedtische Gymnasium in Berlin*.)

Dans ce travail, l'auteur se propose d'étudier la composition des noms en français, question complexe et délicate qu'il ne pouvait assurément se flatter d'épuiser dans ce court mémoire. Ce n'est pas à dire que quarante pages bien

1. Si M. B. a eu en vue, comme je le suppose, la pièce qui se trouve dans I, n° 201, le premier interlocuteur n'est pas Richart, mais « *Senher coms*. » Est-ce parce qu'au dernier couplet figure le mot *ricairel* que M. B. a cru que le comte en question s'appelait Richart?

employées ne suffisent à une étude assez approfondie du sujet; mais l'auteur s'est attardé dès le début dans des considérations semi philosophiques, semi philologiques des plus intéressantes, il est vrai, mais qui sont un peu hors d'œuvre; et forcé par le manque d'espace, il n'a pu qu'effleurer la question quand est venu le moment de l'étudier. L'abrégé sommaire que nous donnons ici de la brochure établira suffisamment notre dire. I (p. 1-7.) *Historique de la question. De l'aptitude du français à former des composés.* II (p. 8-17.) *De la Composition en général : dvandva; juxtaposition; composition propre; composition impropre.* III (p. 17-22.) *Sur certains composés empruntés par le fr. aux langues classiques et aux langues germaniques.* IV (p. 22-28.) *Sur certains mots français formés avec des éléments empruntés au bas-latin.* V (p. 28-33.) *Des composés français proprement dits.* VI (p. 33-40.) *Du trait d'union. Diverses remarques. Conclusion.* En somme, comme on le voit, il n'y a que le ch. V où l'auteur aborde réellement son sujet. Sur 40 pages, 5 ou 6 sont consacrées au point capital, 32 à des points secondaires plus ou moins importants; on avouera que la proportion n'est pas très bien gardée.

Nous ne voulons pas dire que ces 32 pages soient à dédaigner; loin de là, on y trouvera bien des choses intéressantes. Les réflexions de M. Schmidt sur les rapports que le français, au point de vue de la composition, doit présenter, par l'intermédiaire du latin d'où il dérive, avec les langues indo-européennes; ses remarques sur les équivalents plus ou moins approchants du dvandva sanscrit en grec, en latin et en roman, et sur les différences qui séparent l'une de l'autre et les liens qui rattachent entre elles la composition à la dérivation; ses observations sur la place que doivent occuper dans le composé le terme déterminant et le terme déterminé; sur les caractères distinctifs de la composition propre (*achte*) et de la composition impropre (*unachte*), — tout cela est fin et ingénieux et se lit avec plaisir. Nous en dirons autant du chapitre consacré à la formation des mots composés empruntés tout d'une pièce au grec, au latin et aux langues germaniques, ou formés par voie d'analogie avec des éléments grecs ou latins (peut-être cependant aurait-il fallu plus appuyer sur les caractères de cette formation analogique). Mais la théorie exposée au ch. IV est inadmissible. Il s'agit d'une trentaine de mots composés offrant tous les caractères extérieurs de mots simples, et qui, selon l'auteur, auraient été créés non pas avec des éléments français donnant une composition purement française, ni non plus avec des éléments du latin vulgaire produisant des composés du latin vulgaire qui, avec la transformation de la langue populaire, seraient devenus plus tard français, mais avec des éléments du latin vulgaire ou du bas-latin réunis pour la première fois en corps de mots par le français et, du moment de leur réunion, produisant un mot français nouveau. Cette bizarre théorie, qui ne peut s'expliquer que s'il s'agit de mots de formation savante, mais est incompréhensible s'il s'agit de la langue populaire, ne soutient pas l'examen. Et de fait sur les 30 mots qui composent cette liste, trois sont savants (*mappemonde, salpêtre, onpeau*); neuf sont des composés purement français (*aubépine, champart, Clermont, Dampierre, Montmartre, onfèvre, onflamme, printemps, primevère*); deux autres présentent une étymologie douteuse (*acer arbor* pour érable étant bien incertain, et *maris lucus* pour merluche ayant contre lui l'italien *merluzzo*

et l'espagnol *merluzza*, mots qui n'ont pu être pris au français, vu le commerce important dont la merluche est l'objet sur tout le littoral de la Méditerranée). Restent *autruche*, *connétable*, *cornouaille*, *orfroï*, *outarde*, *tréfonds*, *Vauluse*, *vimaire* et les sept jours de la semaine. Or *connétable* est le latin vulgaire *comestabulus*, classique *comes stabuli*; *Cornouaille* est si régulier que le composé latin vulgaire *Cornu Wallie* n'a pu donner phonétiquement rien d'autre chose; le composé vulgaire *Vallô clusa* (= class. *vallem clusam*) n'a pu devenir que *Val'cluse*, *Vauluse*; *vimaire*, *outarde*, *autruche*, *orfroï*, s'expliquent tout aussi bien par des composés populaires *vismājor*, *ar'stūda*, *ar'struthio*, *aur(um) phrygi(um)*. *Dimanche* = *die(m) donūnica(m)* = *die d'men'che* = *diemenche* = *dumanche*. *Terfonds* ou *tréfonds* et *lundi* sont les composés latins *terr(ae) findus*, *lun(ae) dies* où la protonique brève *ae* (cf. *sacellum* = *siècle*) tombe, d'où *terfonds*, *lundi*. Les autres jours de la semaine sont des composés français ou en composés du latin vulgaire. Il n'y a pas à chercher autre chose.

Le chapitre V, qui devrait être le plus complet, est le plus défectueux. Les noms composés y sont divisés en six classes, suivant qu'ils sont formés de noms et de noms, de noms et d'adjectifs, d'adjectifs et d'adjectifs ou participes; de substantifs et verbes, de substantifs et substantifs avec préposition. Ces divisions purement extérieures, et où l'auteur introduit une nouvelle subdivision basée sur la présence de l'absence du trait d'union (!), sont tout-à fait confuses. L'on voit réunis ensemble des mots comme *chef-lieu* et *Hôtel-Dieu*; *bas-relief* et *blanc-bec*; *char à bancs* et *piéd à terre*, *wre mort* et *clair semé*, c'est-à-dire les mots *juxtaposés* confondus avec les mots *composés*. Cette partie, qui doit être la partie capitale, est traitée par trop superficiellement; elle est à refaire. Dans le dernier chapitre, l'auteur présente des réflexions très justes sur la bizarrerie de notre orthographe dans l'emploi du trait-d'union, et sur la fusion plus ou moins complète opérée parfois entre les deux termes des composés. Si l'on peut discuter sa tentative de vouloir retrouver en français une sorte de composition propre ou *pure*, il faut approuver ses remarques pleines de finesse sur la prétendue composition des mots comme *aide-de-camp*, *chef-d'œuvre*, où la langue procède par voie d'analyse au lieu de recourir à la synthèse qui est le caractère propre de la composition, et fait justement tout le contraire d'une composition. Nous aurions encore à signaler quelques autres observations ingénieuses, mais l'espace nous manque. En somme, cet opusculé vaut surtout par les remarques de détail, et l'auteur aurait évité la plus grande partie de nos critiques, si au lieu d'intituler sa brochure: *De la composition du nom en français*, il lui avait donné pour titre: *Quelques observations à propos de la composition du nom en français*.

A. DARMESTETER.

Sulle versioni italiane della Storia Trojana. Osservazioni e confronti di Adolfo MUSSAFIA. Vienna, Gerold, 1871, in-8°, 50 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie*, t. LXVII).

L'objet principal de cet excellent travail est la comparaison de la *Storia trojana* de Binduccio da Scelto, écrite au commencement du XIV^e siècle et peut-

1. *Dies* a été traité comme si l'i était long, puisqu'il s'est maintenu sans changement en

être même plus tôt, avec le *Roman de Troie* de Benoit de Sainte-More. M. Mussafia montre que Binduccio a traduit, non pas le latin de Guido Colonna, mais le français de Benoit. Il exprime un vœu auquel s'associeront tous les lecteurs de sa brochure, celui de voir publier en entier le texte de Binduccio: la fidélité presque littérale de cette traduction ne l'empêche pas d'être écrite dans un style excellent. Le savant critique nous apprend en outre qu'un ms. de Florence, qui contient la traduction, faite par Celfi au XIV^e siècle, de Guido Colonna, y a mêlé dans une forte proportion une traduction de Benoit (différente de celle de Binduccio). Il présente d'intéressantes observations sur les deux traducteurs anciens de Guido, Bellebuoni et Celfi (dont l'œuvre, plusieurs fois imprimée jadis, a été fort imparfaitement rééditée à Naples en 1868 par M. del Russo), et termine par un appendice où il fait voir qu'Armannino de Bologne, qui a composé au début du *buon secolo* une vaste compilation historique appelée *Fiorita*, y a inséré un morceau emprunté à l'*Enéas* de Benoit de Sainte-More, auquel reviennent dès lors les éloges donnés par les critiques italiens tant à ce passage qu'à ceux de Binduccio qu'on a jusqu'ici imprimés.

Ueber die spanischen Versionen der Historia Trojana von D^r Ad. MUSSAFIA. Wien, 1871. Karl Gerold's Sohn, in-8°, 26 p.

M. Mussafia, dans cette étude sur les différentes versions espagnoles de l'*historia trojana*, montre qu'une partie de ces versions, représentée jusqu'à présent par les mss. de l'Escorial H. I. 6, probablement aussi L. II. 16, et de la bibliothèque du duc de Osuna I. N. 16, dérive directement de la version française de Benoit de Sainte-More, — que l'autre, contenue dans les mss. Osuna II. M. 23 (attribuée à Pedro Lopez de Ayala) et III. M. 2 (traduction catalane faite en 1367 par Jachme Conesa), dérive du texte latin de Guido Colonna. — Les indications et courts extraits donnés par M. Amador de los Rios (*Historia de la lit. esp.* IV, 344-356) sur d'autres mss. de l'Escorial et de la bibliothèque du duc de Osuna, sont trop insuffisants pour permettre de juger s'ils appartiennent à l'une ou l'autre de ces versions ou s'ils en sont indépendants. — Ce travail est terminé par l'examen des textes imprimés des versions espagnoles de l'*Historia trojana*, surtout du texte de Delgado, dont la première édition est de 1509. Il ressort de la comparaison de ce dernier texte avec Guido Colonna que le commencement du récit dans Delgado n'a pas pour source unique Guido et que quand le traducteur espagnol use du texte latin il l'abrège beaucoup, mais que dès le moment où Delgado renonce aux autres sources pour suivre Guido seulement il le reproduit très-exactement.

Le rapport d'une des versions espagnoles avec la version française avait déjà été indiqué par M. Amador de los Rios, mais d'une façon si vague qu'il est évident que cet écrivain ne connaissait même pas de nom Benoit de Sainte-More: la méprise qu'il a commise (IV, 346) en prenant le nom de Beneyto de Santa Maria qui se trouve dans le prologue du ms. de l'Escorial H. I. 6. pour celui du traducteur castillan de l'*historia trojana* l'indique assez clairement. Il est

roman. Relevons en passant la singulière affirmation de M. Schm. disant (p. 26) que dans *lundi, mardi*, etc., l'accent s'est déplacé et se porte maintenant en français sur la première syllabe (?).

probable, comme le fait remarquer M. Mussafia, que c'est le titre seul du ms. de l'Escorial : *Historia de la guerra y ruina de Troya de Daretys Frigio y Dictus Cretense, traducida del frances al castellano*, qui a conduit M. Amador de los Rios à admettre un original français. M. Mussafia, cette fois, par la comparaison des passages du texte espagnol donnés par M. Amador de los Rios avec les vers correspondants de Benoit de Sainte-More, a parfaitement établi le rapport des deux textes. Il reste, comme le remarque l'auteur de ce travail, après avoir séparé les versions qui dérivent de Benoit, à faire une étude comparative des mss. et des éditions qui ont ou paraissent avoir Guido pour source. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra trouver l'origine des additions de l'édition de Delgado.

A. M.-F.

Li Romanz de la Rose. Première partie par Guillaume DE LORRIS. Vom Oberlehrer D^r PUSCHEL. (Abdruck aus dem Programm des Friedrichst. Gymnasiums zu Berlin, 1872). Berlin, Buchdruckerei von Lange, 1872, in-4°, 26 p.

Cette brochure ne comprend que les 834 premiers vers du poème; l'éditeur dit à la fin : « Les limites tracées à notre travail ne nous permettent pas de continuer. Nous avons l'intention de publier ailleurs le reste de la première partie du roman. » Il faut espérer que M. Puschel reprendra le fragment qu'il imprime ici à part. Nous lui demanderons aussi, dans la publication qu'il annonce, de rendre compte plus clairement du principe qu'il a suivi dans l'établissement de son texte. Pour les leçons, il s'est borné à comparer avec l'édition de M. Michel (reproduction de celle de Méon) un manuscrit qui est à Berlin et la traduction anglaise attribuée à Chaucer; au reste ces secours lui ont permis d'obtenir un texte généralement satisfaisant¹, — et il dit lui-même qu'il n'a pas la prétention d'arriver à un résultat définitif, qui ne sera dû naturellement qu'à la comparaison des manuscrits. Quant aux formes, voici comment il s'explique, en français, dans sa préface : « La première partie du roman a été composée par Guillaume de Lorris, la seconde par Jean de Meung. On trouve le même dialecte employé dans les deux parties de l'ouvrage. Il suit de là que le dialecte à rétablir est celui du continuateur. Meung est situé dans la partie occidentale de l'Orléanais, où se parlait le dialecte bourguignon modifié par le mélange des formes normandes. » Voilà un détour assez singulier : pourquoi ne pas s'en tenir à la première partie, dont l'auteur, Guillaume de Lorris, était également orléanais, mais parlait une langue plus pure que Jean de Meung? — Quant à la détermination des formes de ce « dialecte », j'avoue être incapable de saisir, dans la plupart des cas, les raisons qui ont guidé l'éditeur. — Bornons-nous aux premiers vers; pourquoi préfère-t-il v. 2 *mensonges* à *mençonges*, v. 3 *Mes* à *Mais*, v. 3 *tels* à *tex tiels tiex tius teus*, v. 9 *Auceys* à *Ainçois*, v. 29 *trout* à *trestout*, v. 40 *Dex* à *Diex*, etc., etc.? Parfois les corrections de M. P. faussent les rimes, p. ex. v. 81 (où il faut *detranche ranche*), v. 286 (*desdain*), v. 384 (*em-*

1. M. P. — c'est une tentation fréquente en pareil cas — est porté à favoriser les leçons de son ms.; quant au ms. que le traducteur anglais a eu sous les yeux, je ne sais s'il appartenait aux meilleurs.

peres), etc.; d'autres fois il se contredit, p. ex. *choir* v. 243 et *dechoir* v. 247, *iere* v. 108, *ere* v. 291 et *cire* v. 381 (ces deux dernières formes faussent la rime), *mes* v. 3 et *mais* v. 46, etc. M. P. peut avoir raison dans plusieurs de ces cas, mais son édition offre actuellement l'apparence d'un arbitraire complet.

Il n'en résulte pas moins évidemment de ce court échantillon que l'éditeur connaît à fond l'ancienne langue française, et qu'il travaille avec beaucoup de soin et d'intelligence¹. Nous engageons M. Püschel à continuer son édition, mais nous lui conseillons de réfléchir plus mûrement à la constitution de son texte, et de s'en fier moins aux règles fort peu sûres de Burguy qu'aux résultats qu'il aura tirés lui-même d'une étude minutieuse de la langue et surtout des rimes de son auteur.

G. P.

Del governo de' regni sotto morali esempi di animali ragionanti tra loro, ed. Emilio TEZA. Bologna, Romagnoli, 1872, in-18, XXVI-149 p. (*Scelta di Curiosità*, livr. 125).

Ce petit volume est la reproduction de la traduction du *Kalilah et Dimnah* grec imprimée à Ferrare en 1583 et attribuée à tort à Nuti. M. Teza, dans des notes préliminaires, a fait de nombreux rapprochements entre cette traduction et le texte grec, étudié non-seulement dans les éditions, mais dans d'importants manuscrits. Ces rapprochements prouvent qu'une nouvelle récitation du texte grec est nécessaire pour qu'on puisse apprécier le rapport exact de ce texte à l'hébreu et la forme primitive du texte hébreu lui-même. M. T. a annoncé, il y a longtemps déjà, qu'il avait l'intention de faire ce travail; nul n'y est mieux préparé, et nous nous plaignons à regarder le présent volume comme un simple avant-coureur. Le savant éditeur réserve sans doute pour cet ouvrage futur toutes les explications dont il a cette fois privé le lecteur. — Il est regrettable que la copie qui a servi à cette réimpression ait été faite avec négligence, et que M. Teza ne l'ait pas collationnée avec l'ancienne édition. On peut voir dans un article de M. Mussafia (*Liter. Centrblatt*, 1872, p. 363) quelques-uns des passages mal copiés ou omis par le copiste de M. Teza. C'est un petit inconvénient auquel un *collata*, fruit d'une collation soignée avec l'édition de Ferrare, pourrait encore obvier au moins en partie.

1. Dans sa *Préface*, M. P. essaie de prouver, — avec raison, — que Jean de Meun a écrit sa continuation avant 1277, et que par conséquent Guillaume de Lorris a composé la première partie non pas vers 1260, mais vers 1235. Les mêmes raisonnements, à peu de chose près, avaient été présentés dans l'*Histoire littéraire* (t. XXIII, p. 2, 24) et avaient conduit aux mêmes résultats. Il est étrange que M. P. n'ait pas consulté un pareil ouvrage, et se borne à réfuter Lenglet-Dufresnoy.

PÉRIODIQUES.

I. REVUE DES LANGUES ROMANES, III, 1. — P. 5. Alart, *Charte albigeoise*. C'est une donation faite en 1211 à la commanderie de Vaour (Tarn), tirée d'un cartulaire exécuté à Perpignan en 1282. Cet acte a subi, quoi qu'en dise l'éditeur, des modifications orthographiques qui ne permettent guère de l'employer comme texte de langue. — P. 9. Montel, *Inventaire des Archives du Consulat*. Publication d'un inventaire remontant au XIV^e siècle. Ce document intéresse l'histoire locale plus que la philologie. Le petit glossaire qui suit (p. 61-7) contient quelques explications contestables. *Assaviar* « assiéger » est fort douteux ; *en aval* veut dire « au-delà », « en suivant », mais non « environ » ; *lauzisme* n'est pas « lot », mais « lods » ; *mar* est quelquefois masculin en provençal : il n'y a pas de raison pour y voir un hispanisme. — *Obrvetz* n'est pas un mot : lisez *o brevetz*. — Je ne comprends pas du tout ce que veut dire M. Montel lorsqu'il dit que *senher* est le « superlatif de *senhor*. » — P. 68. Boucherie, *Explication du surnom de Borracio donné à Arnaud comte d'Angoulême*. Ce personnage reçut le surnom de *borracio* après avoir pris un loup vivant. M. B. montre que l'explication donnée par Du Cange au mot *Borratium* (*vestis ex borra confecta*) n'est pas acceptable, et pense retrouver dans le patois saintongeais le mot *bourras* signifiant « loup. » — P. 71. Le même, *Quel est le sens du mot diger employé par les praticiens de l'époque mérovingienne ?* On sait que ce mot, dont il existe deux exemples, un dans la loi salique, et un dans une charte mérovingienne (Tardif, n^o 22, l. 14), n'a jamais été bien expliqué. M. B. pense qu'il doit être considéré comme une corruption de *dicere*, et entendu au sens de l'ancien français *être à dic*, c'est-à-dire « manquer » (voy. G. Paris, *Alexis*, p. 184). M. B. explique de la même manière *dicere* dans les formules d'Angers XI (et non XXIII) et XXIV¹. Cette explication est au moins ingénieuse et vraisemblable. Notons que, dans les *Formules*, les mots *per sua menata* ne veulent pas dire « par ses menées », mais, au sens propre, « par sa menée » : il s'agit de la menée ou de la conduite des bestiaux qui sont l'objet du litige. — P. 78. L'abbé Vayssier, *Le dialecte rouergat* (1^{er} art.). — P. 89. Poésies patoises de Nicolas Fizes (1679-1716). — P. 122. *Lou jujomen darnier*, chant des crieurs de nuit en Languedoc. — La bibliographie se compose d'un article sur le *Catalogue botanique* de M. Azais (voy. *Romania*, I, 269) et d'une annonce du premier n^o de la *Romania* pour laquelle nous offrons tous nos remerciements à la *Revue des langues romanes*.
P. M.

1. Édition comprise dans le t. II de l'*Essai sur l'Hist. du droit français* de M. Giraud. — Ce sont les numéros 495 et 497 du *Rec. de Formules* de M. de Rozière.

II. ROMANISCHE STUDIEN, hgg. von E. BOEHMER. II : *Quaestiones grammaticae et etymologicae*. — Ce fascicule d'un grand intérêt est dû exclusivement à M. Boehmer, à l'exception du *Vocabulaire hébraïco-français* d'Oxford, publié par M. A. Neubauer (p. 163-196) : encore celui-ci n'a-t-il livré que la copie du glossaire, qui contient sur trois colonnes : a) les mots hébreux (en ordre alphabétique) ; b) la traduction française en lettres hébraïques ; c) la traduction latine en caractères latins ; c'est M. B. qui a fait la transcription des mots français en caractères latins. Ce travail délicat et difficile ne semble pas à M. Darmesteter avoir été accompli d'après les meilleurs principes : la méthode de M. B., qu'il a exposée dans l'article suivant, *De vocabulis franco-gallicis judaice transcriptis* (p. 197-220), est plus interprétative que reproductive. Il distingue les sons français par des caractères particuliers, non-seulement d'après les lettres hébraïques qu'il veut rendre, mais d'après ses idées propres sur les sons français (p. ex. il distingue deux *n* où l'hébreu n'a qu'une seule et même lettre, il rend par plusieurs voyelles les caractères où se confondent *e* et *i*, *o* et *ou*, etc.) ; il vaudrait mieux adopter un système qui mit sous les yeux du lecteur tout ce que donne l'hébreu et rien de plus. Le travail de M. B. n'en est pas moins tout à fait remarquable, et ses observations sur les sons, quelquefois un peu hors de leur place, sont utiles ; il publie à la suite un extrait du glossaire de Leipzig (voy. *Romana*, I, 171). — P. 220-230, *de lingua hispans romana ex glossario arabico et latino illustranda* E. Boehmeri adnotatio. Un glossaire arabe-latin du IX^e siècle, conservé à Leyde, et qui devait être publié par deux professeurs de Halle, morts tous deux, fait le sujet de cet article : le latin a dû être écrit en Espagne, et M. B. rassemble les renseignements qu'il y trouve sur l'état du roman espagnol à cette époque reculée : il y a, notamment dans la conjugaison, des observations importantes. — P. 231-294, *de colorum nominibus equorum* Ed. Boehmeri collectanea. Ce travail curieux et plein d'une érudition variée contient des renseignements auxquels tous les romanistes auront souvent à recourir ; il est malheureux que l'auteur ait cru devoir se laisser aller à son goût pour les étymologies aventureuses. Pour une ou deux qui sont admissibles, combien en propose-t-il avec confiance qui font vraiment frémir ! Nous citerons la riche dérivation, tout-à-fait dans le goût de Ménage, qu'il attribue au mot latin *flacidus*, d'où il tire blé (*flacido flado blado*), blet (*flacido flacé-att blé-et blet*), blaiche, etc. *Si alius alta placent*, dit fort bien M. B., *ignoscendum est*. — P. 295-301, *De sonis grammaticis accuratius distinguendis et notandis* : tableau, dressé spécialement pour les langues romanes, des voyelles et des consonnes, et des caractères que M. B. propose pour exprimer leurs nuances. Ces caractères ont peu de chance d'être adoptés ailleurs que dans l'imprimerie où ils ont été gravés ; quant à la classification des sons, elle prête en certains points à la critique ; mais elle est en somme utile et judicieuse, et nous en recommandons l'étude aux romanistes. — P. 302-308, *Appendice* (en allemand) ; sorte de chronique. M. B. y annonce fort aimablement la *Romana* (bien qu'il me fasse dire, sur le principe des races, autre chose que ce que j'ai dit). Parmi les autres notices, nous remarquons une critique très-détaillée et fort instructive du livre de Rausch, *Geschichte der rhaeto-romanischen Literatur* (1870).

III. IL PROPUGNATORE, V, 2. — P. 178-215, F. Carta et E. Mulas, *le Carte d'Arborca e l'Accademia di Berlino*. C'est la fin du travail dont nous avons parlé dans notre précédent numéro (p. 264) : les deux défenseurs des *Carte d'Arborca* répondent aux jugements de MM. Tobler, Dove et Mommsen. Nous sommes obligé de dire qu'en général ils ne comprennent pas ce qu'ils essaient de réfuter : par exemple, pour prouver à M. Tobler que *ciera* et *zambra* ne viennent pas du français *chère* et *chambre*, ils montrent que le mot bas-latin *cara* se retrouve en sarde et dans d'autres dialectes, et que les Sardes possèdent le mot *camara* et les Romagnols le mot *cambra* (p. 191-192). Le reste est à peu près de cette force. Nous avons reçu de MM. Carta et Mulas, à propos de notre premier compte-rendu, une lettre aussi longue que polie, qu'il nous est impossible d'insérer, mais qui nous engage à déclarer expressément que nous n'avons entendu rien dire qui puisse porter atteinte à la considération de ces Messieurs. Quant à la question des *Carte d'Arborca*, à moins d'incidents nouveaux, nous n'en parlerons plus ici : la *Romania*, nous l'avons dit dans notre prospectus, ne s'occupe pas des productions littéraires modernes. La science est désormais tout-à-fait désintéressée dans cette affaire : la seule chose qui puisse encore piquer une curiosité d'un tout autre genre, c'est l'histoire de la falsification. Nous avons échoué dans notre tentative pour amener M. Pillitu à rompre le silence où il se tient ; MM. Carta et Mulas relèvent seuls ce qu'ils appellent notre insinuation, *di fronte alla quale, ajoutent-ils, dovrebbe tremare ogni anima onesta*. Mais ils se contentent de cette protestation, et ne communiquent, ni dans leur lettre, ni dans leur article, aucun des détails que nous aurions voulu connaître. Ils ne nous disent même pas si le père Cosimo Manca a terminé ses jours. S'il est en vie, nous invitons de nouveau les Sardes à procéder à une enquête : lui mort, il sera impossible de savoir jamais la vérité sur la manière dont s'est opérée cette splendide mystification. Pour en finir avec les *Carte d'Arborca*, disons que M. le comte Baudi di Vesme a bien voulu adresser à la *Romania* l'ensemble des écrits où il a défendu contre les Berlinoïses et d'autres l'authenticité des pièces lues et traduites par M. Pillitu avec un succès si inespéré. Nous respectons M. Baudi di Vesme, nous rendons hommage à sa bonne foi et à la rare courtoisie de sa polémique, nous comprenons parfaitement qu'il ne puisse se résoudre à renoncer à une illusion qui l'a passionné depuis si longtemps, — *difficile est longum subito deponere amorem*, — mais nous ne pouvons réellement perdre à une tâche aussi stérile que celle de répondre à ses objections un temps et une place que nous pouvons mieux employer. Ceux qui ont eu foi dès l'abord dans les *Carte* et surtout ceux qui ont confessé cette foi publiquement ne se laisseront sans doute pas convertir ; l'essentiel est qu'elles ne fassent plus de prosélytes : nous espérons qu'il en sera ainsi, et que, sans qu'il soit besoin de nouvelles polémiques, la *question d'Arborca*, après avoir fait couler tant d'encre inutile, glissera dans l'oubli où elle doit s'enfoncer. Nous aurions seulement voulu savoir ce qu'en pense M. Pillitu. — P. 216-230, Scarabelli, *la Chiarentana e il Bulicame nella divina Commedia* ; remarques intéressantes où l'auteur combat l'explication donnée par M. Lanci des passages où se trouvent ces mots. — P. 231-243, A. Mussafia, *sul Testo di alcune prediche di Fra Giordano* ; observations qui montrent que l'édition des précieux sermons de Fra Giordano donnés dans les *Testi di lingua* est à relaire.

— P. 244-255, *la Leggenda di San Giuliano* (cf. *Romania*, I, 226). Feu l'abbé Fiacchi avait tiré cette légende d'un ms. qu'on ne connaît pas et l'avait préparée pour l'impression; M. Zambrini l'imprime. Elle est curieuse et mériterait d'être étudiée de près; elle est certainement, comme le dit M. Z., la source de la popularité de saint Julien comme patron des voyageurs. M. Z. donne des renseignements sur d'autres textes de cette histoire. — P. 256-278, L. del Prete, *sopra una supposita iscrizione volgare lucchese del anno MLXV*; M. del Prete combat, avec raison à ce qu'il semble, l'ancienneté d'une inscription défendue par M. C. di Vesme dans le précédent fascicule (cf. *Romania*, I, 264). — P. 286-295, V. Imbriani, *la Novellaja milanese* (suite). — P. 296-318, Fruscella, *Giovanni Pontano e suoi tempi*, analyse du premier volume de l'ouvrage du prof. Tallarigo, qui vient de paraître sous ce titre. — P. 319-365, *I manoscritti italiani che si conservano nella biblioteca roncioniana di Prato*; suite de ce travail, et en particulier du dépouillement de la correspondance de l'abbé Casotti. — Le fascicule se termine par le sommaire de nos deux premiers numéros, accompagné de quelques lignes plus qu'obligeantes. G. P.

IV. ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUERN SPRACHEN UND LITERATUREN, hgg. von HERRIG, XLIX, 1-2. — P. 1-52. A. Hoppe, *Beitrag zur englischen Lexicographie*. Ne se rapporte qu'à l'anglais moderne. — P. 53-88. E. Stengel, *Die provenzalische Liederhandschrift Cod. 42 der Laurenzianischen Bibliothek in Florenz*. Nous reviendrons sur ce travail intéressant, qui ne sera achevé que dans le prochain numéro. — P. 121-138. J.-J.-S. May, *Camoens als Dichter und Krieger*. Cet article a un caractère tout biographique et littéraire, avec de jolies traductions en vers allemands. — P. 163-192. F. Glauning, *Versuch über die syntaktischen Archaismen bei Montaigne*. Premier article: l'article (p. 164-180), le pronom (p. 180-192). Intéressant, surtout le chapitre sur l'article. — Compte-rendu du *Dict. d'Étym. daco rom.* de Cihac. A. B.

V. GERMANIA, XVII, 1. — P. 28-39. Fragments du Grégoire de Hartmann d'Aue, par K. Schröder et K. Bartsch. — P. 39. J. Strobl, *Encore l'énigme du nom de Primas*. Cette note est la continuation d'une singulière aberration de quelques savants. M. Grion (de Vérone) a publié, dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie*, t. II, p. 408 ss., un article absolument extravagant sur le poète Freidank, qu'il identifie avec le *Primas* dont un si grand nombre de poésies latines rythmiques portent le nom, et aussi avec le patriarche Wolger d'Aquilée! Il a découvert dans les *Carmina Burana*, qu'il paraît attribuer tous au même auteur (Primat = Wolger = Freidank), l'énigme suivante (p. 245) :

Littera bis bina me dat vel syllaba trina.
 Si mihi dematur caput, ex reliquo generatur
 Bestia; si venter, pennis ero tecta decenter;
 Nil, si vertor, ero, nil sum laico neque clero.

M. Grion est allé s'imaginer, on ne sait pas pourquoi, que ces vers contenaient le nom du poète: « Il nous donne, dit-il, son nom de baptême dans une énigme qui n'est pas difficile à résoudre... Le poète s'appelle, avec une terminaison latine, *Wolf-ke-us*. C'est bien un nom de trois syllabes; mais il est déjà tout entier

dans les quatre premières lettres, si on traduit avec le poète *ker* (fr. *chier*) par « tête. » Donc si on enlève la tête, il se produit une bête, *wolf* = loup ; si on enlève le ventre (ital. *cpa*, en all. avec substitution de consonne *eph*), *f*, on a un homme laineux, *wollig* (*wol-c-er*, *Volcherus* = *Wolbertus*), un doux agneau ; si on retourne le nom allemand, c'est-à-dire si on le lit à rebours, *rek-flow*, on obtient un « guerrier mou » (*flauen recken*), qui ne vaut rien pour le clergé ni pour les laïques (l. l. p. 412). » De belles ! — Là dessus M. Krause, dans la *Germania*, XVI, 306, entend, « si Wolfger se cache vraiment dans cette énigme, de l'en extraire (*herausschalen*) d'une façon plus commode et plus plausible. *Littera bis bina me dat*, chaque fois deux fois deux lettres (*sic*), *wolf-krus* ou *-grus*; ou bien trois syllabes, *wolf-ke rus*. *Si mihi dematur caput* (c'est-à-dire la fin, *krus*), *ex reliquo generatur Bestia* (*wolf*, loup); *si venter* (première syllabe, *wolf*), *pennis ero tecta decenter* (c'est-à-dire *grus*, grue, qui va très-bien avec le fém. *tecta*); *Nil si vertor ero*, etc., c'est-à-dire *kruswolf* ou *krusewolf*, épithète assez convenable pour un *Goliath* et un viveur (je passe l'explication bizarre de M. Krause). » — Voici maintenant M. Strobl qui revient à la charge : il ne veut ni du *rek-flow* ni du *kruswolf*; il avait trouvé depuis longtemps l'explication de l'énigme, et il la réservait « pour d'autres temps, » mais il prend pitié des vains efforts de MM. Grion et Krause et il la donne. Dans ces vers, il n'y a pas autre chose que *Galtherus*. En effet, « *Littera bis bina me dat*, etc. » le poète traite le *th* (= *θ* grec) comme une lettre ; *Si mihi dematur caput* (la tête n'est jamais la fin, mais le commencement : donc il faut enlever *Gal*), *ex reliquo generatur Bestia*, c. à d. *therus* = *θηρος* (*sic*); *si venter* (*ther*), *pennis ero tecta decenter*, c. à d. *galus* pour *gallus*; le fém. *tecta* s'explique suffisamment par *bestia*. Si nous retournons le nom, nous n'avons ni *reckflow* ni *kruswolf*, mais réellement *nil*. » — L'énigme en question se trouve parmi des pièces du même genre sur le jeu et n'a aucun rapport avec le nom d'un auteur quelconque. *Littera bis bina* veut dire « quatre lettres » et non « huit lettres ; » si quatre lettres donnent trois syllabes, elle se compose donc d'une consonne et de trois voyelles ; d'après le v. 3 la dernière voyelle est un *a*. Le mot est tout simplement *alea* : si on enlève l'*a* on a *lea*, si on enlève l'*e* on a *ala*. Le quatrième vers est obscur ; j'y soupçonne un jeu de mots où l'auteur, en semblant employer les termes usuels des logoglyphes, fait allusion en réalité à une locution comme *vertere aleam*, et indique que le jeu est pernicieux pour les laïques comme pour les clercs. — P. 62. R. Köhler, *l'ancien poème allemand le Busant et le roman français l'Escoufle*. M. K. montre que ces deux poèmes ont essentiellement le même sujet.

G. P.

VI. ZEITSCHRIFT FÜR DEUTSCHE PHILOLOGIE IV, 1. — P. 1-30, I. Harezyk, *zu Lamprechts Alexander*. On sait que l'*Alexandre* de Lamprecht est fondé, au moins pour une partie, sur le poème d'Albéric de Besançon dont un ms. de Florence nous a conservé les cent cinq premiers vers. L'œuvre du poète allemand est arrivée jusqu'à nous par deux mss. fort différents l'un de l'autre. Jusqu'à présent, d'un accord à peu près unanime, on avait considéré la plus développée de ces deux leçons, contenue dans un ms., aujourd'hui brûlé, de Strasbourg, comme le texte le plus voisin de l'original, et l'autre leçon (ms. de Vörau), dont on n'a d'ailleurs qu'un fragment, comme un texte abrégé. M. Harezyk a examiné de nou-

veau le rapport de ces deux mss., se servant du fragment d'Albéric comme d'un étalon auquel il compare les deux leçons. Il résulte des rapprochements établis par lui que le ms. de Vorau se tient plus près du texte d'Albéric que le ms. de Strasbourg, qu'il a par conséquent mieux conservé la leçon originaire de Lamprecht; les deux mss. étant d'ailleurs indépendants l'un de l'autre. Ce résultat, qui contredit l'opinion généralement admise, n'est pas sans intérêt pour les études romanes, car il est utile de savoir laquelle des deux leçons reproduit le mieux l'ancien poème français dont nous ne possédons qu'un court fragment. Toutefois, il semble que M. H. a poussé trop loin la dépréciation du feu ms. de Strasbourg. Qu'il ait renfermé un texte souvent développé et interpolé, c'est ce qui maintenant paraît évident, mais étant tout à fait indépendant du ms. de Vorau, il doit en certains endroits avoir mieux que celui-ci reproduit l'original. C'est par exemple le cas pour les vers 389-92 de l'édition de Weissmann qui manquent au ms. de Vorau et que, par conséquent, M. H. (p. 20) considère comme une interpolation du ms. de Strasbourg. Il est au contraire certain qu'il y a eu omission de la part du ms. de Vorau. Ces vers doivent être l'œuvre de Lamprecht traduisant Albéric, car ils se retrouvent pour le sens dans la version décasyllabique qui a, comme Lamprecht, Albéric pour source : *Del fet cheval descent soi un peron, Par un frein d'or lo rent a Feston.* P. M.

VII. REVUE CRITIQUE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE, avril-juin 1872. — Les numéros 14-26 de la *Revue* contiennent les comptes-rendus des ouvrages suivants : 17. G. da Prato, *il Paradiso degli Alberti*, p. p. Wesselofsky. — 19. *Canti popolari siciliani*, p. p. Pitré; Fornacciari, *Grammatica storica della lingua italiana*; L. de Veyrières, *Monographie du sonnet* (T. de L.). — 21. Bailly, *Etymologie et histoire des mots Orléans et Orléanais* (G. P.). — Il faut y joindre l'article publié par M. P. M., dans le n° 18, sous le titre de *Correction de thèmes provençaux*; le n° 22 contient une réponse de M. K. Bartsch et une réplique de M. Meyer.

VIII. LITERARISCHES CENTRALBLATT, avril-juin 1872. — 17. Wedgwood, *a Dictionary of english etymology*, 2° éd. (E. Mr.). — 20. Stengel, *Codex Digby 86*. — 21. Gautier, *la Chanson de Roland* (Msf.).

IX. GOETTINGISCHE GELEHRTE ANZEIGEN, n° 23 (5 juin). — P. 881-903, G. Paris et L. Pannier, *la vie de saint Alexis*, art. de M. Adolf Tobler. Cet article, d'une extrême bienveillance, a pour la critique une importance considérable. Le savant professeur de Berlin a consacré à ce compte-rendu une attention et un soin qui en font le complément indispensable de l'ouvrage. Non-seulement il a relevé en beaucoup d'endroits des méprises, des omissions, des contradictions, mais se plaçant à un point de vue plus général, il a combattu, à l'aide de faits nombreux et d'observations profondes, plusieurs des théories qui y sont présentées. Ce qui a obtenu son approbation prend naturellement une valeur toute nouvelle; quant à ses critiques, plusieurs sont incontestablement justes, d'autres sont douteuses, d'autres, en bien petit nombre, me paraissent mal fondées. Je les ferai connaître et je les discuterai plus tard, ainsi que celles que

J'ai reçues déjà ou que j'attends de la part d'autres savants; je me borne aujourd'hui à remercier M. Tobler. Quels progrès ferait la science si tous les livres étaient ainsi critiqués!

G. P.

X. ALLGEMEINE ZEITUNG. — N° 122, 1^{re} mai, article signé J. B. sur *la Vie de saint Alexis*; le romaniste dont le jugement est cité à la fin de cet article est M. le prof. Conrad Hoffmann. — N° 123, 2 mai: H. Oesterley, *Ueber die Quelle des Dolopathos*. Après avoir communiqué le résultat, malheureusement négatif, de ses efforts pour retrouver le ms. d'après lequel D. Martene a publié la préface de Jehan de Hautescille, M. Oe. émet l'hypothèse, déjà proposée par M. Goedeke, que le récit latin dont M. Mussafia a fait connaître trois manuscrits (M. Oe. en a trouvé un quatrième) n'est pas l'œuvre même de Jehan, qui aurait été en vers, mais seulement la mise en prose de ce poème. Il croit reconnaître dans beaucoup de passages du texte en prose des hexamètres à peine altérés: il cite une douzaine de ces vers ou fragments de vers, mais il doit y avoir là quelque singulier malentendu; car non-seulement il m'est absolument impossible de voir des vers dans ces lignes, mais presque toutes contiennent des mots qui ne peuvent entrer dans un hexamètre: comment mettre en vers, pour prendre deux des passages cités, *Tertiam pro tertio filio subnectam fortunam*, ou *Sicque lucente luna per medios transit milites?* Je ne m'explique pas ce qu'a voulu dire l'auteur. Au reste, l'opinion émise par M. Goedeke, que le texte de Jehan était en vers parce que le traducteur français dit qu'il était *par biau latin ordéné*, est singulièrement hasardée. Le style a sans doute une certaine couleur poétique, mais il ne me paraît même pas vraisemblable que la prose latine soit faite d'après un poème. En tout cas, si le rédacteur a eu des hexamètres sous les yeux, il les a complètement transformés. — A propos de ma note sur son édition du *Raparus* dans le *Jahrbuch* (voir *Romania*, I, 262-3), M. Oesterley m'a adressé une lettre rectificative de laquelle il résulte qu'il a comparé soigneusement les mss. et que mes critiques reposent pour la plupart sur des fautes d'impression, excusables plus qu'ailleurs dans un article de journal. Je dois reconnaître en outre que je ne m'étais pas rendu un compte parfaitement exact des indications données en note sur les manuscrits, et je rétracte volontiers le reproche que j'ai fait à l'auteur; mais je persiste à regretter que M. Oe. n'ait pas composé de ses divers textes une édition critique qu'il pouvait si bien donner.

G. P.

CHRONIQUE.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 21 juin 1872, a accordé le premier des prix fondés par le baron Gobert pour l'ouvrage le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent à MM. G. Paris et L. Pannier, pour leur édition de *la Vie de saint Alexis*, — le second à M. Léon Gautier, pour son édition de *la Chanson de Roland*. — La même compagnie, dans sa séance du 28 juin, a décerné la première médaille du concours des Antiquités de la France à M. Paul Meyer, pour son ouvrage sur les *Derniers troubadours de la Provence*.

— M. E. Stengel va fonder à Rome, avec MM. L. Manzoni et E. Monaci, une *Rivista di filologia romana*. Nous l'annoncerons en détail quand nous serons plus amplement renseignés.

— La *Société pour l'instruction élémentaire* a décerné une médaille d'argent à M. Auguste Brachet pour sa *Grammaire historique de la langue française* et son *Dictionnaire étymologique*. Il est à désirer que cette distinction contribue à répandre de plus en plus ces utiles ouvrages dans le public enseignant.

— M. Boehmer annonce qu'il publiera prochainement une édition de la *soi-disant (dei sogenannten, ?) Chanson de Roland*.

— Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à souscrire à la publication du *Saint Graal* annoncé par M. Hucher. Cette publication, qui comprendra trois volumes ornés de gravures et de fac-simile, ne coûtera aux souscripteurs que quinze francs. Elle contiendra le grand *Saint Graal*, d'après un manuscrit du Mans et un de Paris; le petit *Saint Graal*, et le *Saint Graal* en vers. Si elle réussit, M. Hucher publiera sans doute quelques autres de ces romans en prose de la Table-Ronde, si importants pour l'histoire littéraire du moyen-âge et pour la philologie française et jusqu'à présent si inconnus. C'est un service considérable que rendra à la science son zèle aussi intelligent que désintéressé.

— La réunion des philologues allemands a eu lieu au mois de mai, à Leipzig : elle ne comptait pas moins de neuf cents membres. Les romanistes y étaient peu nombreux : le seul *professeur ordinaire*, en dehors de M. Ebert, professeur à Leipzig, était M. Bartsch. La section *germanico-romane* n'en a pas moins entendu deux mémoires relatifs à nos études, l'un de M. Hugo Schuchardt *sur les modifications syntaxiques que subissent les consonnes initiales dans l'italien du centre et du sud*, — l'autre de M. Græber (*privat-docent* à Zurich) *sur une branche inconnue de la chanson de geste Fierabras*. Le titre de cette lecture pique vivement la curiosité, d'autant plus que M. Græber a prouvé sa compétence par son excellente dissertation sur les manuscrits de ce poème. — Une section nouvelle s'est détachée de celle-ci, sous l'impulsion de quelques savants berlinois, et a pris le titre de *Section des langues modernes*; elle affecte un caractère surtout pratique et pédagogique. M. Mahn y a lu un travail *sur l'élément ibéro-basque dans les langues romanes*.

— Nous avons reçu et nous ferons connaître dans notre prochain numéro le programme de l'*Académie pour la philologie moderne* qui vient de se fonder à Berlin. — Nous devons aussi à un obligeant correspondant des notes complémentaires pour notre liste des cours faits cet été sur les langues et les littératures romanes. Nous nous en servirons pour faire la prochaine plus complète.

MÉLANGES

DE

LITTÉRATURE PROVENÇALE.

Les pièces qui voient ici le jour pour la première fois et celles qui paraîtront sous le même titre dans nos prochains numéros n'ont pas en elles-mêmes une grande importance. Toutefois il n'en est aucune qui n'ajoute quelque chose à ce que nous savons de la littérature provençale. En somme, elles ne sont point inférieures à la moyenne des pièces dont se composent les *Denkmäler der provenzalischen Literatur* de M. Bartsch, et on ne saurait nier que ce recueil, composé de textes très-variés, n'ait considérablement élargi le champ des études provençales. La rareté des documents ajoute à leur valeur, et telle poésie qu'on ne prendrait pas la peine de copier, si elle était en français, parce qu'on en possède déjà beaucoup du même genre, acquiert un tout autre intérêt dès qu'elle appartient à la langue d'oc. L'idée que nous pourrions nous former de la littérature provençale sera encore bien incomplète lorsque tous les textes de cette littérature auront été imprimés ; au moins tâchons de n'en laisser aucun inédit. Publiions-les à mesure que nous les découvrons : plus tard seulement il sera à propos d'en former des recueils classés méthodiquement.

L'histoire de la langue aussi peut tirer grand profit de la publication de textes même médiocres. La plus méchante composition, *Guillaume de la Barre* par exemple, peut fournir un contingent important de mots nouveaux. Et il est bien utile que les documents où on recueille des exemples soient édités. Occupé depuis bien des années à rassembler les éléments d'un grand dictionnaire de la langue d'oc, j'ai eu mainte occasion de reconnaître les incertitudes qu'offrent les dépouillements faits d'après des mss. Les vérifications sont difficiles et l'exactitude des citations en souffre. Aussi voudrais-je voir publier le plus possible de textes de la langue d'oc. C'est surtout dans le Midi que l'attention devrait être éveillée de ce côté. Il est certain que dès l'instant où la littérature originale des pays de langue d'oc se fut éteinte, les œuvres littéraires, n'étant plus copiées, se sont trouvées exposées à toutes les chances de destruction, et je n'espère guère qu'on trouve jamais dans les bibliothèques du midi de la France beaucoup de documents littéraires très-importants, mais pourtant je ne puis m'empêcher de croire qu'en y regardant de près on trouverait bien des couvertures de registres tirées de mss. provençaux dépecés. Le nombre des fragments français, allemands, néerlandais, qui ont été découverts de la sorte est considérable. Il est à supposer que l'examen

attentif des vieilles reliures dans les archives et les bibliothèques du Midi donnerait en ce qui concerne la littérature provençale des résultats analogues¹.

I.

UN DESCORT INÉDIT.

Ce *descort* est, si je ne me trompe, la seule pièce unique que renferme le chansonnier du président de Mazaugues, actuellement conservé à la Bodléienne, sous le numéro 269 de la collection Douce². Il est d'une facture remarquable ; on voit qu'il se divise en 8 couplets, de forme variée, comme c'est l'usage des *descorts*, mais construits d'après le même principe. Chaque couplet se compose de quatre vers de 9, 10 ou 11 syllabes, avec une rime intérieure dans les six premiers couplets, et deux rimes intérieures dans les deux derniers.

Ce *descort* a tout l'air d'être l'œuvre d'un troubadour de l'époque classique. Il est adressé à un marquis dont le nom n'est pas donné. Est-ce le marquis par excellence, le preux marquis de Monterrat, Boniface II († 1207)? En ce cas la pièce pourrait bien être de Rambaut de Vaqueiras. Mais il faut alors supposer que la dame qui inspire au troubadour les désirs si peu voilés qu'exprime le quatrième couplet, n'est pas Béatrix, la sœur du marquis.

Le dernier vers de cette pièce présente une difficulté géographique que je ne suis pas en état de résoudre d'une manière satisfaisante.

Le « marquis » à qui le *descort* est adressé, sait se rendre agréable à tous depuis l'Espagne jusqu'à Rîse. Rîse est probablement la cité de ce nom qui dans la chanson d'Aspremont est le séjour d'Agolant.

Agolant fu en Rîse la cité

Musée Brit., Bibl. reg. 15. E. VI, fol. xlviij d).

Entre que Naymes fu de la gent sevré,

J. I. Sarrazins de la loi deffaé

Espié ot Karlon et son barné.

Tant ot corn le sablon et erré

Qu'il vint à Rîse, l'amirable cité,

Agolant trove, avec lui son barné.

(Bekker, *Ferabras*, p. LX a.)

Est-ce Reggio en Calabre? selon l'interprétation de M. P. Paris (*Histoire littéraire*, XXII, 302), et de M. L. Gautier (*Épopées françaises*, II, 75). Au point de vue géographique je n'y vois point d'objection, mais il est difficile de tirer *Rîse* et *Risa* de Regium.

1. Il ne faudrait pas oublier les archives des notaires qui, dans le Midi, sont souvent très-riches. C'est chez un notaire d'Anduze qu'ont été trouvés les feuillets de *Gant de Roussillon* qui sont en ma possession, et le *Ludus sancti Jacobi* nous a été conservé par un registre faisant partie des minutes d'un notaire de Manosque.

2. Page 245. J'en ai donné en 1868 les quatre derniers vers dans mon troisième rapport, *Arch. des Missions*, 2^e série, V, 265 ; tiré à part, p. 261.

Le chansonnier de Mazaugues a été écrit par un italien, et par conséquent présente une orthographe fort peu correcte. Il eût été aisé de la rectifier, en rétablissant les désinences casuelles, en écrivant *qu* au lieu de *q*, *descort* au lieu de *discord*, etc. Mais c'est un petit travail qui n'a pas grande utilité, et dans l'édition princeps d'une pièce isolée, il y a plus d'avantage à reproduire la leçon exacte du ms.

- Bel m'es oïmais ab la bella sazon gaia
 Q'eu sia gais et c'un gai discord retraia,
 C'un jôis vrais m'alegra el cor & m'apaia
 4 Qem ven em nais de leis q'eu ben & jôis n'aia
 Per q[ue] eu voll faire & dire & retraire
 Si com fis amaire tot zo q'a leis plaia ;
 Q'el[a], m'est vejaire, belle e de bon'aïre
 8 Es, & noill plaz gaire avols gens savaia,
 Ni galia[i]re; villans mal parlaire
 No pot dir(e) ni braire ren que noill eschaia,
 Et mas de bel' aire es de nulh repaire.
 12 Tal joi don m'esclaire vollam Deus q'eu n'aia,
 Qu'en mos braz la tenga un ser a ma guisa,
 Qe vas mi la strenga tota nuda ses camisa.
 Aital joi m'en avenga; mas qan l'aurai qisa
 16 Qar si amar me denga ben ai bon' amor conqisa.
 Q'il e[s] valenz, bel'e gai' e cortesa,
 Douz & plasenz e de toz ben[s] apresada,
 E conoisenz, per qu'ieu y ai m'amor mesa.
 20 Mas non es gens l'amors engal devisa;
 Q'ieu mor aman per leis, tan la desire,
 N[e] ilh no blan mo mal ni mon martire,
 Nim fa semblan que lh 'enuge nilh tire;
 24 Doncs com fol hi ai m'amor asisa.
 Mas il lo fai per assai en senblansa,
 E nom partrai de son plai ma speransa,
 Anz atendrai tro n'aurai alegransa;
 28 Quel genser es c'an[c] fos d'amor enquisa.
 Ai car t'en vai, discord, lai en tenensa,

§ faire, ms. far. — 24 Le premier hémistiche est trop court. On peut proposer *Doncs* ou *Doncs ieu*, ou *coma*. — 26 *Nom*, ms. *no*. — 29 *en tenensa*, sans doute au sens où on disait *a un tenen* (Rayn. *Lex. rom.*, V, 333 a).

Al marques gai, qar cel fai ses doptansa
 Son prez verai, de qem plai, e s'onransa
 32 A toz grazir de Spagna tro a Risa.

II.

MOTETS A TROIS PARTIES.

Le premier de ces motets est tiré du ms. 196 de la Faculté de médecine de Montpellier. On sait que ce recueil précieux a fourni à M. de Coussemaker la matière d'un de ses travaux les plus importants : *l'Art harmonique aux XII^e et XIII^e siècles*¹. Mais le savant archéologue n'a pas eu pour but d'éditer tout le contenu de ce ms., et dans ce qu'il a laissé il y a les éléments d'une importante publication. J'ai collationné, il y a quelques années, les pièces données par M. de Coussemaker, et j'ai copié celles qu'il a laissées inédites (moins un certain nombre de pièces latines). Je me propose de faire entrer toutes les pièces françaises du recueil de Montpellier dans une collection étendue de poésies du même genre, pour laquelle seront aussi mis à contribution divers recueils de Paris et le chansonnier Douce, d'Oxford. Si je publie dès maintenant le motet qui suit, c'est qu'il n'aurait aucun droit à figurer dans un recueil de poésies françaises. On voit en effet du premier coup d'œil qu'il appartient à la langue d'oc, bien que le copiste l'ait un peu francisé. Toutefois il ne l'a peut-être pas autant francisé qu'on pourrait le croire, car notre motet peut avoir eu d'origine certaines formes plutôt françaises que provençales. Ce qu'on pourrait expliquer de deux manières, au moins.

Il peut avoir été composé dans une contrée limitrophe des pays de langue d'oïl. Cette hypothèse s'appuyerait sur le prétérit *commendat*, qui se trouve dans l'une et l'autre partie du motet, et n'est pas proprement de la langue d'oc. J'insiste d'autant moins sur ce point qu'on peut aisément supprimer ce prétérit en corrigeant dans les deux cas *l'a commandat*. Mais, d'autre part, il est positif que *huat* (I, 3), mot bien distinct du prov. *ucat* (fr. *huchié*), ne s'est pas rencontré jusqu'à présent dans les textes méridionaux, et que *frapat* (I, 5) est à peine provençal. On en pourrait dire autant de *fustat* (I, 1; II, 5).

Notre motet peut donc fort bien avoir été composé sur les limites des deux pays : dans le nord de l'Auvergne ou du Limousin, par exemple. Voilà une première hypothèse. En voici une autre : c'est que le motet en question a pu être composé par un homme du Nord à l'imitation de motets méridionaux. Ainsi qu'il arrive ordinairement à ceux qui s'efforcent de composer dans un dialecte voisin du leur, l'auteur aura employé les mots de sa langue maternelle, se bornant à en modifier la forme. Dans le cas présent cette hypothèse n'est pas nécessaire, mais, si étrange qu'elle puisse paraître, il y a dans quelques chansons des particularités qu'il ne me paraît guère possible d'expliquer autrement. Ici rien n'est plus aisé que de donner à la pièce entière une forme bien provençale : *Li g'elos peitot son*

1. Paris, 1865, in-4°.

fustat | E porton corn en miè lo fron; | Pertot devon estre huat. | La regina va comandat | Que d'un basto sion frapat | E cassat fors coma lauro. | S'en dansada volon entrar | Fèi lo del pe coma garso! Mais cela ne prouve pas grand chose pour son origine.

Il est à remarquer que la seconde partie est un rondeau semblable à ceux que nous ont conservés le chansonnier 1490 du Vatican et divers autres recueils¹ : c'est un triolet. Les *Leys d'amors* (l, 204 et 350) traitent le *redondel* avec un certain mépris et le considèrent comme une récente importation française. Mais le ms. de Montpellier paraît antérieur de près d'un demi-siècle aux *Leys d'amors*.

Voilà pour la forme. Quant au fond il est impossible de ne pas reconnaître une grande analogie entre ce double motet et la chanson *A l'entrada del tens clai* qui a été plusieurs fois imprimée depuis que Le Roux de Lincy l'a tirée du ms. fr. 20050². L'un et l'autre nous montrent une reine qui invite à la danse tous ceux qui sont enamorés, et repousse les jaloux. Il est à croire que dans les deux cas nous avons affaire à un de ces chants de mai, à une de ces *kalendas maus* sur lesquelles le poème de Flamenca³ nous a laissé un curieux témoignage. La reine paraît bien n'être dans notre motet qu'une simple reine de mai : dans l'autre pièce, l'intervention du roi au troisième couplet porte à croire qu'il s'agit d'une véritable reine, quoique la composition elle-même soit bien un chant de mai.

Il est curieux que les deux chants de mai les plus caractérisés que possède la littérature provençale nous aient été conservés par deux chansonniers français. C'est une preuve de plus du peu de cas que les méridionaux faisaient de leur littérature populaire.

I (fol. 218 v^o).

Li jalous partout sunt fustat
Et portent corne en mi le front;
Partout doivent estre huat.
La regine le commendat
Que d'un baston soient frapat
Et chacié hors comme larron.
Si en⁴ dançade veillent entrar
Fier le du pié comme garçon!

II (fol. 219).

Tuit cil qui sunt enamourat
Viegnent dançar, li autre non!
La regine le commendat,
4 Tuit cil qui sunt enamorat.
Que li jalous soient fustat
Fors de la dance d'un baston.
Tuit cil qui sont enamourat
8 Viegnent avant, li autre non!

III

Veritatem.

Une certaine analogie de sujet me conduit à publier ici un autre motet, également

1. Voy. P. Heyse, *Romanische Inedita*, p. 51, 55, 56, 57, et mon *Salut d'amour*, p. 31.

2. *Livres des Rois*, p. LXV; *Recueil des chants historiques français*, I, 79.

3. Vers 3229-35; cf. la traduction p. 334.

4. Lisez *s'en*.

à trois parties, mais dont la seconde seule est provençale, tandis que la première est française, la troisième étant latine, comme c'est l'ordinaire. La deuxième partie figure aussi, avec les deux mots latins qui représentent la troisième, dans le chansonnier de Noailles (fr. 12615, fol. 181). Ce dernier ms. a mieux conservé la forme originale que le chansonnier de Montpellier : j'en donne le texte en note. Il est curieux d'observer que tous les mots de cette pièce peuvent être français (et le sont véritablement dans le texte de Montpellier), et que néanmoins l'ensemble a une saveur provençale qu'il est impossible de méconnaître.

Le premier vers rappelle une pièce bien connue de Folquet de Marseille : *Tant m'abelis l'amoros pensaments*, mais la ressemblance ne va pas plus loin.

I (fol. 151 v^o).

Onques n'ama loiaument
 Qui pour tourment fine amor deguerpi,
 Ne n'en oï ot? cuer qui entierement
 4 A son voloir n'ober;
 Car profiter nus ne porroit autrement
 Se ensement
 Ne se metoit bounement
 8 Du tout en sa merci;
 Car, voir, en li sont tuit enseignement.

II (fol. 152).

Mout m'abelist l'amouros pensement
 Qui soutilment a mon cuer assailli,
 Et la biauté de ma dame ensement
 4 Qui tout contient sens et vaillance en li;
 Car quant remir son sens et sa valor
 Ne puis avoir tristece ne dolor,
 Mes nuit e jor
 8 Joi et baudor et grant aliegrement¹.

III.

Flos filius ejus.

1. Texte du ms. de Noailles :

Molt m'abellist l'amouros pensement
 Ki soutilment a mon cors assailli,
 Et la beltat de mi dosne ensament
 4 Ki tant consent sen et vaillance en li
 Ke quant recor son sens et sa valor
 Non pos aber tristece ne dolour,
 Mais nuit et jour
 Jois (*sic*) et blasdour et grant alegrement.
Flos filius.

Au v. 5 il y a *recorc*; le dernier *e* paraît ajouté.

III.

PRIÈRE A LA VIERGE.

Si les compositions en l'honneur de la Sainte Vierge tiennent une place moins considérable dans la littérature provençale que dans les autres littératures du même temps, c'est vraisemblablement qu'un goût trop raffiné a laissé se perdre celles de ces poésies qui ne se recommandaient pas par le mérite de la forme. Pourtant, indépendamment des pièces de ce genre composées par les troubadours, un petit recueil de poésies religieuses¹ nous a conservé certaines pièces rimées à la Vierge qui ne sont pas sans mérite. Si l'on y ajoute quatre ou cinq poésies recueillies dans des mss. d'origines fort différentes², et plusieurs autres conservées par extraits dans les *Leys d'amors*³, on aura tout ce que la littérature provençale a fourni jusqu'à présent dans cette direction. Les deux pièces que je publie actuellement pour la première fois seront donc, je l'espère, les bienvenues, bien qu'assez faibles comme style et comme pensée.

La pièce qui suit est écrite sur un feuillet de garde du ms. 119 de la Bibliothèque de Carpentras, qui contient un traité latin sur les cérémonies de la messe et un ouvrage de saint Prosper. Elle est ainsi mentionnée par feu Lambert dans son Catalogue des mss. de Carpentras (I, 55) : « Deux feuillets de par- » chemin servent de garde : l'un présente une pièce en langue romane ; l'autre, » un fragment de charte du monastère de S. Georges, avec la date de 1340. »

Le ms. lui-même est attribué par Lambert au XIV^e siècle, mais il n'en résulte aucune présomption pour la date des morceaux écrits sur les gardes. L'impression qui m'est restée est que la prière à la Vierge dont on va lire le texte semblait appartenir par l'écriture à la fin du XIII^e siècle. Toutefois mes souvenirs sont assez peu précis, car il y a bien longtemps (c'était en janvier 1863) que j'ai pris copie de ce texte. En tout cas, s'il n'est pas de la fin du XIII^e siècle, il peut fort bien être des premières années du XIII^e. La langue n'en offre, du reste, aucun trait bien remarquable. On observera que le *n* non protégé en latin par une dentale est maintenu : *clin* 7, *clins* 27, *matin* 8, *pardon* 23, *orazon* 24, etc. C'est, comme on sait, un caractère de la langue de l'Est. Le son mouillé de *l*, *n* est exprimé par l'adjonction d'un *i* aux consonnes *l*, *n* (*vallas* 8, *deins* 15), et non point par *lh*, *nh*, comme c'est l'usage à peu près universel dès le milieu du XIII^e siècle. On trouve au v. 18 *ania*, en rime avec *Maria*, ce qui n'est pas

1. Le ms. de Wolfenbittel, publié par I. Bekker dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, en 1842.

2. *O Maria Du maire* (Raynouard, *Choix*, II, 134; *Parn. Occit.*, p. xx, etc.); *Flois de Paradis* (Bartsch, *Denkmeler*, p. 63); les lamentations de la Vierge au pied de la Croix, d'après un texte latin attribué à saint Bernard et à saint Augustin (petit poème en octosyllabiques que je ferai prochainement connaître en donnant la notice du ms. Gaignières 41); le *planh* de la Vierge, en quatrains décasyllabiques avec refrain, dont nous avons deux rédactions fort différentes, l'une publiée par M. Damase Arbaud, l'autre par M. L. Couture.

3. Voy. p. ex. t. I p. 52, 54, 112, 168, 170 (cl. 238), 180 (cf. 262), 188, 234, 236, 264, etc., etc.

un signe d'ancienneté. On en peut dire autant des rimes des vers 9 et 10. Mais ce sont là des traces de la prononciation vulgaire qu'on peut rencontrer dans un document tel que celui-ci longtemps avant qu'elles aient accès dans les textes proprement littéraires. Ce qui me paraît le plus digne de remarque, c'est l'emploi du *j* dans *jantarai* (24). Le copiste prononçait à peu près *dçantarai*. L'usage a consacré l'emploi du *ch* pour noter ce son¹, mais il y a des exemples de l'emploi de *j* ou de *jh*. On a signalé plus d'une fois² *jholt* (*calidum*), dans le fragment de Valenciennes; on peut citer encore *janget* pour *canget*, dans l'Alexandre d'Alberic de Besançon (v. 52)³. Enfin on a, au XIV^e siècle, *gantaire* (*chantaire*), dans un texte qui emploie parfois *g* pour *j*⁴.

Cette courte poésie est en vers octosyllabiques à rimes plates. Comme dans beaucoup de poésies de troubadours, comme dans le *Breviari d'amor*, les vers à rimes féminines n'ont, de même que ceux à rimes masculines, que huit syllabes, c'est-à-dire que l'accent y est sur la septième syllabe.

On verra par les notes que ce texte est fort corrompu.

Salus, donna, maire de Dieu,

 Fons de misericordia,
 4 Repietz e dosor e via,
 Dieus te sal, del sel regina,
 Contra peccatz medecina;
 A vos mi torn eus prec cap clin
 8 Quem vaillas vespre e matin.
 Rasonaires de peccadors,
 Los teus plazens oills amoros
 Regira t'oi, dona, vas me;
 12 E pren-me, sit plas, a merce.
 Lo tieu plazent fil Jesu Crist,
 Que s'es tota pena aquist,
 Mi deins apres ma fin mostrar,
 16 E qu'ieu me puesca conortar.
 O dosa verges Maria,

1. Encore maintenant en provençal moderne, mais la prononciation (du moins dans la partie orientale des pays de langue d'oc) est plutôt *tç* que *tch*.

2. Littré, *Études* II, 325; G. Paris, *Saint Alexis*, p. 87.

3. Il y a eu des doutes sur la vraie leçon du ms. Le premier éditeur, M. P. Heyse, a d'abord lu *ianget*; puis, à une nouvelle révision du texte sur le ms., il a lu *canget*. M. Bartsch enfin assure (*Jahrb. f. rom. Liter.* XI, 159) qu'il y a bien *ianget*.

4. *Deru. Troub. de la Provence*, p. 21.

1 Les trois premiers mots de ce vers sont devenus presque illisibles. — 2 Je n'ai lu à cet endroit que des lettres dont la réunion ne donne pas de sens: *Aisi* (*Aisi?*) *te recoes ton tieu?* — 14. P.-è. faut-il lire ce vers ainsi: *Que, ses tota pena, aquist* en le faisant dépendre du v. 12.

- Maire de Dieu & amia
 Esgarda oi ta serveiris.....
- 20 E recep en grat la lauszor
 Cella que non a estat femne
 Si non per lo tieu chausiment.
 Atrop, domna, vera[i] perdon
- 24 Can jantarai ta orazon.
 Regina et emperairis
 Dels angels e rasonairis.
 oils clins
- 28 Que regartz oi la peccairis
 Que t'es venguda cortejar,
 E per sos tortz merce clamar.
 Atrop, domna, veraiamen
- 32 Per te verai perdonamen.

IV.

PRIÈRE A NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS.

Voici une autre prière à la Vierge, mais plus longue et notablement moins ancienne. Elle se compose de sept couplets de 16 vers (si l'on peut appeler couplets des séries de vers à rimes plates), dont chacun commence par le mot *Vierge*, et contient la mention d'une des sept douleurs éprouvées par Marie pendant la Passion. Cette prière, destinée comme la précédente à une femme¹, fait partie d'un livre d'heures du XV^e siècle (Bibl. nat. lat. 1357), et il ne semble pas qu'on puisse en faire remonter la composition au-delà des dernières années du XIV^e siècle. Des rimes comme celles des vers 21-2, 29-30, 97-8, l'emploi de *salvayre* (en rime) au cas sujet, v. 34, montrent que l'auteur ne connaissait plus les règles de la déclinaison. *Payr*, pour *payre*, v. 72, 78, est déjà du provençal moderne. Le sujet non plus n'a pas un caractère ancien. L'idée des sept joies ou, un peu plus tard, des quinze joies de la Vierge, paraît remonter au XII^e siècle, mais l'idée des sept douleurs, qui en est l'antithèse, est notablement plus récente.

Le ms. d'où cette pièce est tirée a, tant par l'écriture que par le caractère de l'ornementation, toutes les apparences d'un livre exécuté dans la France du

19 Il semble à première vue, que *serveiris* doive être corrigé en *servidor*, pour rimer avec le vers suivant, d'où la conclusion que la pièce, originellement placée dans la bouche d'un homme, aurait été adaptée par le copiste à une femme. Mais au v. 28, nous voyons *serveiris* assuré par la rime. Il faut donc croire qu'il y a ici un trouble plus profond dans le texte: qu'il manque quelques vers. — 20 Ms. *en gradat*. — 21 *Femne*; il faudrait une rime à *chausiment*; je n'ai rien de satisfaisant à proposer. — 27 Je n'ai pu lire le commencement du vers. On pourrait s'aider du v. 7: *A vos mi torn eus prec*.

1. Voy. les vers 28, 43, 44, 47.

Nord. Et en effet, à la suite de notre pièce, vient une poésie purement française, également adressée à la Vierge¹. En voici les deux premiers couplets (il y en a 44):

Oracio ad beatam virginem Mariam.

- Glorieuse Vierge royne
 En qui par la vertu divine
 3 Jhesu Crist prist humanité,
 Tu qui es fontaine et racine
 De tous bien, mon cuer enlumine,
 6 Doulce dame par charité.
 Dame de pais et de concorde,
 De pitié (et) de misericorde,
 9 De douceur et de bonne vie.
 [A] Jhesu Crist, ton filz, accorde
 M'ame qui tant est vil et orde,
 12 Que j'ay par mon pechié honnie.

Aussi ne devra-t-on pas s'étonner de rencontrer dans le texte qui suit des traces nombreuses de prononciation française. Je les ai laissé subsister, parce qu'elles ne troublent pas le sens et fournissent la preuve qu'au XV^e siècle une poésie provençale pouvait être transcrite dans un livre par un copiste français, ce qui est assez rare pour mériter d'être noté. Les lecteurs qui la liront savent sans doute le provençal, et n'éprouveront aucune peine à restituer *tum* (au lieu de *tu me*) v. 10, *nostra* 50, *remembiensa* 13, *suja* (suié) 59, *gracia* 91, *par* (au lieu de *par*) 19, 99, *planh. estranh* 35, 36, *vist* 4, 53, *aguist* 3, 68, *portiest* 34, *suffertiest, regardiest* 51, 52, *pres* 6, *cortes, es* 69, 70, *jutgamen, jutge* 27, 31, etc.

I.

- Verges, mayre de pietat,
 Plena de grant humilitat,
 Per la dolor que tu aguis
 4 A las mandina[s], quant ou vis

1. C'est une pièce bien connue. Elle se trouve dans bien des livres d'heures; par ex. dans le n° 22 des mss. de la duchesse de Berry vendus à Paris en 1864; dans le ms. B. N. 1425 fol. 181, etc.

4 Qu'est-ce que *mandinas*? A ma connaissance ce mot n'a jusqu'à présent été signalé dans aucun texte. Ici il n'est pas clair du tout, ni quant au sens ni quant à l'étymologie. En voici un autre exemple qui est moins obscur: A la fin d'un livre d'heures, du XV^e siècle comme ils sont presque tous, on lit *Aquestas mandinas son a.....* (ici, comme plus loin, plusieurs mots, contenant sans doute le nom de celui pour qui fut fait le livre, sont grattés, et remplacés par le mot *Jehan*, probablement le nom d'un des anciens propriétaires du volume *deu chasteu(?) de Limoges, e foren escrichas a Paris per la ma de Symon de L..... prestre chapela de..... pres de Limoges. E toren achabadas lo xx, jour de Aout l'an mil cccc xlix.*

- Que lo teu filh fo estachat
 Preys e liat e flagellat
 Per los Juzieus e sen[s] raso,
 8 E coronat d'espinas fo;
 Per so, Verges, yeu prege te
 Que tu me dones per ta marce
 Paciensa de suffertar
 12 Tos mos trebailh[s] e sens torbar,
 E remembrance de la passio
 De ton filh an devocio,
 Cum yeu venha a salvacio
 16 Ces nulla contradictio. *Amen.*

II.

- Verges, mayre deu Salvador,
 Ihesu Crist nostre Salvador,
 Par la dolor e pel turment
 20 Que tu aguis al jor patent,
 A la prima quant ton filh char
 A Pilat se leysset menar (f. 115)
 Lo qual falsament lo jueget
 24 A mort e lo sentenciet;
 Per so, Verges, te vueilh pregar
 Que tu me vueilhas ajudar,
 Que au jor deu grant jucgament
 28 No sia jucgada a mal turment;
 Ans te plassa que lo teu filh
 A me enclines son perilh,
 Que juge pietadosament,
 32 Per que yeu venha a salvament.

III.

- Verges, regina de bon' ayre,
 Qui porties [Dieu] nostre salvayre,
 Per la dolor et per lo plaing
 36 Que tu aguis molt fort estraing

(B. N. lat. 1425 fol. 180). Dans cet exemple il n'y a guère à douter que *mandinas* signifie « livre de matines, livre d'heures. » On sait qu'en français *matines* a souvent ce sens. Au v. 4 de notre petit poème *mandinas* pourrait donc être pour *matinas*, « à l'heure de matines, avant l'heure de prime. » Le *n* se serait intercalé comme dans *nengun*, *munga*, etc., et ce serait un exemple à joindre à ceux que Diez a cités, *Gram.* 3^e éd. I, 401.

17 Corr. *Nostre Senhor?* — 19 *Pcl*, ms. *pei*.

A la tercia, quant Jhesu Crist
 La crot portant menar [en] vist,
 Tout sagnat e tout turmentat,
 40 Tot doloyros e tot lassat ;
 Per so te requer humialment

Que yeu no pueysa esser menada
 44 Ni per mos pechat[z] condempnada, (v^o)
 Ans te prege per la passio
 Que fo per ma redempcio
 Que deychargada de pechatz
 48 Lo segua an te, si te plas.

IV.

Verges, fontaine de dossor,
 Refregura nostre cholor ;
 Per la dolor que sufferties
 52 Quant ton filh montat regardies,
 En la crot lo vis clavelar,

Las mas, los pes e lo costat
 Au miey jorn fo abeurat
 De beurage trastot mesclat
 De mirra an suge cozen,
 60 Am vinagre molt asprament ;
 Per que, Verges, abeura me
 De lacrimas tost et dece,
 Que la dolor deu teu filh char
 64 E la toa yeu pueysa plurar.

V

Verges, dompna empereiris,
 De tot lo mon governeyris,
 Per lo plaign et per la dolor (f. 116)
 68 Que [tu] aguis deu Salvador,
 De Jhesu Crist ton filh cortey[s],
 En l'oura nona, et vertat eys,
 En la qual hora el traspasset,
 72 E l'esperit au payr redet,

42 La rime avertit qu'il manque ici un vers. — 45 Ms. *passieno*. — 48 Corr. *Ieu s. am?* — 60 Ms. *vmatge*. — 65 Ms. *empertuit*. — 66 Ms. *governeyrit*.

- Et comandet a Saint Johan ;
 Per so, Dompna, te vau pregan
 (Que) quant vendra au jor de la mort
 76 Tu me trametas ton confort,
 Et m'arma vueilhas presentar
 A Dieu nostre payr, que salvar
 Me vueilha sen[s] defaliment
 80 Per lou teu char enfantament.

VI.

- Verges, miralh molt resplendent
 De tot lo mon clar et luzent,
 Per lo grant plaint et la dolor
 84 Per cus (?) perdies ta resplendor,
 A las vespras quant receubist
 Lo ton bon char filh Jhesu Crist
 Desus la crot et la embracies
 88 Entre tos bras lo sostenguis ; (v^o)
 Per so, Verges, enclina te
 Pres de me et embrassa me,
 Et recep me en la toa gracie
 92 Que fassa chausa que a Dieu plassa
 Que de bonas obras garnida
 Pueyssa estar en la eternal vida,
 Et que tot clar et tot polit
 96 Tu recebas mon esperit.

VII.

- Verges, arbre de grant bontat
 Ont Jhesu Christ fo enpeutat,
 Par la dolor que agues darriera,
 100 A la completa, ses lumieyra,
 Quant Jhesu Crist fo sousterrat
 Dins lo tonbeu et fo plorat
 Per las dompnas bonas et saintas,
 104 Per tas doas sors et d'aultras meinhtas
 Que l'avian segut per amor ;
 Prec te per aquela dolor
 Que adonc aguis quant repousar
 108 An te me fassas ses tardar ;
 Expelis me totz mos pechatz (f. 117)

Los quals yeu ay fach ny pensat[z],
 Que jamais no [n']auga parlar,
 112 Prec te que no[m] laysses peccar. Amen.

V.

PROLOGUE D'UN POÈME INCONNU.

Il y a dans la littérature provençale bon nombre de compositions dont nous connaissons les titres ou du moins les sujets, sans en posséder pourtant un seul vers : du poème dont le prologue va suivre, nous possédons les 88 premiers vers, mais nous ignorons complètement quelle matière y était traitée. L'auteur inconnu de cet ouvrage a trouvé le moyen d'écrire ces 88 vers sans nous faire savoir de quoi il veut parler. En revanche, il nous fait part du désir qu'il aurait de répandre sa science au loin, et ne manque pas de nous dire que le savoir a d'autant plus de valeur qu'il est accessible à un plus grand nombre, idée souvent exprimée, comme on sait, dans les prologues des écrits destinés à populariser ce qui constituait alors la science.

Pourtant, s'il ne nous fait pas savoir quelle était cette chose dont il s'est enquis (v. 73), il résulte de ses paroles 1° qu'il se proposait de mettre en simple et clair provençal (*en plan proensales*, v. 83) des matières exposées en latin ; 2° qu'il n'entrera rien dans son récit (*comte*, v. 12, 21, etc.) qui ne soit établi par les écrits d'auteurs anciens ou par l'inspiration divine, ou par le raisonnement (vers 23-6) ; ce qui indique, ou bien qu'il a puisé la matière de son poème à diverses sources, ou bien qu'il a suivi quelque compilation latine ; 3° enfin, il nous dit que son poème avait pour objet l'étude des *cauzas temporals* (v. 15), ce qui equivaut à dire, ce me semble, qu'il n'avait pas un sujet religieux¹.

Voilà tout ce que je puis dire sur le sujet possible de ce poème. Nous sommes un peu mieux renseignés sur le temps où il a été composé. En effet, dans les vers 28 et suivants, nous voyons notre auteur appeler sur son œuvre l'attention des rois de Castille et de Léon. Il faut donc que ce passage ait été écrit avant l'union définitive des royaumes de Castille et de Léon sous le sceptre de Ferdinand III, en 1230. Je placerais volontiers la composition du poème sous le règne de ce prince comme roi de la Castille seule (1217-1230) ; il ne paraît pas assez ancien pour être reporté sous le règne d'Alphonse VIII de Castille († 1214). En tout cas, le roi de Léon est Alphonse IX (1183-1230), père de Ferdinand III.

Ce prologue incomplet occupe un peu moins d'une colonne (fol. 141 v° de l'ancienne pagination) dans le chansonnier La Vallière (fonds fr. 22543) qui, bien que souvent fouillé, contient encore un certain nombre de pièces inédites, dont le texte paraîtra prochainement dans la *Romania*.

1. *Temporal* signifie aussi « saison » : *Boèce* v. 97, *Breviari d'amor* v. 6416, 6421, etc., mais il n'y a pas de raison pour adopter ici ce sens spécial

- Mot aurai estat longamen
 Apessat d'un ric pessamen,
 Mas lo pes[s]amen m'es plazens,
 4 Car me plagra que mon sabers
 Fos per longas terras sauputz
 E per entendens entendutz;
 C'aitan com pus luenh for' auzitz
 8 Fora pels melhors mielh[s] grazitz,
 Car sabers creys pretz e lauzors
 On pus es auzitz per pluzors.
 Per qu[e] ieu ai en cor que comte
 12 Novelamen un novel comte
 De razos tan maravilhozas,
 Tan valens e tan cabalozas
 Que de las cauzas temporals
 16 [Anc] non auzi hom tan cabals,
 Ni anc mais no fetz nulh hom prims
 D'aitals razos romans ni rims.
 E sitot son mot ansianas,
 20 Per sert son veras e sertanas,
 Qu'el comte non a res pauzat
 May so que pot esser proat
 Per escritz de nostres majors,
 24 De filozofis o doctors
 O per espirassio certa
 O per clara razo aperta.
 E car la manieyra es bela,
 28 En la valen cort de Castela
 Denan lo bon rey castelan
 C'a ferm pretz e fi e certan
 Sobre totz los autres que son
 32 En tot lo remanen del mon,
 Vuelh sia mos comtes retratz;
 Car per s'amor es comensatz,
 Per tal que y puesca vezer
 36 Cauza que li deya plazer,
 E aleujar son pessamen
 E dar joy et alegamen.
 E s'al valen rey de Leon
 40 Play lo comte nil ten per bon,
 A mi que l'ay fag n'er pus car[s]
 E[t] a totz los autres encars

- Cant yran lo comte legir,
 44 E pus plazen[s] al mieu albir ;
 Que totz faitz n'a mays de valor
 Cant be lo prezan li melhor.
 Mas, car Aristotil nos ditz
 48 E nos ensenh'en sos escritz
 C'om savis deu aver voler,
 Cobeitat e cor de querer
 De totas las cauzas que son
 52 En diversas partz per lo mon,
 Et el que fo sobre totz prims
 E de saber razitz e sims
 Ac en si aital cobezeza
 56 Que tenc en vil outra riqueza
 D'ajustar tot autre tezaur
 De terra ni d'argen ni d'aur,
 Per aiso suy yeu cobeitos
 60 E dezirans e voluntos
 De totas cauzas enquerer
 E de tot cant poirai saber ;
 Car ben tanh que totz homs s'abrieu
 64 D'apenre tostems tan can vieu
 E d'ensenshar so c'a apres
 Cant ve que lox e sazoes es.
 Car trastotz sabers es perduz
 68 Qu[es] estay ades escondutz,
 E selh es ades pus valens
 Qu'es ensenhatz cominalmens.
 Per so ay en cor que retraya
 72 So que a totz bos homes playa
 D'aquela cauza c'ay enquist
 Ni auzit ni apres ni vist,
 Car mantas cauzas nos an dichas
 76 Li auctor en letras escrichas
 C'omes laicx non podon entendre,
 Ni ses l'entendemem apendre.
 E de letratz n'i a ganre
 80 Quel lati non entendo be ;
 Tant es lo latis greus e clus
 Que non l'entendon ben cascus.

- Per qu'ieu en plan proensales
 84 Lur dic so qu'en lati fo mes
 Per tal que li layc o entendan
 E, retenen lo, mielhs aprendan.
 E dic ses paor de repenre
 88 Que toz homs. . . .

Le reste manque.

VI.

QUATRAINS SUR L'AVARICE.

Les quarante vers qui suivent ne contiennent guère que des lieux communs souvent traités par les troubadours de la décadence. Ils ont été écrits vers la fin du XIV^e siècle sur le fol. 174^v, du ms. latin 6489, qui contient les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, le Catalogue des papes et la Chronique des empereurs de Bernard Gui. Sur le dernier feuillet du ms. (qui n'est pas un feuillet de garde, mais forme réellement corps avec le dernier cahier du livre) a été copiée une charte de Jean II, archevêque d'Auch, du 4 mai 1372, relative à l'église d'Aire. Au fol. 145^v sur une page blanche, on a écrit deux lettres datées de 1383, de Jean, comte de Comminges, qui sont mentionnées dans le catalogue imprimé du fonds latin. De là on peut induire avec probabilité que le ms. vient du sud-ouest de la France. Il y a aussi çà et là sur les marges des notes dont l'origine méridionale est également incontestable¹. Les vers publiés ici pour la première fois ne sont pas indiqués dans la notice du catalogue, et c'est à l'obligeance de M. L. Delisle que j'en dois la connaissance.

Les mots *Peyrat me fetz*, qu'on lit en marge, au devant d'une accolade qui embrasse tous les couplets, nous conduisent à voir dans ce Peyrat l'auteur, et non pas seulement le copiste, de cette petite pièce. C'est un nom nouveau dans la littérature provençale. Le poète est du reste médiocre et imbu de principes dangereux (voy. v. 17-8). La pièce est en quatrains à rimes croisées (voy. *Leys d'amors* I, 170), forme rare en provençal comme en français.

1. Fol. 14^b, chap. ayant pour rubrique *De oculis apertis post peccatum* (Leibniz, *Script. rer. Brunsw.* p. 895) en regard de ce passage : « De serpentibus tradunt » scriptores vulgares quod sunt quedam femine que mutantur in serpentes, que ita » dinoscuntur : habent enim ligaturum albam in capite quasi vittam », on lit en marge : *id est peplum sive bendam*. De même, fol. 21^c en regard du mot *pepla* il y a encore *que vulgariter benda appellatur* (sur le sens du mot *benda* voy. le glossaire de *Flamenca*). — Fol. 38^c à propos de la description de l'Europe du Nord, en marge : *Aves sunt vocate gerfalc, que alio nomine herodii appellantur, fortissimi ad venandum*. — Au verso du dernier feuillet : *Jacobus de Sancto Petro bidellis (?) ligavit hoc opus*.

I.

L'avars trop pert que larc[s] no pot despendre,
 Quar pren plazer le lars en sa larguessa
 E donals bes e monstra sa franquessa,
 4 E fay amic quar dona ses contendre.

II.

Tals es avars apelatz per drechura
 Cel que rete so que donar deu[r]ia ;
 Per que totz homs mot fay granda folia
 8 Que de sos bes quant vio no pren mesura.

III.

Totz homs es lar[c]s qui razo vol entendre,
 Cel qui despen e dona sa riquesa
 Als sofrachos adonc fay per noblesa,
 12 E n'es tengutz si no vol Dieus offendre.

IV.

Cel Dieu(s) offen e le Sathan l'abrassa
 El te lassat(z), quant retenir s'atura
 So quel mendicx de tot jorn se rancura
 16 Quant de frech mor ho granda fam l'atrassa.

V.

Tuch ly be son comu, segon l'Altisme,
 Als mendicans quar son d'una semblansa,
 Don tuch presem d'Adam la remembransa
 20 Per naychemen e de Christ lo bapisme.

VI.

Si l'avars sap alcun hom en paubriera,
 E mor de ffam, tengutz es d'omicidi ;
 Per que totz homs deu preparar subcidi
 24 Als soffrachos per caritat entiera.

5-8 Ce couplet est écrit au bas de la page, avec renvoi. — 8 *no* pour *viu*. On trouve de même *estio* pour *estia*. — 16 Le verbe *atrassar* manque dans les dictionnaires; on trouve seulement dans Raynouard, *Lex. rom.* II, 141, l'adj. ou part. *atrassida*, qui paraît signifier « étonnée, stupéfaite. » P.-ê. *atrassar* est-il formé sur *atras*; cf. l'espagnol *atrasar*, « repousser, barrer le chemin. » — 19, 32 *Remembransa* pour *remembransa*. Cet emploi de *n* pour *m* qui se rencontre aussi en espagnol (*nembrar*, Diez, *Gram.* 3^e éd. I, 213), est surtout fréquent au XIV^e siècle dans les pays de langue d'oc. Voy. *les Dern. Troub. de la Prov.*, note sur XIII, 23 et XVIII, 25, où il faut lire (p. 115, note 4) *nēbransa*, et non *nēmanbransa*. Il y a aussi un ex. de *nembrat* dans le *Lex. rom.* IV, 184.

VII.

Caritatz es mandamen d'escriptura
 Tant divinal quant decretals que leys :
 Deves amar prosme cum tu meteys,
 28 Ho si que no de Dieu(s) n'auras rancura.

VIII.

E per los filhs no prenguas confizansa :
 De tu gitar d'iffern, de purgatori,
 Aprop ta mort not daran adjutori ;
 32 Mench que d'un ca no'n auran renembransa.

IX.

Ayssi quem par quel ricx no[s] deu rescondre
 Al dich mendic quant lo sap en paubriera,
 Ans deu pensar tot jorn per tal maniera
 36 Que Dieus per re no puesca ges offendre.

X.

A vos qu'etz flors et caritatz sobriera,
 Mayres de Dieu, a qui lo mon s'enclina,
 Guovernayritz de tota gen mesquina,
 40 A tu supley que le Sathan nom fiera.

Peyrat me fetz.

30 et 40 *Tu*, mieux *te* ou *ti*. — 33 Corr. *desfendre?* pour la rime.

Post Scriptum. — La feuille qui précède était tirée lorsque j'ai eu occasion de collationner à Oxford sur le chansonnier Douce le *descort* imprimé ci-dessus p. 403. V. 10 *dir(e)*, ms. *du* ; il n'y a donc pas à supprimer le *e*, puisque le ms. ne le donne pas. — V. 16 *amor*, l. *amors*. — V. 19 *qu'ieu*, l. *q'eu*. — V. 23 *senblan*, l. *senblan*. — V. 30 *marques*, l. *marqes*.

LE BESTIAIRE DE GERVAISE.

Le ms. du Musée Britannique coté *Addit.* 28260 a été acquis du libraire Tross le 9 avril 1870. C'est un petit volume presque carré, de seize centimètres sur douze. Il se compose de 101 feuillets numérotés dont trois feuillets de garde. L'écriture est de la seconde moitié du XIII^e siècle. Il renferme trois ouvrages. Le premier (fol. 3-33) est le traité des quatre âges de l'homme, charmant écrit de Philippe de Navarre qui n'est connu jusqu'à présent que par une brève analyse de M. Beugnot¹. On en connaissait déjà trois mss., savoir :

Bibl. Nat., fonds fr. 12581 (anc. suppl. fr. 192), fol. 387.

— — 15210 (anc. suppl. fr. 254²²), fol. 2.

— — 24431 (anc. Compiègne 62), fol. 161.

Ces trois mss. paraissent indépendants l'un des autres ; le premier et le troisième ont le mieux conservé la leçon originale qui est souvent modifiée arbitrairement dans le second. Malheureusement le ms. 24431, qui serait le meilleur des trois, contient à peine la moitié de l'ouvrage, le copiste s'étant arrêté un peu avant la fin de la seconde partie, celle qui est consacrée à *Jouvente*. Le ms. du Musée Britannique, qui est complet et m'a paru fort bon, vient donc heureusement augmenter le nombre des éléments à l'aide desquels on pourra éditer un traité à bien des égards intéressant. Heureux si nous pouvions retrouver un jour les autres écrits du même personnage, et notamment son récit en vers de la guerre des Chypriotes contre Frédéric II² !

Le second des ouvrages contenus dans ce ms. (fol. 35-83) est une traduction en prose de l'*Elucidarium* d'Honorius d'Autun. Cet ouvrage a

1. Dans sa notice sur Philippe de Navarre, *Bibl. de l'Ec. des chartes*, II (1841), 23-31. Un savant modeste, M. Amiel, mort en 1863, avait préparé de ce petit ouvrage une édition qui n'a pas vu le jour. Voy. *Bulletin du Comité de la langue*, etc., II (1836), 144, 544.

2. Il ne nous est connu jusqu'à présent que par Amadi et Bustron, chroniqueurs italiens qui, au XVI^e siècle, l'ont mis à contribution. Voy. Beugnot, *l. c.*, p. 17, et de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, vj, vij.

eu le plus grand succès du XIII^e au XV^e siècle. il a fourni des éléments à plusieurs compositions du moyen-âge ; il a été traduit plusieurs fois en français. Nous en possédons notamment une version anglo-normande en vers par un certain Pierre de Peckam, de laquelle il nous est parvenu plusieurs mss. et que je ferai connaître dans un prochain rapport au Ministre de l'Instruction publique sur Cambridge. De la traduction en prose contenue dans le ms. que je décris actuellement, nous avons de nombreux exemplaires ; par exemple :

Bibl. Nat., fonds fr.	187 (anc. 6847),	fol. 49.
—	— 1036 (anc. 7330),	fol. 20.
—	— 1157 (anc. 7384 ^{2.2}),	fol. 258.
—	— 2168 (anc. 7989 ²),	fol. 215.
—	— 12581 (anc. suppl. fr. 198),	fol. 321 ¹ .

Rennes, 147, n^o 22.

Oxford, Bodleienne, Douce 99, fol. 27.

— — — 270, fol. 86.

Ashburnham-place, Barrois 660, fol. 23.

Le ms. addit. 28260 contient enfin (fol. 84 et suiv.) l'ouvrage dont le texte est ici imprimé pour la première fois : une traduction en vers du *Bestiaire*, faite par un certain Gervaise jusqu'à présent inconnu. Nous possédions déjà deux versions en vers français du même ouvrage : l'une par Philippe de Thaon, l'autre par Guillaume de Normandie. Comme eux Gervaise était normand. Il nous apprend en effet, dans son prologue, qu'il a trouvé « à Barbarie en l'armoire » le texte latin qu'il a mis en rimes. *Barbarie*, c'est assurément *Barberie* ou *Barbery*, abbaye cistercienne du diocèse de Bayeux fondée en 1176². M. L. Delisle, qui a bien voulu, dans un récent séjour à Caen, faire à mon intention des recherches dans les chartes de Barbery, a constaté que le nom ancien de cette maison est, en français, *Barberie*. La forme *Barbarie* donnée par notre texte (v. 34) vient sans doute d'une abréviation mal interprétée (*Bar^hie*). Mais qui était ce Gervaise, nom entièrement nouveau dans l'histoire de notre ancienne littérature ? Ici encore l'inépuisable obligeance de M. Delisle vient à mon secours.

Notre savant collaborateur me signale jusqu'à trois *Gervasius* qui, au XIII^e siècle, ont été en relation avec l'abbaye de Barbery. L'un, *Gervasius Henrici de Britavilla supra Lesiam*, ailleurs *Gervasius de Breterilla dictus Henrici*, figure dans des chartes de 1248, 1259 et 1263 (fonds de Bar-

1. Manque le premier feuillet et, un peu plus loin, un feuillet dans l'intérieur.

2. Barbery, arr. de Caen, cant. de Bretteville ; dans les chartes latines *Barbericum*, *Barberium*, ce qui suppose une forme plus ancienne *Barbericum*, qui a dû exister aussi sous la forme féminine, d'où *Barberie*.

bery, n^{os} 72, 10 et 11. Il était marié et sa femme s'appelaît *Petronilla*.

Un autre, *Gervasius de la Boudice*, figure parmi les témoins d'une charte de Guillaume de « Timaisnil », sans date, mais voisine de l'an 1200 (n^o 326).

Le troisième enfin est un *Gervasius* curé de Fontenai (sans doute Fontenai le Marmion), témoin dans une charte antérieure à 1204. L'acte étant par lui-même intéressant, je n'hésite pas à le publier en note d'après la copie de M. Delisle ¹.

De ces trois Gervais ou Gervaise, le premier semble devoir être écarté à cause de sa date trop récente, et aussi parce qu'il était marié. Le rimeur que nous cherchons à identifier devait être un clerc. Pour cette raison je me déterminerais volontiers en faveur du troisième, le curé de Fontenai.

Si toute cette recherche n'offre pas un plus haut degré de certitude, c'est la faute du poète qui ne nous a pas fourni assez de renseignements. Que ne nous a-t-il fait connaître sa profession, au lieu de nous dire qu'il ne pouvait marcher sans bâton (v. 29-31), renseignement bon tout au plus pour ses contemporains!

Normand comme Philippe de Thaon et Guillaume, Gervaise ne peut prétendre au rang qu'occupent ces deux auteurs dans l'histoire de notre littérature. Il n'a ni la grande ancienneté du premier ni l'originalité du second. C'était un rimeur pieux et médiocre comme il y en eut beaucoup. Il est amusant de le voir s'indigner du succès qu'obtenaient les auteurs de compositions profanes. Tandis que ceux-ci ne consentent à débiter leurs fables que moyennant finance, il constate douloureusement

1. M. Delisle m'écrivit à ce propos : « La charte dans laquelle figure Gervais, » le curé de Fontenay, est fort intéressante, d'abord pour les deux lignes de » langue vulgaire qui y sont intercalées, puis et surtout comme exemple de » contrat passé entre des paysans et leur seigneur. L'acte est dépourvu de date, » mais, comme le précédent, il appartient aux environs de l'année 1200. La » mention de la monnaie d'Angers prouve qu'il est antérieur à 1204 ». Voici la pièce :

Sciunt presentes et futuri quod ego Theobaldus de Molines, concessu Willermi filii mei, concessi hominibus de Mesnil Osmont, in nemore meo *la borzaine e le genest e la bruire e la morte couche e la fugere e le pasturage a lor avers per totum, extra nemus de la Chambre*, quando nemus habebit .v. annos, et equi eorum ibunt simul quando nemus duos annos habuerit, scilicet pro .iij. libris Andegavensium quas michi dederunt, et pro reddito tali quod unusquisque qui nemus habuerit michi in mense septembri unam minam avene reddiderit et quandam gallinam, et ad Pascha vinginti ova; et ipsi venient ad preces meas duabus vicibus in anno; et ad lenum meum, qui equum habuerit, ad afferendum unam trossam, et qui equum non habuerit ad faciendum trossas; tenendum de me et de heredibus meis, ipsi et heredes eorum, in feodo bene et in pace. His testibus : *Gervasius presbiter de Font[encio]*, Serlo taber de Barbere, Willermus Lengres del Trembls (*sic*), Robertus clericus de Molines, Robertus de Placeio, Herbertus Faber. Et ut conventio ista firmiter teneatur, munimine sigilli mei confirmavi.

que quiconque voudrait parler de la vérité et des choses saintes devrait au contraire payer pour se faire entendre (v. 5 et suiv.). Et pourtant il lui semblait qu'on pouvait tout aussi bien traiter de matières sérieuses que de mensonges et de fables. Il voulut en faire l'essai, et la traduction du Bestiaire qu'il met, comme le font en effet beaucoup de traducteurs latins, sous le nom de saint Jean Chrysostome, est le résultat de cette tentative. Tentative peu heureuse, semble-t-il, car le poète et le poème sont demeurés bien inconnus jusqu'à ce jour, et ne paraissent pas avoir exercé grande influence en leur temps.

Gervaise, qu'on accepte ou non l'identification proposée plus haut, composait probablement à la fin du XII^e siècle ou au commencement du XIII^e. Sa langue ni sa versification ne présentent rien de remarquable. Notons pourtant qu'il ne confond jamais dans ses rimes les finales féminines *ie* d'origine et *ie* pour *iée*. En quelques endroits la grammaire et la rime sont en contradiction, sans qu'on puisse savoir laquelle des deux doit être sacrifiée à l'autre, par ex. v. 79-80, 133-4, 279-80, 505-6, 819-20, 859-60, 965-6 (?), 997-8, mais en d'autres il est certain que la grammaire a été faussée au profit de la rime, par ex. v. 89, 916 et 1169.

Il est à croire que si nous possédions le ms. original de Gervaise, nous y trouverions les caractères du dialecte normand qui ont complètement disparu dans la copie du Musée Britannique. Les rimes ne permettent guère de les retrouver. Voir cependant la note sur le v. 66.— Quant au ms. lui-même, il paraît avoir été exécuté par un Champenois ou par un Lorrain qui, tout en s'efforçant d'écrire en français de l'île de France, laissait néanmoins passer certaines traces de sa prononciation. Telle est du moins la conclusion qu'il est permis de tirer de l'emploi fréquent de *an* pour *en*, de la diphthongaison de *a* en *ai* et de *e* en *ei* dans *lai*, 157, 252, 368, *deis* 380 *dois* 555), réciproquement de *a* pour le fr. *ai* dans *ales* 834, 1037, etc., *essenplare* 1274, *fare* 1116, *Gervases* 29, *lade* 621, *pastre* 241, etc.; de *per* au lieu de *par* (voy. la note sur le v. 87; de *as* devenant *au* dans *maule* 404, 515; de la finale *iens* dans *estiens*, *estoiens*, 80, 438, *devriens* 1101; de *x* mis pour *s* dur dans *auximent* 89, etc. Dans les notes j'aurai encore à signaler quelques particularités dont les unes sont propres au copiste (voy. les notes sur les vers 12, 23, 35) et dont les autres peuvent appartenir à l'auteur (voyez les notes sur les vers 14, 50).

Le ms. contient un certain nombre de dessins à la plume plus ou moins élégants, qui ne se distinguent point de ceux qu'on trouve dans la plupart des bestiaires.

Je ne cherche pas à déterminer exactement le bestiaire latin qu'a sous les yeux notre auteur. Cela ne pourrait se faire qu'à condition de classer d'abord les innombrables ouvrages de ce genre que renferment les

bibliothèques de France et d'Angleterre ¹, travail énorme dont je n'ai pas les éléments et qui d'ailleurs ne pourrait être entrepris incidemment. Je me borne à faire remarquer que si Gervaise a observé, comme on peut le croire, la disposition de son original, il a dû avoir sous les yeux un texte assez différent de ceux qu'a signalés et publiés le Père Cahier ², de ceux aussi qu'ont suivis Philippe de Thaon et Guillaume. En effet tous ces bestiaires présentent des variantes quant à l'ordre dans lequel sont rangés les animaux dont on expose la nature. Je donne ici l'arrangement que présente le bestiaire de Gervaise, et la concordance avec les textes latins publiés par le Père Cahier :

1 Lion,	v. 59, Mél. II, 107.	16 Fourmi,	v. 755, Mél. II, 188.
2 Panthère,	v. 139, — III, 238.	17 Aigle,	v. 829, — II, 651.
3 Unicorné,	v. 239, — II, 221.	18 <i>Caradrius</i> ,	v. 863, — III, 130.
4 Hydre, Crocodile,	v. 281, — III, 213.	19 Pélican,	v. 887, — II, 137.
5 Sirène,	v. 305, — II, 173.	20 Perdrix,	v. 921, — III, 248.
6 Centaure,	v. 329, — II, 173.	21 <i>Chamoi</i> ,	v. 951, — III, 558.
7 Hyène,	v. 345, — III, 204.	22 Huppe,	v. 985, — II, 178.
8 Singe,	v. 361, — III, 231.	23 Phénix,	v. 1009, — II, 183.
9 Eléphant,	v. 381, — IV, 57.	24 Cerf,	v. 1053, — III, 267.
10 Antula,	v. 449, — II, 117.	25 Tourterelle	v. 1087 — III, 263.
11 Serpents,	v. 501, — II, 134, 218.	26 <i>Serre</i> ,	v. 1105, — II, 122.
12 Corbeau,	v. 621, — II, 156.	27 Belette,	v. 1137, — II, 149.
13 Goupil,	v. 655, — II, 208.	28 Aspic,	v. 1151, — II, 149.
14 Castor,	v. 685, — II, 229.	29 Ibis,	v. 1177, — II, 203.
15 Hérisson,	v. 729, — II, 198.		

Avant de donner le texte du Bestiaire, je crois devoir transcrire quelques courts morceaux des deux autres ouvrages renfermés dans le même ms.

I. — [PHILIPPE DE NAVARRE, *Traité des quatre Ages de l'Homme* 3.]

(Fol. 3). Cil⁴ qui fit cest compe(sic) avoit^b .lxx. anz passezⁿ quant il l'emprist^r et en cel lonⁿ espace de vieⁿ que Dex li ot doné avoit il assaié¹⁰ le pooir et la maniere des .iiij. tenz d'age d'ome¹¹, ce est¹² enfance, jovent¹³, moien aage et

1. Il y a sans doute ailleurs encore des bestiaires, mais il est certain que nulle part ils ne sont aussi nombreux que dans les bibliothèques de ces deux pays.

2. *Mélanges d'archéologie*, in-fol., tomes II à IV.

3. Dans les variantes, A = 12581, B = 24431, C = 15210.

4. Celui C. — 5 avoit bien C. — 6 anz d'age C. — 7 A B ajoutent a faire. — 8 et en si longue B. — 9 et en l'espace de vivre C. — 10 assaié et usé A C. — 11 de chascun home B. — 12 c'est assavoir C. — 13 A ajoute et.

villesce, es quex il avoit sovent mespris, et plusieurs foiz l'en estoit mesavenu. Et per soffrir et per servir ravoit il assez¹ de bien aü, dont il devoit savoir miex enseigner les autres et garnir²; et³ por ce vost parler et conter⁴ des .iij. tens d'aage⁵ devant diz; mes tot avant proia humblement la⁶ glorieuse virge Marie que ele, per sa douce misericorde, proiaist son chier fil Nostre Segnor Jhesu Crist que il de sa grace l'envoiaist⁷ et enseignast a ce mostrer et deviser rainablement; si comença a enfance et dist⁸.

Nostres sires Dex qui tot set et tot puet et gouverne⁹, dona de sa grace as petiz enfanz¹⁰ trois manieres de¹¹ conoissance et de naturel amor.....

Voici maintenant une petite histoire tirée de *Barlaam et Josaphat* (cf. Gui de Cambrai, 80). La partie où elle se trouve manque dans B.

(F. 25). L'an dit qu'il avint jadis en .j. roiaume que l'on¹² faisoit chascun an .j. roi, et au chief de l'an¹³ estoit desposez¹⁴ et l'envoioit¹⁵ l'an astivement en .j. ille sauvaige en essil, ou il n'avoit nule¹⁶ rien née qui bone fust. Lai moroit a honte. Une fois avint qu'il¹⁷ firent .j. roi qui fu sages, qui enquist¹⁸ tot le voir de l'année et¹⁹ de l'ille; si se porvint sagement et envoia²⁰ son tresor avant en l'ille²¹; et tant de bones choses que il fu a grant honor et a grant aise quant il i fu envoiez²², et la vesquit perdurablement a grinor²³ honor que il n'avoit esté²⁴ ou premier regne²⁵. L'an doit savoir que li premiers regnes²⁶ si est cest siegle, et l'ille sau-(v)-vage l'autre²⁷, et li fol roi qui folement²⁸ se partent dou siegle²⁹ au chief de l'an et n'ont rien envoié³⁰ dou tresor avant en l'ille sunt cil qui ont folement vescu³¹ en pechié sainz esmendemant³², seinz orison et seinz aumones, et quant il³³ morront³⁴, il³⁵ lor sanble que lor vie, ja si longue n'aura esté, soit en³⁶ la languor³⁷ de .j. an ne de .j. jor³⁸. Mais³⁹ li sages rois qui envoia avant soi son tresor⁴⁰ en l'ille et vesqui perdurablement et a honor⁴¹, si est chascuns et chascune qui se porvoie sagement en junes, en orisons et en aumones....

Fin :

(Fol. 33 v°). Et cil qui sunt amisuré encontre grinor d'aux, bien lor en puet

1 avoit assez A B C. — 2 doctriner A B. — 3 B *omet* et. — 4 B *omet* et conter. — 5 C *omet* d'aage. — 6 pria D. h. et a la B. — 7 l'avoiaist A B. — 8 et dit ainsi B, et dist en tel maniere C. — 9 qui tout puet et set gouverner C. — 10 B *ajoute* c'est assavoir. — 11 C *ajoute* de naturel. — 12 A C *ajoutent* i. — 13 A *ajoute* perdoit touz et. — 14 estoit d. et perdoit tout C. — 15 et le mandoit A C. — 16 nule *manque dans* A C. — 17 A C *n'ont pas* avint qu'il. — 18 si enquist et demanda et sot A C. — 19 A *omet* de l'année et; de l'en et C. — 20 manda A. — 21 et menda dedanz l'an en l'isle son tresor (*sic*) C. — 22 mandez A C. — 23 molt grant A, trop plus grant C. — 24 vesqu, A devant fait ne eue C. — 25 reiaume C. — 26 regnes *omis dans* A, riaume C. — 27 li autres A. — 28 felenessement A. — 29 riaume C. — 30 mandé A C. — 31 C *ajoute* en ces siegle. — 32 Amandement A C. — 33 C *omet* il. — 34 muerent A C. — 35 A C *ajoutent* ne. — 36 de A. — 37 longueur A. — 38 A *omet* ne de .j. jor. C *refait la phrase* : il ne leur senble qu'il aient vescu que .j. au, que ja si longue n'aura esté leur vie, que eles (*sic*) soit plus de longueur d'un an ne d'un jor. — 39 A C *n'ont pas* mais. — 40 qui manda son tresor A; qui menda son tresor (*sic*) avent C. — 41 molt a honneur A.

avenir en .ij. menieres : l'une si est que des grinors se passeront dou fait plus de legier, et l'autre est se il i a chose a quo[i] il afiere vanjance, plus amesurement porront porront (*sic*) porchacier et trover leu d'ax vangier, et la povre genz doivent estre amesuré, car per leur (*le bas de la page et le fol. 34 sont restés blancs*).

II. — [Lucidaire ¹.]

(Fol. 35). Soventes fois m'ont requis nostre disciple que je lor desliasse unes sentences qui mult estoient enlacies. Por ce se ne les vueil escondire de ce qu'il me requistrent, que j'en cudoie estre blasmez, se ce ert chose que je responsisse le besant en la terre que Dex m'a doné. Et por ce que je ne vuel pas tant soulement qu'il profit a ces qui or sunt, si me vuel pener en tel meniere qu'il profit a ces qui après nos sunt a venir. Por ce si pri a toz ces qui orront ceste escrip-ture que il lacent proiere a Nostre Seignor por tel pechaor cum je sui.....

III. — [GERVAISE, Bestiaire.]

	[(f. 84).		
C il fablaor qui toz jors mantent			Celui qui la mançonge traite :
Et qui de riens ne se desmantent			Quant il plus ment et plus li haite
Ne mais de mançonges aprendre		24	Por ce que il enbelist son dit.
4 Ou il puissent matiere prandre,			Et selonc divine escriture
Cil sunt ores bien apelé			Covient sevre la letreüre;
Et en autes cors honoré;			Se l'estoire estoit corronpue
Et chascun covient que l'on doigne		28	Tote avroit sa poine perdue.
8 Loier por dire sa mançongne :			GERVASES, qui ne puet aler
Il n'an diront point autrement.			Que ne li covieigne porter
Volontierz est oiz qui ment.			.I. baston por soi apuier,
Qui voudroit dire verité		32	Vuet .j. livre en roman traitie[r].
12 Et parler de desvinité			Li livres a non Bestiaire.
Loier li convenroit doner			A Barbarie est [en] l'armaire
Es genz por soi faire escouter.			Li latins qui mult est plaisanz ;
Son tens gaste qui met sa cure		36	De illuec fu estraiz li romanz.
16 En vanité dont Dex n'a cure;			Celui qui les bestes descriet
Et tot autres de legier			Et qui lor natures escriet
Porroit l'on d'estoire traitier			Fu Johanz Boche d'or nonmez ,
Con trover mançonges, et fables		40	Crisothomus rest apelez.
20 Sunt delitouses et plaisables			Tote mist s'entente et sa cure

1. Cf. le texte latin dans Migne, Patrologie latine, t. CLXXII, col. 1109.

8 Ms. *loiez*, cf. v. 13. — 12 *desvinité*, sic, de même *desmore* 386, *desguerpiest* 823, 1101, *desmande* 629, *descevoir* 941, *descevable* 1154, *desvient* 1042, 1044, *desvoure* 1063; au contraire *demesure* 483, *epous* 783, *maïme* 979, 986, *reclarcist* 847, etc., ce qui prouve qu'en tous ces cas le copiste ne prononçait plus l'*s* et l'écrivait un peu au hasard. — 14 *Es*, on préférerait *as*; même cas v. 92, 186, 884, 950. — 23 *enbelist* en toutes lettres, de même *sanblances* 51, 590, *sanblable* 240, 335, *resanble* 332, *desroupi* 299, *enpoint*, 489, *lombрил*, 306, *enprisone*, 671; par contre *semblances* 43, *empris* 57, *exampfle* 50, *empire*, 537, 558. En cas d'abréviation j'adopte l'*n*. — 32 Ms. l'*it*. — 35 *Mult*; je transcris ainsi l'abréviation *ml't*. Ce mot se trouve souvent écrit en toutes lettres : 73, 111, 140, 141, 341, 365, 496, etc.; on rencontre aussi, mais beaucoup plus rarement, *moult* 334, 882, et *mut* 574, 1230. — 39 Ms. *uomez*.

- En traitier divine escriture.
 Les semblances des bestes dist ;
 44 Sachez que grant entente i mist
 Et grant poine ou livre traitier.
 David en tocha ou sautier.
 Tot est estroit de verité. (f. 85)
 48 Bien doit estre en auctorité,
 Car qui bien i voudroit entendre.
 Grant exemple i puet aprandre.
 Bestes ont diverses sanblances
 52 Et diverses signifianges ;
 Tot auximent ont li oisel :
 Li un sunt lait, li autre bel.
 Ne vuel plus lonc prologue faire ;
 56 Or me doint Dex a tel chief traire
 De l'aire que j'ai empris
 Que je n'en soie en mal repris.
- T**rois natures ha li lions
 60 Et .liij. significatiôs,
 Ce nos reconte l'Escriture.
 Oez sa premiere nature.
 Quant veneres lo va chacier
 64 Et il lo comance a tracier,
 Soit en bois ou en terre plaine,
 Sent il dou veneour l'alaine.
 Oez dou lion que il fait :
 68 Après son dos traînant vait
 Sa coue que il ha longue et grant,
 Si en vait sa trace cuvrant ; (v°)
 Et quant li veneres ne trueve
 72 La trace, por musart se prueve,
 Et mult se tient a mal balli
 De ce que il ha ensi falli.
 Retorne s'en, atant le lait,
 76 Et li lions joans s'en vait.
- A**usi l'espiritaus lions,
 Jhesu Crist, ou nos nos fions,
 Por esclaver nostres pechiez,
 80 Dont tuit estiens entechié
- Por le mesfait dou premier home
 Qui sor desfans menja la pome,
 En la sainte Virge se mist.
 84 Char et humaine forme prist.
 Quant la chandoile est alumée
 Et en la lanterne avalée
 La clarté permi outre passe,
 88 Si que la lanterne ne quasse.
 Auximent nostre creator,
 Ot clarté, ot grant respandor,
 Entra en la seinte pucele
 92 Qu'il ot esleüe en s'ancelle.
 Il n'en perdi sa deïté (f. 86)
 Ne ele sa virginité.
 Virge fu au comancement
 96 Et virge après l'enfantement.
 Toz jors fu virge et caste et pure,
 Toz jors sera seinz porriture.
 Tot autresi va de ceste oevre
 100 Cum dou lion qui ses pas cuevre
 Por ce c'un nel puisse tracier.
 Ne nuns homs ne doit escerchier
 De la sainte incarnation,
 104 Car cil qui quant nos n'estion
 Dou limon nos fit et estraist
 Puet tot faire quant que lui plait.
 Oez la nature seconde :
 108 **O**tel nature n'ariens dou monde.
 Quant lion dorment et seoillent
 Lor cuer dormant et lor oel voillent.
 Dex dist une mult grant mervoille :
 112 « Je dor » fait-il, « mais mes cuer
 [voille¹. »
- P**or antand[r]e que ce vuet dire,
 Dex qui de tot le mont est sire
 Vit nostre grant fragilité ;
 116 Si prist por nos humanité. (v°)
 Sa char dormoit et reposoit,
 Sa deïté en ciel veilloit.
Ecce non dormitabit neque dormiet.

50 On serait porté à corriger *grans exemples*, pour éviter l'éllision de la finale d'*exemple*, mais le nombre de cas semblables à celui-ci est trop grand pour que cette correction soit vraisemblable; cf. 172, 178, 212, 244, 258, 268, 330, 331, 384, 390, 430, 488, 513, 520, 543 (?), 602, 678, 777, etc. — 66 Ms. *la laiene. aloine (alena)* devait être dans la leçon originale *alcine*; de la sorte il peut rimer avec *-aine* (lat. *-ana*) ici et au v. 154, et avec la finale normande *eine* (lat. *ina*) au v. 199; cf. la note du v. 838. — 72 *por* ms. *p* barré. — 87 *permi*; je lis *per* ici et en tous les endroits où le ms. a *p* barré: je ne crois pas qu'il y ait *par* en toutes lettres une seule fois dans tout le Bestiaire, tandis qu'il y a *per* aux vers 221, 234, 520, 591, 888, 1123, 1145, et *perdoner* 1246. — 107 *Oez*, ms. *Uez*.

1. Cant. V, 2.

2. Ps. CXX, 4.

La tierce nature dirai
 120 Dou lion, ja n'e[n] mentirai.
 Lions naist toz morz, mais sa mere
 .ij. jors le garde ; au tierz li pere
 Qui l'engendra vient en la place,
 124 Au leoncel soffle en la face :
 Tot maintenant est pleins de vie.
 Or oez que ce senefie,
 Dex, por nostre redemption
 128 Soffrit et mort et passion ;
 Por nos fu batuz et loiez,
 Et por nos fu crucifiez.
 Por nos fu d'aisel abevrez,
 132 D'aubes espines coronez,
 Por nos ot percié le costez
 Et fu ou sepulcre posez.
 .ij. jorz i fu, n'e[n] dotez mie ;
 136 Au tie[r]z jor vint de mort à vie.
 Si cum Jacob prophécia,
 Dex come lions reposa. (f. 87)
Et sicut catulus leonis qui suscitavit cum¹.

Une beste est, panthere a non ;
 140 Mult per est de bele façon,
 Mult i a especial beste :
 Lonc a le col, bien faite teste.
 La beste est de plusors colors,
 144 De grant senz et de bones mors.
 Trop het cele beste dragon.
 Quant s[o]jole est de veneison
 En la fosse se va dormir ;
 148 Trois jorz i dort seins esperir.
 Au tierz jor la beste s'esvoille,
 En haut nuit et, une mervoille,
 O celui nuit met ors odours
 152 Soez et de bone douçour ;
 Car pimenz ne encens ne graine
 N'uelent si bon come s'aloine.
 Quan[t] les bestes sentent l'odour
 156 Si s'aünent totes antor,
 Se sevent lai ou ele vaît.

Li dragons autremen[t] le fait
 Car il ne puet l'odor soffrir :
 160 En terre s'en vaît enfoir,
 C'est sa deffanse et ses conforz ; (v°)
 Iluec se git, près est de mort ;
 Va[i]ncuz est, ne se puet movoir.
 164 La panthere por estovoir
 Vont sivant totes autres bestes,
 Vers s'aloine torment les testes.
 168 Nostre signor et nostre pere
 Dex qui est veraie panthere
 Trait a soi l'umaine lignie
 Qui tote estoit a mort jugie.
 Ca[r] deables por sa covoitise
 172 L'avoit trestote a soi mise.
 Segons Deu, no guerpissons mie,
 (Et) acmplissons la prophécie.
 Panthere qui est de colors
 176 Et qui ha sa[n]blances plusors
 Nos senefie Jhesu Crist
 Qui la loi novele escrist.
 Il est douçours et sapience,
 180 Bone est sa voiz, et pacience
 A en soi et est repidables,
 Resplendisanz, fers et estables.
 Quant s[o]jole est et replanie
 184 La beste tost s'est endormie. (f. 88)
 Quant Jhesu Crist fu soolez
 Des gas es vies et lassez
 De bufes et de batemenz,
 188 D'espines et d'escupimenz,
 Après ce fu crucifiez,
 Piés et paumes fu closfichiez
 Et d'une lance fu navrez.
 192 Quant de tex dons fu soolez,
 El seint sepulcre s'endormi,
 Et jusque en anfer descendi.
 Illuec lia lo fier dragon,
 196 L'ancien enemî felon.
 Et quant la beste est adrecie
 Et dou dormir s'est esvoillie,

133 *Sic*, la grammaire et la rime sont en contradiction, à moins de corriger *les costez*.
 — 136 ms. *jort*, de même v. 148, 202; 1043 et 1045. — 139 *Non*, ms. *nô*. — 143
plusors, ms. *plisors*; de même v. 489 et 1033. — 171 On pourrait supprimer *sa*, mais
 il est plus que probable que Gervaise faisait parfois la synérèse de *dea*; cf. v. 363, 613
 et 619. — 173 *no* pour *nel*. — 183 C'est au v. 183 que le copiste eût dû placer la grande
 capitale. — 186 *Es vies*, corr. *as Juis*.

- De sa boche ist la douce aloine.
 200 Qui les bestes a li amoine.
 Jhesu la beste signifie
 Qu'au tierz jor vint de mort a vie.
 Adont cria Dex a haut criz,
 204 De toz ses amis fu oïz;
 Et en ses paroles disoit
 Que le monde vaincu avoit.
 Encor disoit, n'e[n] dotez pas :
 [(v° 1) 248
 « Pere, quanque tu me donas
 » Ai gardé de dampnation
 » Fors lo fil de perdition.
 » Je vois a mon pere et au vostre. »
 212 Dex est ses pere et li nostre;
 Dex dist : « Quant [je] el ciel serai
 » Seint Esperit envoierai
 » En terre qui ou vos sera
 216 » Tant com cist siegles durera. »
 Poet estre si soés odour
 Com de Deu nostre creatour?
 Qui près est de Deu per creance,
 220 Per ovres et per esperance,
 Per loig, per sa fragilité,
 Quant il de Deu est espiré,
 Repleins de ses alumemenz,
 224 Dont garde ses comandemenz.
 Requerons Deu et lo servons
 Totes heures et li prions
 En l'odour de ces oignemenz.
 228 Ce doivent croire totes genz.
 Venir poons, n'en dotez mie,
 Per baptisme a novele vie. (v° 2)
 Terraines choses laisons,
 232 Es celestiaus trepassons ;
 Guerpissons ovres de pechié ;
 Deprions Deu per sa pidié
 Qu'en cele joie soions mis
 236 Que il promet a ses amis,
 Ou n'a tristor, dolor ne ire,
 Et que a joie puissons dire :
*Gloriosa dicta sunt de te civitas Dei*².
 240
- U ne beste est, ço n'est pas fable,
 240 Qui auques est a boc sanblable;
 Cele beste aime pastre en mont.
 Une corne a en mi le front.
 Por ce que ele n'a que .j. corne
 244 Est apelée unicorne.
 Tant se set la beste desfandre
 Que venerres ne la puet prendre.
 Fors est et de grant ardemment.
 248 Il la prenent per argument :
 L'on quiert une juine pucele,
 Bien atornée, jovene et bele ;
 El desert la lait l'on aler
 252 Lai ou la beste sot ester. (f. 89)
 Souleremaint, chascuns s'e[n] part;
 Et la beste vient cele part.
 Quant la pucele voit si coie
 256 Sachiez que mult li fait grant joie :
 A la pucele vient devant,
 Si se couche en son devant.
 La pucele l'enbrace et tient.
 260 Li venerres cele part vient ;
 Quant la beste voit endormie,
 Tant tost la prent et si la lie
 Et puis l'a au roi presentée ;
 264 En son palais li est portée.
 Li psalmistes ou sautie[r] dist,
 Quant il parla de Jhesu Christ :
 « Mes cors sera autoriziez,
 268 « Cum unicorne exauciez. »³
 Entendre poez per la beste
 Que .j. soul cor a en la teste
 Crist qui dist au pueble commun :
 272 « Je et mes peres sume[s] un¹. »
 Dés est chiés et Jhesu est cors
 Qui d'enfer bota ses genz fors.
 Ains rien ne li puet contrestre (b)
 276 Ne riens ne le puet arester.
 La pucele nos senefie
 L'especial Virge Marie
 En cui Dex prist humanité ;
 280 En sa char fu pechié dampné.

202 Ms. *vient*, cf. v. 429, 776 et 881. — 207 A partir d'ici le ms. a 2 col. par page. Je les désignerai désormais par *a b c d*. — 213 Au lieu d'intercaler *je*, on pourrait, pour rétablir la mesure, remplacer *Dex*, qui semble répété du v. précédent, par *Jhesus*. — 221 Vers corrompu? — 228 *Ce*, ms. *De*. — 272 Ms. *fume*. — 275 Corr. *Ainc*?

1. Cf. Jean XVII, 14.

2. Ps. LXXXVI, 3.

3. Cf. Ps. XCI, 11.

4. Jean X 30.

*Et Verbum caro factum est, etc.*¹

U ne beste est idres clamée,
El fluve de Nil est trovée.
Une autre beste i a diverse,
284 Cocadrile, mult est enverse;
Toz jors a beé[e] la goule
Qui plus est granz que n'est une oule.
Quant idres la trueve dormant
288 El tais se voute maintenant,
Que miez se puisse escalorgier
Et passer outre de legier.
Par la boche li saut el cors,
292 Ocit la et puis s'en ist fors.

Cocadrile a de mort sanblance
Et d'enfer a signifiante;
Ydres Jhesu Crist senefie
296 Qui nos raint de mort a vie.
Por ce soffrit mort Dex en fust (c)
Que Mors de toz vaincue fust.
Anfer brisa et desronpi,
300 Ce sachiez vos trestuit de fi
La prophecie est avenue :
Mors est en vitoire montée, [dras,
« Mors », ce dist Dex, « tumemor-
304 « Anfer », dist il, « per moi mor-
[ras. 2 »

Sereine est de mer .j. peril :
Feme est par desus le lonbril,
Et poisons desoz la ce[i]nture.
308 Tant chante bel que creature
Ne s'e[n] porroit pas sooler
Ne d'oir le douz chant chanter.
Quant genz vont per la mer najant
312 Et les sereines vont chantant,
Quant avoir en cudent l'oie,
Tant est douce la melodie,

Tant se delitent en l'oïr
316 Que toz les covient endormir;
Et quant il se sont endormi[s],
Maintenant les ont asalli[s]
Les sereines; si les acorent,
320 Lor char despiecent et desvorent.(d)
Cil qui aiment tragitaours
Tumeresses et juglaours,
Cil ensevent, ce n'est pas fable,
324 La procession au deable.
Deables les va esvoillant
Et ensi les va decevant.
El perfont anfer les envoie;
328 Ensi set il querre sa proie.

Centaurus est une autre beste,
Poirine, espauls, mains,
Ha tot ensi come ont home. [teste,
332 Asne resanble, c'est la some
Aval per desoz la centu(i)re.
Moult est de mauvaise nature.
Icestui sanblable sunt
336 ALi home qui .ij. langues ont,
Qui amonestent faire bien
Et si n'en vuelent faire rien.
Itel sunt li faus ypocrite :
340 De parole senblent hermite;
Mult sunt devant la gent plaisant
Et deriere fel et tirant.
Nuns hons ne se puet d'aus gaitier.
(f. 90)
344 De ces dist David ou sautier :
*Homo cum in honore esset non intellexit*³.

U ne beste est, ço est la some,
Que li auctors hyene nomme.
La loi dit que n'est pas menjable⁴.

283 *i a*, ms. *ria (r'ia)* — 288 « Vadit et involvit se in limum luti, quo possit facilius infabii in faucibus ejus. » *Mél. d'arch.* III, 212. — 301 Ce vers ne rime pas avec le suivant. Faut-il remplacer *avenue* par *arrivé* ou quelque autre participe en *éc*, on doit ou supposer une lacune? Le texte latin cité par le P. Cahier, p. 213, note 37, et qui se rapporte le mieux à Gervaise, ne laisse pas supposer de lacune : « et confringens » portas mortis et inferni, eduxit omnes suos qui injuste detinebantur apud inferos; sicut » per prophetam dixerat : O mors, ero mors tua; morsus tuus ero, Inferne; etc. » (Osée, XIII, 14). — 305 Texte C (Cahier, p. II, 173) : « Physiologus sic dixit quia serenas dicit esse mortiferas; et in mare clamitant... » — 324 ss. « Sic igitur decipiuntur qui in » deliciis et pompis et theatribus ac voluptatibus delectantur, id est comediis et tragœdiis » ac diversis musicis melodiiis dissoluti. » Cahier, texte A B, II, 174-5).

1. Jean I, 14.
2. Osée XIII, 14.

3. Ps. XLVIII, 13.
4. Cf. *Mél.* III, 304 note 4.

- 348 N'est rien qui a li soit sanblable.
Orde est la beste et si est bele,
Une hore male autre femele.
- 352 **A** li poet l'an bien compare[r],
Ce sachiez bien de verité,
Les jenz qui d'Israhel issirent.
Premierement a Deu servirent ;
A luxure après s'atornerent,
- 356 Ydres, ymagines [a]orerent.
Cil qui entendent a usure,
A avarice et a luxure
Et despitent ce que Dex fit,
- 360 Ce sont cil de quoi David dit :
*Vir duplex animo inconstans est in omnibus*¹.
- S**inges est de laide figure,
De deable a forme et figure,
Plus resanble deable que beste :
- 364 Cone li faut, mais il a teste. (b)
Mult per est de laide meniere,
Ne s'a dont covrir per deriere.
- 368 **Q**uant Deaubles estoit archanges
Lai sus amont, avoi les anges,
Contre son signor s'ergoilla.
Chief avoit mais il li mua ;
Beaus estoit mais sa respendor
- 372 Li fu muée en tenebror.
Plusest noirs que erremenz ne fer(s) ;
Or est en la puor d'anfer.
De ciel per son fol cudemment
- 376 Chaï deis le comencement,
Et il et tuit cil periront
En la fin qui segu l'auront,
Si come seins Pos de lui dist,
- 380 Li banisierres Jhesu Crist :
*Quando interficiet Dominus noster Ihesus
[Christus spiritu oris 2.*
- E**lephanz est beste sauvage,
Granz et forz et si est mult sage.
Ja ne coplera a sa per
- 384 Devant qu'il cuide angandrre.
Quant de conçoivre est tens et hore
- Sa pareil moine seins desmore, (c)
Asez près est de paradis,
- 388 .I. herbe trouve, ce m'es[t] vis,
Mandegloire l'escriz la nomme ;
Sanblance a de feme et d'ome.
La femele de ce fruit prent,
- 392 S'en me[n]jue primierement,
'Tot droit a son male s'en vait,
Dou fruit li tent, mengier l'en fait ;
Adont asenblent charnelment :
- 396 La femele enpregne errantment.
Quant travailier doit de son vantre
.I. grant lac quiert, dedenz s'en
Illuec est jusqu'a la forcele. [entre,
- 400 Li maules est o la femele ;
Ja de lez li ne se movra
Devant que faoné aura.
Il la garde por le dragon
- 404 Qui li vuct mengier son faon.
Li maistre, des elephanz dient
Qu'Adam et Eve senefient,
Qui estoient en paradis
- 408 Ou Damidex les avoit mis.
Il n'avoit en aus fol pensé, (d)
N'ensamble n'avoient pensé.
De lors que Eve ot dou fruit gosté
- 412 Que Dex li avoit desveé
A Adam vint, se li tendi,
Mengier l'en fit, bien le trahi ;
De paradis furent chacié
- 416 Et en ces[t] monde trabuchié.
A estant puet estre asignez
Cist monz por les diversitez,
Qu'en un estan sunt concuillies
- 420 Eves de diverses parties.
Cist mondes est com .j. viviers ;
De ce dist David ou sautier :
*Salvum me fac Deus quoniam intraverunt
aque...*³
- Quant envoiez fu nostre pere
- 424 Adam ou lac plein de misere,
Evain sa feme adon conut
Et charnelment avoc li jut ;

410 *pensé* est sans doute fautif.

1. Jacques I, 8.

2. II Thess. II, 8.

3. Ps. LXXIII, 2.

- Caïn maintenant engeindrerent,
 428 En duel et en misere entrerent.
 Vivre les covint a dolor,
 En poine, en tristece, en plor.
Et duxit mede lacu miserie et de¹... (f. 91)
 Jhesu Crist qui le monde fit
 432 Por ce pechié nostre char prist
 Et de la palu nos traist fors,
 Plus estoies soillié que pors.
*Et statuit supra Petrum pedes meos
 dicens : « Sic orabis². »*
 Pater noster c'est l'orisons,
 436 Per la proiere Crist entendons.
 Il qui de tot a la puisance
 Nos manteigne en ferme creance.
 Et tel vertu(z), bien dire l'os,
 440 Ot oliphanz : et poil et os
 Ja en lue ou un les ardra
 Serpens ne boz ne remandra,
 Ne nule chose verminouse.
 444 Tant est la beste precieuse.
 Se aucuns voloit endroit soi,
 Fermement maintenir la loi
 Per ce porroit, ce n'est pas fable,
 448 Chacier les oeuvres au deable.
- A**ntule est beste mult fiere,
 Corz a tranchant de tel me-
 [niere.
 Que le grenor arbre porroit (b)
 452 Tranchier que ele troveroit.
 Venerres ne la porroit prendre ;
 Ne l'ose seulement attendre.
 Quant la beste a talanz de boivre
 456 Des autres bestes se dessoivre,
 A .j. fluve cort de randon.
 Li flus Enfrates a [a] non,
 L'essorce en est en Paradiz.
 460 La beste en boit a son devis.
- Sor la riviere a .ij. arbroie
 De viones et d'ossor[o]ie ;
 Tant se va la beste joiant
 464 Et permi l'arbroie saillant
 Que ele se prent es vionetes
 Per les cornes et es vergetes ;
 Lors tripe et saut et sache et tire
 468 Et brait per destrece et per ire,
 Car d'eluec ne peut eschaper.
 Quant li venerres l'ot crier,
 Il cort cele part en es l'ore,
 472 De l'espié qu'il porte l'acore.
- C**hascun home, n'en dotez mie,
 Iceste beste senefie. (c)
 Hons qui a en soi ab[s]tinence
 476 Et qui bien garde obedience
 Ces .ij. choses sunt seinz dotance
 Des .ij. corz la senefiance.
 Qui ces .ij. vertuz a en soi
 480 Et qui bien vuet tenir la foi,
 Por ce puet tot, ce n'est pas fable,
 Plaissier les engins au deable.
 Quant li hons boit a demesure,
 484 Vins l'a tost enpris en luxure,
 D'ivrece naissent plusor mal
 Et tuit li pechié criminal.
 Quant Deables voit enlacié
 488 Aucun home en tel pechié,
 Lors l'enpoint et tant le debat
 Que enz el pois d'enfer l'abat.
 Cil lues est mult espoentables,
 492 Toz jors i est fues perdurables,
 Iceste arme choitive, lasse,
 D'un torment en .j. autre passe ;
 Li .j. maus, li autres est pire,
 496 Mult i soffrent divers martire. (d)
 Or sachez que ivrece et luxure
 Sont .ij. choses dont Dex n'a cure :
 L'uns vices de l'autre descent.

429 Ms. *corient* ; cf. la note sur le v. 202. — 440 Corr. *Ont oliphant*, ou, en supprimant les deux points, *Ont d'oliphanz*? — 443 « neque dracon neque daemon ibi praevaluerit. » *Mél.* IV, 58. Corr. *verinous*? cf. v. 506. — 449 Le ms. a quelque chose comme *Sraile*. *Antula* se trouve dans divers textes, *Antalops* dans d'autres. — 459 Ms. *Paridis*. — 461 « Est autem ibi frutex qui dicitur graece *hericine*, habens virgulta subtitia et proluxa. » *Mél.* II, 117. — 463 Corr. *jouant*? — 473 Ce vers est répété dans le ms. — 485 Ms. *plisor*. — 495 *est pire*, ms. *é pire*; corr. *les autres enpire*, ou encore *Li uns [est] m. l'autres est p.?*

1. Ps. XXXIX, 3.

2. Ps. XXX, 3.

500 Por ce li apostre destent :
Nolite inebriari vino in quo est luxuria¹

Trois menieres de serpent sunt
 Sicomesens Jahan[s] l'espont:
 De vuivres est la primeraine
 504 Et de colovres la meiaine
 Et la tierce est de dragons
 Qui sunt felon et verimous.
 Des vuivres nos dit l'escriture
 508 Que eles sunt de tel nature
 Que quant la femele conçoit
 En sa boche le truit reçoit.
 Li maules li fiche en sa gorge
 512 Sa teste, et cele l'engorge;
 Tote l'escache a droiture :
 De tel ardor est sa luxure.
 Li maules muert, et cele enpreigne.
 516 Contre nature est tel ovraigne.
 Quant li feonet doivent naistre
 Mordent la mere ou costé dextre,

(l. 92)

Per ce pertuis s'en issent fors,
 520 Lor mere ocient per mors.
 La mere muert el naissement,
 Li peres a l'engeindrement.

Les vuivres qu'ensi s'entrocient
 524 Les felons Juïs senefient
 Qui nostre creator ocistrent
 Et en la seinte crois le mistrent,
 Jhesu Crist qui est notre pere
 528 Et Jherusalem nostre mere.

Li evangeliste nos dist
 Qu'il comande que nos soions
 532 Aussi simples come colons
 Et sages come serpent sunt.²
 Oiez que les colovres font :
 Quant la colouvre s'envoillist
 536 La veue li obscurcist,
 Li cors desfroisse et empire.
 xl. jors tot tire a tire

Se tient de boivre et de mengier,
 540 Et tant se lait amagroier,
 De verté dire le vos os, (b)
 Que ele n'a riens dedenz le cors.
 Quant ele est si amagrie
 544 Lors quiert .j. pierre partie;
 Dont se fiche en la creveüre,
 Outre passe : sa vesteüre
 Remaint a la pierre defors;
 548 Li cuirs li dessoivre dou cors.
 Quant tote est despoillie nue
 Dont li reclarcist la veue
 Et li revient novele peaus,
 552 Dont rest ses cors trestoz nouveaux.

Ausi li hons, ce n'est pas fable,
 Qui fait les oeuvres au deable
 Dois que il chiet en desesperance
 556 N'a de Dieu p[ro]int de conoissance;
 Et quant sa creance a perdue,
 Dont li ampire sa veue.
 Adonques devroit la colovre
 560 Ensegre en pensée e [en] oeuvre;
 Jeüner devroit et voillier,
 Et l'orguel de sa char plaisier,
 Et honorer Dieu seins feintise,
 564 Et puis venir a sainte Eglise. (c)
 Por Dieu prier, por jeuner,
 Puet l'on per la pierre passer.
 Hons qui a bone repentance
 568 Et qui vuet faire penitence
 Se puet bien de Dieu acorder
 Et de pechié desvoloper,
 Car tuit pechié, [bien] le savons,
 572 Sunt lavé per confessions.
 Qui en Paradis vuet entrer
 Mut li covient son cors pener;
 Mult per i a estroite entrée,
 576 Mais cele d'anfer est mult léé;
Angusta est porta que ducit ad vitam³.

Li dragons est de tel nature,
 Quant il ha soi, tot a droiture
 Va querre une bele fontaine

506 Corr. *verimous* (mieux *verinous*) et *felons*. — 528 Ms. *nostra*. — 525 ss. « Sic Pharisaei occiderunt... parentes prophetas et salvatorem nostrum Jesum Christum, et matrem terrestrem Hierusalem. » *Mél.* II, 135. — 560 Sic *e* et non *et*; de même v. 761; ailleurs l'abréviation, et quelquefois *et*. — 569 *de*, corr. *a*?

1. Eph. V, 18.

2. Mathieu X, 16.

3. Math. VII, 14.

580 Dont l'eigue est pure, nete [et] saine;
Ma[is] primierement, seins mentir,
Va en .j. fosse vomir.

Quant de verin est nez et pur
584 Dont puet boivre tot a segur.

Ensegre devons les dragons :
Quant a seinte Eglise venons
La parole Deu escouter, ^(d)
588 Ne devons pas oi nos porter
Covoitise ne avarice ;
Purgier nos devons de tot vice
Per veraie confession.

592 Adonc primes entrer poons
Ou temple prier et orer,
La parole Deu escouter.
Dex la nos doit si meintener

596 Qu' [a] sa merci puissons venir!

Autre nature [a] li dragons
Que en escriture trovons,
Qu'il ha paour de l'ome nu
600 Et le fuit, mais s'il est vestu
Sore li cort, a lui se joint,
Trestot l'enverime et point.

Quant Adanz iert en paradis
604 Ou Damidex le avoit mis,
Onques deables, c'est la saine,
Devant qu'il ot mengié la pome
De riens mesfaire ne li pot ;
608 Mais quan[t] le col passé en ot,
De meintenant, ce n'est pas fable,

{(f. 93)}

Fu chautz es mains au deable ;
Et tant com homs est entechiez,
612 Envolepez de laiz pechiez,
Le tient deables en sa jostise
Qui li aprent mal et atise,
Tant est en sa subjection.

616 Mais s'il vient a confession,
Quant des vices est esclavez
Et de son pechié desnuez,
Don ne le puet dables grever,
620 N'a puis a lui que comander.

Corbeaus si'st de lade figure,
Et si ont une tel nature
Quant lor oselet sunt esclous,
624 Sachiez que il ont les eauz clos.
Les peres ne seimblent de rien,
Et por ce ne lor font nul bien.
Et il ne finent de proier

628
Cel qui done c'on li desmande
De buen cuer qu'il lor doit viande. ^(b)
*Qui dat jumentis escamiporum et pul. etc.*¹

Ensi prient lor creator,
632 Et quant [ce] vient au siste jor
A lor nature se retraient ;
Dont les conoissent et apaient
Li crop qui tan[t] haï les ont :
636 Tot le bien qu'il poent lor font ;
Asez lor donent a mengier,
Ne lor font puis de rien dongier.

Or oz tu, hons qui as entente :
640 Quant deables t'essaie et
[temple,
Tant com tu fais de lui ton meistre
Ne te vuet Damidex repaistre ;
Et se tu chiez en povreté
644 Ou en aucune adversité,
N'entrer pas en desesperance,
Mais en Deu aies ta fiance.

Les oeuvres au deable laise,
648 Prie celui que il te païsse
Qui dist : « Je sui li verais pains. »²
Cil forma home de ses mains,
Cil saola, bien le savons,
652 De .v. pains et de .ij. poïsons ^(c)
V.m. homes qui le sevoient.
Gari sunt cil qui en lui croient.

Vurpiz est beste tricheresse,
656 De mal engin et felonesse.
Quant il ne trueve que mengier,
Lors va querre .j. roge terrier.
Illuec s'enverse per grant bole

588 oi, corr. ot? — 603 Ms. iere. — 619 Sic; corr. nel p. diables? cependant cf. v. 171. — 628 Vers omis. Il se peut que le v. 629 soit fait de la première moitié du v. 628 et de la seconde du v. 629. Le texte latin rapporté par le P. Cahier II, 156) n'est pas exactement celui qu'a suivi Gervaise, et ne sert ici de rien.

1. Ps. CXLVI, 9.

2. Cf. Jean VI, 35. 41.

- 660 Et trait la langue de la gole,
Et d'alener mult bien se tient;
Ausi come morz se contient.
Li oisel vont de sus volant
- 664 Quant ensi le voient gisant;
Bien euident qu'il soit morz por voir;
Desor lui se vont aseoir;
S'il] bechent, et cil les englot,
668 D'aus raemplist son vantré tot.
- E**nsi pren des oiseauz vanjance;
Et li deables seins dotance
El puis d'anfer nos enprisonne
672 Per les charz qu'il nos abandone. (*d*)
Sa charz est ivrece et luxure,
Orguel, fierté et desmisure
Et sorcuidance et glotonie,
- 676 Traïsons, covoitise, envie,
Larron, foi mentie, perjure,
Ire, desesperance, usure.
Cil qui au deable serviront
- 680 Einz en la fin l'espenirunt :
Lai jus aval ou puis d'anfer
Seront en chaines de fer.
Ou sautier le trovons escrit,
- 684 Si come li psalmistes dit :
Ipsi vero quesierunt animam m. introi-
bunt, etc. 2
- U**ne beste est d'autre nature,
Castor la nomme l'escripture,
En roman l'apele l'an beivre;
688 El' est plus isnele que lievre.
L'on fait des coillons medicine
Meudre que de nule racine.
Quant veneres chacier le vait, (*f.94*)
- 692 Por ses coilles avoir le fait.
Quant la beste le voit venir
Si près que ne les puet gueinchir,
Ses coillons ront, si fort les sache,
- 696 Et per grant air les esrage;
Au venior les giete entiers,
Et il les prent mult volontiers ;
- La beste luit tot mei[n]tenant,
700 Ja ne la chacera avant ;
Et s'il la chace autre foïe
Et il l'a ja mult aprochie,
Que voie que eschaper ne puisse,
- 704 Tot maintenant auce la cuisse.
Li veneres la voit chastrée,
Don[t] la guerpist seins desmorée.
Cil qui a Deu voudroient plaïre
- 708 Devroient tot autresi faire.
Quant deables le ha lacié
Et il sunt de pechié chargié,
Ses cuide en anfer trabuchier,
- 712 Dont doivent sever et tranchier
Et de lor cuers et de lors cors
Les pechiez et giter les ors. (*b*)
Au deable le sien randons,
- 716 Totes se[s] oeuvres renoïons,
A Deu nos devons convertir
De cui tuit bien doivent venir.
En cherité manoir devons,
- 720 En aumones, en orïsons ;
Malades devons visiter,
Les povres païstre et abevrer,
Et les nus devons revestir ;
- 724 Les morz devons ensevelir ;
Jeuner devons et voïllier
Et Deu aorer et proïer,
Que en la fin venir puïssons
- 728 A veraïe confession.
- E**riçons est .j. autre beste
Qui samble porc fors de la teste.
Mult est ardiz et airous.
- 732 Trestot le cors ha espinous ;
Et quant li raisin sunt meïour
Es vignes va tot a seür ; (*c*)
En tot le plus chargié cep monte ;
- 736 Trestout l'escout, ço est li conte.
Quant le fruit en ha abatu
Tost est a terre descendus ;
De desus les raisins se voute,

672 ss. : « Qui ergo habent voluntatem exercere opera ejus, ipsi desiderant saginari car-
nibus diaboli ; quæ sunt adulteria, fornicationes, idolatria, veneficia, etc. » *Mil.* II, 209.
— 694 *les*, corr. *le?* — 709 *Corr. les ha laciés?* la rime cesserait d'être exacte.

1. Cf. *Math.* XV, 19, *Marc* VII, 21.

2. *Ps.* LXII, 10.

- 740 En ses espines les encrote.
Quant chargiez est, a tot s'enfuit,
A ses anlanz porte le fruit.
- 744 Oies tu, hom, ta vigne garde
Et le fruit que tu as en garde.
Li fruiz, ço est ta crestientez,
Sinplece, abstinence, bontez,
Charité et obediencie
- 748 Et pieté et pacience.
Garde que cil qui toz jorz nuit
A home per ce ne te tuit;
Quar quant tu ces vertuz auroies
- 752 Perdues tu trabucheroies
En enfer nuz et despoilliez;
Griement seroies travailliez.
- 756 Tros natures a li formiz (d)
Ja [soit] ce qu'il soit mult petiz.
Sages est, ço dit l'escripture.
Oiez sa premiere nature :
Trestuit ordene[c]ment vont
- 760 Quant de lor fosses issu sunt,
E il vunt querir a mengier.
Quant il sunt venu au granier
Ja n'i querrunt ne uis ne porte :
- 764 Chascun prant .j. grain, si l'en-
Et puis le met en son estuit. [porte,
Cil ques encontrent qui sunt vuit
Ja de rien ne lor meslarunt
- 768 Ne de lor grains ne lor touront,
Ainz desmandent ou il l'ont pris.
Virges s'assemblerent jadis
.X., que a unes noces aloient;
- 772 Les .v. oile o soi portoient,
Les autres n'en portèrent point.
A la minuit, en icel point
Que [li] espous es noces vint,
- 776 Chascune des .v. sages tint
Sa lampe pleine alumée.
D'oile qu'il orent aporté[e]. (f. 95)
Por ce que sagement ovrerent
- 780 O l'espous es noces entrerent ;
Et celes .v. foles qui n'orent
Point d'oile, entrer nen i porent.
- Asez crierent a l'epous :
781 « Ovrez. si entrerons o vos. »
Il lor dist : « Ne dites pas bien,
« Que je ne vos conois de rien. »
Damideu de buen cuer prions
- 788 Quant es noces venu serons
Qui seront au dereain (sic) jor,
Ou il sous sera jugeour,
Quant tuit i serunt assemblé,
792 Que nos ne seions refusé.
Oez la seconde maniere.
Quant il a en sa furmiere
Porté et atrait son froment,
796 Chascun grain tot permi le fent.
Il le fait por lui miez garder,
Et por desfendre de germer.
Dou froment fait .j. grant atrait,
800 Por ce que en iver faint n'ait.
Oz tu, hons, ensi la nature (b)
Dou furmi de par l'escriture :
Con li furmiz fait le froment.
- 804 Cerche bien le viel Testament ;
*Littera autem occidit, spiritus autem
vivificat.*
Ne faire com li Juif font
Qui a la letre entendant vunt,
Et por ce ne croient neient
- 808 L'esperital antandement.
Il i foloient mult, seins faille;
Le grain i perdent pur la paille.
Il ocistrent lor creator,
- 812 Por ce periront a dolor,
Ne ja tant quan[t] vos entendroiz
L'Escriture, ne la creeroiz.
- 816 Dou furmi ai traites a chief
.ij. natures, cui que soit grief,
La tierce dirai a curz diz :
Ou mois d'Aoust va li furmiz
Querant et porchaçant le blé.
- 820 Quant il est en .j. chaup e[n]tré
A l'odor aperçoit et sent
Quex blez ço est, orge ou froment.
L'orge desguerpist maintenant (c)
- 824 Et si va le froment querant.

745 Corr. *c'est*. — 756 *Ja [soit] ce*, ms. *ja or ce*. — 776 *tint*, ms. *tient*; cf. v. 429.
— 782, *porent*, ms. *puèir* ou *puèu*. — 792 *seions* est normand. — 800 Ms. *uert*; cf. la
note du v. 136 et le v. 1150. — 818 *Ou*, ms. *Vu*.

- Homs, pren toi garde dou furni,
 Garnis toi de bien atresi,
 Cerche l'escripture divine,
 828 Fui heresie et sa doctrine.
- Renovabitur ut aquile juvenus tua.*
 C elui qui plus autrement dist,
 D'avid, qui le sautier escrist,
 Nos dist quant li aille est viel
 832 Que mult li enpirent li oeil;
 Li bés li creist et si eslongue;
 Si font les ales seins mançonge,
 Si qu'a grant poine puet voler.
 836 Quant il se vuet renovele[r]
 Lors quier[t] une vive fontaine
 Et en aut vole a quelque poine,
 Et si très près dou soleil vait
 840 Que bruler et ardoir se fait.
 Adont en la fontaine chiet; [(d)
 Trois fois s'i plonge jusqu'il s'en liet.
 Quant baignié s'[i] est a droiture
 844 Va querre .j. grant pierre dure.
 Del bec i fiert tant que il froisse,
 Trestot le peçoie et desloise;
 Dont menjue, et reclarcist
 848 La veie et rejoventist.
- T u hors, qui as antandement
 Et qui as si viez vestement,
 Despoilli toi des viez pechiez
 852 Dont tu es vestuz et chargez.
 La fontaine, c'est li baptisme,
 Ço est de sel, d'huile et de crisme.
 La pierre senefie Crist
 856 Qui en l'evangele nos dist :
 « Hons qui de richié ne naistra
 « Ja en mon regne n'entrera. »
 Quant tu seras de ton pechié
 860 Contés, se tu es baptizié,
 Adonques renovereras,
 Com l'aille rejoventiras.
- Caradrius, ce n'est pas fable, (f. 96)
 864 Ço est .j. oiseaus nient mirable.
 De tel oisel poez savoir
 Il ha tot blant et n'a riens noir.
 En la terre ou cil oisel sunt
 868 Desor les genz malades vont.
 Quant caradrius vient au liet
 De sor le malade se siet,
 Sempres li a le dos torné
 872 S'il doit murir de s'enfereté³;
 S'il doit garir, de lui s'aproche,
 Son bec li met desus la boche,
 O s'aloine li trait dou cors
 876 L'enfermeté et giete fors;
 Volant ver[s] le seloil (*sic*) s'en vait,
 Le malade sain et saul lait.
- D ex qui onques pechié ne fit
 880 Char et humaine forme prist.
 Donc vint au pueple des Juis;
 Mout les trova faus et eschis;
 En lor enfereté les laissa,
 884 Et es crestiens se torna.
 De nos enfertez nos sana;
 Nos pechiez en la crois porta. (b)
- Similis factus sum pellicano*⁴, etc.
- D avid nos nomme .j. autre oisel,
 888 Pellicanus, mult per est bel.
 Quant il a ses oiseaus norriz
 Tant qu'il poent issir des niz
 Et qu'il se sevent porchacier,
 892 Es euz lor pere[s] vont bechier
 Et lor vuelent des testes traire.
 Et quant cil voient lor contraire
 Et les mauz que lor fil lor font,
 896 Sachiez que grant dolor en ont
 De ce que si les contralient :
 Ses bechent tant qu'il les occient.
 Li enfant muerent a dolor.
 900 Quant ce vient d'iluec au .iiij. jor,
 Li peres se beche ou costé :

833 Il n'est pas question du bec de l'aigle dans les textes rapportés par le P. Cahier, II, 169-7, mais seulement de ses yeux et de ses ailes. Même observation pour le trait contenu dans les vers 85-4. — 838 *poine*, la rime montre que l'auteur a dû écrire *peine*; cf. v. 1218. — 850 corr. *vid.* — 864 *nient*, corr. *mout*? — 881 ms. *nient*; cf. v. 776.

1. Ps. CII, 5.

2. Cf. Jean III, 3 : Nisi quis renatus fuerit, etc.

3. D'où ce distique écrit au XIV^e s. sur la

dernière page du ms. 82 de C. C. C. Oxf. :
 Caladrius vitam spondet si respicit egrum, E
 contra mortem, si negat hunc faciem.

4. Ps. CI, 6.

- Sainier se fait a grant planté;
 Ses anfanz arose del sanc
 904 Que il trait de son destre flanc;
 Meï[n]tenant sunt resuscité (c)
 Li pucin et tuit resané.
 Ensi vient de mort a vie.
 908 **C**e dist en une prophecie :
 « Mes fiz exauçai et norri,
 « Et il m'ont despit et laidi. »
 Jhesu Crist quant nos n'estions
 912 Nos fit et voust que nos fusons;
 Encontre ce nos le ferimes
 Quant la creature servimes
 Et laisames le creator.
 916 Si se soffrit Nostre Seignor
 Por nos pechiez en crois pener
 Et le destre costel troer.
 Li sanz qui en issi et cola
 920 De nos pechiez toz nos lava.
- D**es perdriz nos dist Jheremies
 En une de ses prophecies ²
 Que l'une a l'autre ses ues amble
 924 Et avoi les siens les asemble,
 Ses couve, esclloit et norrist (d)
 Et avoi les siens les chevist;
 Et lors que il poent voler
 928 Et lor mere oient chanter,
 Icele perdriz qui les post,
 Celi guerpissent qu'a eschost,
 Ques cova, per coi norri sunt;
 932 A lor propre mere s'en vont.
 Amors et pidiez et nature
 Lor fait guerpir lor norriture;
 A lor mere s'en vont li fiz;
 936 Celi laissent ques a norriz.
- A**tresi li deables fait
 Quant les creatures fortrait
 Et enble a nostre creator
 940 Quant sunt en aucune error.
 Desevoir les set et trahir;
- Lor criator lor fait guerpir,
 A Deu tollent sa creature.
 944 Mais quant il avient aventure
 Que il oient bon p[r]echaour,
 Donc s'en revont a lor seignor,
 A Jhesu Crist lor propre pere
 948 Et a seinte Eglise lor mere. (l.97)
 Dex nostre pere esperitables
 Nos gart des engins es deables!
- U**n autre oisel poet l'on trover
 952 Qui est tex qui ne puet voler.
 Cil oiseaus a le bec vermoil
 Et si a piez come chamoil;
 Por ce est chamoil apelez.
 956 Au tens que florissent li blez
 Aparissent unes estoiles
 Qui plus sunt cleres que chan-
 Cil oiseaus en icel tens pont [doiles],
 960 Et ses ues ou sablon repont.
 As estoiles prent son avis;
 Bien i cuide venir toz dis.
 Dont s'en part et va pasturer,
 964 A lui ne se puet resanner;
 Mult est dolanz et corrocié
 Que s'est por nient travaillé;
 Tot a perdue sa poison.
 968 Quant eschauté sunt ou sablon (b)
 Li oef qui dedenz sunt enclos
 Couvent tant que il sunt esclous.
 Li oisel dedenz se norrissent
 972 Et quant [il] poent si s'en issent.
 Iceil oiseaus est oblious,
Et tot autresi sumes nos
 Qui les richeces covoitons
 976 Tant que Damdeu obliions.
 Nos devons plus que rien amer
 Celui qui nos doigna former,
 Car Damidex maimes dist,
 980 Et l'evangelistes l'escrit :
 « Hons qui plus aime pere et mere

916 *Soffrit*, ms. *soprist*. — 930 *qu'a eschost*, corr. *ques esclost*? — 934 Ces deux derniers vers sont presque un proverbe; voy. Le Roux de Lincy, *Le livre des prov. fr.* I, 269 et II, 356. — 934-5 « Pedes vero habet similes camelo, et ideo græce struto camelon (*un ms. n'a pas struto*) dicitur. » *Mél. d'arch.* III, 558-9. — 961 ss. « Tunc asida, cum viderit Vergilius (*nom d'une étoile*) ascendisse in celo, Iudit in terra et ibi ponit ova sua, et cooperit ea de sablone in heremo. Cum autem aboresserit de loco illo stium obliviscitur. » *Mél. d'arch.* III, 559; cf. Sundby, *Brunetto Latino* p 138. — 964 *Al ni*?

1. Cf. Isaïe I, 2.

2. Cf. Jérém. XVII, 11.

- Li cers por l'enverimeüre
 Vait aigue querre clere et pure;
 En la fontaine vait vomir,
 1068 Qu'il ne puet le verin soffrir.
 Por le verin, por l'enfleure,
 Li chient le[s] cornes a droiture,
 Ses ungles et ses peaus li muent,
 1072 Trestuit si membre li tressuent.
 Quant il s'est baigniez sigarist, (c)
 Toz li cors li rejovenist.
- L**i cers si ha signifiace
 1076 D'ome qui fait sa penitence.
 Quant li hons se sent en pechié,
 Que deables l'a acrochié,
 Dont le doit d'entor soi chacier
 1080 Per jeüner et per veillier.
 A seinte Eglise doit venir
 Et son pe[c]hié doit rejier.
 Pener se doit et travailler
 1084 Et l'orguel de sa char laisier;
 Aumones laire et orisons,
 Jeünes et afflictions.
- T**ortre estoiseaus de telnature,
 1088 Ce nos reconte l'escripture,
 De sa loiauté me mervoil.
 Quant ele ha perdu son paroil,
 Puis ne se vuet autre acobler,
 1092 Ainz se vuet castement garder
 Et atent que ses males vieigne; (d)
 Se cude bien que on le tiegne.
 En cele entente est ses confors,
 1096 Caste se tient jusqu'a la mort.
- O**uz dou petit oiselet
 Quisages est, si se tient net
 Et a son male porte foi.
 1100 Nos qui devons tenir la loi
 Devriens desguerpir luxure,
 Car ço est la grenors ordure,
 Et que en home plus habunde
 1104 Et qui plus congie le monde.
- D**edenz la mer .i. oiseax va
 Qui unes longues pennes ha.
 La teste ha copée et crestie,
 1108 Et la coue lée et charpie.
- Sarce l'apele l'escripture.
 Quant ele voit per aventure
 Nef corre contre les estoiles,
 1112 Encontremont traites les voiles

 Maintenant vers la nef s'adrece,
 [(f. 99)]
 Ses ales estent come tref
 De soi cuide fare une nef.
 1116 Quant ele a tant ensi esté
 Qu'ele est travaillie et lassée,
 Ne puet plus ce maain soffrir;
 1120 Dont l'estuet au lu revertir
 Dont el partit premierement;
 Bien se travaille por nient.
- P**er la mer qu'ensi est perfonde
 1124 Ppoons bien entendre le
 [monde].
 Li apostre qui Deu servirent
 Et qui por s'amor mort solrirent
 Et pra[e]cherent la creance
 1128 Sunt de la nef signifiace.
 Per l'oïsel entendre ppoons
 Ces qui vunt es religions,
 Puis voient a tenir a Dé
 1132 Obedience et ca[a]sté,
 Puis revienent a la luxure,
 A l'avutere, a l'ordure.
 Ne se poent a bien tenir,
 1136 A mal les covient revenir.
- P**etite beste est la belete; (b)
 La loïdit qu'ele n'est pas nete,
 Por ce n'en doit un pas mengier,
 1140 Que ançois qu'ele doie emprendre
 Et ses maules a li atocher,
 Sen germen reçoit en sa boche;
 Et encor fait grenor mervoille,
 1144 Que ele feone per l'oroille.
- P**er la beste entendre ppoons
 Ces qui vunt es religions
 Voluntiers et qui le sermon
 1148 Reçoivent a devocion,
 Puis metent tot en obliance,
 Ne sunt mie fer(t) en creance.

1066 aigue, ms. aigue. — 1089 la, ms. la. — 1104. Corr. conchie? — 1105-6 « Est bellua in mare que dicitur scira, pennas habens immanes. » *Mél.* II, 122-3. — 1107-8 Rien de semblable dans aucun des textes publiés par le P. Cahier, ni dans le Bestiaire de Hugues de St-Victor (I, II, cap. 22). — 1139 n'en, ms. nō. — 1147 Sermon, ms. sennon.

- 1152 **A**spis est au serpent senblable
 Mais mult est sage et porve-
 [able].
 Une autre beste est tricheresse,
 Descevable et traïteresse; (c)
Aspidem het et l'ocirroit
 1156 Mult volontiers se il pooit.
 Riens ne se porroit saoler
 De cele beste oir chanter.
 Autres bestes la vunt sivant
 1160 De loing por escouter son chant.
 A la fosse ou aspis repaire
 Vait chanter qui l'en cude traire.
 Quant aspis l'ot, bien aperçoit
 1164 Que cele beste le desçoit;
 Oez eum il fait grand mervoille:
 Sor la terre couche s'oroille,
 Et en l'autre sa coe bote,
 1168 Si qu'ele ne puet oïr gote.
Tot autresi fait chascun home:
 En richeté, ço est la some,
 Met grant partie de sa care,
 1172 L'autre en pechié et en luxure.
 Luxure l'asome et eslorde
 Et la covoitise l'essorbe,
 Qui ne vuet point de prechement
 1176 De Deu ne son ensoignement.
Uns oiseaus est, ibis a non, (d)
 Mut per est de bele façon,
 De toz oiseauz est li plus orz,
 1180 Ne menjuve fors poisons morz
 Et charoignes d'autre meniere.
 Totes hores est sor riviere.
 Illuec atant et esboot
 1184 La charoigne que la mers giete,
 Et n'ose dedeinz l'aive entrer
 Por ce que ele ne set nuer,
 Ne ne set ne ne vuet aprendre.
 1188 Les poisons morz li covient pren-
 N'ele n'ose entrer perfont [dre];
 Illuec ou li bon poison sunt.
 Les perfontes eves eschive,
 1192 Et se tient defors a la rive
Hons qui a[s] receü babtisme,
 Qui est) regenez de crisme
 Et d'eve dou seint Esperit,
 1196 Quier la viande que Dex dit.
 Sez tu qu'ex est cele viande (f. 100)
 Don la loi vivre nos comande?
 C'est simplece et charitez,
 1200 Bontez et joie et ca[a]stez
 Et pais et fois et pacienece,
 Pidiez et douce obedienece,
 Ço est l'esp[er]ital viande
 1204 Don li loi vivre nos comande.
 La char autre viande quiert
 Et sa nature le requiert.
 Volez oïr de quel meniere?
 1208 C'est ordure et avutere,
 Fornications et luxure,
 Ivreece, glotonie, usure
 Et avarice et felonie,
 1212 Traïsons, covoitise, envie.
 Qui de tex viandes sera
 Saolez, il trabuchera
 Ou puis d'anter ou plus perfont,
 1216 Ja puis ne resordra amont.
 Tex viandes ne sunt pas saines
 Dont les armes soffrent tex poines.
 Hons, quar apren or a nuer;
 1220 Cist mondes n'est fors que une mer,
 Per cele mer poons nagier; (1b)
 Chascuns i a .j. merinier.
 Li cors de l'home est une nef
 1224 Et sa vertu si est li trez.
 Li meriniers, ce seivent tuit,
 C'est l'arme qui le cors conduit.
 Volontiers alast droite voie,
 1228 Mais Enemis le cors desvoie.
 L'arme estrive contre le cors;
 Mut liest tart que ele en soit fors.
 Le tens a venir desirrons,
 1232 Toz dis de nos fins aprochons.
 Ce fait l'arme qui de l'ordure
 Vuet issir et de porriture;
 Vers Deu cuide merei trover.
 1236 Hons, tu devroies porpenser
 Que De[x] chastoie ses amis
 Et lait regnier ses enemis;
 Mut voudroit il qu'il s'esmendas-
 1240 Et lor folie si laïssent. [sent]

1183 Sic, le dernier mot, qui ne rime pas avec le v. suivant, est sans doute corrompu — 1193 Hons, ms. Lons. — 1234 Vucl, ms. vuuct.

- De tot pechié ha l'on perdon
Per veraie confession.
Hons, aies en Deu ta creance, (c) 1264 Se tu por mal le bien rendoies.
1244 En confession esperance;
Garde ne te desesperer.
Dex est larges de perdoner,
Dex est misericordious, 1268 A celui qui aine porte.
1248 Et tu doiz estre curious
Ne soies mie despisanz
De plorer et de Deu prier
Si come tu fus del pechie.
Toz jorz doiz en cherité maindre,
En perdon aies ta creance; 1272 De Deu servir ne te deiz feindre.
1252 Mais tu doiz doter la veunance :
Dex se set asprement vengier ;
Paours garde home de p[re]chier.
Plus n'en avoit en l'essenplare
Et de mentir seroit folie.
1256 Et a Deu en doiz graces rendre. 1276 Qui plus en set plus vos en die!
Si tes cors soffre aversitez,
GENVAISES qui le romain fit
Ço est a l'arme sanitez;
Plus ne trova ne plus n'en dit.
Et quant riches et sains seras,
1260 Ja mar per ce te ergoliras.
Perdone ce qui mal te fait,
Ci fenist li livres des bestes ;
Dex nos gart nos biens et nos testes!

INDEX DE QUELQUES MOTS.

- acorer* 319, 472, 1064, percer le cœur,
tuer; voy. Du Cange-Henschel VII,
et le gloss. de Flamenca.
aille 831, 862, aigle, forme très-régulière
qui jusqu'à présent ne s'était pas
rencontrée; cf. *reule* et *regle*, *seule* et
siecle.
alner 661, respirer.
argument 248, ruse, piège; voy. Du
Cange *argumentum* 1 et 2.
autoriez (corr. *auçoriez*?) 267, *scia au-*
toriez « exaltabitur » Ps. XCI, 11.
avis, subst. tormé d'*amsei*; *prendre son-*
961, se diriger, se reconnaître d'après
un point de repère.
avoi 368, 924, 926, avec; cf. *oi* 588.
banisterres 380, « *præco veritatis* » *Mél.*
III, 232.
becquer 667, 892, 898, 901, frapper
du bec; Littré, à l'hist. de *becqueter*.
bole 659, astuce; Du C.-Hensch. VII,
bole.
araduis 863, 869, mot de la Bible (*Le-*
vit. xi, 19; *Deut.* xiv, 18; voy. Littré
calandric.
chamoï 955, autruche.
chamoil 954, chameau (*camélus*).
charpie 1108, déchiquetée, effilochée;
voy. Littré.
cheur employé activement, 926.
clostfichier 190, clouer; Du C.-Hensch. VII.
crop 635, pour *corp*, corbeau.
desloisier 846?
dongier, *faire* — 638, défendre, inter-
dire une chose; cf. *Scheler*, gloss.
des poésies de Froissart.
cigue 580, eau.
eneroter 740?
ensegre 560, 585, 1003, ensuivre.
emerimer 602, empoisonner.
emerimeure 1065, empoisonnement.
esbooter 1183?
escalorgier (s) 289? Sainte-Palaye rap-
porte dans son glossaire manuscrit un
ex. de Deschamps (*c'est pour la mort*
escalorgier), qui n'éclaircit guère le
sens du mot.
eschis 882, celui qui esquivé, dédaigneux,
larouche; cf. Du C.-Hensch. VII, et
Gachet esqueus.

- estorder* 1173, étourdir (au propre), voy.
 Du C.-Hensch. *clouidatus*.
- espanu* 680, expier.
- essorée* 459, source.
- estouou*, poi — 164, nécessairement, voir *Hist. occid. des Crois.* gloss. du t. II, *estouou*, et Scheler, gloss. des poésies de Froissart, *estouou*.
- lac* 424, expression empruntée à la Vulgate, *lacus miserie* Ps. XXXIX, 3; cf. Raynouard *Lex. rom.* IV, 4 a.
- lonbril* 306, nombril, forme qui jusqu'à présent n'avait pas été signalée.
- maain* 1119; Du C.-Hensch. VII, *meain*.
- meiauc* 304, moyenne, intermédiaire.
- muir* 150, mugir; *muil* 151, mugissement.
- ois* 151, 714, hors.
- ossoroie* 462, oseraie. M. Littré n'a pas d'ex. aussi ancien.
- palu* 433, l'enfer; Du C.-Hensch. VII, *repudables* 181, répond probablement à *clomens* du texte B des *Mch.* III, 240b.
- resauer* 906, guérir, rétablir.
- resanner* 964?
- richié* (de) 857, de rechef.
- sarée* 1109, *sura* des textes latins.
- segu* 378, suivi.
- soie* 601, sur.
- tais* 288, boue; Diez *Wart.* II c.
- tuc a tuc* 328, sans interruption.
- tragtaou* 321, bateleur; Raynouard *Lex. rom.* III, 475.
- triper* 467, sauter; Du Cange *trepare*.
- tumresse* 322, sauteuse, faiseuse de tours; *Lex. rom.* V, 371, *tombare*, Du C.-Hensch. VII, *tumer*.
- vione* 462, *vionete* 465, viorne?
- vouter* (se) 288, 739, se rouler.

LOI DES FINALES EN ESPAGNOL.

La manière dont l'espagnol a traité les finales latines lui assure — à côté du portugais — une place à part dans la famille des langues romanes : l'affaiblissement régulier qu'il a fait subir aux voyelles, — en les gardant néanmoins, à l'exception de *e*, qui tombe dans le plus grand nombre de cas; — le maintien de *s*, rejeté par les idiomes du groupe oriental, mais gardé par ceux du nord-ouest, nous le montrent participant à la fois aux procédés phonétiques de ces deux groupes de langues, entre lesquels il sert comme d'intermédiaire.

Dans les modifications qu'il a fait subir aux finales, l'espagnol s'est borné d'ailleurs à suivre les tendances du latin vulgaire, mais il les a développées avec une logique, avec une régularité qu'aucune autre langue romane n'a dépassée ou même égalée. Je voudrais rechercher ici, en considérant l'espagnol à l'époque de son complet développement et dans ses éléments vraiment populaires, quelles lois ont présidé aux transformations des finales dans leur passage du latin en cette langue, et leur ont donné leur forme définitive. Cette recherche comprendra naturellement deux parties : 1^o l'étude des consonnes; 2^o celle des voyelles finales.

1. — *Loi des consonnes finales.*

Des consonnes *l*, *n*, *r*, *d*, *c*, *m*, *t*, *s* qui peuvent se trouver à la terminaison en latin, le changement des noms neutres en masculins avait fait disparaître *l*, *n*, *r* à l'accusatif, cas d'où dérivent ordinairement les noms espagnols; la suppression du passif et le changement des verbes déponents en verbes actifs avaient fait tomber *r* final dans la conjugaison; ces trois consonnes ne pouvaient donc passer comme finales en espagnol que dans les particules invariables; *c* et *d*, terminaisons exceptionnelles, avaient à peu près disparu de la langue vulgaire; *m* y tombait régulièrement; *t*, remplacé par *m* dans la déclinaison, y était tombé par là même, et dans la conjugaison on le négligeait le plus souvent; quant à *s*, souvent on n'en tenait point compte après une voyelle brève, mais il persistait après une longue. Continuant ces tendances de la langue-mère,

l'espagnol a rejeté absolument *c, m, t*, qu'il trouvait déjà supprimés ou ébranlés, et qu'il ne souffre point à la terminaison; quant à *d, l, n, r*, qu'il admet comme finales, il a perdu *d*, parce qu'il ne le trouvait plus dans le latin vulgaire; *l, n, r* ont disparu pour la même raison de la déclinaison et de la conjugaison; dans les particules, la nature de la voyelle précédente en a amené la conservation avec ou sans modification. Pour *s* enfin, l'espagnol l'a conservé partout où il l'a trouvé encore persistant.

A. — *Consonnes nécessairement rejetées.* — *c, m, t.*

1° *c*. — *c* ne se rencontre en latin à la terminaison que dans quelques mots; rejeté ordinairement dans la langue vulgaire, il n'a point persisté en espagnol. Ainsi le latin *per hoc* a donné en espagnol *pero*; lat. *dic* = esp. *di*. Quant à *duc, fac*, devenus dans le latin vulgaire *duce, face*, ils ont donné en espagnol le premier *duce* et *duz*, le second *haz*¹. Le latin vulgaire disait aussi *dice* pour *dic*, de là la forme *dice*, des composés *bendice, contradice*, etc.

c tombe également dans les particules invariables. Ainsi lat. *nec* = esp. *ni*; lat. *sic* = esp. *si*.

Toutefois l'ancien espagnol remplaçait dans ces mots le *c* final latin par *n*; *nec* y était ainsi devenu *nin* PC. *nen* Alx.; *sic, sín*. De même *adhuc* avait donné *aun*, qui s'est conservé, et *illic, allin* (G Vic.)².

2° *m*. — *m* final, tombé déjà dans le latin vulgaire, ne devait passer en espagnol ni dans la déclinaison ni dans la conjugaison. Ainsi le latin *rosam* a donné en espagnol *rosa*; l. *bonum* = e. *bucno*; l. *meum* = e. *mio*. De même l. *amabam* = e. *amaba*; l. *timuissem* = e. *temiese*. Exception. Dans les monosyllabes, l'accent semble avoir préservé *m*; l'espagnol du moins l'a conservé, mais, — comme il ne l'admet point à la terminaison — en le changeant en *n*. Exemples: *quien* (*quem*), — de même par analogie *alguien* (*aliquem*); — *ren* (*rem*); *com* (*cum*); *cuan* (*quam*) et *tan* (*tam*).

Dans les composés, *m* cessant d'être final, reparait: *tambien* (*tam bene*).

3° *t*. — *t* final avait disparu de la déclinaison, et avait été remplacé par *m*, il ne pouvait persister dès lors en espagnol. Ex. lat. *caput* = lat. vulg. *capum* = e. *cabo*.

Dans la conjugaison *t* commençait à disparaître; l'espagnol, développant cette tendance du latin vulgaire, l'a laissé tomber, comme les

1. Pour la même raison *tunc* transformé en *tuncc* avait donné en composition avec *in* ou *ex*: *entonces; estonze* FJ., *estonz* PC., *estonzas* Alx. (Diez, Gr. II, 47¹, 3^e éd.).

2. PC. désigne ici, comme dans Diez, le poème du Cid; Alx. l'*Alexandro*; G Vic. Gui Vicente; FJ. le *Fuero juzgo*; Bc. Berceo; Ap. l'*Apolonio*.

langues du groupe oriental. Ainsi l. *amāt* = e. *ama*; l. *vendunt* = e. *venden*; l. *movēt* = e. *mueve*; l. *cantassent* = e. *cantascn*.

t est également tombé dans les deux particules *aut* et *et* qui ont donné en espagnol *o* ou *u* et *e*.

B. — Consonnes accidentellement rejetées. — *d, l, n, r*.

1^o *d*. — *d* final ne se rencontre, comme *c*, que dans un très-petit nombre de mots; il était déjà tombé dans le latin vulgaire, l'espagnol n'a pu dès lors le conserver. Ainsi l. *quod* y est devenu *que*; *ad* a donné *a*.

Algo (*aliquod*) — si ce mot ne vient pas d'une forme *aliquum* — offre un autre exemple de la suppression de *d*.

2^o *l, r, n*. — Il faut distinguer entre les mots à flexion et les particules invariables.

α. — Dans les mots à flexion, comme je l'ai dit, *l, r, n*, avaient cessé, en latin vulgaire, d'être finales dans les formes qui pouvaient passer en espagnol; ces consonnes étaient devenues médiales, et c'est comme telles que l'espagnol les a reçues; elles y ont d'ailleurs été traitées différemment; *l* et *r*, devenus finales, par la chute de la terminaison, sont restés à la fin du mot, le premier sans se modifier, le second en se changeant aussi en *l*; *n* a été transformé.

Ainsi l. *fēl* (*fellem*) a donné e. *hiel*; l. *mēl* (*mellem*) est devenu e. *miel*¹. De même l. *dolor* (*dolorem*) a donné e. *dolor*; l. *mulier* (*mulicrem*) est devenu l'esp. *mujer*. Mais l. *arbor* (*arborem*) a donné e. *arbol*; l. *marmor* (*marmorcm*) = e. *marmol*.

l. *lumen* (*luminem*) s'était changé dans l'ancien espagnol en *lumne*, — comme *homo* (*hominem*) avait donné *omne* (Sanchez); — de même *nomen* (*nominem*), y était devenu *nomne*. Plus tard *n* s'est changé en *r*, et, par suite de l'intercalation de *b*, on a eu les formes modernes: *lumbre*, *hombre*, *nombre*. De même l. *aramen* (*araminem*) = e. *alambre*; l. *vimen* (*viminem*) = e. *vimbre* ou *mimbre*.

Exceptions. Le mot *sartor*, *oris*, ayant donné en espagnol *sartre*, forme qui ne peut venir de l'accusatif *sartorem*, mais dérive évidemment du nominatif *sartor*, on a ici un exemple de la conservation en espagnol de *r* final; seulement la voyelle précédente étant brève, cet *r* a été transposé en même temps que *o* a été changé en *e*.

Au lieu de se transformer, *n* est tombé tout simplement dans les mots *bestiame*, *bitume*, *leñame*; il est final, au contraire, dans *certamen*, *erimen*, *vexamen*; mais ces derniers mots sont d'origine savante et échappent dès lors aux règles ordinaires de la phonétique.

1. Mais peut-être *hiel* et *miel* viennent-ils simplement de *fel* et *mel*; alors on a là un exemple de *l* final conservé.

β. — Dans les particules, *l*, *r*, *n* ont persisté, en se transposant, quand la voyelle précédente était brève.

Simul est la seule particule terminée par *l* qui soit passée en espagnol ; en composition avec *in*, elle a donné *ensemble*, puis *ensambre*.

r a persisté sans modification dans la particule monosyllabique *per* (l. *per*) ; dans les particules polysyllabiques où l'accent n'est point sur la syllabe finale, il s'est transposé. Ex. : *siempre* (*semper*), *entre* (*inter*), *sobre* (*super*).

n a persisté dans *en* (l. *in*), il est tombé dans *no* (l. *non*). L'ancien espagnol disait aussi *non*.

C. — *Consonne conservée*. — *s*.

Il faut distinguer entre la déclinaison et la conjugaison.

Déclinaison. Le passage des noms de la troisième déclinaison, comme *jus* (*jurum*), *os* (*ossum*), etc., dans la seconde avait fait disparaître *s* à l'accusatif singulier ; l'espagnol n'y trouvait donc plus cette finale, et il n'avait point, à vrai dire, à la conserver ou à la supprimer : *s* ne se rencontre aussi au singulier qu'à titre d'exception. Exemples : l. *corpus* (*corpum* = e. *cuerpo*) ; l. *os* (*ossum*) = e. *hueso* ; l. *jus* (*jurum*) = e. *juro* ; l. *tempus* (*tempum*) = e. *tiempo*.

Au pluriel, l'espagnol trouvait *s* conservé, il l'a gardé quelle que soit la voyelle précédente. Ainsi :

l. *coronas* = e. *coronas* ; l. *bonas* = e. *buenas*.

l. *annos* = e. *años* ; l. *malos* = e. *malos*.

l. *amores* = e. *amores* ; l. *fidcles* = e. *fieles*.

Exceptions. — Les nominatifs *Deus*, *Carolus*, *Marcus*, ayant passé en espagnol, et donné *Dios*, *Carlos*, *Marcos*, nous avons ici un exemple de *s* final au singulier. On peut encore citer *lejos* (*laxus*), à la fois adjectif et adverbe, et *Luis* (*Ludovicus*).

Conjugaison. Dans la conjugaison, *s* final persiste toujours, que la voyelle précédente soit brève ou longue. Il en est de même dans les particules. Ainsi :

l. *amās* = e. *amas* ; l. *facīs* = e. *haces*.

l. *tenēs* = e. *tienes* ; l. *timemūs* = e. *tememos*.

l. *minūs* = e. *menos* ; l. *magīs* = e. *mas*.

Remarque. — La conservation de *s* final entraîne celle de la voyelle précédente. Il faut excepter toutefois *mas* et ses composés, ainsi que *pics* (*pedes*) pl. de *piē*, où la chute de la consonne qui la précède semble avoir déterminé celle de la voyelle finale.

II. — *Loi des voyelles finales*.

Le latin vulgaire ne respectait pas les voyelles plus que les consonnes

finales; de tout temps il avait affecté de changer *u* en *o* dans les suffixes *us* et *um*; à l'époque de la domination romaine cette modification se borna là; mais après la chute de l'empire, elle ne tarda pas à atteindre les autres voyelles; une tendance générale à les affaiblir se fit sentir dans tous les idiomes romans; faible en italien, où le vocalisme latin a peu souffert, elle atteignit son dernier degré d'intensité dans le français où *a* ne fut conservé qu'altéré en *e*; l'espagnol a obéi aussi à cette tendance commune aux langues néo-latines, il a abaissé d'un degré la plupart des voyelles. Voici d'ailleurs comment il a traité chacune d'elles.

A. — *Voyelle conservée.* — *a*.

a final, quelle qu'en soit la quantité, persiste sans se modifier. Ainsi : l. *stellām* = e. *estrella*; l. *amā* = e. *ama*; l. *cantāt* = e. *canta*; l. *rosās* = e. *rosas*.

Exceptions. — Il n'y a actuellement qu'une exception, c'est *ruin*, si on admet avec Diez que ce mot vienne de *ruina*; mais l'ancien espagnol affaiblissait souvent dans la conjugaison l'*a* du suffixe *ia* en *e*; ainsi on trouve *sentien* pour *sentian*, *habrie* pour *habria*¹; mais ces formes ont été abandonnées par la langue moderne qui ne connaît que la terminaison *ia*².

B. — *Voyelles affaiblies.* — *i, u*.

1° *i*. — *i* final s'affaiblit en *e*, quelle qu'en soit la quantité, et persiste en général. Ainsi :

l. *tredecīm* = e. *trece*; l. *vigintī* = e. *veinte*.

l. *quarīt* = e. *quiere*; l. *sentīs* = e. *sientes*.

Exceptions. — *i* final tombe dans les adverbes *ayer* (*herī*); *mas* et *demas* (*magis*; *vaivien* (*vade, venit*); et dans les impératifs *sal* (*sali*), *ven* (*venī*).

i final paraît persister, au contraire, aux secondes personnes pluriel de tous les verbes; ex. *cantais cantatis*, *temcis timetis*, *sentis* (*sentitis*); mais cette persistance n'est qu'apparente : les formes primitives sont *cantades*, *temedes*, *sentides*; la chute du *d* en rapprochant les voyelles *a* et *e*, *e* et *e*, *i* et *e*, a amené le changement de *e* finale en *i* dans *ae*, *ee*, pour former les diphthongues *ai* et *ei*, et sa chute ou sa fusion avec *i* dans *ie* pour donner la longue *ī*.

Un certain nombre de mots comme *frenesi*, *genesis*, etc., ont conservé *i* final; mais leur origine savante les soustrait aux règles de la langue populaire.

1. Diez, *Gr.* II, 170, 3^e éd.

2. On peut encore mentionner ici la suppression de *a* au singulier et au pluriel féminin des adjectifs possessifs *mi*, *tu*, *su*.

2° *u*. — *u* final se change en *o*, quelle qu'en soit la nature, et persiste dans le plus grand nombre de cas. Ainsi :

l. *manum* = e. *mano* ; l. *fructus* = e. *frutos*.

l. *cantamus* = e. *cantamos* ; l. *minus* = e. *menos*.

Il semble que cette première transformation n'ait pas suffi, et après avoir été affaibli en *o*, *u* l'a été encore en *e*. C'est ce qui a lieu du moins à la troisième personne plurielle du présent de l'indicatif pour une partie des verbes de la seconde conjugaison et pour tous les verbes de la troisième conjugaison. Ainsi l. *pascent* est devenu esp. *pacen*, l. *sentiunt* a donné e. *sienten*.

Il faut excepter toutefois *sunt* qui a donné *son*.

Un changement analogue a eu lieu dans les mots *befre* (*bebrum*), *cabe* à côté de *cabo* (*caput*), *carpe* (*carpinum*), *cofre* (*cophinum*), *cobre* (*cuprum*), *golpe* (*colaphum*), *Enrique* (*Henricum*), *Felipe* (*Philippum*), *libre* (*liberum*), *Jayne* (*Jacobum*), *ensemble* (*insimul*) ; et dans les dérivés suivants, où la consonne précédente est une gutturale, circonstance qui paraît avoir favorisé l'affaiblissement en *e* de *u* :

Dérivés en *acus* : *monge* (*monacum*).

Dérivés en *icus* : *canonge* (*canonicum* ; *herege* (*hereticum* ; *miege* (*medicum*).

Dérivés en *aticum* : *barnage* Alx. (**barnaticum*) ; *brebage* à côté de *brebajo* (**biberaticum* ; *carnage* (**carnaticum*) ; *herbage* (**herbaticum*) ; *homenage* (**hominaticum*) ; *linguage* (**linguaticum*) ; *linage* Ap. 412 (**lineaticum*) ; *parage* (**paraticum*) ; *vassalage* (**vassalaticum*) ; *village* (**villaticum*), etc.

Diez (*Gr.* II, 311, 3^e éd.) suppose que ces mots sont d'origine provençale ou française ; si cela est vraisemblable de plusieurs d'entre eux, il me paraît impossible de l'admettre pour tous, et de croire que l'espagnol ait emprunté à un idiome étranger les termes exprimant des idées aussi communes que celles qui s'attachent aux mots *canonge*, *herege*, *miege*, *monge*, etc. Il me semble aussi qu'il est plus exact de ne voir dans ces terminaisons qu'un effet de cette tendance de l'ancienne langue à affaiblir les finales, tendance dont on retrouve encore la trace dans la substitution de *ie* à *ia* v. plus haut p. 448 ; et dans la suppression arbitraire de la terminaison *e*. Tout au plus reconnâitrais-je dans la plupart de ces mots des formes dialectales, peut-être des provinces du Nord et de l'Est, adoptées par le castillan.

Exceptions. — *u* lat. (esp. *o*) tombe dans les mots *bueno*, *malo*, *uno*, *primero*, *tercero*, *postero*, suivis d'un substantif, ainsi que dans les adjectifs possessifs *mí*, *tu*, *su*.

Il tombe également par suite de l'apocope de la syllabe finale dans les mots *cien* (*centum*), *desden* (*dis*, *dignum*), *san* (*sanctum*), *segun* (*secundum*), *tan* (*tantum*) et *postre* pour *postrero* (*posterum*).

Un simple besoin de simplification, au contraire, paraît avoir amené la suppression de *u* (*o*) dans les substantifs *Blas* (*Blasium*); *reloj* (*horologium*); et dans les adverbes *adur*, à côté de *aduro*; *amen* pour *amēnos* (*ad minus*).

L'ancienne langue offre encore d'autres exemples de la suppression de *u* (*o*) final; on trouve par exemple *barnax* pour *barnage* dans le poème du *Cid* (v. 3338); mais ce sont là des formes isolées, et que l'usage a fini par rejeter; ce qu'il a accepté, c'est la suppression de *u* (*o*) final dans un certain nombre de terminaisons dont je parlerai plus loin, et qui paraissent avoir été assimilées à des terminaisons analogues, mais où l'on trouve *e* et non *u* (*o*) final.

Une exception d'un autre genre est celle qu'offrent les mots de la quatrième déclinaison *espīritu*, *īmpetu*, *tribu*, etc., lesquels ont conservé *u* final; mais ces mots, appartenant à la langue de l'église ou à la langue savante, ne sauraient rentrer dans les règles que j'ai établies.

C. — *Voyelle conservée ou affaiblie.* — *o*.

1° *ō* long final persiste sans affaiblissement; il est alors suivi de *s*.

Exemples : l. *annos* = e. *años*; l. *bonos* = e. *buenos*.

2° *ō* bref persiste, tantôt sans se modifier, tantôt en s'affaiblissant en *e*.

α. — Il persiste sans se modifier à la première personne singulier du présent de l'indicatif. Exemples : l. *amo* = e. *amo*; l. *timeo* = e. *temo*.

Exceptions. *ō* final tombe dans l. *habeo* = e. *hé*; l. *sapio* = e. *sé*.

β. — Il s'affaiblit en *e* à la première personne du futur du subjonctif. Ex. l. *cantavero* = e. *cantare*; l. *timuero* = e. *temiere*.

L'*o* étymologique se trouve encore dans Berceo et dans l'*Alexandro* : *tornaro* Berceo, S. Or. 104; *podiero* id. Mil. 248. — *Sovicro* Alx. 102, etc. Le poème du *Cid*, au contraire, le supprime parfois tout simplement, sans le remplacer par *e*; ainsi : *visquier*, 251, *mandar*, 699, etc.

ō final s'affaiblit encore en *e* dans l. *quod* = e. *que*; à moins qu'on ne fasse venir, — ce qui est peut-être plus exact, — *que* de *quem*; il persiste, au contraire, sans modification dans l. *aliquid* = e. *algo*.

D. — *Voyelle conservée ou supprimée.* — *e*.

e final tombe ou persiste suivant la nature de la consonne qui précède. L'ancienne langue, pas plus, il est vrai, que la langue savante, n'avait de règles précises à cet égard; on y trouve *e* conservé dans des cas où il doit tomber régulièrement, par ex. dans *laude*, *palude*, comme on le rencontre dans les mots savants *aricte*, *prole*, *quiete*, *sacerdote*, etc.; elle offrait aussi par contre des exemples de la suppression de *e*, dans des cas où il doit être conservé; ainsi on trouve *lech* pour *leche*, *noch* pour *noche*, *fucs* pour *fuese*, *parist* pour *pariste*, etc. Sans nous arrêter à ces

anomalies évidentes, voici les lois que l'on peut, je crois, formuler sur la conservation et la suppression de *e* final.

1^o *e* final persiste.

2. — Quand il est suivi de *s*, auquel cas il est long. C'est une conséquence de ce qui a été dit au sujet de cette consonne. Exemples :

l. *flores* = e. *flores* ; l. *mores* = e. *mucres*.

Il faut excepter, nous avons vu ci-dessus (p. 446) *pedes*, qui donne *pies* et non *picdes* ou *piees*.

β. — Après une consonne double, quand même elle ne serait pas étymologique. Exemples :

l. *fontem* = e. *fucnte* ; l. *vallem* = e. *valle*.

l. *axem* = e. *exc* ou *cjē* ; l. *noctem* = e. *noche*.

l. *famem* = e. *hambre* ; l. *humilem* = e. *humilde*.

Dans les deux derniers exemples et dans les mots de même espèce, *e* pourrait être considéré comme une voyelle d'appui, analogue à notre *e* muet, qu'on trouve après certains groupes de consonnes, — ainsi après *bl*, dans *aimable*, — ou après une gutturale changée en spirante, comme dans *féroce*, *âge* ; néanmoins il est plus exact, je crois, de regarder ici cette voyelle comme l'*e* étymologique conservé.

La règle que je viens de donner est d'ailleurs absolue, en ce sens qu'elle trouve encore son application lors même que, par des raisons orthographiques, une des consonnes latines disparaît : c'est ainsi que l'*e* final des imparfaits du subjonctif *cantase*, *vendiese*, *hubiese*, persiste à cause du double *s* de *cantassem*, *vendissem*, *habuissem*, d'où ces mots dérivent.

Exceptions. Toutefois *e* final, quoique précédé d'une double consonne tombe dans *mil* (mille). Il en est de même dans *el* (ille) et son composé *aquel* (eccu'ille). L'ancien espagnol disait *elle*, lequel s'est changé en *ele* (Sanchez) forme que l'on rencontre encore dans *aquele* à côté de *aquel*. De *ele* on a eu ensuite régulièrement *el* (Voir règle 3 de la suppression de *e*).

e final tombe encore par suite de l'apocope du *d* dans *gran* (*grandem*) et de *t* dans *recien* (*recentem*).

e tombe également dans *haz* et *pez*, comme si ces mots venaient de *facem* et de *picem*, non de *fascem* et de *pissem*.

γ. — Enfin *e* final persiste encore, quelle que soit sa nature :

a) Après les labiales *p*, *b*, *v*, *m*, dans la déclinaison et la conjugaison. Ainsi :

l. *clarēm* = e. *llave* ; l. *novēm* = e. *nuere* ; l. *movē* = e. *muere*.

l. *trabēm* = e. *trabe* ; l. *bibē* = e. *bebe*.

l. *cape* = e. *cabe* ; l. *sapē* = e. *sabe*.

l. *famēm* v. e. *fame* ; l. *timē* = e. *teme* ; l. *anem* = e. *ame*.

b) Dans la conjugaison après les gutturales (muette ou sonore), ou encore après *e* assibilé, mais non changé en *z*. Ainsi :

- l. *coque* = e. *cuece*; l. **seque* = e. *sigue*.
 l. *excoqe* = e. *escoge*; l. *rogem* = e. *ruegve*.
 l. *luce* = e. *lucc*; l. *jacet* = e. *vace*.

2° *e* final tombe :

a. — Après les liquides *l, r, n*.

D'après cela la suppression de *e* final latin a lieu régulièrement :

a) A l'infinitif de tous les verbes, lesquels se terminent ainsi en *ar, er, ir*. Exemples :

- l. *amare* = e. *amar*; l. *volare* = e. *volar*.
 l. *timēre* = e. *temer*; l. *bibēre* = e. *beber*.
 l. *finire* = e. *finir*; l. *venire* = e. *venir*.

b) Au singulier des substantifs et des adjectifs formés à l'aide d'un des suffixes suivants :

alis, elis, ūlis et *īlis*. Ainsi :

- l. *aqualem* = e. *yqual*; l. *mortalem* = e. *mortal*.
 l. **bocalem* = e. *bocal*; l. **portalem* = e. *portal*.
 l. *crudelem* = e. *cruel*; l. *fidelem* = e. *fiel*.
 l. *civilem* = e. *civil*; l. *subtilem* = e. *subtil*.
 l. **cubilem* = e. *cubil*; l. **sedilem* = e. *sedil*.
 l. *facilem* = e. *facil*; l. *utilem* = e. *util*.

Les dérivés en *bilis*, donnant lieu à la syncope *bl*, conservent *e* en espagnol comme en français. Ex. l. *amabilem* = e. *amable*; l. *terribilem* = e. *terrible*.

ago, aginis; igo, iginis; ugo, uginis; o, onis; io, ionis; sio, sionis; tio, tionis; unis; anis. Ainsi :

- l. *plantaginem* = e. *llanten*; l. *sartaginem* = e. *sarten*.
 l. *fuliginem* = e. *hollin*; l. *rubiginem* = e. *rubin*.
 l. *aruginem* = e. *orin*; l. *ferruginem* = e. *herrin*.
 l. *carbonem* = e. *carbon*; l. *falconem* = e. *halcon*.
 l. *occasionem* = e. *ocasion*; l. *tensionem* = e. *tension*.
 l. *nationem* = e. *nacion*; l. *rationem* = e. *razon*.
 l. *communem* = e. *comun*; l. *canem* = e. *can*.

Les suffixes en *amen, aminis; imen, iminis; umen, uminis*, étant devenus généralement *ambre, imbre, ombre*¹, (par ex. l. *araminem* = e. *alambre*; l. **viminem* = e. *vimbre* ou *mimbre*; l. **leguminem* = e. *legumbre*), l'*e* final n'est point tombé en vertu de la règle première de la conservation de *e*.

ar (arc), aris; er, eris; ol, olis; or, oris; sor, soris; tor, toris. Ainsi :

- l. **marem* = e. *mar*; l. *localem* = e. *lugar*, avec changement de *l* en *r*.

1. Voir plus haut p. 446.

l. *mulierem* = e. *mujer*; l. *solem* = e. *sol*.

l. *colorem* = e. *color*; l. *timorem* = e. *temor*; et avec changement de *r* en *l*, l. *arborem* = e. *arbol*; l. **marmorem* = e. *marmol*.

l. *antecessorem* = e. *antecesor*; l. *successorem* = e. *sucesor*.

l. *amatorem* = e. *amador*; l. *piscatorem* = e. *pescador*.

Exceptions. Contrairement à cette règle, *e* final, précédé d'une liquide, persiste au présent du subjonctif, dans la première conjugaison, ainsi qu'à la troisième personne singulier de l'indicatif présent et à la seconde personne singulier de l'impératif, dans la seconde conjugaison romane (2^e et 3^e latine). Ainsi: *hiede* (*gelem* et *gelet*; *sucne* (*sonem* et *sonet*); *duel* (*dolet* et *dole*); *suele* (*solet* et *solē*); *quiere* (*quarē*).

Il ne faut voir là sans doute qu'un des exemples nombreux d'analogie qu'on rencontre dans la conjugaison, et l'assimilation de ces verbes à ceux qui conservent régulièrement l'*e* de la terminaison par suite de la nature de la consonne précédente.

On trouve cependant sans voyelle finale *pon* (*ponē*) et *ten* (*tenē*), tentative de la langue pour rentrer dans la règle générale, mais qu'elle n'a pas poursuivie.

β. = *e* final tombe encore après la dentale *d*, qu'elle soit étymologique ou qu'elle provienne d'un *t* changé en sonore. D'après cela *e* final latin est régulièrement supprimé :

a) A la seconde personne pluriel de l'impératif.

l. *cantate* = e. *cantad*; l. *timete* = e. *temed*; l. *petite* = e. *pedid*.

Exceptions. A la seconde personne du singulier, au contraire, *e* persiste. Ainsi l. *pete* donne e. *pede*; l. *succede* = e. *sucede*.

e final précédé de *d* persiste également à la troisième personne singulier de l'indicatif présent dans la seconde conjugaison, ainsi qu'à la première et à la troisième personne singulier du subjonctif dans la première conjugaison. Exemples : *rie* (*ridet*); *hiede* (*foedet*); *ruede* (*rotet*).

b) Au singulier des substantifs et des adjectifs formés à l'aide de l'un des suffixes : *cs*, *edīs* ou *etīs*; *is*, *itīs*; *tas*, *tatis*; *tus*, *tutīs*; *tudo*, *tudinīs*. Ainsi :

l. *mercedem* = e. *merced*; l. *parietem* = e. *pared*.

l. **retem* = e. *red*; l. *sitim* = e. *sed*; l. *litem* = e. *lid*.

l. *civitatem* = e. *ciudad*; l. *sanitatem* = e. *sanidad*.

l. *juventutem* = e. *juventud*; l. *virtutem* = e. *virtud*.

l. *multitudinem* = e. *multitud*; l. *quietudinem* = e. *quietud*¹.

1. Ces derniers sont peut-être des mots savants formés sur le modèle des dérivés en *tus*, *tutīs*; le suffixe *udo*, *udinīs* a donné, en effet, régulièrement *umbre*; ainsi l. *consuetudinem* = e. *costumbre*, l. *servitudinem* = e. *servidumbre*.

J'ai déjà fait remarquer qu'un certain nombre de mots de l'ancienne langue et de la langue savante ne se conforment point à cette règle; pour *sede* (*sēdem*) qui appartient bien, ce semble, à la langue populaire, on peut croire ou que la quantité de la voyelle du radical, ou encore le besoin de le distinguer de *sed* (*sitim*) a fait conserver l'*e* de la terminaison.

γ. — *e* final tombe encore après *s*.

C'est ce qui a lieu du moins dans la terminaison *ensis* affaiblie, comme on sait, dans le latin vulgaire en *esis*. Ainsi: l. *mensem* = e. *mesē*; l. **montensem* = e. *montes*; l. *pagensem* = e. *pages*.

Quant aux mots comme *Ateniense*, *Cartaginiense*, etc., ils ont été calqués par les lettrés sur le latin, et ne sauraient dès lors rentrer dans cette règle. D'ailleurs la présence de la double consonne *y* empêche la suppression de la voyelle finale.

δ. — Enfin *e* final tombe après *z*, provenant d'un *c* latin transformé¹. Par suite la suppression de *e* a lieu au singulier des substantifs et des adjectifs formés à l'aide d'un des suffixes: *alx*, *alcis*; *aux*, *ancis*; *ax*, *acis*; *ctes*, *cici*; *ex*, *ccis* et *icis*; *icis* et *icis*; *ox*, *ocis*; *ux*, *ucis* et *ucis* et *trix*, *trix*. Ainsi:

l. *calcem* = e. *caz*; l. *falcem* et *faucem* = e. *hoz*.

l. *faciem* = e. *haz*.

l. *feracem* = e. *feraz*; l. *pacem* = e. *paz*.

l. *judicem* = e. *juez*; l. *punicem* = e. *pomez*.

l. *cervicem* = e. *cerviz*; l. *radicem* = e. *raiz*.

l. *calicem* = e. *cāltz*; l. *picem* = e. *pez*.

l. *ferocem* = e. *feroz*; l. *roccem* = e. *voz*.

l. *lucem* = e. *luz*; l. *nucem* = e. *nucz*.

l. *imperatricem* = e. *emperatriz*; l. *nutricem* = e. *nutriz*.

J'ai fait remarquer précédemment l'assimilation à une forme *facem* et *picem* de *facem* et de *picem*, qui ont donné ainsi *haz* et *pez*.

Exc. *Duque* (*duccem*) a conservé l'*e* final. L'ancien espagnol disait aussi *duc* (*Sanchez*).

Le changement de *c* en *z* suivi de la chute de *e* final n'a lieu dans la conjugaison que pour *haz* (**face*). L'ancienne langue offre encore l'exemple *duz* (*duce*) et même *hiz* pour *lice* (*fecit*) et *diz* (*dicit*); mais ces formes, qui détruisaient l'harmonie de la conjugaison ont fini par être abandonnées, et, comme nous avons vu, *e* final a été conservé.

1. Ceci n'est point un caprice orthographique, et si l'on fait attention que l'espagnol ne tolère comme finales que les sonores, on aura là une preuve que *c* assibilé et *z*, regardés comme identiques dans la plupart des grammaires, sont bien entre eux dans le rapport d'une sourde et d'une sonore. C'est ce que Velasco semble indiquer par ce *zumbido*, qu'il attribue à la *z* et *es en lo que difiere de la ç*.

III. — Remarque sur la suppression de u (o) final.

Pour terminer cette étude il me reste à parler de la suppression de u (o) final dans certaines terminaisons, où cette voyelle a été, je crois, assimilée à e. Cette assimilation avait lieu dans le latin du moyen-âge; on trouve dans Alcuin *patro*, *patronis* à la place de *patronus*, *patroni*; le latin mérovingien a aussi formé sur le modèle de o, *onis*, le suffixe a, *anis*, qui devait, comme le premier à *onus*, *oni*, se substituer sans peine à *anus*, *ani* : n'était-il pas naturel que les langues romanes étendissent et généralisassent ce procédé de la langue-mère, surtout dans les mots qu'elles formaient elles-mêmes? C'est ce que l'espagnol a fait, du moins dans un certain nombre de cas, pour les suffixes *anus*, *inus* et *inus*; *aceus*, *icius* et *uceus*; *arius*; *torius*; *olus*, etc.

1° *anus*. — Ce suffixe a donné régulièrement en espagnol *ano*, en français *ain* (l. **certanum* = e. *certano*, fr. *certain*), et c'est la terminaison ordinaire des adjectifs qui en sont formés; mais il a été assimilé à la forme a, *anis*, dans les substantifs *capellan*, *capitan*, *galan*, *gavilan*, *milan*, et peut-être *fustan* et *hilvan* (*hilo vano*), ainsi que dans les noms de peuples *alaman*, *catalan*, *persian*, etc., qui dès lors n'ont point de voyelle finale.

2° *inus* et *inus*. — L'assimilation était facile avec le suffixe o, *inis*; elle semble avoir eu lieu, et avoir déterminé la chute de la voyelle finale, dans les mots *danzarin*; *florin*; *Mollorquin* (fr. Majorquin); *mastin*; *rocin* (fr. roussin); *espadin* dérivé de *espada*.

3° *aceus*, *icius*, *uceus*. — Ces suffixes, qui donnent régulièrement *azo* et *acho*, *izo* et *icio*, *uzo* et *ucho*, ont été identifiés aux désinences *ax*, *acis*; *ix*, *icis*; *ux*, *ucis* dans les mots *montaraz*, *torcaz*; *aprendiz*, *filadiz*, *lombritz*; *abenuz* (**ebenuceum*), *capuz* et *testuz*, ainsi que dans les noms de peuple *Andaluz*, *Quipuz*, etc.

Une assimilation analogue au préfixe *ux*, *ucis* paraît avoir eu lieu pour *io*, *ionis* dans le mot *avestruz* (avis struthio).

4° *arius*. — *Arius*, qui donne *ero* (l. *primarium* = e. *primero*), a été, ainsi que *erium*, assimilé, ce semble, au suffixe *er*, *eris*, et l'r a été de plus changé en l dans *laurel* (**laurarium*), *lebrél* (*leporarium*), *quartel* (*quartarium*), *vergel* (*viridarium*). *Ministerium* a donné *mester* et *menester*.

5° *olus*. — Ce suffixe donne régulièrement *uelo*; mais il paraît avoir été assimilé à *or*, *oris*, changé en *ol*, *olis*, dans *español* et *rosseñol* v. (**lusciniolum*) aujourd'hui *ruiseñor*.

6° Il semble aussi que *ellus* a été identifié avec le suffixe *elis* dans *batel* ou *baxel* et *tropol* (troupeau). On pourrait voir également dans *fonil* (*injunlibulum*) l'assimilation, après l'apocope de l'avant-dernière syllabe, de *ilum* à *ilis*.

7° Enfin *solaz* (*solatium*), s'il n'est point d'origine catalane ou provençale, montrerait le suffixe *atius* identifié à *ax*, *acis*.

De même *tez* (*tersum*) semble être le résultat, après l'apocope de *r*, de l'assimilation de la désinence *csus* au suffixe *ex*, *ecis*.

Au contraire dans *reves* (*reversum*), il y a eu sans doute assimilation à une forme *revensis*, qui a donné dès lors régulièrement *reves*, comme *mensis* a donné *mes*.

Quant à *mal* (*malum*, pl. *males* (mal, maladie), il a été assimilé aux substantifs en *al*, *alis*, peut-être pour le distinguer de *malo* (*malum*), pl. *malos* (méchant).

On voit, d'après ce qui précède, grâce à quels heureux procédés l'espagnol a su remédier aux inconvénients de la dérivation romane. S'étant borné le plus souvent à affaiblir les voyelles finales, et ne les ayant laissé tomber qu'exceptionnellement, il a conservé ainsi *a*, *o* et souvent *e*, à la flexion, — ne perdant que *u*, gardé seulement par le valaque, et *i* resté en italien. — La dérivation de tous les mots de l'accusatif latin lui faisait perdre dans la déclinaison les consonnes finales, la chute de *e* après les sonores, les spirantes et les liquides dentales lui en a fait retrouver six : *d*, *s*, *z*, *l*, *n*, *r*. De même dans la conjugaison, en gardant *s* et *n(t)* à la terminaison, en même temps que *o* et *e* (= l. *e* et *i*), il a conservé presque toutes les terminaisons du verbe latin, et en a à peine détruit la flexion. Par là il a acquis une variété et une sonorité de finales, qui l'éloignent également de la mollesse de l'italien, et du peu d'harmonie reproché au français, et le rapprochent de la langue-mère.

Charles JORET.

DE L'ORIGINE ET DU DÉVELOPPEMENT

DES

ROMANS DE LA TABLE RONDE.

LE SAINT GRAAL.

1. Sous le règne de Charlemagne, Fortunat patriarche de Grado¹, la nouvelle Aquilée, obligé d'abandonner son siège, avait, au retour d'un pèlerinage en Orient, choisi pour lieu de refuge le monastère de Moienmoutier, fondé dans les Vosges au VII^e siècle, par saint Hidulphe. Fortunat y fut d'autant mieux accueilli qu'il apportait un grand nombre de reliques : quelques os du Lazare, de saint Étienne, de saint Pancrace et de saint Georges, enfin le corps entier de Joseph d'Arimathie. Presque aussitôt après son arrivée, il fut élu abbé de Moienmoutier, et les corps saints qu'il avait amenés restèrent la propriété de l'abbaye.

Un peu plus tard, les religieux de Moienmoutier, tombés dans le relâchement, furent remplacés par des chanoines ; et ceux-ci ne persistèrent pas longtemps dans une conduite plus régulière. Pendant qu'ils négligeaient de veiller sur les sources les plus abondantes des revenus de leur chapitre, des moines étrangers, mieux avisés, leur achetèrent ou dérobèrent la châsse de Joseph d'Arimathie. « Ainsi, » remarque le moine Richer, chroniqueur de Senones, « Moienmoustier devint veuf » d'un si précieux trésor. » Voici le texte de Richer :

« Tempore Karoli magni, vir quidam venerabilis, Fortunatus nomme, patri-
» archa Hierosolymitanus, corpus S. Josephi decurionis, sepultoris domini,
» paganos qui tunc terram sanctam vastabant fugiens, apportavit et ad Medianum

1. Le siège de Grado avait remplacé celui d'Aquilée. Les anciennes annales de Metz le font patriarche *de Grecis*, ce qui peut avoir induit Richer de Senones à le dire patriarche de Jérusalem. Fortunat avait fait en 803 un premier voyage en France, et s'était présenté devant Charlemagne, *afferens secum, inter cetera dona, duas portas eburneas mirifico opere sculptas.* (Annal. metens. an. 803.)

» monasterium deveniens, ibidem cum ipsis reliquiis se collocavit. Sed postmo-
 » dum, ipsum sancti corpus, per insolentiam canonicorum qui illum locum pos-
 » siderunt, à quibusdam monachis peregrinis noctu furatum, asportatum est. Et
 » ita illud monasterium tali est thesauro viduatum. » (Richer, Senon. mon.
 chronicon, lib. II, cap. 6.)

Richer, qui nous a conservé ce précieux renseignement, écrivait sa chronique au commencement du XIII^e siècle, dans une abbaye voisine de Moienmoutier. « Les quatre abbaies de Senones, Estival, Saint-Dié et
 » Bodonmoustier faisoient, dit Baillet, une espèce de croix, dont le
 » centre étoit Moienmoutier, éloigné d'environ deux lieues des quatre
 » autres. » (Baillet, topographie des SS.)

Il n'y a donc aucune raison de s'inscrire en faux contre la tradition du dépôt des reliques du pieux décurion, dans cette abbaye de Moienmoutier.

Suivant toutes les apparences, l'enlèvement de la châsse qui les contenait avait eu lieu avant la fin du X^e siècle ; car le même Richer, et plus tard Jean de Bayon annaliste de Moienmoutier, parlant des reliques qu'étaient parvenu à réunir, en 980, l'abbé Adalbert, rentré en possession de l'abbaye, ajoute : « Exceptis corpore scilicet Josephi sepultoris Domini,
 » et aliis, per incuriam clericorum alienatis. (Historia Mediani monas-
 » terii, in-4^o, 1724, p. 147.) » Et notons ici qu'en fait de pieux larcins, les religieux de Moienmoutier n'étaient en reste avec aucune autre église. Ils enlevèrent, au XI^e siècle, le corps de saint Maximin d'une église de Trèves, et ils s'en faisaient une espèce de gloire : « Ea etiam tempestate, »
 dit Jean de Bayon, « quemadmodum scripturae relatu advertisse quivi-
 » mus, sanctissimos artus venerabilis Maximini quidam hujus cœnobii
 » Mediani monachus, sub chrismate dictus Warengarius, fructuosè
 » subduxit Trevirensibus ac intulit ipsius ecclesiae maenibus. » (Ibid.)

Il est naturel de penser que les moines, ravisseurs ou acheteurs des reliques de Joseph d'Arimathie, allèrent déposer leur acquisition dans la maison religieuse à laquelle ils appartenaient eux-mêmes. Je dirai tout à l'heure quelle dut être cette maison. Il suffit de constater ici qu'au XIII^e siècle, à l'époque de la plus grande vogue des romans de la Table ronde, on n'avait pas oublié dans les Vosges que le corps de Joseph avait été longtemps possédé par l'abbaye de Moienmoutier, qu'il y avait été apporté d'Orient, et qu'il en avait été enlevé *par des moines étrangers*.

II. Le neuvième et le dixième siècle, on le sait, avaient vu pousser aussi loin que possible la recherche et le culte des reliques. Une église, une abbaye qui n'en aurait pas possédé, étaient en danger d'abandon et de ruine. La dévotion publique ne trouvait pas d'aliment solide où l'on ne se glorifiait pas sinon du corps entier d'un saint, au moins de sa tête ou

de l'un de ses bras. Dans tous les recours à la justice établie, dans toutes les cérémonies d'hommage ou d'investiture, les reliques intervenaient : on s'engageait, on accusait, on se défendait en les adjurant, en les prenant à témoin de ce qu'on promettait, de ce qu'on affirmait. Quiconque faussait un serment prononcé sur les reliques ne perdait pas seulement sa part de paradis ; une fois convaincu de parjure, son témoignage n'était plus reçu en cour, et le suzerain pouvait lui reprendre les fiefs et tous les honneurs dont il était en possession.

Or, sans compter les dons déposés chaque jour devant la chässe des saints particulièrement vénérés, nous devons penser que l'ouverture de ces chässes, quand il s'agissait de sanctionner les transactions féodales et judiciaires, ne se faisait pas à titre gratuit. On donne aujourd'hui une indemnité aux témoins appelés en justice ; à plus forte raison devait-on reconnaître la peine que prenaient les prêtres et les moines en découvrant les saintes reliques, en les tirant de leurs chässes pour les exposer au lieu des débats ou des transactions. Ajoutons que l'autorité qu'on leur accordait n'était pas la même pour toutes. Il y avait des saints dont on vénérât plus ou moins l'intervention, et qu'on craignait plus ou moins d'irriter par un faux témoignage. Une preuve frappante de ces dispositions ressort de ce qui se passa entre Guillaume le bâtard et Harold, lors du voyage du prince saxon en Normandie. Harold, devenu le prisonnier du duc, avait promis de l'aider à recueillir la succession du roi Édouard : pour rendre la promesse indélébile, Guillaume fit emplir de corps saints une tonne qu'il recouvrit d'un paile ou drap précieux. Les serments prononcés, le drap fut levé ; et, quand Harold reconnut parmi les reliques celle qu'on appelait l'*Œil de Bauf* et qui passait pour n'avoir jamais perdu de vue les parjures, il trembla de tous ses membres et parut regretter de s'être engagé d'une façon si redoutable. Mais il n'était plus temps. Le duc Guillaume, dit Wace :

Tos les cors sains fist demander,
 Tote une cuve en fist emplir ;
 Puis d'un paile les fist covrir,
 Ke Heraus ne sot ne ne vit
 Ne ne li fust mostré ne dit.
 Desus ot une filature
 Li meilleur que il pot eslire,
 Et li plus chier qu'il pot trover,
Oil de boef l'ai oï nomer...
 Quant Heraus ot les sains besiés,
 Et il lu sus levés en piés,
 Vers la cuve là sus le trait,
 Èi lez la cuve ester le fut...
 A Heraut a dedans mostré

Sur quels sains cors il a juré.
 Heraus forment s'espoenta
 Des reliques qu'il li mostra...

(Roman de Rou, v. 10830.)

III. Mais de même qu'il n'y a pas de feu sans fumée, on peut dire qu'il n'y avait pas de corps saint vénéré sans légende. La légende était la garantie des vertus qu'on attribuait à la relique. Il est donc à présumer que le patriarche Fortunat, en déposant les os de Joseph dans l'abbaye de Moienmoutier, y raconta les actes du saint personnage et les miracles dus à son intervention. Et ce récit dut être bientôt converti en légende, laquelle avait au moins un fondement respectable qui manquait à bien d'autres. En effet, les quatre évangélistes avaient tous attesté l'acte pieux du décurion : « Sur le soir du vendredi, » dit saint Mathieu (xxvii, 57-60), « un homme riche de la ville d'Armathie, nommé Joseph, qui » était aussi disciple de Jésus, vint trouver Pilate, et lui ayant demandé » le corps de Jésus, Pilate commanda qu'on le lui donnât. Joseph détacha » le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc, le déposa dans un sépulcre » taillé dans le roc; puis, ayant roulé une grande pierre à l'entrée, il se » retira. »

A ce que les quatre évangélistes nous ont appris de Joseph d'Armathie, l'évangile de Nicodème (qui, dans le moyen-âge, était bien près d'avoir l'autorité des autres), ajoute de nouveaux détails, dont la légende dut faire également son profit. Les Juifs, suivant cet évangile, étaient allés prendre Joseph, accusé d'avoir soustrait le corps de Jésus pour donner à croire qu'il fût ressuscité. Ils l'avaient enfermé dans une prison obscure dont ils avaient scellé l'entrée, en plaçant pour plus de sûreté des gardes à la porte. A quelques jours de là, quand ils revinrent pour conduire Joseph devant le conseil des prêtres, ils ne trouvèrent plus leur prisonnier qui, leur dit-on, était retourné dans sa maison d'Armathie; ils se rendirent dans cette ville et ramenèrent Joseph devant le Sanhedrin : « Joseph, » lui dit alors Caïphe, « tu as descendu de la croix » le corps de Jésus; tu l'as enveloppé dans un linceul et tu l'as enseveli. » Nous voulons savoir comment tu es sorti de la prison où l'on t'avait » conduit. »

Joseph répondit : « Vous m'aviez enfermé, la veille du sabbat, dans » une chambre sans fenêtres, où je restai quarante-huit heures. Au milieu » de la seconde nuit, quatre anges arrivèrent jusqu'à moi, et soudain » une immense lueur éblouit mes yeux. Rempli de crainte, je me jetai » à terre. En me relevant, je sentis mon corps arrosé d'une eau suave » et parfumée. Une voix dit : Ne crains rien Joseph et ouvre les yeux. » Je regardai, et je vis une figure éclatante de lumière : « Maître, dis-je,

« êtes-vous Élie ? — Non, je ne suis pas Élie. — Êtes-vous Moïse ? —
 » Non, je ne suis pas Moïse, mais celui que tu as mis au tombeau,
 » après avoir essuyé son visage et lavé ses plaies. » Comme il pronon-
 » cait ces paroles, les portes de ma prison s'ouvrirent d'elles-mêmes,
 » et je me sentis transporté dans l'endroit où j'avais déposé le corps du
 » crucifié. Je revis le suaire que j'avais passé sur son visage ; puis Jésus
 » me prenant par la main me ramena doucement dans ma maison d'Ari-
 » mathie, et me posant sur mon lit : *La paix*, dit-il, *soit avec toi !* Et il
 » disparut. »

A ces passages de l'Évangile de Nicodème, il faut joindre, pour compléter les éléments de la légende, ce qu'on lit dans un autre récit apocryphe, *Vindicta Salvatoris*, dont il reste des manuscrits du VIII^e siècle. Vespasien, guéri d'une horrible lèpre par le voile de l'Hémorrhôisse, autrement la Véronique, avait assiégé Jérusalem pour venger la mort du dieu auquel il devait sa guérison. La ville prise, il avait réuni tous les témoignages à l'appui de la rigoureuse justice qu'il voulait exercer. Joseph d'Arimathie vivait encore ; il le fit venir : il apprit de lui comment Jésus lui était apparu après sa mort et l'avait tiré de prison. Joseph fut témoin de la vengeance exercée sur les Juifs déicides ; il eut la gloire d'instruire Vespasien des mystères de la foi chrétienne, et même de lui conférer secrètement le baptême ¹.

L'ensemble de ces traditions, dont la source était plus ou moins pure, ne manqua pas d'être mis à profit par les premiers légendaires. Et comme le corps saint de Joseph leur arrivait d'Orient, les moines de Moienmoutier acceptèrent l'opinion reçue qui faisait mourir et inhumer Joseph dans sa ville d'Arimathie, aujourd'hui *Rama*. Mais l'imagination cléricale, déjà mise en éveil par les textes que je viens de citer, ne pouvait demeurer inactive. Il ne faut pas l'oublier : on était au siècle d'Hilduin, le célèbre abbé de Saint-Denis ; alors qu'on faisait arriver en France et l'aréopagite, et l'enfant qui avait présenté sur la montagne les trois poissons et les cinq pains, et saint Lazare le ressuscité, et la Madeleine, inséparable de son coffret de parfums. Si, comme témoignait l'Évangile, Joseph d'Arimathie avait étanché les plaies du Sauveur, on ne pouvait douter qu'il n'eût recueilli et conservé le sang dont le corps était inondé ; et n'était-ce pas la plus précieuse des reliques ? L'empreinte laissée sur le voile de la Véronique avait suffi pour guérir la lèpre de Vespasien ; quels bienfaits n'était-on pas en droit d'attendre de la seule partie de l'humanité du Christ que la résurrection n'eût pas absorbée !

Les légendaires établirent donc sans trop d'effort que Joseph avait

1. *Evangelia apocrypha*. Ed. de Tischendorf, 1853, *Evang. Nicodemi*, p. 359. *Vindicta Salvat*, p. 457.

recueilli pieusement les traces vives et encore humides du sang dont les clous, la lance du légionnaire et la couronne d'épines avaient rougi le divin corps. Et le vase dans lequel il les avait recueillies rappelant la cène célébrée chez Simon le lépreux et les grandes paroles destinées à retentir dans tous les siècles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang ; le sang de la nouvelle alliance*, ils le confondirent bientôt avec le plat dans lequel Jésus-Christ avait institué l'Eucharistie ; ce fut encore le même vase qui, emporté par les soldats venus pour prendre Jésus, avait été présenté à Pilate pour y laver ses mains, quand il voulut protester contre le jugement arraché à sa faiblesse. Enfin Pilate, ayant appris que le vase avait appartenu à Jésus, l'avait rendu à Joseph, comme au plus tendre des amis de l'innocente victime.

IV. La légende s'était ainsi développée, quand la châsse qui contenait les os de Joseph d'Arimathie fut, comme on a vu plus haut, enlevée de Moienmoutier par des moines étrangers : *a quibusdam monachis peregrinis*. Richer de Senones ne dit pas quels étaient ces moines, bien qu'il le sût peut-être. Mais si nous rapprochons ses paroles de ce que rapporte Guillaume de Malmesbury dans les *Antiquités de Glastonbury*, ouvrage de sa vieillesse peu digne de l'historien des rois Anglo-Saxons, nous aurons d'assez bonnes raisons de deviner d'où venaient les ravisseurs, et où ils durent retourner.

Guillaume dut écrire ce livre des *Antiquités* peu de temps avant l'année 1150, date présumée de sa mort. Il y raconte, en alléguant une chronique plus ancienne, que saint Philippe, premier évêque de Jérusalem, ayant fait choix de douze nouveaux chrétiens, les avait envoyés en Occident sous la conduite de Joseph d'Arimathie. Ils avaient abordé dans l'île d'Albion, dont ils avaient converti une partie des habitants. Un roi du pays, nommé Arviragus, leur avait cédé un assez grand terrain, en leur permettant d'y bâtir une église. Le lieu était appelé en breton *Iswitrin*, en anglais *Glastonbury*.

Dans une charte insérée au même livre des *Antiquités de Glastonbury*, le roi Henri II reconnaît l'origine apostolique de cette église, après un prétendu examen des anciens titres qui constataient cette origine. Ainsi, bien que les historiens jusques-là autorisés de la Grande-Bretagne, Gildas et Bede, non plus que Nennius et Geofroi de Monmouth, n'eussent rien connu de cette tradition prétendue ; bien que la cour de Rome ne l'eût aucunement acceptée, les moines de Glastonbury soutenaient que Joseph d'Arimathie était venu dans l'île d'Albion vers l'an 61 de l'ère nouvelle ; qu'il avait converti les habitants, fondé Glastonbury, et choisi cette abbaye pour le lieu de sa sépulture. A l'appui de ces allégations, ils montraient les os vénérés de l'apôtre prétendu de la Grande-

Bretagne : on ne devait donc plus conserver le moindre doute. C'était pourtant les mêmes reliques qui, deux ou trois siècles auparavant, avaient été déposées dans une abbaye des Vosges, par un pontife qui les avait rapportées d'Orient. Il est donc bien évident que Joseph d'Armathie n'était jamais venu dans l'île d'Albion, et que ses reliques, vraies ou supposées vraies, étaient arrivées, on sait comment, de Moienmou-tier à Glastonbury.

V. Ce fut apparemment pour témoigner de leur reconnaissance envers le roi Henry II, qui avait si fortement appuyé leurs prétentions imaginaires, que les religieux de Glastonbury voulurent enlever aux Bretons du pays de Galles les espérances qu'ils fondaient sur le retour du fameux roi Artus. En 1189, un demi siècle après la mort de Geofroi de Monmouth, surnommé Artus en raison de tout ce qu'il avait écrit en latin sur ce héros fabuleux, l'abbé de Glastonbury, neveu du roi Henri, annonça la découverte, dans l'enceinte du monastère, de trois grands tombeaux contenant les corps d'Artus, de la reine Genièvre et de leur neveu Gauvain. « En creusant, » dit l'historien Mathieu Paris, « on trouva un sarco- » phage surmonté d'une croix de plomb où ces mots étaient tracés : » *Hic jacet sepultus rex inclitus Arturius in insula Avalonia.* » « En effet, » ajoute Mathieu Paris, « ce lieu entouré de marais s'appelait, dans les » temps anciens, l'île des Pommés. »

Alberic de Trois-Fontaines, en mentionnant la découverte, a rapporté une inscription différente :

Hic jacet Arturus, flos regum, gloria regni,
 Quem probitas morum commendat laude perenni.
 Hic jacet Arturus Britonum rex ultor inultus.

Voici une autre variante plus simple :

Hic jacet Arturus, rex quondam, rexque futurus.

Et quelle qu'ait été la véritable épitaphe, « il est aisé, dit judicieusement » M. Stuart Glenny, de reconnaître ici une pieuse fraude *ad majorem » monasterii gloriam* ¹. »

La découverte de ces tombeaux avait été préparée par une autre supposition tout à fait mensongère, que cependant Mathieu Paris n'avait pas contestée. A la rigueur, on pouvait admettre que sur le terrain de Glastonbury se fut jadis élevée une ville d'Avellonia : mais on n'avait jamais placé cette ville dans une île, avant le jour où l'on eut besoin de la confondre avec cette île d'Avalon signalée par les anciens Bardes, comme la résidence du roi Artus. Quand les chantres de l'Armorique et du pays de

1. *Arthurian localities*. Edinburgh, 1869, p. 12.

Galles avaient parlé de cette île enchantée, ils l'avaient séparée du continent par des espaces incommensurables. C'était une sorte de Champs-Élysées, de Jardin aux Pommes-d'Or comme celui des Hesperides. Geoffroi de Monmouth, dans sa *Vita Merlini*, l'avait ainsi décrite :

Insula pomorum quae Fortunata vocatur,
 Ex re nomen habet, quia per se singula profert.
 Non opus est illi sulcantibus arva colonis;
 Omnis abest cultus nisi quem natura ministrat.
 Ultro faecundas segetes producit et uvas...
 Omnia gignit humus, vice graminis ultro faecundans.
 Annis centenis aut ultra vivitur illic.
 Illic jura novem generali lege sorores
 Dant his qui veniunt nostris ex partibus ad se.
 Quarum una quae prior est fit doctior arte medendi,
 Exceditque suas forma praestante sorores.
 Morgen ei nomen, didicitque quid utilitatis
 Gramina cuncta lerant, ut languida corpora curet.
 Ars quoque nota sibi qua scit mutare figuras,
 Et resecare novis, quasi Daedalus, aera pennis...
 Illuc, post bellum Cambleni vulnere laesum
 Duximus Arturum, nos conducente Barintho,
 Aequora cui fuerant et caeli sidera nota.
 Et nos quo decuit Morgen suscepit honore,
 Inque suis thalaminis ponit super aurea regem
 Strata, manumque sibi detegit vulnus honesta.

Guillaume de Malmesbury, dans une pièce de vers citée par San-Marthen, ajoute à cette description quelques nouveaux traits :

Cingitur oceano memorabilis insula nullis
 Desolata bonis.....
 Ver manet aeternum, nec flos nec lilia desunt,...
 Semper ibi juvenis cum virgine; nulla senectus
 Nullaque vis morbi, nullus dolor; omnia plena
 Laetitiae: nihil hic proprium, communia quaeque.
 Regia virgo locis et rebus praesidet istis,
 Virgimbus stipata suis pulcherrima pulchris...
 Immodice laesus, Arthurus tendit ad aulam
 Regis Avallonis; ubi virgo regia vulnus
 Illius tractans, sanati membra reservat
 Ipsa sibi: *viruntque simul*, si credere fas est.

Il fallait donc un grand fonds de bonne volonté pour retrouver cette île fortunée, cet Éden féerique, dans le terrain marécageux et déjà monastique de Glastonbury.

VI. Je reviens à Joseph d'Arimathie et aux titres qui pouvaient justifier

l'origine apostolique de Glastonbury. Dès que la pensée était venue aux religieux de cette abbaye de choisir pour leur fondateur le pieux décurion, ils durent sentir la nécessité de modifier la légende de Moienmoutier, et d'effacer les traces du long séjour, dans un couvent des Vosges, de la châsse qu'ils avaient conquise. Cette première légende lorraine devint, sous leur main, le livre latin du saint Graal, que les romanciers du XII^e siècle alléguèrent afin de justifier leurs propres inventions. Pour remanier ainsi les premiers *acta Josephi*, on attendit apparemment que les générations voisines de l'arrivée du corps saint en Angleterre ne fussent plus là pour en rappeler la date. Quoi qu'il en soit, pour donner à la nouvelle légende une autorité incomparable, on jugea bon d'en faire honneur à Jésus-Christ lui-même, qui, en 717 ou 719, serait venu la déposer entre les mains d'un ermite de la famille de Joseph d'Arimathie, en lui ordonnant de la transcrire et d'en garder précieusement la copie. On y inséra d'abord ce que les évangélistes avaient dit de Joseph ; puis, on fit arriver celui-ci d'une façon miraculeuse dans l'île d'Albion. Le précieux vase eucharistique, déposé dans l'église de Glastonbury que Joseph avait fondée, avait été mystérieusement soustrait à la fureur impie des Saxons quand ceux-ci avaient envahi l'île de Bretagne ; on devait un jour retrouver ses traces, et de grandes merveilles étaient attendues de sa découverte.

Telle dut être la substance du livre latin intitulé *Gradalis* ou *de Gradali*. D'ailleurs, l'idée d'un ouvrage écrit d'une main divine pouvait avoir été inspirée par ce qu'on rapportait du célèbre évangéliste de Kildar en Écosse. Voici comment, en 1186, Giraud de Barry parlait de ce livre dans la *Topographia hibernica* :

Nihil mihi miraculosius occurrit quam liber mirandus, tempore virginis Brigidae, ut aiunt ¹, angelo dictante, conscriptus. Continet hic liber quatuor evangeliorum, ubi quot paginae fere tot figurae diversae variisque coloribus distinctissimae. Hic Majestatis vultum videas divinitus impressum ; hinc mysticas Evangelistarum formas, nunc senas, nunc quaternas, nunc binas alas habentes ; hinc aquilam, inde vitulum, hinc hominis faciem, inde leonis, aliasque figuras ferè infinitas. Quas si superficialiter et minus acutè conspexeris, nullam prorsus attendes subtilitatem ; sin autem ad perspicatius intuumdum oculorum aciem invitaveris, tam delicatas et subtiles, tam arctas et artitas, tam nodosas et vinculatim colligatas, tamque recentibus adhuc coloribus illustratas notare poteris intricaturas, ut verè omnia potius angelica quam humana diligentia jam asseveraveris esse composita. Haec equidem, quantò frequentius et diligentius intueor, semper quasi novis obstupeo, semper magis ac magis admirandos conspicio.

Nocte prima cujus mane scriptor inchoaturus fuerat, astitit ei angelus in

1. C'est-à-dire, vers 450.

somnis, figuram quamdam tabulae quam manu praefererat impressam ei ostendens et dicens : Putasne hanc figuram in prima libri quem scripturus es pagina possis imprimere? Cui scriptor, de tante subtilitatis arte, de tam ignotæ et inusitatæ rei diffidens notitia, respondit : Nequaquam. Cui angelus : In crastino die, dic dominæ tuæ ut ipsa pro te fundat orationes ad Dominum, quatinus ad acutius intuendum et subtilius intelligendum, tibi tam mentis quam corporis oculos aperiat, et ad recte pertrahendum manus dirigat. Quo facto, nocte sequente, iterum affuit angelus, eandem figuram aliasque multas ei præsentans. Quas omnes, divina opitulante gratia, statim advertens et memoriæ fideliter commendans, libro suo locis competentibus ad unguem scriptor impressit. Sic igitur, Angelo præsentante, Brigida orante, scriptore imitante, liber est ille conscriptus. »

(*Topograph. hibernica*. Distinctio II, cap. 38 et 39.)

Le remaniement de la légende primitive de Joseph d'Arimathie était, je le répète, indispensable. Comment l'abbaye de Glastonbury aurait-elle osé contester les témoignages autorisés de saint Gildas et de Bede le vénérable, qui rapportaient à la fin du 11^e siècle la conversion des Bretons, sans leur opposer un témoignage encore plus digne de confiance et de respect? Le livre du Graal fut donc présenté comme ayant été révélé dans la première partie du 8^e siècle; cette date permettant d'expliquer comment ni le breton Gildas, ni même Bede l'anglo-saxon n'avaient pu savoir la véritable époque des premières prédications de l'Évangile en Grande-Bretagne.

Mais ces inventions audacieuses ne prévalurent pas au sein de l'église anglicane. La cour de Rome ne songea pas même à les condamner, et Giraud de Barry, contemporain des romanciers de la Table ronde, et d'ailleurs si crédule, n'hésita pas à les traiter de fabuleuses rêveries. Il était indigné qu'on eût comparé ses réclamations en faveur des antiquités du siège de Menevia, ou Saint-David en Galles, aux assertions des religieux de Glastonbury¹. Toutefois elles obtinrent un certain nombre d'adhésions complaisantes au temps des démêlés de la cour de Rome avec Henri II; et ce fut alors que ce prince, moins pour complaire aux moines de Glastonbury que pour fournir de nouveaux arguments contre le denier de saint Pierre et les autres prétentions de l'église romaine, engagea le célèbre Gautier Map à chercher dans le livre latin du *Graal* la matière d'un roman. C'était au moment où la prose française venait de prendre l'essor et d'ouvrir un nouvel horizon à l'imagination des gens du monde. Mais avant de dire comment Gautier Map s'acquitta de la

1. « Dicere in publica audientia Canonici consueverunt : quod de jure Menevensis ecclesie metropolitana dici solet, fabulosum omnino fuerat non historicum, et inter fabulas de Arturo commemorandum. » (*De jure et statu Menevens. eccles. Distinctio VII.*)

tâche qui lui était confiée, il convient de revenir encore sur le livre latin du Graal qui, en passant dans la langue romane, allait y subir une nouvelle transformation.

Cette légende, comme on le devine, n'était pas l'œuvre d'un ermite du VIII^e siècle : le faussaire appartenait à l'abbaye de Glastonbury et pourrait bien avoir été contemporain de celui qui composa la fausse chronique de Turpin. Une date même plus récente se présumerait volontiers du silence complet de Geofroi de Monmouth, cet ardent champion de toutes les traditions bretonnes. Ni Geofroi, dont l'histoire des Bretons fut publiée de 1128 à 1140, ni Wace, son traducteur, dont le poème parut en 1154, ne semblent avoir eu la moindre connaissance des prétendus travaux apostoliques de Joseph d'Arimathie et de l'existence du saint Graal. C'était là déjà une bonne raison de s'inscrire contre les allégations de Glastonbury. Gautier Map a, dans son roman, prévu l'objection ; et, pour en diminuer la force, il y fait entendre que, si l'histoire du Brut n'a pas parlé de la conversion du roi Luce de Logres opérée par Pierre, un des compagnons de Joseph d'Arimathie, c'est qu'il n'avait pas lu le livre latin du Graal qui en contenait le récit : « Ensi, dit-il, fu li » rois Lucas crestiennés et si home, par l'amonestement de Pierre.. ne » pourquant, l'ystoire del Brut ne s'i accorde del tout ; car sans faille, cil » qui la translatoit en romans ne savoit rien de la halte estoire du saint » Graal. Por coi ne se doit nus mervillier s'il ne fait mention de Pier- » ron. » Remarquons ici que le romancier, en alléguant l'histoire du Brut, désigne non pas le latiniste Geofroi de Monmouth, mais le *translateur* français. Le roman du Graal, s'adressant uniquement aux gens du monde, il convenait de renvoyer les gens du monde aux seuls ouvrages qu'ils pouvaient lire ou faire lire devant eux.

Et puisqu'on n'a pu jusqu'à présent retrouver dans aucun ouvrage antérieur au XII^e siècle la plus faible mention de l'apostolat de Joseph d'Arimathie, il faut que la légende qui le racontait ait été d'une date relativement récente, où qu'elle n'ait pas, avant le règne de Henri II, franchi les murs de Glastonbury.

Nous avons déjà plus haut indiqué les raisons que le roi d'Angleterre avait eues de prendre parti pour cette légende : donner une origine asiatique à la première prédication évangélique, c'était affaiblir l'autorité de la cour de Rome avec laquelle Henri avait eu plus d'une fois la pensée de rompre tout à fait. Nous suivons les traces de cette tendance dans l'insistance que met Gautier Map à rapporter au fils de Joseph d'Arimathie la primauté pontificale, et à garder le plus complet silence

1. J'ai hésité, sur ce point, avant d'avoir lu le passage de Richer de Senones. (Voy. *Les romans de la Table ronde*, t. I. Introduction, p. 104.)

sur la part que les envoyés du pape Eleuthere avaient eue à la conversion des Bretons. Mais les conséquences du meurtre de Thomas Becket firent avorter ces projets de séparation schismatique. Gautier Map, dont le roman ne parut qu'après la mort de Henri II, ne changea pourtant rien à ses premières dispositions, et le saint Graal resta la plus audacieuse de toutes les tentatives faites avant Luther contre la suprématie du Saint-Siège.

Il paraît que la légende latine du Graal se trouvait aussi dans le trésor de l'église de Salisbury. On comprend aisément que les moines de l'abbaye où elle avait été rédigée n'aient pas voulu en rester les seuls dépositaires. D'un autre côté, si on l'avait ouvertement divulguée, il est à croire qu'elle aurait été déférée aux tribunaux ecclésiastiques ; tandis qu'un livre écrit en français pouvait échapper à l'enquête ou inquisition. Qu'on nous permette ici une courte digression.

VII. Dans le moyen-âge primordial, comme un savant antiquaire anglais, M. Glenny Stuart ¹, a justement désigné le x^e siècle, le xi^e et la première partie du xii^e, les hommes de science ou *clergie* vivaient dans une complète séparation des hommes du monde. Les premiers lisaient, écrivaient, et le plus souvent parlaient en latin ; les seconds savaient bien rarement lire, faisaient leurs dévotions avec une foi distraite, et ne prenaient grand intérêt qu'aux dits, aux chants, aux récits des trouvères, ménestriers et jongleurs. Les trouvères, il est vrai, avaient souvent commencé par être des écoliers ; mais, soit de leur plein gré, soit par suite d'une conduite peu régulière, ils avaient abandonné les carrières cléricales pour rentrer dans le *siècle*, laissant les études de théologie, physique, mathématiques et grammaire à la caste dont ils se séparaient, c'est-à-dire aux prêtres, aux moines, aux écoliers, aux interprètes ou latiniers, aux copistes et aux libraires. Dans ce dernier monde artificiel, le latin seul passait pour mériter le nom de langue. Les clerks voulaient bien user de la parlure des nourrices, comme ils appelaient le français, quand il leur fallait converser sans intermédiaire avec les laïcs, mais ils auraient rougi de rien écrire dans ce patois, rebelle, suivant eux, à toute règle grammaticale.

Le *siècle* avait aussi ses moyens d'instruction ; il avait sa littérature et faisait grand cas de ceux qui en possédaient le répertoire. « Notam rusticitatis incurrebat, » dit Alfred de Beverley, en parlant des laïcs bretons, « qui talium narrationum scientiam non habebat ². » Pendant que les écoles regorgeaient d'avidés auditeurs, et que des

1. « Premediæval age. » *Arthurian localities*. Edinburgh, 1869.

2. Cité par Sir Frédéric Madden : *Int. on Geoffroi Monmouth*, 1867.

milliers d'étudiants suivaient un philosophe, un logicien, un décretiste de renom partout où il lui plaisait de dresser sa tente, les carrefours, les halles et les prairies voyaient une foule constamment renouvelée entourer le jongleur ou le ménétrier, disant, modulant et chantant lais, fabliaux et chansons de geste. Là, nulle prétention à la science, à la grammaire, triste repue de clercs ; on n'y venait écouter que récits de guerre, légendes pieuses, contes joyeux, fantaisies burlesques. Les générations précédentes avaient-elles laissé quelques lueurs historiques, la poésie populaire s'en emparait, et ne tardait pas, dans son insouciance de toute chronologie, à les rendre méconnaissables pour l'annaliste sérieux. Tout s'y déclamaient, tout s'y chantait de mémoire ; le nombre de ceux qui pouvaient lire étant peut-être plus rare que ne l'est aujourd'hui celui des amateurs capables de déchiffrer une partition musicale.

Me croira-t-on maintenant quand j'ajouterai que le sentiment poétique, ce précieux attribut mis par l'éternelle providence à la portée de chacun de nous, avait alors de nombreuses occasions de se développer dans les classes populaires ? Au moins ne pourra-t-on se défendre de convenir que le paysan de nos campagnes ne trouve plus maintenant à la portée de son imagination les mêmes ressources intellectuelles. Il n'entend plus de sérieux chants de guerre, il n'apprend plus de pieux cantiques ; à peine connaît-il de nom les saints du calendrier : il n'a jamais entendu parler des héros de l'histoire et de la poésie, des Roland et des Ogier, de Charlemagne, de Du Guesclin ou de Jeanne d'Arc. On ne l'amuse plus avec le récit des bons tours de maître Renard ; on ne lui joue plus les pastorales de Robin et Marion, d'Aucassin et Nicolette, ou les mystères de Troie et de la Passion ; il n'a plus de tournois, de fêtes religieuses et de cérémonies publiques. Autrefois, au contraire, toutes ces occasions d'enseignement et de plaisir, prodiguées en plein air, arrivaient à tous et laissaient dans toutes les mémoires leur poétique empreinte. Le souvenir en accompagnait les plus durs travaux, les occupations les plus arides. Assurément, la culture de l'esprit, sinon de la mémoire, a fait de grands progrès dans les hautes classes de la société et dans la bourgeoisie ; mais il est permis de penser qu'elle a rétrogradé dans le bas peuple. Peu à peu, les jeux d'esprit, les divertissements publics ont affecté le huis-clos ; ils n'ont plus été partagés que moyennant finance. Ainsi la condition des pauvres en est devenue plus triste, et la séparation est devenue plus tranchée entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas.

Quant à cette autre séparation purement intellectuelle des clercs et des laïcs, elle ne permettait pas aux premiers de prendre souci de ce que faisaient, disaient et pensaient les autres. Jusqu'à la fin du XII^e siècle, un clerc eut rougi de prêter l'oreille à la poésie des rues ; et voilà pourquoi

ils sont si maltraités dans les contes et bouffonneries populaires. Par un curieux contraste avec ce qu'on voit aujourd'hui, les prédicateurs, tenant à paraître aussi étrangers que possible à ce qui se passait dans le monde, ne daubaient d'ordinaire, quand ils prêchaient en latin, que sur les désordres des gens d'église, prélats, moines, prêtres et écoliers; tandis qu'aujourd'hui les gens d'église sont seuls épargnés dans les invectives des prédicateurs. De là, de fréquentes méprises chez les moralistes modernes qui attachent trop d'importance à ces invectives pieusement exagérées et pour ainsi dire exclusives.

VIII. Le roman du *Saint Graal* auquel nous revenons est le développement de la légende latine rédigée dans l'abbaye de Glastonbury. Dans cette légende on disait comment Joseph d'Arimathie, après être sorti de la prison des Juifs, avait été, avec toute sa famille, transporté miraculeusement dans les îles Britanniques, dont il avait converti les habitants: après le récit plus ou moins étendu de ses miracles, on le faisait mourir dans l'abbaye de Glastonbury. Tout ce que contient de plus le roman du Saint Graal doit être considéré comme l'œuvre du romancier, c'est-à-dire Walter ou Gautier Map.

On sait que Map avait joui de la plus haute faveur à la cour des rois Henri II et Richard Cœur-de-Lion. « Walterus Mapus, dit Giraud de » Barry, regis Henrici secundi domesticus familiaris et ad jura tuenda » justitiamque regiam exercendam associatus. » (*Speculum ccelesiastic.*, cité par M. Th. Wright.) Ses contemporains le représentent comme un esprit fécond, enjoué, subtil, profondément versé dans l'étude de l'histoire et de tous les genres de littérature. « Vir celebri fama conspicuus; et tam literarum copia quam curialium verborum facetia præclarus. » (*Ibid.*)¹ Il n'était pas Gallois de naissance, mais il connaissait les mœurs et les traditions Galloises comme s'il eût été de la contrée. Giraud de Barry l'avait proposé au choix du Roi pour le siège de Saint-David, « quia virum bonum et honestum dicebatur, qui de Anglis esset oriundus » et Walliæ tamen magis intimus; morum gentis utriusque non ignarus. » (*De Jure et statu Menevensis ecclesiæ, distinct. VI.*) »

Map, ordinairement peu favorable aux prétentions monastiques, était plus curieux d'agrèer aux gens du monde et des cours qu'à ceux de l'église ou de l'école. Après avoir étudié, visité Rome et vécu longtemps en France, comme il nous l'apprend dans son *De nugis curialium*, il avait obtenu de beaux bénéfices qui n'avaient rien diminué de son aversion pour les moines: un double canonicat dans les églises de S. Paul de

1. *The latin Poems commonly attributed to Walter Mapes* (1841, Camden Society) p. XXX.

Londres et de Salisbury, une prébende à Westbury, la dignité de grand chantre à Lincoln, enfin, dans sa vieillesse, l'archidiaconat d'Oxford. « Gualterus Map, dit Thomas de Walsingham *Ypodignia Neustriæ*, » p. 457) de quo multa referuntur jocunda, ex præcentore Lincolniensi » Oxoniensis Archidiaconus est effectus ¹. » La vie de Gautier Map paraît s'être prolongée jusqu'aux premières années du XIII^e siècle.

Giraud de Barry, qui avait vécu dans sa familiarité, et duquel on conserve une lettre où il engage son ami à ne plus abandonner les études sérieuses, Giraud, dis-je, a rappelé de Gautier Map un mot qui d'abord pourrait embarrasser la critique et laisser quelques doutes sur la part qu'on lui a toujours faite dans la composition du Saint Graal. Mieux entendu, le mot confirme au contraire cette attribution.

« Cet homme que son éloquence a rendu célèbre me disait souvent : » Maître Giraud, vous avez beaucoup écrit et j'ai beaucoup dit : vous » avez donné des écrits, moi des paroles. » Pour bien comprendre cette phrase, il ne faut pas, comme a fait M. Th. Wright, dans son précieux recueil des poèmes latins attribués à W. Map ², la séparer de ce qui la précède et de ce qui la suit. Elle se trouve dans l'envoi que fait l'auteur au roi Jean de son livre *Expugnatio hibernica*, vers l'année 1210 : « Les » ouvrages, dit-il, qui ont besoin d'être traduits, n'ayant pas autant » d'agrément que s'ils étaient écrits dans la langue courante, je vou- » drais que quelqu'un, également versé dans la connaissance des deux » langues, consentît à donner à mon livre la forme française. Il en » tirerait, je suppose, le profit que l'auteur original ne saurait attendre » de princes étrangers aux lettres. Et à ce propos, W. Map, archi- » diacre d'Oxford, cet homme d'une éloquence si bien reconnue, avait » coutume de m'aborder avec ces courtoises et charmantes paroles : » Maître Giraud, vous avez écrit bien des livres, et vous écrirez encore » beaucoup : pour moi, j'ai beaucoup dit ; vous avez donné des écrits, » moi des paroles. Et, bien que vos écrits soient autrement louables et » durables que mes dits, cependant parce que mes dits sont entendus » facilement de tous, et répandus dans le commun langage, tandis que » les vôtres sont hors de la portée de tous ceux qui ignorent le latin, » j'ai pu tirer profit des miens et vous n'avez pas recueilli la récom- » pense des vôtres, les princes lettrés n'étant plus de notre temps »

Comme il est assez difficile de donner une traduction littérale de la

1. Il faut remarquer ici que ces mots : *verborum factia præclarus et de quo multa referuntur jocunda* désignent les ouvrages de Map écrits en roman pour l'usage des cours ; c'est-à-dire dans une forme qui, suivant les clercs, ne pouvait être sérieuse. La citation suivante le prouvera mieux encore.

2. *The latin Poems commonly attributed to Walter Mapes*, p. vij, note 3.

phraséologie de Giraud de Barry, nous devons mettre le texte original sous les yeux du lecteur :

« Quoniam res gesta per interpretem non adeo sapit aut animo sedet sicut
 » proprio et idiomate noto prolata, alicui, si placet, lingua simul et literis eru-
 » dito, ad transferendum in Gallicum ocius non otiosus liber hic noster commit-
 » tatur, qui forte fructum laboris sui, quoniam intelligi poterit, assequetur
 » quem nos quidem, minus intellecti quia principes minus literati, hactenus
 » obtinere non valuimus. Unde et vir ille eloquio clarus, W. Mapus, Oxoniensis
 » archidiaconus (cujus animæ propitiatur Deus), solita verborum facetia et urba-
 » nitate præcipua dicere pluries et nos in hunc modum convenire solebat :
 » Multa, magister Geralde, scripsistis et multum adhuc scribitis, et nos multa
 » diximus. Vos scripta dedistis et nos verba. Et quanquam scripta vestra longe
 » laudabiliora sint et longæviora quam dicta nostra, quia tamen hæc aperta,
 » communi quippe idiomate prolata, illa vero, quia latina, paucioribus evidentia,
 » nos de dictis nostris fructum aliquem reportavimus; vos autem de scriptis
 » egregiis, principibus literatis nimirum et longe obsoletis et ab orbe sublatis,
 » dignam minime retributionem consequi potuistis. » (*Expugnat. Hibernica. Opera,*
t. V, p. 410.)

Les mots *dicta nostra communi idiomate prolata* ne laissent aucun doute sur les livres que Map avait composés en idiome vulgaire; ils viennent donc heureusement à l'appui de ce qu'on trouve si souvent répété dans le Saint Graal : « Si nous dist, ou ainsi come le dit maïstres Gautiers Map,
 » qui traist ce livre dou latin en romans, par le comandement de son chier
 » seigneur le roi Henri qu'il ne dut mie refuser. » Le grand chantre, le prébendier voulait ainsi faire entendre que s'il abaissait sa dignité clé-
 ricale jusqu'à composer un roman, ce n'était que pour obéir aux ordres du roi.

Assurément, Gautier Map ne s'était pas contenté dans sa longue carrière de *parler*, sans dicter et sans *écrire*. Il avait même fait souvent des vers latins. En admettant que Giraud de Barry ne connût pas le *De nugis curialium*, œuvre de sa vieillesse, il ne pouvait ignorer les pièces satiriques faites contre les moines de Cîteaux et auxquelles avait répondu le chanoine Bothwald¹. Et je n'ai pas besoin de mettre en compte les nombreux vers satiriques recueillis avec tant de soin par M. Th. Wright et qu'on lui avait peut-être gratuitement attribués. Dans le passage cité plus haut, Giraud de Barry donnait donc un sens particulier aux mots *scribere et dicere; scripta et verba dare*. Ecrire c'était composer *latine, grammaticè*. Dire donner des *dits, transmettre des paroles*, c'était écrire

1. « Invectio contra Walterum Map qui tam in juventute quam in senectute
 » quædam derisoria dicere consuevit et metricè et prosaicè de monachis albis,
 » ad eorumdem diffamationem. » (T. Wright. *Lat. Poems commonly attributed to W. Map.*, p. xxxv.)

comme on parlait ; publier des ouvrages composés dans la langue *parlée*.

Mais tout en rendant le livre latin du Graal responsable de ce qu'il allait mettre dans son roman, Gautier Map n'entendait pas perdre le mérite de ce que lui permettaient d'ajouter ses connaissances historiques et théologiques. Il semble même plus d'une fois désavouer et contester l'origine céleste du livre, en avertissant qu'il est tiré de *toutes les histoires*. Au lieu de faire directement passer les nouveaux chrétiens de Syrie dans l'île d'Albion, il conduit d'abord Joseph d'Arimathie dans la ville de Sarras, dont le roi nommé Evalac lui doit la victoire qu'il remporte sur son terrible ennemi, le roi Tolomé d'Egypte. D'après l'avis d'un ange, Joseph cède la garde du Saint Graal à son fils Josephé qui occupe dès lors le premier plan du tableau. Josephé est revêtu des ornements sacerdotaux et sacré évêque de la main de Jésus-Christ, avec le pouvoir de transmettre le sacrement de l'ordre, et d'ouvrir la série de la nouvelle hiérarchie. Il célèbre le premier sacrifice de la messe, mais cette fois sans figure. L'homme Dieu s'y présente lui-même sous la forme d'un petit enfant que Josephé est obligé de dépecer ; il entre dans le calice, et s'offre en pâture aux nouveaux chrétiens, comme il le fera désormais sous les apparences du pain et du vin. La description de cette messe est surprenante de hardiesse et de poésie : on ne pouvait l'attendre que d'un théologien consommé. Evalac, le roi de Sarras et Seraphe son beau-frère finissent par recevoir le baptême et quittent leurs noms pour prendre ceux de Mordrain et de Nascien. Josephé, alors, conduit son père, ses parents et ses amis au bord de la mer, il les reçoit sur les pans de sa chemise progressivement prolongés, et ils traversent ainsi la mer jusqu'à ce qu'ils arrivent en Grande-Bretagne où les rejoignent, après de nombreuses aventures, le roi Mordrain, Nascien, leurs femmes et leurs enfants : les habitants de l'île sont éclairés de la lumière de l'évangile ; leurs rois donnent leurs filles en mariage aux enfants, neveux et parents de Josephé, de Mordrain et de Nascien ; et le romancier poursuit la descendance de ces nouveaux rois de Northumberland, de Galles, de Northgalles, de Logres et d'Orcanie jusqu'aux temps aventureux d'Artus.

Map se plait à semer le récit principal de digressions qui ne sont pas la partie la moins curieuse de son livre. Ces digressions ont une physionomie tantôt byzantine et tantôt galloise. Telles, la belle histoire d'Hippocras, mise plus tard sur le compte de Virgile ; les amours de Pierre avec la fille d'Orcan ; la nef de Salomon ; les visions multipliées de Mordrain, de Nascien et de Célidoine, fils de Nascien ; les aventures de la fille du roi de Perse et de Grimaud, fils naturel de Mordrain. Peu soucieux des intérêts de Glastonbury, Map fait ensevelir les deux Joseph dans l'abbaye de Glare en Ecosse ; le Saint Graal, remis aux mains de Mordrain, surnommé le *roi pêcheur*, est secrètement conservé dans les

profondeurs d'une forêt de Northumberland, et c'est là que, plus tard, au temps du roi Artus, viendra le découvrir Galaad, comme le même Gautier Map le racontera dans son deuxième roman, *La Quête du Saint Graal*.

C'est ainsi que l'abbaye de Glastonbury, bien que dépositaire incontestée de la dépouille mortelle de Joseph d'Arimathie, après avoir tant fait pour recueillir le bénéfice de ce précieux dépôt, se vit enlever le fruit de ses peines, et put s'écrier douloureusement avec Virgile :

Sic vos non vobis mellificatis apes.

Et Map put faire d'autant plus aisément cette infidélité à l'abbaye, que son roman ne dut paraître qu'après la mort du prince qui le lui avait demandé. Henri II cessa de vivre en 1189, l'année même de la prétendue découverte du tombeau d'Artus. Richard Cœur-de-Lion, son successeur, ne tenait aucunement à favoriser les fraudes pieuses que l'assimilation de l'île d'Avalon aux marais de Glastonbury pouvait bien avoir déjà grandement discréditées. Ajoutons que, dans le monde clérical, on n'avait jamais pris au sérieux la légende de Joseph d'Arimathie ; et, dans le monde laïc, on n'en aurait jamais parlé sans le roman du Saint Graal, que pourtant on ne regardait que comme un heureux produit de l'imagination de l'auteur.

Le roman demandait un complément : qu'était devenu le précieux vase ? Gautier Map voulut bien encore se charger de le dire. Un chevalier, rempli de toutes les perfections guerrières et chrétiennes, vierge de corps et chaste de pensées, fut destiné à parvenir jusqu'au *roi pêcheur* ; il découvre le Saint Graal et met ainsi fin aux temps aventureux. Mordrain, dont la vie s'était miraculeusement prolongée jusque-là, meurt dès qu'il a transmis à Galaad la garde du saint vaisseau. Galaad passe en Syrie, avec les deux plus pieux compagnons de la Table ronde, Perceval et Bohor : avant d'expirer, il voit les anges emporter dans les cieux le Graal. Ce récit n'a pas empêché qu'en 1247 on ne voulût reconnaître le saint vase dans une ampoule offerte au roi d'Angleterre Henri III, par les grands maîtres du Temple et de l'Hôpital. Et même jusqu'aux premières années de ce siècle, on montrait dans le trésor de Gênes, avec des précautions infinies, un *sacro catino* qu'on disait le Saint Graal. Bonaparte le rapporta d'Italie : il fut rendu en 1815 à la ville de Gênes qui, peut-être, le montre encore comme creusé dans une incomparable émeraude, bien qu'il le soit dans un verre grossièrement coloré. Perceval le gallois étant mort également en Syrie, Bohor revint seul à la cour d'Artus pour y raconter les dernières merveilles dont il avait été témoin. C'est par ce récit que finit la *Quête du Saint Graal*, second ouvrage de Gautier Map :

« Li rois fist avant venir les clers, et quand Bohor ot conté les aven-

» tures du Saint Graal, teles come il les avoit veues, elles furent mises
 » totes en escrit, et gardées en l'aumaire de Salebieres, dont maistre
 » Gautier le traist à faire son livre dou Saint Graal, por l'amour dou
 » roi Henri son seigneur, qui fist l'istoire tranlater dou latin en romans. »
 (Msc. de la Bib. nat., n° 751, f° 415.)

IX. En exposant, comme on vient de voir, l'origine et le caractère du roman de Gautier Map, je n'ai rempli que la moitié de ma tâche. Je dois maintenant soumettre au même examen un petit poème qui parut à peu près dans le même temps sur le même sujet, et qui pourtant ne devait rien au Saint Graal de Map, ni au livre latin composé dans l'abbaye de Glastonbury.

Remarquons d'abord que le roman de Gautier Map avait dû rencontrer pour se répandre dans le monde les difficultés qui, au XII^e siècle, attendaient tous les ouvrages qui n'étaient pas écrits dans la langue savante. Pour les livres latins, dès qu'on leur supposait la moindre valeur, les libraires de l'Université, les copistes d'église et d'abbaye en multipliaient à l'envi les exemplaires qui venaient accroître le trésor littéraire des écoles et des maisons religieuses. Mais dans ces librairies n'étaient pas encore admis les romans, c'est-à-dire les livres écrits dans la langue vulgaire. Les jongleurs ne les copiaient pas pour leur usage, comme ils faisaient les gestes et les poèmes d'aventures; car ils ne pouvaient les dire en pleine rue. C'était, si je puis ainsi parler, de la littérature de chambre. Ainsi le baron désireux de les connaître devait charger un secrétaire d'en découvrir quelque exemplaire, et d'obtenir la permission de le copier. Je crois bien que les conditions de la prose romane devinrent meilleures à partir de la fin du XIII^e siècle; la preuve en est dans le grand nombre de livres français à cette date qu'on rencontre aujourd'hui dans les bibliothèques publiques. Mais bien que les livres de Merlin, d'Artus, de Lancelot et du Graal aient paru sous le règne de Philippe-Auguste, il n'en reste aucun texte de cette époque; les plus anciens sont de 1260 à 1310, quand la tribu des copistes avait enfin trouvé son compte à transcrire les livres français, et s'était faite aux règles bien établies de la prose et de la poésie vulgaires.

Les hommes riches qui, sur ce qu'on leur disait des romans de la Table ronde, désiraient en posséder un exemplaire, demandaient soit le Merlin, soit l'Artus, soit le Lancelot, soit enfin, mais plus rarement en raison de son caractère mystique, le Saint Graal. Chacun de ces livres était si long à copier qu'on se bornait à réclamer la transcription d'un seul. Vers la fin du règne de saint Louis, un auteur, un copiste peut-être, eut l'idée d'établir un lien factice entre ces quatre grands ouvrages, lien dont les premiers auteurs n'avaient assurément pas eu la pensée.

Grâce à quelques remaniements, à quelques suppressions et interpolations, l'*Assembleur* fit supposer qu'ils étaient écrits sur le même plan et dans les mêmes dispositions d'esprit. Le nouvel arrangement se reconnaît aujourd'hui dans le plus grand nombre des exemplaires conservés, et c'est là ce qui a le plus contribué à égarer la critique contemporaine. Mais je dois traiter ce point intéressant dans une seconde étude; il me suffira de dire ici que l'*assembleur* n'avait pas encore opéré la fusion des quatre grands romans, le *Graal*, l'*Artus*, le *Lancelot* et le *Merlin*, quand Hélinand, qui achevait en 1205 le premier texte de ses chroniques ¹, remplissait ainsi le paragraphe de l'année 717 :

« En ce temps, une merveilleuse vision fut révélée par un ange à un
 » ermite, sur saint Joseph le décurion qui descendit de la croix Notre-
 » Seigneur, et sur l'écuelle ou bassin dans lequel Notre-Seigneur avait
 » mangé avec ses disciples. De là fut écrite par le même ermite l'his-
 » toire appelée *Le Graal*. Graal ou Grael en français a le sens d'écuelle
 » large et assez creuse dans laquelle chez les gens riches on a coutume
 » de servir les viandes délicates avec leur jus. Je n'ai pas trouvé cette
 » histoire écrite en latin : elle est chez quelques barons, mais seulement
 » en français, et il est malaisé de la posséder tout entière. Jusqu'à pré-
 » sent je n'ai pu obtenir de personne le moyen de la lire attentivement.
 » Dès que je le pourrai, j'aurai soin de traduire en latin ce que j'y
 » aurai trouvé de plus utile et de plus vraisemblable ². »

Rien ne pouvait mieux justifier ce que j'ai dit de la rareté primitive de nos romans et de la difficulté de les réunir. Ceux qui avaient le bonheur d'en posséder un volume ou qui en avaient entendu la lecture avec plaisir souhaitèrent plus d'une fois qu'un trouvère habile consentît à le mettre en vers, et c'est ainsi que Marie de France, comtesse de Champagne, et le comte de Flandres invitèrent plus d'une fois Crestien de Troies à prendre dans les nouveaux romans de la Table ronde la matière

1. Le premier texte d'Hélinand s'arrêtait avec le livre XLVII. L'auteur en l'achevant promettait de poursuivre la chronique jusqu'à 1204. Le livre XLIX et dernier atteint l'année 1209. Les deux derniers livres furent donc écrits après le XLVII^e.

2. « Anno 717. Hoc tempore, cuidam eremite monstrata est mirabilis quædam visio per angelum, de sancto Josepho decurione nobili qui corpus Domini deposuit de cruce, et de catino illo vel paropside in quo Dominus cœnavit cum discipulis suis; de qua ab eodem eremita descripta est historia quæ dicitur Gradal. Gradalis autem vel Gradale dicitur gallice scutella lata et aliquantulum profunda in qua pretiosæ dapes cum suo jure divitibus solent apponi, et dicitur nomine Graal... Hanc historiam latine scriptam invenire non potui; sed tantum gallice scripta habetur a quibusdam proceribus: nec facile, ut aiunt, tota inveniri potest. Hanc autem nondum potui ad legendum sedulò ab aliquo impetrare. Quod mox ut potero, versimiliora et utiliora succincte transferam in latinum. »

de ses rimes. La comtesse Marie, sœur utérine des rois de France et d'Angleterre, aimait beaucoup les trouvères et leurs productions; grâce à ses relations constantes avec la cour de sa mère Aliénor, elle avait dû recevoir de bonne heure ces romans français faits pour le roi Henri. Voici les premiers vers du poème de *La Charette*, emprunté au Lancelot par Crestien de Troies :

Puisque ma dame de Champaigne
 Vuet que romans à faire empreigne,
 Je l'emprendrai moult volentiers...
 Del chevalier de la Charete
 Comence Crestiens son livre;
 Matere et sens li done et livre
 La contesse, et ne s'entremet
 De penser; que gueres n'y met
 Fors sa peine et s'intention.

De son côté, le comte de Flandres, excité par l'heureux succès de ce poème de *La Charette*, envoyait au même Crestien le roman de *la Quête du Saint Graal*, en le priant de le mettre également en rimes. Le poète obéissait :

Crestiens qui s'entent et paine,
 Par le comandement le conte,
 A rimoié le meilleur conte
 Qui soit conté en cour roial;
 Çou est li contes dou Graal,
 Dont li quens li bailla le livre...

Ces aveux suffisent, il me semble, pour justifier ce qu'avait remarqué Hélinand : « *Tantum habetur gallice scripta a quibusdam proceribus, » nec facile totus inveniri potest. »*

Ne soyons donc pas étonnés, si, dans le même temps, un chevalier de la frontière lorraine ne pouvait se procurer un exemplaire du *Saint Graal* de Gautier Map. Ce chevalier se nommait Robert de Boron, et son fief était voisin et dépendant du comté de Montbéliart. Soit que messire Gautier, frère du comte de Montbéliart, eût invité Robert à mettre en vers ce qu'il savait de Joseph d'Arimathie dont on commençait à parler, soit que Robert ait, ainsi qu'il le fait entendre, prévenu Gautier Map, et rimé la légende de Moienmoutier avant la publication du *Saint Graal*, il est au moins certain qu'en remaniant un peu plus tard son poème, Robert de Boron n'avait pas encore lu le roman de Gautier Map et ne le connaissait que par oui-dire. Les énormes différences qu'on aperçoit entre les deux ouvrages, et surtout le silence gardé par le rimeur de Montbéliart sur l'arrivée et la prédication de Joseph en Grande Bretagne, s'expliquent aisément par ce qu'on a dit plus haut du long séjour

des reliques de Joseph dans l'abbaye de Moienmoutier. Robert de Boron s'en était tenu à la tradition des actes de Joseph, telle qu'on l'avait reçue dans les Vosges, et il avait achevé son poème, auprès de messire Gautier de Montbéliart, avant l'année 1199, puisqu'à cette date Gautier partit pour la Terre-Sainte, et mourut en Chypre vers 1212, sans avoir revu la France.

Toutes ces assertions sont justifiées par le texte du poème.

Comme le roman du Saint Graal, Robert a commencé par suivre les évangiles autorisés ou apocryphes ; il fait sortir Joseph de Jérusalem après la vengeance exercée par Vespasien sur les Juifs déicides. Mais là s'arrête la concordance entre le poème de Boron et le roman de Map. Joseph emmène avec lui sa sœur Enigée, Bron son beau-frère, leurs douze enfants et une compagnie de Juifs nouvellement baptisés. Ils arrivent dans une terre lointaine qu'ils se contentent de cultiver. D'abord le ciel récompense leurs travaux : mais tout-à-coup les blés se dessèchent, les semences deviennent stériles. Joseph s'agenouille devant la précieuse écuelle qu'il n'avait pas manqué d'emporter, et Jésus-Christ vient lui apprendre que Dieu s'est offensé du vice d'impureté dont plusieurs de ses compagnons sont entachés. Il faut que les bons soient séparés des mauvais. « Pour les discerner, tu auras soin » continue le fils de Dieu, « de dresser une table devant laquelle tu t'assoiras le premier. Puis tu » diras à Bron, ton beau-frère, d'aller pêcher dans l'étang voisin. Il en » rapportera un poisson que tu poseras sur la table à côté de l'écuelle où » tu as recueilli mon sang. Tu couvriras l'écuelle d'un linge blanc et il » ne sera donné qu'aux véritables chrétiens de l'apercevoir. Cela fait, tu » appelleras ton peuple, et tu les avertiras que le moment est venu de » reconnaître ceux qui ont encouru la colère céleste. Tu feras alors » asseoir à ta droite Bron, qui aura soin de laisser entre toi et lui une » place vide, comme avait été celle de Judas, après sa trahison. Cette » place sera remplie plus tard par l'enfant qui devra naître de Bron et » de ta sœur Enigée. Tu prêcheras ensuite ton peuple, et ceux qui ont » foi dans la sainte Trinité et auront gardé mes commandements, parti- » ciperont à la grâce du saint vaisseau. »

Joseph fit ce que la voix divine demandait. Tous les sièges furent occupés autour de la table, à l'exception de celui qui séparait Bron de Joseph. Bientôt les convives furent inondés de délices inexprimables. Dans leur extase, ils oubliaient ceux qui n'avaient pas trouvé place à la table. Petrus seul, un des parents de Joseph, se tournant vers eux leur demanda s'ils sentaient rien de ces ineffables douceurs ? « Non » dirent-ils. — « C'est donc vous qui nous aviez ôté la grâce du Seigneur. » Au lieu de répondre, les incrédules prirent le parti de quitter pour jamais la compagnie des bons ; mais avant de s'éloigner, ils voulurent au moins

savoir comment ils pourraient contenter ceux qui leur demanderaient le nom du vase qui semblait être pour les croyants une source de bonheur. — « Vous le nommerez Graal, dit Petrus, parce qu'il agrée à tous ceux » auxquels il est donné de le voir. » Après leur éloignement, Joseph avertit les chrétiens fidèles de revenir chaque jour à l'heure de tierce, pour participer à la même grâce. Et depuis ce premier repas spirituel, ils ne manquèrent plus d'assister à ce qu'ils appelèrent le *service du Graal* ¹.

Un seul de ceux qui n'avaient pu trouver place à la Grâce, Moïse, ne voulut pas s'éloigner et demanda instamment la permission de prendre place à la table du Graal. Joseph, après avoir consulté son divin oracle, consentit à l'épreuve; Moïse s'approcha donc, et voyant tous les sièges occupés, à l'exception de celui que nul ne devait remplir avant le petit-fils de Bron, il voulut s'y asseoir. A peine était-il assis que le sol s'ouvrit sous lui et l'engloutit. Joseph apprit alors de la voix céleste que Moïse ne serait retrouvé que par celui qui plus tard devait remplir le siège vide.

Après cette aventure, Bron, d'après le conseil de sa femme Enigée, demande à Joseph ce qu'il doit faire de ses douze fils. Joseph lui conseille de les inviter tous à prendre femme. Les enfants se marient donc à l'exception d'Alain qui s'obstine à rester célibataire, et Joseph le désigne pour être le conseil, le gardien de ses frères. Il lui révèle les mots sacramentels que le Saint-Esprit lui avait appris, mots que le prêtre doit dire en consacrant l'hostie, et que les profanes doivent ignorer. Puis il invite le nouveau prêtre à s'éloigner avec ses frères qui le reconnaissent pour leur chef. Comme il leur donnait ses dernières instructions, un bref est apporté du ciel à l'adresse de Petrus, lequel est institué messenger de Dieu. Ou devait-il aller? vers Occident, aux *vaus d'Avaron* ²; et c'est là où il attendra le fils qui doit naître d'Alain.

Alain partit le lendemain avec ses frères : ils arrivèrent en « terres étrangères » dont ils convertirent les habitants. Petrus cédant aux prières de Joseph consentit à rester un jour de plus avec lui. Et le lendemain,

1. On ne peut s'empêcher de discerner ici la confusion peut-être innocente, et même le travestissement des traditions de l'église orthodoxe. *Petrus* que Dieu va choisir pour son premier messenger semble opposé à S. Pierre. Le poisson pêché par Bron rappelle et la formule pontificale *sub annulo piscatoris*, et la barque de S. Pierre, et le poisson *ϣβϛ*, emblème par acrostiche de Jésus-Christ. C'était à *Tierces* qu'on célébrait autrefois le sacrifice de la messe, et le *Grael* ou *Graduel* était le livre des chants et répons que l'on suivait durant l'office. En voyant Robert de Boron ignorer si complètement d'où venait le mot *Grael* dans le sens de plat ou écuelle, on serait tenté de penser que cette acception n'était pas usitée avant lui, et qu'elle ne le devint qu'en raison de la vogue des romans.

2. J'ai fait d'inutiles efforts pour reconnaître la situation de ces *vaus d'Avaron*.

après le service, Joseph remit en présence de Petrus le Saint Graal aux mains de Bron, en lui apprenant les paroles sacramentelles. En mémoire du poisson qu'il était allé pêcher dans l'étang, on nommera Bron désormais *le Riche pêcheur* : il s'en ira vers Occident, et s'arrêtera où le cœur lui dira, pour y attendre le fils de son fils, auquel il transmettra la garde du Graal, en lui révélant les mots sacramentels. Ainsi sera représenté, par ces trois dépositaires, le mystère de la sainte Trinité.

Petrus partit le dernier, après avoir vu le Graal passer des mains de Joseph dans celle de Bron. Joseph, retourna dans la ville d'Arimathie, où il fut bientôt appelé à jouir du bonheur éternel que Dieu réserve à ses amis. Les dernières paroles du poème présentent un sens clair, bien qu'on puisse y soupçonner quelque lacune. D'abord, la voix céleste annonce à Joseph qu'il rendra l'âme après avoir dit adieu aux trois missionnaires, Alain, Petrus et Bron :

Et tu, quant tout ce fait aras,
 Dou siecle te departiras.
 Si venras en parfaite joie,
 Ki as bons est et si est moie :
 Ce est en perdurable vie.

Rien n'est plus intelligible ; mais quelques vers plus loin, quand les trois missionnaires ayant pris congé, lui permettent de retourner en Syrie :

Et Josephes est retournés
 En la terre là ù fu nez

Mais, qu'il soit mort aussitôt après avoir envoyé les autres en Occident, où qu'il ait achevé ses jours dans Arimathie, il est au moins certain que Robert de Boron ne songe pas à le faire arriver, mourir et inhumer en Grande Bretagne.

On ne peut donc admettre, en rapprochant le roman en prose du poème de Robert de Boron, qu'ils aient été composés l'un d'après l'autre. Robert a suivi la tradition conservée dans les Vosges, et Gautier Map a pris la légende de Glastonbury pour fondement de ses propres inventions. Mais il était impossible de faire cette distinction avant de connaître le premier séjour des reliques de Joseph d'Arimathie dans l'abbaye de Moienmoutier ; on ne pouvait comprendre qu'un chevalier du comté de Montbéliard eût raconté, pour l'amusement du frère de son suzerain, une légende dont l'origine bretonne n'était pas contestée. Le passage reconnu de Richer de Senones a rendu raison d'un fait aussi singulier : le Joseph d'Arimathie de Moienmoutier n'avait rien de commun avec la Grande Bretagne ; il n'avait pas la prétention d'être le premier des évêques ; son rôle se bornait à envoyer ses parents, ses amis en Occident pour y répandre les semences de la foi nouvelle et il achevait

ses jours en Judée d'où ses os arrivaient, plus tard, dans l'abbaye vosgienne de Moienmoutier.

Robert de Boron mettait en vers cette première légende, dans le temps même où le bruit commençait à se répandre d'un livre du Saint Graal écrit en latin et nouvellement traduit en prose française par de « grands clercs. » Et son poème avait l'antériorité, si nous en croyons l'auteur, sur le roman en prose :

En ce tams que je la retrais
O mon seigneur Gautier, en pès,
Qui de Montbelial estoit,
Unques retraite esté n'avoit
La grant estoire dou Graal,
Par nul home qui fust mortal.

Mais entre la première rédaction du poème et la seconde, la seule que nous ayons conservée, le roman de Map avait paru, et si Boron ne l'avait pas lu, au moins en avait-il beaucoup entendu parler; car, dit-il, « pour » savoir où allèrent Petrus, Alain, Bron et Moïse, il faut avoir recours à » la grande histoire du Graal : »

Ne je ne le porroie faire,
Neis se faire le voloie,
Se je le grant livre n'avoie
Où les estoires sont escrites,
Par les grans elers feites et dites.
Là sunt li grand secret escrit
Qu'en nomme le Graal et dit.

Cela je pense est assez concluant. Remarquons-le d'ailleurs : avant l'usage de l'imprimerie, les écrivains remaniaient à plusieurs reprises les manuscrits dont ils avaient d'abord laissé prendre des copies. Ainsi Geofroi de Monmouth dans le XII^e siècle, Giraud de Barry dans le XIII^e, Guillaume de Deguilleville et Froissart dans le XIV^e, ont constamment retouché et remanié la forme et le fond de leurs œuvres. Il en fut de même pour le poème de Robert de Boron, et nous avons droit de conjecturer qu'il fit de nombreux changements à sa première édition, quand on lui eut donné une certaine connaissance du grand livre de messire Gautier Map, le grand clerc. « Dès que je pourrai, ajoute-t-il, m'en procurer le texte, je » m'engage à compléter l'histoire et de Petrus, et de Bron, et d'Alain, » et de Moïse. »

En effet la conclusion de l'histoire de ces quatre personnages se trouvait dans le Saint Graal de Gautier Map. Peut-être n'étaient-ils pas nommés dans la première rédaction du poème de Boron, et y furent-ils introduits d'après ce que Boron lui avait appris du livre de G. Map. Mais cet accord passer ne doit pas nous porter à croire que Robert ait voulu

nous tromper, en exprimant le regret d'avoir parlé de Joseph d'Arimathie et de ses compagnons avant de consulter le roman du Saint Graal. Il fait mourir Joseph en Orient; il ne dit pas un mot de son arrivée en Grande Bretagne : pouvait-il mieux nous prouver qu'il avait entrepris son poème avant de rien savoir de la légende de Glastonbury et du roman de Gautier Map ?

L'étude que je viens de soumettre au jugement des médiévistes n'est pas sans une certaine importance. Elle indique les premières sources religieuses auxquelles se rattachent les romans de la Table ronde et ne permet plus de voir chez les auteurs de ces fameuses compositions une intention suivie d'élever l'Eglise sur les ruines de la Chevalerie, ou la Chevalerie sur les ruines de l'Eglise. En dépit de plusieurs critiques anglais et français, les Templiers, les Albigeois n'ont rien à faire avec le Saint Graal, libre développement d'une légende monastique que le roi Henri II crut devoir favoriser, dans l'intérêt de sa politique, et que Gautier Map, répondant assez mal aux premières intentions du prince, prit pour point de départ de ses doctes souvenirs et de ses inventions tour à tour mystiques, enjouées, subtils. Pour Robert de Boron, que les assembleurs du XIII^e siècle associèrent gratuitement à Gautier Map dans la rédaction du Saint Graal, il n'avait ni le talent du grand clerc anglais, ni la moindre de ses préventions contre les moines et contre Rome. Son poème ne se recommande ni par l'invention ni par le style : c'est tout simplement une légende correctement rimée. Mais comme ce poème avait le mérite d'être fort court, et qu'il ne blessait aucune des traditions consacrées par l'église de Rome, on le réduisit souvent en prose pour le mettre, de préférence au Saint Graal de Gautier Map, en tête du livre de Merlin; les copistes s'accommodant mieux de la concision du Joseph d'Arimathie que de la savante prolixité du Saint Graal. Aussi en retrouve-t-on encore aujourd'hui d'assez nombreux exemplaires, bien que cette œuvre de Robert de Boron se lie encore moins que le Saint Graal de G. Map aux autres romans de la Table ronde, le Merlin, l'Artus et le Lancelot du lac.

Paulin PARIS.

MÉLANGES.

I.

JOCA MONACHORUM

(TEXTE DU VI^e SIÈCLE (?) ÉCRIT AU VIII^e).

Le numéro du Bulletin mensuel de l'Académie de Berlin de février dernier contient (p. 106-118), sous le titre de « *Joca monachorum*, ein Beitrag zur mittelalterlichen Räthsellitteratur », deux morceaux tirés de mss. de Schlestadt, attribués l'un au IX^e siècle, l'autre au VII^e, et communiqués par M. Wælfllin-Troll. Ces deux morceaux contiennent des questions accompagnées de leurs réponses, sur des récits empruntés le plus souvent à la Bible, mais quelquefois aussi (surtout dans le fragment le plus ancien) à l'histoire profane. On verra tout à l'heure en quoi consistent ces questions qui ont souvent le caractère d'énigmes. La langue est un latin assez barbare. Le morceau tiré d'un ms. du IX^e siècle est celui qui porte pour titre *Incipiunt joca monachorum*. Il est imprimé en caractère ordinaire. Pour l'autre on a adopté un type imité de l'onciale dont l'emploi ne présente absolument aucun avantage sur les caractères ordinaires d'imprimerie. Le moyen le plus simple et le plus parfait de faire savoir au lecteur qu'un ms. est en onciale, c'est de le lui dire. On n'ajoute rien à cette notion en employant un caractère mobile, qui est partout uniforme et ne donne par conséquent au lecteur aucune idée de l'époque à laquelle appartient l'onciale du ms. Tous les paléographes savent que l'onciale varie sensiblement selon les temps : qu'au VIII^e siècle, par exemple, elle est fortement mêlée de minuscules, que les mots y sont plus ou moins régulièrement séparés, etc. Ce sont là des indications utiles que peut fournir un *fac-simile*, mais dont naturellement le type de fantaisie adopté par l'Académie de Berlin ne laisse rien deviner. Bien plus, l'édition présente nous induit en erreur en séparant régulièrement les mots, que nous savons être écrits sans division dans le ms. C'est du moins ce que nous fait savoir Bethmann qui, en 1845, a donné dans le *Scrapeum* de Naumann (p. 28) une notice de ce ms., et l'attribue au VII^e ou au commencement du VIII^e siècle.

Dans le même article Bethmann signale aussi l'autre morceau, les *Joca monachorum*, et en donne un extrait. Depuis, ces *Joca* avaient été vainement recherchés à Schlestadt, et n'avaient pu y être retrouvés¹. J'ai cherché à mon tour, non

1. Voy. un article de M. Wilmanns dans le *Zeitschrift f. deutsches Alterthum* de Haupt, nouv. série, t. III (1870), p. 167, note 1.

pas à Schlestadt, mais dans le Catalogue publié en 1861 par le ministère de l'instruction publique¹, l'indication des deux mss. signalés successivement par Bethmann et par M. Wœlfelin-Troll, et je ne l'y ai pas trouvée, ce qui est imputable à la grande imperfection de ce catalogue. Les cotes des mss. telles qu'elles sont données par l'éditeur de Berlin ne servent point, attendu qu'elles ne correspondent aucunement à la numérotation suivie dans le catalogue. Pourtant, après une comparaison attentive des renseignements donnés tant par Bethmann que par M. Wœlfelin-Troll, avec le catalogue en question, il ne me paraît pas douteux que les deux morceaux publiés à Berlin doivent être tirés des mss. 1 et 2 du catalogue. Mais on le soupçonnerait difficilement, à lire les articles consacrés à ces deux numéros. Voici le premier : « N^o 1, in-octavo sur vélin. — *Lectiones* » *ex Scriptura sacra*. Antérieur au IX^e siècle. Fragments composés de douze » quaternions d'une écriture onciale indistincte, avec titres en oncia'le de couleur » rouge, à longues lignes, contenant des leçons des différents livres de l'Ancien » et du Nouveau Testament, pour les dimanches. — Très-endommagé par l'hu- » midité. » — *Lectiones ex Scriptura sacra* ne peut s'appliquer qu'aux huit premiers cahiers : les quatre derniers contiennent trois ou quatre opuscules dont le premier est la chronique de saint Jérôme. La notice de l'autre ms., celui du IX^e siècle, ne laisse pas moins à désirer².

Les séries de questions plus ou moins énigmatiques contenues dans ces deux mss. ont des analogues déjà connus que rappelle M. Wilmanns dans un article de la *Zeitschrift* de Haupt signalé ci-dessus. Mais en outre, il existe dans le ms. Bibl. Nat. lat. 13246 (anc. S. Germ. lat. 1488), du commencement du VIII^e siècle environ³, un texte qui offre une grande ressemblance avec les *Joca monachorum* du ms. de Schlestadt. Ce morceau, qui n'est pas de la même main que le reste du ms., mais paraît à peu près du même temps, est aussi barbare par l'écriture que par la langue. Grâce à l'obligeant concours de M. L. Delisle, à qui je dois la lecture de bien des mots difficiles, j'espère en avoir fait une transcription assez sûre, sauf indication contraire donnée dans les notes. Comme il est à divers égards fort intéressant, je n'hésite pas à le publier ici en entier. Je place en regard les parties correspondantes du ms. de Schlestadt, conservant à chaque question le numéro qu'elle a dans l'édition de Berlin⁴. Beaucoup de

1. Catalogue général des mss. des Bibliothèques des départements, t. III, p. 541-602.

2. Nous venons d'avoir une nouvelle preuve de l'insuffisance de ces catalogues qui, étant publiés aux frais de l'Etat, engagent sa responsabilité. Dans le ms. 58 d'Epinal, M. Bonnardot vient de trouver plusieurs pages en prose française des dernières années du XII^e siècle ou des premières du XIII^e, dont le catalogue (voy. t. III, p. 422) ne dit absolument rien.

3. M. l'abbé Lalore, du diocèse de Troyes, a récemment étudié ce ms., et l'a reconnu pour celui dont Mabillon a tiré le *Sacramentarium gallicanum* qu'il a publié dans son *Museum Italicum*. Bien que trouvé à Bobbio, ce ms., à en juger par le caractère de l'écriture, est d'origine française. Les philologues regretteront que Mabillon ait corrigé la langue des textes qu'il en a extraits. Je donnerai un court extrait du même ms. dans une *Chrestomathie romane* que je suis sur le point de mettre sous presse.

4. En général je ne tiens aucun compte des corrections, la plupart du temps au moins inutiles, que l'éditeur allemand a fait subir à son texte. Il me paraît

ces mêmes questions se retrouvent ailleurs, notamment dans le dialogue d'Adrien et d'Épictète que Kemble a publié d'après le ms. Arundel 351 (Musée Britannique) dans ses *Anglo-saxon dialogues of Salomon and Saturn* (London, 1847, *Ælfric Society*), p. 212-5. Lorsqu'il y a lieu d'indiquer entre parenthèses la concordance des *Joca* du ms. de Schlestadt avec le dialogue du ms. Arundel ; lorsqu'une des questions contenues dans le ms. de Paris manque aux *Joca* de Schlestadt et se trouve dans le ms. Arundel, je reproduis dans la colonne de droite le texte de ce dernier, mais en italiques, pour le bien distinguer du texte de Schlestadt. Les chiffres des notes se réfèrent aux numéros des questions du ms. de Paris.

BIBL. NAT. 13246, fol. 7.

SCHLESTADT.

1. Quis primus ex Deo preceset?
— Verbum.

2. Q regneratum filium pro-
criavit? — Terram Adam.

3. Quid immortalis et non es
natus? — Adam.

4. Quantus anos vixit Adam? —
dcccxxx.

5. Quantus filius habuit exseptis
Kam (*sic*) et Habel? — Et sunt
xxx filius et xxx filias.

6. Quid sorore sua natus est et
haviam suam virginem deviholavet?
— Abel terram.

7. Quis(?) primus obtolet olo-
caustum? — Abel agnum.

1. Quid primum ex Deo processit?
— Fiat lux. (*Cf. Arundel 9 et 10*).

2. Quis est mortuus et non est
natus? — Adam. (*Cf. Arundel 11.*)

4. Quantus annus vixit? —
ccccccccxxx (nongentus treginta).
(*Cf. Ar. 12.*)

5. Ipse Adam quod filius habuit?
— Excepto Cain et Abel et Seth
treginta filius et treginta filias. (*Cf.*
Ar. 14.)

3. Quis aviam suam virginem
violavit? — Abel terra.

6. Quis primus obtulit holocaustum
Deo? — Abel agnum, pro quo

notamment, bien qu'il ne le dise pas expressément, qu'il a introduit à peu près partout *ae, oe*, à la place de *ie* du ms. Dans l'édition d'un texte de ce genre, c'est une idée bizarre.

1 *preceset* ou *precesset*? ms. *ƿce'set*. — Il se peut que *verbum* fasse partie de la question, mais de toute façon la réponse, si elle ne manque pas entièrement, est incomplète; Arundel, 9 et 10 : « Quid primum processit de ore Dei? — Verbum de principio. || Quid in secundo locutus fuit? — Fiat lux. »

2 Le premier mot est une sorte de monogramme où je ne puis distinguer qu'un Q; le sens doit être : « Qui a mis au jour un fils non engendré? — La terre Adam. »

3 *Quid*, ms. *Qd* avec un signe d'abréviation engagé dans la queue de la première lettre.

6 *Quid*, ms. *Qd* avec le signe indiqué à la note précédente. — *deviholavet*, ms. *d'uholavet* avec un *titulus* sur le *d*; le *d'*, que je rends ordinairement par *de*, devrait peut-être se lire *di*, comme j'ai fait à la question 15 pour *d'ebus*. Lorsqu'il se présente une abréviation dont le sens n'est pas sûr je souligne la lettre douteuse.

(vo) 8. Quid de hominebus fuit ad portas paradisi quando moriebatur Adam? — [Set] et Evam, et sic fuit : olium petivit et non invenit. Hoc illis dedit angelus Micael : « Modo non dabitur vobis, set postquam que milia d'hanus venerit, » plasmator vester natus ex Maria » vergene sanctam, ipsi dabet vobis » oleum, unde unguates curpus » vestrum et refrigerit karo vestra. » Hunc vobis erit baptismo. »

9. Quis vixit dcccclxxxuij anos? — Matusalam.

10. Quis vivindum seculum vicit? — Elias et Inoc.

11. Quis in mortem horavit, ad cojus oracionem dño ter quenos adedit anos? — Eciel reges.

12. Cujus corpus non p. tenet (?) in terram? — Oxoris Lot.

13. Qui[s] semul natus et bes mortuos? — (fol. 8). Lazarus.

14. Quid bis natus et semul mortuos? — Noë.

15. — Quis tribus diebus et tribus noctebus oravit ne[c] celum vidit nec terram tetegit? — Jonas in ventre cite.

16. Quis est vivus sepultus, vixit

occidit eum Cain frater suos. (Cf. Ar. 15.)

15. Postquam Adam expulsus est de paradiso, quis primus de hominibus fuit ad portas paradisi? — Eva et Seh; oleum quesierunt et non acciperunt. Hoc illorum dictum est : « Modo non dabitur » vobis, sed post milia quingentos » anos venit plasmator vester ex » virgine sancta : exhibet vobis » oleum, unde unguatur corpus » vester et refrigeret caro vestra, » hoc est baptismo. »

7. Quis est natus et non est mortuos? — Helias et Enoc. (Cf. Ar. 18.)

59. Quis versa est in statuas salis? — Uxor Loth eo tempore quando subsisse sunt civitates Sodomam et Gomurra.

Quis fuit bis mortuus et semel natus? — Lazarus. (Ar. 32.)

Quis tres dies et tres noctes jejunavit, nec celum vidit, nec terram tetigit? — Jonas in ventre ceti. (Ar. 54.)

8 *sanctam*, ms. *sctm* sans signe d'abréviation. — *curpus*, ici et en plusieurs endroits la distinction entre l'*u* et l'*o* est bien difficile à établir. — Ce paragraphe fait allusion au récit apocryphe de la *Pénitence d'Adam*.

9 C'est-à-dire 989 : la lettre que je rends, ici et au n° 27, par *u* est un *epi-sème* qui vaut 6. (Voy. N. de Wailly, *Elém. de Paléogr.* I, 705.)

10 Ms. *sclm* avec un *titulus* sur l'*l*.

11 Il s'agit d'Ezechias; cf. IV Rois, xx, 6.

12 *Pertinet?*

13 Les deux *s* consécutifs (celui de *quis* et celui de *semul*) sont réduits à un seul; de même *Quisene* 18, et *neclum* 15; cf. d'autres exemples du même fait dans *Flamenco*, note sur le v. 116.

16 *vixit*, la troisième lettre est douteuse, *uuit? uicit?*

et sep[er]u]lcrum ejus? — Junas in ventre citi.

17. Quis prius monasteria fecit? — Elias et Eliseus; jam pos Eliam Paulus erimta et Antonios habas.

18. Qui[s] sene gladio et fustem draconem ociset? — Daniel profeta.

19. Quis asinam p̄siquendum renem invenet? — Saul rex.

20. Qui prius factus est precepes? — Ninias.

21. *Que* civitas priu facta est? — Ninivin.

22. Quod miliarios habet ut eam tutam circis? — xxj.

22. Quis prius inperatur fuit? — Julius Cesares.

(v^o) 23. Quis prius rex factus est in Israel? — Saul.

24. Quod anus renavit? — x.

25. — Quis cum asinam locutus est? — Balam.

26. Quis nec celum vidit nec terram tangit et in alia provincia cecidit? — Abaco proveta.

27. Quot p̄vincias sū? — cxxxiiij.

28. Quod linguas sunt? — lxxij.

29. Quod volocrum genere sunt? — xx.

30. Quod genera serpentina sunt? — xxiiij.

31. — Quis illi inposuit nomen? — Adā.

32. Q. prius conovet filium quam [maritum]? — Maria Christum.

Quis primum monasterium constituit? — *Paulus heremita et Antonius abbas.* (Ar. 25.)

85. Qui occidit draconem in Babylonia? — Daniel. (Cf. Ar. 67.)

8. Quis asinus querendum regnum invenit? — Saul.

12. Qui primus principes factus est? — Ninus.

10, cf. 50. Quo prima civitas facta est? — Nineve. (Cf. Ar. 24.)

11. Quod mansiones habet ut illam *édit*. habet uillam! totam circis? — Quindicim: una mansio xxx milia, allequas xx.

13. Qui primus imperator factus est? — Julius; antea cosules fuerunt qui regebant reipublica.

14. Qui primus rex factus est? — Saul.

20. Qui cum asina locutus est? — Balam. (Cf. Ar. 27.)

22. Qui nec celum nec terram tetigit [et] in alia provintia accidit? — Abacut propheta.

23. Quo provincie sunt? — xxxij. (Cf. Ar. 28.)

25. Quo genera sunt volocrum? — Quinquaginta et iiij. (Cf. Ar. 36.)

Quot sunt genera serpentum? — xxiiij. (Ar. 29.)

Quis ipsis nomina inposuit? — Adam (Ar. 30.)

33. Qui femina ante cognovit filium quam maritum? — Sancta Maria.

18 Cf. Daniel XIV, 22 et suiv.

20 Pour *qui* le ms. a un *q* dont la queue est bouclée.

23 Pour *quis* il y a dans le ms. un *q* barré et les lettres *st*.

33. Quis de Noæ risit? — Filius ejus.

34. Quis prius sacerdos fuit sē pe ipse? — Melcesedic.

35. Quis vidit dñm? — Abrā ad elecē ambrē.

36. Cojus sepulcrum non inventur in terra? — Mose.

37. Quis Dñm negavit? — Petrus.

38. Quis in altom assenderit a sidira? — Simon macus.

39. Quis p̄ (*primus*) clericos factus est? — Petrus.

40. Qui vivi sepolti sunt? — Datan et Abiron.

41. Quis videt iscalam suspionta (*sic*) ad celum? — Jacob.

42. Quanti milites deviserunt vistimenta Christi? — iij.

43. In co montem nunquam plovet usquam in eternum? — In Gelboe, ubi Saul ucisus est.

44. Quis de celo ploit extra aquam? — Mana et coturnix.

45. Quis posedet paradeso? — Abraam.

46. Quis erat mortuus et mortuos et mortous (*sic*) sussetavit? — Eliseus.

Quis fuit primus presbiter? — Melchisedech (Ar. 19.)

81. Cui[us] sepulchrum quesitum et non inventum? — Moysi, quia dixit ei Deus : « Vade in montem, elevare et morere », et adsumptus est ibi Moyses. (*Cf. Ar. 35.*)

Quanti vel quot milites deviserunt vestimenta Christi? — Quatuor. (Ar. 33.)

9. In quo monte nunquam pluit usque in sempiternum? — In Gelboel ubi Saul occisus est. (*Cf. Ar. 26.*)

On voit que le texte du ms. rapporté de Bobbio par Mabillon est fort barbare. Ce n'est pourtant pas (il s'en faut de beaucoup) de la langue vulgaire, mais c'est le latin dont pouvaient se servir des moines pourvus d'une instruction imparfaite; et il s'y trouve en grand nombre des traces du parler popu-

34 Allusion à *Gen. xiv, 18*. Je ne sais que faire des dernières syllabes de la question.

35 Lisez : *ad elec Mambic*.

41 Le texte de la Genèse (xxviii, 12) ne me fournit aucun secours pour ce passage; il faudrait *pertinentem ad c.*

laire bonnes à relever. Elles y sont plus fréquentes que dans le texte de Schlestadt, bien que celui-ci renferme quelques faits intéressants : non pas ceux qu'a notés l'éditeur de Berlin, mais par exemple l'emploi *illorum* pour *illis* (n° 15).

Je n'ai pas l'intention de noter toutes les formes barbares que présente le ms. de Paris. Il n'y aurait, par exemple, guère d'utilité à dresser la statistique de tous les cas où *e*, *o* prennent la place d'*i*, *u*, et réciproquement : les faits de ce genre ont été amplement constatés, et d'après des textes plus anciens, principalement par M. Schuchardt. Des particularités moins communes sont la suppression de la gutturale devant *n* dans *renum* 19, *renavit* 24, *conovet* 33, l'intercalation d'un *h* dans *deviholavet* 6 (cf. Diez, *Gram.*, 3^e éd., I, 178); le développement d'un *v* dans *plovet* 43 (cf. Diez, *ibid.*). Notons aussi le prétérit *ociset* (pour *occidit*) formé avec *s*, par analogie au part. *occisus* ou au prétérit *divisi*. C'est la vraie forme qu'il nous faut pour expliquer le prétérit français *ocist*. Le même prétérit se retrouve dans le plus ancien des deux textes édités par l'Académie de Berlin (*occisit*, p. 116); on rencontre aussi fréquemment *occiserit* pour *occiderit* dans certains mss. de la loi salique (édit. Merkel, p. 65, 75, 96 ss.), et les Formules d'Angers ont *ocessisset*¹. Encore un petit fait. Dans un travail parfois un peu subtil et paradoxal, mais plein de fines observations, qui est l'objet d'un compte-rendu dans le présent numéro de la *Romania*, un philologue italien, M. d'Ovidio a établi que dans les substantifs imparisyllabiques de la 3^e déclinaison latine, le peuple tendait à rendre le nominatif égal en nombre de syllabes aux autres cas, disant par exemple *principis* au lieu de *princeps*, *militis* au lieu de *miles*, *virginis* au lieu de *virgo*, *amoris* au lieu d'*amor*, etc.² Il est certain que ce procédé n'a pas été étendu à tous les mots qui sont dans ce cas, mais beaucoup l'ont subi : *princeps* par exemple, que nous trouvons ici au nominatif sous la forme *principes* dans le texte de Schlestadt, *precepes* dans celui de Paris (20), *rex* et *Caesar*, qui dans ce dernier texte sont *reges* (11) et *Cesares* (22).

Il convient de remarquer que ces interrogations sur la Bible se rapportent, non pas à la Vulgate, mais à une des versions antérieures à saint Jérôme connues sous le nom d'*Itala*. En effet, la réponse à la question 35 : *ad ilicem Mambre* est précisément la leçon de la *versio antiqua* donnée par Sabatier pour *Gen.* XVIII, 1. Il y a dans la Vulgate *in convalle Mambre*. — La même observation s'applique au texte de Schlestadt, ce dont l'éditeur Berlinois ne s'est pas aperçu. La question 82 de ce texte (elle ne se trouve pas dans la rédaction du ms. de Paris) est ainsi conçue : « *Qui pugnavit cum Golia rege Aloflorum...* », allusion à I *Rois*, xvij. Ce chapitre est bien incomplet dans Sabatier, mais pourtant on y voit que la *versio antiqua* employait *Allophylus* où la Vulgate emploie *Philistaeus*. De là il résulte que la composition de ce bizarre catéchisme ne peut guère être placée plus tard que le VI^e siècle.

1. De Rozière, *Recueil général des Formules*, n° 493 (p. 596).

2. *Sull' origine dell' unica forma flessionale del nome italiano*, p. 28. Cf. Schuchardt, *Vokal. d. Vulgarlatins* I, 35. C'est bien à tort que M. d'Arbois de Jubainville (*La décl. lat. en Gaule à l'époque Mérovingienne*, pp. 76, 77, 79) prend ces formes pour des génitifs.

Les *Joca monachorum* ont une évidente parenté avec les divers textes qui portent en latin les titres de *Disputatio* (ou *Altercatio*) *Adriani Augusti et Epicteti philosophi*, et en français celui de *l'Enfant sage à trois ans*. Il y a là toute une littérature dont les différentes branches mériteraient d'être déterminées et classées. La notice du ms. Gaignières 41, que je publierai prochainement dans la *Romania*, me fournira l'occasion de réunir à ce sujet un certain nombre d'indications.

P. M.

II

TROP, TROUPE, TROUPEAU.

L'origine la plus probable de ce mot est, suivant M. Diez¹, le latin *turba* qui, par la prononciation allemande, serait devenu d'abord *turpa*, puis *truppa*, *truppus*. Or cette théorie paraît peu satisfaisante. On ne voit pas que la prononciation allemande ait exercé une influence pareille sur les éléments latins des langues romanes².

On trouve *troppus*, troupeau, déjà dans la loi des Alamans. Ce mot avait été introduit dans le bas latin par les Germains. Le mot germanique *thorp* répond pour la forme et pour le sens au roman *tropo*, *troppa*. En norois on trouve *þorp*, n. « troupe, bande, » dans cette énumération de termes poétiques de la Snorra Edda³: *Maðr heitir einhverr, tá ef tvær ero, þorp ef þrír ero, fjörir ero föruneyti, flokk ero finum menn, sveit ef sex ero, etc.*, c. à d.: « Vir sibi quisque vocatur; tá si duo sunt; þorp, si tres sunt; quatuor sunt föruneyti; quinque sunt flokk; sveit si sex sunt. » Il ne faut pas trop s'attacher au nombre de trois qui a été amené par l'allitération (*þorp-þrír*). Ensuite *þorp* se trouve dans le sens du latin *villa*, et dans celui du français *ville* ou *village*. Mais en outre ce mot a dû signifier aussi « foule » ainsi que « troupeau. » Cette signification s'est maintenue dans des dialectes norvégiens, où *Torp* signifie : « 1. petite ferme (comme en suédois); 2. foule de personnes; 3. attroupement de bétail⁴ ». De *þorp* vient le verbe norois

1. *Etym. Wörterb.* I, art. *tropo*.

2. Je sais que M. Diez suppose quelquefois un phénomène semblable, le passage de *p* à *f* par l'influence du haut allemand : ainsi *catafalco* serait venu de *cata-palco* (*Étym. Wörterb.* I) ; or *palco* vient à son tour du germanique *balk*. Cette dérivation devient donc assez problématique. Pareillement d'après M. Diez (*Et. IV. II a*) l'italien *capfo* serait né de *caput* « dans la bouche des Allemands passionnés du jeu : les Allemands aimaient à aspirer le *p* latin, témoin *catafalco*. » Si l'on peut accepter ces permutations, c'est au moins un cas tout à fait exceptionnel. Quand une explication plus naturelle se présente, on doit l'accepter.

3. *Edda Snorronis Sturlæi*, Halmæ, 1848, I, p. 532.

4. *Svar Aasen, Ordbog over det norske Folkesprog*, 1^{re} éd. (la 2^e n'est pas arrivée à la lettre T).

þyrpask ou þyrpast : « 1. s'attrouper (du bétail), en latin *aggregari*; 2. se serrer, se presser » : *menn þyrptust at honum*, les gens se pressèrent autour de lui (ou contre lui, pour le chasser)¹. En dialecte norvégien *torpast* (formé sans adoucissement de la voyelle), « s'attrouper » (du bétail)².

Le gothique þaurp ne se rencontre qu'une seule fois : þaurp ni gastais-tald, ἀγρὸν οὐκ ἐκτρεπέμεν, *Neh.* V, 16. Il a bien pu avoir aussi les autres significations conservées en norois.

L'ancien haut allemand *dorf*, qui est le même mot, ne signifie d'après Graff³ et Schade⁴ que « villa, vicus, oppidum; » mais dans les dialectes suisses *dorf* a conservé le sens de « conventus, Zusammenkunft, Besuch », « d'où la locution suisse « *einen Dorf halten*⁵ ».

Pour l'origine du mot germanique, il faut comparer avec M. G. Curtius le latin *turba*.

Quant aux divers sens que ce mot a pris, on peut comparer l'ancien français *folc* et *floc*, « troupeau, troupe, » du germanique *folk* « peuple, » *fllok* « troupeau, foule. » Ce mot est entré aussi dans les langues slaves : ancien bulgare (slave ecclésiastique) *plükü* « turba, populus, cohors⁷, » en russe *polk*, « foule, armée, régiment, » en lithuanien *pulkas*, monceau, tas, foule, troupeau⁸.

La métathèse *tropo* de *torpo* est un procédé fréquent et bien connu, voy. Diez, *Gramm. d. rom. Spr.*, I, 223; cf. aussi le norois *kroppr*, corps, en suédois et danois *kropp*, mot emprunté au latin *corpus*.

Il ne me reste qu'à remarquer que M. Diefenbach a eu déjà l'idée de cette dérivation : dans son dictionnaire gothique, II, 699, il se demande si *tropus*, etc., a du rapport avec þaurp. Mais suivant sa manière, il ne décide rien. Ce n'est d'ailleurs qu'après être parvenu à cette dérivation indépendamment de lui, que j'ai eu connaissance de son article.

J. STORM.

Christiania, septembre 1872.

1. *Hateyjarbök*, Christiania, 1860.

2. Svar Aasen, I. c.

3. *Althochdeutscher Sprachschatz*.

4. *Altdeutsches Wörterbuch*.

5. Diefenbach, *Vergleichendes Wörterbuch der gothischen Sprache*, II, 698.

6. G. Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie*, n° 250.

7. Miklosich, *Lexicon Palaosloven.*, 575.

8. Nesselmann, *Wörterbuch der lituanischen Sprache*, p. 297.

COMPTES-RENDUS.

Sull' origine dell' unica forma flessionale del nome italiano. Studio di Francesco D'OVIDIO. Pisa, Nistri, 1872. 8°. 59 p.

Questa scrittura ci è prova novella del come in Italia si vada facendo sempre maggiore il numero de' cultori della filologia romanza, i quali non solo si danno a divulgare i risultamenti delle ricerche altrui, ma si studiano altresì d'accrescere il patrimonio della scienza con proprie investigazioni. Il problema cui il sig' D'Ovidio s'accinse a sciogliere, non è dei più difficili, non tutte le sue asserzioni sono nuove, nè le nuove sono tutte di eguale peso; ciò non scema però la lode ch'egli merita per il bello ed assennato suo lavoro.

La flessione nominale per casi (da alcune tracce in fuori, che si riscontrano nei pronomi) sparì in italiano; una forma sola ci è rimasta per ciascuno dei due numeri. Ora questa unica forma da qual caso latino deriva? Distinguiamo fra il singolare ed il plurale, e cominciamo dal primo. I vecchi grammatici, e probabilmente molti ancora degl' insegnanti d'oggi, dicono: « dall' ablativo »; i migliori dal Diez in poi: « salvo poche eccezioni, l'accusativo è quello che meglio si presta a spiegare le forme italiane »; il nostro Autore: « Il nome italiano nel singolare non viene nè dall' accus. nè dall' abl. nè in generale da nessun caso esclusivamente; ma il ridursi delle varie desinenze flessive ad una sola è mera conseguenza di procedimenti fonetici. »

Anzi tutto vuolsi richiamare alla memoria ciò ch' è noto ad ognuno, che il numero delle desinenze da ridursi ad una si può fin da bel principio restringere alla metà. Il vocativo, diverso solo nella seconda declinazione dal nominativo, in bocca al popolo si sarà ben tosto anche per quest' unica declinazione identificato col caso medesimo. Nè la flessione di genitivo o di dativo poteva facilmente resistere alla tendenza analitica del parlar popolano, che preferisce indicare le relazioni vicendevoli delle parole col mezzo di particelle. Se quindi al gen. dat. *rosae* il popolo sostituiva volentieri *de rosa*, *ad rosam*, risulta che esso non usava in vero che tre forme: *rosà*, *rosam*, *rosā*. Ma poichè, com' è noto, la *m* finale sulle labbra del popolo era di suono così fievole che a poco a poco divenne muta affatto, e la differenza di quantità in vocali che seguono l'accentuata si faceva appena sentire, ne viene che già in tempo anteriore al romanismo la lingua parlata usava una forma sola, *rosa*. Non è quindi giusto il vedere nella voce corrispondente italiana il nominativo o l'accusativo o l'ablativo latino, escludendo del tutto a favore del caso propugnato la cooperazione degli altri due; ma si

dirà che l'unica forma esistita per tutti i casi nel latino popolare passò nella nuova lingua.

Si dica lo stesso dei più nomi della seconda declinazione. Abbiamo nel lat. classico *lupus lupum lupō*; ma per prove numerose e irrefragabili sappiamo 1° che la pronuncia arcaico-popolare dell' *u* era *o*: *lupos lupom*; 2° che, come la *m*, così la *s* finale finì coll' elidersi del tutto nella pronuncia volgare, particolarmente d'Italia; di che risulta che già tra la fine del 3° ed il principio del 4° secolo il latino parlato in Italia non usava altra forma che *lupo*; e questa rimase in italiano. Possono generare alcuna dubbiezza voci quali *liber*, *ager* ecc., ma questi sono troncamenti di *liberus*, *agrus* ecc. e rientrano colla massima facilità nella regola generale. A questo ragionamento, del resto non punto nuovo, nulla in vero è da obbiettare ¹.

Passiamo ai nomi della terza declinazione, facendoci anzi tutto dai parisillabi. Per questi l'Autore ripete quello che fu già detto dallo Schuchardt, II, 87. Anche qui per via di procedimenti fonetici le tre forme del latino classico si riducevano nel parlar comunale ad una: da *panis*, *pan[is]*; poi *pane[m]* e *panē*, -*ē*; ora questo nom. acc. abl. *pane* è la forma italiana ². Finora abbiamo avuto sempre evoluzioni fonetiche di ciascuna flessione presa da sè; l'omonimità ne è conseguenza fortuita; un caso non ha influito sull' altro così da modificarne la forma.

Nella declinazione imparisillabica giova distinguere fra i nomi che in tutti i casi hanno l'accento nella medesima sede e quelli che nei casi obliqui lo fanno avanzare d'una o di due sillabe ³. Osserviamo anzi tutto i primi. Le voci italiane *lente*, *mente*, *merce*, sembrano, a primo aspetto, non si poter derivare che dall' accusativo in *-e[m]* e dall' ablativo in *-e*; il nominativo sarebbe quindi eliminato. Ma l' A. fa osservare che questi ed altri molti nominativi, imparisillabi nella lingua classica, da scrittori arcaici e popolari sono usati come parisillabi: *lentus*, *mentis*, *merces* ⁴. E specialmente per i nomi che hanno il tema in *-i* una tal forma accessoria può facilmente ammettersi, anche quando non riesca trovarla in veruna scrittura; non è arrischiata congettura p. es. il supporre un *laudis* accanto a *laus*. Ora non è uopo dire che, ammesso il nomin. in *-is*, questi nomi conven-gono perfettamente coi parisillabi ⁵. Ciò non di meno, appunto per la grande sua

1. Tutt' al più potrebbe chiedersi se non sia soverchiamente sistematico ammettere che, la lingua parlata in tutti i nomi in *-ro-* e *-lo-* usasse la forma completa soltanto; mentre invece sappiamo che la completa e la contratta si contendevano il campo, e gli esempj volgari della seconda predominano. Rimpetto a *tetrus*, *aprus*, forme rustiche per *teter*, *aper*, abbiamo nel volgare *Pheder*, *barbar* e persino *eber sober*; e *figel maskel* invece di *fig'lus*, *masc'lus* ove l' *e* eufonico risponde precisamente a quello di *piquel* nel dial. bolognese, da *peric'lum perigl-um*.

2. Questo è l'esempio dell' A.; lo Schuchardt ha *turris* e quindi per l'ablativo una forma di più: *turri*, -*ē*, -*ē*.

3. L' A. non fa questa distinzione; ma (come si vedrà ben tosto) essa è di non lieve utilità a giudicare de' procedimenti, di cui qui si tratta.

4. V' ha, a dir vero, e converso esempj di nominativi contratti in scrittori di tempi bassi, che nel latino letterario vanno in *-is* ed *-es*; e potrebbesi quindi ripetere il dubbio esposto rispetto ai contratti da *-ro-* e *-lo-*; ciò non di meno, poichè gli esempj sono pochi, non vogliamo insistere su questo punto.

5. Si corregge di passaggio una svista dello Schuch. I, 87, il quale crede il latino *fons* mantenuto nel prov. *fons*, mentre in vero la forma classica latina non lasciò veruna traccia di sè nel romanzo. Prov. e fr. ant. *fons*, propriamente *jonz* (*fontz*) corrisponde a *foutis*.

semplicità, questa teorica ci sembra avere molto dello specioso; giacchè bisogna pur chiedere se quella duplicità di forma che si riscontra o si può supporre in alcuni nomi sia lecito estenderla a tutti; se per ogni imparisillabo di questa categoria si possa ammettere un nominativo parisillabo¹; e quando pure ciò voglia affermarsi, resta l'importante questione, se cotali nominativi sieno di per sé medesimi entrati in concorrenza colle forme contratte, abbiano vita individuale, indipendente dai casi obliqui o se patiscano l'influenza di questi. Giacchè quando ci risolviamo per la seconda delle spiegazioni messe in alternativa, la cosa sta molto diversamente. Ci spieghiamo meglio col passare ad esaminar gl' imparisillabi ad accento mobile.

Anche per questi l'A. ripete il medesimo ragionamento e dice: il popolo non usava *amor natio*, ma *amōris nativōnis*, coi mutamenti fonetici del latino volgare d'Italia *amore natione*. Tali nominativi, quali formazioni organiche, non frutto d'analogia, potrebbero a priori ammettersi tutt' al più per i nomi col tema in -i; *civitatīs* (suff. -tā-ti) p. es. sembra probabile. Quanto agli altri nomi, il supporre dappertutto tali nominativi — il dire p. es. il tema *amōr-* formava il suo nominativo coll' inserire fra sé e la desinenza un' i: *amor-i-s* — è una congettura, sulla cui ammissibilità pronunceranno giudizio gli storici della lingua latina; noi ci dovremmo astenere dall' ammetterla finchè non riesca trovarne esempj nel latino arcaico o in quegli scrittori della decadenza, che però si possano ancora dire latini. Ora, ch' io mi sappia, di verun imparisillabo ad accento mobile, nemmeno di quelli col tema in -i, s' è trovato fin qui un certo numero di esempj conclusivi; nè l'A. cita in vero altri che i pochi dello Schuch. (I, 35) *antistites superstites, heredes, participes* in testi del VI. e VII. secolo². Ed egli per conse-

E solo sul modo di interpretare questa forma si potrebbe, avendo riguardo all' asserzione dell' A., essere in dubbio. Corrisponde essa al nomin. ipotetico *fontis*, oppure, come s' insegnò fin ora, spetta questo nome alla 3a declin. franc. (che comprende in sé i femminili o divenuti femminili della 3a latina), ta quella cioè che si fonda sul tema dei casi obliqui, a cui poi si aggiunge nel nomin. una s non etimologica, ma analogica? A recare un altro esempio, *flors* è latino *floris* oppure è *flor-em* più una -s la quale per imitazione dei mascholini s'aggiunse al nomin. di questo nome dallo aspetto mascolino? Certo, la teorica dell' A. ha molto del seducente; ma contro di essa parla dal lato del franc. ant. il fatto messo in chiaro dal Paris (S. Alexis, pag. 113), che i femminili della terza perdettero la loro forma di nominativo nel latino volgare di Francia. Ed in vero i più antichi monumenti non hanno la s analogica del nominativo; non *genz pietez* (= *gentis, pietatis* secondo l' A. o *gent-s pietat-s*) ma *gent* e *pietet*. Che anzi, persino i femmin., chesenza dubbio alcuno uscivano nel nomin. latino in -is -es, p. *fides navis*, nelle scritture più antiche non hanno *feiz nefz* (*nes*), ma *feit nef*. Nè si confronteranno queste forme colle italiane, che mutano -is, -es in -e, giacchè i romanzi di Gallia conservano costantemente la s finale; ma si dirà bene col Paris che il nom. dei singol. femmin. della 3a, anche quand' erano parisillabi, sparì per analogia coi sing. femin. della 2a, e che più tardi per un' analogia contraria s' introdusse la s dei masc. In questi nomi adunque la lingua, come tante volte, per via tortuosa ritornò al punto di prima; *feiz* o *foiz* non risponde quindi a *fides* ma a *fid-el* + s analogico.

1. Il trovare p. es. *meus* e *mentis* ci dà il diritto di ammettere senza più come di latino popolare la forma *pedis* accanto a *pes*? Se ne dubiterà, e molto; il Diez nel *pedis* del glossario di Reichenau (*Altrom. Gloss.*, pag. 48) vede una voce tutta francese, cui fu dato l' intonaco latino.

2. Avrebbe potuto aggiungere i molti raccolti dal sig. D'Arbois de Jubainville nel diligentissimo suo studio: *La déclinaison latine en Gaule à l'époque Mérovingienne*, pag. 76 e segg., fra i quali alcuni in cui la desinenza -is ha la forma -e. — Perché, a dirlo di passaggio, il sig. D'Arbois dice (p. 88) che «l'italien, en règle générale, a adopté pour forme unique de ses noms la forme intacte ou légèrement modifiée du NOMINATIF latin?»

guente non s'arrischia di muovere da un primitivo *amōris* conservatosi nel popolo, ma si sta contento a dedurre i nominativi di tal fatta dalla natura del parlar popolano, cui dovevano parere troppo anomali e bizzarri quei nominativi « con una sillaba di meno, con sede d'accento diversa, spesso con vocale tematica differente », e che quindi li veniva avvicinando alla forma dei casi obliqui. Ma che è dire questo, se non ripetere ciò che fin qui venne asserito, che cioè la forma del nominativo non si mantenne, ma patì l'influenza dei casi obliqui, accus. od abl. che si voglia? La differenza d'opinione fra l'A. ed il Diez si riduce a così minimi termini da cessare quasi d'esistere. Questi dice: gli è nei nomi imparisillabi (e potremmo aggiugnere: specialmente in quelli ad accento mobile) che si manifesta il predominio della forma obliqua su quella del nominativo; l'it. *amōre* non può scendere da *amōr*, deve venire da una forma obliqua, acc. *amōre[m]*; ed in questo nome e in molti altri, ma non però in tutti, nulla osterebbe che si dicesse anche dall'ablativo. L'A. dice invece: No, it. *amōre* è lat. pop. nomin. acc. abl. *amōre*; ma vi concedo che il mio nomin. *amōre* (cioè *amōris* colle stesse evoluzioni fonetiche che *panis pane*) si formò per analogia delle forme oblique *amōr-*. L'uno dice romanzo; l'altro lat. popolare, ma, come mostrano gli esempi, di tempi così bassi che coincidono con quelli del romanismo incipiente.

Quest'osservazione sulla tenuità della divergenza d'opinione fra l'A. e le dottrine fin ora insegnate ci dà occasione a notare una particolarità del lavoro del sig. D'Ovidio, che vorremmo, ma non possiamo, passare sotto silenzio. Nessuno che ami sinceramente la scienza vorrà restringere pur menomamente la libertà della discussione anche rimpetto ai più celebrati maestri; ma e verso grandi e verso piccoli ci corre l'obbligo di studiare con molta cura i loro pensamenti prima che ci diamo a combatterli. Ora mi pare che più d'una volta l'A. abbia interpretato le parole del Diez in modo superficiale, attribuendogli così teoriche poco sensate, e quindi facilissime ad oppugnarsi. Ci si permetta di recarne esempio. Il Diez (II, 9) a quella opinione, che vuole il nome romanzo non essere che il tema spogliato d'ogni flessione, obietta che il provenzale ed il francese antico mostrano come si ponesse mente (*serviamoci delle sue parole*) « nicht bloss auf den Namen des Begriffes, sondern auch auf den Ausdruck für das Verhältniss desselben zu anderen Begriffen. » Che è quanto dire: la teorica del tema puro e semplice per le lingue, che conservano le vocali finali, non vale nulla; potrebbe avere apparenza di verità nelle lingue che, dall'a in fuori, espungono le vocali dell'uscita; ma precisamente in queste troviamo che nei primordii il sentimento della flessione non era spento affatto; che c'era ancora la tendenza ad esprimere colla forma del nome e il valore lessicale e la relazione grammaticale, almeno quella di caso retto ed obliquo. Ora l'A. ci dà il seguente passo, che, non ostante la sua lunghezza, è forza citare per esteso: « Il Diez, il quale crede che dall'accusativo lativo nascesse il caso-reggimento francese e provenzale e l'unica forma del nome italiano e spagnolo, non già da quella specie di tema comune che restò dopo che tutti i casi obliqui latini ebbero perdute le loro finali, dice fra le altre cose che le lingue del nordovest, distinguendo il soggetto dal reggimento, mostrano che non si guardava solo alla denominazione dell'idea, ma anco all'espressione delle relazioni sue nella frase, e che quindi non l'estrazione

dell' elemento comune a tutti i casi obliqui dovè dare origine al reggimento francese e al nome italiano, ma un particolare caso, cioè l'accusativo, giacchè solo un determinato caso esprime e l'idea e la relazione sua. Il ragionamento non corre per nessun verso! Se le lingue del nordovest distinguendo reggimento e caso retto mostrano di badare non solo alla denominazione dell' idea, ma anco a esprimere le relazioni di essa nella frase, ciò servirebbe piuttosto a provare che esse non poterono derivare il caso reggimento dal solo accusativo, giacchè l'accusativo può esprimere la relazione d'accusativo, ma non indicare la relazione ancora di genitivo, di dativo, di ablativo, di tutto! L'accusativo può sostituirsi a tutti gli altri casi, solo nella supposizione che, perduto ogni significato di relazione, esso s'adopri per indicare l'idea pura e semplice, che è appunto quello che il Diez esclude! »

Seguono alcune linee con cui si tributa il dovuto ossequio al « vero maestro ed autore » della filologia romanza, aggiugnendo però che uno fra i punti delle sue dottrine, sui quali si può trovare a ridire, è la teorica della derivazione del nome neolatino dal solo accusativo latino « sostenuta da lui con ragioni non troppo forti, anzi quasi tutte del genere di quella che ho or ora confutata », vale a dire « con ragionamenti che non corrono per nessun verso »; giudizio che non si accorda bene colle parole che seguono immediatamente: « mi affretto a dire che sebbene, secondo me, inesatta, la sua dottrina è seria e RAGIONATA. » Noi non dubitiamo che quando l'A. rilegga a mente riposata il passo fin qui discusso s'avvedrà di aver fatto torto al nostro antesignano. — E non altrimenti con un po' di buon volere capirà che il suo modo di presentare i fatti per la prima e seconda declinazione è potenzialmente contenuto in ciò che dice il Diez. Il quale ti fa intender chiaro che se solo queste due declinazioni fossero, la ricerca del caso fondamentale per l'italiano, spagnuolo ecc. non avrebbe luogo; ma che i nomi della terza danno giusto motivo di ammettere che quasi sempre furono i casi obliqui, e fra questi l'accusativo principalmente, ad influire sulla forma del nome romanzo. Questo, e non altro, dice il Diez, chi si studi d'intendere quel suo stile conciso, che lascia molto, non dirò a indovinare (che sarebbe difetto), ma a supplire all' attento lettore¹. E non accade quindi imputargli l'asserzione che p. es. in *de campo* la voce *campo* sia il latino *campum campom campo* e non altro assolutamente, ch' egli non abbia saputo che *campus campos* doveva in bocca al popolo sonare *campo*² e, movendo da tali supposizioni infondate,

1. Gli è perciò che spesso accade che uno crede notare alcun punto, che passò inosservato al Diez, e poi, a ben cercare, s'avvede che l'uomo insigne vi avea accennato con una mezza meza, con un inciso, talvolta con una parola. Così l'A. rimprovera al Diez qual « colpa » il dare soverchia importanza alle desinenze in *-m* dei nomi nelle iscrizioni e ricorda come ciò non fosse se non velleità ortografica di chi sapeva che in buona lingua si diceva spesso *-um* ed *-em* quando egli, uom del volgo, pronunciava *-o* ed *-e*, e veniva appiccando una quantità di *m* ove non ci avevano che vedere. Ottima osservazione, ma che è nel Diez II, 14, il quale, senza cavarne (nota bene) veruna conseguenza a favore dell' accusativo, dice: « le iscrizioni affettano colle preposizioni il nomin. e l'accus.; ma s'intende da sé che la *s* et la *m*, e SPECIALMENTE la *m*, non son li che per contentar l'occhio. »

2. Non doveva sfuggire all'A. che il Diez II, 12 cita qual esempio di *s* che s'elide anche *magnu-s*], prova che anch' egli aveva avuto l'acutezza necessaria per vedere come il nomin. da sé bastava a produrre *magno*, e non ha, come dice l'A., ammesso l'elisione della *s* solo per l'acc. *corpus*, quando « fa comodo al suo sistema di sopporla avvenuta. »

darsi ad esclamare: « CHE SENSO HA il dire che ad un certo tempo l'accus. si cominciò a sostituire agli altri casi, nei nomi come *campo*? » e dolersi che il Diez sia proceduto con spedienti tutto meccanici.

Ma di ciò basti; che se forse troppo a lungo ci soffermammo su questo punto, il facemmo tra per il debito di gratitudine, che vivo sentiamo per il venerato maestro, e perchè importa mettere in chiaro che le più asserzioni e le meglio fondate, che si contengono nel nuovo scritto, erano fin qui generalmente accettate. Possiamo quindi ricordare ora brevemente quello che l'A. dice rispetto ai neutri imparisillabi. Egli anche qui non rinuncia volentieri alla cooperazione dell' ablativo, ma non potendo dire che la voce isolata *corpore* sia per sviluppi fonetici divenuto *corpo*, ammette influenza del nom. e dell' acc. Sonando questi *corpo*, nulla di più naturale che ad imitazione dei nomi della 2^a anche l'abl. prendesse tale forma. Nè altro fu in vero detto fin qui. Utile sarebbe il ricercare quando una tale forma cominci ad apparire; finora nel latino propriamente detto non so che sia stata rintracciata, ed anche il latino romanizzante non ce ne offre certo grande copia; ma già a priori si può stabilire che l'assimilazione dell' abl. trisillabo all' altra forma bisillaba si sarà operata lentamente; chè a nessuno è mai venuto in mente di dire che si sia usato costantemente *corpore*, per poi un bel giorno dire: Oggi il latino è cessato; d'ora innanzi si prendono i nomi dall'accus.; quindi *corpore* è messo in bando, e unica forma rimane *corpo*.

Per il plurale della 1^a l'A. ammette una partecipazione dell' ablativo *-is* (*eis*)¹ pronunciato volgarmente *-es* cioè in Italia *-e*; it. *corone* è nom. *coronae*, *-e* ed abl. *coronis*, *-es*, *-e*. Con ciò l'A. risponde al Diez, il quale chiede: « come da *coronis* sarebbesi formato *corone*? » E noi, lontani da ogni dommatismo, siamo pronti a dire che all' opinione dell' A. teoreticamente nulla è da obbiettare, ma ch'essa appunto per ciò non ci finisce di persuaderci, perchè sa troppo del sistematico. Ad ogni modo, la partecipazione dell' abl. va esclusa per i neutri conservativi; giacchè qui rimane intatta la interrogazione del Diez: « come da *castellis* sarebbesi formato *castella*? » *Corona*[s] naturalmente cedette alla forma in *-e*, ovviando così la lingua all' omonimità col singolare (Diez II, 8).

Nella 2^a c' entra del pari l'ablativo, dice l'A., ma qui coll' *-is*, *-i* immutato. Perchè qui non in *-es*², chiede l'A.? Per influenza del nomin. in *i*. Dunque il nomin. il caso normale, quello che raffrena la tendenza popolare a pronunciare *-is* come *-es*, quello che s'assimila l' *-os*, *-o* dell' accusativo. Or questo predominio del nominativo nel plurale è appunto ciò che fin ora venne costantemente insegnato.

Rispetto all' *-i* della terza, il Diez non dice ciò ch'ei ne pensa, e l'A. quindi si limita a notare (p. 45) che questa desinenza non è « imitazione della 2^a, COME PANE SI CREDERA GENERALMENTE, ma naturale e diretta derivazione dalle forme latine di 3^a ». Noi ignoriamo se sia generale credenza che l'it. *cani* non sia altro che *can* più *i* (desinenza p. es. di *domin-i*); sappiamo bensì 1° che fu proposto di vederci *canes cane*, e l'*e* mutato in *i* per procedimento fonetico (cfr. *longe lungi*, *decc*[m] *dieci*, *ame*[m] *ami*), aiutato dalla tendenza flessiva a differenziare le forme dei

1. Si confronti D'Arbois de Jubainville p. 26-27, che rimanda a Corssen e Schuchardt.
2. Il D'Arbois ne dà esempj, p. 69.

due numeri, 2^o che la spiegazione di *cani* dall' arcaico-popolare (non senza esempi classici) *canis* (prima solo di temi in- *i*, poi estesosi ad altri nomi e volgarmente a nominativi di ogni categoria) che questa spiegazione, dico, proposta dall' A., leggesi già presso lo Schuchardt II, 248-249. Ed a questa teoria nulla, a rigore, è da obbiettare. Quello che l'A. aggiunge di suo è il tentativo, per avventura un po' sofisticato, di serbare una parte anche all' abl., movendo da una forma popolare in *-is* invece che in *-ibus*¹; con che si risponderebbe alla terza interrogazione del Diez: « come da *latronibus*, *ladroni*; e da *hominibus*, *uomini*? »

Dopo brevi osservazioni sulla declinazione nelle altre lingue neolatine, l'A. chiude il suo discorso col recare una lista delle forme italiane che scendono da nominativi imparisillabi. Comincia dal chiedere se, esistendo doppie forme, una dal nominativo, l'altra dai casi obliqui, esse possano considerarsi quali tracce d'un' antica declinazione a due casi; ed assennatamente il nega. Certo, sarebbe una bella cosa se in quell' italiano primitivo, che si parlò ma non si scrisse, si fosse detto *il sarto*, *la moglie venne* e *vidi il sartore*, *la mogliera*, e non mai e converso; ma pur troppo nulla parla a favore di questa seducente utopia. — Nella lista manca *podèsta*, che forse all' A. parve latinismo, ma che pure essendo in Dante, poteva notarsi e confrontarsi con *majèsta* che è nel Nannucci e nei *Monumenti antichi* da noi pubblicati. L'A. dubita se *tema* venga da *tumor* o sia derivato da *tumere*. Noi non esitiamo a dichiararci per la seconda spiegazione e vorremmo quindi cancellato questo esempio.

Nel corso della sua dissertazione l'A. tocca d' un punto non privo d'interesse. I nomi in *-ariu* ed *-eriu* escono in ital. non solo in *-o* ma in *-e* e in toscano anche in *-i*: *stranero straniera stranieri*. Ora poichè la desinenza *-e*, comune ad ambi i generi, si muta facilmente in quelle più spiccate *-o* ed *-a*, ma molto meno di frequente accade il contrario, non si può a meno di chiedere se non ci sia un motivo particolare, per cui precisamente nel nesso *-riu* ebbe luogo una tale sostituzione di *-e* ad *-o* (di rado ad *-a*; chè il femin. ha per solito la desinenza in *-a*: *straniera*). E rispetto all' *i* noi ci chiediamo del pari se esso sia mero vezzo di pronunzia, e perchè a preferenza ricorra nella formola suindicata. L'A. è d'opinione che qui si conservi traccia di quella declinazione latina, che contraeva *-ius*, *-ium* in *-is*, *-im*, e sulla quale dissertarono prima il Ritschl, poi altri, e ultimamente il Benseker nel 3^o volume degli *Studien* di Curtius. Egli suppone p. es. un *ministerium* = *ministerium*, donde l'ital. *mestieri*, conservata la *i*, o *mestiere*, mutata la *i* in *e* come in *suim*, mentre *mestiero* è da *ministerium*. Riguardo a quest' unica voce, che ha per l'ital. la sua fonte nell' *è* latino, potrebbesi accettare l'ingegnosa osservazione, notando soltanto che a rigore la forma contratta latina dovrebbe avere l'accento sulla terz' ultima sillaba. Ma rispetto alla desinenza *-ariu-* la bisogna va altrimenti. Che *-ariu*s ed *-ari*s sieno strettamente affini, pressochè sinonimi, non c'è dubbio; l'investigare quale sia la vicendevoles loro relazione cronologica è ufficio dei

1. L'A. cita dal Neue *matrix*, che sarà l'esempio tante volte recato dalle iscrizioni del Grutero, p. 90 (Schneider II 68 «eine Form des gemeinen Lebens», non altrimenti Struve, pag. 34). Per il latino vicino già al romanzo possono aggiungersi altri esempi dall'opera più volte ricordata del D'Arbois, pag. 112-113 et 124-125.

grammatici latini (vedi su ciò il Ritschl); dal punto di vista romanzo noi dobbiamo dire: il suffisso italiano deve derivare o da *-ariu-* o da *-ari-*; l'ammettere una combinazione d'ambidue, un compromesso quasi, in virtù del quale ciascuna delle due forme somministra uno degli elementi costitutivi del suffisso ital., potrà sembrare seducente dal lato teoretico, ma nel fatto non è per certo da pensarci. Ora a ciò si ridurrebbe il discorso dell' A., che però non s'avvede di questa difficoltà. Egli dice: *-eri, -iere* viene da *-aris*. Ma l'*a* è lungo: ora da *ā* senza più non viene e non può venire il dittongo *ie*¹; ci vuole il concorso d'un *i* in iato; quindi *-ariu-*. A chi non voglia adunque nell' ital. *-eri* vedere, come abbiamo detto, una mescolanza di *-ariu-* ed *-ari-*, è forza scegliere fra *ie* da *ā* ed *-e (i)* da *-o*; e certo si preferirà il secondo procedimento, rimanendo così irresoluta la piccola questione, di cui s'è fin qui trattato². L'A. cita ancora *Brindisi* da *Brundisium*, esempio ch'è altresì nel Benschler, il quale ricorda *Brindisim* (Schuch. II 206 a proposito di *und* divenuto *ind*) e lo confronta alla voce italiana. L'A. avrebbe anzi potuto vedere una conferma della sua teorica in *Assisi* (*Asisium*), *Bari* (*Barium*), *Sutri* (*Sutrium*), *Trivigi* (*Tarvisium*), tutti nomi citati dal Diez II, 11 nota** , il quale ci vede una desinenza di genitivo latino; ma e gli altri che quivi si registrano: *Ascoli*, *Cingoli*, *Trapani*, *Rimini*, ove *-li*, *-ni* rispondono a *-lum* e *-num*?³

A proposito di *desire* da *desiderium* l'A. entra a dire dell' etimologia di *desio*, cavato dal Diez da *dissidium*. Nel non accontentarsene l'A. non è solo; ma se la sua spiegazione fosse così ovvia come a lui pare, certamente altri vi sarebbe arrivato. Egli dice: come da *januarius*, *gennajo*, così da *desi[de]tium* *desirium* *desijo* e poi *desio*. Genera dubbio l'osservare (non so se altri l'abbia fatto finora) che *rj* diviene *j* solo dopo le vocali *a*, *o*, *u* (*copertojo*, *foja* = *furia*), ma dopo *e*, *i* non mai. Finchè non riesca trovare esempi toscani di *impejo* = *imperium*, di *martijo* *martio* = *martium*, sarà permesso non accettare l'etimologia dell' Autore⁴.

A. MUSSAFIA.

1. L'A. potrebbe invocare l'esempio del fr. *régulier* = *regularis* e citare il Diez I 149; ma, come avvertii in altro mio lavoro, non è dubbio che qui al suffisso *-aris* si sostituisce *-arius*; *écolier* (altra voce recata dal Diez) risponde esattamente all' it. *scolajo* = lat. *scholaris*.

2. Resterebbe ancora un tentativo; dire che *-arius* si ridusse a solo *ari*, e che l'*i*, quando era ancora in iato, avesse un' eco in direzione regressiva; da *ari* *airi*; e da *ai* poi, mercé i noti svolgimenti fonetici, *ie*. Ma anche questo sarebbe piuttosto un ragionare teoretico, che un tener conto dei procedimenti propri al toscano; il quale non ommette in nessun caso l'*o* finale; forme come *benefici*, *odi* ecc. sono del provenzale e di dialetti gallo-italici; ma toscane non sono, nè quindi ci è lecito ammettere *-ari* (*airi*) per *-ario*.

3. Merita considerazione *Dionigi* da *Dionysius*.

4. Piuttosto potrebbe chiedersi se, volendo collegare assolutamente *desio* a *desiderare* (senza curarsi delle forme di lingue affini, come del catal *desitj*), non si possa ammettere elisione di *r*, di cui s'hanno altri esempi — forse non sicuri — in *battisteco*, *romeo*, *scaleo* *scalca* per *-cro*, *-era*, Diez I, 224. Notiamo di passaggio che il *Giudero* di antiche scritture sarebbe un procedimento analogo in senso inverso; come *battistero* e *battisteco* così *giudeo* e *giudero*.

PÉRIODIQUES.

I. REVUE DES LANGUES ROMANES, III, 2. — P. 130. Boucherie, *Un Almanach au x^e siècle*. Sous ce titre, M. B. publie, non point un almanach (les almanachs du moyen âge sont tout autre chose : voy. l'art. de Géraud, *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, II, 272), mais une série de pronostics tirés d'un ms. de Montpellier. Ce qui caractérise ces prédictions, ce n'est pas leur nature : elles se maintiennent avec prudence dans des généralités peu compromettantes ; c'est leur point de départ : l'année sera froide ou chaude, sèche ou humide, abondante ou stérile, etc., selon le jour de la semaine qui coïncidera avec le premier janvier. Cela n'a donc rien de commun avec les listes de « jours périlleux » (*dies Ægyptiaci*) qui ont été publiées, il y a quelques années, dans le *Jahrbuch f. romanische Literatur*, et que M. B. rapproche de son texte. Ce texte, que M. B. étudie au point de vue de la langue, est fort corrompu ; et la traduction qu'en donne l'éditeur est naturellement douteuse en bien des points. Mais ce n'est point un texte unique qu'il soit nécessaire de traiter d'abord par la critique conjecturale. Nous montrerons, dans un prochain article, que cette petite composition a joui d'un grand succès au moyen âge ; et nous en ferons connaître de nombreuses réductions en vers et en prose, en latin, en français, en provençal, en anglais. Incidemment (p. 138) M. B. avance que *disme* se prononçait en ancien français, *dime*, comme aujourd'hui, assertion qui nous paraît absolument hasardée. — P. 146. Montel, *Inventaire des archives de la commune clôturée* ; suite d'études commencées dans les précédents numéros sur les archives anciennes de Montpellier. C'est avec plaisir que nous prenons acte de la promesse que nous fait M. M. « de publier sur le dialecte de Montpellier du XI^e au XIV^e siècle des observations très-intéressantes. » (p. 150.) Nous en avons déjà comme un avant-goût dans les remarques de la p. 151. L'inventaire publié cette fois est suivi d'un glossaire de deux pages. C'est le troisième : n'eût-il pas mieux valu les fondre en un seul ? Ce que nous avons dit des deux premiers (*Romania*, pp. 261 et 393) s'applique encore à celui-ci : *Daus*, traduit par « du haut », veut dire « vers » ; *descernir* ne signifie pas « décerner », mais *décriter*, ordonner ; *vidimus* (qui, d'ailleurs, n'a rien à faire dans un glossaire de mots de la langue d'oc) est mal traduit par « visa » ; *vista*, qui en aucun cas ne pourrait signifier « vis-à-vis », est une mauvaise lecture : il y a *justa* dans le ms. — P. 175. Ch. de Tourtoulon, *Prédictions astronomiques pour les années 1290 à 1295*. Texte catalan du XIV^e siècle, tiré d'un ms. de Madrid. L'auteur de ces prédictions se désigne par les lettres *Bo. d. c.*

Les prédictions sont ici déduites de la position du soleil ou de la lune à un moment donné. C'est peut-être aller trop loin que de dire que les indications fournies sur la position des astres « sont incompréhensibles aujourd'hui, même pour les hommes de science. » Tout récemment M. Skeat a expliqué, avec toute certitude, un grand nombre de passages de Chaucer présentant le même genre de difficultés que le texte catalan dont il s'agit ici¹. P. 178, une faute d'impression a transformé *v. iudicio* en *vindicio*. — P. 181. Donnodévie, *Cortè de Prades*, poète agenais du XVII^e siècle. — P. 205. A. Montel et Liebih, *Contes populaires*. Le premier de ces contes (*Talendu*, cf. *lou Cese*, dans l'*Almana provençau*, 1861, p. 94), recueilli par M. le pasteur Liebih, est fort curieux. D'autres sont de courtes pièces rimées et mesurées : le n^o VII (*les nombres*) est analogue aux exemples que j'ai rapportés dans le n^o 4 du Bulletin de la Société de linguistique de Paris (p. cx). Du n^o XV (*Ma maastro Dins la maastro*), il y a une autre leçon, peu différente, dans les *Chants populaires du pays castrais* de M. A. Combes, p. 13. C'est à peu près la chanson que Goethe a mise dans la bouche de Marguerite, devenue folle. — P. 220. Gaudin, *Poésies patoises de Nicolas Fizes* (suite). — La Bibliographie contient le compte-rendu de la deuxième livraison de la *Romania* et de la *Biblioteca Catalana*, de M. Aguilò. En outre, dans ce numéro, apparaît pour la première fois le sommaire des recueils périodiques qui s'occupent des études romanes. Cette revue est empruntée pour une grande part au n^o 2 de la *Romania*. Nous n'y voyons aucun inconvénient. Nous ne voudrions pas, pourtant, laisser à la *Revue des langues romanes* la responsabilité des erreurs qui peuvent nous échapper. C'est ainsi que p. 259, la *Revue* attribue à Wackernagel, mort comme on sait depuis plusieurs années, la table des *rhythmi profanes* du moyen âge. C'est nous qui avons les premiers commis (ci-dessus, p. 266) ce singulier *lapsus*. La table en question est de M. Wattenbach. — La correction des titres allemands pourrait être plus soignée.

P. M.

II. JAIRBUCH FÜR ROMANISCHE LITERATUR, XII, 4. — P. 353. M. Steinschneider, *Ouvrages arabes traduits en espagnol*; étude très-importante sur les *Proverbios buenos*, les *Bocados de oro*, et le *Secretum secretorum*. — P. 377. E. Grosse, sur *Romulus*; remarques critiques sur l'édition de H. Oesterley. — P. 384. Mieck, *Remarques détachées sur le développement des sens des mots dans les langues romanes*; travail trop fragmentaire, qui indique chez l'auteur de l'aptitude pour ce genre de recherches subtiles, mais auquel on peut faire deux objections assez graves : l'une, c'est que les observations portent bien plus souvent sur la pensée elle-même que sur son expression linguistique; — l'autre, c'est que pour des études aussi générales le domaine des langues romanes est assez malheureusement choisi. — P. 396. *Tutoli dei capitoli dei libri VII e VIII della storia Reali di Francia*, p.p. H. Michelant. Nous aurons occasion de reparler de cette publication, terminée dans ce numéro, et qui aurait pu sans inconvénient être restreinte à la seconde partie. — *Comptes-rendus. Nouvelle di*

1. CHAUCER, *A treatise on the Astrolabe...*, edited by the Rev. W. W. Skeat (*Chaucer Society*, 1872), p. xlvi et suiv.

Giovanni Sercambi, suite de l'art. de M. Kœhler, auquel il a joint des notes intéressantes sur un certain nombre d'autres nouvelles italiennes; — *Romancero del Cid*, p.p. Carolina Michaelis, art. de M. Lemcke; — *la Gerusalemme liberata*, p.p. G. A. Scartazzini (Leipzig, Brockhaus); M. Lemcke recommande cette édition, tant pour le texte que pour les notes. — *Bibliographie de l'année 1870*: dépouillement, fait par MM. Ebert, Lemcke et Tobler, des ouvrages publiés en Europe pendant cette année, dans le domaine des études romanes. Ces bibliographies, auxquelles sont jointes çà et là de courtes appréciations et surtout des renvois aux articles critiques parus dans les journaux, rendent aux romanistes le plus grand service et sont un des titres les plus légitimes du *Jahrbuch* à la reconnaissance du public. G. P.

III. II. PROPEGNATORE, V, 3. — P. 370-381. V. di Giovanni, *il Libro Trojano della biblioteca comunale di Palermo*; publication de cinq chapitres de ce texte, accompagnés de remarques philologiques assez discutables. — P. 382-393. G. Bozzo, *Considerazioni sopra alcune varianti della Divina Commedia nel testo pubblicato dal ch. sign. C. Witte*. — P. 394-437. G. Giuliani, *Gli ultimi canti del Purgatorio commentati*; cet article, qui comprend le ch. XXIV, fait partie d'un vaste commentaire, dont le but et le caractère sont expliqués par le titre choisi par l'auteur: *Dante spiegato con Dante*. — P. 456-458. L. Scarabelli, *la nube tenera*; M. Sc. corrige, avec raison à ce qu'il semble, la *tenera nube* du *Paradis*, XII, 10, en *tenua nube*. — P. 463-482. V. Imbriani, *la Novellaja milanese* (fin). — P. 483-491. Bibliographie, par F. Zambini. G. P.

IV. ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN, XLIX, 3. — P. 283-325. E. Stengel, *le chansonnier provincial ms. 42 de la Laurentienne* (fin). — P. 325-357. Glauning, *Archaïsmes de syntaxe dans Montaigne* (suite).

XLIX, 4. — P. 393-414. Horstmann, *les Légendes du ms. Laud 104*. Ce ms. d'Oxford, du XIV^e siècle, contient un grand nombre de vies de saints et autres légendes pieuses en anglais, sur la plupart desquelles on n'avait pas encore appelé l'attention. Nous signalerons les vies des SS. Alban (*Alban*), Léger, S^{te} Foi (*Fey*), SS. Brandan, Julien *the gode herberger*, S^{te} Marie Égyptienne, SS. George, Alexis (*Alex*), etc. — P. 415-444. Glauning, *Archaïsmes de syntaxe dans Montaigne* (fin). — P. 467-69, art. bibliographique de M. Stimming sur la *Lettre à M. Paul Meyer*, relative au poème de la Croisade albigeoise, par Cénac-Moncaut; M. St. réfute judicieusement les objections sans valeur de Cénac-Moncaut; mais à quoi bon ce compte-rendu d'une brochure parue il y a trois ans, et dont l'auteur est mort? — P. 477-79. *Molière a-t-il emprunté à Somaïse le langage des Précieuses ridicules?* M. Bretinger détruit fort bien, par des dates et par des faits, une assertion lancée par M. Livet, dans son édition de Somaïse, avec cette légèreté trop fréquente chez nous. G. P.

V. GERMANIA, XVII, 2. — P. 177-180, H. Suchier, *Sur quelques mss. du Willehalm de Wolfram*. — P. 191-193. K. Schröder, *Fragments d'un Partonopeus bas-allemand*.

XVII, 3. — P. 306-309. J. V. Zingerle, *Aristoteles und Candaüs*, fragment

qui se rapporte à l'anecdote bien connue qui fait le sujet du *Lai d'Aristote*. — P. 355-357. H. Suchier, *le Willehalm de Wolfram comme livre populaire*. — P. 372-384. K. Hildebrand, *Rapport sur les séances de la section germanistique au congrès des philologues de Leipzig*; — plusieurs points intéressent les études romanes dans les travaux de cette section, qui a décidé de s'appeler désormais « allemande-romane (*deutsch-romanisch*). »

VI. ZEITSCHRIFT FÜR DEUTSCHES ALTERTHUM, N. F. IV, 1. — P. 162. M. Wilmanns donne la véritable explication de la prétendue énigme du nom de Primas, que la *Romana* offrait en même temps à ses lecteurs (voy. ci-dessus, p. 396).

VII. ZEITSCHRIFT FÜR DEUTSCHE PHILOLOGIE, IV, II. — P. 146-73. I. Haczyk, *zu Lamprechts Alexander*. Fin du travail dont le commencement a été annoncé dans notre précédent numéro, p. 397.

VIII. ANZEIGER FÜR KUNDE DER DEUTSCHEN VORZEIT. Nouvelle série, années XVII-XIX, 1870-72. — Ce recueil est l'organe du Musée germanique de Nuremberg, fondé, comme on sait, par le baron de Aufsess, dont la mort récente a eu, dans ces derniers temps, un certain retentissement, à cause des circonstances singulières qui l'ont déterminée. Depuis son origine, l'*Anzeiger*, dont la collection forme aujourd'hui plus de quarante volumes, n'a cessé de publier des documents de toute nature relatifs aux antiquités germaniques, souvent même des textes qui intéressent les pays romans. C'est ainsi que M. Mone, qui dirigeait originairement le recueil avec le baron de Aufsess, a mis au jour divers fragments de chansons de geste¹. Nous devons signaler, dans les années 1870 et 1871, une série de poésies mondaines en vers latins, les unes rythmiques, les autres métriques, éditées par M. Wattenbach d'après des mss. de Vienne (principalement nos 883, 2942 et 3121), et de Munich (nos 416, 641). Les livraisons qui contiennent ces pièces sont celles de janvier-avril, juin et octobre 1870; février, avril, mai, juillet-novembre 1871; janvier, juin et juillet 1872.

Entre ces pièces se trouvent des vers relatifs au « Primat » d'Orléans (oct. 1871), sur lequel le jour commence à se faire, grâce à des publications successives. M. Wattenbach a eu tardivement (n° de sept. 1872) connaissance du travail publié par M. Delisle sur ce personnage dans la *Biblioth. de l'École des Chartes* (XXXI, 303). Il ne connaît pas encore la description du ms. Digby 53 que j'ai donnée dans les *Arch. des Missions* en 1868 (*Rapports au Ministre*, p. 139-45 et 168-82). Il y aurait trouvé des renseignements sur la pièce *In cratere meo*, qu'il a publiée dans l'*Anzeiger* de déc. 1871, et qui, dans le ms. Digby (*Rapports*, p. 175), est précédée de cette rubrique : *Versus domini Primatis*. Dans mon premier rapport (*op. cit.*, p. 16, 17), il aurait déjà trouvé quelques textes sur Primat.

P. M.

1. Par ex. une notice sur un ms. de Bruxelles, qui contient le roman en vers français de Girart de Roussillon (année 1835, col. 208-222); des extraits de *Renaut de Montauban* (année 1837, col. 201 et 328), des fragments des *Lomains*, etc.

IX. REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES. Mars-avril 1872. — Ce numéro contient, p. 421-424, une inscription « romane » (c'est-à-dire en langue d'oc) copiée et traduite par M. Soucaille, de Béziers. Elle est en vers, et fait connaître qu'en 1418 le conseil de Béziers a destitué de ses fonctions le consul Jacques Laurès, coupable d'un détournement de pièces commis au préjudice de la communauté, et d'injures proférées contre ses collègues. Cette inscription, publiée dans la *Revue* sur la proposition de M. le baron de Guilhermy¹, est donnée comme inédite. M. Soucaille sait pourtant bien qu'elle a été publiée en 1868 dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 2^e série, t. IV, p. 336-9, par son confrère M. L. Noguier². M. Soucaille lit ainsi le premier vers, *MCCCC.X.VIII*; ce qui convient mieux à la mesure que la lecture de M. Noguier : *MCCCC.L.VIII*. Le nom du roi régnant (Charles VI ou Charles VII?), qui figure au v. 4, ne peut servir à fixer la date, mais aux vers 11 et suiv. sont mentionnés les consuls en fonctions au moment de l'affaire. Il doit être possible, à l'aide des archives de Béziers, de déterminer si ces personnages vivaient en 1418 ou en 1458. — Ailleurs le texte de M. Noguier me paraît meilleur. Ainsi v. 62³, j'entends *coma protestava*, mais je ne sais ce que veut dire le *coma pro coestava*, de M. Soucaille. Au commencement du même vers, *Puensas* (dans les deux copies) est sans doute une faute du graveur pour *puissas* (puis; « vous pensez », traduction de M. Soucaille, est aussi impossible pour le sens que pour la forme. — Au v. 63, *Las injurias (injurias Noguier) exccutar*, je pense qu'il faut corriger *la sentencia*. P. M.

X. REVUE CRITIQUE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE, juillet-septembre 1872. — 28. Hubatsch, *Die Lateinischen Vagantenlieder des Mittelalters*. — 33. Rumpelt, *Das natürliche system der Sprachlaute, und sein Verhältnis zu den wichtigsten Cultursprachen*: Böhmer, *De sonis grammaticis accuratius distinguendis et notandis* (L. Havet; cf. *supra*, p. 394). E. Chasles, *Histoire nationale de la littérature française*. Eichelkraut, *Der Troubadour Folquet de Lunel* (II.). — 35. D'Ancona, *Secre Rappresentazioni del secolo XIV, XV e XVI* (P. M.). — 37. Briz, *Cansons de la terra*, t. III (A. Morel-Fatio).

XI. LITERAR. CENTRALBLATT, juillet-septembre. — 33. Notter, *Dante Alighieri's Göttliche Komædie übersetzt und erläutert. Die Hælle* (le critique dit que l'introduction et les notes sont un enrichissement très-précieux de la littérature dantesque). — 35. *Poésies de Froissant*, p.p. A. Scheler (art. de H. Schuchardt). — 36. Pfeleiderer, *Dante's göttliche Komædie* (bon ouvrage de vulgarisation).

XII. GOETTINGISCHE GELEHRTE ANZEIGEN. N^o 29. — 1155-60, *Der Troubadour Folquet de Lunel, nach der Pariser hs. hgg. von Dr. Fr. Eichelkraut* (Ad. Tobler). Cette édition est l'œuvre d'un débutant qui travaille avec négligence et ne sait pas le provençal; voy. *Rev. cit.*, 1872, art. 158.

1. Voy. *Rev. des Soc. sav.*, 4^e série, IX, 396-7.

2. Compte-rendu, *Rev. des Soc. sav.*, 4^e série, IX, 147.

3. Le lecteur qui voudra vérifier ce passage devra compter les vers; car ni M. Noguier ni M. Soucaille n'ont eu l'idée de les numéroter.

XIII. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE BUZIERS. 2^e série, VI, 2. Les pages 193 à 266 de cette livraison sont occupées par un travail de M. Maffre sur les *Etablissements agricoles du Midi sous la domination romaine*. Il se trouve dans ce mémoire, que nous n'avons pas d'ailleurs à apprécier ici, un long chapitre (p. 261-66) sur les lieux des départements de l'Hérault, du Gard et de l'Aude, dont les noms se terminent en *an*, *ac* et *argues*. On appréciera la valeur des recherches de l'auteur quand on saura qu'il dérive la finale *ac* de la finale *an*, et que pour lui la désinence *argues* vient de *ager* : ainsi Fabiargues -- *Fabu ager*. M. Maffre sait bien qu'on a vu dans *-argues* le suffixe *-anicæ* (ou *-anicus*), mais, dit-il, « quel rapport y a-t-il entre *anicæ* et *argues*? » Assurément : il aurait pu aussi s'autoriser de ceux qui dérivent *Camargue* de *Cau Marii ager*, et nous ne désespérons pas de voir M. M. entreprendre de prouver que *canorgue* et *La Canorgue* ne viennent pas de *canonicus* et de *Canonica*, car, dira-t-il, « quel rapport y a-t-il entre *omicus* et *orgue*? »

On se plaint souvent chez nous du manque de livres pouvant introduire les travailleurs aux saines méthodes d'investigation. Le regret peut être fondé en certains cas, mais il ne le serait pas en ce qui concerne les recherches sur les noms de lieux. Le petit livre de M. Quicherat : *De la formation française des anciens noms de lieux*¹, est à la portée de tous ceux qui s'occupent de recherches sur l'origine des dénominations topographiques, et les aberrations qui se produisent dans l'ordre de ces recherches sont maintenant inexcusables.

P. M.

XIV. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN, 1871, premier semestre. — P. 53-59. Rosenzweig, *Fragments manuscrits d'un roman de chevalerie*. M. Rosenzweig a trouvé, servant de couverture à un registre paroissial de la commune de Moustoir-Remungol, une feuille de parchemin, d'une écriture du XIV^e siècle, contenant deux fragments en prose qu'il communique. M. R. a reconnu que ces fragments font partie du roman de *Mélusine*, mais le manque de ressources bibliographiques suffisantes ne lui a pas permis de les identifier sûrement. Le premier se retrouve, avec de simples rajeunissements de langage, dans l'édition du roman de Jehan d'Arras donnée en 1854 par feu Ch. Brunet (Paris, Jannet) : il commence à la l. 21 de la p. 297 et finit à la l. 27 de la p. 299. — Le second commence à la l. 6 de la p. 326, et suit le texte imprimé jusqu'à la l. 26 de la p. 327 ; mais les quatorze lignes qui terminent ce fragment ne se trouvent pas dans l'imprimé, et ont sans doute été supprimées par l'édition de 1478, fidèlement suivie par Brunet. — L'épisode entier manque dans les éditions rajeunies, d'après lesquelles a été fabriqué le texte d'A. Delvau, le seul qu'ait pu consulter M. Rosenzweig. — L'étendue du passage qui manque entre les deux fragments montre que ce sont les deux feuillets correspondants d'un cahier, et peut-être les feuillets 1 et 8. — M. R. déclare que le manuscrit dont ils ont fait partie était « bien certainement anté-

1. Paris, Franck, 1867 ; cf. *Revue critique*, 1867, art. 230, *Biblioth. de l'École des Chartes*, 6^e série, III, 487, etc.

rieur à la date de 1387 donnée au roman de Mélusine; l'examen de l'écriture ne peut laisser aucun doute à cet égard. » Le fait serait assez singulier, car la date de 1387-1394 est tirée du prologue et de l'épilogue de Jean d'Arras (Brunet, p. 10), et concorde fort bien avec les noms des personnages auxquels l'ouvrage est dédié¹. Ajoutons que la langue des fragments est bien celle de la fin du XIV^e siècle, et qu'il nous semble fort malaisé de déterminer la date d'une écriture avec la rigueur qu'y met M. Rosenzweig. — Toutefois cette trouvaille nous rappelle à propos l'incertitude regrettable qui règne encore sur l'histoire de ce curieux roman. Jean d'Arras se donne lui-même pour un compilateur, et on n'a pas éclairci jusqu'à présent le rapport qui existe entre sa rédaction et le poème inédit de Coudrette. — Remarquons encore que l'édition de Brunet, faite sur un texte unique et mauvais, est pleine de fautes, et très-souvent inintelligible : ce roman aurait besoin d'être revu avec soin sur les manuscrits. — On ne saurait trop engager les personnes qui ont occasion de manier d'anciens registres à suivre l'exemple de M. R. et à prendre garde aux feuilles de parchemin qui leur servent souvent de couverture. On a déjà fait et on fera encore là de précieuses découvertes.

G. P.

1. On voit par l'épilogue que le roman fut composé après que Jean, duc de Berry, eut pris le château de Lusignan, ce qui eut lieu en 1373. — Il y est parlé aussi de la mort de Pierre I, roi de Chypre, arrivée en 1369. — Le passage très-altéré de la p. 418 semble bien se rapporter au roi Livon ou Lionnet d'Arménie, mort en 1393.

CHRONIQUE.

M. Gaston Paris a été nommé professeur de langue et littérature française du moyen-âge au Collège de France en remplacement de M. Paulin Paris, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— M. Arsène Darmesteter a été nommé répétiteur de la Conférence des langues romanes à l'École pratique des Hautes Études, en remplacement de M. Brachet, nommé professeur et examinateur d'allemand à l'École polytechnique.

— Le premier numéro de la *Rivista di filologia romanza*, diretta da L. Manzoni, F. Monaci, E. Stengel, va paraître incessamment. Nous pouvons assurer que le nouveau recueil prendra tout de suite une place très-honorable parmi les publications périodiques consacrées à nos études.

— Le *Jahrbuch für romanische Literatur*, dont on avait pu craindre un instant la disparition, passe de la librairie Brockhaus à la grande maison Teubner. Nous ne doutons pas que cette translation n'assure d'une façon définitive l'existence d'un recueil si précieux.

— M. Ascoli, l'éminent linguiste de Milan, a fondé une revue spécialement destinée à l'étude des dialectes italiens; c'est une initiative excellente, que nous voudrions voir imiter chez nous. Nous rendrons compte régulièrement de cette importante publication dès que les premiers fascicules seront entre nos mains.

— L'espèce de schisme qui s'est produit à Leipzig (voy. *Romania*, I, 400) dans le sein des romanistes allemands, et qui paraît avoir surtout séparé les professeurs d'université de ceux qui appartiennent à l'enseignement secondaire, semble intimement lié à la fondation, à Berlin, d'une *Académie pour la philologie moderne* en face de l'Université; cette Académie se rattache elle-même à la *Société pour l'étude des langues modernes*, dont M. Herrig est le président, et l'*Archiv* dont nous avons parlé plus haut (p. 260, 396, 506) l'organe. Le programme des cours, qui sont ouverts depuis la rentrée, est riche et varié; nous relèverons ceux-ci : Herrig, *Encyclopédie de la philologie moderne* (2 heures par semaine); — Lücking, *Grammaire française*, I. *Phonétique* (4 h.); — Benecke, *Prononciation française, avec explications historiques et physiologiques* (1 h.); — Scholle, *Introduction à l'étude de l'ancien français avec exercices pratiques* (2 h.); — Goldbeck, *le Bestiaire de Philippe de Thaan* (2 h.); — Herrig, *le Gargantua de Rabelais* (2 h.); — Mahn, *Grammaire provençale avec explication de poètes provençaux* (2 h.); — lecture de Girart de Rossillon (2 h.); — Marelle, *Histoire critique du théâtre français depuis les origines jusqu'à nos jours* (4 h.); — Mätzner, *Grammaire historique de la langue anglaise*, I. *Étymologie* (4 h.); —

Van Dalen, *Phonétique anglaise* (2 h.); — Schmidt, *Histoire de la littérature anglaise jusqu'au XVI^e siècle* (4 h.); — Mahn, *Grammaire italienne*, I. *Phonétique* (2 h.); — Schnakenburg, *explication de la Divina Commedia*; — Kapper, *Grammaire espagnole* (2 h.).

— L'inauguration de l'*Académie de philologie moderne* a eu lieu à Berlin le 26 octobre. Au banquet, à la suite d'un spirituel petit discours de notre compatriote M. Marelle (l'un des professeurs de l'Académie), qui proposait de boire « à la santé des romanistes sans distinction de nationalité », M. Herrig, président de la Société pour l'étude des langues modernes, a modifié ainsi le toast de M. Marelle : « Nous buvons à la santé des romanistes d'en deçà et d'au delà, à la santé des Diez, des Matzner, des Mahn, et à la santé des Littré, des Paris, des Paul Meyer, des Brachet, etc. » Cette courtoisie ne peut qu'accroître les sympathies que nous avons déjà exprimées pour la nouvelle institution.

— L'Université de Strasbourg a enfin trouvé un romaniste : elle a appelé de Halle M. Ed. Behmer. Nous voyons par la *Gazette d'Alsbourg* du 6 octobre que le nouveau professeur ouvrira, en même temps que ses cours, un *séminaire*, c'est à dire des conférences pratiques. Rien de mieux, mais ce qui est assez singulier, c'est la création d'un lecteur (maître de langues) pour les exercices de conversation française. Les étudiants de la nouvelle université ne peuvent-ils pas trouver d'autres occasions de converser en français?

— Nous donnerons dans notre prochain numéro l'indication des cours de langues et littératures romanes, en province et à l'étranger, pendant le semestre d'hiver. Nous répétons à ce propos notre demande, adressée à tous ceux qui s'intéressent à la science, de renseignements précis. Voici les cours qui auront lieu à Paris :

Collège de France. G. PARIS : Le Théâtre français au moyen-âge (1 h.); — explication de textes (1 h.).

École des Chartes. P. MEYER : Grammaire comparée du vieux-français et du provençal; explications de textes (2 leçons).

École des Hautes Études. G. PARIS : Exercices pratiques (1^{re} année, 2 h.); études critiques sur *Fierabras* (2^e année, 2 h.).

— A. DARMESTETER : Phonétique et formation des mots des langues romanes (1^{re} année, 1 h. 1/2); — flexion et syntaxe des langues romanes (2^e année, 1 h. 1/2).

— Un correspondant, auquel nous sommes fort obligés, veut bien nous donner les renseignements suivants sur les cours relatifs aux langues et littératures romanes qui auront lieu à l'université d'Upsal pendant le semestre d'automne (15 sept.-15 décembre).

J. T. HAGBERG, prof. ord. Explication d'un drame de Caldéron.

P. A. GEYER, prof. adj. Grammaire de l'ancien français; — explication de la *Chanson de Roland*.

ERRATA.

- P. 11, n. 3, l. 1 : La continuité, lisez La non-continuité.
- P. 155, l. 27 : lomh, l. lomah. — P. 156, l. 29 : fortes ou douces, l. fortes en douces. — P. 157, n. 6 : Moulins, l. Houlin. — P. 162, l. 30 supprimez le (?) après BÉKOJT. — id. l. 32 KOUETANT, l. KOVETANT. — P. 168, l. 15 : *almandier*, l. *almendier*. — P. 172, l. 31 : neuf mots ne donne que deux traductions chaldaïques sur, l. ne donne que deux traductions chaldaïques sur neuf mots; — ib. l. 35 : le publier, l. les publier (ce glossaire a paru depuis : voy. *Romania* I, 394. Ce n'est pas un commentaire sur les Psaumes, comme nous le croyions d'après une vague indication, mais un petit dictionnaire de synonymes hébreux). — P. 175, l. avant-dernière : D et F, l. D. et E.
- P. 266, l. 4 en bas : Wackernagel, l. Wattenbach.
- P. 280, l. 13 : en provençal, l. en français. — P. 286, l. 31 : *cruels*, l. *crudels*. — P. 290, l. 19 : 3 *fura* (33 e). l. 3 *furet* (*fura* 33 e). — P. 294, l. 19 : masculines, l. féminines. — P. 307, l. 11 (à droite) : ira, l. ire. — P. 308, l. 14 (à gauche) : *semrem*, l. *semre*. — P. 309, l. 7 (à droite) : *mistier*, l. *mestier*. — P. 313, l. 43 : *castre chastre*, l. *catre chartre*.
- P. 373, n. 1, l. 4 : génie, l. genre.
- P. 420. C'est par suite d'une distraction évidente que le texte du traité des quatre âges de l'homme, compris dans le ms. du Musée Britannique, a été représenté comme complet : la description donnée quelques pages plus loin (voy. p. 426) montre que la copie de ce texte n'a pas été achevée; il en manque environ le dernier quart.
- P. 426, v. 79, corr. *nostre pechié*, au sing.; il s'agit du péché originel; — ib., var. du v. 66, placez un * devant *alena*. — P. 430, v. 302, G. Paris propose de remplacer *montée* par *vaincue*. — P. 437, v. 829, *autrement*, l. *autement*; ib. v. 842, suppr. *s'i* qui fausse la mesure. — P. 440, v. 1070, suppr. *le[s]*. — P. 442, *Index*. G. Paris rapproche *desloisier* du mot *esloisier* (Roqf.), *eslousier* (*Eraclès* 1748, etc.), qui signifie « briser ». — Pour *encroter* (*incrustare?*), cf. *Jahrb. f. rom. Lit.*, X, 255; XI, 150. — *Escalorgier*, d'après G. Paris, doit être corrigé en *esculorgier* ou *escolorgier*, mot qui se trouve dans divers textes (*Il Rois*, XIV, 14; *Tristan*, I, 188, etc.) avec le sens de « glisser »; dans le Ps. d'Oxford, CXIV, 8, *de esculurgement* traduit *a lapsu*. — *Resanner* (v. 964) est une notation lorraine de *rasener*.
- P. 488, question 41 : au lieu de l'immintelligible *suspiontam* on pourrait proposer *suspicientem?*



TABLE DES MATIERES.

	Pages
G. PARIS, <i>Romani, Romania; lingua romana, romancium</i> (1 ^{er} art.)	1
L. DELISLE, Notes sur les poésies de Baudri, abbé de Bourgueil	23
P. MEYER, Tersin, tradition arlésienne	51
P. MEYER, <i>Le chevalier, la dame et le clerc</i> , fabliau anglo-normand	69
A. BRACHET, Vocabulaire tourangeau	88
H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, La langue franque, le vieux-haut allemand et la langue française. Les mots français <i>auberge, heberger, arban, arrière-ban, frais, Geo-froi</i>	129
A. DARMESTETER, Glosses et glossaires hébreux-français du moyen-âge	146
G. PARIS, Sur un vers du <i>Coronement Loois</i>	177
P. MEYER, Henri d'Andeli et le chancelier Philippe	190
G. PARIS, <i>La Vie de Saint Léger</i> , texte revu sur le ms. de Clermont-Ferrand	273
H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, La phonétique latine de l'époque mérovingienne et la phonétique française du XI ^e siècle dans le <i>Saint Alexis</i>	318
FR. BONNARDOT, Document en patois lorrain relatif à la guerre entre le comte de Bar et le duc de Lorraine (1337-8).	328
<i>Germine, la Porcheronne</i> , chansons foréziennes, communiquées par M. Victor SMITH	352
P. MEYER, Mélanges de littérature provençale	401
I, Un descort inédit	402
II, Motets à trois parties.	404
III, Prière à la Vierge.	407
IV, Prière à Notre-Dame des Sept-Douleurs	409
V, Prologue d'un poème inconnu	414
VI, Quatrains sur l'avarice	417
P. MEYER, Le Bestiaire de Gervaise	420
CH. JORET, Loi des finales en espagnol	444
P. PARIS, De l'origine et du développement des romans de la Table ronde. <i>Le Saint Graal</i>	457

MÉLANGES.

Sur des mots latins qu'on rencontre dans les textes talmudiques (A. Darmesteter)	92
Faîte (G. P.)	96
La mythologie allemande dans <i>Girart de Vienne</i> (G. P.)	101
<i>Ad espazas tornau</i> dans Peire Vidal (P. M.)	104
André de France (G. P.)	105

<i>La Mouche et la Fourmi</i> , conte populaire provençal; <i>Jouan de l'ort</i> , chansonnette communiquée par M. MISTRAL	107
Navrer (G. P.)	216
La chanson du chevreau (G. P.)	218
Philippus = <i>ov lampadis</i> (A. Darmesteter)	360
Une épître française de Saint Etienne copiée en Languedoc au xiii ^e siècle (G. P.)	363
<i>Les Vers de la mort</i> d'Hélinand (P. M.)	364
<i>Le Livre des cent ballades</i> et la réponse du Bâtard de Coucy (L. Pannier)	367
Une romance espagnole écrite en France au xv ^e siècle (G. P.)	373
<i>foca monachorum</i> (P. M.)	483
Trop, troupe, troupeau (J. Storm)	490

CORRECTIONS.

P. M., Le poème de <i>Doèce</i> revu sur le manuscrit	226
G. P., Sur les glossaires du <i>Donat provençal</i>	234

COMPTES-RENDUS.

BARTSCH, Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur (P. M.)	379
BOUCHERIE, voy. <i>Vie de Sainte Euphrosyne</i> .	
<i>Cancioneirinho de trovas antigas</i> [publié par F. de Varnhagen] (P. M.)	119
CANELLO, Diez e la filologia romanza (G. P.)	237
<i>Canti popolari Monferrini</i> , raccolti da G. Ferraro (G. P.)	255
CARBONELL, <i>Opusculos ineditos</i> , p. p. D. Manuel de Bofarull (Morel-Fatio)	250
CARDUCCI, <i>Cantilene e ballate</i> (G. P.)	115
<i>Chanson de Roland</i> (la), p. p. Léon Gautier (G. P.)	113
CIHAC (de), Dictionnaire d'étymologie daco-romane (G. P.)	126
COELHO, <i>Theoria da conjugação em latim e portuguez</i> (G. P.)	241
FERRARO, voy. <i>Canti popolari</i> .	
GAUTIER (Léon), voy. <i>Chanson de Roland</i> .	
GOLDBECK, Beiträge zur altfranzösischen Lexicographie (G. P.)	250
GUILLAUME DE LORRIS, <i>Li Romanz de la Rose</i> , hgg. von D ^r Püschel (G. P.)	391
MASPONS Y LABROS, <i>Lo Rondallayre</i> (G. P.)	257
MEYER (P.), Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France. 1 ^{re} partie (P. M.)	114
MICHAELIS (Carolina), voy. <i>Romancero del Cid</i> .	
MUSSAFIA (Ad.), Darstellung der romagnolischen Mundart (G. P.)	240
— Ueber eine altrf. Handschrift der K. Universitäts-Bibliothek zu Pavia (P. M.)	244
— Sulle versioni italiane della Storia Trojana	389
— Ueber die spanischen Versionen der Historia Trojana (A. M.-F.)	390
OVIDIO (D'), Sull' origine dell' unica forma flessionale del nome italiano (Ad. Mussafia)	492
PANNIER (L.), voy. <i>Vie de Saint Alexis</i> .	
PARIS (G.), voy. <i>Vie de Saint Alexis</i> .	
PÜSCHEL, Voy. GUILLAUME DE LORRIS.	
RÄSLER (R.), Romænische Studien (G. P.)	238
<i>Romancero del Cid</i> , nueva edición por Carolina Michaelis (A. Morel-Fatio)	123
SACO ARCE, Grammatica gallega	243
SCHMIDT (J.), Ueber die französische Nominalzusammensetzung (A. Darmesteter)	387
STENGEL (E.), Codex ms. Digby 86 (P. M.)	244

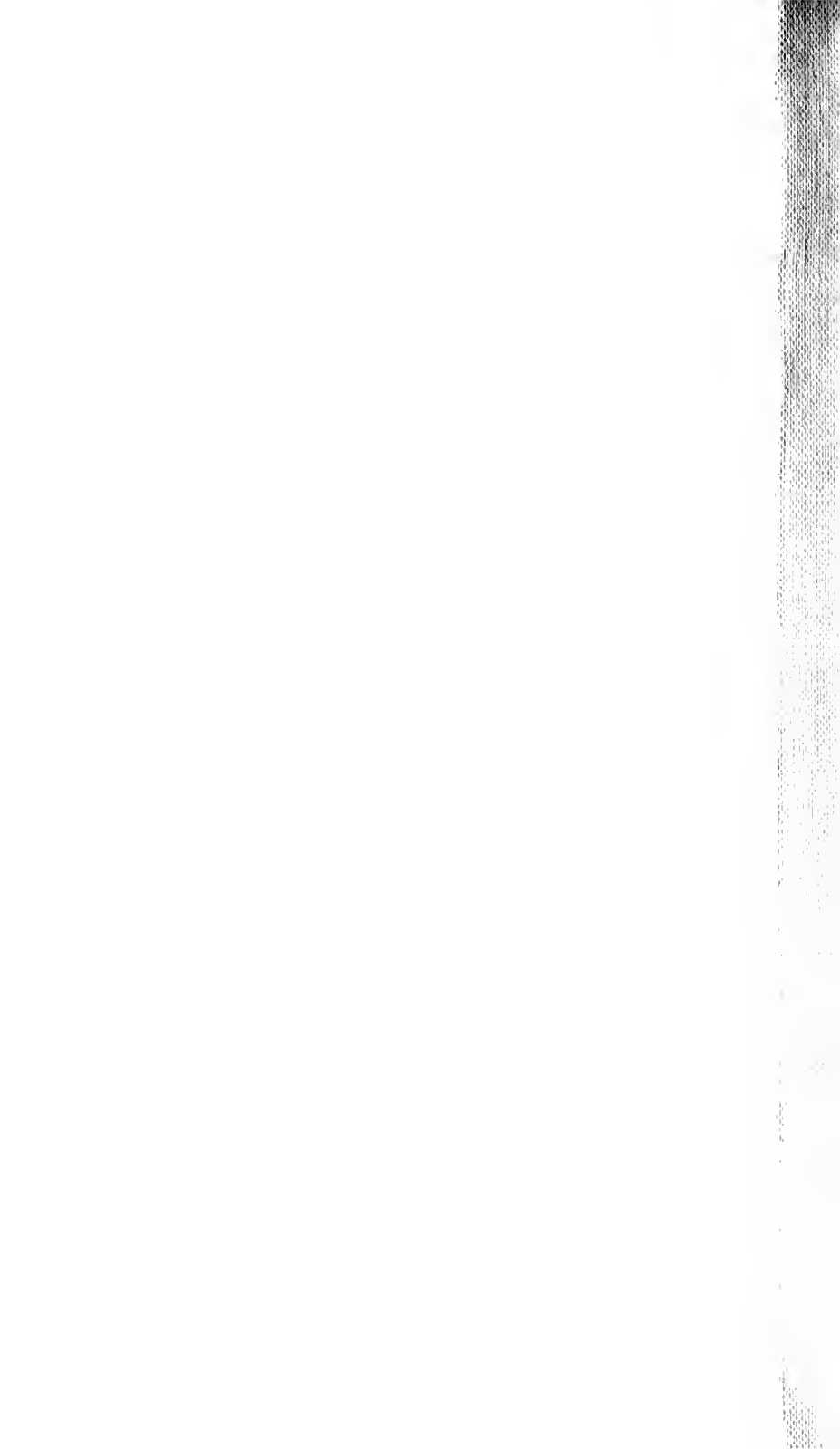
TEZA (E.), <i>Del governo de' regni</i>	392
VARNHAGEN (DE), voy. <i>Cancionerinho</i> .	
<i>Vie (la) de Saint Alexis</i> p.p. G. PARIS et L. PANNIER	111
<i>Vie (la) de Sainte Euphrosyne</i> , p.p. A. BOUCHERIE	238

PÉRIODIQUES.

Allgemeine Zeitung	399
Anzeiger f. Kunde d. deutschen Vorzeit, 1870-2	503
Archiv für das Studium der neueren Sprachen, XLIX, 1-2	396
— — — — — XLIX, 3, 4.	502
Bibliothèque de l'École des chartes, XXXII	266
Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 2 ^e série, VI, 1.	269
— — — — — VI, II.	505
Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1871, 1 ^{er} semestre	505
Germania, XVI, 4	267
— XVII, 1	396
— XVII, 2, 3	502
Göttingische gelehrte Anzeigen 1872, nos 8, 23, 29	268, 398, 504
Jahrbuch für romanische Literatur, XII, 3	262
— — — — — XII, 4	501
Literarisches Centralblatt	268, 398, 504
Propagatore, V, 1	264
— V, 2	395
— V, 3	502
Revue critique d'histoire et de littérature.	267, 398, 504
Revue des langues romanes, II, 2-4	261
— — — — — III, 1.	393
— — — — — III, 2	500
Rheinisches Museum für Philologie, XXVII, 1	267
Romanische Studien, 1	263
— — — — — 2	394
Zeitschrift für deutsches Alterthum, <i>Nouv. série</i> , III, 3	266
— — — — — IV, 1	503
Zeitschrift für deutsche Philologie, IV, 1.	397
— — — — — IV, 2	503
Revue des Sociétés savantes, Mars-Avril 1872.	504

CHRONIQUE.

Janvier	126
Avril	270
Juillet	400
Octobre	507



PC
2
R6
t.1

Romania

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

